

HandiRegistre

Votre registre public d'accessibilité



Maison Familiale Rurale La Bagotière

MFR LA BAGOTIERE

Accessibilité pour les personnes handicapées

Registre d'application du code de la constitution et de l'habitation (art R. 111-19-7 à R. 19-11) et du décret n°2006-555 concernant l'accessibilité aux personnes handicapées (PH) des établissements recevant du public (ERP) situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public.

Ce document obligatoire doit contenir l'intégralité des dispositions prises par l'établissement pour permettre à toutes les personnes susceptibles d'être accueillies, notamment les personnes handicapées, quel que soit le handicap, de pouvoir bénéficier de toutes les prestations en vue desquelles le lieu a été conçu.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Raison sociale de la société : Maison Familiale Rurale La Bagotière

Nom affiché du bâtiment : MFR LA BAGOTIERE

Adresse : 200 route de la Bagotière 14220, Les Moutiers en Cinglais

Téléphone : 0231279494

Siret : 78075147500010

Nom du représentant : POUTREL

Prénom du représentant : Nicole

Téléphone du représentant :

Email : nicole.poutrel@mfrbagotiere.fr

Effectif : Moins de 200

Classement : R - Établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement

Superficie : 500 - 5000m²

Prestations

STATIONNEMENT À PROXIMITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT ACCESSIBLE AU PUBLIC

La place adaptée mesure 3,30 m de large.

- Oui

La place adaptée mesure 5 m de long minimum.

- Oui

La place adaptée est horizontale et plane.

- Oui

Il y a un marquage au sol.

- Oui

Le panneau de signalisation est installé devant la place adaptée.

- Non

Dérogation : Non

Solution alternative :

Mise en place du panneau de signalisation

Mise en place :

15 septembre 2024

Y a-t'il un dispositif de contrôle d'accès ?

Non

CHEMINEMENT EXTÉRIEUR

Un guidage tactile et visuel est présent le long du cheminement extérieur (bande de guidage, contraste de revêtement dur/ revêtement souple, etc).

- Non

Dérogation : Non

Solution alternative :

Contacter des prestataires pour établir des devis pour la mise en place d'un guidage tactile.

Mise en place :

Pas de solution alternative

Il n'existe pas d'obstacle le long du cheminement extérieur à moins de 2,20 m de haut.

- Vrai, il n'y en a aucun

Il n'existe pas d'obstacle le long du cheminement extérieur dépassant de plus de 15 cm sur les murs latéraux.

- Vrai, il n'y en a aucun

Les équipements (poubelles, boîtes aux lettres, etc.) sont directement accessibles, car situés à une hauteur comprise entre 90 cm et 130 cm.

- Oui

Les équipements (poubelles, boîtes aux lettres, etc.) sont directement accessibles, car en dehors d'un angle de mur de plus de 40 cm.

- Oui

Les équipements (poubelles, boîtes aux lettres, etc.) sont directement accessibles, car il y a un espace frontal libre de 80 cm x 130 cm permettant au fauteuil roulant de stationner devant.

- Oui

Sur le cheminement extérieur, il existe au moins un ressaut de plus de 2 cm et/ou avec des arêtes vives.

Oui

La hauteur du ressaut est inférieure ou égale à 4 cm et la pente inférieure ou égale à 33%.

- Oui

Le long du cheminement extérieur, il n'y a aucun trou, fente ou grille de plus de 2 cm de diamètre.

- Faux

Dérogation : Non

Solution alternative :

Changement de la grille d'évacuation des eaux de pluie et réfection du sol extérieur

Mise en place :

15 septembre 2025

Le long du cheminement extérieur, il n'y a pas de dévers de plus de 3%.

- Vrai, il n'y a pas de dévers de plus de 3%

Le long du cheminement extérieur, un niveau d'éclairage de 20 lux est présent en tout point.

- Oui

En ce qui concerne le cheminement extérieur, dans quel cas êtes-vous ?

Il n'y a pas de porte, portail ou portillon sur le cheminement extérieur.

Le long du cheminement extérieur, existe-t-il un point arrêt donnant le choix d'un autre itinéraire?

Non

Une volée de plusieurs marches est-elle présente sur le cheminement extérieur ?

Non

Il existe une pente ou une rampe le long du cheminement extérieur.

Non

ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT

L'entrée est repérable par une signalétique contrastée, des éléments architecturaux ou des matériaux visuellement contrastés.

- Oui

Votre porte d'entrée comporte-t-elle une paroi vitrée de grande surface ?

Oui

Toutes les parois vitrées de grande surface, y compris celles de la porte sont repérables par des éléments visuellement contrastés ?

- Non

Dérogation : Non

Solution alternative :

Les parois vitrées sont repérables car elles ne prennent pas l'intégralité des portes.

Mise en place :

Pas de solution alternative

Au moins une des entrées de l'établissement est de plain-pied.

- Oui

Votre établissement comporte :

1 porte d'accès

Votre établissement reçoit :

Moins de 100 personnes

La largeur de passage libre de la porte ou du vantail couramment utilisé est de 77 cm minimum.

- Oui

La poignée de porte de l'entrée est facilement préhensible et manœuvrable.

- Oui

L'ouverture de la porte ne nécessite pas d'effort important (\leq à 5 kg).

- Vrai, elle ne nécessite pas d'effort important

Existe-t-il des dispositifs de commande (contrôle d'accès, sonnette, etc.) pour accéder à votre entrée ?

Non

ACCUEIL / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Il n'existe pas d'obstacle à moins de 2,20 m de haut le long du cheminement de la porte d'entrée jusqu'à l'accueil de l'établissement ?

- Vrai, il n'en existe aucun

Y-a-t'il des murs latéraux le long du cheminement de la porte d'entrée jusqu'à l'accueil de l'établissement?

Non

Il existe un ressaut de plus de 2 cm et/ou avec des arêtes vives dans le cheminement allant de la porte d'entrée jusqu'à l'accueil de l'établissement.

Non

Il n'y a pas de trou, fente ou grille de plus de 2 cm de diamètre le long du cheminement allant de la porte d'entrée jusqu'à l'accueil de l'établissement ?

- Vrai, il n'en existe aucun

Il n'y a pas de dévers de plus de 3% le long du cheminement.

- Vrai, il n'y a pas de dévers de plus de 3%

Un niveau d'éclairage de 100 lux est présent en tout point du cheminement.

- Oui

Une pente ou une rampe est présente sur le cheminement ?

Non

Existe-t-il des parois vitrées de grande surface sur le cheminement de la porte d'entrée jusqu'à l'accueil de l'établissement ?

Non

Un escalier est-il présent sur le cheminement de la porte d'entrée jusqu'à l'accueil de l'établissement ?

Non

Existe-t-il un ascenseur empruntable par le public dans le cheminement de la porte d'entrée jusqu'à l'accueil de l'établissement ?

Non

Existe-t-il un équipement mobile (tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques) empruntable par le public, dans le cheminement de la porte d'entrée jusqu'à l'accueil de l'établissement ?

Non

L'accueil est-il repérable par une signalétique contrastée?

- Oui

Le mobilier d'accueil est-il adapté aux utilisateurs de fauteuil roulant (hauteur sous mobilier de 70cm x hauteur supérieure de 80 cm x 30 cm de profondeur x 60 cm de large)?

- Oui

L'accueil de votre établissement dispose d'un niveau d'éclairage renforcé de 200 lux.

- Oui

L'établissement fait-il partie de l'un des trois cas suivants :

- L'établissement remplit une mission de service public (mairie, médiathèque, etc.).
- L'établissement comporte un accueil sonorisé.
- L'établissement reçoit plus de 700 personnes.

Non

CHAMBRE

Y-a-t'il des murs latéraux le long du cheminement de l'accueil au lieu de prestation?

Oui

Il existe un ressaut de plus de 2 cm et/ou avec des arêtes vives dans le cheminement, allant de l'accueil au lieu de prestation.

Oui

Il n'y a pas de trou, fente ou grille de plus de 2 cm de diamètre le long du cheminement allant de l'accueil au lieu de prestation ?

- Faux

Dérogation : Non

Solution alternative :

Remplacement de grille d'évacuation des eaux de pluie et réfection du sol

Mise en place :

15 septembre 2025

Il n'y a pas de dévers de plus de 3% le long du cheminement de l'accueil au lieu de prestation.

- Vrai, il n'y a pas de dévers de plus de 3%

Le cheminement de l'accueil au lieu de prestation dispose d'un niveau d'éclairage de 100 lux en tout point.

- Oui

Existe-t-il des parois vitrées de grande surface sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Oui

Une pente ou une rampe est-elle présente sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Oui

La pente ou la rampe respecte les normes d'accessibilité.

- Oui

Toutes les parois vitrées de grande surface sont repérables par des éléments visuellement contrastés.

- Oui

Un escalier est-il présent sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

Existe-t-il un ascenseur empruntable par le public dans le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

Existe-t-il un équipement mobile (tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques) empruntable par le public, dans le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

L'accès au lieu de la prestation s'effectue par :

1 porte à double vantaux

Le lieu de la prestation accueille :

Moins de 100 personnes

La largeur de passage libre de la porte ou du vantail couramment utilisé est de 77 cm minimum.

- Oui

La poignée de porte de l'entrée est facilement préhensible et manœuvrable.

- Oui

L'ouverture de la porte ne nécessite pas d'effort important (\leq à 5 kg).

- Vrai, elle ne nécessite pas d'effort important

Existe-t-il des parois vitrées de grande surface sur la porte ?

Oui

Ces parois vitrées de grande surface sont repérables par des éléments visuellement contrastés.

- Non

Dérogation : Non

Solution alternative :

Mise en place d'éléments visuels contrastés

Mise en place :

15 septembre 2024

Existe-t-il des dispositifs de commande (contrôle d'accès, sonnette, etc.) pour accéder au lieu de prestation ?

Non

Pour la prestation Chambre, toute personne, y compris une personne en situation de handicap, peut accéder, se repérer et s'orienter, comprendre l'espace, circuler, utiliser tout type d'équipement, communiquer et ressortir en toute autonomie.

- Non

Dérogation : Non

Solution alternative :

Rien

Mise en place :

Pas de solution alternative

La hauteur du ressaut est inférieure ou égale à 4 cm et la pente inférieure ou égale à 33%.

- Oui

Il n'existe pas d'obstacle le long du cheminement à moins de 2,20 m de haut.

- Vrai, il n'en existe aucun

Il n'existe pas d'obstacle le long du cheminement dépassant de plus de 15 cm sur les murs latéraux au cheminement de l'accueil au lieu de prestation.

- Vrai, il n'en existe aucun

CHAMBRE AVEC DOUCHE

Il n'existe pas d'obstacle le long du cheminement à moins de 2,20 m de haut.

- Vrai, il n'en existe aucun

Y-a-t'il des murs latéraux le long du cheminement de l'accueil au lieu de prestation?

Oui

Il existe un ressaut de plus de 2 cm et/ou avec des arêtes vives dans le cheminement, allant

de l'accueil au lieu de prestation.

Oui

La hauteur du ressaut est inférieure ou égale à 4 cm et la pente inférieure ou égale à 33%.

- Oui

Il n'y a pas de trou, fente ou grille de plus de 2 cm de diamètre le long du cheminement allant de l'accueil au lieu de prestation ?

- Faux

Dérogation : Non

Solution alternative :

Remplacement de la grille d'évacuation des eaux de pluie. Réfection du sol

Mise en place :

15 septembre 2025

Il n'y a pas de dévers de plus de 3% le long du cheminement de l'accueil au lieu de prestation.

- Vrai, il n'y a pas de dévers de plus de 3%

Le cheminement de l'accueil au lieu de prestation dispose d'un niveau d'éclairage de 100 lux en tout point.

- Oui

Une pente ou une rampe est-elle présente sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Oui

La pente ou la rampe respecte les normes d'accessibilité.

- Oui

Existe-t-il des parois vitrées de grande surface sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Oui

Toutes les parois vitrées de grande surface sont repérables par des éléments visuellement contrastés.

- Non

Dérogation : Non

Solution alternative :

Mise en place d'éléments visuels contrastés

Mise en place :

15 septembre 2024

Un escalier est-il présent sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

Existe-t-il un ascenseur empruntable par le public dans le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

Existe-t-il un équipement mobile (tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques) empruntable par le public, dans le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

L'accès au lieu de la prestation s'effectue par :

1 porte d'accès

La largeur de passage libre de la porte ou du vantail couramment utilisé est de 77 cm minimum.

- Oui

Existe-t-il des dispositifs de commande (contrôle d'accès, sonnette, etc.) pour accéder au lieu de prestation ?

Non

Pour la prestation Chambre avec douche, toute personne, y compris une personne en situation de handicap, peut accéder, se repérer et s'orienter, comprendre l'espace, circuler, utiliser tout type d'équipement, communiquer et ressortir en toute autonomie.

- Oui

Il n'existe pas d'obstacle le long du cheminement dépassant de plus de 15 cm sur les murs latéraux au cheminement de l'accueil au lieu de prestation.

- Vrai, il n'en existe aucun

Ces parois vitrées de grande surface sont repérables par des éléments visuellement contrastés.

- Non

Dérogation : Non

Solution alternative :

Mise en place d'éléments visuels contrastés

Mise en place :

15 septembre 2024

Le lieu de la prestation accueille :

Moins de 100 personnes

La poignée de porte de l'entrée est facilement préhensible et manœuvrable.

- Oui

L'ouverture de la porte ne nécessite pas d'effort important (\leq à 5 kg).

- Vrai, elle ne nécessite pas d'effort important

Existe-t-il des parois vitrées de grande surface sur la porte ?

Oui

CHAMBRE AVEC DOUCHE ET SANITAIRE

Il n'existe pas d'obstacle le long du cheminement à moins de 2,20 m de haut.

- Vrai, il n'en existe aucun

Y-a-t'il des murs latéraux le long du cheminement de l'accueil au lieu de prestation?

Oui

Il existe un ressaut de plus de 2 cm et/ou avec des arêtes vives dans le cheminement, allant de l'accueil au lieu de prestation.

Oui

La hauteur du ressaut est inférieure ou égale à 4 cm et la pente inférieure ou égale à 33%.

- Oui

Il n'y a pas de trou, fente ou grille de plus de 2 cm de diamètre le long du cheminement allant de l'accueil au lieu de prestation ?

- Vrai, il n'en existe aucun

Il n'y a pas de dévers de plus de 3% le long du cheminement de l'accueil au lieu de prestation.

- Vrai, il n'y a pas de dévers de plus de 3%

Le cheminement de l'accueil au lieu de prestation dispose d'un niveau d'éclairage de 100 lux en tout point.

- Oui

Une pente ou une rampe est-elle présente sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Oui

La pente ou la rampe respecte les normes d'accessibilité.

- Oui

Existe-t-il des parois vitrées de grande surface sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Oui

Toutes les parois vitrées de grande surface sont repérables par des éléments visuellement contrastés.

- Oui

Un escalier est-il présent sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

Existe-t-il un ascenseur empruntable par le public dans le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

Existe-t-il un équipement mobile (tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques) empruntable par le public, dans le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

L'accès au lieu de la prestation s'effectue par :

1 porte à double vantaux

Le lieu de la prestation accueille :

Moins de 100 personnes

La largeur de passage libre de la porte ou du vantail couramment utilisé est de 77 cm minimum.

- Oui

La poignée de porte de l'entrée est facilement préhensible et manœuvrable.

- Oui

L'ouverture de la porte ne nécessite pas d'effort important (\leq à 5 kg).

- Vrai, elle ne nécessite pas d'effort important

Existe-t-il des parois vitrées de grande surface sur la porte ?

Oui

Ces parois vitrées de grande surface sont repérables par des éléments visuellement contrastés.

- Oui

Existe-t-il des dispositifs de commande (contrôle d'accès, sonnette, etc.) pour accéder au lieu de prestation ?

Non

Pour la prestation Chambre avec douche et sanitaires, toute personne, y compris une personne en situation de handicap, peut accéder, se repérer et s'orienter, comprendre l'espace, circuler, utiliser tout type d'équipement, communiquer et ressortir en toute autonomie.

- Non

Dérogation : Non

Solution alternative :

Rien

Mise en place :

Pas de solution alternative

Il n'existe pas d'obstacle le long du cheminement dépassant de plus de 15 cm sur les murs latéraux au cheminement de l'accueil au lieu de prestation.

- Vrai, il n'en existe aucun

DOUCHES

Il n'existe pas d'obstacle le long du cheminement à moins de 2,20 m de haut.

- Vrai, il n'en existe aucun

Y-a-t'il des murs latéraux le long du cheminement de l'accueil au lieu de prestation?

Non

Il existe un ressaut de plus de 2 cm et/ou avec des arêtes vives dans le cheminement, allant de l'accueil au lieu de prestation.

Oui

La hauteur du ressaut est inférieure ou égale à 4 cm et la pente inférieure ou égale à 33%.

- Oui

Il n'y a pas de trou, fente ou grille de plus de 2 cm de diamètre le long du cheminement allant de l'accueil au lieu de prestation ?

- Vrai, il n'en existe aucun

Il n'y a pas de dévers de plus de 3% le long du cheminement de l'accueil au lieu de prestation.

- Vrai, il n'y a pas de dévers de plus de 3%

Le cheminement de l'accueil au lieu de prestation dispose d'un niveau d'éclairage de 100 lux en tout point.

- Oui

Une pente ou une rampe est-elle présente sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Oui

La pente ou la rampe respecte les normes d'accessibilité.

- Oui

Existe-t-il des parois vitrées de grande surface sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Oui

Toutes les parois vitrées de grande surface sont repérables par des éléments visuellement contrastés.

- Oui

Un escalier est-il présent sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

Existe-t-il un ascenseur empruntable par le public dans le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

Existe-t-il un équipement mobile (tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques) empruntable par le public, dans le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

L'accès au lieu de la prestation s'effectue par :

1 porte à double vantaux

La largeur de passage libre de la porte ou du vantail couramment utilisé est de 77 cm minimum.

- Oui

Existe-t-il des dispositifs de commande (contrôle d'accès, sonnette, etc.) pour accéder au lieu de prestation ?

Non

Pour la prestation Douches, toute personne, y compris une personne en situation de handicap, peut accéder, se repérer et s'orienter, comprendre l'espace, circuler, utiliser tout type d'équipement, communiquer et ressortir en toute autonomie.

- Non

Dérogation : Non

Solution alternative :

Rien

Mise en place :

Pas de solution alternative

Le lieu de la prestation accueille :

Moins de 100 personnes

La poignée de porte de l'entrée est facilement préhensible et manœuvrable.

- Oui

L'ouverture de la porte ne nécessite pas d'effort important (\leq à 5 kg).

- Vrai, elle ne nécessite pas d'effort important

Existe-t-il des parois vitrées de grande surface sur la porte ?

Non

JARDIN, COUR, PRÉAU OU PATIO

Il n'existe pas d'obstacle le long du cheminement à moins de 2,20 m de haut.

- Vrai, il n'en existe aucun

Y-a-t'il des murs latéraux le long du cheminement de l'accueil au lieu de prestation?

Non

Il existe un ressaut de plus de 2 cm et/ou avec des arêtes vives dans le cheminement, allant de l'accueil au lieu de prestation.

Oui

La hauteur du ressaut est inférieure ou égale à 4 cm et la pente inférieure ou égale à 33%.

- Oui

Il n'y a pas de trou, fente ou grille de plus de 2 cm de diamètre le long du cheminement allant de l'accueil au lieu de prestation ?

- Vrai, il n'en existe aucun

Il n'y a pas de dévers de plus de 3% le long du cheminement de l'accueil au lieu de prestation.

- Faux

Dérogation : Non

Solution alternative :

Rien

Mise en place :

Pas de solution alternative

Le cheminement de l'accueil au lieu de prestation dispose d'un niveau d'éclairage de 100 lux en tout point.

- Oui

Une pente ou une rampe est-elle présente sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Oui

La pente ou la rampe respecte les normes d'accessibilité.

- Oui

Existe-t-il des parois vitrées de grande surface sur le cheminement de l'accueil au lieu de

prestation ?

Oui

Toutes les parois vitrées de grande surface sont repérables par des éléments visuellement contrastés.

- Oui

Un escalier est-il présent sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

Existe-t-il un ascenseur empruntable par le public dans le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

Existe-t-il un équipement mobile (tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques) empruntable par le public, dans le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

L'accès au lieu de la prestation s'effectue par :

1 porte d'accès

Le lieu de la prestation accueille :

Moins de 100 personnes

La largeur de passage libre de la porte ou du vantail couramment utilisé est de 77 cm minimum.

- Oui

La poignée de porte de l'entrée est facilement préhensible et manœuvrable.

- Oui

L'ouverture de la porte ne nécessite pas d'effort important (\leq à 5 kg).

- Vrai, elle ne nécessite pas d'effort important

Existe-t-il des parois vitrées de grande surface sur la porte ?

Oui

Ces parois vitrées de grande surface sont repérables par des éléments visuellement contrastés.

- Oui

Existe-t-il des dispositifs de commande (contrôle d'accès, sonnette, etc.) pour accéder au lieu de prestation ?

Non

Pour la prestation Jardin, cour, préau ou patio, toute personne, y compris une personne en situation de handicap, peut accéder, se repérer et s'orienter, comprendre l'espace, circuler, utiliser tout type d'équipement, communiquer et ressortir en toute autonomie.

- Non

Dérogation : Non

Solution alternative :

Rien

Mise en place :

Pas de solution alternative

LAVERIE, BLANCHISSERIE

Il n'existe pas d'obstacle le long du cheminement à moins de 2,20 m de haut.

- Vrai, il n'en existe aucun

Y-a-t'il des murs latéraux le long du cheminement de l'accueil au lieu de prestation?

Non

Il existe un ressaut de plus de 2 cm et/ou avec des arêtes vives dans le cheminement, allant de l'accueil au lieu de prestation.

Oui

La hauteur du ressaut est inférieure ou égale à 4 cm et la pente inférieure ou égale à 33%.

- Oui

Il n'y a pas de trou, fente ou grille de plus de 2 cm de diamètre le long du cheminement allant de l'accueil au lieu de prestation ?

- Vrai, il n'en existe aucun

Il n'y a pas de dévers de plus de 3% le long du cheminement de l'accueil au lieu de prestation.

- Vrai, il n'y a pas de dévers de plus de 3%

Le cheminement de l'accueil au lieu de prestation dispose d'un niveau d'éclairage de 100 lux en tout point.

- Oui

Une pente ou une rampe est-elle présente sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Oui

La pente ou la rampe respecte les normes d'accessibilité.

- Oui

Existe-t-il des parois vitrées de grande surface sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

Un escalier est-il présent sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Oui

L'escalier présent sur le cheminement est conforme aux dispositions relatives à la sécurité d'usage.

- Non

Dérogation : Non

Solution alternative :

Rien

Mise en place :

Pas de solution alternative

Existe-t-il un ascenseur empruntable par le public dans le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

Existe-t-il un équipement mobile (tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques) empruntable par le public, dans le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

L'accès au lieu de la prestation s'effectue par :

1 porte d'accès

Le lieu de la prestation accueille :

Moins de 100 personnes

La largeur de passage libre de la porte ou du vantail couramment utilisé est de 77 cm minimum.

- Oui

La poignée de porte de l'entrée est facilement préhensible et manœuvrable.

- Oui

L'ouverture de la porte ne nécessite pas d'effort important (\leq à 5 kg).

- Vrai, elle ne nécessite pas d'effort important

Existe-t-il des parois vitrées de grande surface sur la porte ?

Non

Existe-t-il des dispositifs de commande (contrôle d'accès, sonnette, etc.) pour accéder au lieu de prestation ?

Non

Pour la prestation Laverie, blanchisserie, toute personne, y compris une personne en situation de handicap, peut accéder, se repérer et s'orienter, comprendre l'espace, circuler, utiliser tout type d'équipement, communiquer et ressortir en toute autonomie.

- Non

Dérogation : Non

Solution alternative :

Rien

Mise en place :

Pas de solution alternative

LOCAL DE RÉUNION, BUREAU, SALLE INDIVIDUELLE DE RECUEILLEMENT

Il n'existe pas d'obstacle le long du cheminement à moins de 2,20 m de haut.

- Vrai, il n'en existe aucun

Y-a-t'il des murs latéraux le long du cheminement de l'accueil au lieu de prestation?

Non

Il existe un ressaut de plus de 2 cm et/ou avec des arêtes vives dans le cheminement, allant

de l'accueil au lieu de prestation.

Oui

La hauteur du ressaut est inférieure ou égale à 4 cm et la pente inférieure ou égale à 33%.

- Oui

Il n'y a pas de trou, fente ou grille de plus de 2 cm de diamètre le long du cheminement allant de l'accueil au lieu de prestation ?

- Vrai, il n'en existe aucun

Il n'y a pas de dévers de plus de 3% le long du cheminement de l'accueil au lieu de prestation.

- Vrai, il n'y a pas de dévers de plus de 3%

Le cheminement de l'accueil au lieu de prestation dispose d'un niveau d'éclairage de 100 lux en tout point.

- Oui

Une pente ou une rampe est-elle présente sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Oui

La pente ou la rampe respecte les normes d'accessibilité.

- Oui

Un escalier est-il présent sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Oui

L'escalier présent sur le cheminement est conforme aux dispositions relatives à la sécurité d'usage.

- Oui

Existe-t-il un ascenseur empruntable par le public dans le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

Existe-t-il un équipement mobile (tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques) empruntable par le public, dans le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

L'accès au lieu de la prestation s'effectue par :

1 porte d'accès

Le lieu de la prestation accueille :

Moins de 100 personnes

La largeur de passage libre de la porte ou du vantail couramment utilisé est de 77 cm minimum.

- Oui

La poignée de porte de l'entrée est facilement préhensible et manœuvrable.

- Oui

L'ouverture de la porte ne nécessite pas d'effort important (\leq à 5 kg).

- Vrai, elle ne nécessite pas d'effort important

Existe-t-il des parois vitrées de grande surface sur la porte ?

Oui

Ces parois vitrées de grande surface sont repérables par des éléments visuellement contrastés.

- Oui

Existe-t-il des dispositifs de commande (contrôle d'accès, sonnette, etc.) pour accéder au lieu de prestation ?

Non

Pour la prestation Local de réunion, bureau, salle individuelle de recueillement, toute personne, y compris une personne en situation de handicap, peut accéder, se repérer et s'orienter, comprendre l'espace, circuler, utiliser tout type d'équipement, communiquer et ressortir en toute autonomie.

- Non

Dérogation : Non

Solution alternative :

Rien

Mise en place :

Pas de solution alternative

Existe-t-il des parois vitrées de grande surface sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

RÉFECTOIRE, SALLE À MANGER, SALLE D'ASSISE, BAR, SALON D'AMBIANCE

Il n'existe pas d'obstacle le long du cheminement à moins de 2,20 m de haut.

- Vrai, il n'en existe aucun

Y-a-t'il des murs latéraux le long du cheminement de l'accueil au lieu de prestation?

Oui

Il n'existe pas d'obstacle le long du cheminement dépassant de plus de 15 cm sur les murs latéraux au cheminement de l'accueil au lieu de prestation.

- Vrai, il n'en existe aucun

Il existe un ressaut de plus de 2 cm et/ou avec des arêtes vives dans le cheminement, allant de l'accueil au lieu de prestation.

Oui

La hauteur du ressaut est inférieure ou égale à 4 cm et la pente inférieure ou égale à 33%.

- Oui

Il n'y a pas de trou, fente ou grille de plus de 2 cm de diamètre le long du cheminement allant de l'accueil au lieu de prestation ?

- Vrai, il n'en existe aucun

Il n'y a pas de dévers de plus de 3% le long du cheminement de l'accueil au lieu de prestation.

- Vrai, il n'y a pas de dévers de plus de 3%

Le cheminement de l'accueil au lieu de prestation dispose d'un niveau d'éclairage de 100 lux en tout point.

- Oui

Une pente ou une rampe est-elle présente sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Oui

La pente ou la rampe respecte les normes d'accessibilité.

- Oui

Existe-t-il des parois vitrées de grande surface sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

Un escalier est-il présent sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Oui

L'escalier présent sur le cheminement est conforme aux dispositions relatives à la sécurité d'usage.

- Non

Dérogation : Non

Solution alternative :

Faire le marquage

Mise en place :

9 avril 2023

Existe-t-il un ascenseur empruntable par le public dans le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

Existe-t-il un équipement mobile (tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques) empruntable par le public, dans le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

L'accès au lieu de la prestation s'effectue par :

1 porte à double vantaux

Le lieu de la prestation accueille :

Moins de 100 personnes

La largeur de passage libre de la porte ou du vantail couramment utilisé est de 77 cm minimum.

- Oui

La poignée de porte de l'entrée est facilement préhensible et manœuvrable.

- Oui

L'ouverture de la porte ne nécessite pas d'effort important (\leq à 5 kg).

- Faux, elle nécessite un effort important

Dérogation : Non

Solution alternative :

Pas de solution possible, porte de sécurité

Mise en place :

Pas de solution alternative

Existe-t-il des parois vitrées de grande surface sur la porte ?

Oui

Ces parois vitrées de grande surface sont repérables par des éléments visuellement contrastés.

- Oui

Existe-t-il des dispositifs de commande (contrôle d'accès, sonnette, etc.) pour accéder au lieu de prestation ?

Non

Pour la prestation Réfectoire, salle à manger, salle d'assise, bar, salon d'ambiance, toute personne, y compris une personne en situation de handicap, peut accéder, se repérer et s'orienter, comprendre l'espace, circuler, utiliser tout type d'équipement, communiquer et ressortir en toute autonomie.

- Non

Dérogation : Non

Solution alternative :

Rien

Mise en place :

Pas de solution alternative

SALLE D'ACTIVITÉ COMMUNE, SALLE DE JEUX, SALLE DE FORMATION, SALLE DE PRIÈRES

Y-a-t'il des murs latéraux le long du cheminement de l'accueil au lieu de prestation?

Oui

Il n'existe pas d'obstacle le long du cheminement dépassant de plus de 15 cm sur les murs latéraux au cheminement de l'accueil au lieu de prestation.

- Vrai, il n'en existe aucun

Il existe un ressaut de plus de 2 cm et/ou avec des arêtes vives dans le cheminement, allant de l'accueil au lieu de prestation.

Oui

La hauteur du ressaut est inférieure ou égale à 4 cm et la pente inférieure ou égale à 33%.

- Oui

Il n'y a pas de trou, fente ou grille de plus de 2 cm de diamètre le long du cheminement allant de l'accueil au lieu de prestation ?

- Vrai, il n'en existe aucun

Il n'y a pas de dévers de plus de 3% le long du cheminement de l'accueil au lieu de prestation.

- Vrai, il n'y a pas de dévers de plus de 3%

Le cheminement de l'accueil au lieu de prestation dispose d'un niveau d'éclairage de 100 lux en tout point.

- Oui

Une pente ou une rampe est-elle présente sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Oui

La pente ou la rampe respecte les normes d'accessibilité.

- Oui

Existe-t-il des parois vitrées de grande surface sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

Un escalier est-il présent sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

Existe-t-il un ascenseur empruntable par le public dans le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

Existe-t-il un équipement mobile (tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques) empruntable par le public, dans le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

L'accès au lieu de la prestation s'effectue par :

1 porte d'accès

Le lieu de la prestation accueille :

Moins de 100 personnes

La largeur de passage libre de la porte ou du vantail couramment utilisé est de 77 cm minimum.

- Oui

La poignée de porte de l'entrée est facilement préhensible et manœuvrable.

- Oui

L'ouverture de la porte ne nécessite pas d'effort important (\leq à 5 kg).

- Vrai, elle ne nécessite pas d'effort important

Existe-t-il des parois vitrées de grande surface sur la porte ?

Non

Existe-t-il des dispositifs de commande (contrôle d'accès, sonnette, etc.) pour accéder au lieu de prestation ?

Non

Pour la prestation Salle d'activité commune, salle de jeux, salle de formation, salle de prières, toute personne, y compris une personne en situation de handicap, peut accéder, se repérer et s'orienter, comprendre l'espace, circuler, utiliser tout type d'équipement, communiquer et ressortir en toute autonomie.

- Non

Dérogation : Non

Solution alternative :

Rien

Mise en place :

Pas de solution alternative

Il n'existe pas d'obstacle le long du cheminement à moins de 2,20 m de haut.

- Vrai, il n'en existe aucun

SALLE DE CLASSE, SALLE OU ESPACE D'ATTENTE

Il n'existe pas d'obstacle le long du cheminement à moins de 2,20 m de haut.

- Vrai, il n'en existe aucun

Y-a-t'il des murs latéraux le long du cheminement de l'accueil au lieu de prestation?

Oui

Il n'existe pas d'obstacle le long du cheminement dépassant de plus de 15 cm sur les murs latéraux au cheminement de l'accueil au lieu de prestation.

- Vrai, il n'en existe aucun

Il existe un ressaut de plus de 2 cm et/ou avec des arêtes vives dans le cheminement, allant de l'accueil au lieu de prestation.

Oui

La hauteur du ressaut est inférieure ou égale à 4 cm et la pente inférieure ou égale à 33%.

- Oui

Il n'y a pas de trou, fente ou grille de plus de 2 cm de diamètre le long du cheminement allant de l'accueil au lieu de prestation ?

- Vrai, il n'en existe aucun

Il n'y a pas de dévers de plus de 3% le long du cheminement de l'accueil au lieu de prestation.

- Vrai, il n'y a pas de dévers de plus de 3%

Le cheminement de l'accueil au lieu de prestation dispose d'un niveau d'éclairage de 100 lux en tout point.

- Oui

Une pente ou une rampe est-elle présente sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Oui

La pente ou la rampe respecte les normes d'accessibilité.

- Oui

Existe-t-il des parois vitrées de grande surface sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

Un escalier est-il présent sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Oui

L'escalier présent sur le cheminement est conforme aux dispositions relatives à la sécurité d'usage.

- Non

Dérogation : Non

Solution alternative :

Rien

Mise en place :

Pas de solution alternative

Existe-t-il un ascenseur empruntable par le public dans le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

Existe-t-il un équipement mobile (tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques) empruntable par le public, dans le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

L'accès au lieu de la prestation s'effectue par :

1 porte d'accès

Le lieu de la prestation accueille :

Moins de 100 personnes

La largeur de passage libre de la porte ou du vantail couramment utilisé est de 77 cm minimum.

- Oui

La poignée de porte de l'entrée est facilement préhensible et manœuvrable.

- Oui

L'ouverture de la porte ne nécessite pas d'effort important (\leq à 5 kg).

- Vrai, elle ne nécessite pas d'effort important

Existe-t-il des parois vitrées de grande surface sur la porte ?

Oui

Ces parois vitrées de grande surface sont repérables par des éléments visuellement contrastés.

- Oui

Existe-t-il des dispositifs de commande (contrôle d'accès, sonnette, etc.) pour accéder au lieu de prestation ?

Non

Pour la prestation Salle de classe, salle ou espace d'attente, toute personne, y compris une personne en situation de handicap, peut accéder, se repérer et s'orienter, comprendre l'espace, circuler, utiliser tout type d'équipement, communiquer et ressortir en toute autonomie.

- Non

Dérogation : Non

Solution alternative :

Rien

Mise en place :

Pas de solution alternative

SANITAIRES COMMUNS

Il n'existe pas d'obstacle le long du cheminement à moins de 2,20 m de haut.

- Vrai, il n'en existe aucun

Y-a-t'il des murs latéraux le long du cheminement de l'accueil au lieu de prestation?

Oui

Il n'existe pas d'obstacle le long du cheminement dépassant de plus de 15 cm sur les murs latéraux au cheminement de l'accueil au lieu de prestation.

- Vrai, il n'en existe aucun

Il existe un ressaut de plus de 2 cm et/ou avec des arêtes vives dans le cheminement, allant de l'accueil au lieu de prestation.

Oui

La hauteur du ressaut est inférieure ou égale à 4 cm et la pente inférieure ou égale à 33%.

- Oui

Il n'y a pas de trou, fente ou grille de plus de 2 cm de diamètre le long du cheminement allant de l'accueil au lieu de prestation ?

- Vrai, il n'en existe aucun

Il n'y a pas de dévers de plus de 3% le long du cheminement de l'accueil au lieu de prestation.

- Vrai, il n'y a pas de dévers de plus de 3%

Le cheminement de l'accueil au lieu de prestation dispose d'un niveau d'éclairage de 100 lux en tout point.

- Oui

Une pente ou une rampe est-elle présente sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Oui

La pente ou la rampe respecte les normes d'accessibilité.

- Oui

Existe-t-il des parois vitrées de grande surface sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Oui

Toutes les parois vitrées de grande surface sont repérables par des éléments visuellement contrastés.

- Oui

Un escalier est-il présent sur le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

Existe-t-il un ascenseur empruntable par le public dans le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

Existe-t-il un équipement mobile (tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques) empruntable par le public, dans le cheminement de l'accueil au lieu de prestation ?

Non

Existe-t-il des dispositifs de commande (contrôle d'accès, sonnette, etc.) pour accéder au lieu de prestation ?

Non

Au moins un sanitaire à disposition du public est adapté.

- Oui

Pour la prestation Sanitaires communs, toute personne, y compris une personne en situation de handicap, peut accéder, se repérer et s'orienter, comprendre l'espace, circuler, utiliser tout type d'équipement, communiquer et ressortir en toute autonomie.

- Oui

Le sanitaire adapté est repérable par une signalétique normalisée.

- Oui

La poignée est facilement préhensible et manœuvrable.

- Oui

Un dispositif de fermeture (barre de rappel ou un ferme-porte bien réglé) est installé sur la porte.

- Oui

Un espace de rotation d'1,50 m est présent à l'intérieur du sanitaire, ou à l'extérieur à proximité de la porte.

- Oui

Il existe un espace libre de 80 cm x 130 cm situé à côté de la cuvette permettant au fauteuil roulant de stationner à côté.

- Oui

Le lavabo ou un lave-main est en dehors de tout angle de mur de plus de 40 cm.

- Oui

Le lavabo ou un lave-main est situé à une hauteur maximale de 85 cm.

- Oui

Le lavabo ou un lave-main possède un vide en sous-face d'au moins 0,30 m de profondeur, 0,60 m de largeur et 0,70 m de hauteur.

- Oui

Une barre d'appui est installée à proximité de la cuvette.

- Oui

La hauteur de la cuvette est comprise entre 0,45 et 0,50 cm (abattant inclus).

- Oui

Tous les accessoires et équipements sont situés entre à une hauteur comprise entre 90 cm et 130 cm.

- Oui

Tous les accessoires et équipements sont en dehors d'un angle de mur de plus de 40 cm.

- Oui

Tous les accessoires et équipements ont un espace frontal libre de 80 cm x 130 cm permettant au fauteuil roulant de stationner devant.

- Oui

L'accès au lieu de la prestation s'effectue par :

1 porte d'accès

Le lieu de la prestation accueille :

Moins de 100 personnes

La largeur de passage libre de la porte ou du vantail couramment utilisé est de 77 cm minimum.

- Oui

La poignée de porte de l'entrée est facilement préhensible et manœuvrable.

- Oui

L'ouverture de la porte ne nécessite pas d'effort important (\leq à 5 kg).

- Vrai, elle ne nécessite pas d'effort important

Existe-t-il des parois vitrées de grande surface sur la porte ?

Oui

Ces parois vitrées de grande surface sont repérables par des éléments visuellement contrastés.

- Oui

SANITAIRES ACCESSIBLES AU PUBLIC

Au moins un sanitaire à disposition du public est adapté.

- Oui

Le sanitaire adapté est repérable par une signalétique normalisée.

- Oui

La poignée est facilement préhensible et manœuvrable.

- Oui

Un dispositif de fermeture (barre de rappel ou un ferme-porte bien réglé) est installé sur la porte.

- Oui

Un espace de rotation d'1,50 m est présent à l'intérieur du sanitaire, ou à l'extérieur à proximité de la porte.

- Oui

Il existe un espace libre de 80 cm x 130 cm situé à côté de la cuvette permettant au fauteuil roulant de stationner à côté.

- Oui

Le lavabo ou un lave-main est en dehors de tout angle de mur de plus de 40 cm.

- Oui

Le lavabo ou un lave-main est situé à une hauteur maximale de 85 cm.

- Oui

Le lavabo ou un lave-main possède un vide en sous-face d'au moins 0,30 m de profondeur, 0,60 m de largeur et 0,70 m de hauteur.

- Oui

Une barre d'appui est installée à proximité de la cuvette.

- Oui

La hauteur de la cuvette est comprise entre 0,45 et 0,50 m (abattant inclus).

- Oui

Tous les accessoires et équipements sont situés entre à une hauteur comprise entre 90 cm et 130 cm.

- Oui

Tous les accessoires et équipements sont en dehors d'un angle de mur de plus de 40 cm.

- Oui

Tous les accessoires et équipements ont un espace frontal libre de 80 cm x 130 cm permettant au fauteuil roulant de stationner devant.

- Oui

SORTIR DE L'ÉTABLISSEMENT

La sortie de l'établissement est repérable par une signalétique contrastée.

- Oui

Arrêté du 8 décembre

Extrait de l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public.

Article 1

Les dispositions du présent arrêté sont prises pour l'application des dispositions des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 susvisé. Les dispositions architecturales et les aménagements propres à assurer l'accessibilité des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes, avec ou sans travaux, satisfont aux obligations définies aux articles 2 à 19. Des solutions d'effet équivalent peuvent être mises en œuvre dès lors que celles-ci satisfont aux mêmes objectifs

Les dispositions des articles 5 à 19 concernant les espaces de manœuvre avec possibilité de demi-tour, les espaces de manœuvre de porte et l'espace d'usage devant les équipements ne s'appliquent pas :

- pour les étages ou niveaux non accessibles aux personnes circulant en fauteuil roulant ;
- dès lors que l'accès au bâtiment ne permet pas à une personne en fauteuil roulant de le franchir. Cette impossibilité d'accès au bâtiment est avérée notamment si l'espace entre le bord de la chaussée et l'entrée de l'établissement présente à la fois une largeur de trottoir inférieure ou égale à 2,8 m, une pente longitudinale de trottoir supérieure ou égale à 5 % et une différence de niveaux d'une hauteur supérieure à 17 cm entre l'extérieur et l'intérieur du bâtiment.

Article 2

Dispositions relatives aux cheminements extérieurs.

I. - Usages attendus :

Un cheminement accessible permet d'accéder à l'entrée principale, ou à une des entrées principales, des bâtiments depuis l'accès au terrain. Dès lors qu'une entrée principale ne peut pas être rendue accessible selon les dispositions prévues à l'article 4, l'accessibilité d'une entrée dissociée peut être envisagée. Cette entrée est signalée et ouverte à tous en permanence pendant les heures d'ouverture.

Le choix et l'aménagement du cheminement accessible sont tels qu'ils facilitent la continuité de la chaîne du déplacement avec l'extérieur du terrain. Le cheminement accessible est le cheminement usuel, ou l'un des cheminements usuels. Le cheminement accessible permet notamment à une personne ayant une déficience visuelle ou auditive de se localiser, s'orienter et atteindre le bâtiment en sécurité et permet à une personne ayant une déficience motrice d'accéder à tout équipement ou aménagement donné à l'usage. Les caractéristiques d'un cheminement accessible sont définies au II ci-après.

Lorsqu'il existe plusieurs cheminements, le ou les cheminements accessibles sont signalés de manière adaptée. Les principaux éléments structurants du cheminement sont visuellement repérables et détectables à la canne blanche ou au pied par les personnes ayant une déficience visuelle. Lorsque le cheminement courant se fait par un plan incliné, celui-ci offre des caractéristiques minimales définies au II ci-après.

Lorsque les caractéristiques du terrain ne permettent pas la réalisation d'un cheminement accessible depuis l'extérieur du terrain, un espace de stationnement adapté tel que défini à l'article 3 est prévu à proximité d'une entrée accessible du bâtiment et se trouve relié à celle-ci par un cheminement accessible.

Article 3

Dispositions relatives au stationnement automobile.

Le présent article s'applique à tout parc de stationnement automobile intérieur ou extérieur à l'usage du public et dépendant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public ainsi qu'aux parcs de stationnement en ouvrage, enterrés ou aériens.

I. - Usages attendus :

Tout parc de stationnement visé par le présent article comporte une ou plusieurs places de stationnement adaptées pour les personnes handicapées et réservées à leur usage. Une place de stationnement adaptée est aisément repérable par tous à partir de l'entrée du parc de stationnement, est positionnée, dimensionnée et équipée de façon à permettre aux personnes titulaires de la carte de stationnement pour personnes handicapées prévue à l'article L. 241-3-2 du code de l'action sociale et des familles, et en particulier à une personne en fauteuil roulant ou à son accompagnateur, de stationner son véhicule au plus proche d'un cheminement accessible conduisant à une entrée ou d'une sortie accessible de l'établissement.

Les places adaptées, quelle que soit leur configuration, notamment lorsqu'elles sont réalisées dans un volume fermé, sont telles qu'un usager en fauteuil roulant peut quitter l'emplacement une fois le véhicule garé. Les caractéristiques de ces places sont définies au II du présent article.

Article 4

Dispositions relatives aux accès à l'établissement ou l'installation.

I. - Usages attendus :

Le niveau d'accès principal à chaque bâtiment où le public est admis est accessible en continuité avec le cheminement extérieur accessible.

Tout dispositif visant à permettre ou restreindre l'accès au bâtiment ou à se signaler au personnel doit pouvoir être repéré et détecté, atteint et utilisé par une personne handicapée. L'utilisation du dispositif doit être la plus simple possible.

Article 5

Dispositions relatives à l'accueil du public.

I. - Usages attendus :

Tout aménagement, équipement ou mobilier situé au point d'accueil du public et nécessaire pour accéder aux espaces ouverts au public, pour les utiliser et pour les comprendre, doit pouvoir être repéré, atteint et utilisé par une personne handicapée. Lorsqu'il y a plusieurs points d'accueil à proximité l'un de l'autre, l'un au moins d'entre eux est rendu accessible dans les mêmes conditions d'accès et d'utilisation que celles offertes aux personnes valides, est prioritairement ouvert et est signalé de manière adaptée dès l'entrée. En particulier, le dispositif d'accueil bénéficie d'une ambiance visuelle et sonore adaptée. Ainsi, toute information strictement sonore nécessaire à l'utilisation normale du point d'accueil fait l'objet d'une transmission par des moyens adaptés ou est doublée par une information visuelle.

Les espaces ou équipements destinés à la communication font l'objet d'une qualité d'éclairage renforcée.

Article 6

Dispositions relatives aux circulations intérieures horizontales.

I. - Usages attendus :

Les circulations intérieures horizontales sont accessibles et sans danger pour les personnes handicapées. Les principaux éléments structurants du cheminement sont repérables par les personnes ayant une déficience visuelle. Les personnes handicapées peuvent accéder à l'ensemble des locaux ouverts au public et en ressortir de manière autonome.

Article 7

Dispositions relatives aux circulations intérieures verticales.

Les circulations intérieures verticales répondent aux dispositions suivantes :

Toute dénivellation des circulations horizontales supérieure ou égale à 1,20 m détermine un niveau décalé considéré comme un étage. Lorsque le bâtiment comporte un ascenseur, tous les étages comportant des locaux ouverts au public sont desservis.

Lorsque l'ascenseur, l'escalier ou l'équipement mobile n'est pas visible depuis l'entrée ou le hall du niveau principal d'accès au bâtiment, il y est repéré par une signalisation adaptée répondant aux exigences définies à l'annexe 3. Lorsqu'il existe plusieurs ascenseurs, escaliers ou équipements desservant de façon sélective les différents niveaux, cette signalisation aide l'utilisateur à choisir l'ascenseur, l'escalier ou l'équipement mobile qui lui convient. Pour les ascenseurs, cette information figure également à proximité des commandes d'appel. Le numéro ou la dénomination de chaque étage desservi par un ascenseur est accessible sur chaque palier, à proximité de l'ascenseur, notamment par une signalétique en relief.

7.1. Escaliers

I. - Usages attendus :

Les escaliers doivent pouvoir être utilisés en sécurité par les personnes handicapées, y compris lorsqu'une aide appropriée est nécessaire. La sécurité des personnes est assurée par des aménagements ou équipements facilitant le repérage des obstacles et l'équilibre tout au long de l'escalier.

7.2. Ascenseurs

I. - Usages attendus :

Tous les ascenseurs peuvent être utilisés par les personnes handicapées. Les caractéristiques et la disposition des commandes extérieures et intérieures à la cabine permettent, notamment, leur repérage et leur utilisation par ces personnes. Dans les ascenseurs, des dispositifs permettent de prendre appui et de recevoir par des moyens adaptés les informations liées aux mouvements de la cabine, aux étages desservis et au système d'alarme.

Article 8

Dispositions relatives aux tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques.

I. - Usages attendus :

Lorsque le cheminement courant se fait par un tapis roulant, un escalier mécanique ou un plan incliné mécanique, celui-ci peut être repéré et utilisé par des personnes ayant une déficience visuelle ou des difficultés à conserver leur équilibre.

Un tapis roulant, un escalier mécanique ou un plan incliné mécanique est doublé par un cheminement accessible non mobile ou par un ascenseur.

Article 9

Dispositions relatives aux revêtements des sols, murs et plafonds.

I. - Usages attendus :

Les revêtements de sol et les équipements situés sur le sol des cheminements sont sûrs et permettent une circulation aisée des personnes handicapées. Sous réserve de la prise en compte de contraintes particulières liées à l'hygiène ou à l'ambiance hygrométrique des locaux, les revêtements des sols, murs et plafonds ne créent pas de gêne visuelle ou sonore pour les personnes ayant une déficience sensorielle.

Article 10

Dispositions relatives aux portes, portiques et sas.

I. - Usages attendus :

Toutes les portes situées sur les cheminements permettent le passage des personnes handicapées et peuvent être manœuvrées par des personnes ayant des capacités physiques réduites, y compris en cas de système d'ouverture complexe. Les portes comportant une partie vitrée importante peuvent être repérées par les personnes malvoyantes de toutes tailles et ne créent pas de gêne visuelle.

Les portes battantes et les portes automatiques peuvent être utilisées sans danger par les personnes handicapées.

Les sas permettent le passage et la manœuvre des portes pour les personnes handicapées.

Toutefois, lorsqu'un dispositif rendu nécessaire du fait de contraintes liées notamment à la sécurité ou à la sûreté s'avère incompatible avec les contraintes liées à un handicap ou à l'utilisation d'une aide technique, notamment dans le cas de portes à tambour, tourniquets ou sas cylindriques, une porte adaptée est installée à proximité de ce dispositif.

Article 11

Dispositions relatives aux locaux ouverts au public, aux équipements et dispositifs de commande.

I. - Usages attendus :

Les personnes handicapées peuvent accéder à l'ensemble des locaux ouverts au public et en ressortir de manière autonome.

Les équipements, le mobilier, les dispositifs de commande et de service situés dans les établissements recevant du public ou dans les installations ouvertes au public doivent être repérés, atteints et utilisés par les personnes handicapées. La disposition des équipements ne crée pas d'obstacle ou de danger pour les personnes ayant une déficience visuelle.

Lorsque plusieurs équipements ou éléments de mobilier ayant la même fonction sont mis à la disposition du public, un au moins par groupe d'équipements ou d'éléments de mobilier doit être repéré, atteint et utilisé par les personnes handicapées. Dans le cas d'équipements soumis à des horaires de fonctionnement, l'équipement adapté fonctionne en priorité.

Article 12

Dispositions relatives aux sanitaires.

I. - Usages attendus :

Chaque niveau accessible, lorsque des sanitaires y sont prévus pour le public, comporte au moins un cabinet d'aisances adapté pour les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant et comportant un lavabo accessible.

Cette disposition ne s'applique pas aux hôtels ne proposant que le service de restauration du petit déjeuner.

Les cabinets d'aisances adaptés sont installés, de préférence, au même emplacement que les autres cabinets d'aisances lorsque ceux-ci sont regroupés. Si cette disposition ne peut être respectée, les cabinets d'aisance adaptés séparés des cabinets d'aisance non accessibles sont signalés.

Lorsqu'il existe des cabinets d'aisances séparés pour chaque sexe, l'aménagement d'un cabinet d'aisances accessible n'est pas exigé pour chaque sexe. Dans ce cas, tout cabinet adapté pour les personnes handicapées pouvant être utilisé par des personnes de chaque sexe est accessible directement depuis les circulations communes et signalé par des pictogrammes rappelant la possibilité de leur utilisation par des personnes des deux sexes, handicapées ou non.

Les lavabos ou un lavabo au moins par groupe de lavabos sont accessibles aux personnes handicapées ainsi que les divers aménagements tels que notamment miroir, distributeur de savon, sèche-mains, patères.

Article 13

Dispositions relatives aux sorties.

I. - Usages attendus :

Les sorties peuvent être aisément repérées, atteintes et utilisées par les personnes handicapées.

Article 14

Dispositions relatives à l'éclairage.

I. - Usages attendus :

La qualité de l'éclairage, artificiel ou naturel, des circulations intérieures et extérieures est telle que l'ensemble du cheminement est traité sans créer de gêne visuelle. Les parties du cheminement qui peuvent être source de perte d'équilibre pour les personnes handicapées, les dispositifs d'accès et les informations fournies par la signalétique font l'objet d'une qualité d'éclairage renforcée.

Article 15

Dispositions spécifiques applicables à certains types d'établissements.

I. - Usages attendus :

Certaines dispositions architecturales et aménagements des établissements recevant du public ou installations ouvertes au public et des équipements visés aux articles 16 à 19, en raison de leur spécificité, satisfont à des obligations spécifiques définies par les articles suivants.

Article 16

Dispositions spécifiques applicables aux établissements recevant du public assis.

I. - Usages attendus :

Tout établissement ou installation accueillant du public assis reçoit les personnes handicapées dans les mêmes conditions d'accès et d'utilisation que celles offertes aux personnes valides. A cet effet, des emplacements accessibles par un cheminement praticable sont aménagés. Dans les restaurants ainsi que dans les salles à usage polyvalent ne comportant pas d'aménagements spécifiques, ces emplacements peuvent être dégagés lors de l'arrivée des personnes handicapées. Le nombre, les caractéristiques et la disposition de ces emplacements sont définis en fonction du nombre total de places offertes.

Article 17

Dispositions spécifiques relatives aux chambres des établissements comportant des locaux d'hébergement.

I. - Usages attendus :

Tout établissement disposant de locaux d'hébergement pour le public comporte des chambres aménagées et accessibles de manière à pouvoir être occupées par des personnes handicapées, à l'exception des établissements ne comportant pas plus de dix chambres, dont aucune n'est située au rez-de-chaussée ou en étage accessible par ascenseur.

Lorsque ces chambres comportent une salle d'eau, celle-ci est aménagée et accessible.

Documents

DIAGNOSTIC DE L'ETAT D'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI EXISTANT

(selon l'article R.111-19-9 du Code de la Construction et de l'Habitation)



MFR "La Bagotière"

"La Bagotière" 14220 Les Moutiers En Cinglais

Synthèse des résultats

				
Accéder	●	●	●	●
Etre accueilli	●	●	●	●
Circuler	✘	■	●	■
Se restaurer	●	●	●	●
Travailler	●	●	●	●
Utiliser les sanitaires	■	●	●	●
Utiliser les services	●	●	●	●
Stationner	■	●	●	●
Etre en sécurité	■	■	■	■
S'orienter, se repérer	●	●	●	●
Utiliser les équipements/mobiliers/Dispositifs de commande	✘	✘	✘	✘
Sortir	●	●	●	●

Légende :

● Conforme à la réglementation en vigueur

■ Non conforme à la réglementation en vigueur, mais permet l'accès à la fonction

✘ Non conforme à la réglementation en vigueur, interdit complètement l'accès à la fonction


personnes à mobilité réduite



personnes aveugles ou malvoyantes



personnes sourdes ou malentendantes



personnes déficientes mentales

Niveau 4 : Le site et/ou le(s) bâtiments sont non conformes à la réglementation en vigueur mais l'usage de certains services et fonctions est possible.

N° de rapport	Date de rédaction	Document établi par	Cachet
4051-2-43080	02/07/2010	E. RONDIER	
Documents annexés : <input type="checkbox"/> Fiches de visite <input type="checkbox"/> Plans			

SOMMAIRE

1	OBJET DE LA MISSION	p. 3
2	DOCUMENTS SOURCES	p. 3
3	COMPTE RENDU DE L'ETAT DES LIEUX	p. 4
4	SYNTHESE	p. 14
5	FICHES D'ACTION	p. 16
6	SCENARIOS	p. 80

Documents en annexes :

Plans

1- OBJET DE LA MISSION

La mission est réalisée dans le cadre des obligations de l'article R.111-19-9 du Code de la Construction et de l'Habitation que doivent respecter :

- avant le 1er janvier 2010, les établissements recevant du public existants classés en 1ère et 2ème catégories et les établissements classés en 3ème et 4ème catégories appartenant à l'Etat ou à ses établissements publics, ou dont l'Etat assure contractuellement la charge de propriété
- avant le 1er janvier 2011, les établissements classés en 3ème et 4ème catégories à l'exception de ceux mentionnés ci-dessus et les établissements mentionnés à l'article R. 111-19-12 classés dans les quatre premières catégories au sens de l'article R. 123-19

Les handicaps concernés :

La notion de handicap est définie par l'article L 114 du Code de l'Action Sociale et de la Famille comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

En outre, les articles 42 et 45 de la loi 2005-102 introduisent le terme de "personnes à mobilité réduite" (PMR). Cette expression a été définie par le parlement européen en 2001, les PMR sont "toutes les personnes ayant des difficultés pour se déplacer, telles que, par exemple, personnes handicapées (y compris les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels et les passagers en fauteuil roulant), personnes handicapées des membres, personnes de petite taille, personnes transportant des bagages lourds, personnes âgées, femmes enceintes, personnes ayant un caddie et parents avec enfants (y compris enfants en poussette).

Au sens de l'article L 111-7-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, " les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps."

La mission porte sur trois volets :

- Analyse de la situation au regard des obligations de mise en accessibilité des bâtiments et de leurs abords (Sous-section 5 de la section III du chapitre 1er du titre 1er du livre 1er du Code de la Construction et de l'Habitation).
- Préconisation des travaux nécessaires pour respecter les obligations qui doivent être satisfaites avant le 1er janvier 2015.
- Estimation du coût de ces travaux.

Limite de la mission :

Les estimations du coût des travaux ne sont données qu'à titre indicatif et sont exprimées hors honoraires et frais (Bureau d'Etudes Techniques / architecte).

2- DOCUMENTS SOURCES

- Plans de masse
- Plans des bâtiments
- Superficie des bâtiments

3- COMPTE RENDU DE L'ETAT DES LIEUX
Identification du site :

Adresse	MFR "La Bagotière" "La Bagotière" 14220 Les Moutiers En Cinglais
Nombre de bâtiment	2
Usage / Activité	
Année de construction	
n° de lot	
Type d'ERP	
Nombre de niveaux	3
Terrasse - Balcon	Non
Sous-sol	Oui
Parking	Oui
Gardien/accueil	Oui
Ascenseur	Non
Espaces verts	Oui

Identification des différents intervenants :

Donneur d'ordre		Propriétaire	
Dénomination :	MFR "La Bagotière"	Dénomination :	MFR "La Bagotière"
Adresse :	Château des Moutiers 14220 Les Moutiers en Cinglais	Adresse :	Château des Moutiers 14220 Les Moutiers en Cinglais
Tél :	02 31 27 94 94	Tél :	02 31 27 94 94
Fax :	02 31 27 94 99	Fax :	02 31 27 94 99

Détails de la visite :

- Date(s) de la visite : 1 juillet 2010
- Locaux et zones non visités :

Locaux et zones non visités	Motifs d'absence de visite
Néant	/

Afin de satisfaire à l'exhaustivité du repérage, des investigations complémentaires devront être réalisées dans les locaux et zones ci-dessus.

Extérieur

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Parking adapté (Dédié public)	Stationner	Stationnement	NC 1		Chaque place repérée par un marquage au sol et une signalisation verticale	Absence de marquage au sol Absence de signalisation verticale		
Escaliers d'accès salle de réunion (Dédié public)	Ciruler	CE/Escaliers	NC 22		Escalier de 3 marches ou plus : appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 23		Escalier de 3 marches ou plus : contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 24		Escalier de 3 marches ou plus : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Nez de marches non contrastés		
			NC 25		Escalier de 3 marches ou plus : mains courantes dépassant les premières et dernières marches	Mains courantes ne dépassant la première marche		
Entrée hall depuis le parking (Dédié public)	Ciruler	CE/Escaliers	NC 26		Escalier de moins de 3 marches : appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 27		Escalier de moins de 3 marches : contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 28		Escalier de moins de 3 marches : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
		CE/Espaces de manœuvre et usage	NC 29		Espaces de manœuvre de porte de part et d'autre de chaque porte ou portillon : longueur de 1,70 m en poussant ou 2,20 m en tirant	Espace de manœuvre de dimension non conforme		

Extérieur

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Entrée hall depuis le parking (Dédié public)	Circuler	Portes, portiques et sas	NC 39		Portes et parois vitrées repérables ouvertes comme fermées	Porte vitrée non repérable		
Accès bâtiment cours (Dédié public)	Circuler	CE/Escaliers	NC 58		Escalier de 3 marches ou plus : appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 59		Escalier de 3 marches ou plus : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
			NC 60		Escalier de 3 marches ou plus : mains courantes de chaque côté (toléré pour les ERP existants : 1 seule si largeur de passage < 1 m après installation de la 2ème main courante)	Absence de mains courantes		
			NC 61		Escalier de 3 marches ou plus : contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 51		Pente entre 5 et 8 % sur 2 m maxi (toléré pour les ERP existants : entre 6 et 10 % sur 2 m)	Rampe non conforme		
Accès terrain de sport (Dédié public)	Etre en sécurité	CE/Sécurité d'usage	NC 63		Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	Sol meuble		

(1) L'handicap ou les handicaps concernés par le constat apparaissent barrés en rouge.



personnes à mobilité réduite



personnes aveugles ou malvoyantes



personnes sourdes ou malentendantes



personnes déficientes mentales

(2) Des modalités particulières s'appliquent dans les établissements recevant du public existants lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment (tels que murs, plafonds, planchers, poutres ou poteaux). Ces modalités sont exprimées sous la forme "toléré pour les ERP existants" dans le présent rapport.

(3) Smiley rouge : la non-conformité empêche l'accès aux services rendus ou à la fonction.

Smiley jaune : la non-conformité dégrade l'accès aux services rendus ou à la fonction, mais ne l'empêche pas.

Abréviations : - CIH : Circulation Intérieure Horizontale. - CIV : Circulation Intérieure Verticale. - CE : Cheminement Extérieur.

Partie récente

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Salle de restauration (Dédié public)	Utiliser les équipements /mobilier/Di spositifs de commande	Equipements/D ispositifs de commande, de sevices et d'information /Mobilier	NC 2		Equipements et mobiliers divers accessibles au public : au moins 1 équipement, mobilier par type aménagé	Absence de mobilier accessible		
Accès des sanitaires homme et femme (Dédié public)	Circuler	Portes, portiques et sas	NC 3		Largeur des portes principales : 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes (toléré pour les ERP existants : 0,80 m)	Largeur de porte non conforme		
Sanitaires femme (Dédié public)	Utiliser les sanitaires	Portes, portiques et sas	NC 4		Largeur des portes principales : 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes (toléré pour les ERP existants : 0,80 m)	Largeur de porte non conforme		
		Sanitaires	NC 5		Au moins un lavabo accessible si lavabos : vide en dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)	Absence de lavabo adapté		
			NC 6		Aménagements intérieurs des cabinets : dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	Absence de poignée de tirage		
			NC 7		Aménagements intérieurs des cabinets : lave-mains accessible d'une hauteur <= 0,85 m	Absence de lave-mains		
Sanitaires homme (Dédié public)	Circuler	Portes, portiques et sas	NC 8		Largeur des portes principales : 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes (toléré pour les ERP existants : 0,80 m)	Largeur de porte non conforme		
	Utiliser les sanitaires	Sanitaires	NC 9		Au moins un lavabo accessible si lavabos : vide en dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)	Absence de lavabo adapté		
			NC 10		Aménagements intérieurs des cabinets : dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	Absence de poignée de tirage		

Partie récente

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinés Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Sanitaires homme (Dédié public)	Utiliser les sanitaires	Sanitaires	NC 11		Aménagements intérieurs des cabinets : lave-mains accessible d'une hauteur <= 0,85 m	Absence de lave-mains		
			NC 12		Urinoirs à différentes hauteurs si batteries d'urinoirs	Absence d'urinoirs de différentes hauteurs		
SAS d'entrée salle de réunion (Dédié public)	Circuler	Portes, portiques et sas	NC 13		Largeur des portes principales : 1 vantail > 0,90 m pour les portes à 2 vantaux	Largeur de porte non conforme		
Accès sous-sol (Dédié public)	Circuler	CIV/Escaliers	NC 14		Main courante continue, rigide et facilement préhensible	Main courante non continue		
			NC 15		Mains courantes dépassant les premières et dernières marches	Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche		
			NC 16		Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 17		Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 18		Nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Nez de marches non contrastés		
	Etre en sécurité	CIV/Escaliers	NC 19		Valeurs d'éclairage : 150 lux pour les escaliers	Dispositif d'éclairage insuffisant		

Partie récente

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Sanitaires chambre "adaptée" (Dédié public)	Utiliser les sanitaires	Sanitaires	NC 20		Aménagements intérieurs des cabinets : dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	Absence de poignée de tirage		
Entrée chambre "adaptée" (Dédié public)	Circuler	CIH/Ressauts	NC 21		Seuils et ressauts : <= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33 %) arrondis ou chanfreinés	Seuil non arrondi		
Accès à l'étage (Dédié public)	Circuler	CIV/Escaliers	NC 31		Hauteur des marches <= 16 cm (toléré pour les ERP existants : <= 17 cm)	Hauteur des marches non conforme		
			NC 32		Mains courantes de chaque côté (toléré pour les ERP existants : 1 seule si largeur de passage < 1 m après installation de la 2ème main courante)	Absence de mains courantes		
			NC 33		Mains courantes dépassant les premières et dernières marches	Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche		
			NC 34		Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 35		Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 36		Nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
			NC 37		Escalier de 3 marches ou plus : appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		

Partie récente

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinés Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Escaliers des chambres (Dédié public)	Circuler	CIH/Escaliers	NC 38		Escalier de 3 marches ou plus : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		

(1) L'handicap ou les handicaps concernés par le constat apparaissent barrés en rouge.



personnes à mobilité réduite



personnes aveugles ou malvoyantes



personnes sourdes ou malentendantes



personnes déficientes mentales

(2) Des modalités particulières s'appliquent dans les établissements recevant du public existants lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment (tels que murs, plafonds, planchers, poutres ou poteaux). Ces modalités sont exprimées sous la forme "toléré pour les ERP existants" dans le présent rapport.

(3) Smiley rouge : la non-conformité empêche l'accès aux services rendus ou à la fonction.

Smiley jaune : la non-conformité dégrade l'accès aux services rendus ou à la fonction, mais ne l'empêche pas.

Abréviations : - CIH : Circulation Intérieure Horizontale. - CIV : Circulation Intérieure Verticale. - CE : Cheminement Extérieur.

Château

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Entrées accueil (Dédié public)	Ciruler	CIH/Escaliers	NC 41		Escalier de moins de 3 marches : appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 42		Escalier de moins de 3 marches : contremarches de 10 cm mini pour la 1 ^{ère} et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 43		Escalier de moins de 3 marches : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
		CIH/Ressauts	NC 40		Seuils et ressauts : distance entre 2 ressauts > 2,50 m	Distance entre deux ressauts trop faible		
Accès aux étages (Dédié public)	Ciruler	CIV/Escaliers	NC 44		Main courante continue, rigide et facilement préhensible	Main courante non continue		
			NC 45		Mains courantes dépassant les premières et dernières marches	Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche		
			NC 46		Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 47		Nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
			NC 64		Escalier de moins de 3 marches : contremarches de 10 cm mini pour la 1 ^{ère} et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		

Château

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Accès aux étages (Dédié public)	Etre en sécurité	CIV/Escaliers	NC 48		Valeurs d'éclairage : 150 lux pour les escaliers	Dispositif d'éclairage insuffisant		
Entrée cuisine pédagogique (Dédié public)	Circuler	CIH/Ressauts	NC 49		Seuils et ressauts : <= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33 %) arrondis ou chanfreinés	Seuil non arrondi		
Salle de réunion cuisine pédagogique (Dédié public)	Utiliser les équipements /mobilier/Di spositifs de commande	Equipements/D ispositifs de commande, de services et d'information /Mobilier	NC 50		Equipements et mobiliers divers accessibles au public : au moins 1 équipement, mobilier par type aménagé	Absence de mobilier accessible		

(1) L'handicap ou les handicaps concernés par le constat apparaissent barrés en rouge.

 personnes à mobilité réduite  personnes aveugles ou malvoyantes  personnes sourdes ou malentendantes  personnes déficientes mentales

(2) Des modalités particulières s'appliquent dans les établissements recevant du public existants lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment (tels que murs, plafonds, planchers, poutres ou poteaux). Ces modalités sont exprimées sous la forme "toléré pour les ERP existants" dans le présent rapport.

(3) Smiley rouge : la non-conformité empêche l'accès aux services rendus ou à la fonction.

Smiley jaune : la non-conformité dégrade l'accès aux services rendus ou à la fonction, mais ne l'empêche pas.

Abréviations : - CIH : Circulation Intérieure Horizontale. - CIV : Circulation Intérieure Verticale. - CE : Cheminement Extérieur.

Bâtiment cours

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Entrée (Dédié public)	Ciruler	CiH/Plan incliné	NC 52		Existence d'un plan à chaque dénivellation du cheminement	Absence de plan incliné		
		Portes, portiques et sas	NC 53		Largeur des portes principales : 1 vantail > 0,90 m pour les portes à 2 vantaux	Largeur de porte non conforme		
Sanitaires (Dédié public)	Utiliser les sanitaires	Sanitaires	NC 54		Cabinets aménagés : au moins 1 par niveau comportant des sanitaires	Absence de cabinet aménagé		
Entrée salle de cours RDC (Dédié public)	Ciruler	Portes, portiques et sas	NC 55		Largeur des portes principales : 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes (toléré pour les ERP existants : 0,80 m)	Largeur de porte non conforme		
Accès à l'étage (Dédié public)	Ciruler	CIV/Escaliers	NC 56		Contremarches de 10 cm mini pour la 1 ^{ère} et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 57		Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
Entrée salle de cours R-01 (Dédié public)	Ciruler	CiH/Ressauts	NC 62		Seuils et ressauts : <= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33 %) arrondis ou chanfreinés	Seuil trop élevé		

(1) L'handicap ou les handicaps concernés par le constat apparaissent barrés en rouge.



personnes à mobilité réduite



personnes aveugles ou malvoyantes



personnes sourdes ou malentendantes



personnes déficientes mentales

(2) Des modalités particulières s'appliquent dans les établissements recevant du public existants lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment (tels que murs, plafonds, planchers, poutres ou poteaux). Ces modalités sont exprimées sous la forme "toléré pour les ERP existants" dans le présent rapport.

(3) Smiley rouge : la non-conformité empêche l'accès aux services rendus ou à la fonction.

Smiley jaune : la non-conformité dégrade l'accès aux services rendus ou à la fonction, mais ne l'empêche pas.

Abréviations : - CiH : Circulation Intérieure Horizontale. - CIV : Circulation Intérieure Verticale. - CE : Cheminement Extérieur.

4- SYNTHESE
Problèmes les plus récurrents

Fonction	Dispositions examinées	Constats
Circuler	CE/Escaliers, CIV/Escaliers, CIH/Escaliers	Absence de bande d'éveil de vigilance (9 NC)
		Contremarches non contrastées (8 NC)
		Absence de nez de marches (6 NC)
Circuler, Utiliser les sanitaires	Portes, portiques et sas	Largeur de porte non conforme (6 NC)
Utiliser les sanitaires	Sanitaires	Absence de poignée de tirage (3 NC)
Circuler	CIV/Escaliers	Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche (3 NC)
	CE/Escaliers, CIV/Escaliers	Nez de marches non contrastés (2 NC)
		Absence de mains courantes (2 NC)
Utiliser les équipements/mobiliers/ Dispositifs de commande	Equipements/Dispositifs de commande, de services et d'information /Mobiliers	Absence de mobilier accessible (2 NC)
Utiliser les sanitaires	Sanitaires	Absence de lavabo adapté (2 NC)

Problèmes importants

Les dysfonctionnements constatés empêchant l'usage des différentes fonctions du bâtiment sont repris ci-dessous :

Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné	Rappel réglementaire	Constat	Usage	Illustration
Salle de restauration	Utiliser les équipements /mobiliers/Dispositifs de commande	Equipements/Dispositifs de commande, de services et d'information /Mobiliers	NC 2		Equipements et mobiliers divers accessibles au public : au moins 1 équipement, mobilier par type aménagé	Absence de mobilier accessible		
Salle de réunion cuisine pédagogique	Utiliser les équipements /mobiliers/Dispositifs de commande	Equipements/Dispositifs de commande, de services et d'information /Mobiliers	NC 50		Equipements et mobiliers divers accessibles au public : au moins 1 équipement, mobilier par type aménagé	Absence de mobilier accessible		
Entrée	Circuler	CIH/Plan incliné	NC 52		Existence d'un plan à chaque dénivellation du cheminement	Absence de plan incliné		

5- FICHES D'ACTION

Les fiches d'actions proposées ci après visent a relever les difficultés rencontrées lors de l'état des lieux dans le cheminement et lors de l'accès aux différents fonctions du bâtiment.

LECTURE DES FICHES D'ACTION

Urgence



Un degré d'urgence est donné afin de prioriser les actions à engager.

 : rupture de la chaine de déplacement

 : non respect de la réglementation sans rupture de la chaine de déplacement

 : amélioration en terme de confort

Espace fonctionnel Accès au bâtiment

Handicap concerné



Une indication supplémentaire renseigne sur le type de handicap concerné

Fonctions Accéder

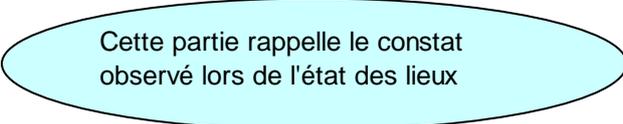
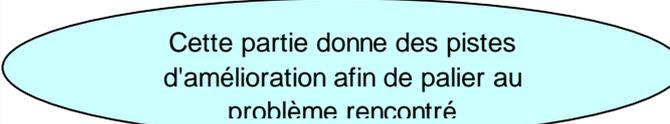
Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
	

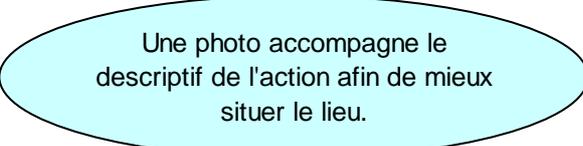
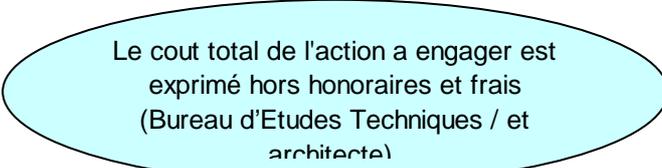
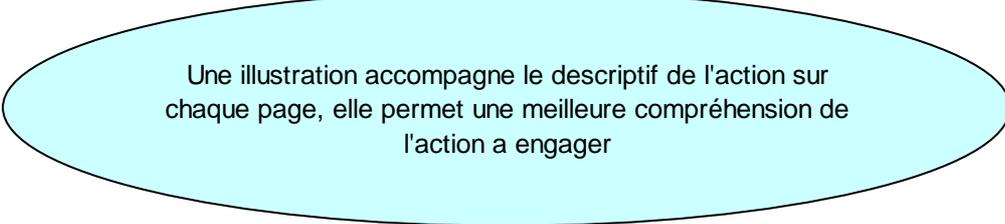
Photo	Coût total
	

Illustration


FICHE D'ACTION A1 (NC 1)

Urgence



Espace fonctionnel Parking adapté

Handicap concerné

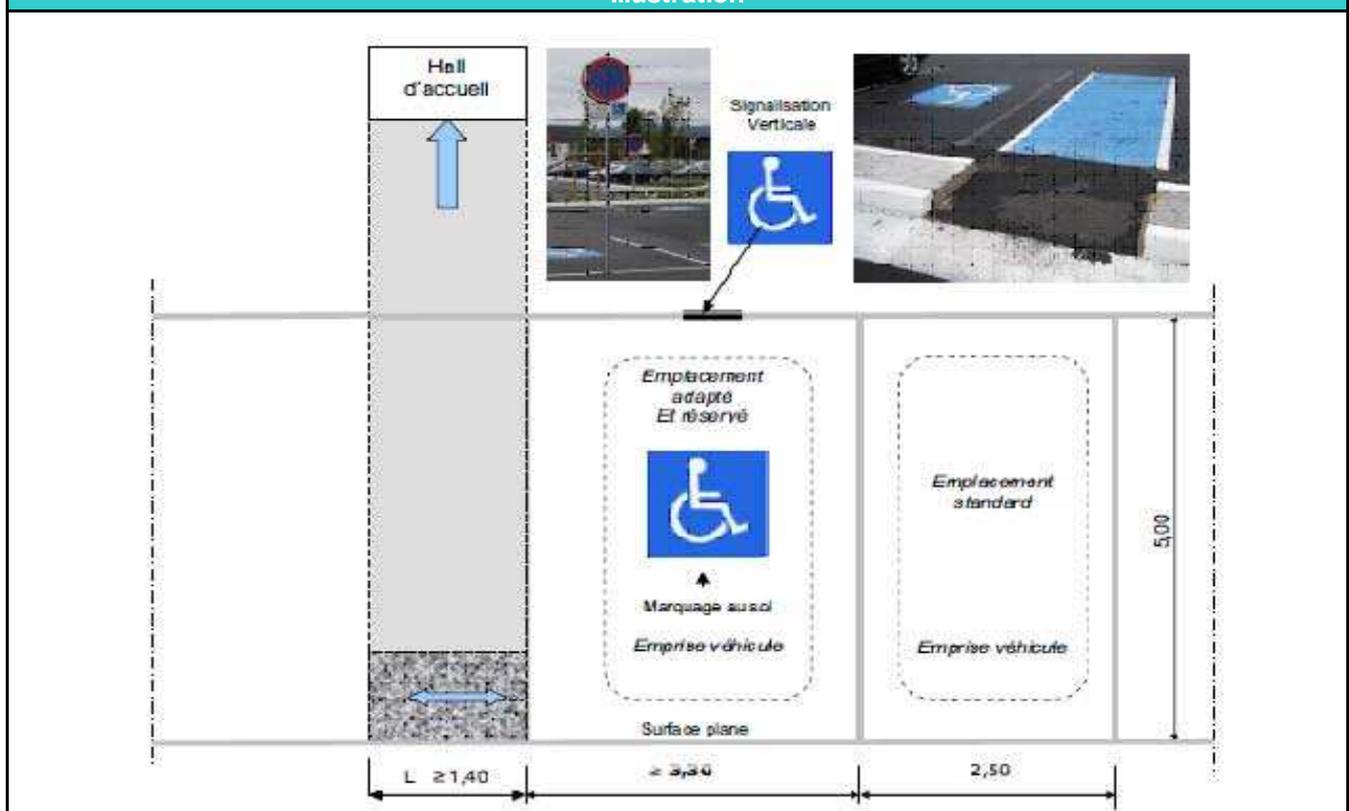


Fonctions Stationner

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de marquage au sol Absence de signalisation verticale	Balisage au sol Pose de 1 panneau signalétique Pose d'un panneau signalétique depuis l'entrée du site indiquant la place réservée

Photo	Coût total
	1 300 €

Illustration



FICHE D'ACTION A2 (NC 2)

Urgence



Espace fonctionnel Salle de restauration

Handicap concerné

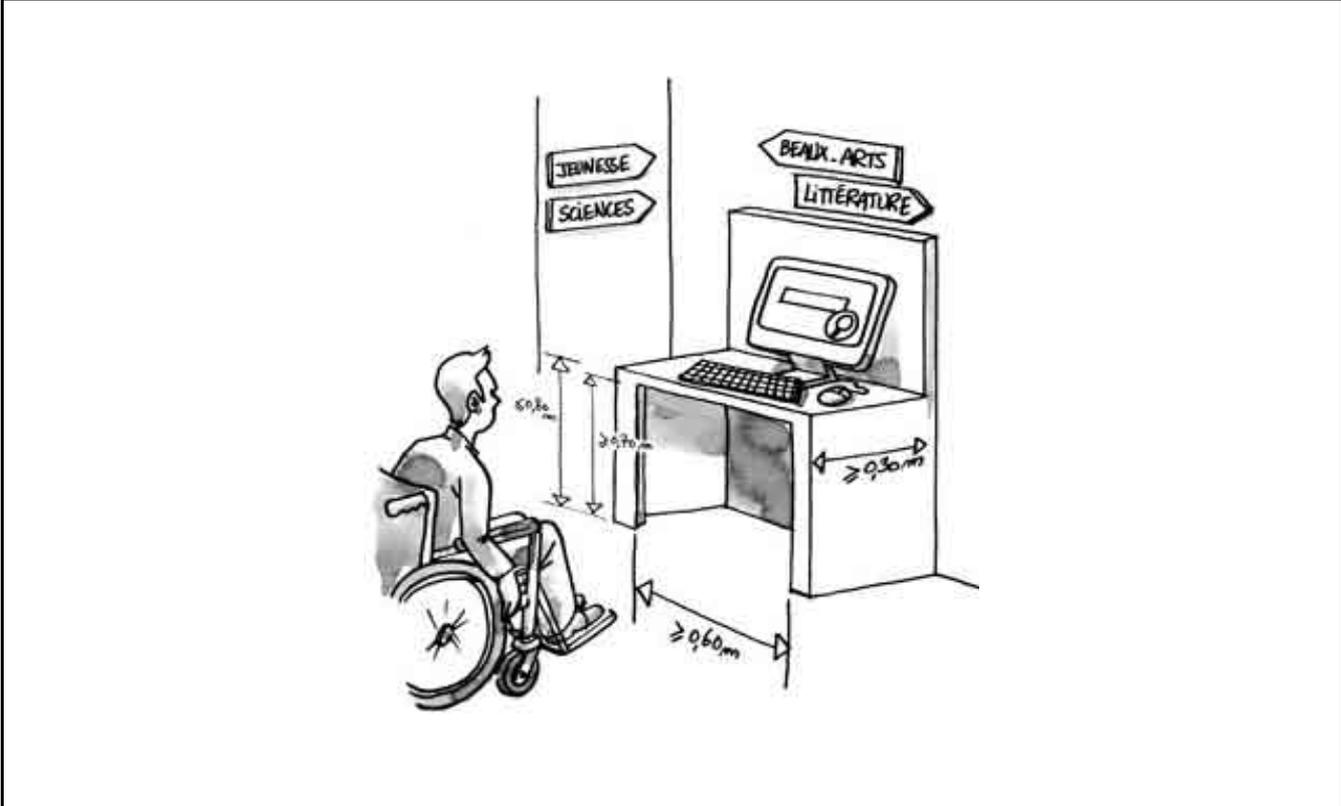


Fonctions Utiliser les équipements/mobiliers/Disposi

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de mobilier accessible	Pose de 1 mobiliers adaptés

Photo	Coût total
	250 €

Illustration



FICHE D'ACTION A3 (NC 3)

Urgence



Espace fonctionnel Accès des sanitaires homme et femme

Handicap concerné

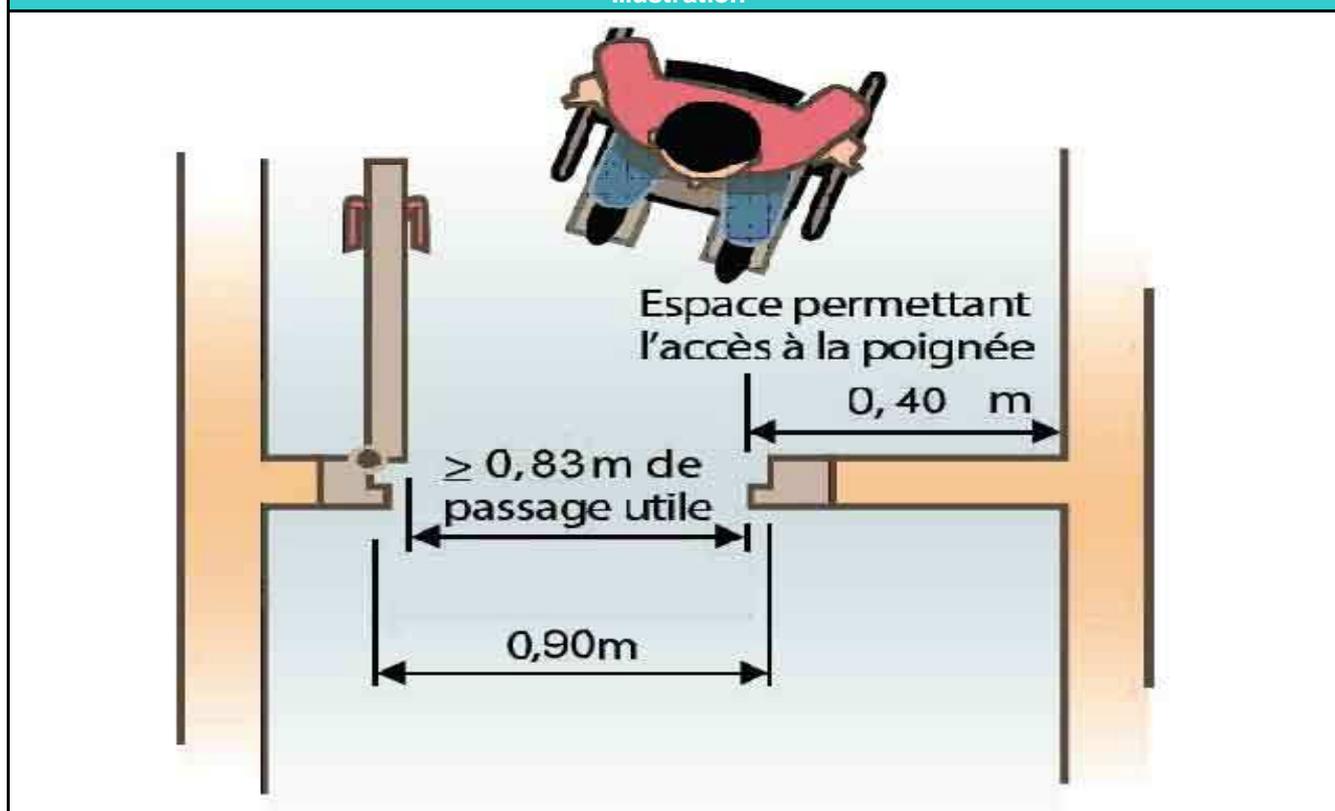
Fonctions

Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 2 portes

Photo	Coût total
	2 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A4 (NC 4)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires femme

Handicap concerné

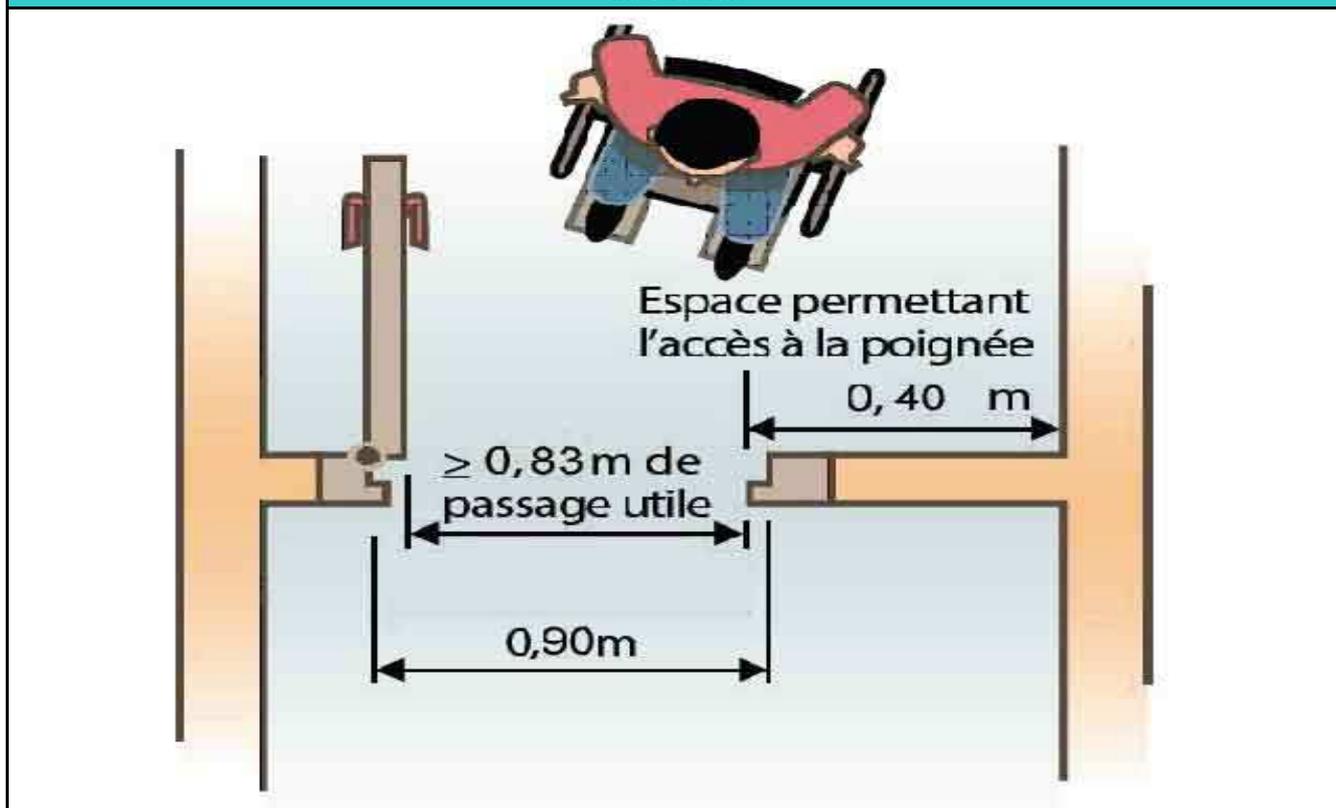


Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 1 portes

Photo	Coût total
	1 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A5 (NC 5)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires femme

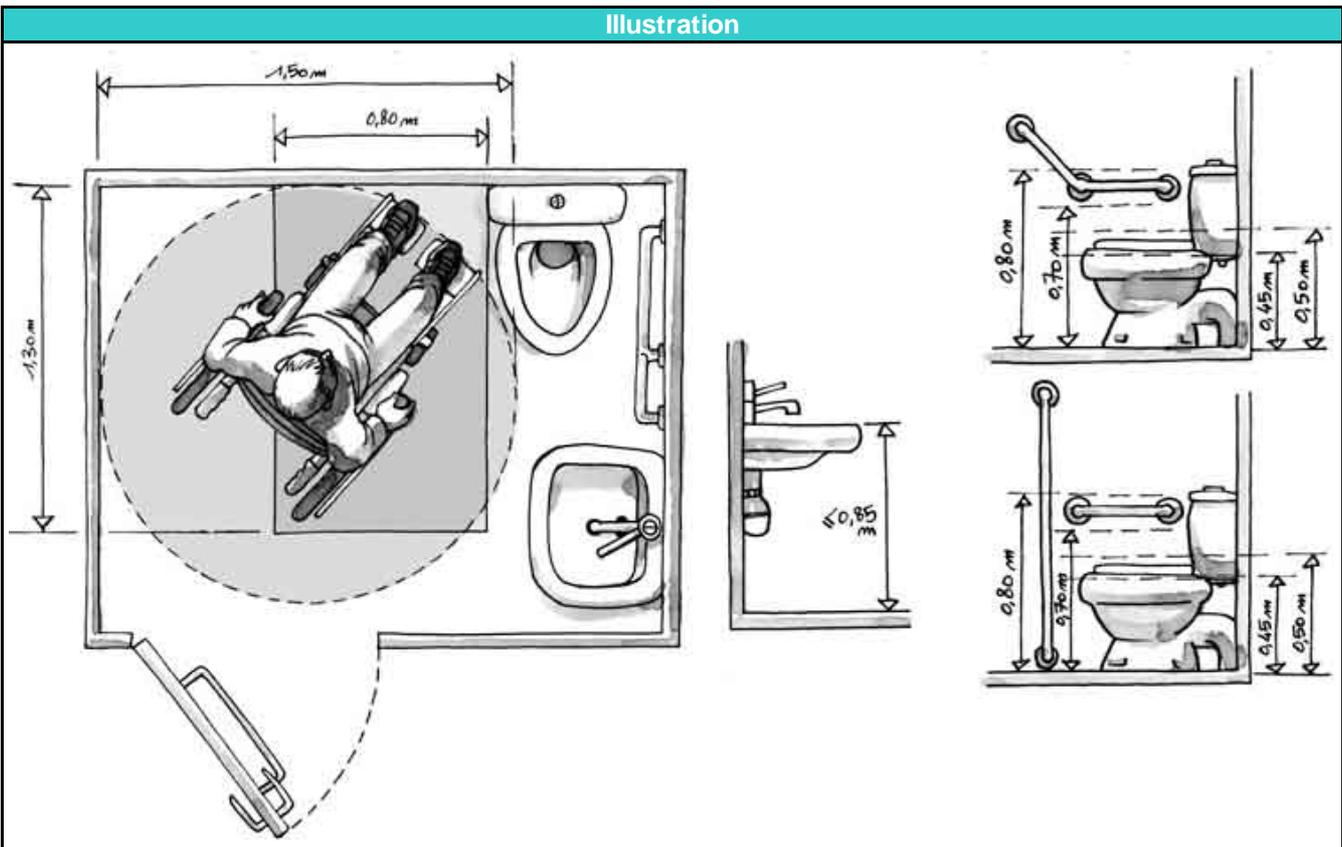
Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de lavabo adapté	Pose de 1 lavabos adaptés

Photo	Coût total
	800 €



FICHE D'ACTION A6 (NC 6)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires femme

Handicap concerné

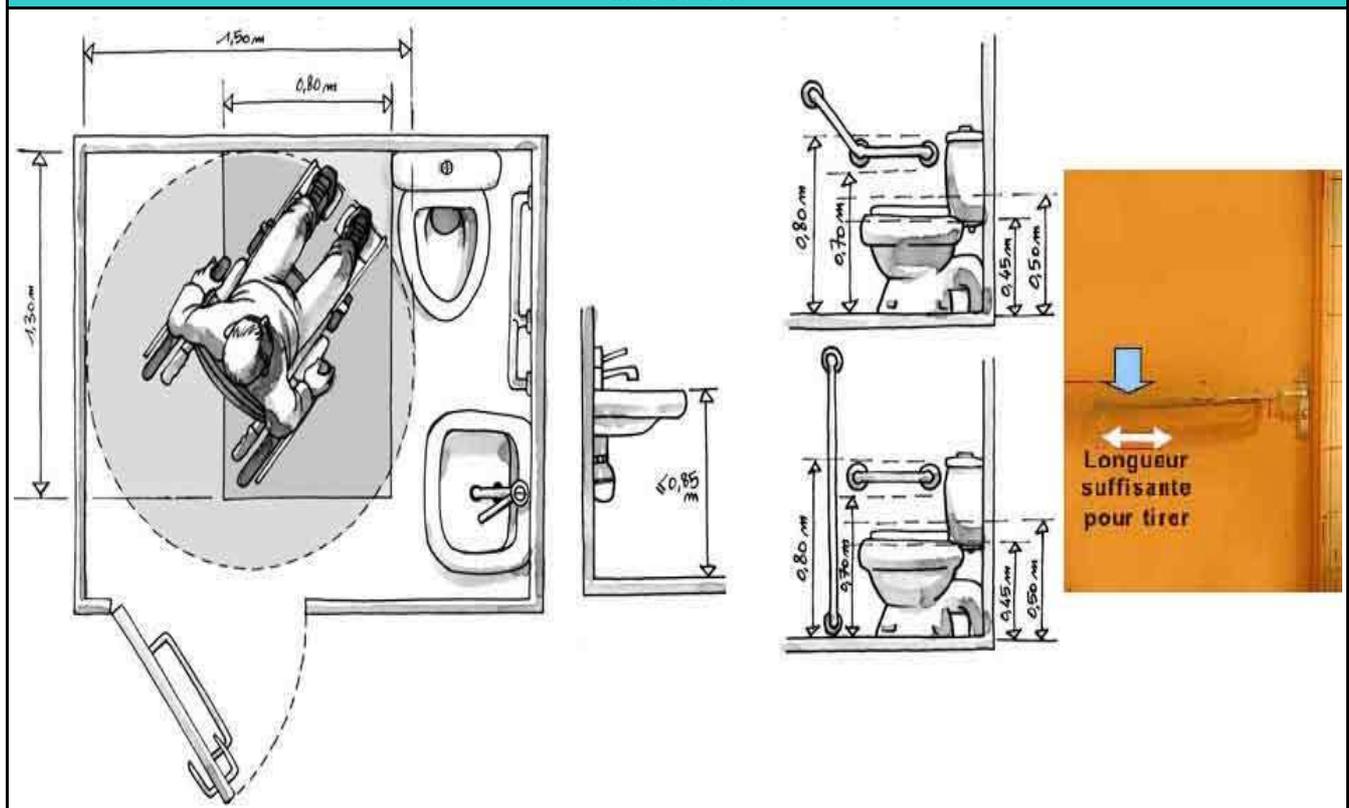


Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de poignée de tirage	Pose de 1 poignées

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A7 (NC 7)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires femme

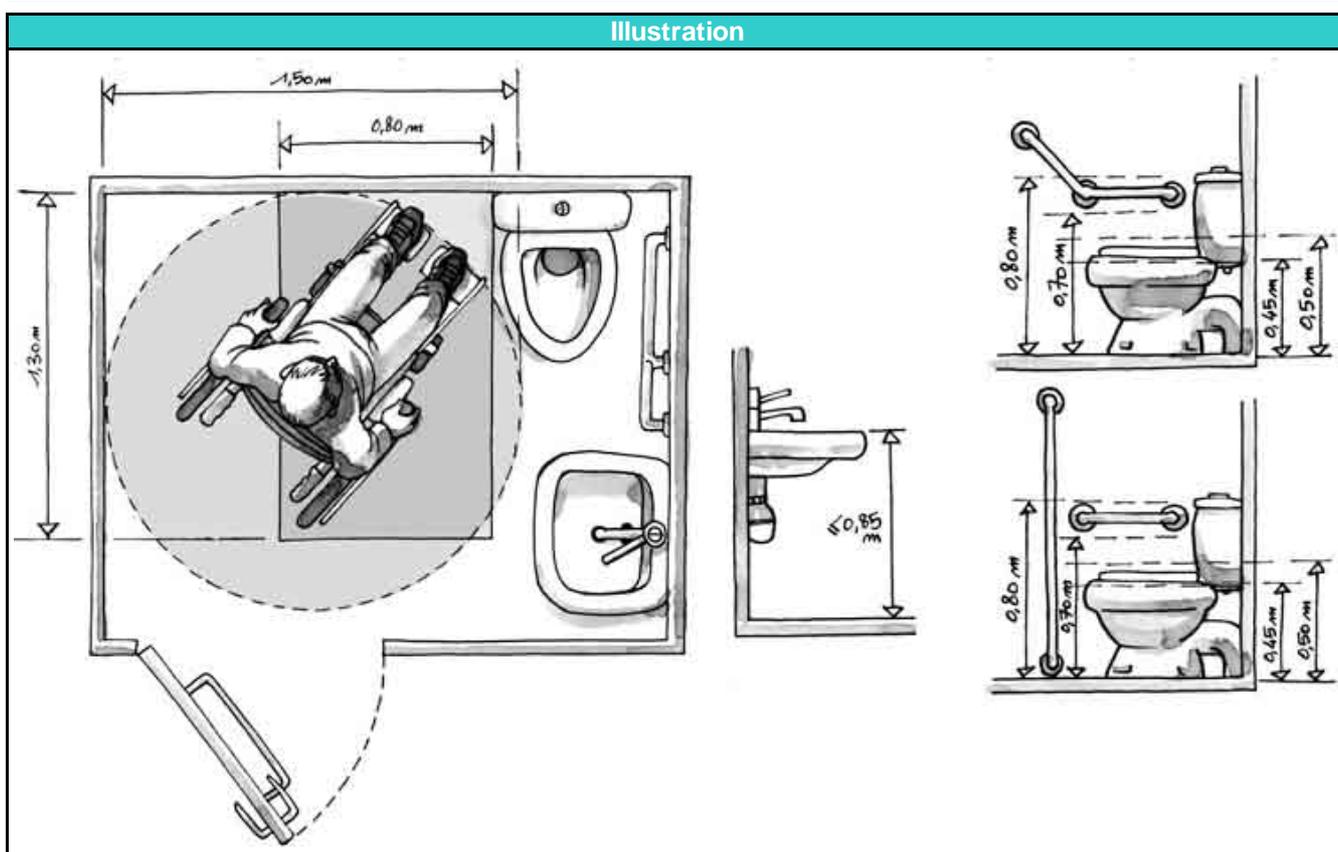
Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de lave-mains	Pose de 1 lave-mains

Photo	Coût total
	800 €



FICHE D'ACTION A8 (NC 8)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

Handicap concerné

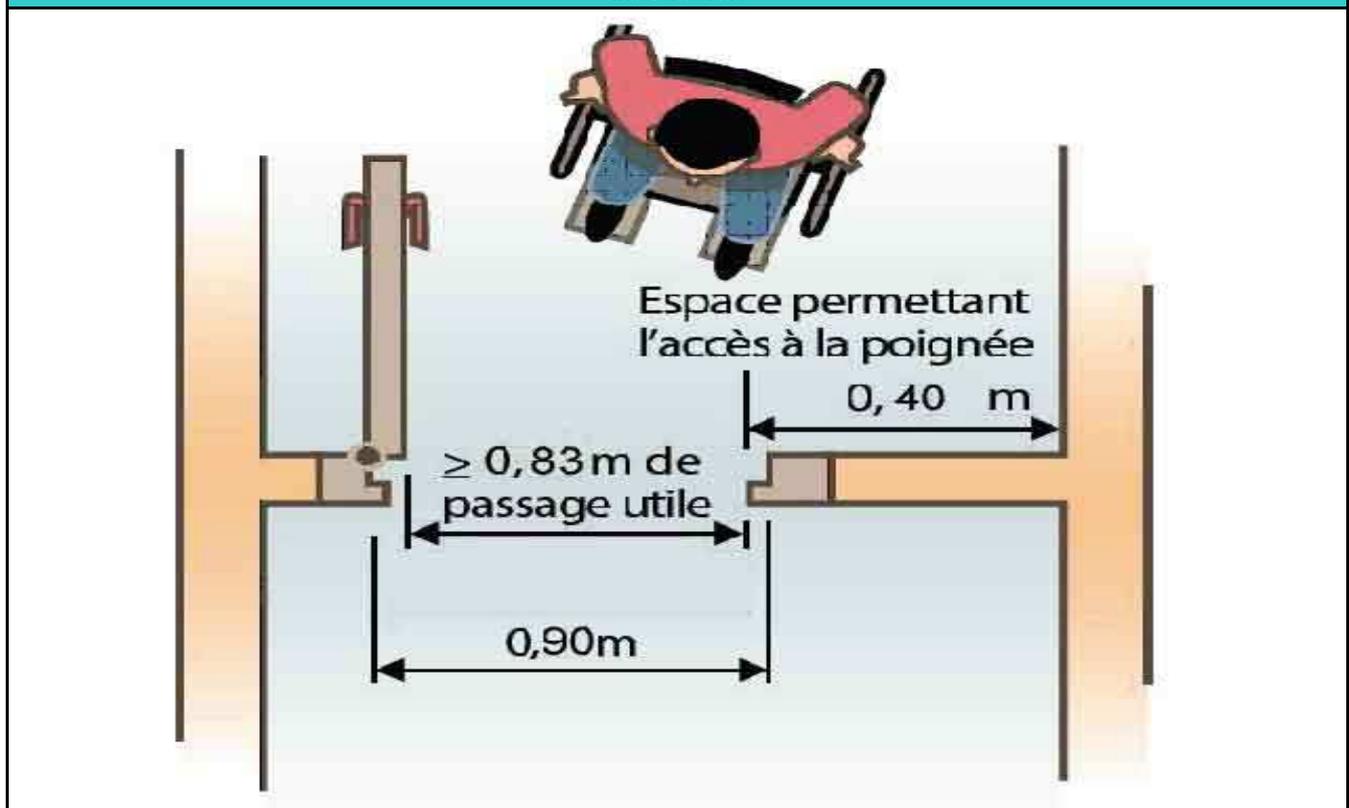


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 1 portes

Photo	Coût total
	1 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A9 (NC 9)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

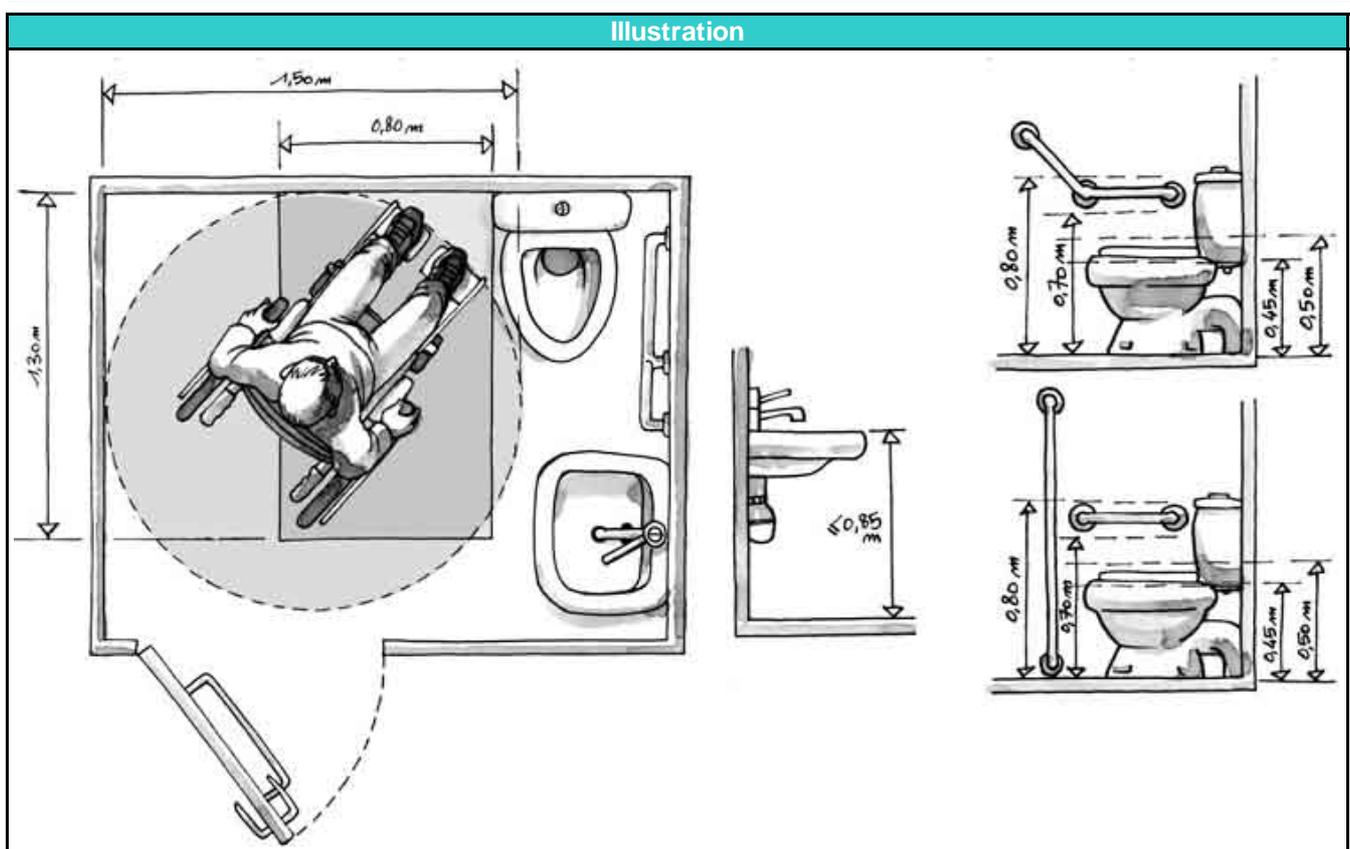
Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de lavabo adapté	Pose de 1 lavabos adaptés

Photo	Coût total
	800 €



FICHE D'ACTION A10 (NC 10)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

Handicap concerné

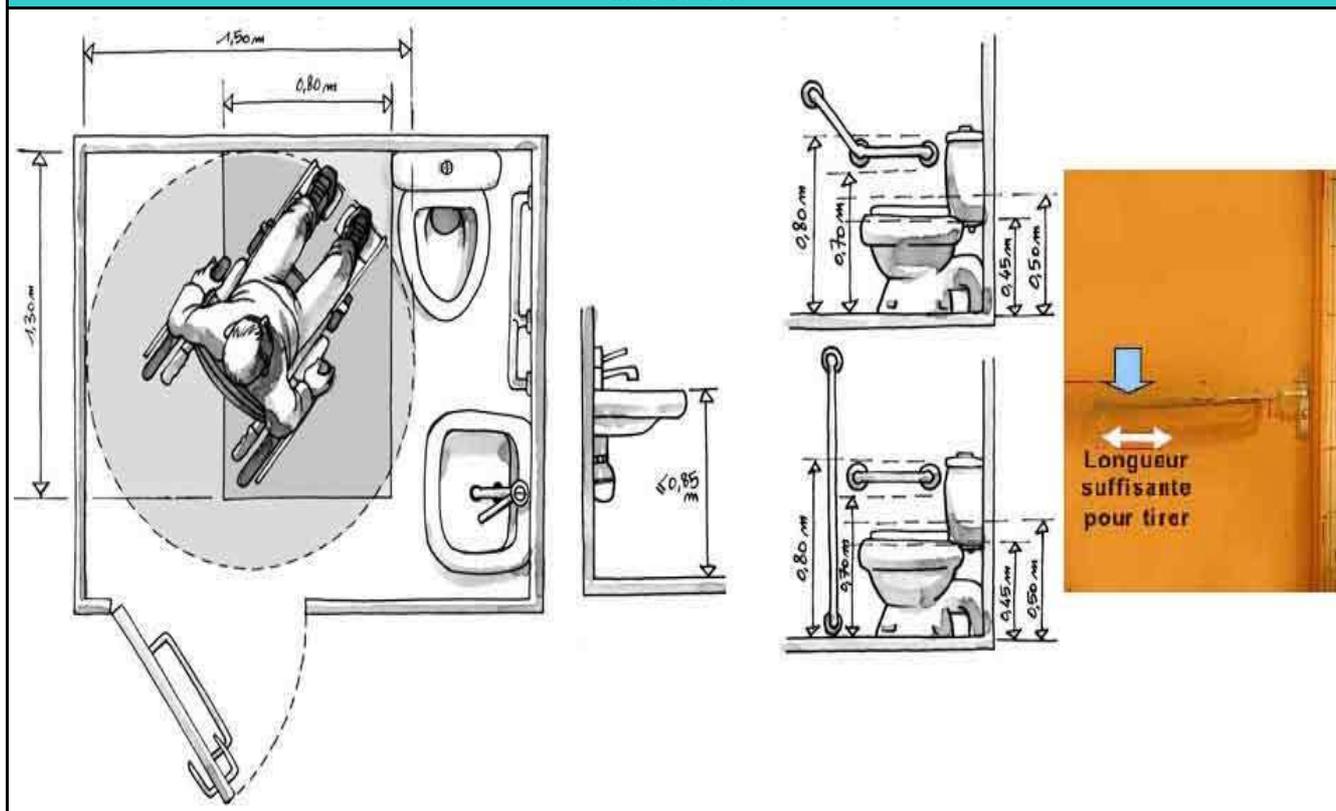


Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de poignée de tirage	Pose de 1 poignées

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A11 (NC 11)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

Handicap concerné

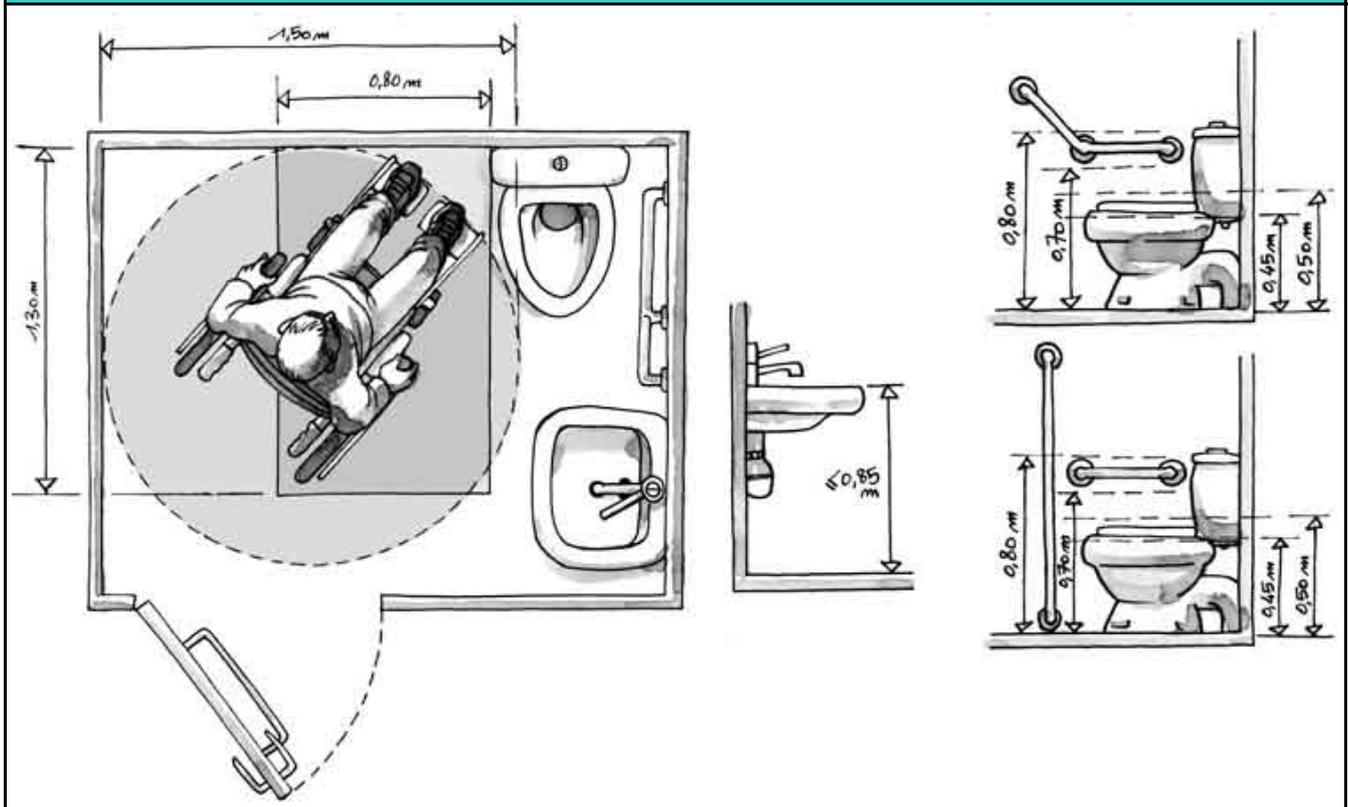


Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de lave-mains	Pose de 1 lave-mains

Photo	Coût total
-	800 €

Illustration



FICHE D'ACTION A12 (NC 12)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence d'urinoirs de différentes hauteurs	Abaissement de 1 urinoirs

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A13 (NC 13)

Urgence



Espace fonctionnel SAS d'entrée salle de réunion

Handicap concerné

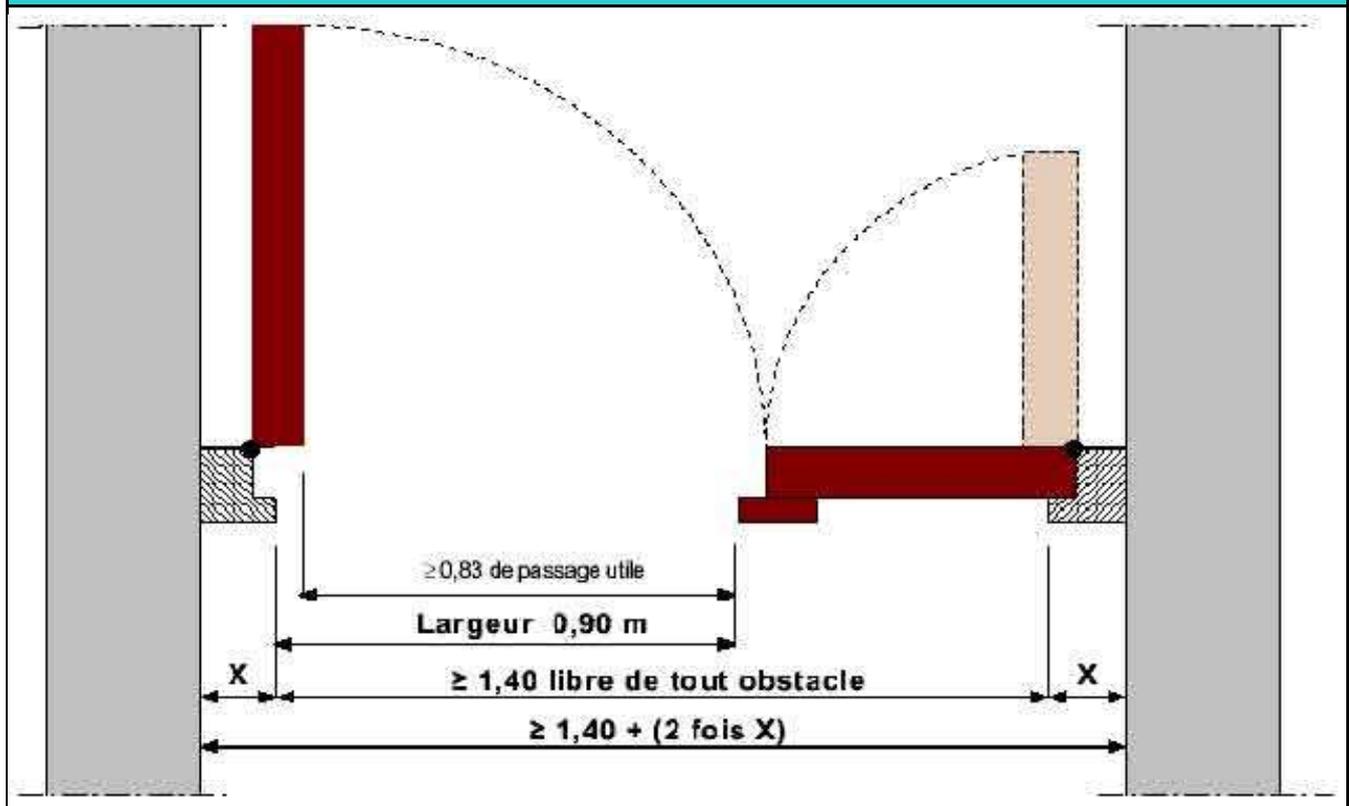


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 2 portes à double vantail

Photo	Coût total
	3 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A14 (NC 14)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

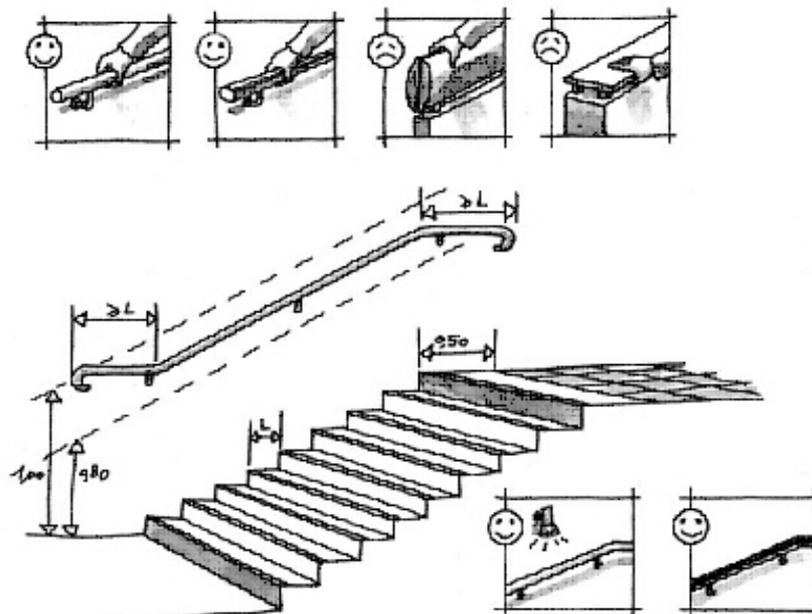


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Main courante non continue	Prolongement de mains courantes

Photo	Coût total
	675 €

Illustration



FICHE D'ACTION A15 (NC 15)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

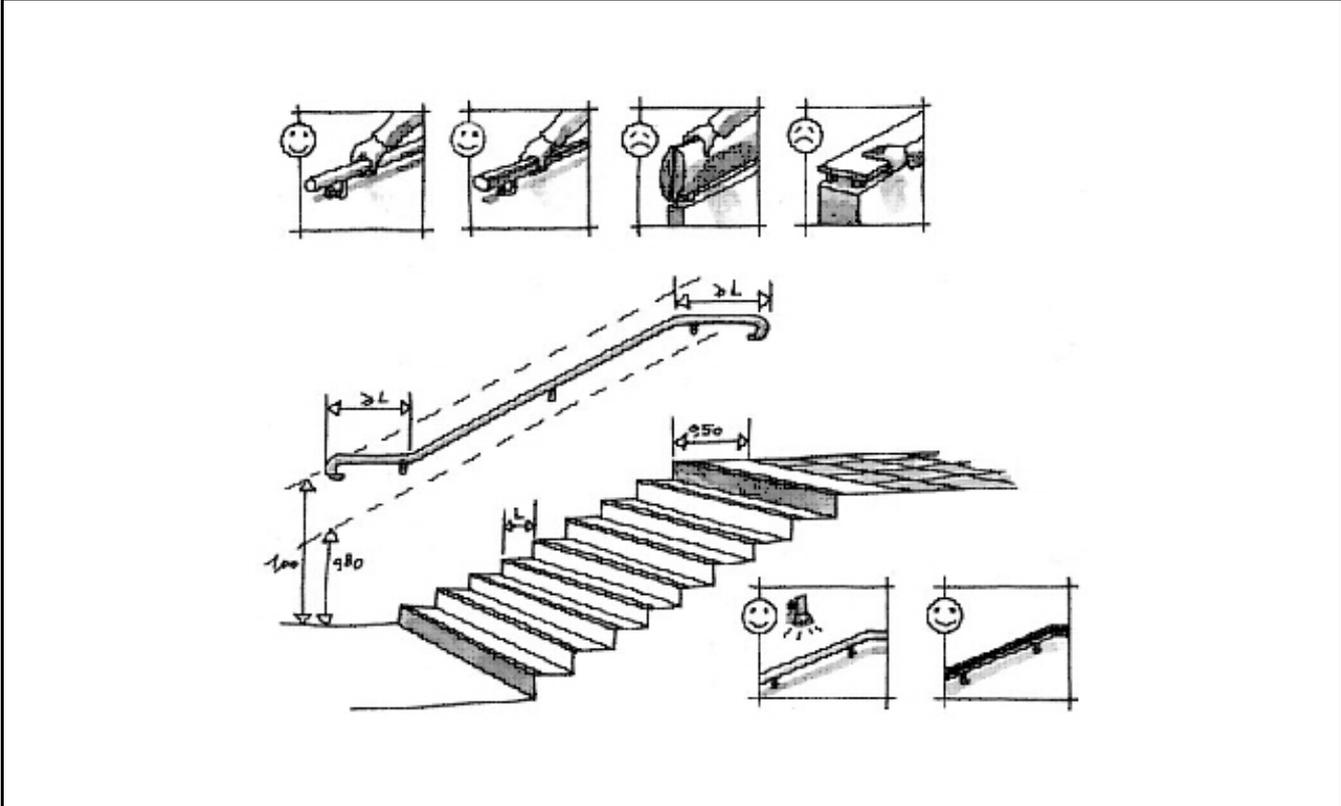


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche	Prolongement des mains courantes

Photo	Coût total
	675 €

Illustration



FICHE D'ACTION A16 (NC 16)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

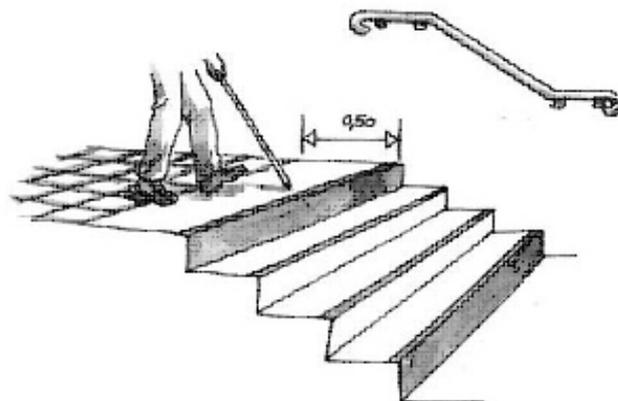


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podo-tactiles

Photo	Coût total
	200 €

Illustration



FICHE D'ACTION A17 (NC 17)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

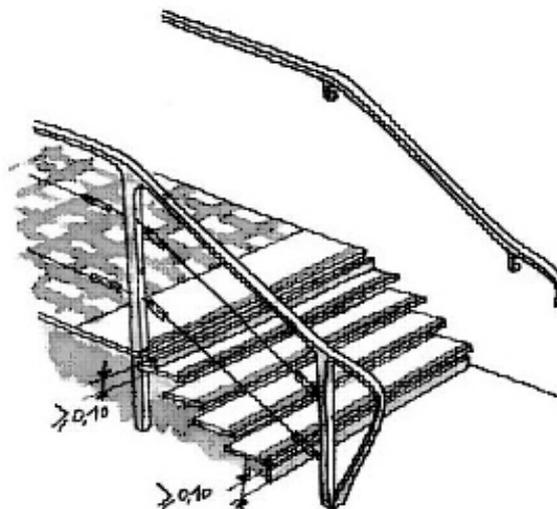


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	160 €

Illustration



FICHE D'ACTION A18 (NC 18)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

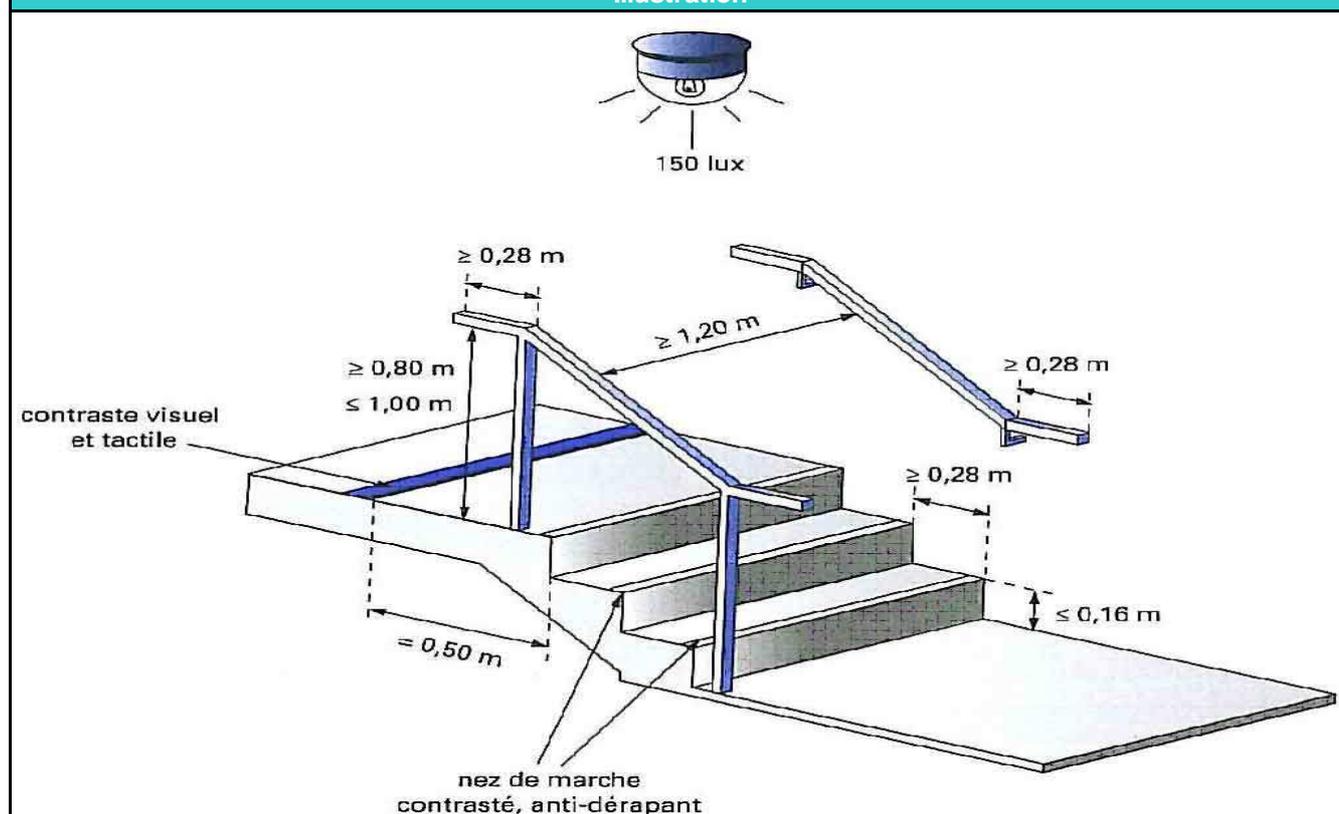


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Nez de marches non contrastés	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	900 €

Illustration



FICHE D'ACTION A19 (NC 19)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

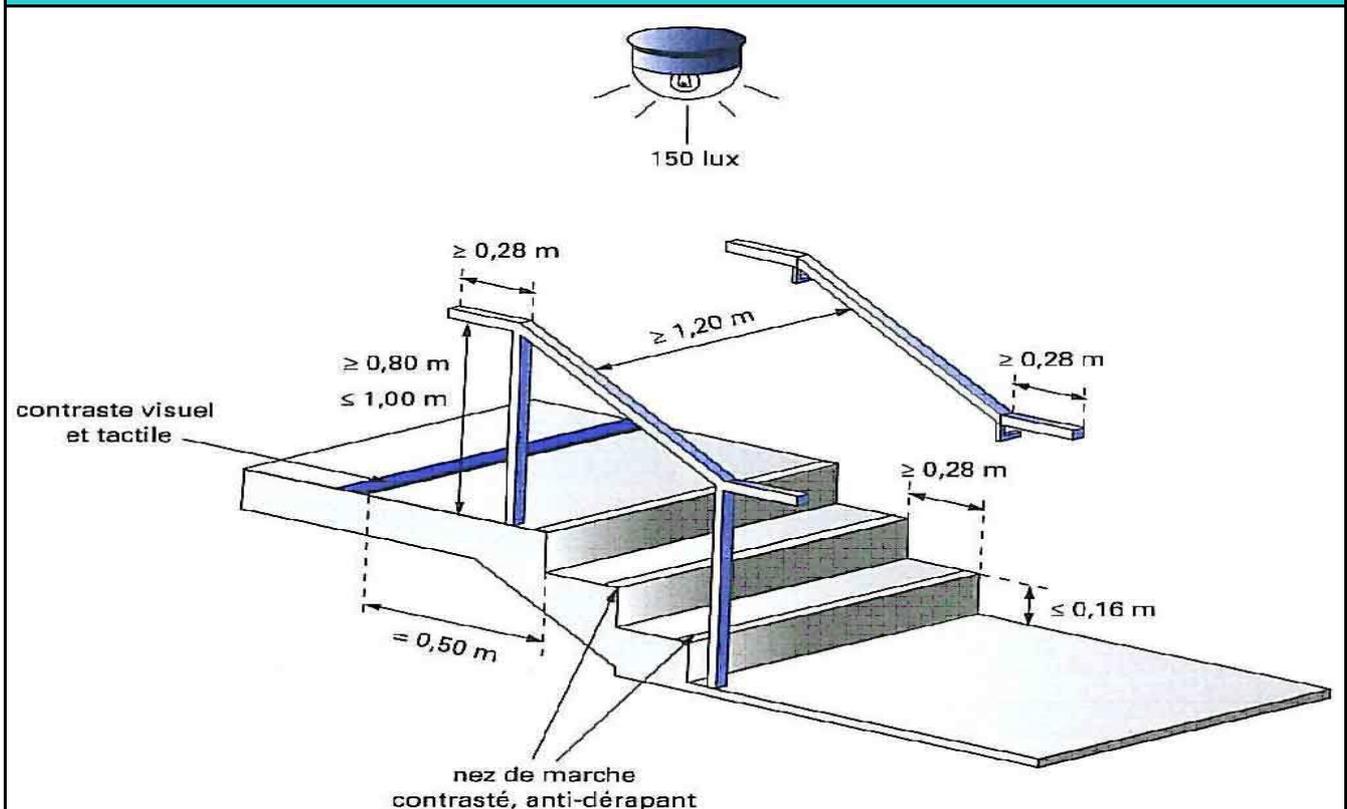


Fonctions Etre en sécurité

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Dispositif d'éclairage insuffisant	Mise en place de 1 appliques murales

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A20 (NC 20)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires chambre "adaptée"

Handicap concerné

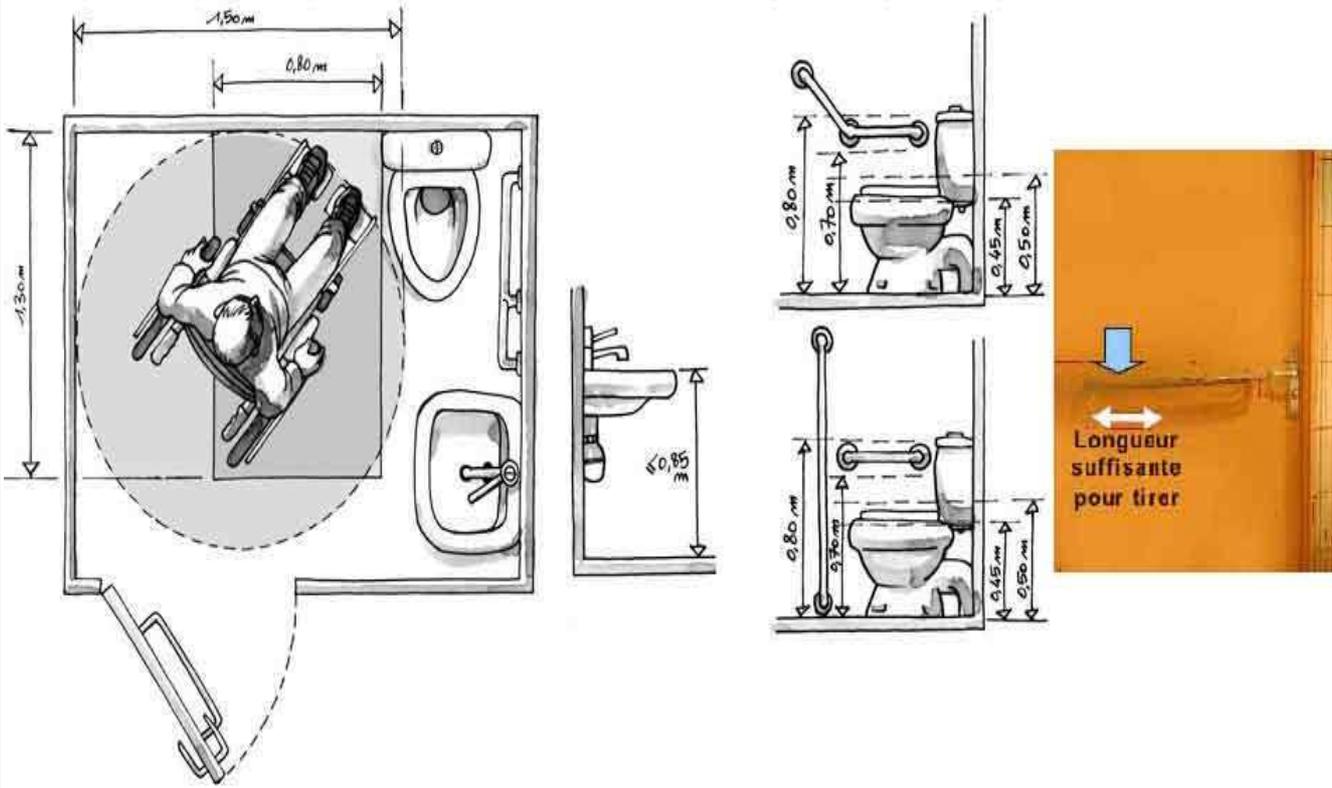


Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de poignée de tirage	Pose de 1 poignées

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



The illustration includes a floor plan of the bathroom with dimensions: 1,50 m for the door width and 0,80 m for the door swing. A side view of the toilet shows a pull handle with a height of 0,80 m and a distance of 0,70 m from the center of the toilet. Another side view shows a pull handle with a height of 0,80 m and a distance of 0,90 m from the center of the toilet. A side view of the sink shows a pull handle with a height of 0,80 m. A photograph shows the installed pull handle with the text "Longueur suffisante pour tirer" (Sufficient length to pull) and a double-headed arrow indicating the length.

FICHE D'ACTION A21 (NC 21)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée chambre "adaptée"

Handicap concerné

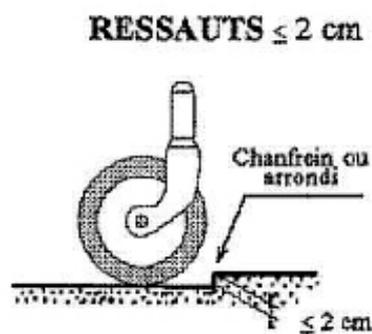


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Seuil non arrondi	Réfection de 1 seuils

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A22 (NC 22)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers d'accès salle de réunion

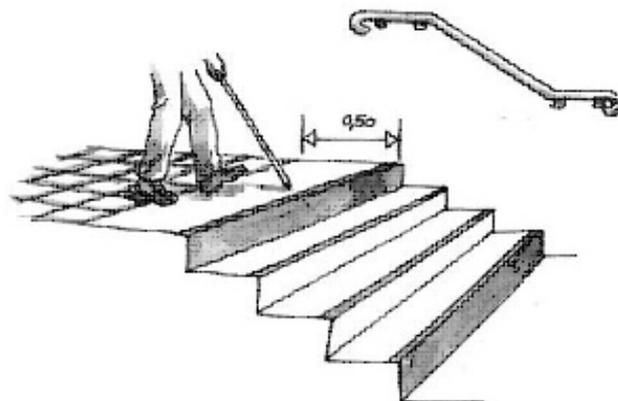
Handicap concerné

Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	1 800 €

Illustration



FICHE D'ACTION A23 (NC 23)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers d'accès salle de réunion

Handicap concerné

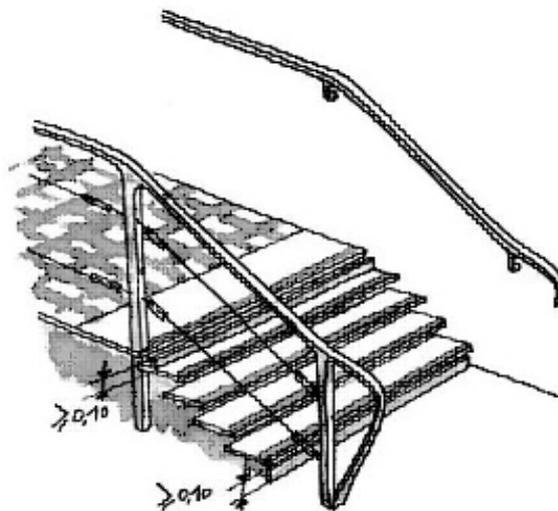


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	1 800 €

Illustration



FICHE D'ACTION A24 (NC 24)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers d'accès salle de réunion

Handicap concerné

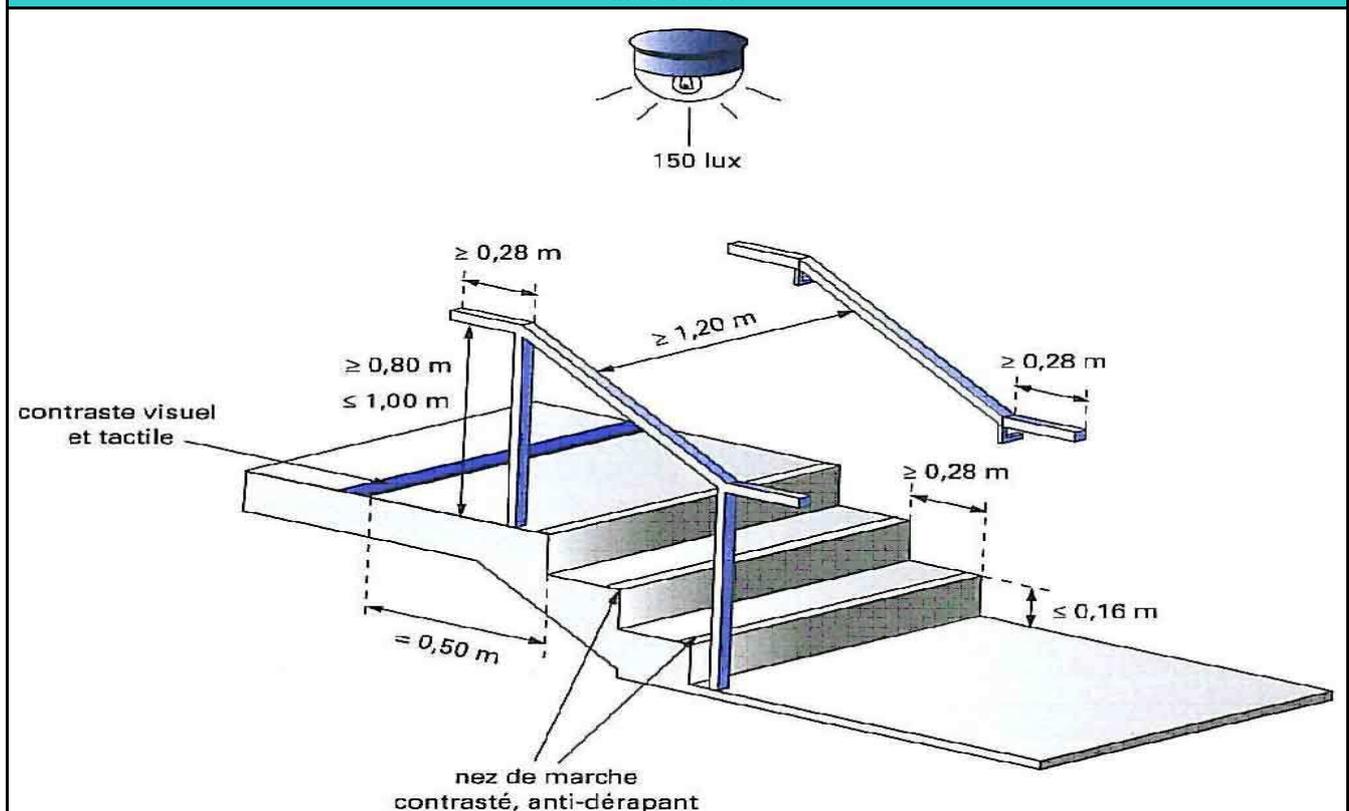


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Nez de marches non contrastés	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	1 710 €

Illustration



FICHE D'ACTION A25 (NC 25)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers d'accès salle de réunion

Handicap concerné

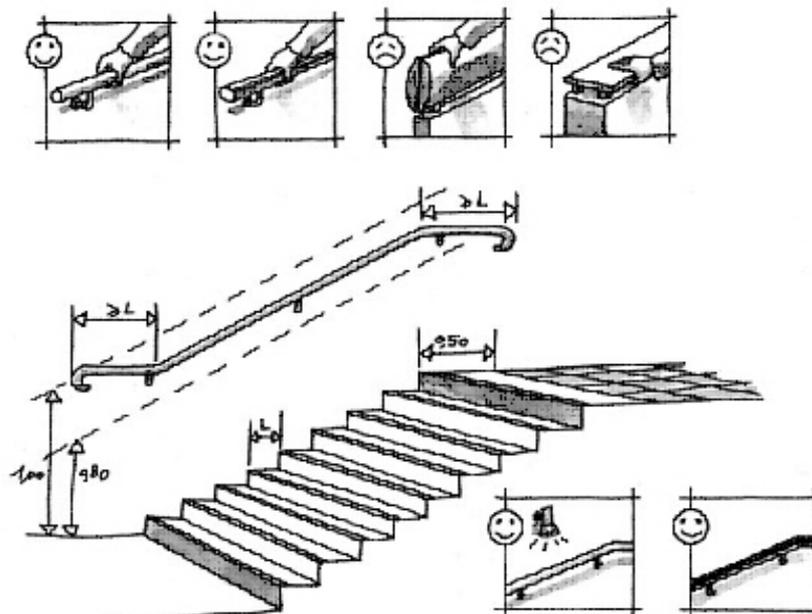


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Mains courantes ne dépassant la première marche	Prolongement des mains courantes

Photo	Coût total
	900 €

Illustration



FICHE D'ACTION A26 (NC 26)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

Handicap concerné

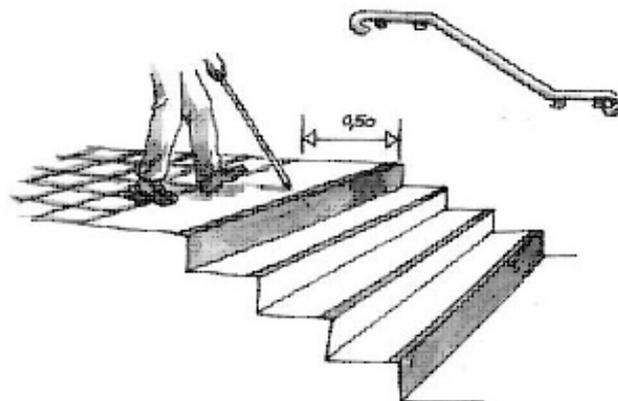


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	450 €

Illustration



FICHE D'ACTION A27 (NC 27)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

Handicap concerné

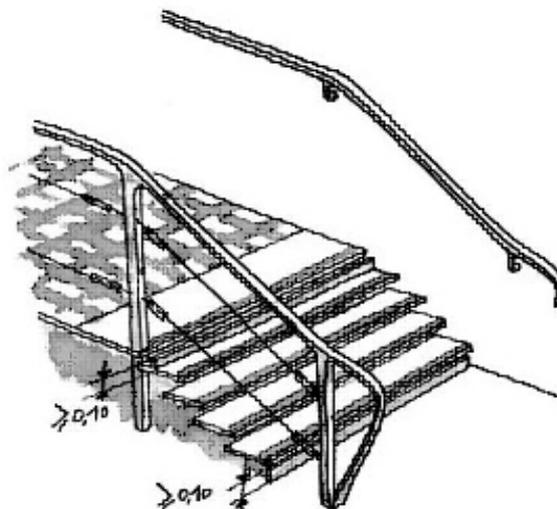


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	300 €

Illustration



FICHE D'ACTION A28 (NC 28)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

Handicap concerné

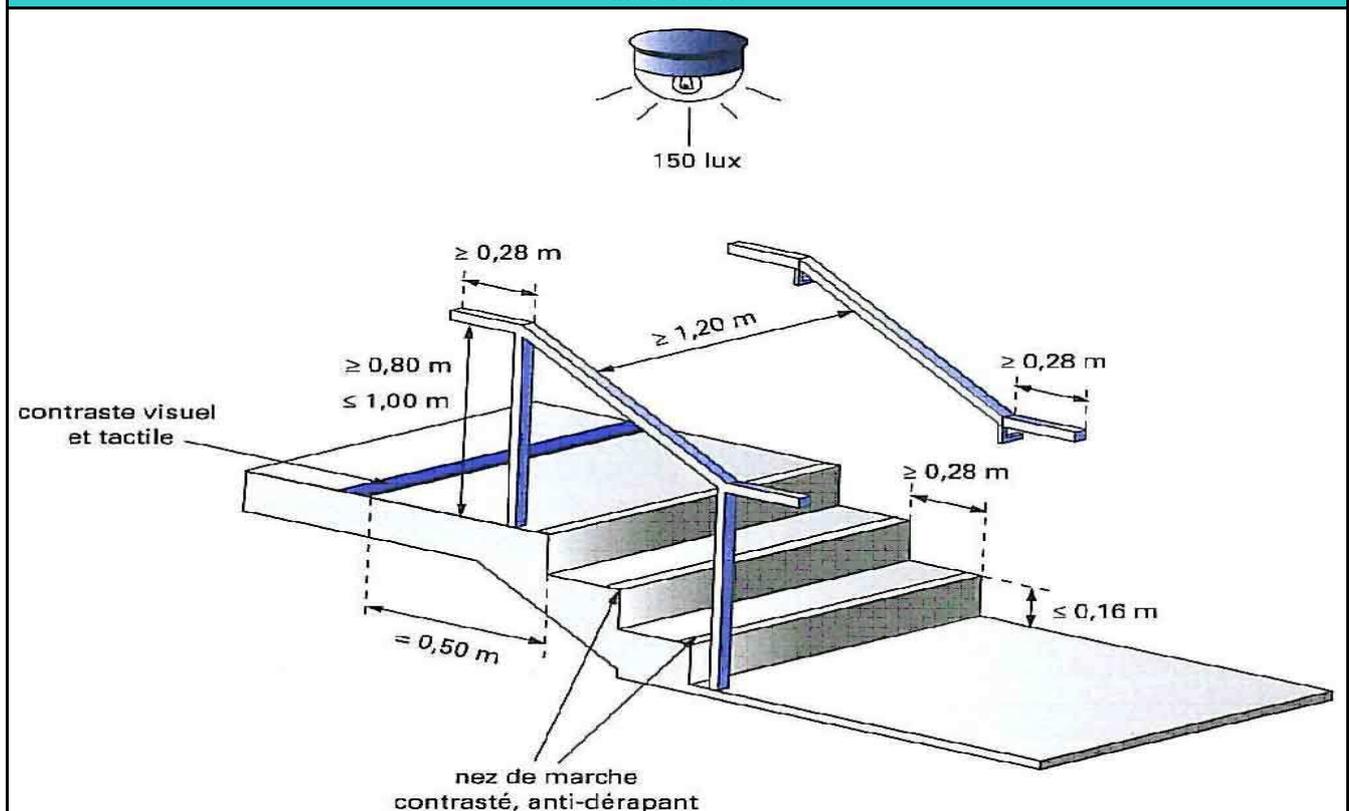


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	180 €

Illustration



FICHE D'ACTION A29 (NC 29)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

Handicap concerné

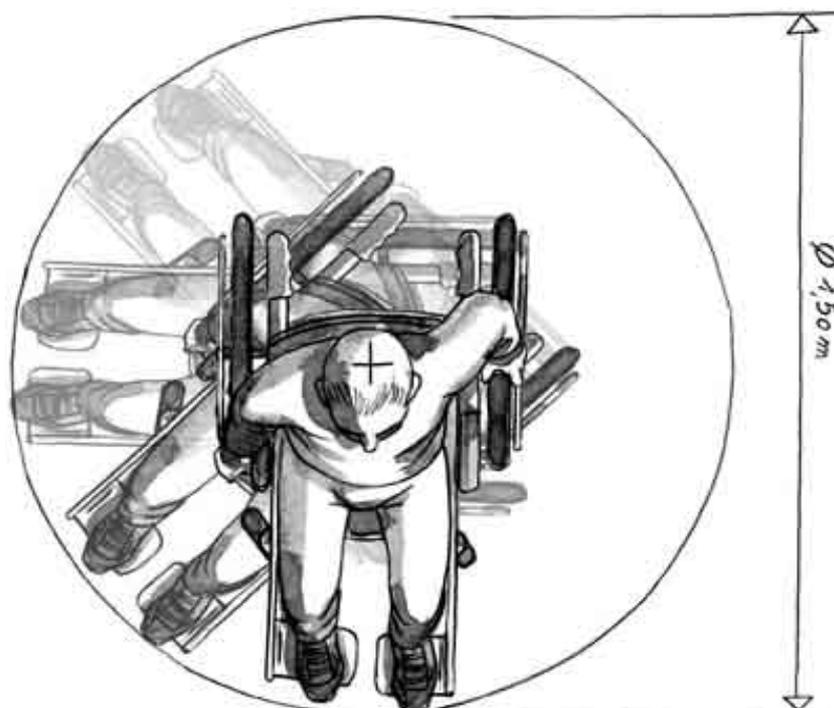


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Espace de manœuvre de dimension non conforme	Agrandissement de l'espace de manœuvre

Photo	Coût total
	2 300 €

Illustration



FICHE D'ACTION A30 (NC 31)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné



Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Hauteur des marches non conforme	En l'absence de travaux ayant pour objet de changer les caractéristiques dimensionnelles des escaliers, celles-ci peuvent être conservées.

Photo	Coût total
	0 €

Illustration
<div style="height: 300px; border: 1px solid black;"></div>

FICHE D'ACTION A31 (NC 32)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

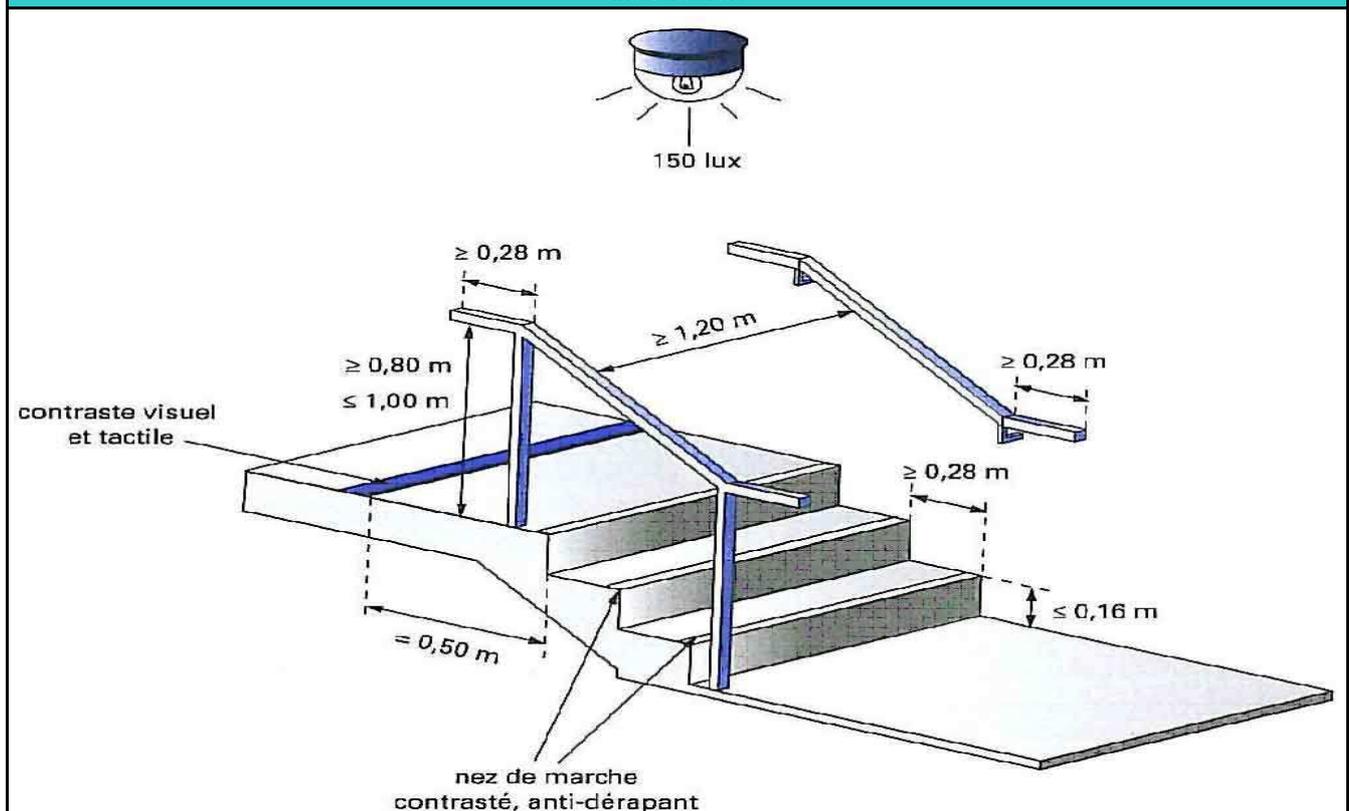


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de mains courantes	Pose de 2 mains courantes

Photo	Coût total
	450 €

Illustration



FICHE D'ACTION A32 (NC 33)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

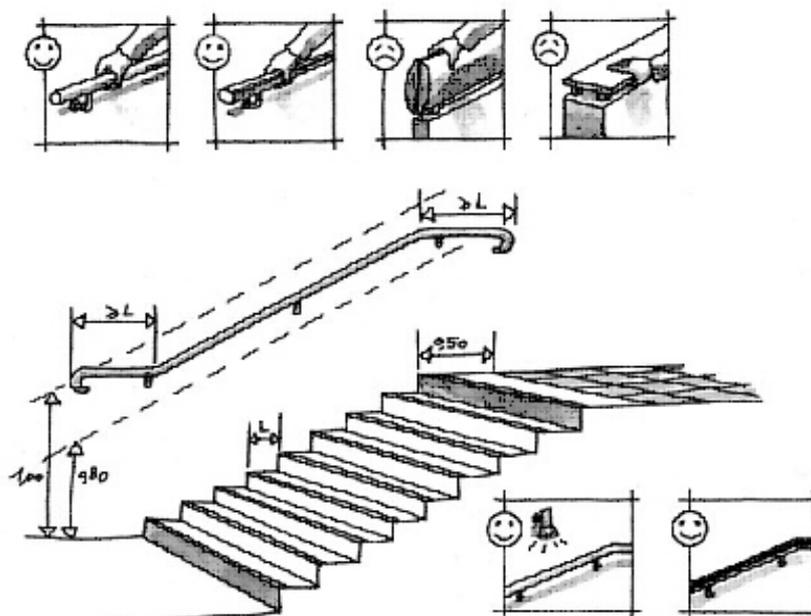


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche	Prolongement des mains courantes

Photo	Coût total
	1 350 €

Illustration



FICHE D'ACTION A33 (NC 34)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

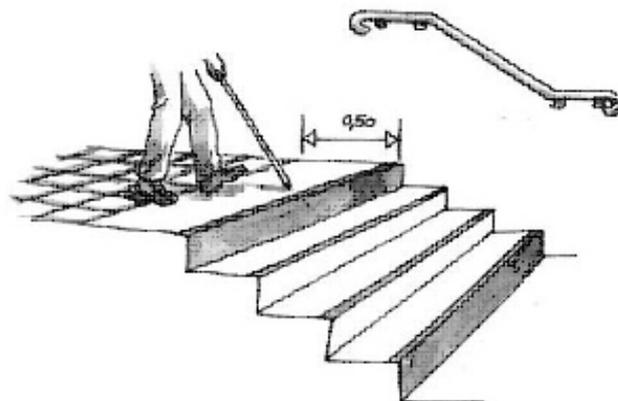


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	400 €

Illustration



FICHE D'ACTION A34 (NC 35)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

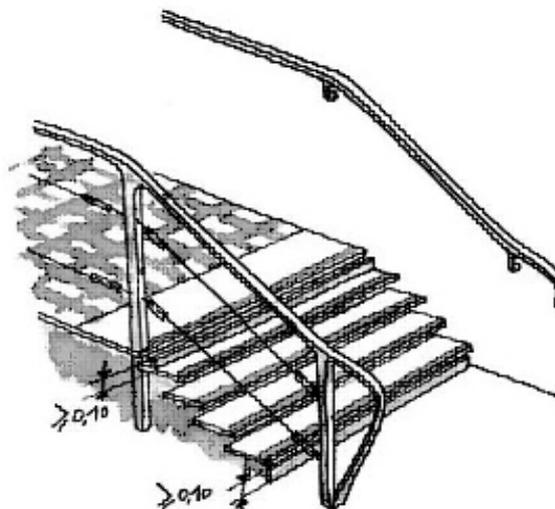


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	480 €

Illustration



FICHE D'ACTION A35 (NC 36)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

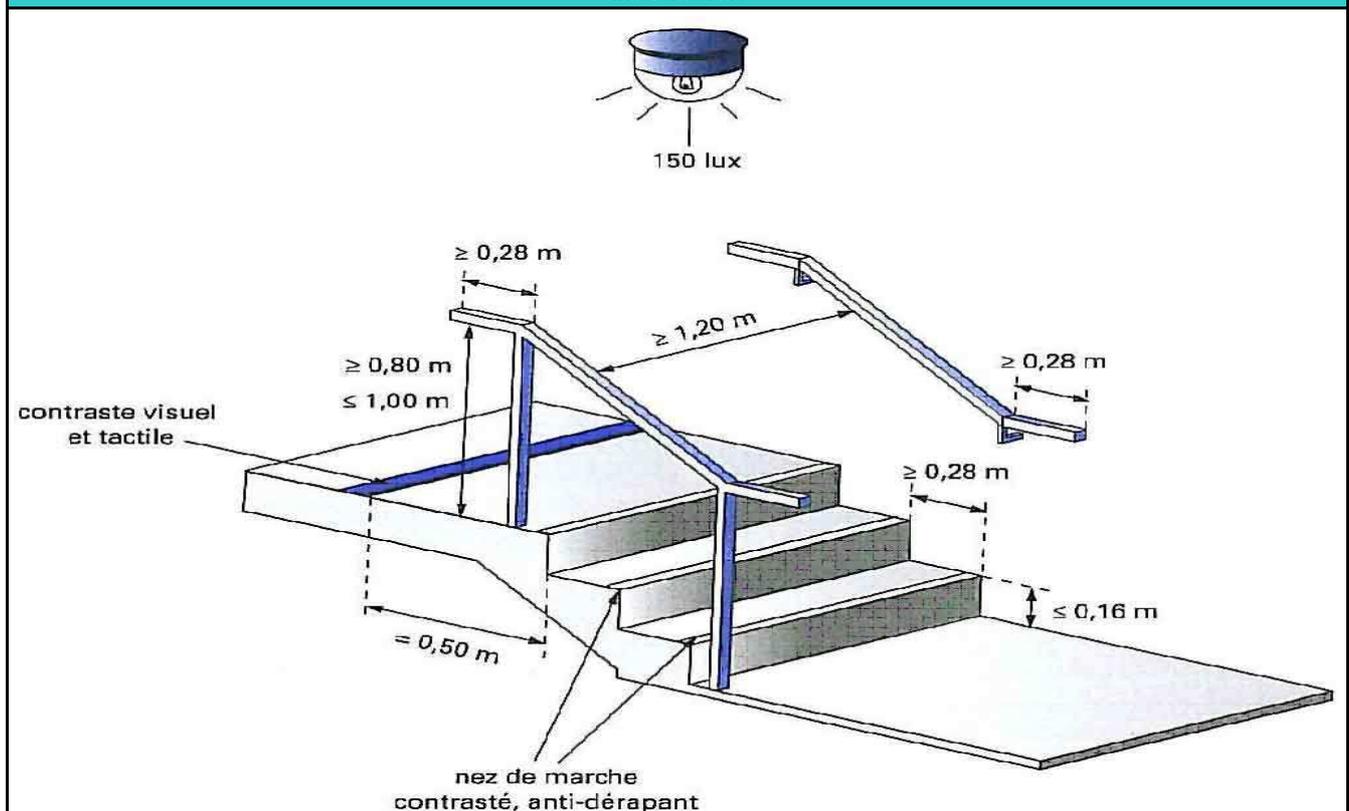


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	1 050 €

Illustration



FICHE D'ACTION A36 (NC 37)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers des chambres

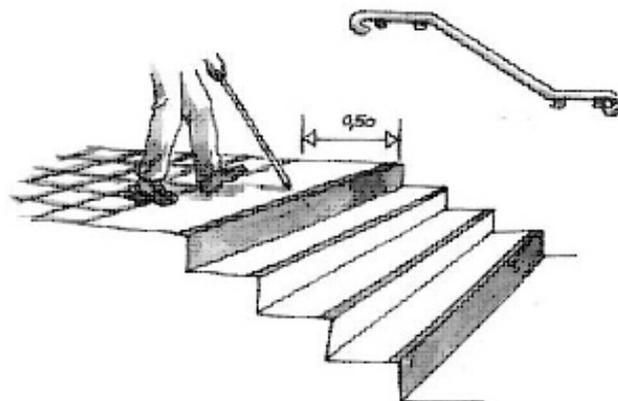
Handicap concerné

Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	1 350 €

Illustration



FICHE D'ACTION A37 (NC 38)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers des chambres

Handicap concerné

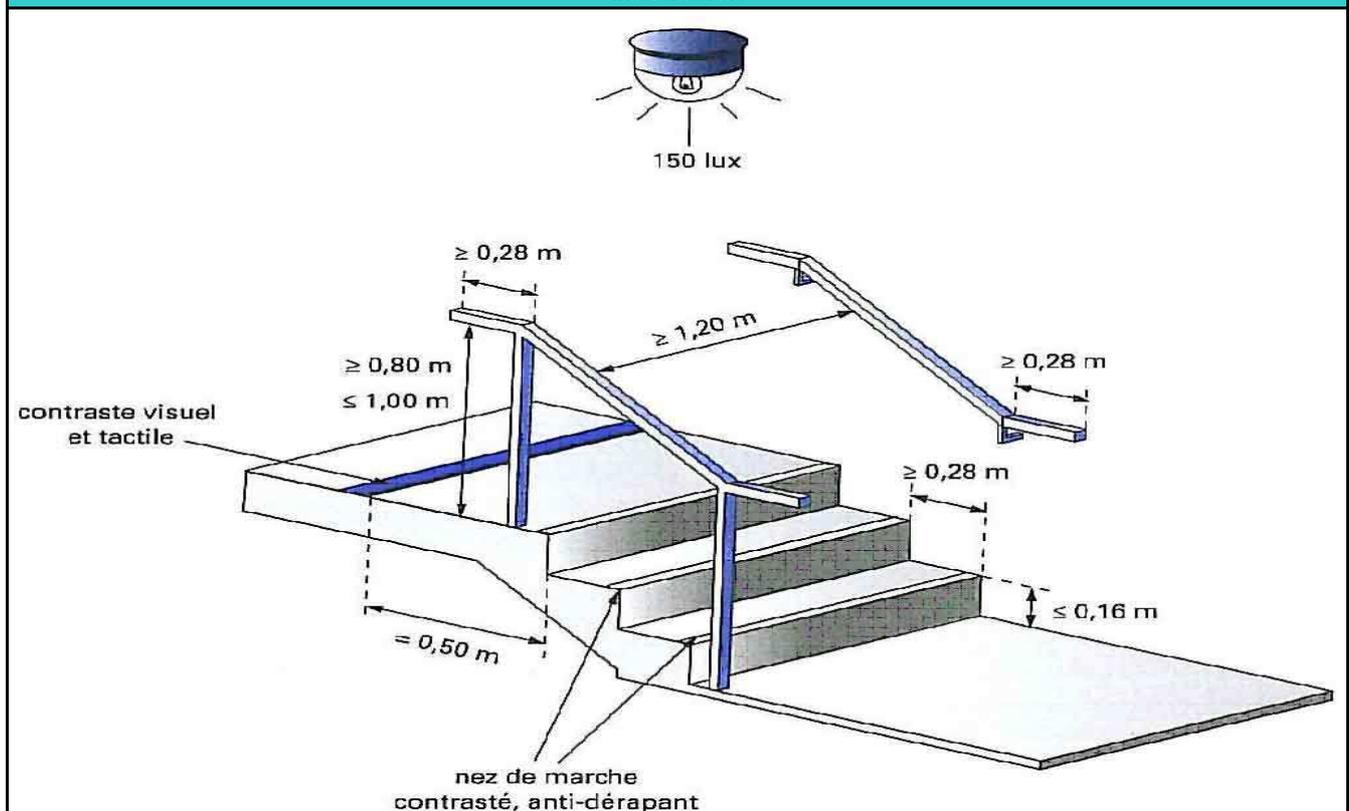


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	2 100 €

Illustration



FICHE D'ACTION A38 (NC 39)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

Handicap concerné

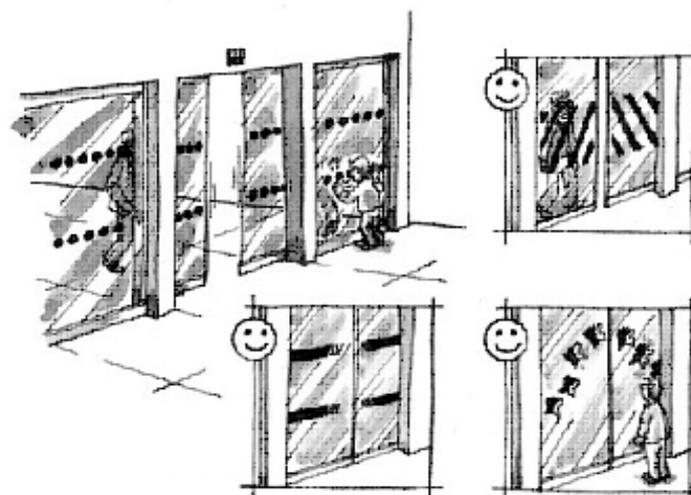


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Porte vitrée non repérable	Pose de bandes auto-adhésives

Photo	Coût total
	180 €

Illustration



FICHE D'ACTION A39 (NC 40)

Urgence



Espace fonctionnel Entrées accueil

Handicap concerné

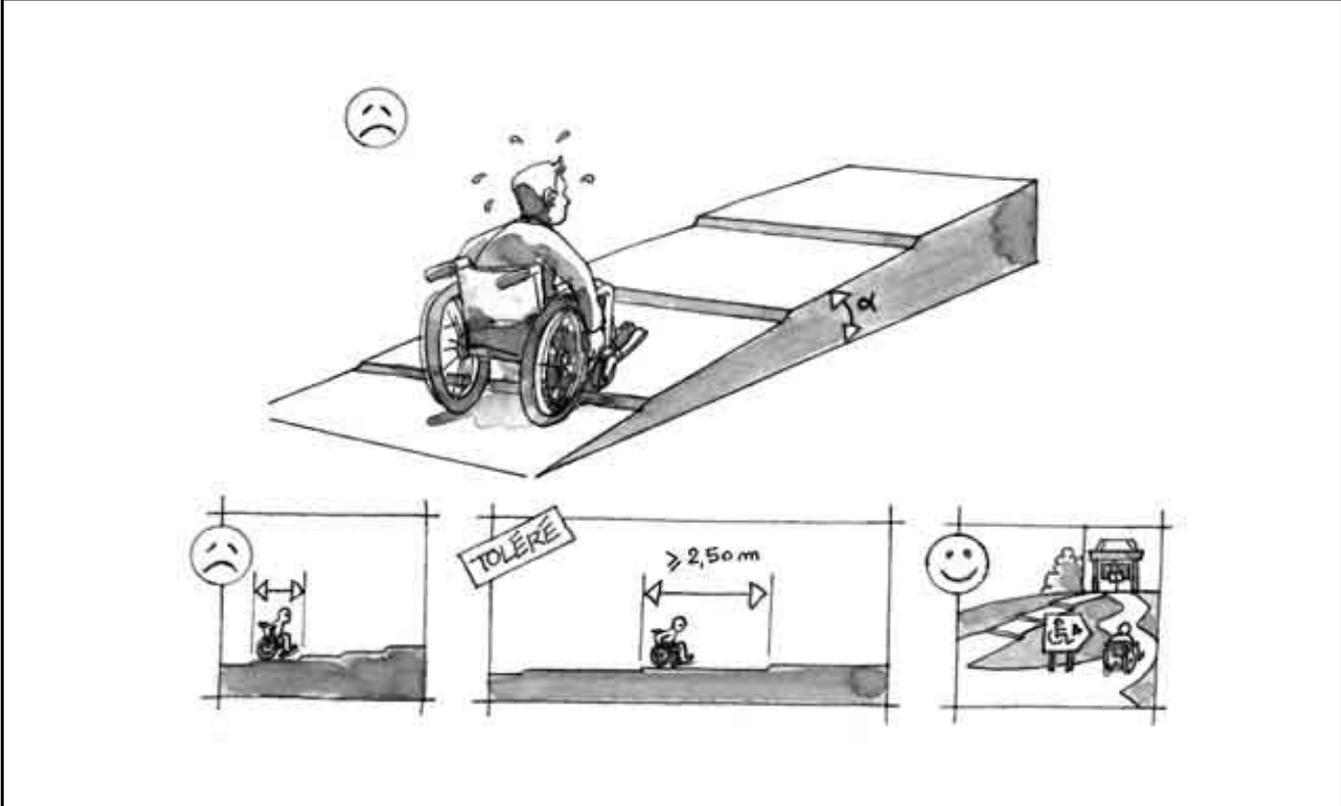


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Distance entre deux ressauts trop faible	Réfection de 1 seuils

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A40 (NC 41)

Urgence



Espace fonctionnel Entrées accueil

Handicap concerné

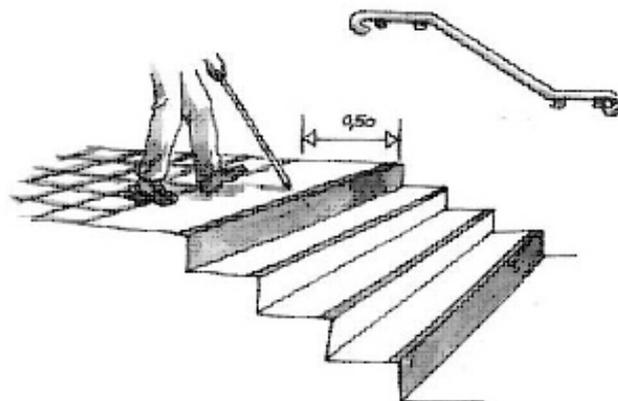


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podo-tactiles

Photo	Coût total
	200 €

Illustration



FICHE D'ACTION A41 (NC 42)

Urgence



Espace fonctionnel Entrées accueil

Handicap concerné

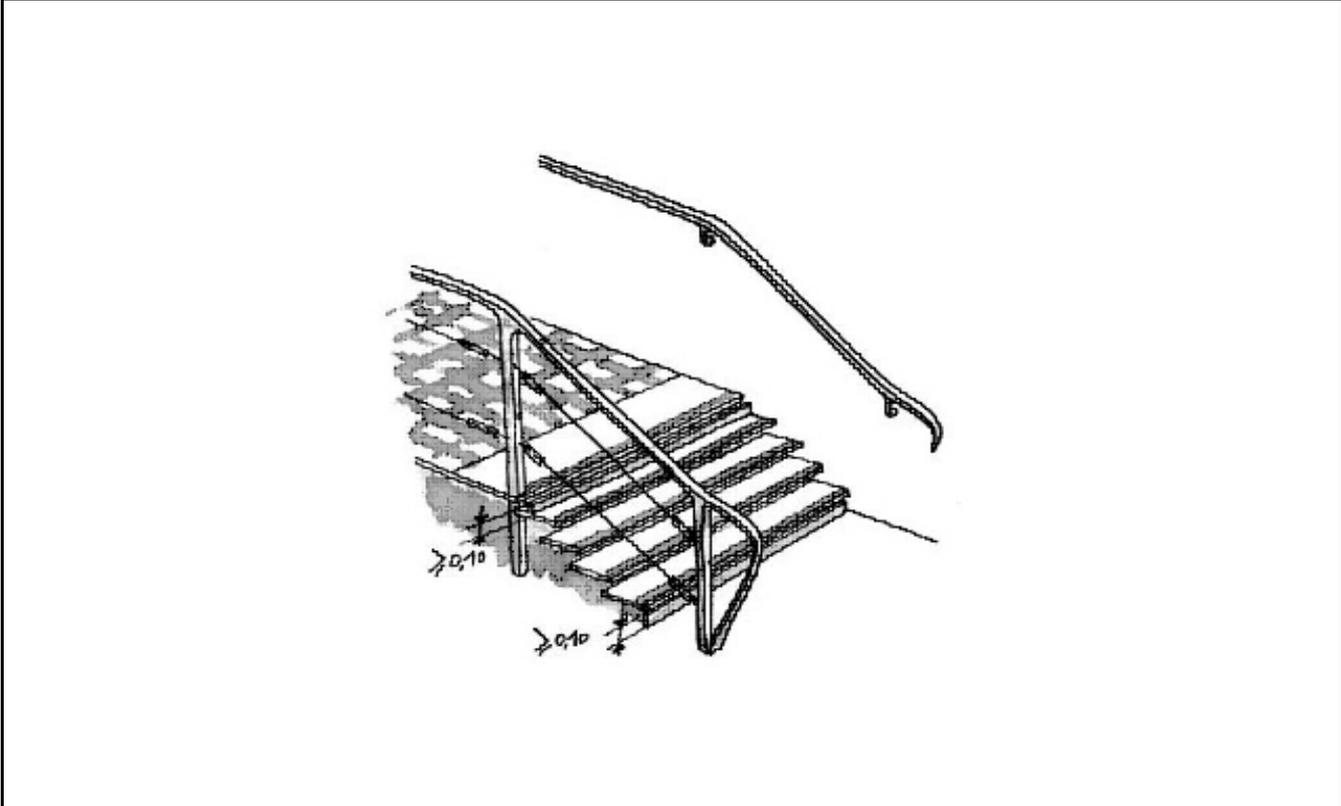


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	150 €

Illustration



FICHE D'ACTION A42 (NC 43)

Urgence



Espace fonctionnel Entrées accueil

Handicap concerné

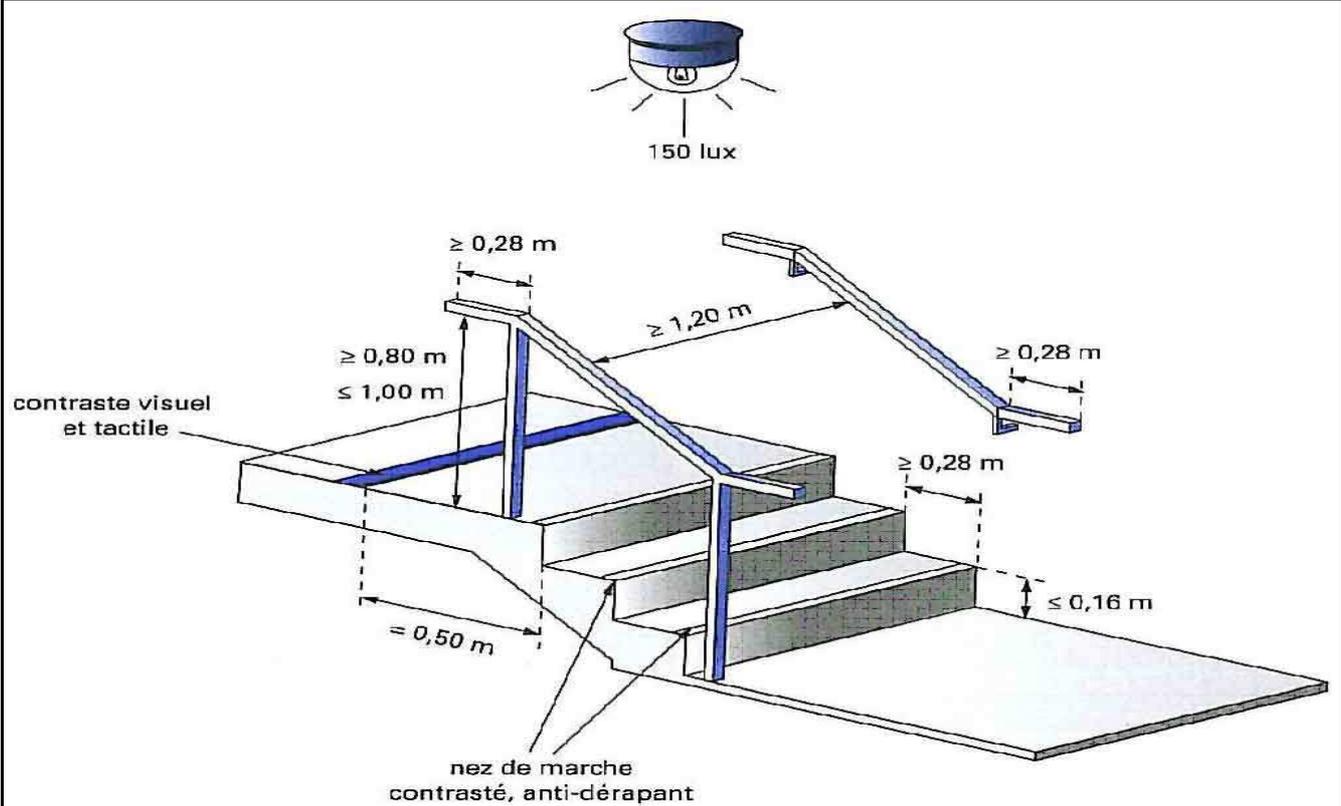


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	100 €

Illustration



FICHE D'ACTION A43 (NC 44)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

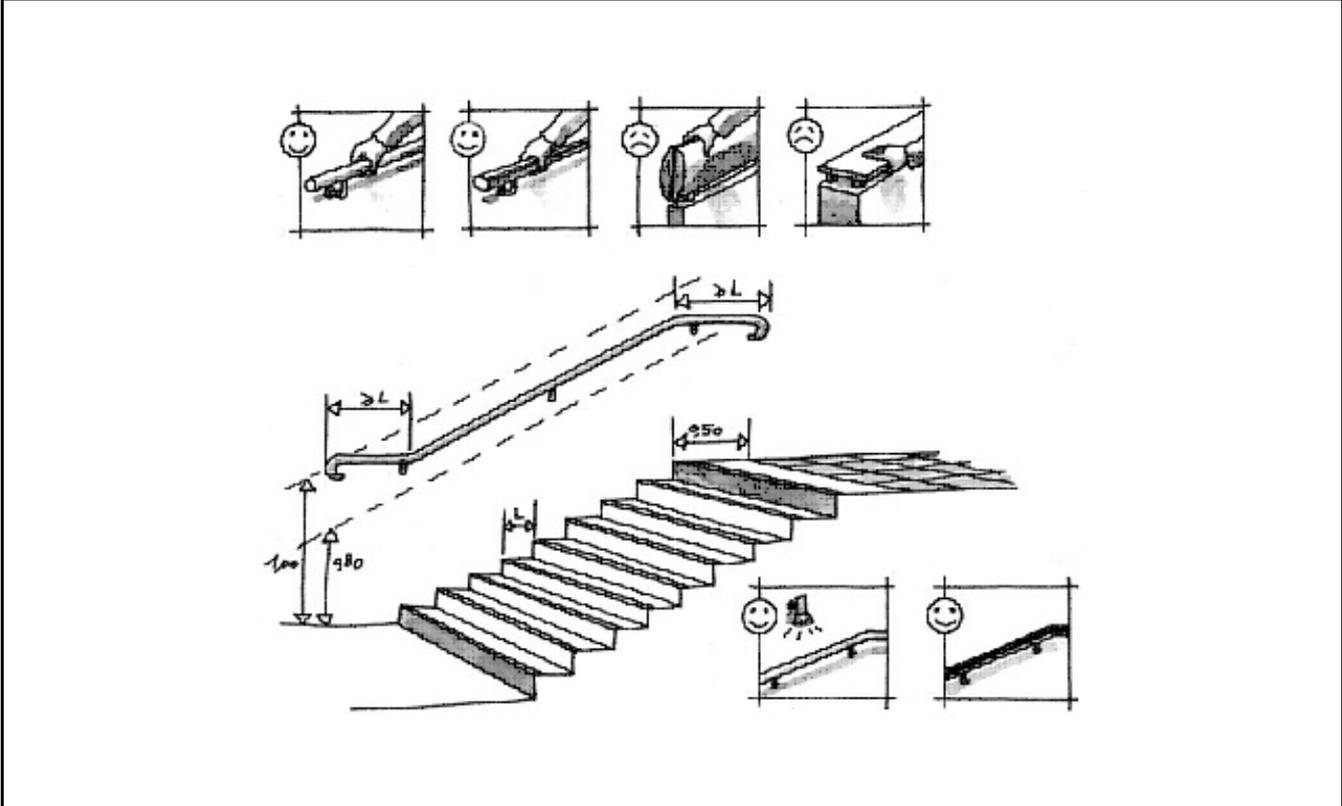


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Main courante non continue	Prolongement de 5 mains courantes

Photo	Coût total
	1 125 €

Illustration



FICHE D'ACTION A44 (NC 45)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

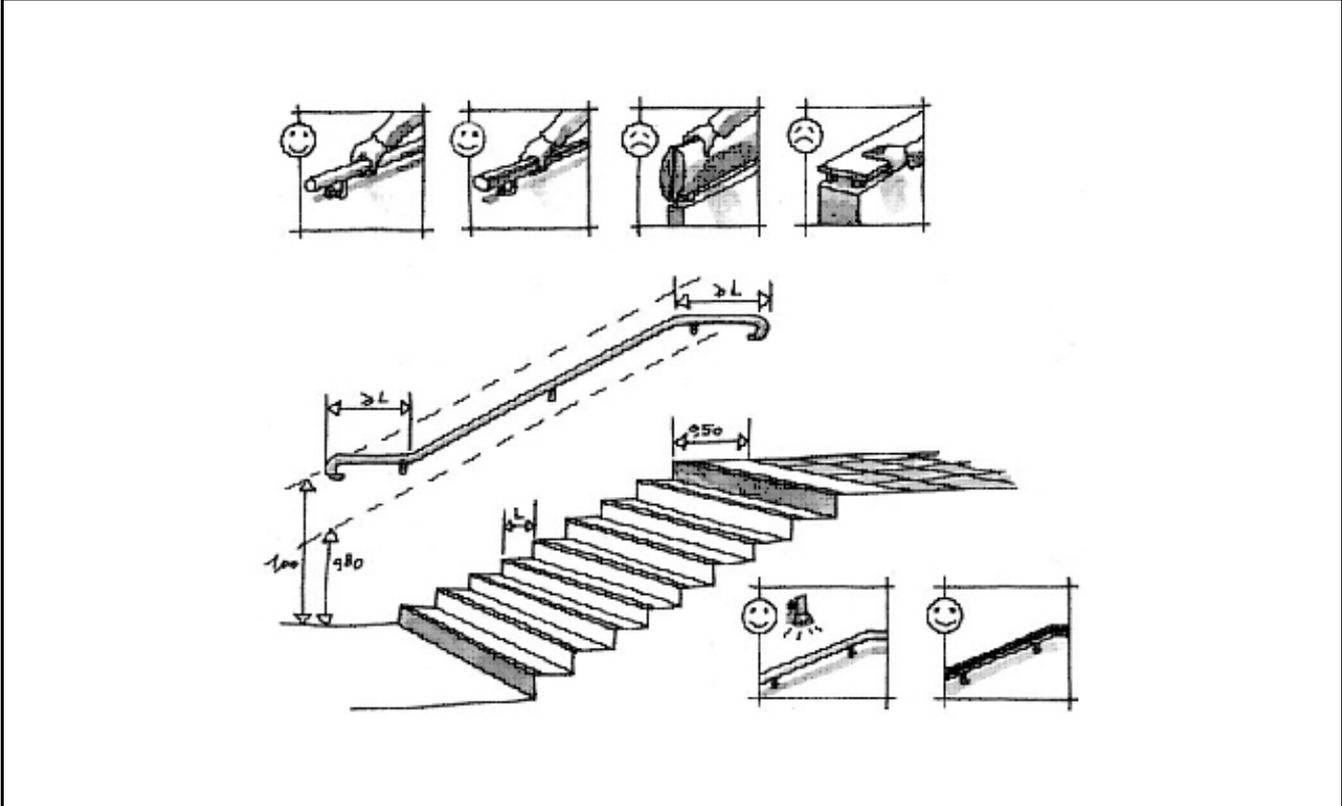


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche	Prolongement des mains courantes

Photo	Coût total
	900 €

Illustration



FICHE D'ACTION A45 (NC 46)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

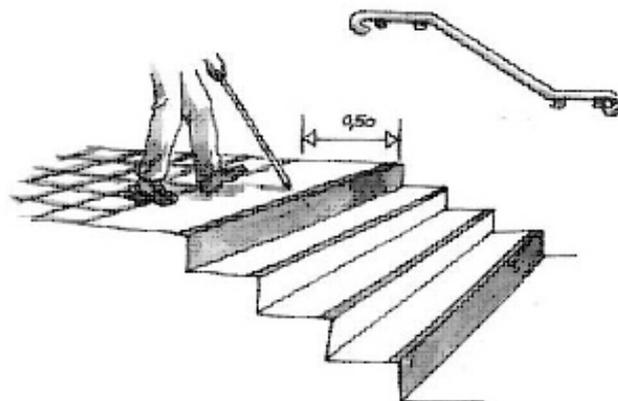


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	600 €

Illustration



FICHE D'ACTION A46 (NC 47)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

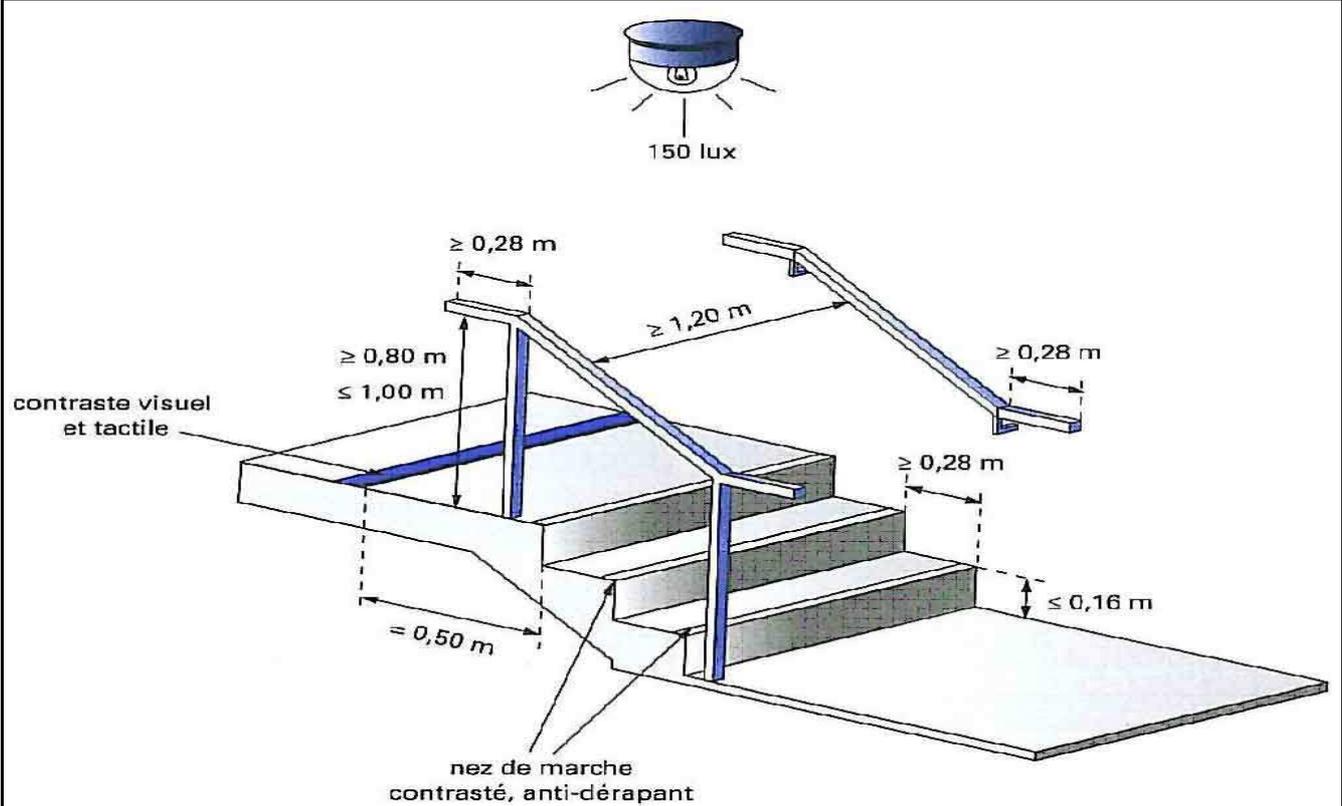


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	2 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A47 (NC 48)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

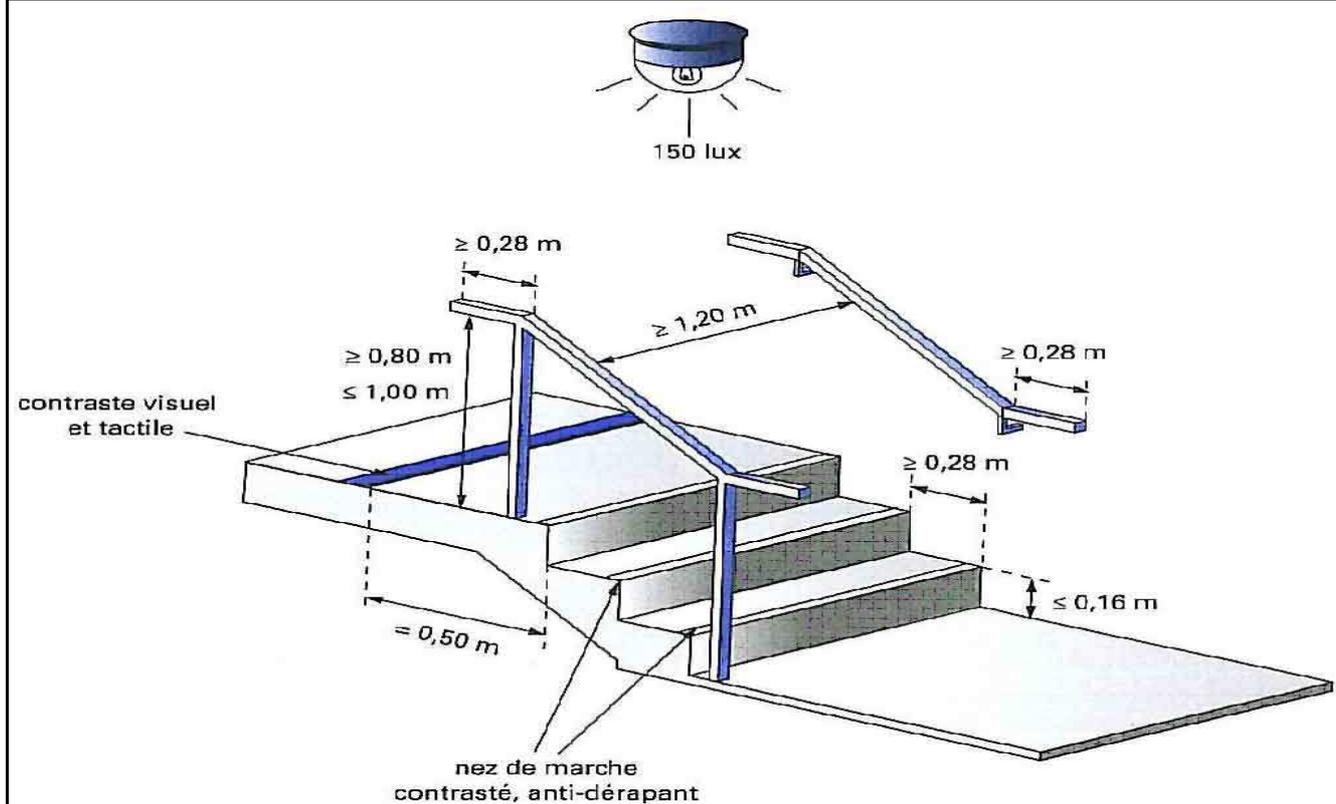


Fonctions Etre en sécurité

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Dispositif d'éclairage insuffisant	Mise en place de 5 appliques murales

Photo	Coût total
	2 500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A48 (NC 49)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée cuisine pédagogique

Handicap concerné

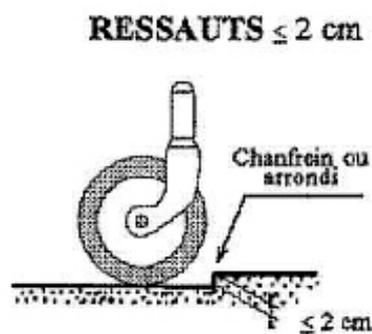


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Seuil non arrondi	Réfection de 1 seuils

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A49 (NC 50)

Urgence



Espace fonctionnel Salle de réunion cuisine pédagogique

Handicap concerné

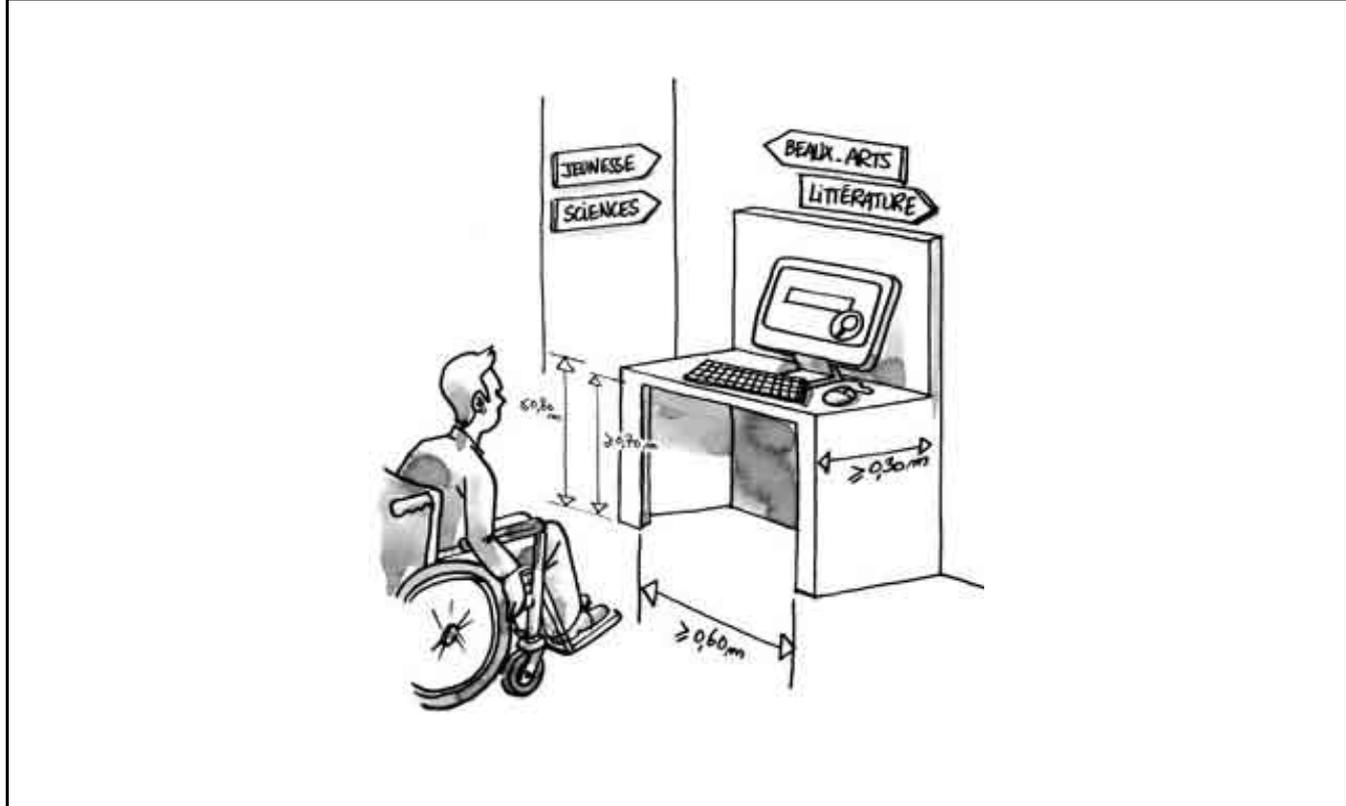


Fonctions Utiliser les équipements/mobiliers/Disposi

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de mobilier accessible	Pose de 1 mobiliers adaptés

Photo	Coût total
	250 €

Illustration



FICHE D'ACTION A50 (NC 51)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

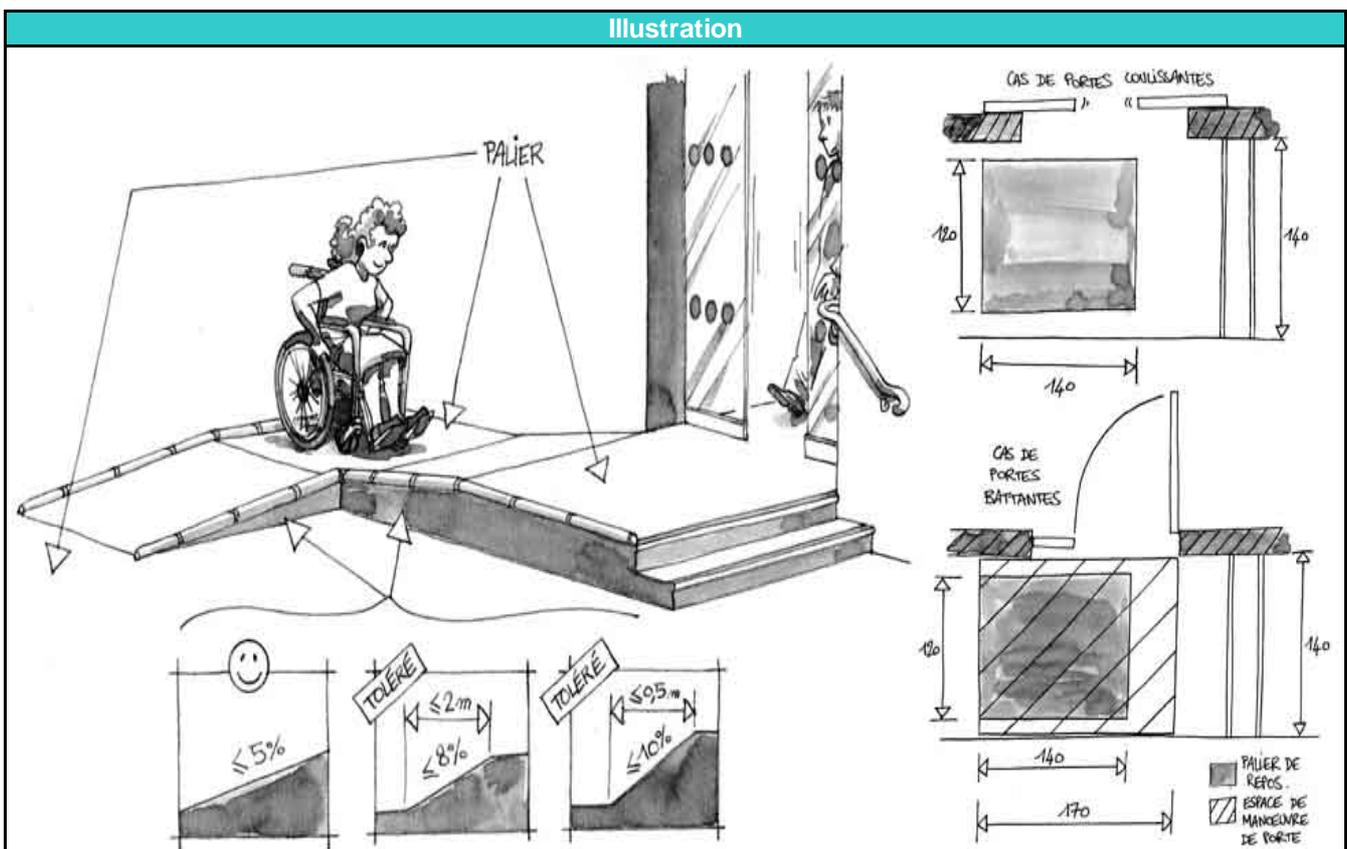
Handicap concerné



Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Rampe non conforme	Réfection de pente

Photo	Coût total
	8 010 €



FICHE D'ACTION A51 (NC 52)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée

Handicap concerné

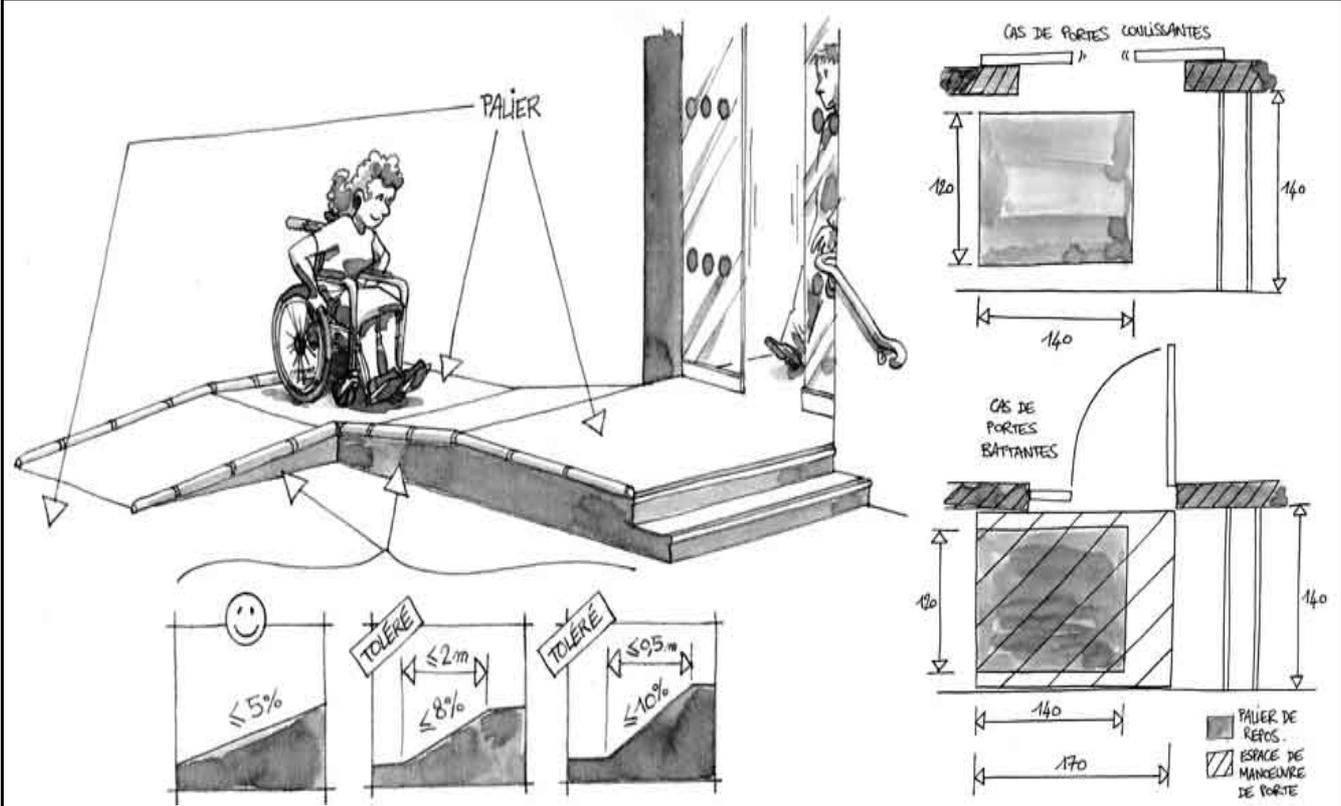


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de plan incliné	Création de 1 rampes de 4 %

Photo	Coût total
	2 200 €

Illustration



FICHE D'ACTION A52 (NC 53)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée

Handicap concerné

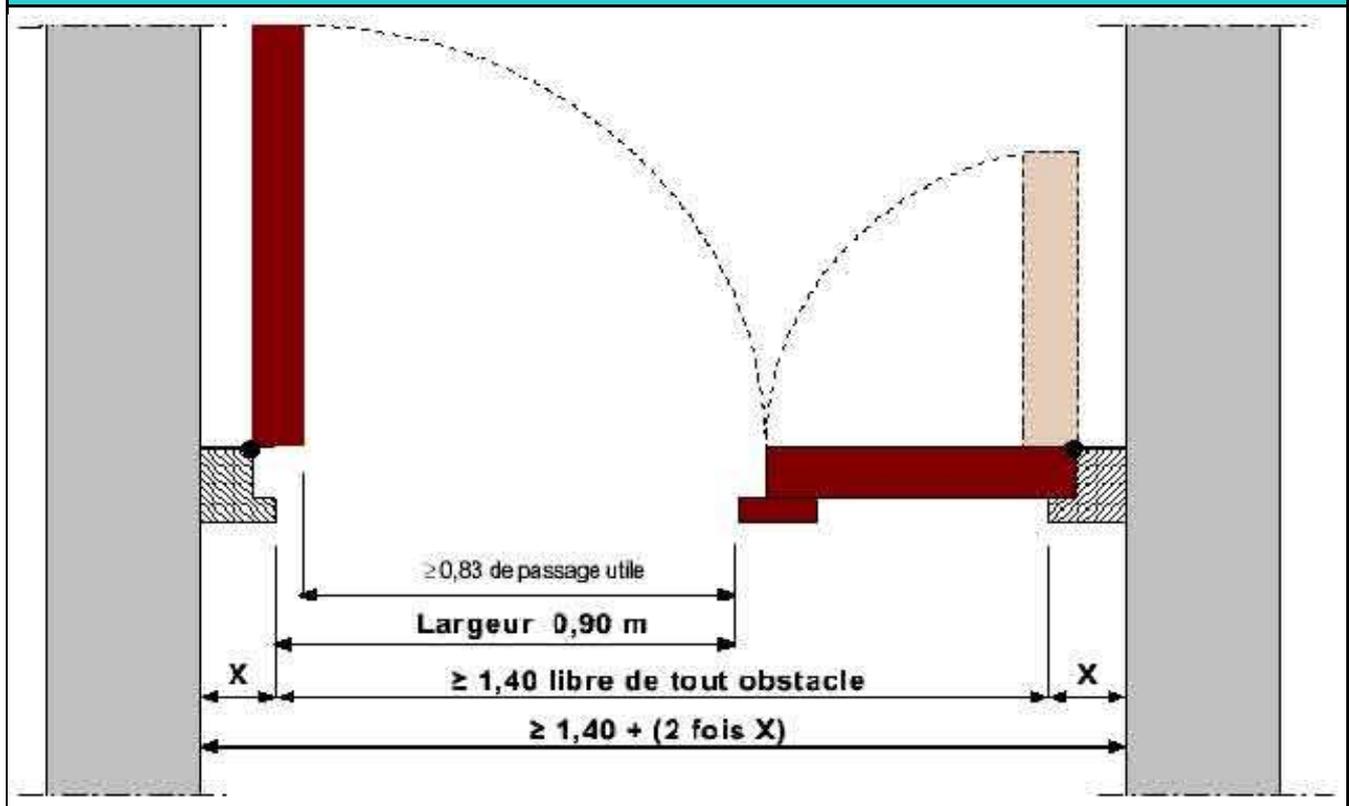


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 1 portes à double vantail

Photo	Coût total
	1 500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A53 (NC 54)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires

Handicap concerné

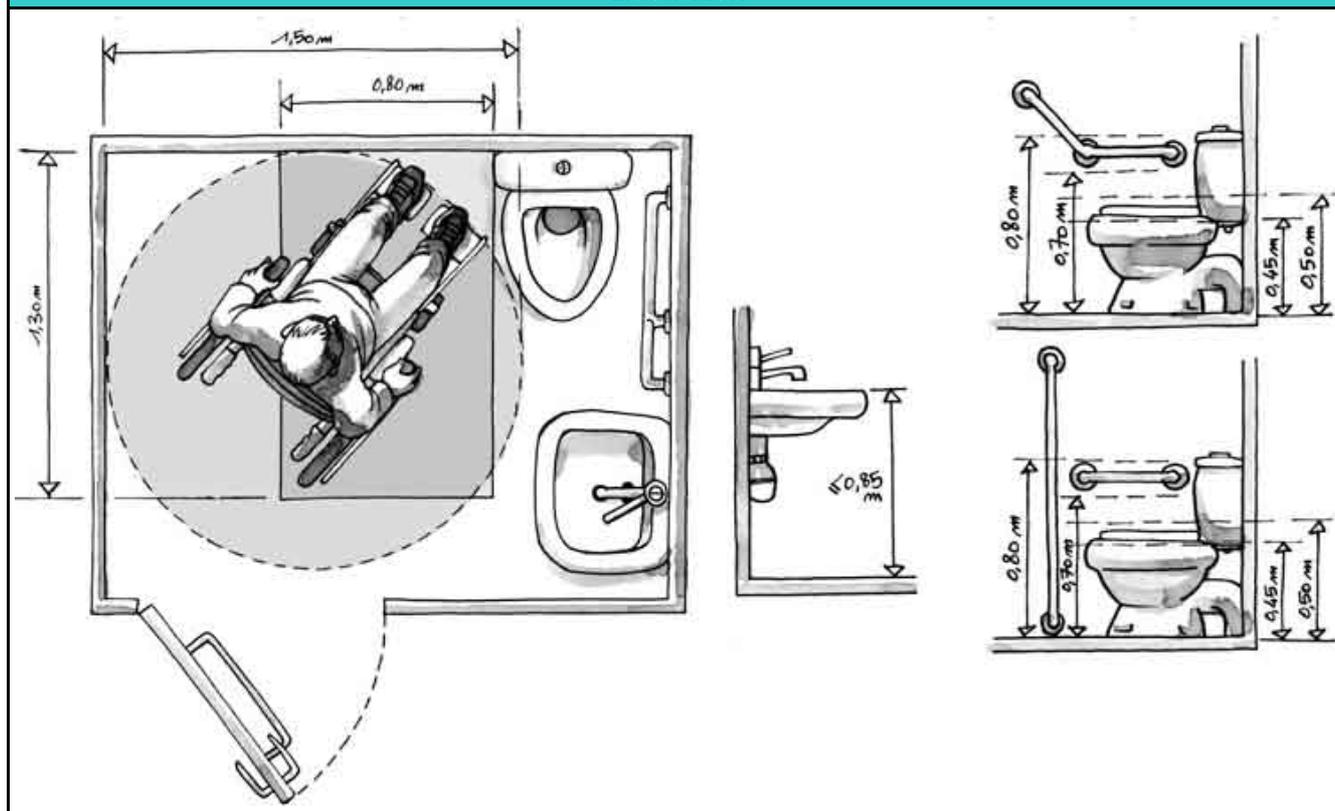


Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de cabinet aménagé	Création de 1 sanitaires adaptés

Photo	Coût total
	8 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A54 (NC 55)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée salle de cours RDC

Handicap concerné

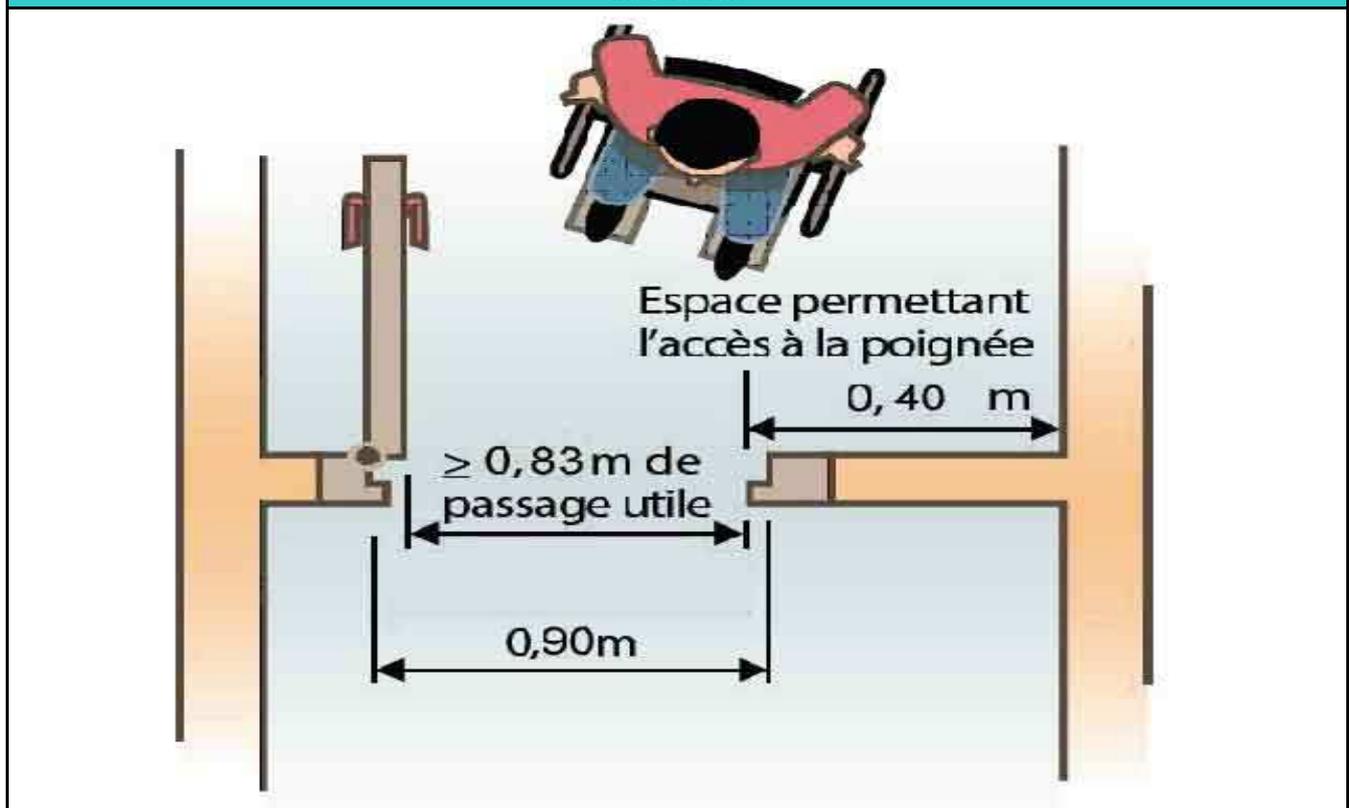


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 2 portes

Photo	Coût total
	2 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A55 (NC 56)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

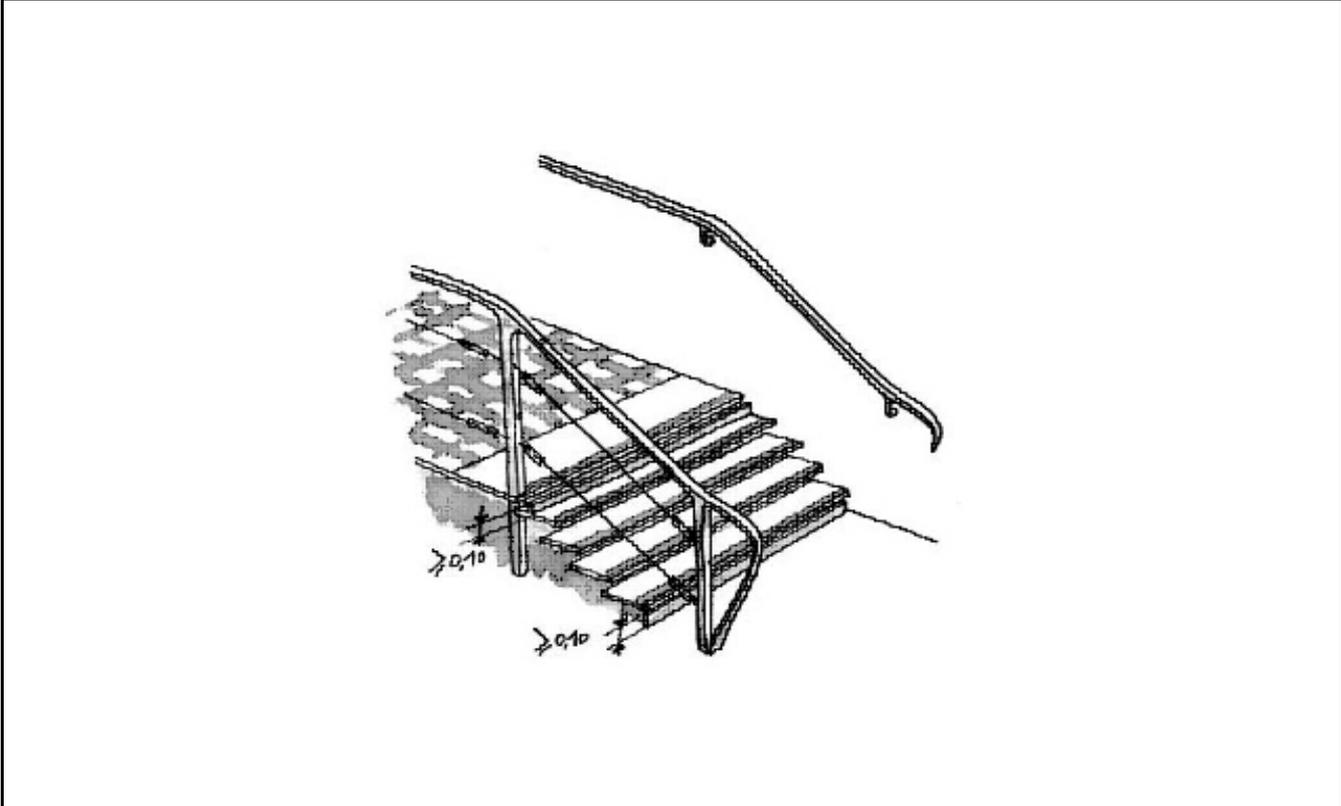


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	120 €

Illustration



FICHE D'ACTION A56 (NC 57)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

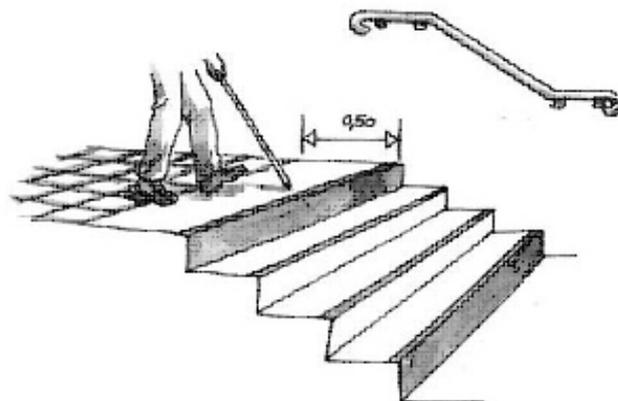


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	200 €

Illustration



FICHE D'ACTION A57 (NC 58)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

Handicap concerné

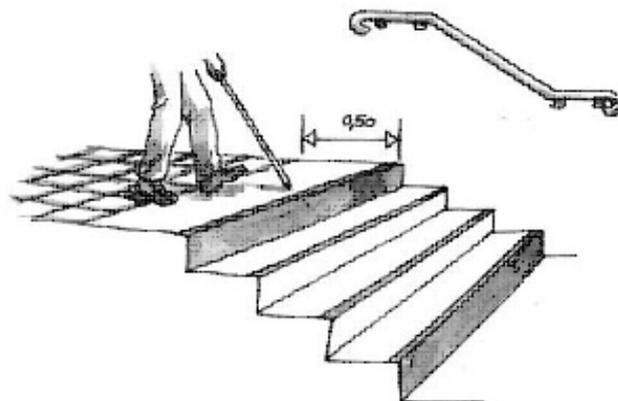


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	900 €

Illustration



FICHE D'ACTION A58 (NC 59)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

Handicap concerné

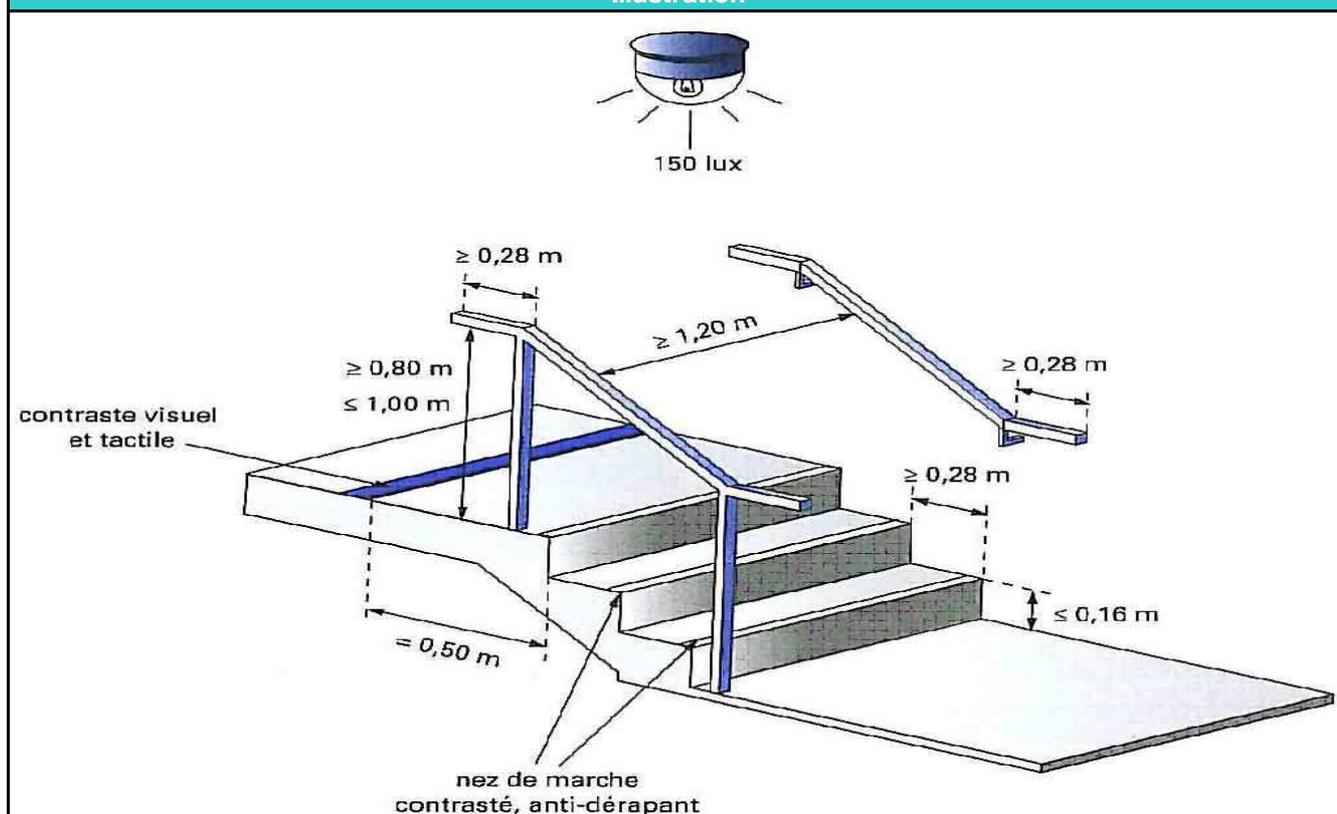


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	450 €

Illustration



FICHE D'ACTION A59 (NC 60)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

Handicap concerné

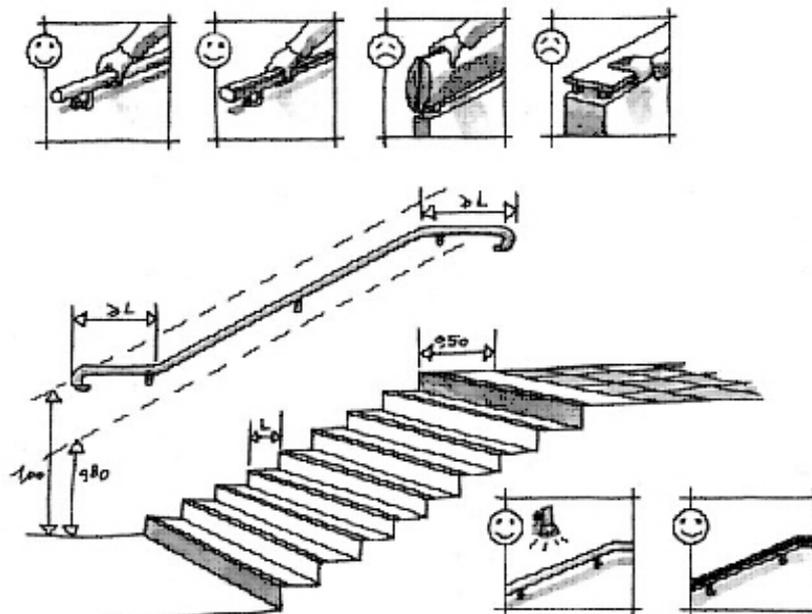


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de mains courantes	Pose de mains courantes

Photo	Coût total
	2 700 €

Illustration



FICHE D'ACTION A60 (NC 61)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

Handicap concerné

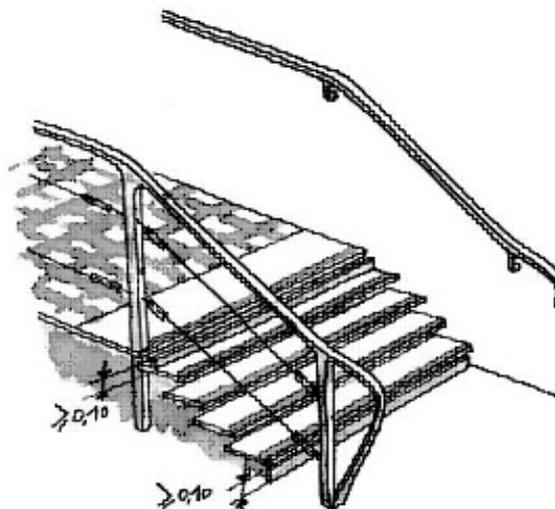


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	300 €

Illustration



FICHE D'ACTION A61 (NC 62)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée salle de cours R-01

Handicap concerné

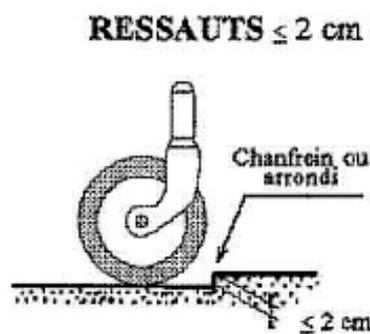


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Seuil trop élevé	Réfection de 2 seuils

Photo	Coût total
	1 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A62 (NC 63)

Urgence



Espace fonctionnel Accès terrain de sport

Handicap concerné



Fonctions Etre en sécurité

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Sol meuble	Création d'un cheminement d'accès

Photo	Coût total
	9 000 €

Illustration
<div style="height: 300px;"></div>

FICHE D'ACTION A63 (NC 64)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

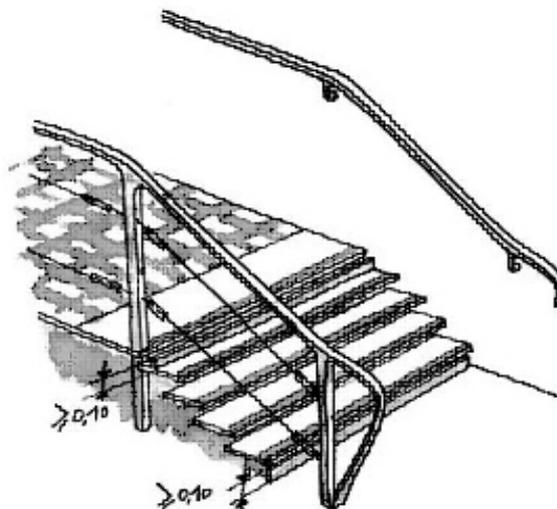


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	320 €

Illustration



6- SCENARIOS

Les scénarios proposés ci-après visent différents objectifs.

Chacun des deux scénarii regroupe un ensemble d'actions cohérentes visant à remédier aux dysfonctionnements constatés.

Scénario 1 : Rendre conforme à la réglementation le bâtiment.

Ce scénario vise seulement à atteindre la conformité règlementaire. L'usage des différentes fonctions du bâtiment et la qualité d'usage ne sont pas pris en considération.

Pour ce faire, nous avons regroupé l'ensemble des actions remédiant aux non-conformité réglementaires.

Scénario 2 : Permettre l'usage de l'ensemble des fonctions du bâtiment

Ce scénario vise à permettre l'accès à l'ensemble des fonctions du bâtiment sans pour autant rechercher la conformité totale à la réglementation.

Pour ce faire, nous avons regroupé l'ensemble des actions remédiant aux ruptures de la chaîne de déplacement ainsi que toutes les actions rétablissant l'accès à l'ensemble des fonctions du bâtiment.

Descriptif des actions a mettre en œuvre	Coût total d'investissement	
Ensemble des actions à engager pour atteindre l'objectif du scénario. Ces actions sont classées par bâtiment et par dispositions examinées et regroupées par action de nature identique. Légende : @@ : Correspond à un nombre variable précisé dans chaque fiche d'action.	Coût d'investissement pour chaque ensemble d'actions de même nature	
	Coût total	
Niveau d'accessibilité atteint après la réalisation des travaux		
Qualification du niveau d'accessibilité atteint par chaque scénario après la réalisation des travaux.		

SCENARIO 1 - RENDRE CONFORME A LA REGLEMENTATION LE BATIMENT POUR LE PUBLIC

Descriptif des actions a mettre en œuvre	Coût total d'investissement
>>> EXTERIEUR	>>> EXTERIEUR
>> STATIONNEMENT	>> STATIONNEMENT
Balisage au sol : A1	A1 200 €
Pose de @@ panneau signalétique : A1	A1 700 €
Pose d'un panneau signalétique depuis l'entrée du site indiquant la place réservée : A1	A1 400 €
>> PORTES, PORTIQUES ET SAS	>> PORTES, PORTIQUES ET SAS
Pose de bandes auto-adhésives : A38	A38 180 €
>> CE/PLAN INCLINÉ	>> CE/PLAN INCLINÉ
Réfection de pente : A50	A50 8010 €
>> CE/ESPACES DE MANŒUVRE ET USAGE	>> CE/ESPACES DE MANŒUVRE ET USAGE
Agrandissement de l'espace de manœuvre : A29	A29 2300 €
>> CE/ESCALIERS	>> CE/ESCALIERS
Mise en peinture des contremarches : A23+A27+A60	A23+A27+A60 2400 €
Pose de bandes podo-tactiles : A22+A26+A57	A22+A26+A57 3150 €
Pose de mains courantes : A59	A59 2700 €
Pose de nez de marches : A24+A58	A24+A58 2160 €
Pose de nez de marches : A28	A28 180 €
Prolongement des mains courantes : A25	A25 900 €
>> CE/SÉCURITÉ D'USAGE	>> CE/SÉCURITÉ D'USAGE
Création d'un cheminement d'accès : A62	A62 9000 €
>>> PARTIE RÉCENTE	>>> PARTIE RÉCENTE
>> CIH/RESSAUTS	>> CIH/RESSAUTS
Réfection de @@ seuils : A21	A21 500 €
>> CIH/ESCALIERS	>> CIH/ESCALIERS
Pose de bandes podo-tactiles : A36	A36 1350 €
Pose de nez de marches : A37	A37 2100 €
>> CIV/ESCALIERS	>> CIV/ESCALIERS
En <input type="checkbox"/> absence de travaux ayant pour objet de changer les caractéristiques dimensionnelles des escaliers, celles-ci peuvent être conservées. : A30	A30 0 €
Mise en peinture des contremarches : A17+A34	A17+A34 640 €
Mise en place de @@ appliques murales : A19	A19 500 €
Pose de @@ mains courantes : A31	A31 450 €
Pose de bandes podo-tactiles : A16+A33	A16+A33 600 €
Pose de nez de marches : A18+A35	A18+A35 1950 €
Prolongement de mains courantes : A14	A14 675 €
Prolongement des mains courantes : A15+A32	A15+A32 2025 €
>> PORTES, PORTIQUES ET SAS	>> PORTES, PORTIQUES ET SAS
Changement de @@ portes : A3+A4+A8	A3+A4+A8 4000 €
Changement de @@ portes à double vantail : A13	A13 3000 €
>> EQUIPEMENTS/DISPOSITIFS DE COMMANDE, DE SEVICES ET D'INFORMATION /MOBILIERS	>> EQUIPEMENTS/DISPOSITIFS DE COMMANDE, DE SEVICES ET D'INFORMATION /MOBILIERS
Pose de @@ mobiliers adaptés : A2	A2 250 €
>> SANITAIRES	>> SANITAIRES
Abaissement de @@ urinoirs : A12	A12 500 €
Pose de @@ lavabos adaptés : A5+A9	A5+A9 1600 €
Pose de @@ lave-mains : A7+A11	A7+A11 1600 €
Pose de @@ poignées : A6+A10+A20	A6+A10+A20 1500 €
>>> CHÂTEAU	>>> CHÂTEAU
>> CIH/RESSAUTS	>> CIH/RESSAUTS
Réfection de @@ seuils : A39+A48	A39+A48 1000 €

>> CIH/ESCALIERS

Mise en peinture des contremarches : A41

Pose de bandes podo-tactiles : A40

Pose de nez de marches : A42

>> CIV/ESCALIERS

Mise en peinture des contremarches : A63

Mise en place de @@ appliques murales : A47

Pose de bandes podo-tactiles : A45

Pose de nez de marches : A46

Prolongement de @@ mains courantes : A43

Prolongement des mains courantes : A44

>> EQUIPEMENTS/DISPOSITIFS DE COMMANDE, DE SEVICES ET D'INFORMATION /MOBILIERS

Pose de @@ mobiliers adaptés : A49

>>> BÂTIMENT COURS

>> CIH/PLAN INCLINÉ

Création de @@ rampes de 4 % : A51

>> CIH/RESSAUTS

Réfection de @@ seuils : A61

>> CIV/ESCALIERS

Mise en peinture des contremarches : A55

Pose de bandes podo-tactiles : A56

>> PORTES, PORTIQUES ET SAS

Changement de @@ portes : A54

Changement de @@ portes à double vantail : A52

>> SANITAIRES

Création de @@ sanitaires adaptés : A53

>> CIH/ESCALIERS

A41 150 €

A40 200 €

A42 100 €

>> CIV/ESCALIERS

A63 320 €

A47 2500 €

A45 600 €

A46 2000 €

A43 1125 €

A44 900 €

>> EQUIPEMENTS/DISPOSITIFS DE COMMANDE, DE SEVICES ET D'INFORMATION /MOBILIERS

A49 250 €

>>> BÂTIMENT COURS

>> CIH/PLAN INCLINÉ

A51 2200 €

>> CIH/RESSAUTS

A61 1000 €

>> CIV/ESCALIERS

A55 120 €

A56 200 €

>> PORTES, PORTIQUES ET SAS

A54 2000 €

A52 1500 €

>> SANITAIRES

A53 8000 €

Coût total

79 685 €

Niveau d'accessibilité atteint après la réalisation des travaux

Niveau 2 : Le site et/ou le(s) bâtiments sont conformes à la réglementation en vigueur mais présente un inconfort d'usage.

DIAGNOSTIC DE L'ETAT D'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI EXISTANT

(selon l'article R.111-19-9 du Code de la Construction et de l'Habitation)



MFR "La Bagotière"

"La Bagotière" 14220 Les Moutiers En Cinglais

Synthèse des résultats

				
Accéder	●	●	●	●
Etre accueilli	●	●	●	●
Circuler	✘	■	●	■
Se restaurer	●	●	●	●
Travailler	●	●	●	●
Utiliser les sanitaires	■	●	●	●
Utiliser les services	●	●	●	●
Stationner	■	●	●	●
Etre en sécurité	■	■	■	■
S'orienter, se repérer	●	●	●	●
Utiliser les équipements/mobiliers/Dispositifs de commande	✘	✘	✘	✘
Sortir	●	●	●	●

Légende :

● Conforme à la réglementation en vigueur

■ Non conforme à la réglementation en vigueur, mais permet l'accès à la fonction

✘ Non conforme à la réglementation en vigueur, interdit complètement l'accès à la fonction


personnes à mobilité réduite



personnes aveugles ou malvoyantes



personnes sourdes ou malentendantes



personnes déficientes mentales

Niveau 4 : Le site et/ou le(s) bâtiments sont non conformes à la réglementation en vigueur mais l'usage de certains services et fonctions est possible.

N° de rapport	Date de rédaction	Document établi par	Cachet
4051-2-43080	02/07/2010	E. RONDIER	
Documents annexés : <input type="checkbox"/> Fiches de visite <input type="checkbox"/> Plans			

SOMMAIRE

1	OBJET DE LA MISSION	p. 3
2	DOCUMENTS SOURCES	p. 3
3	COMPTE RENDU DE L'ETAT DES LIEUX	p. 4
4	SYNTHESE	p. 14
5	FICHES D'ACTION	p. 16
6	SCENARIOS	p. 80

Documents en annexes :

Plans

1- OBJET DE LA MISSION

La mission est réalisée dans le cadre des obligations de l'article R.111-19-9 du Code de la Construction et de l'Habitation que doivent respecter :

- avant le 1er janvier 2010, les établissements recevant du public existants classés en 1ère et 2ème catégories et les établissements classés en 3ème et 4ème catégories appartenant à l'Etat ou à ses établissements publics, ou dont l'Etat assure contractuellement la charge de propriété
- avant le 1er janvier 2011, les établissements classés en 3ème et 4ème catégories à l'exception de ceux mentionnés ci-dessus et les établissements mentionnés à l'article R. 111-19-12 classés dans les quatre premières catégories au sens de l'article R. 123-19

Les handicaps concernés :

La notion de handicap est définie par l'article L 114 du Code de l'Action Sociale et de la Famille comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

En outre, les articles 42 et 45 de la loi 2005-102 introduisent le terme de "personnes à mobilité réduite" (PMR). Cette expression a été définie par le parlement européen en 2001, les PMR sont "toutes les personnes ayant des difficultés pour se déplacer, telles que, par exemple, personnes handicapées (y compris les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels et les passagers en fauteuil roulant), personnes handicapées des membres, personnes de petite taille, personnes transportant des bagages lourds, personnes âgées, femmes enceintes, personnes ayant un caddie et parents avec enfants (y compris enfants en poussette).

Au sens de l'article L 111-7-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, " les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps."

La mission porte sur trois volets :

- Analyse de la situation au regard des obligations de mise en accessibilité des bâtiments et de leurs abords (Sous-section 5 de la section III du chapitre 1er du titre 1er du livre 1er du Code de la Construction et de l'Habitation).
- Préconisation des travaux nécessaires pour respecter les obligations qui doivent être satisfaites avant le 1er janvier 2015.
- Estimation du coût de ces travaux.

Limite de la mission :

Les estimations du coût des travaux ne sont données qu'à titre indicatif et sont exprimées hors honoraires et frais (Bureau d'Etudes Techniques / architecte).

2- DOCUMENTS SOURCES

- Plans de masse
- Plans des bâtiments
- Superficie des bâtiments

3- COMPTE RENDU DE L'ETAT DES LIEUX
Identification du site :

Adresse	MFR "La Bagotière" "La Bagotière" 14220 Les Moutiers En Cinglais
Nombre de bâtiment	2
Usage / Activité	
Année de construction	
n° de lot	
Type d'ERP	
Nombre de niveaux	3
Terrasse - Balcon	Non
Sous-sol	Oui
Parking	Oui
Gardien/accueil	Oui
Ascenseur	Non
Espaces verts	Oui

Identification des différents intervenants :

Donneur d'ordre		Propriétaire	
Dénomination :	MFR "La Bagotière"	Dénomination :	MFR "La Bagotière"
Adresse :	Château des Moutiers 14220 Les Moutiers en Cinglais	Adresse :	Château des Moutiers 14220 Les Moutiers en Cinglais
Tél :	02 31 27 94 94	Tél :	02 31 27 94 94
Fax :	02 31 27 94 99	Fax :	02 31 27 94 99

Détails de la visite :

- Date(s) de la visite : 1 juillet 2010
- Locaux et zones non visités :

Locaux et zones non visités	Motifs d'absence de visite
Néant	/

Afin de satisfaire à l'exhaustivité du repérage, des investigations complémentaires devront être réalisées dans les locaux et zones ci-dessus.

Extérieur

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

 Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Parking adapté (Dédié public)	Stationner	Stationnement	NC 1		Chaque place repérée par un marquage au sol et une signalisation verticale	Absence de marquage au sol Absence de signalisation verticale		
Escaliers d'accès salle de réunion (Dédié public)	Ciruler	CE/Escaliers	NC 22		Escalier de 3 marches ou plus : appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 23		Escalier de 3 marches ou plus : contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 24		Escalier de 3 marches ou plus : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Nez de marches non contrastés		
			NC 25		Escalier de 3 marches ou plus : mains courantes dépassant les premières et dernières marches	Mains courantes ne dépassant la première marche		
Entrée hall depuis le parking (Dédié public)	Ciruler	CE/Escaliers	NC 26		Escalier de moins de 3 marches : appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 27		Escalier de moins de 3 marches : contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 28		Escalier de moins de 3 marches : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
		CE/Espaces de manœuvre et usage	NC 29		Espaces de manœuvre de porte de part et d'autre de chaque porte ou portillon : longueur de 1,70 m en poussant ou 2,20 m en tirant	Espace de manœuvre de dimension non conforme		

Extérieur

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Entrée hall depuis le parking (Dédié public)	Circuler	Portes, portiques et sas	NC 39		Portes et parois vitrées repérables ouvertes comme fermées	Porte vitrée non repérable		
Accès bâtiment cours (Dédié public)	Circuler	CE/Escaliers	NC 58		Escalier de 3 marches ou plus : appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 59		Escalier de 3 marches ou plus : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
			NC 60		Escalier de 3 marches ou plus : mains courantes de chaque côté (toléré pour les ERP existants : 1 seule si largeur de passage < 1 m après installation de la 2ème main courante)	Absence de mains courantes		
			NC 61		Escalier de 3 marches ou plus : contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 51		CE/Plan incliné	Pente entre 5 et 8 % sur 2 m maxi (toléré pour les ERP existants : entre 6 et 10 % sur 2 m)	Rampe non conforme	
Accès terrain de sport (Dédié public)	Etre en sécurité	CE/Sécurité d'usage	NC 63		Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	Sol meuble		

(1) L'handicap ou les handicaps concernés par le constat apparaissent barrés en rouge.



personnes à mobilité réduite



personnes aveugles ou malvoyantes



personnes sourdes ou malentendantes



personnes déficientes mentales

(2) Des modalités particulières s'appliquent dans les établissements recevant du public existants lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment (tels que murs, plafonds, planchers, poutres ou poteaux). Ces modalités sont exprimées sous la forme "toléré pour les ERP existants" dans le présent rapport.

(3) Smiley rouge : la non-conformité empêche l'accès aux services rendus ou à la fonction.

Smiley jaune : la non-conformité dégrade l'accès aux services rendus ou à la fonction, mais ne l'empêche pas.

Abréviations : - CIH : Circulation Intérieure Horizontale. - CIV : Circulation Intérieure Verticale. - CE : Cheminement Extérieur.

Partie récente

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

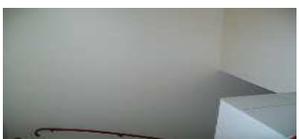
Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Salle de restauration (Dédié public)	Utiliser les équipements /mobilier/Di spositifs de commande	Equipements/D ispositifs de commande, de sevices et d'information /Mobilier	NC 2		Equipements et mobiliers divers accessibles au public : au moins 1 équipement, mobilier par type aménagé	Absence de mobilier accessible		
Accès des sanitaires homme et femme (Dédié public)	Circuler	Portes, portiques et sas	NC 3		Largeur des portes principales : 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes (toléré pour les ERP existants : 0,80 m)	Largeur de porte non conforme		
Sanitaires femme (Dédié public)	Utiliser les sanitaires	Portes, portiques et sas	NC 4		Largeur des portes principales : 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes (toléré pour les ERP existants : 0,80 m)	Largeur de porte non conforme		
		Sanitaires	NC 5		Au moins un lavabo accessible si lavabos : vide en dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)	Absence de lavabo adapté		
			NC 6		Aménagements intérieurs des cabinets : dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	Absence de poignée de tirage		
			NC 7		Aménagements intérieurs des cabinets : lave-mains accessible d'une hauteur <= 0,85 m	Absence de lave-mains		
Sanitaires homme (Dédié public)	Circuler	Portes, portiques et sas	NC 8		Largeur des portes principales : 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes (toléré pour les ERP existants : 0,80 m)	Largeur de porte non conforme		
	Utiliser les sanitaires	Sanitaires	NC 9		Au moins un lavabo accessible si lavabos : vide en dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)	Absence de lavabo adapté		
			NC 10		Aménagements intérieurs des cabinets : dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	Absence de poignée de tirage		

Partie récente

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinés Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Sanitaires homme (Dédié public)	Utiliser les sanitaires	Sanitaires	NC 11		Aménagements intérieurs des cabinets : lave-mains accessible d'une hauteur <= 0,85 m	Absence de lave-mains		
			NC 12		Urinoirs à différentes hauteurs si batteries d'urinoirs	Absence d'urinoirs de différentes hauteurs		
SAS d'entrée salle de réunion (Dédié public)	Circuler	Portes, portiques et sas	NC 13		Largeur des portes principales : 1 vantail > 0,90 m pour les portes à 2 vantaux	Largeur de porte non conforme		
Accès sous-sol (Dédié public)	Circuler	CIV/Escaliers	NC 14		Main courante continue, rigide et facilement préhensible	Main courante non continue		
			NC 15		Mains courantes dépassant les premières et dernières marches	Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche		
			NC 16		Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 17		Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 18		Nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Nez de marches non contrastés		
	Etre en sécurité	CIV/Escaliers	NC 19		Valeurs d'éclairage : 150 lux pour les escaliers	Dispositif d'éclairage insuffisant		

Partie récente

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Sanitaires chambre "adaptée" (Dédié public)	Utiliser les sanitaires	Sanitaires	NC 20		Aménagements intérieurs des cabinets : dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	Absence de poignée de tirage		
Entrée chambre "adaptée" (Dédié public)	Circuler	CIH/Ressauts	NC 21		Seuils et ressauts : <= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33 %) arrondis ou chanfreinés	Seuil non arrondi		
Accès à l'étage (Dédié public)	Circuler	CIV/Escaliers	NC 31		Hauteur des marches <= 16 cm (toléré pour les ERP existants : <= 17 cm)	Hauteur des marches non conforme		
			NC 32		Mains courantes de chaque côté (toléré pour les ERP existants : 1 seule si largeur de passage < 1 m après installation de la 2ème main courante)	Absence de mains courantes		
			NC 33		Mains courantes dépassant les premières et dernières marches	Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche		
			NC 34		Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 35		Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 36		Nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
			NC 37		Escalier de 3 marches ou plus : appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		

Partie récente

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinés Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Escaliers des chambres (Dédié public)	Circuler	CIH/Escaliers	NC 38		Escalier de 3 marches ou plus : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		

(1) L'handicap ou les handicaps concernés par le constat apparaissent barrés en rouge.



personnes à mobilité réduite



personnes aveugles ou malvoyantes



personnes sourdes ou malentendantes



personnes déficientes mentales

(2) Des modalités particulières s'appliquent dans les établissements recevant du public existants lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment (tels que murs, plafonds, planchers, poutres ou poteaux). Ces modalités sont exprimées sous la forme "toléré pour les ERP existants" dans le présent rapport.

(3) Smiley rouge : la non-conformité empêche l'accès aux services rendus ou à la fonction.

Smiley jaune : la non-conformité dégrade l'accès aux services rendus ou à la fonction, mais ne l'empêche pas.

Abréviations : - CIH : Circulation Intérieure Horizontale. - CIV : Circulation Intérieure Verticale. - CE : Cheminement Extérieur.

Château

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Entrées accueil (Dédié public)	Ciruler	CIH/Escaliers	NC 41		Escalier de moins de 3 marches : appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 42		Escalier de moins de 3 marches : contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 43		Escalier de moins de 3 marches : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
		CIH/Ressauts	NC 40		Seuils et ressauts : distance entre 2 ressauts > 2,50 m	Distance entre deux ressauts trop faible		
Accès aux étages (Dédié public)	Ciruler	CIV/Escaliers	NC 44		Main courante continue, rigide et facilement préhensible	Main courante non continue		
			NC 45		Mains courantes dépassant les premières et dernières marches	Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche		
			NC 46		Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 47		Nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
			NC 64		Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		

Château

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Accès aux étages (Dédié public)	Etre en sécurité	CIV/Escaliers	NC 48		Valeurs d'éclairage : 150 lux pour les escaliers	Dispositif d'éclairage insuffisant		
Entrée cuisine pédagogique (Dédié public)	Circuler	CIH/Ressauts	NC 49		Seuils et ressauts : <= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33 %) arrondis ou chanfreinés	Seuil non arrondi		
Salle de réunion cuisine pédagogique (Dédié public)	Utiliser les équipements /mobilier/Di spositifs de commande	Equipements/D ispositifs de commande, de services et d'information /Mobilier	NC 50		Equipements et mobiliers divers accessibles au public : au moins 1 équipement, mobilier par type aménagé	Absence de mobilier accessible		

(1) L'handicap ou les handicaps concernés par le constat apparaissent barrés en rouge.

 personnes à mobilité réduite
  personnes aveugles ou malvoyantes
  personnes sourdes ou malentendantes
  personnes déficientes mentales

(2) Des modalités particulières s'appliquent dans les établissements recevant du public existants lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment (tels que murs, plafonds, planchers, poutres ou poteaux). Ces modalités sont exprimées sous la forme "toléré pour les ERP existants" dans le présent rapport.

(3) Smiley rouge : la non-conformité empêche l'accès aux services rendus ou à la fonction.

Smiley jaune : la non-conformité dégrade l'accès aux services rendus ou à la fonction, mais ne l'empêche pas.

Abréviations : - CIH : Circulation Intérieure Horizontale. - CIV : Circulation Intérieure Verticale. - CE : Cheminement Extérieur.

Bâtiment cours

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Entrée (Dédié public)	Ciruler	CiH/Plan incliné	NC 52		Existence d'un plan à chaque dénivellation du cheminement	Absence de plan incliné		
		Portes, portiques et sas	NC 53		Largeur des portes principales : 1 vantail > 0,90 m pour les portes à 2 vantaux	Largeur de porte non conforme		
Sanitaires (Dédié public)	Utiliser les sanitaires	Sanitaires	NC 54		Cabinets aménagés : au moins 1 par niveau comportant des sanitaires	Absence de cabinet aménagé		
Entrée salle de cours RDC (Dédié public)	Ciruler	Portes, portiques et sas	NC 55		Largeur des portes principales : 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes (toléré pour les ERP existants : 0,80 m)	Largeur de porte non conforme		
Accès à l'étage (Dédié public)	Ciruler	CIV/Escaliers	NC 56		Contremarches de 10 cm mini pour la 1 ^{ère} et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 57		Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
Entrée salle de cours R-01 (Dédié public)	Ciruler	CiH/Ressauts	NC 62		Seuils et ressauts : <= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33 %) arrondis ou chanfreinés	Seuil trop élevé		

(1) L'handicap ou les handicaps concernés par le constat apparaissent barrés en rouge.



personnes à mobilité réduite



personnes aveugles ou malvoyantes



personnes sourdes ou malentendantes



personnes déficientes mentales

(2) Des modalités particulières s'appliquent dans les établissements recevant du public existants lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment (tels que murs, plafonds, planchers, poutres ou poteaux). Ces modalités sont exprimées sous la forme "toléré pour les ERP existants" dans le présent rapport.

(3) Smiley rouge : la non-conformité empêche l'accès aux services rendus ou à la fonction.

Smiley jaune : la non-conformité dégrade l'accès aux services rendus ou à la fonction, mais ne l'empêche pas.

Abréviations : - CiH : Circulation Intérieure Horizontale. - CIV : Circulation Intérieure Verticale. - CE : Cheminement Extérieur.

4- SYNTHESE

Problèmes les plus récurrents

Fonction	Dispositions examinées	Constats
Circuler	CE/Escaliers, CIV/Escaliers, CIH/Escaliers	Absence de bande d'éveil de vigilance (9 NC)
		Contremarches non contrastées (8 NC)
		Absence de nez de marches (6 NC)
Circuler, Utiliser les sanitaires	Portes, portiques et sas	Largeur de porte non conforme (6 NC)
Utiliser les sanitaires	Sanitaires	Absence de poignée de tirage (3 NC)
Circuler	CIV/Escaliers	Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche (3 NC)
	CE/Escaliers, CIV/Escaliers	Nez de marches non contrastés (2 NC)
		Absence de mains courantes (2 NC)
Utiliser les équipements/mobiliers/ Dispositifs de commande	Equipements/Dispositifs de commande, de services et d'information /Mobiliers	Absence de mobilier accessible (2 NC)
Utiliser les sanitaires	Sanitaires	Absence de lavabo adapté (2 NC)

Problèmes importants

Les dysfonctionnements constatés empêchant l'usage des différentes fonctions du bâtiment sont repris ci-dessous :

Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné	Rappel réglementaire	Constat	Usage	Illustration
Salle de restauration	Utiliser les équipements /mobilier/Di spositifs de commande	Equipements/D ispositifs de commande, de sevice et d'information /Mobilier	NC 2		Equipements et mobiliers divers accessibles au public : au moins 1 équipement, mobilier par type aménagé	Absence de mobilier accessible		
Salle de réunion cuisine pédagogique	Utiliser les équipements /mobilier/Di spositifs de commande	Equipements/D ispositifs de commande, de sevice et d'information /Mobilier	NC 50		Equipements et mobiliers divers accessibles au public : au moins 1 équipement, mobilier par type aménagé	Absence de mobilier accessible		
Entrée	Circuler	CIH/Plan incliné	NC 52		Existence d'un plan à chaque dénivellation du cheminement	Absence de plan incliné		

5- FICHES D'ACTION

Les fiches d'actions proposées ci après visent a relever les difficultés rencontrées lors de l'état des lieux dans le cheminement et lors de l'accès aux différents fonctions du bâtiment.

LECTURE DES FICHES D'ACTION

Urgence

Un degré d'urgence est donné afin de prioriser les actions à engager.

-  : rupture de la chaine de déplacement
-  : non respect de la réglementation sans rupture de la chaine de déplacement
-  : amélioration en terme de confort

Espace fonctionnel Accès au bâtiment

Handicap concerné

Une indication supplémentaire renseigne sur le type de handicap concerné

Fonctions Accéder

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 80%; margin: auto; padding: 10px; background-color: #e0f7fa;"> <p>Cette partie rappelle le constat observé lors de l'état des lieux</p> </div>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 80%; margin: auto; padding: 10px; background-color: #e0f7fa;"> <p>Cette partie donne des pistes d'amélioration afin de palier au problème rencontré</p> </div>

Photo	Coût total
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 80%; margin: auto; padding: 10px; background-color: #e0f7fa;"> <p>Une photo accompagne le descriptif de l'action afin de mieux situer le lieu.</p> </div>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 80%; margin: auto; padding: 10px; background-color: #e0f7fa;"> <p>Le cout total de l'action a engager est exprimé hors honoraires et frais (Bureau d'Etudes Techniques / et architecte)</p> </div>

Illustration
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 80%; margin: auto; padding: 10px; background-color: #e0f7fa;"> <p>Une illustration accompagne le descriptif de l'action sur chaque page, elle permet une meilleure compréhension de l'action a engager</p> </div>

FICHE D'ACTION A1 (NC 1)

Urgence



Espace fonctionnel Parking adapté

Handicap concerné

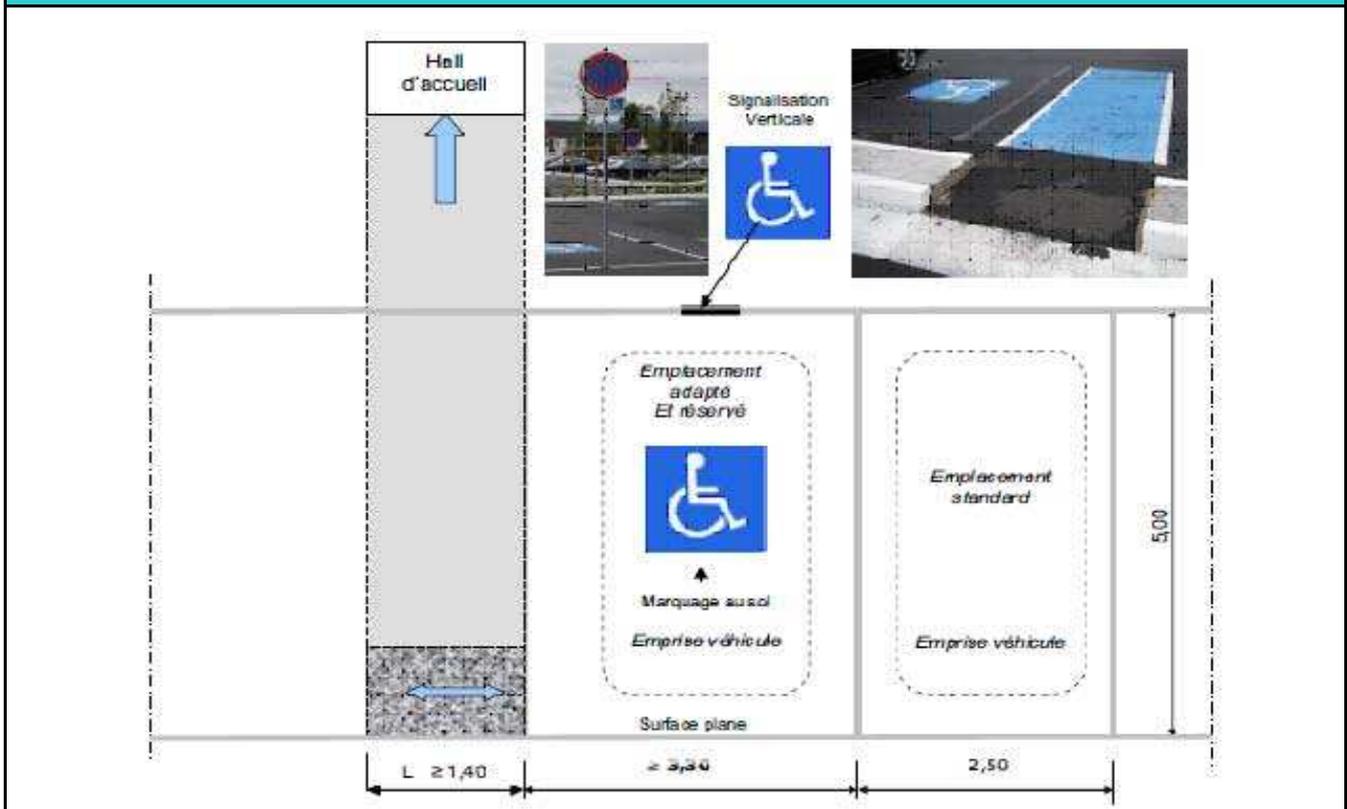


Fonctions Stationner

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de marquage au sol Absence de signalisation verticale	Balisage au sol Pose de 1 panneau signalétique Pose d'un panneau signalétique depuis l'entrée du site indiquant la place réservée

Photo	Coût total
	1 300 €

Illustration



FICHE D'ACTION A2 (NC 2)

Urgence



Espace fonctionnel Salle de restauration

Handicap concerné

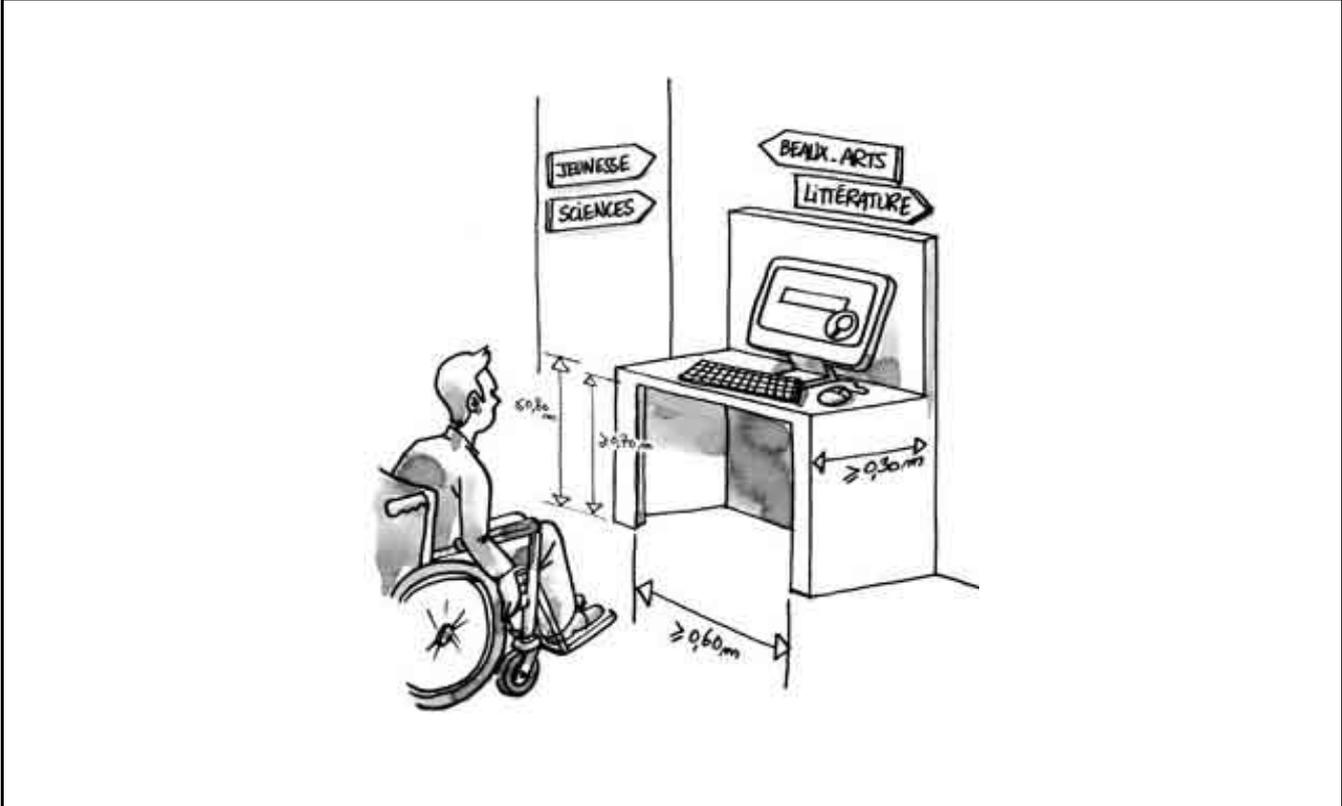


Fonctions Utiliser les équipements/mobiliers/Disposi

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de mobilier accessible	Pose de 1 mobiliers adaptés

Photo	Coût total
	250 €

Illustration



FICHE D'ACTION A3 (NC 3)

Urgence



Espace fonctionnel Accès des sanitaires homme et femme

Handicap concerné

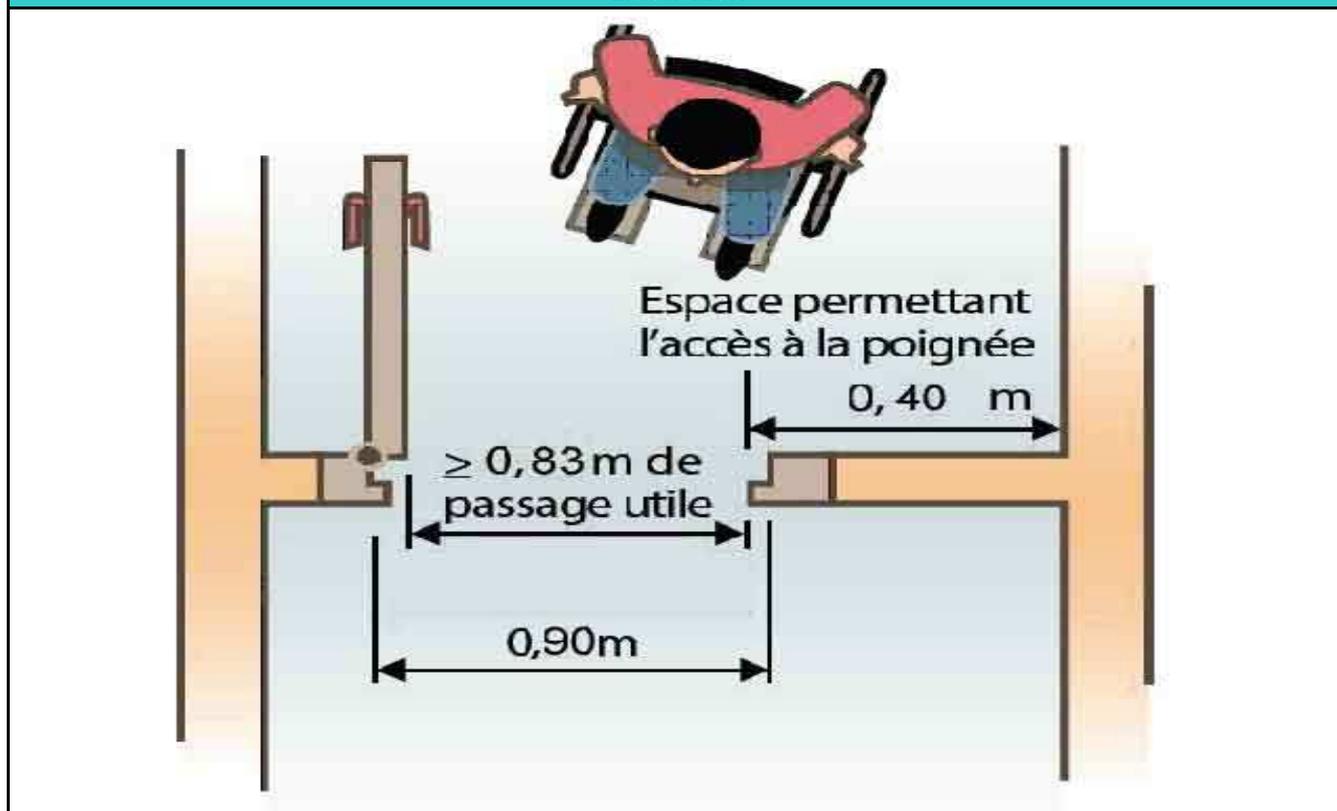
Fonctions

Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 2 portes

Photo	Coût total
	2 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A4 (NC 4)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires femme

Handicap concerné

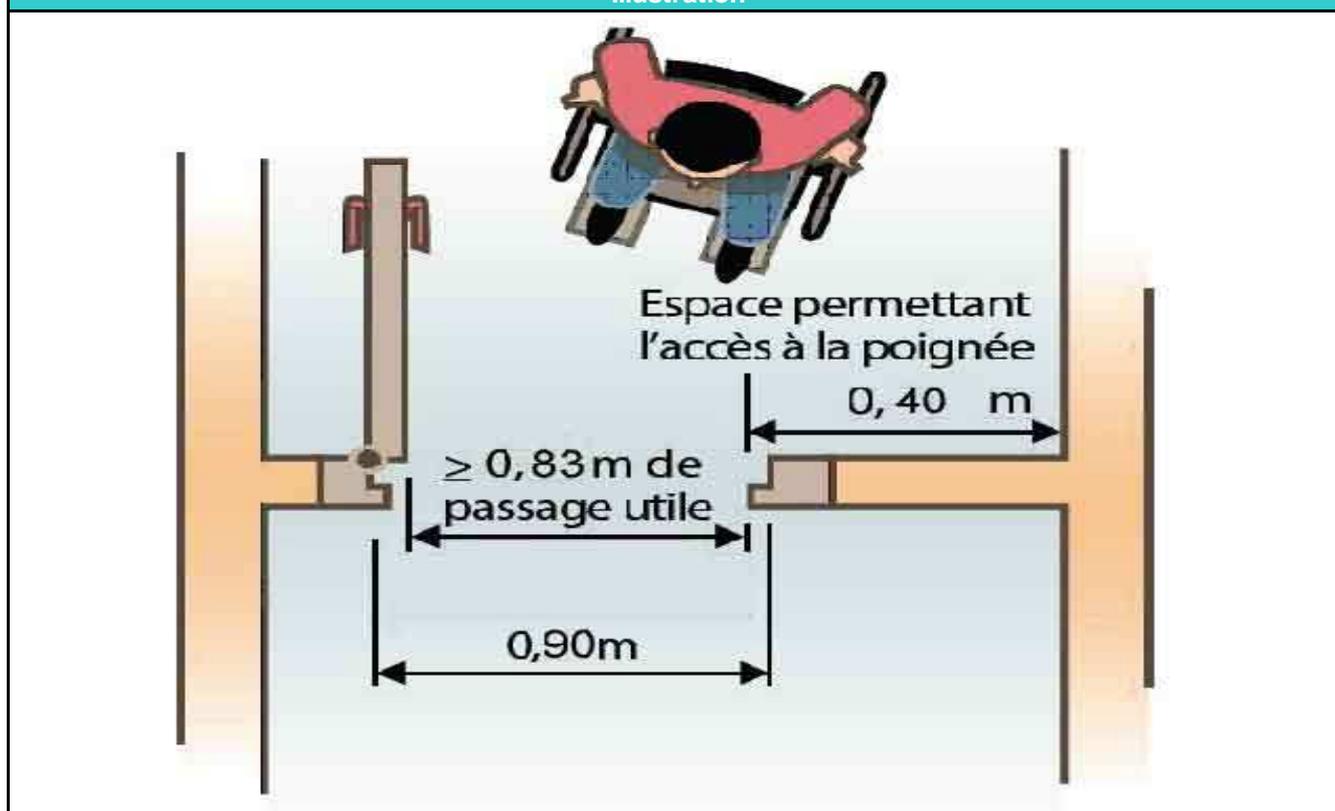


Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 1 portes

Photo	Coût total
	1 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A5 (NC 5)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires femme

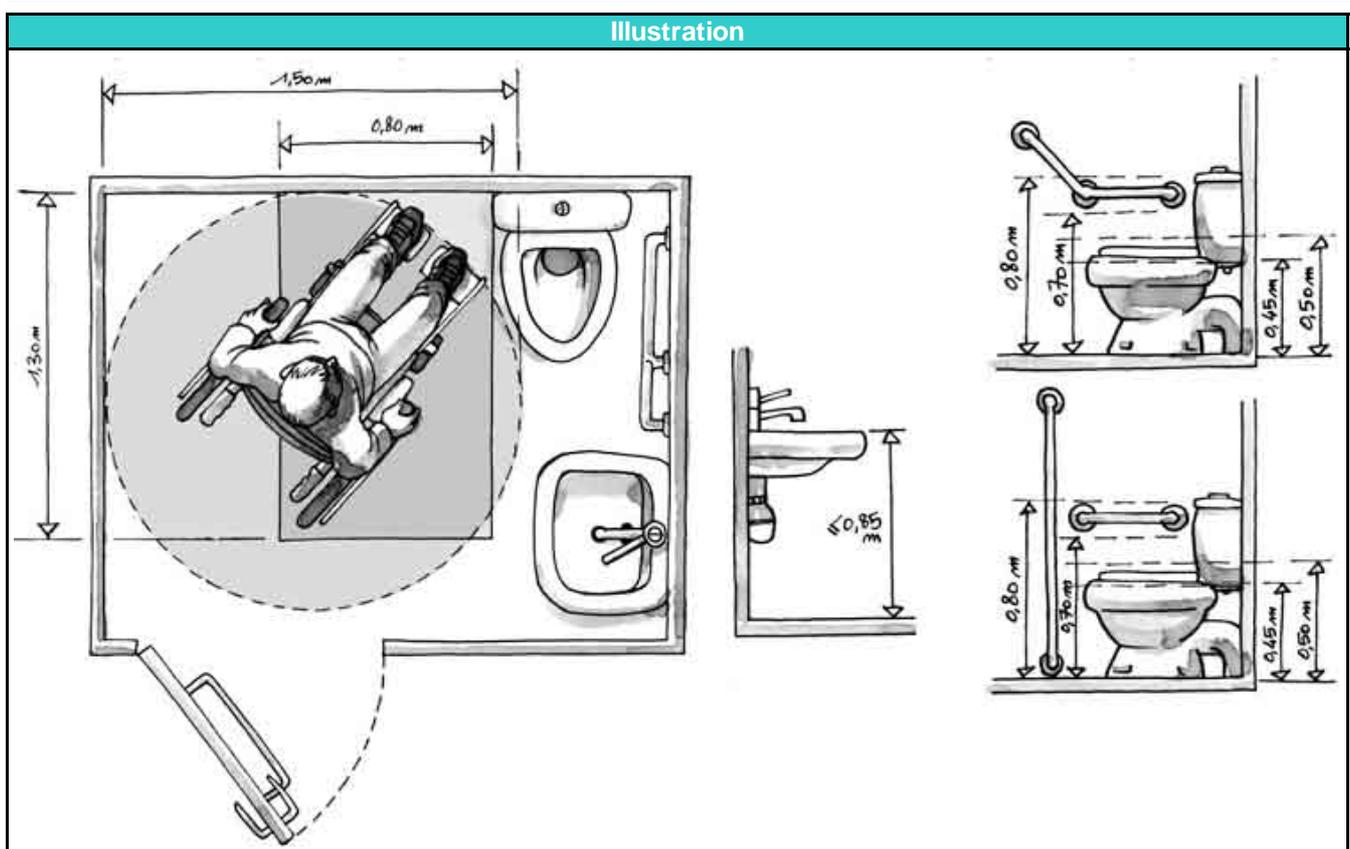
Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de lavabo adapté	Pose de 1 lavabos adaptés

Photo	Coût total
	800 €



FICHE D'ACTION A6 (NC 6)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires femme

Handicap concerné

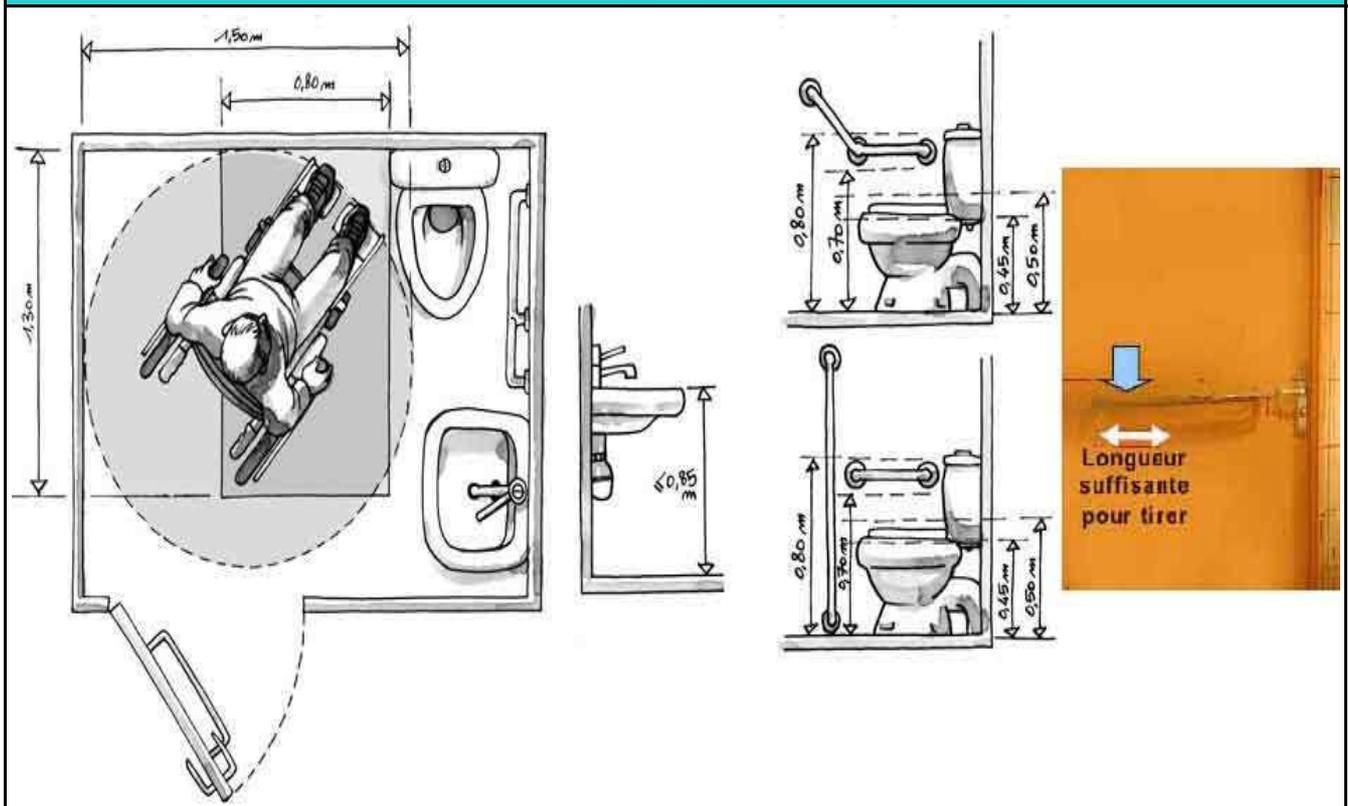


Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de poignée de tirage	Pose de 1 poignées

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A7 (NC 7)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires femme

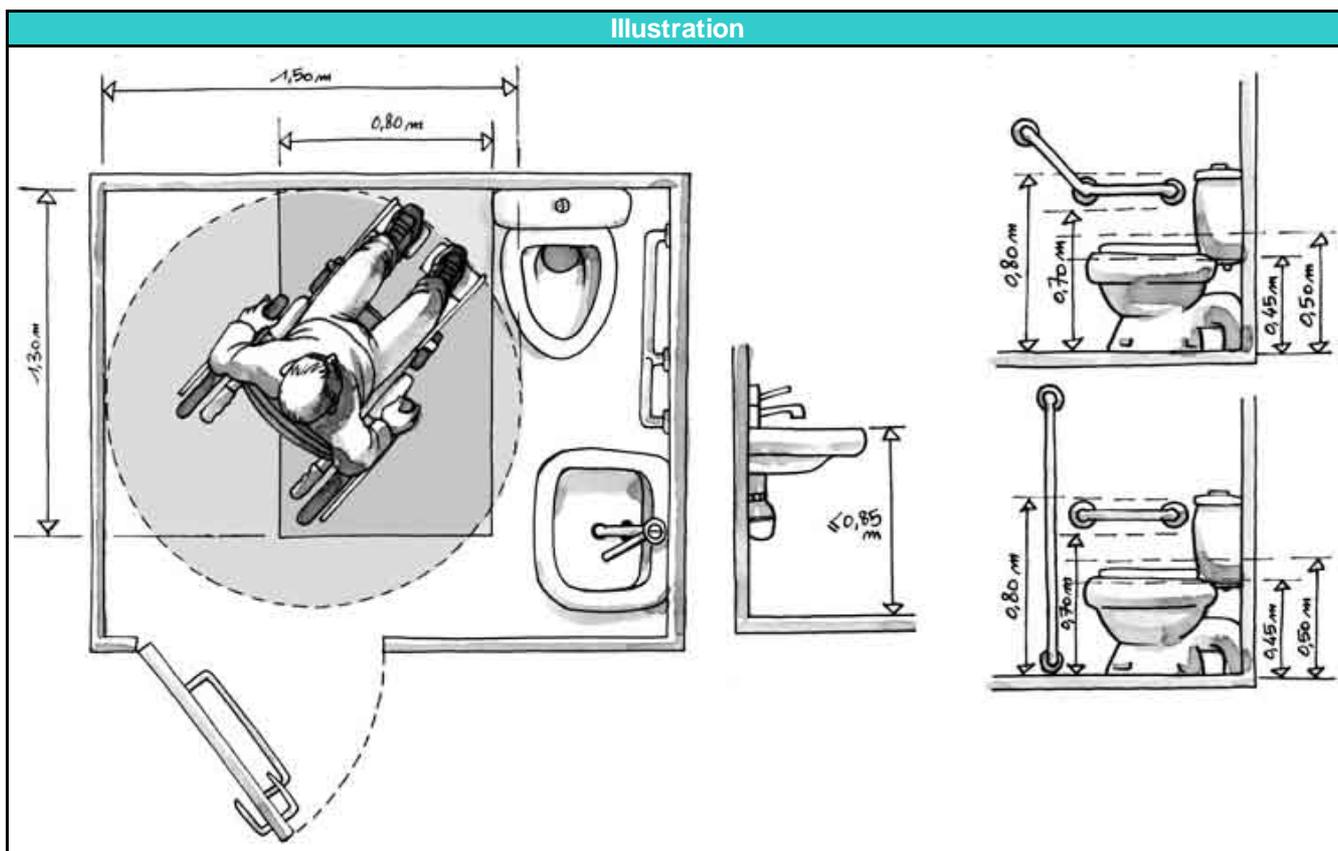
Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de lave-mains	Pose de 1 lave-mains

Photo	Coût total
	800 €



FICHE D'ACTION A8 (NC 8)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

Handicap concerné

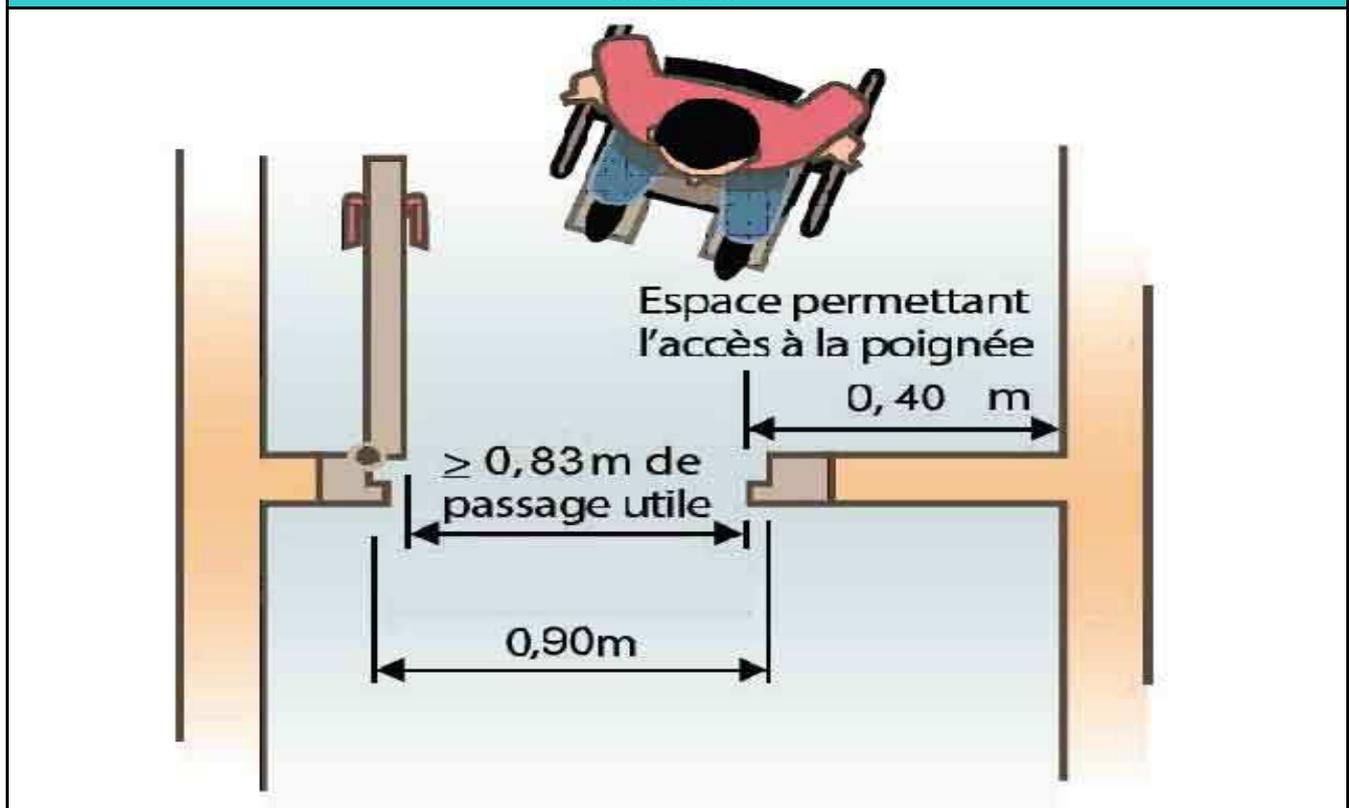


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 1 portes

Photo	Coût total
	1 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A9 (NC 9)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

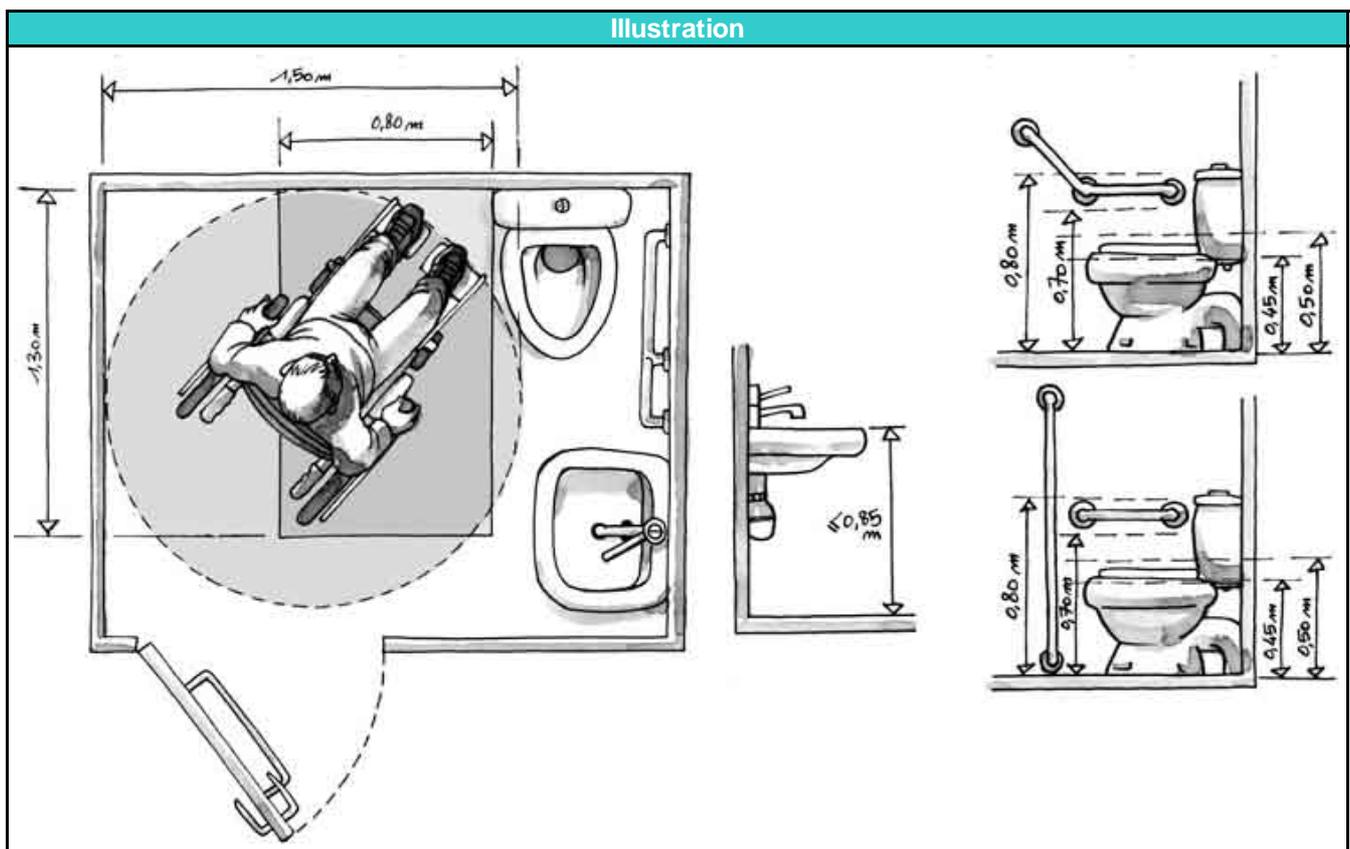
Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de lavabo adapté	Pose de 1 lavabos adaptés

Photo	Coût total
	800 €



FICHE D'ACTION A10 (NC 10)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

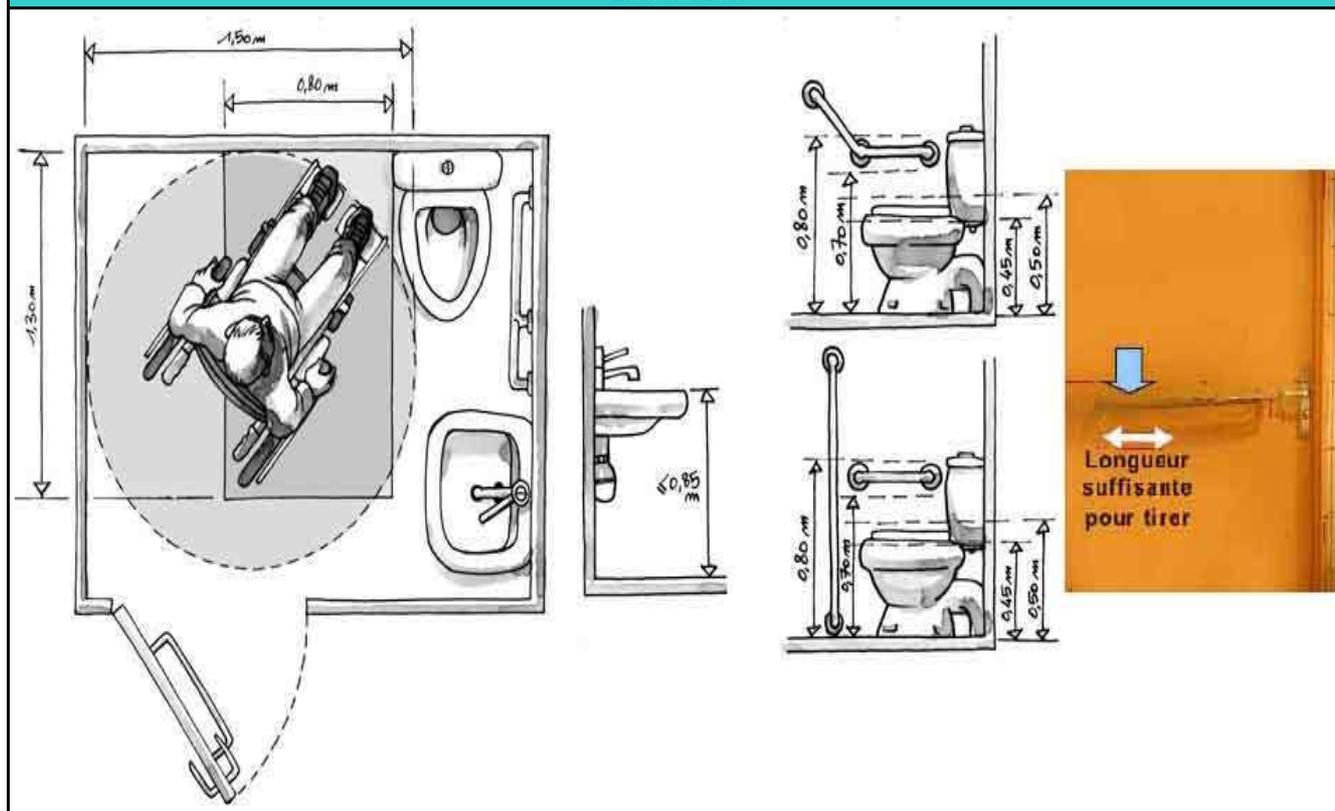
Handicap concerné

Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de poignée de tirage	Pose de 1 poignées

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A11 (NC 11)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

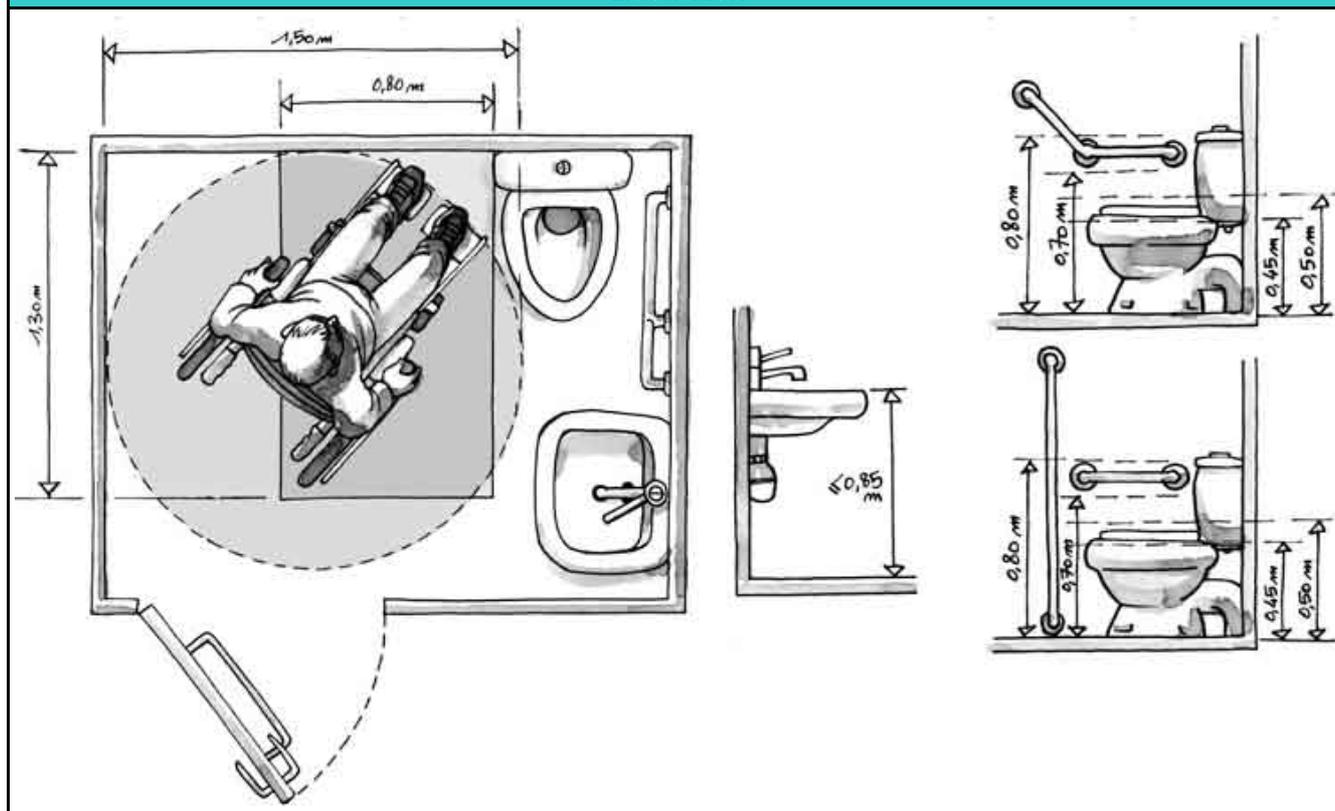
Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de lave-mains	Pose de 1 lave-mains
Photo	Coût total
-	800 €

Illustration



FICHE D'ACTION A12 (NC 12)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence d'urinoirs de différentes hauteurs	Abaissement de 1 urinoirs

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A13 (NC 13)

Urgence



Espace fonctionnel SAS d'entrée salle de réunion

Handicap concerné

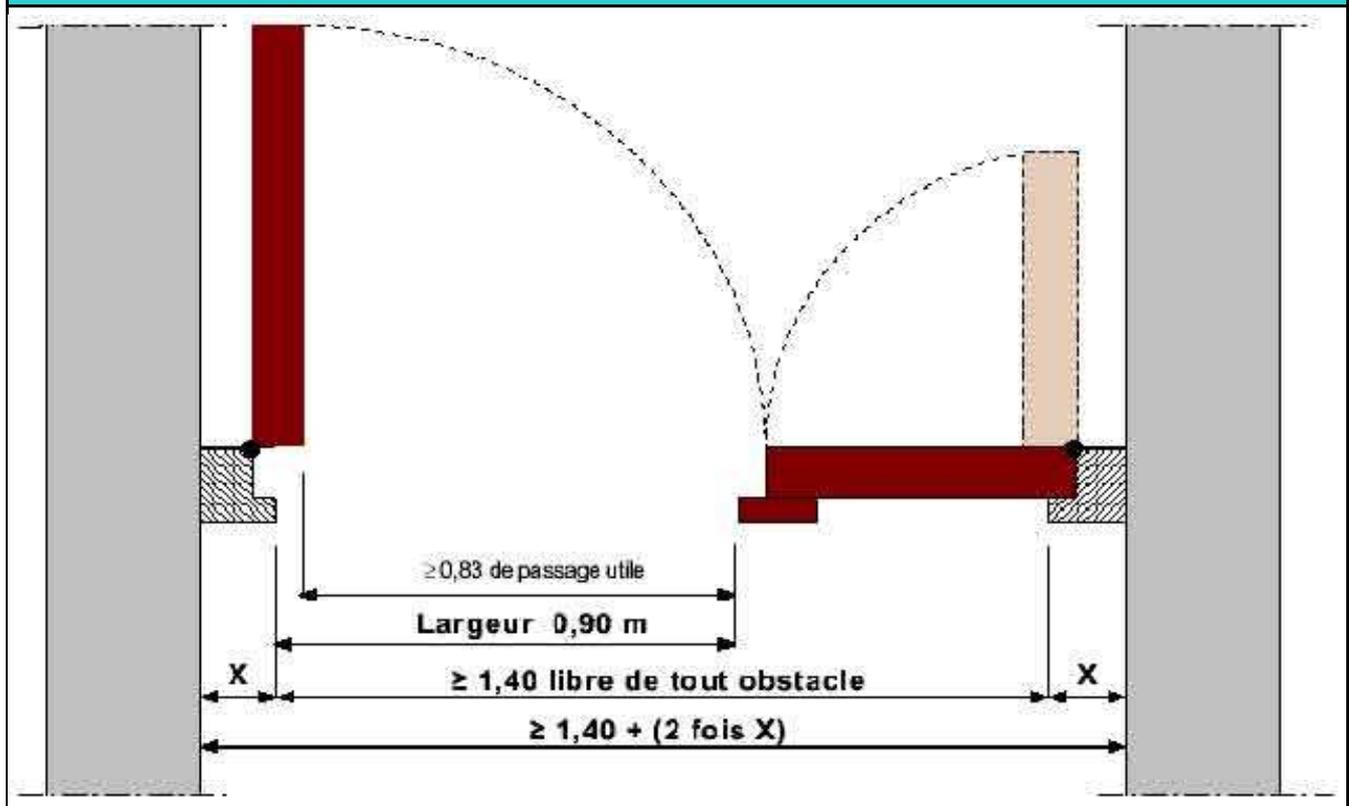


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 2 portes à double vantail

Photo	Coût total
	3 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A14 (NC 14)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

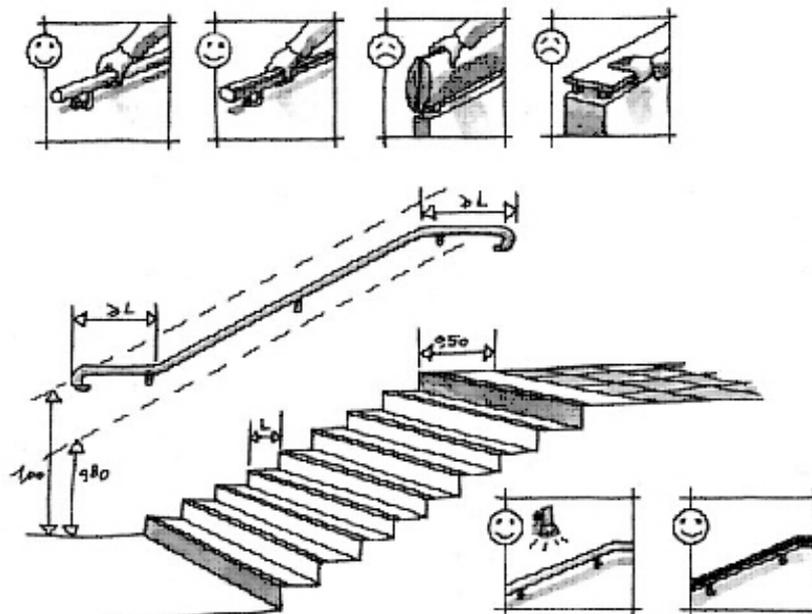


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Main courante non continue	Prolongement de mains courantes

Photo	Coût total
	675 €

Illustration



FICHE D'ACTION A15 (NC 15)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

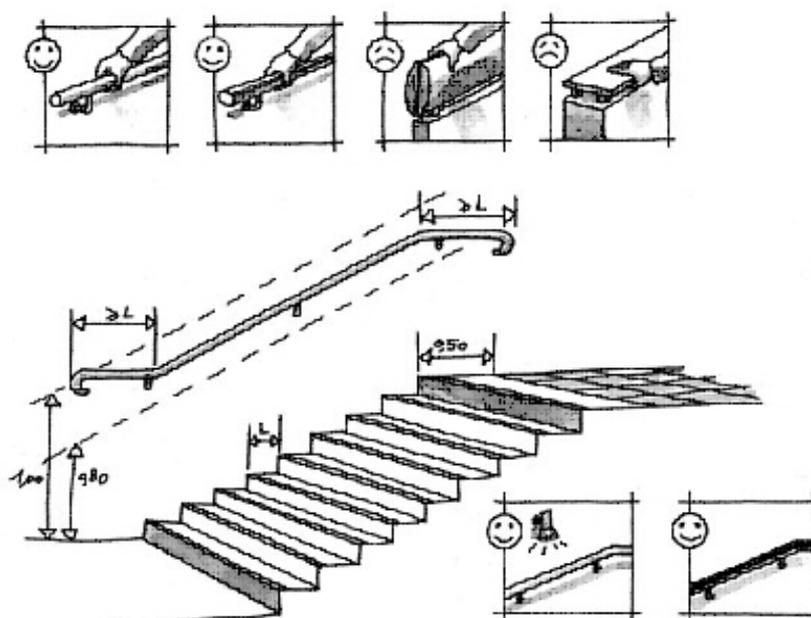


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche	Prolongement des mains courantes

Photo	Coût total
	675 €

Illustration



FICHE D'ACTION A16 (NC 16)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

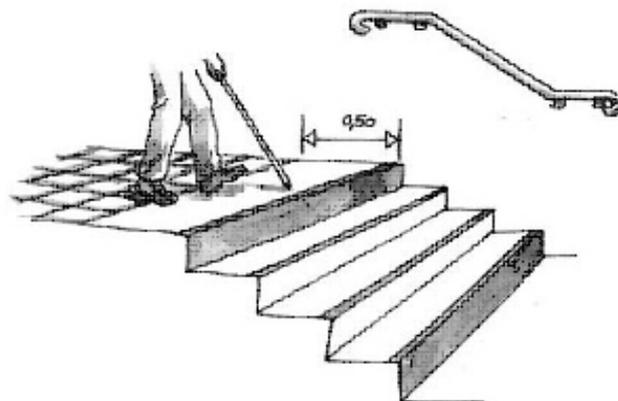


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	200 €

Illustration



FICHE D'ACTION A17 (NC 17)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

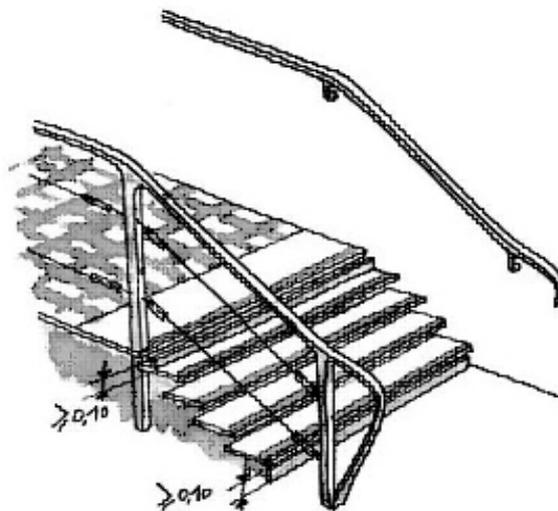


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	160 €

Illustration



FICHE D'ACTION A18 (NC 18)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

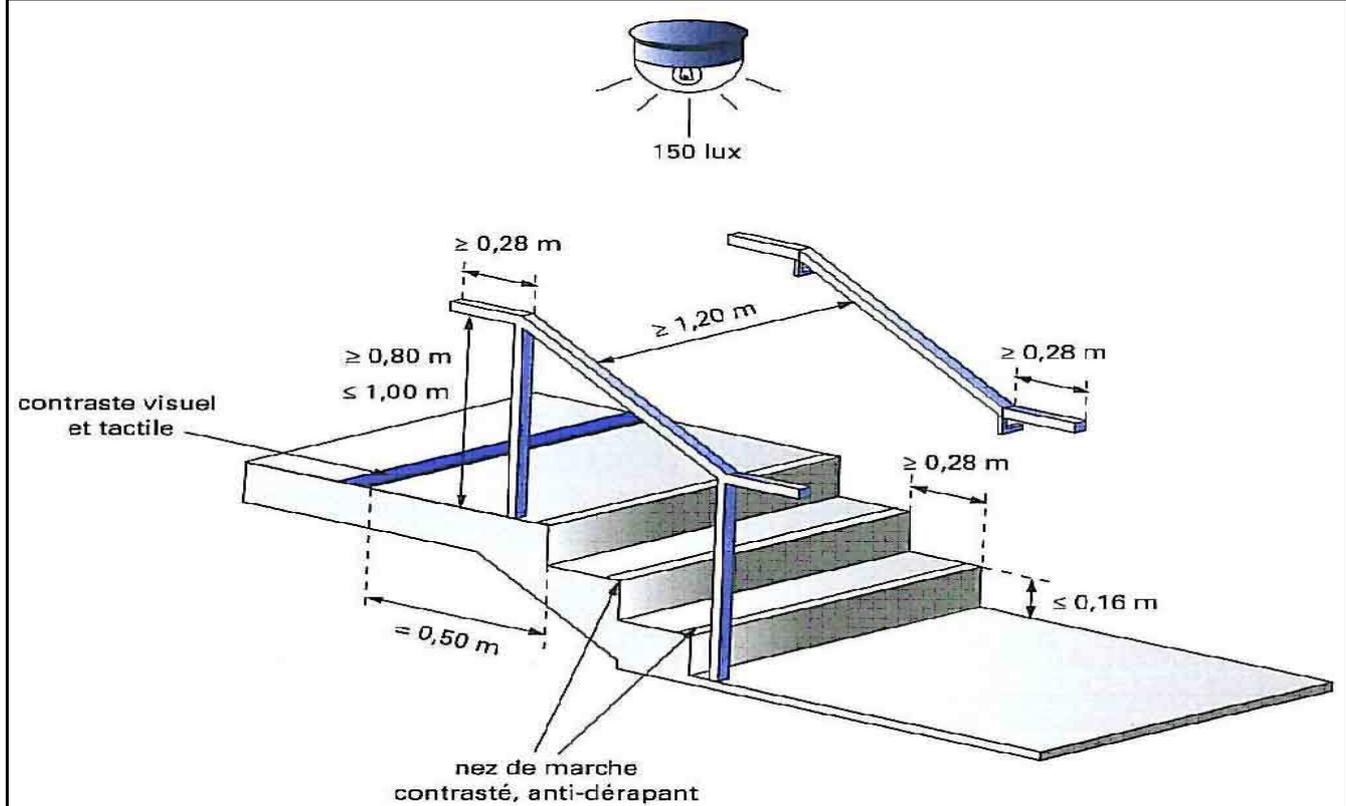


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Nez de marches non contrastés	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	900 €

Illustration



FICHE D'ACTION A19 (NC 19)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

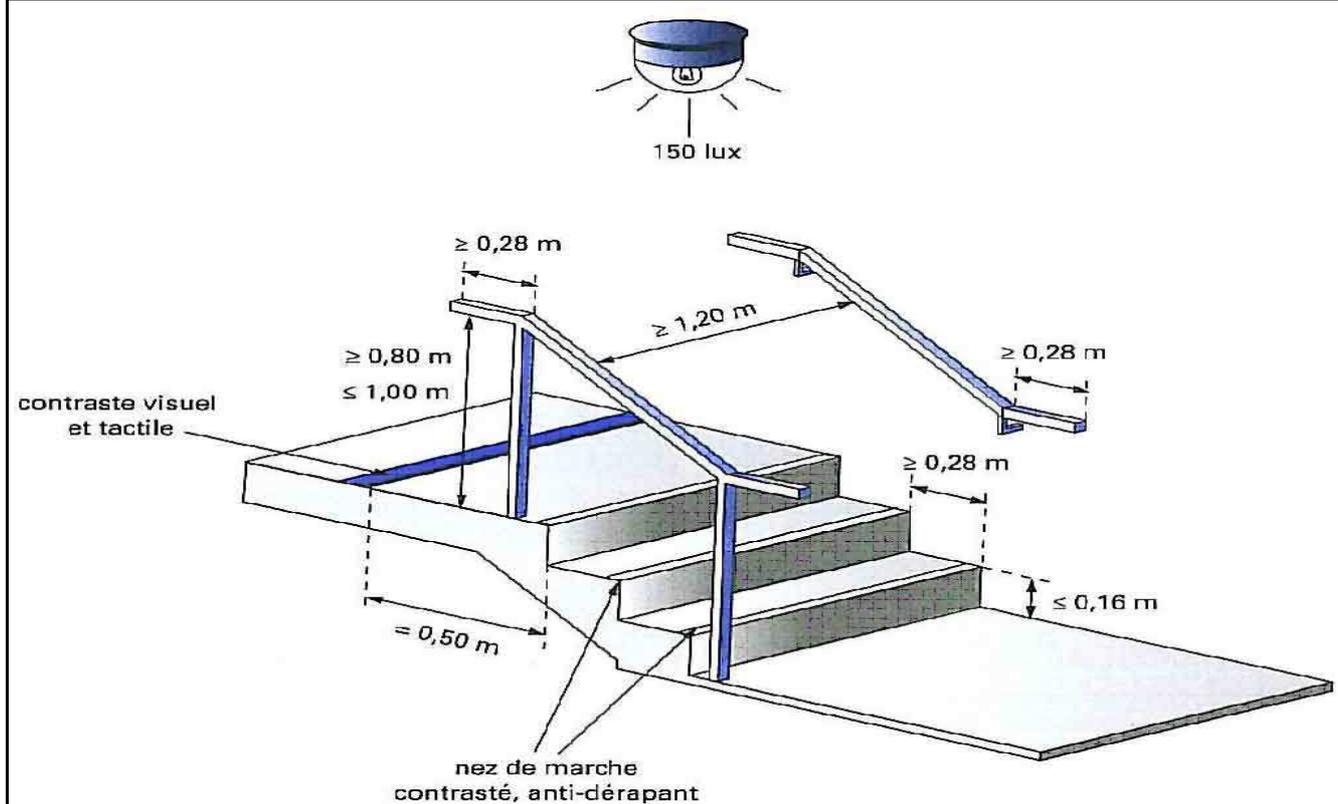


Fonctions Etre en sécurité

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Dispositif d'éclairage insuffisant	Mise en place de 1 appliques murales

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A20 (NC 20)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires chambre "adaptée"

Handicap concerné

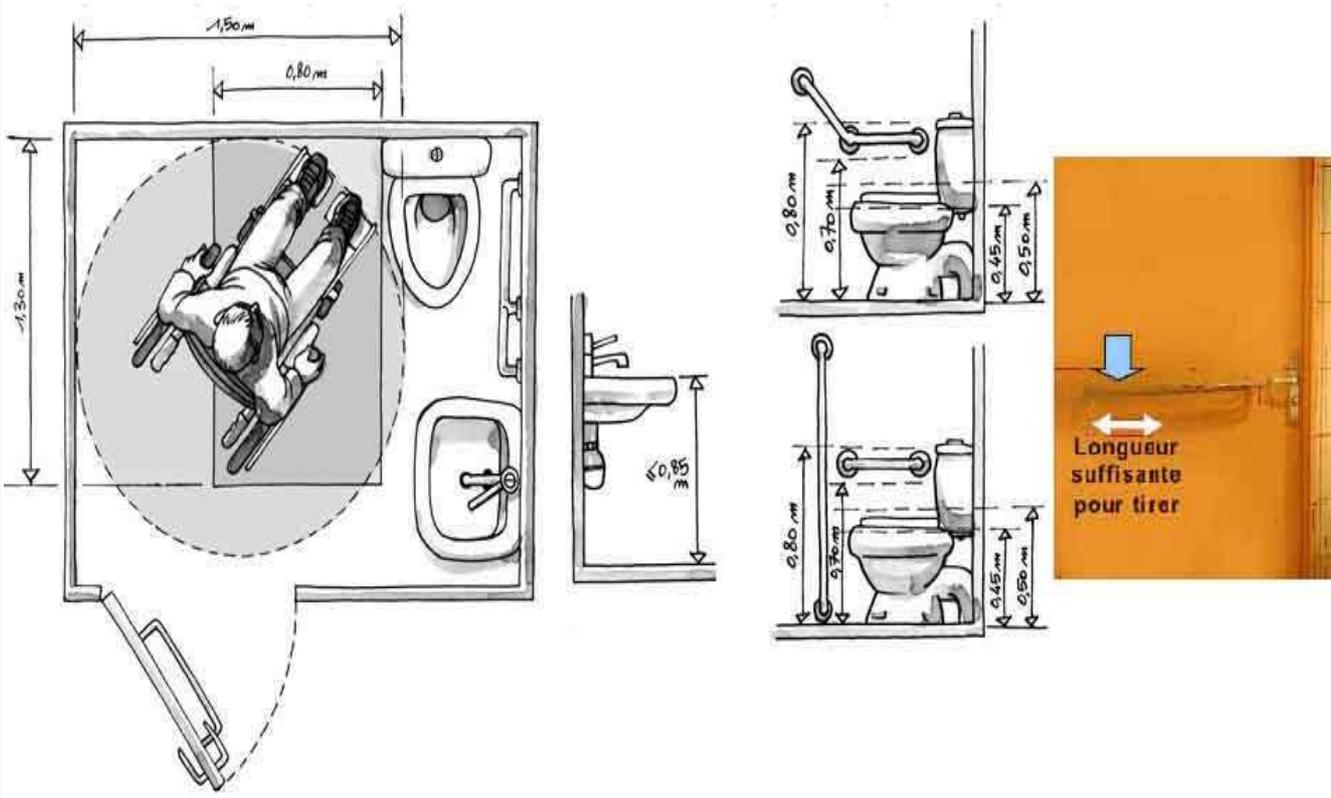


Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de poignée de tirage	Pose de 1 poignées

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



The illustration includes a floor plan of the bathroom with dimensions: 1,50 m for the door width and 0,80 m for the door swing. A person in a wheelchair is shown in the doorway. To the right, two side-view diagrams of a toilet show the height of the pull handle at 0,80 m. A photograph of the installed pull handle is shown with a blue arrow pointing to it and the text "Longueur suffisante pour tirer" (Sufficient length to pull).

FICHE D'ACTION A21 (NC 21)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée chambre "adaptée"

Handicap concerné

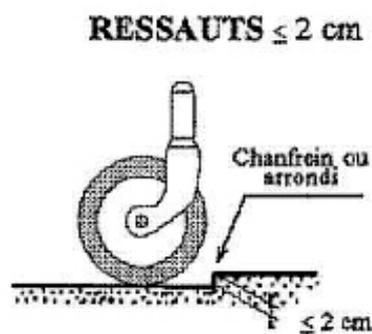


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Seuil non arrondi	Réfection de 1 seuils

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A22 (NC 22)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers d'accès salle de réunion

Handicap concerné

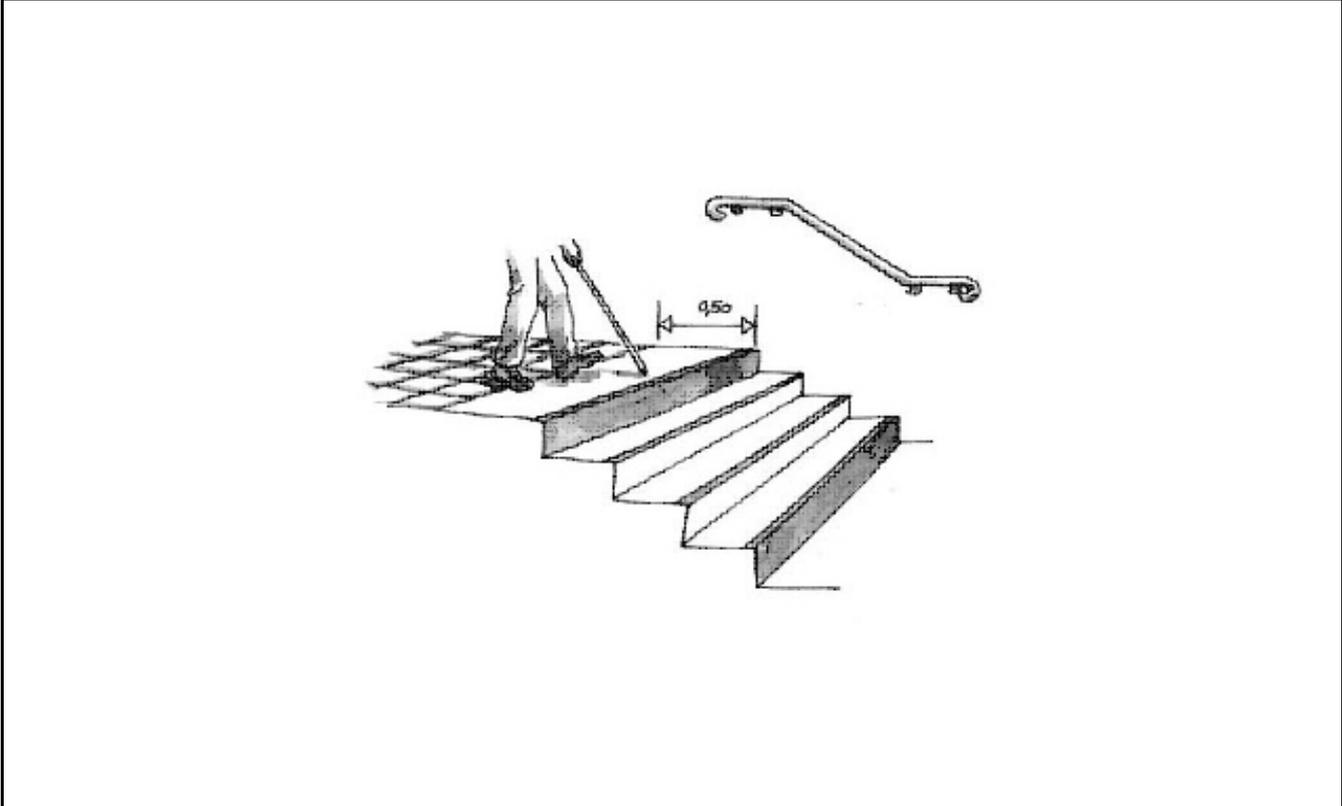


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	1 800 €

Illustration



FICHE D'ACTION A23 (NC 23)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers d'accès salle de réunion

Handicap concerné

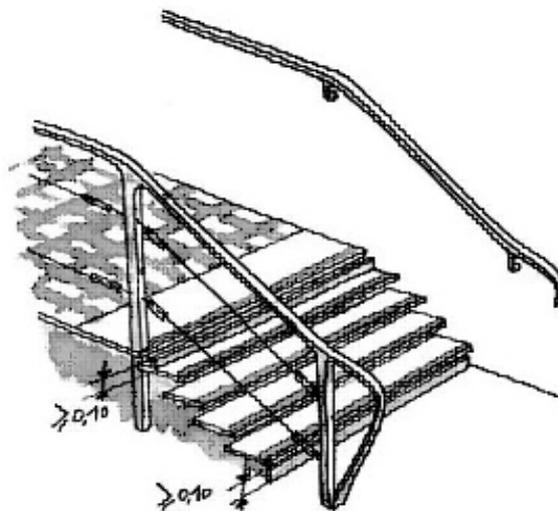


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	1 800 €

Illustration



FICHE D'ACTION A24 (NC 24)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers d'accès salle de réunion

Handicap concerné

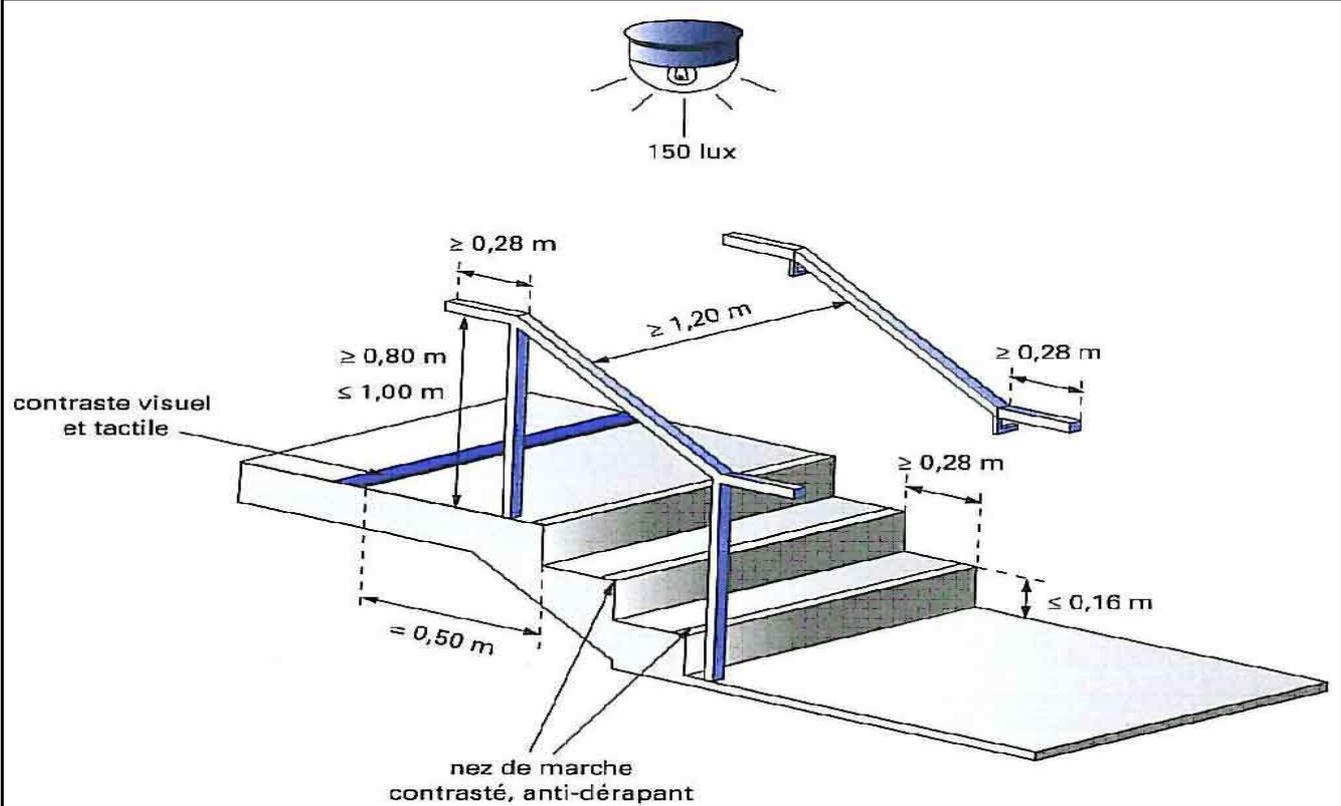


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Nez de marches non contrastés	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	1 710 €

Illustration



FICHE D'ACTION A25 (NC 25)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers d'accès salle de réunion

Handicap concerné

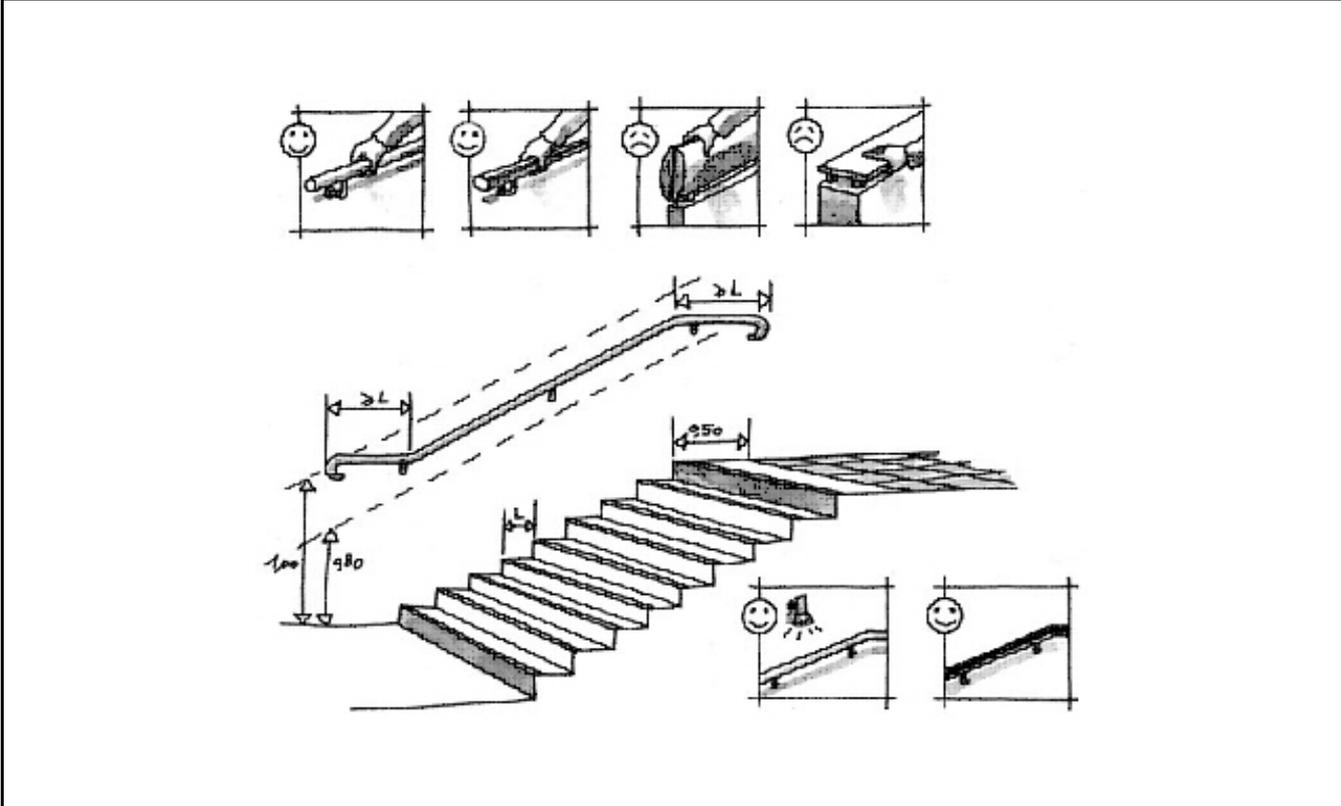


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Mains courantes ne dépassant la première marche	Prolongement des mains courantes

Photo	Coût total
	900 €

Illustration



FICHE D'ACTION A26 (NC 26)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

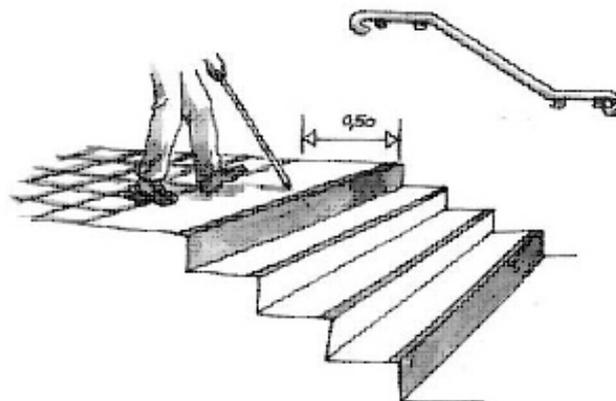
Handicap concerné

Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	450 €

Illustration



FICHE D'ACTION A27 (NC 27)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

Handicap concerné

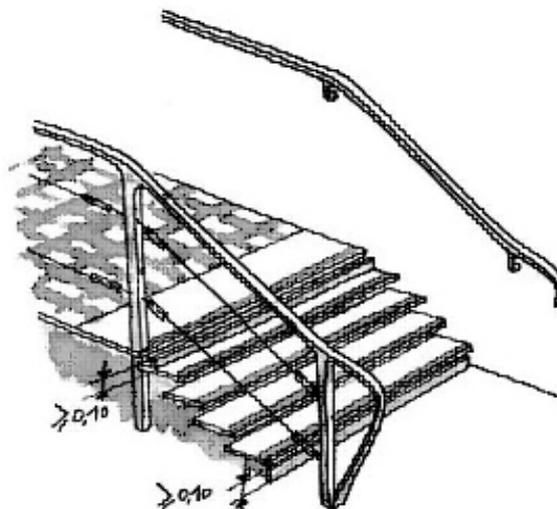


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	300 €

Illustration



FICHE D'ACTION A28 (NC 28)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

Handicap concerné

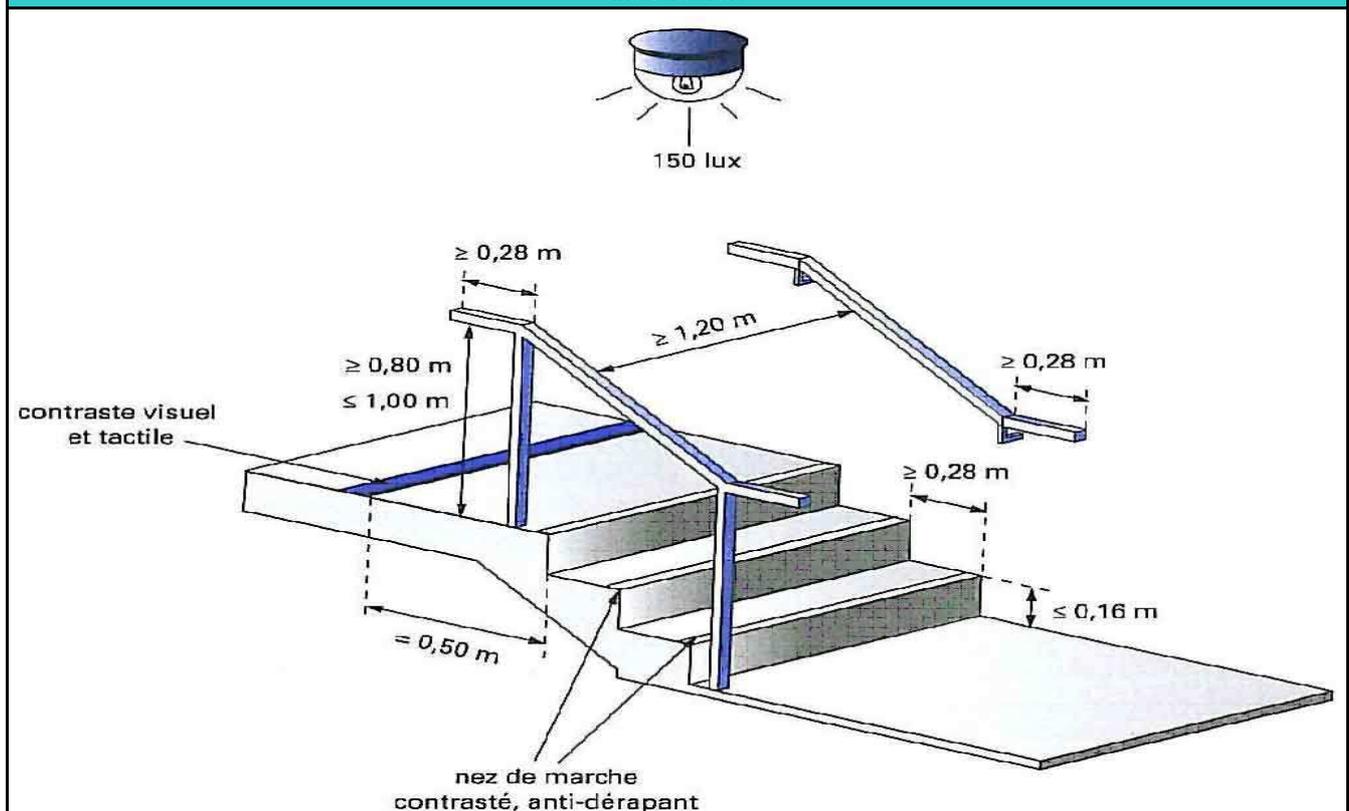


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	180 €

Illustration



FICHE D'ACTION A29 (NC 29)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

Handicap concerné

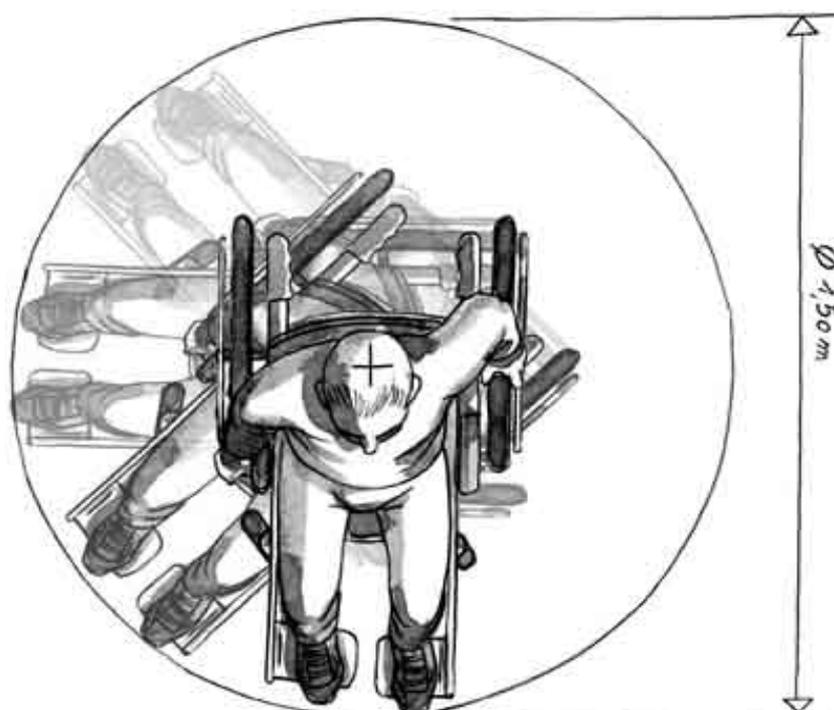


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Espace de manœuvre de dimension non conforme	Agrandissement de l'espace de manœuvre

Photo	Coût total
	2 300 €

Illustration



FICHE D'ACTION A30 (NC 31)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné



Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Hauteur des marches non conforme	En l'absence de travaux ayant pour objet de changer les caractéristiques dimensionnelles des escaliers, celles-ci peuvent être conservées.

Photo	Coût total
	0 €

Illustration
<p align="center">-</p>

FICHE D'ACTION A31 (NC 32)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

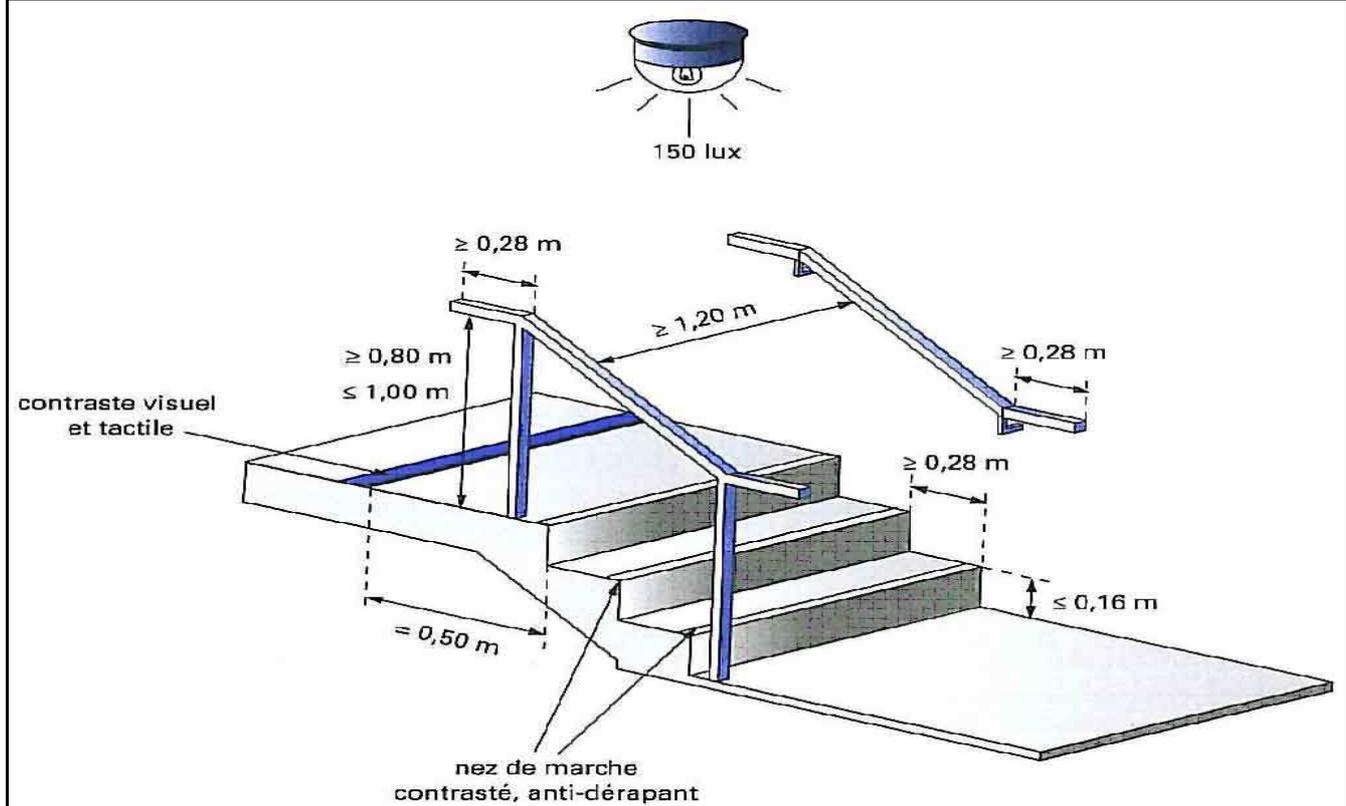


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de mains courantes	Pose de 2 mains courantes

Photo	Coût total
	450 €

Illustration



FICHE D'ACTION A32 (NC 33)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

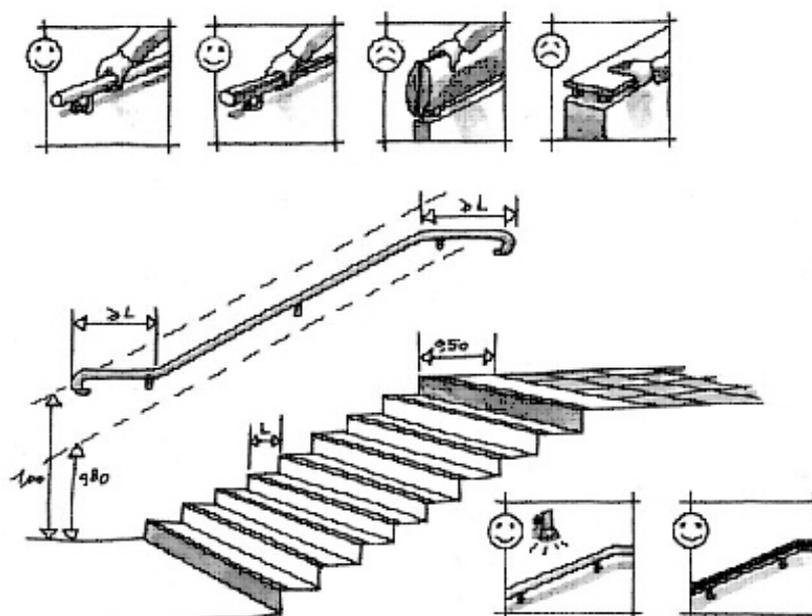


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche	Prolongement des mains courantes

Photo	Coût total
	1 350 €

Illustration



FICHE D'ACTION A33 (NC 34)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

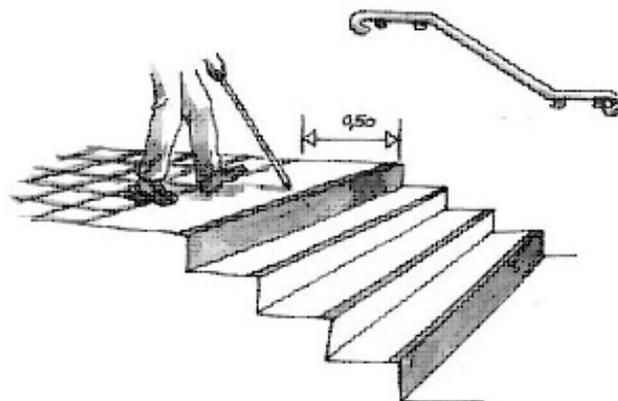


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	400 €

Illustration



FICHE D'ACTION A34 (NC 35)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

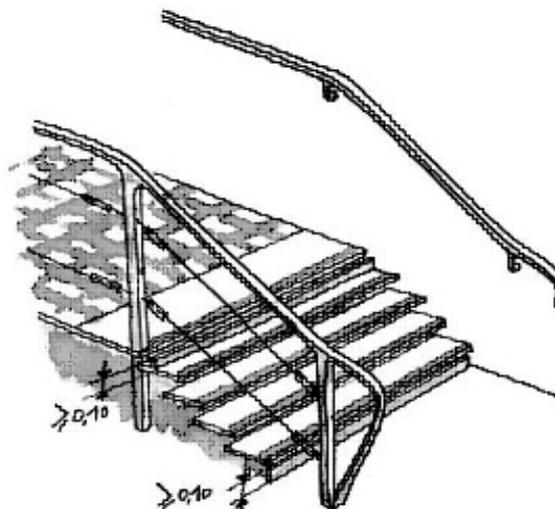


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	480 €

Illustration



FICHE D'ACTION A35 (NC 36)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

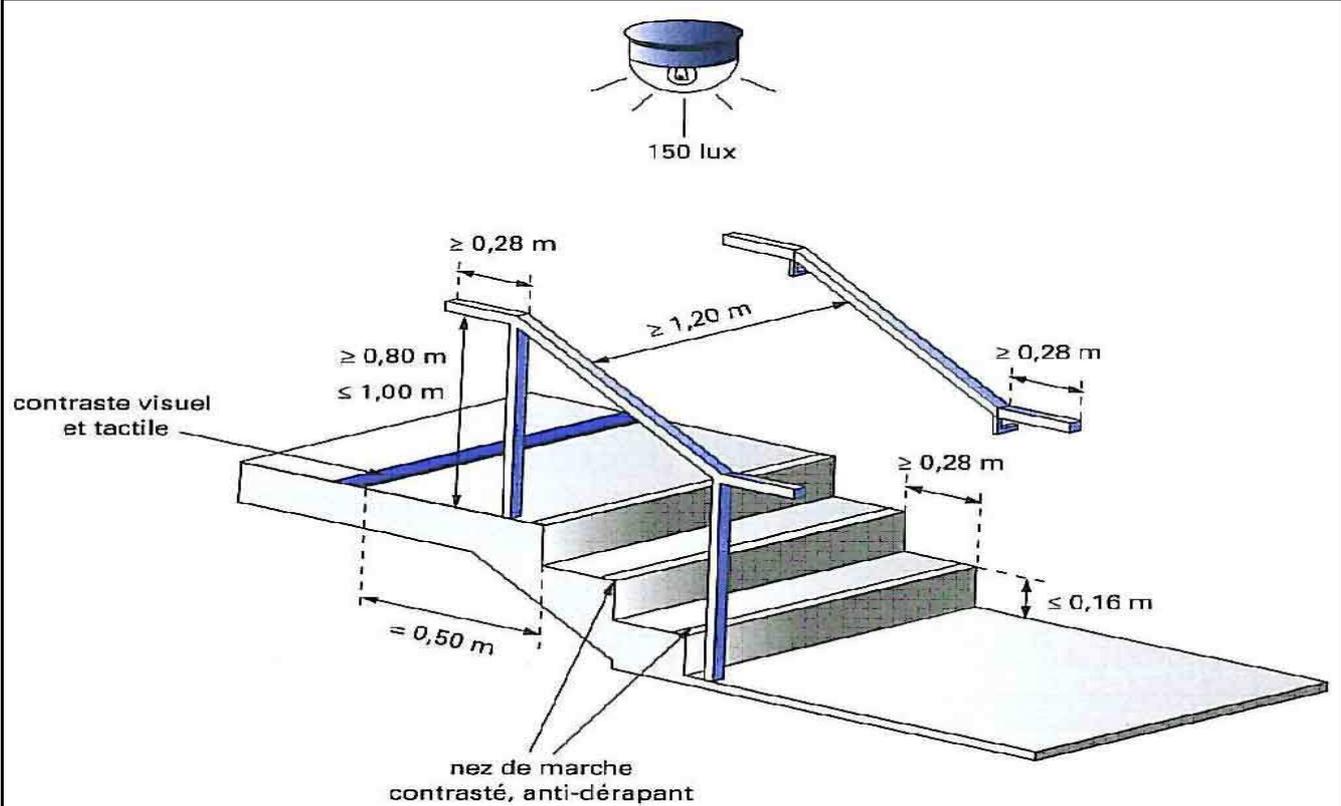


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	1 050 €

Illustration



FICHE D'ACTION A36 (NC 37)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers des chambres

Handicap concerné

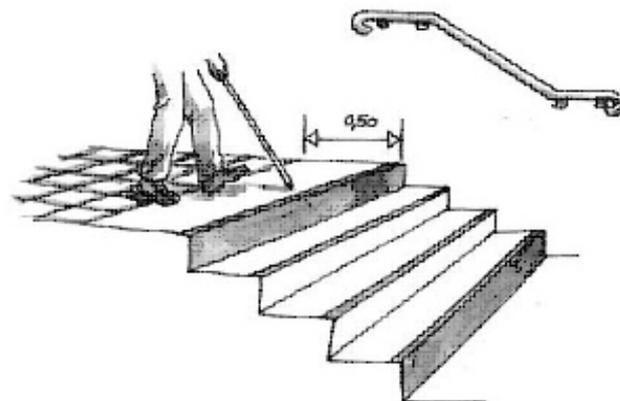


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	1 350 €

Illustration



FICHE D'ACTION A37 (NC 38)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers des chambres

Handicap concerné

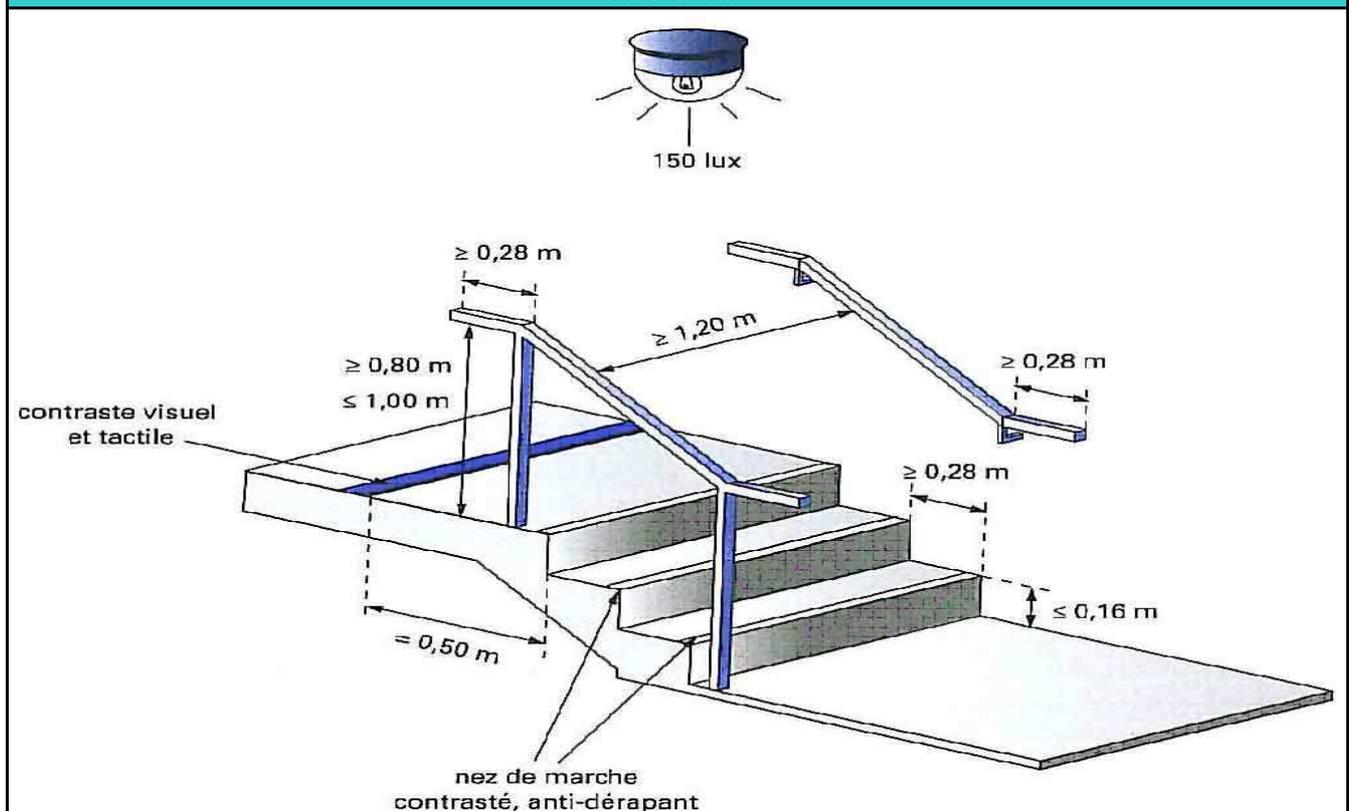


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	2 100 €

Illustration



FICHE D'ACTION A38 (NC 39)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

Handicap concerné

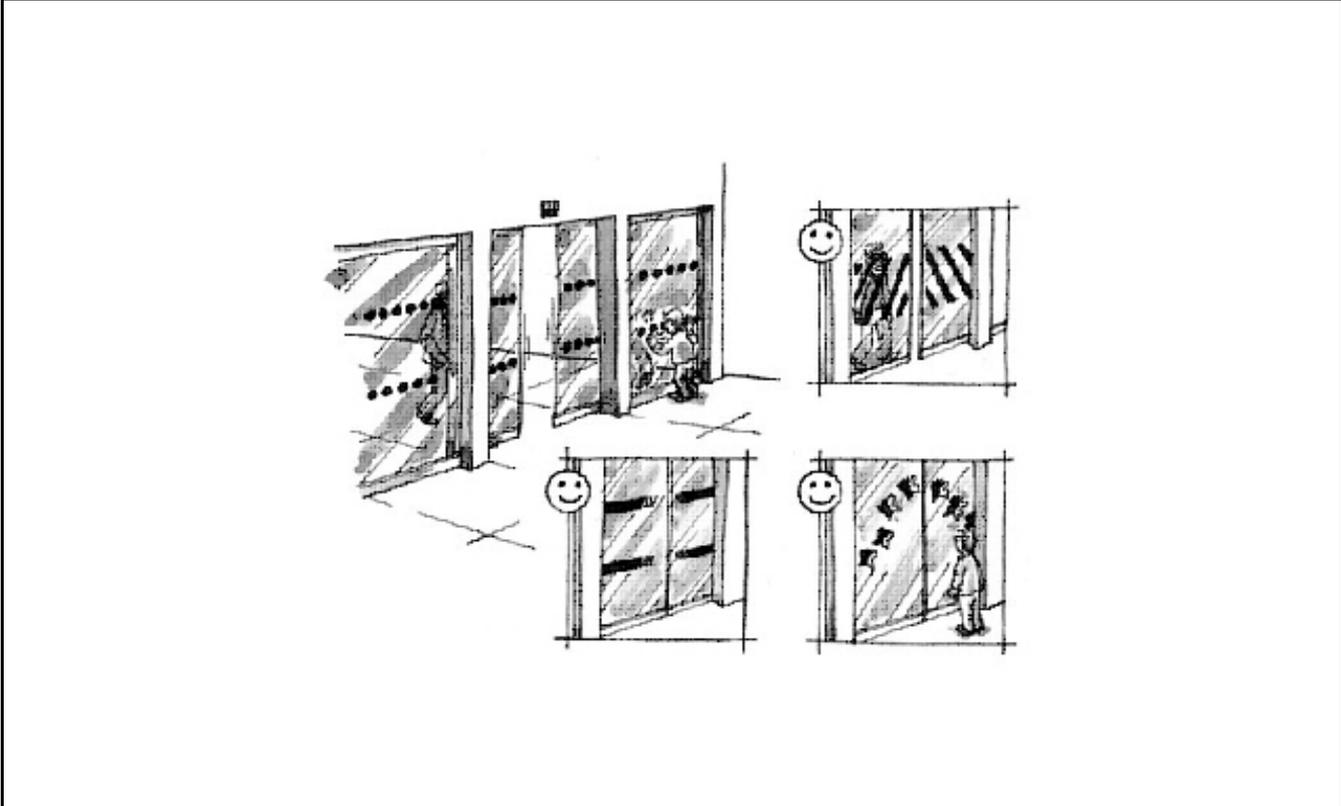


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Porte vitrée non repérable	Pose de bandes auto-adhésives

Photo	Coût total
	180 €

Illustration



FICHE D'ACTION A39 (NC 40)

Urgence



Espace fonctionnel Entrées accueil

Handicap concerné

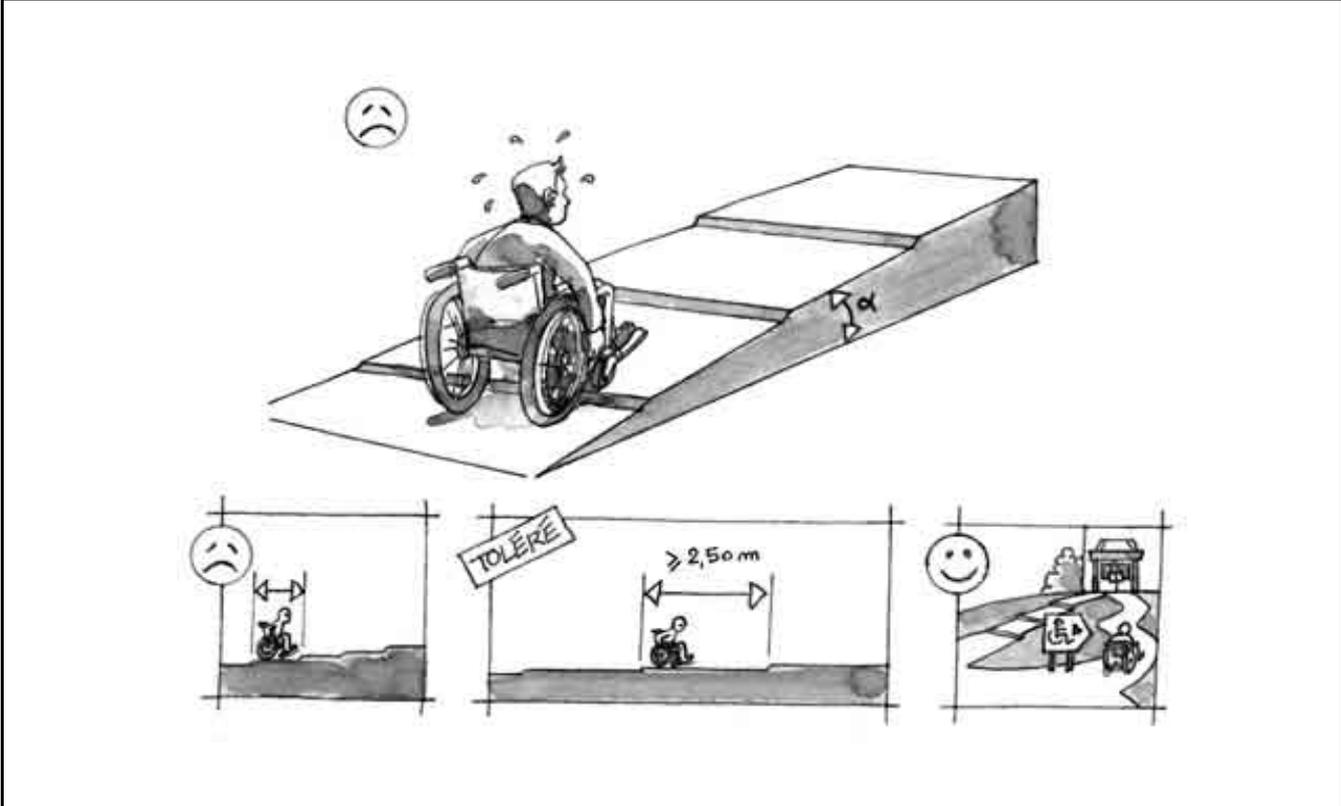


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Distance entre deux ressauts trop faible	Réfection de 1 seuils

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A40 (NC 41)

Urgence



Espace fonctionnel Entrées accueil

Handicap concerné

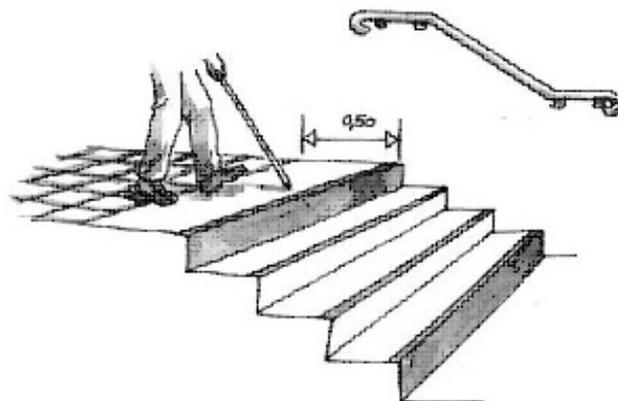


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podo-tactiles

Photo	Coût total
	200 €

Illustration



FICHE D'ACTION A41 (NC 42)

Urgence



Espace fonctionnel Entrées accueil

Handicap concerné

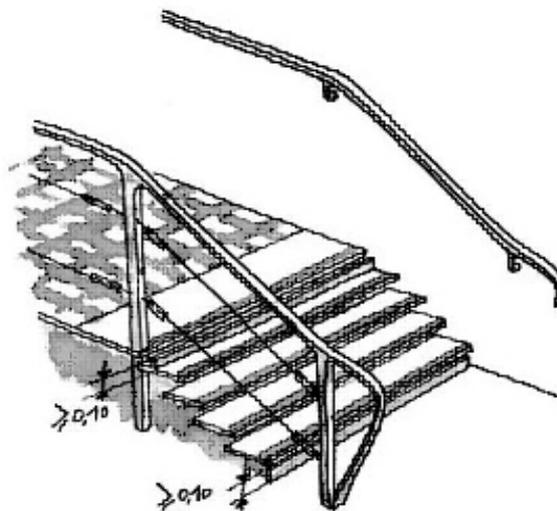


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	150 €

Illustration



FICHE D'ACTION A42 (NC 43)

Urgence



Espace fonctionnel Entrées accueil

Handicap concerné

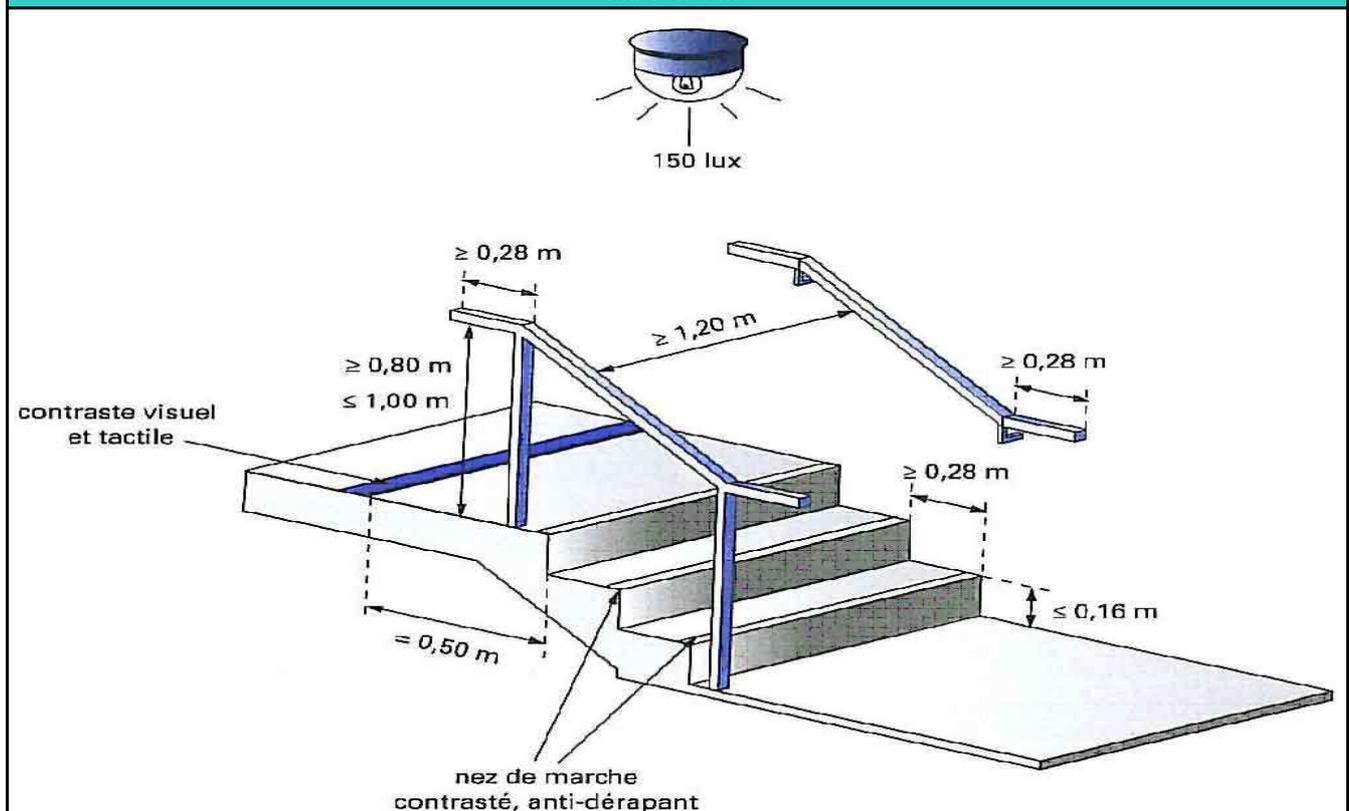


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	100 €

Illustration



FICHE D'ACTION A43 (NC 44)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

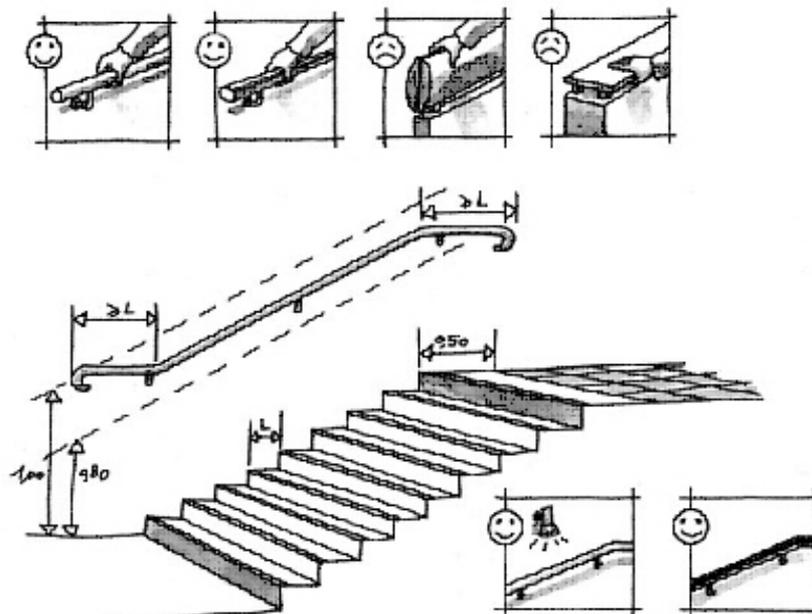


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Main courante non continue	Prolongement de 5 mains courantes

Photo	Coût total
	1 125 €

Illustration



FICHE D'ACTION A44 (NC 45)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

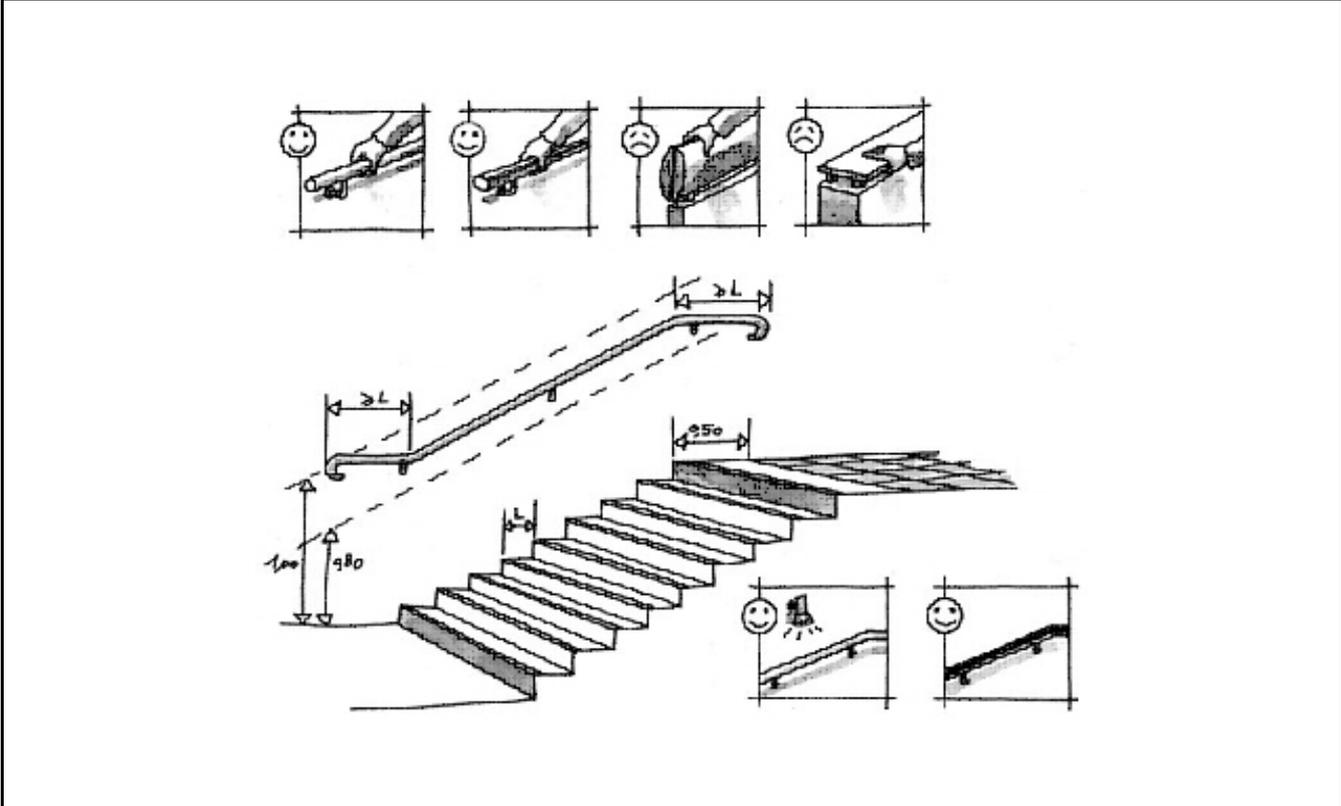


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche	Prolongement des mains courantes

Photo	Coût total
	900 €

Illustration



FICHE D'ACTION A45 (NC 46)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

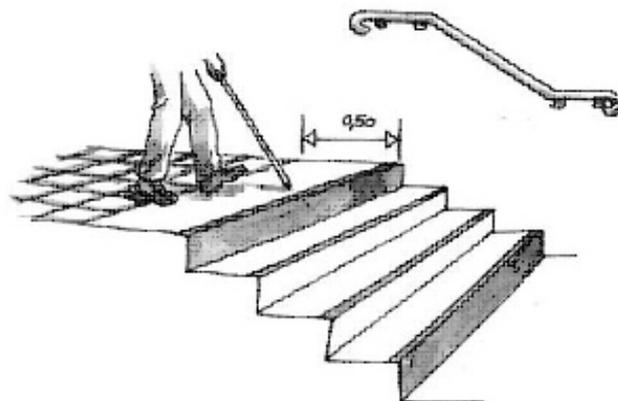


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	600 €

Illustration



FICHE D'ACTION A46 (NC 47)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

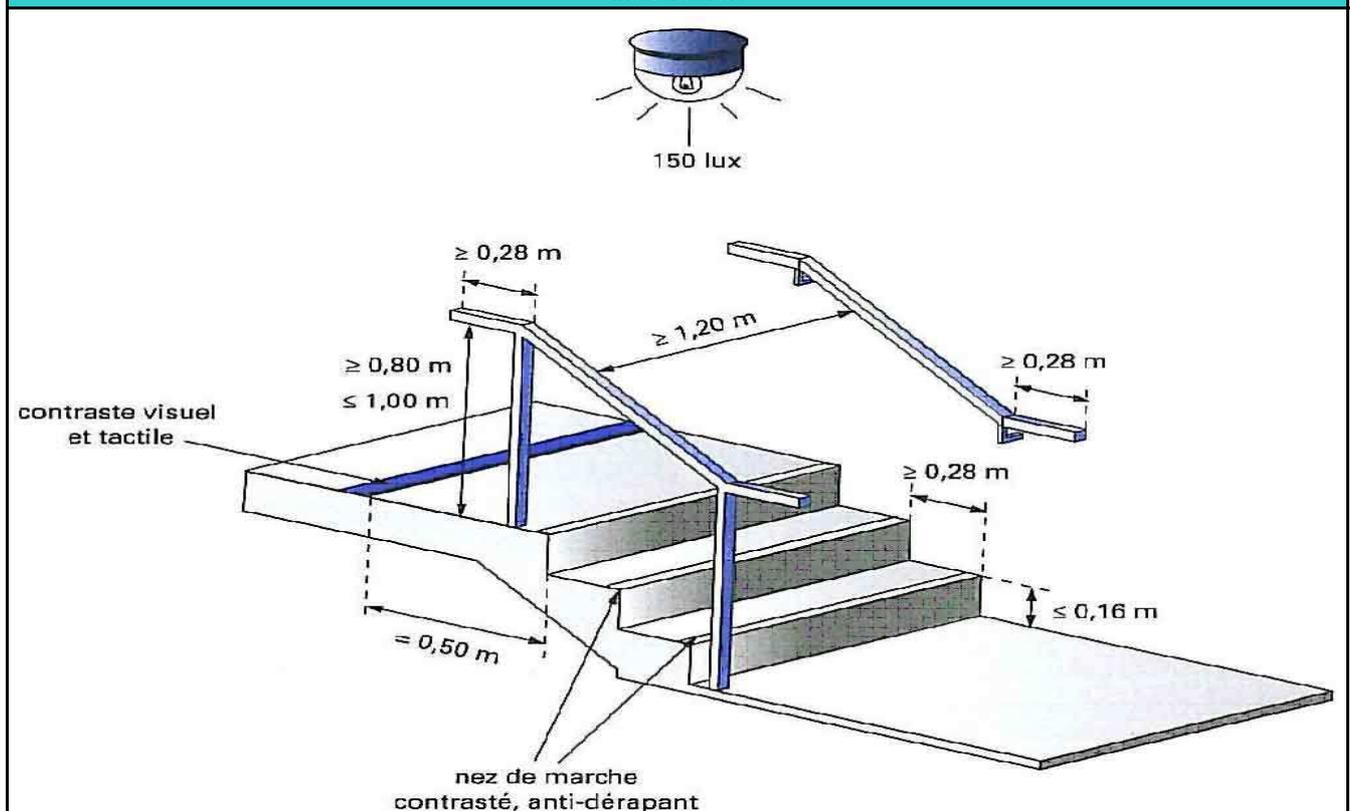


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	2 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A47 (NC 48)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

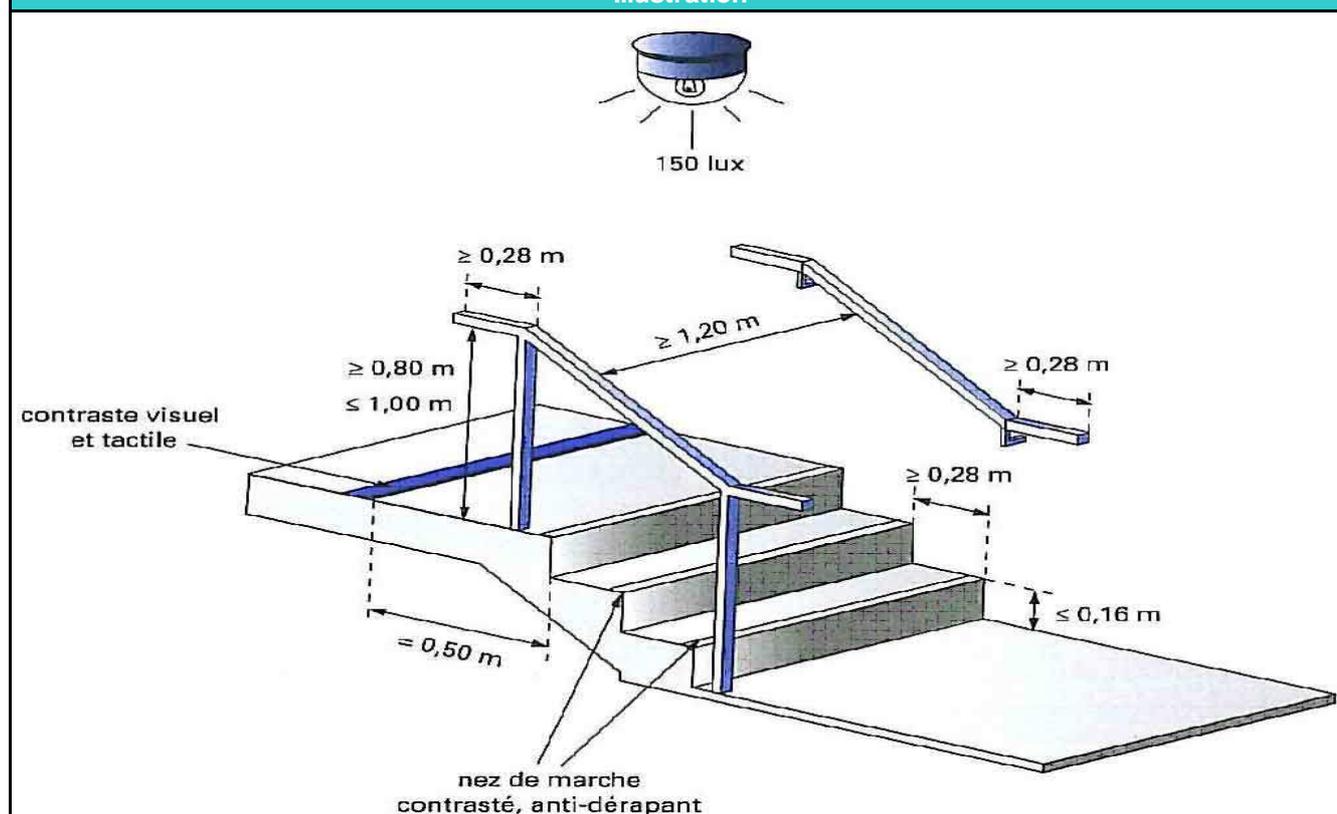


Fonctions Être en sécurité

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Dispositif d'éclairage insuffisant	Mise en place de 5 appliques murales

Photo	Coût total
	2 500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A48 (NC 49)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée cuisine pédagogique

Handicap concerné

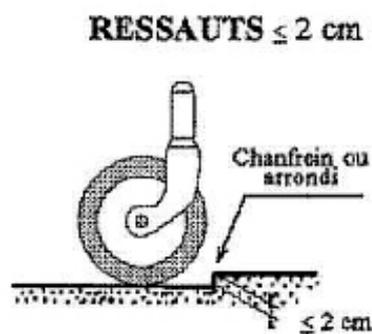


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Seuil non arrondi	Réfection de 1 seuils

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A49 (NC 50)

Urgence



Espace fonctionnel Salle de réunion cuisine pédagogique

Handicap concerné

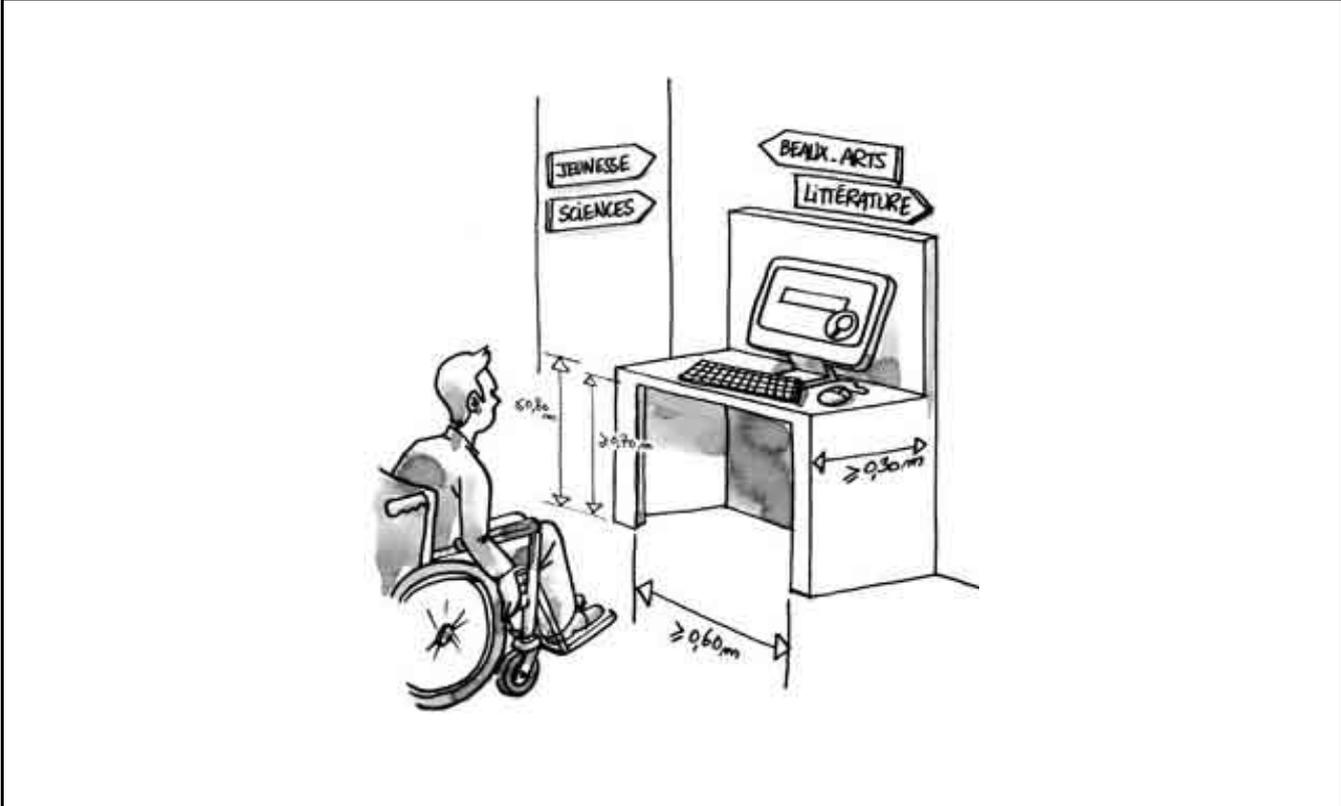


Fonctions Utiliser les équipements/mobiliers/Disposi

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de mobilier accessible	Pose de 1 mobiliers adaptés

Photo	Coût total
	250 €

Illustration



FICHE D'ACTION A50 (NC 51)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

Handicap concerné

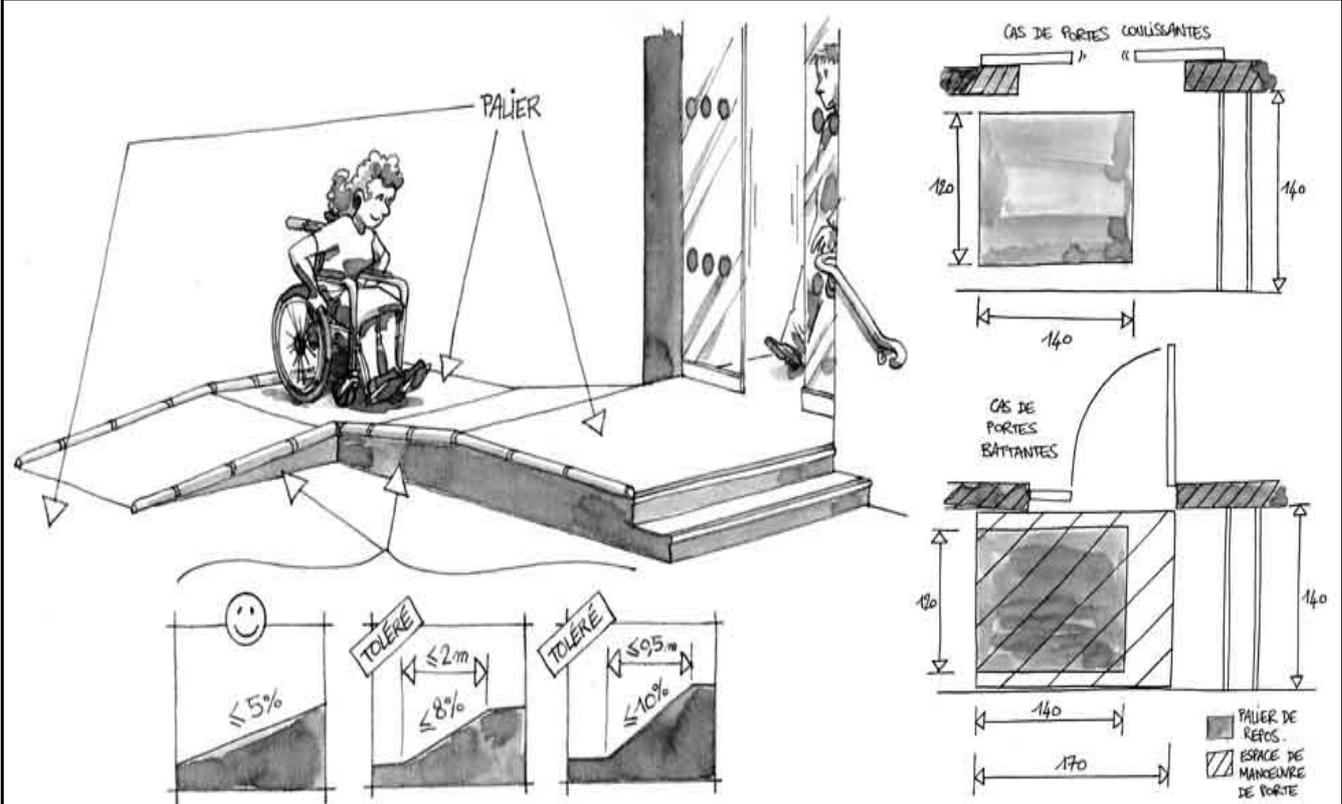


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Rampe non conforme	Réfection de pente

Photo	Coût total
	8 010 €

Illustration



FICHE D'ACTION A51 (NC 52)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée

Handicap concerné

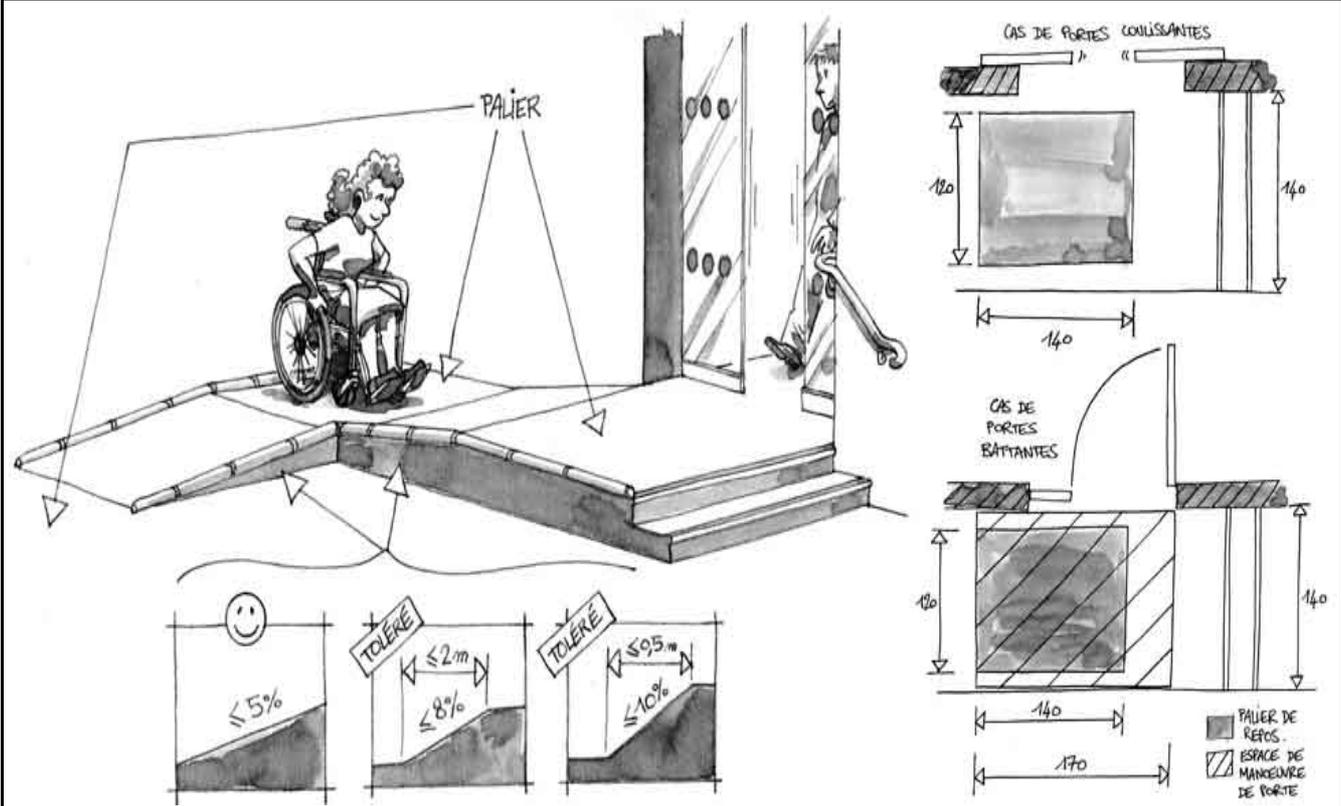


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de plan incliné	Création de 1 rampes de 4 %

Photo	Coût total
	2 200 €

Illustration



FICHE D'ACTION A52 (NC 53)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée

Handicap concerné

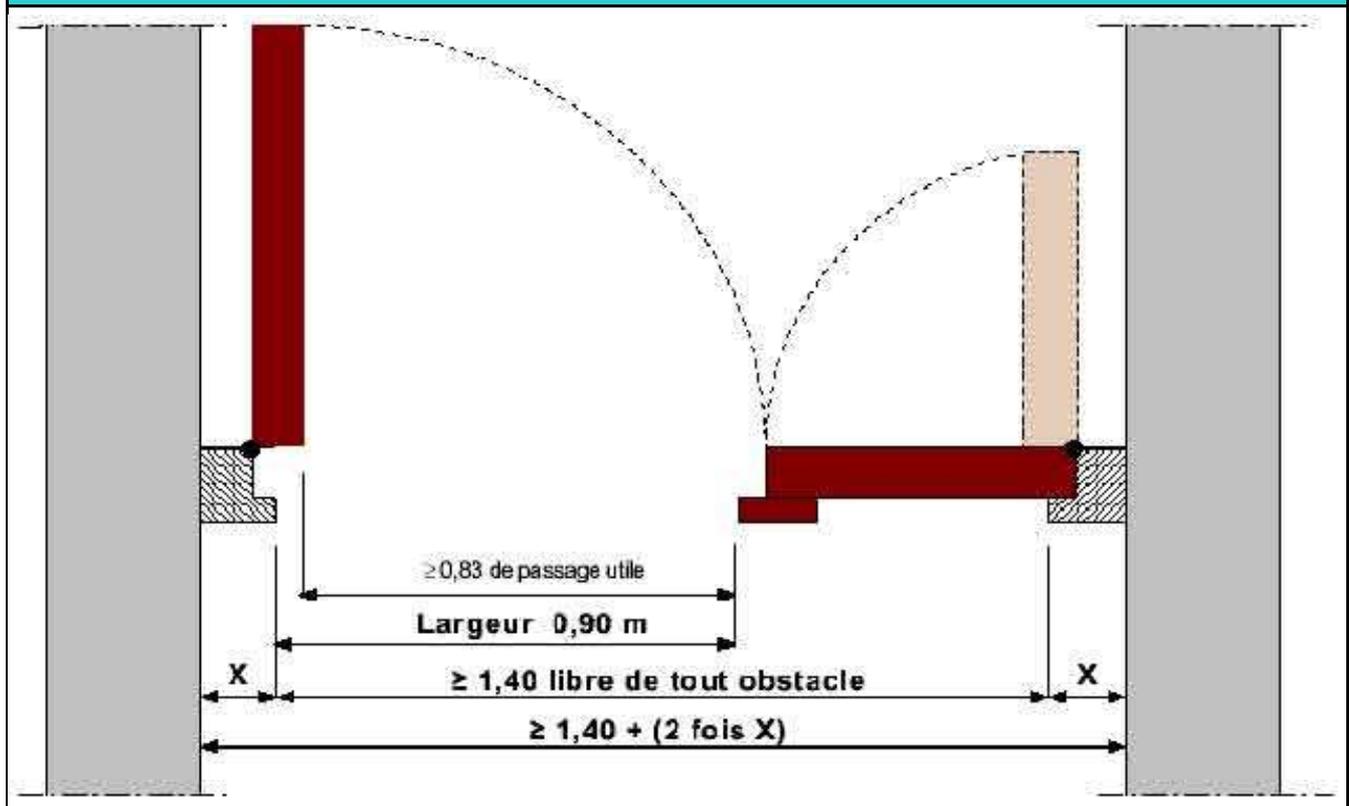


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 1 portes à double vantail

Photo	Coût total
	1 500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A53 (NC 54)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires

Handicap concerné

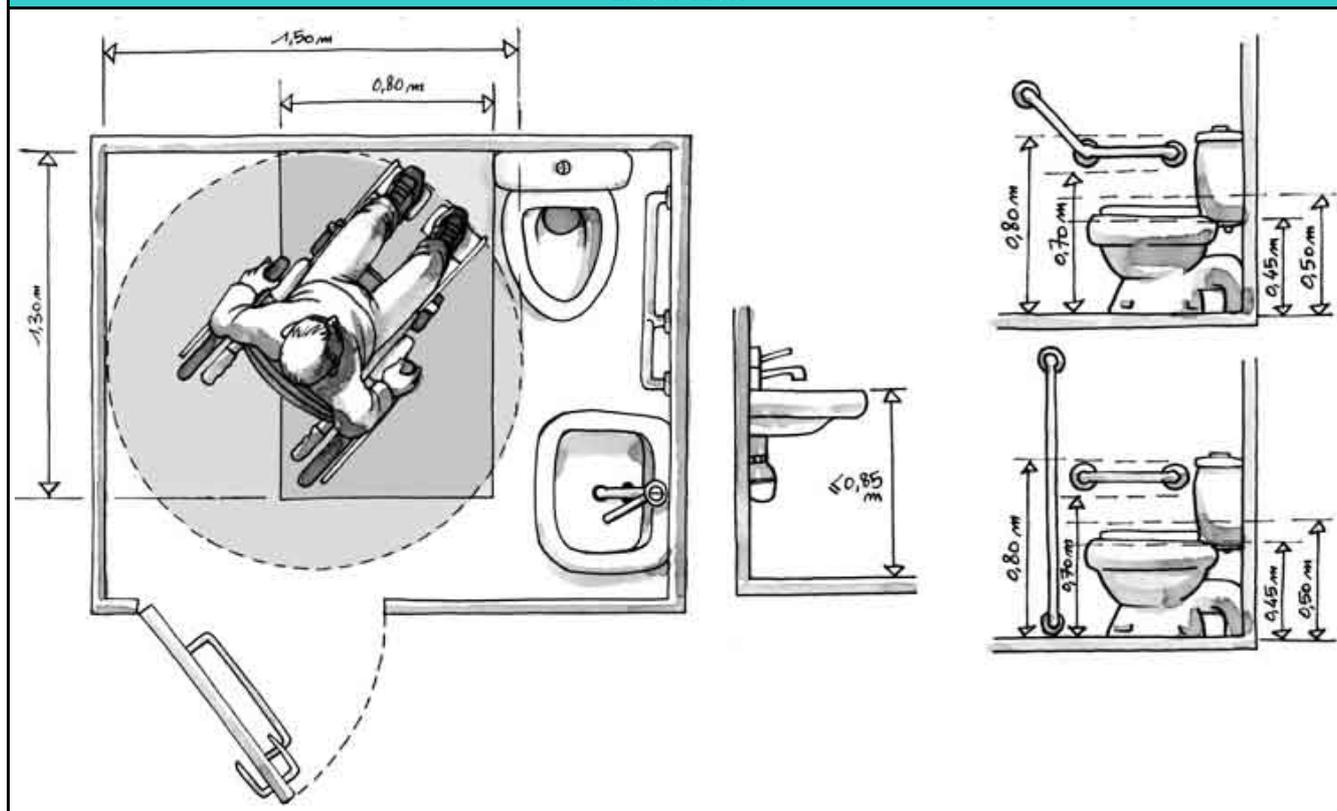


Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de cabinet aménagé	Création de 1 sanitaires adaptés

Photo	Coût total
	8 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A54 (NC 55)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée salle de cours RDC

Handicap concerné

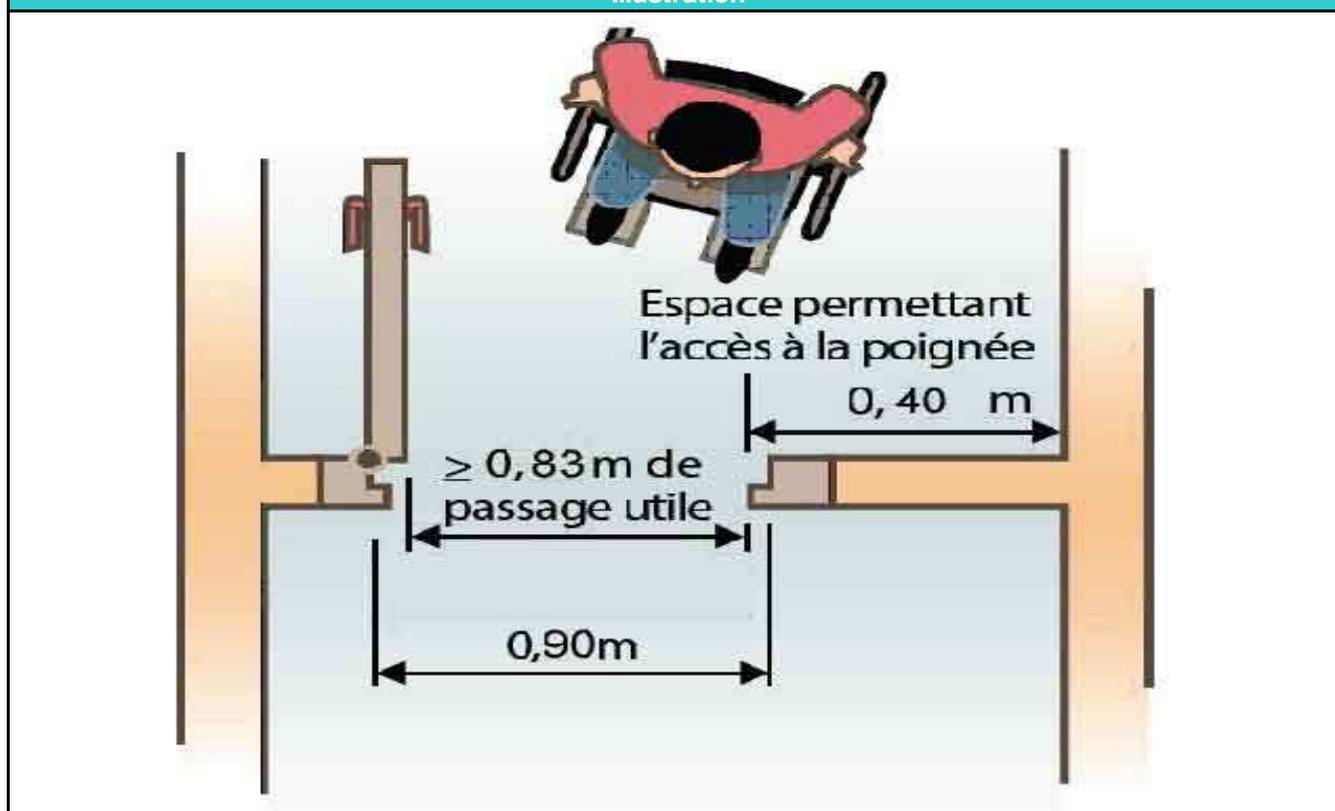


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 2 portes

Photo	Coût total
	2 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A55 (NC 56)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

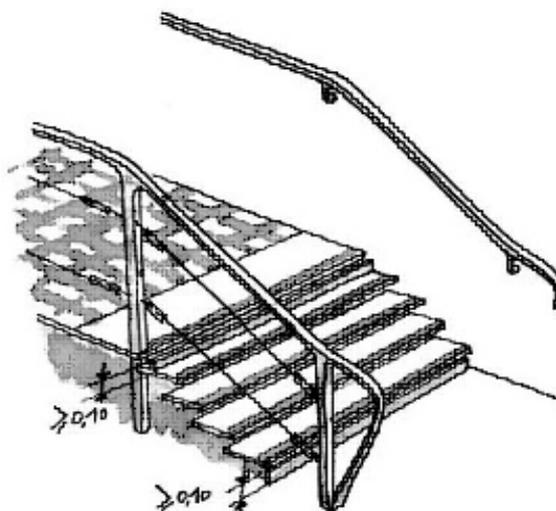


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	120 €

Illustration



FICHE D'ACTION A56 (NC 57)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

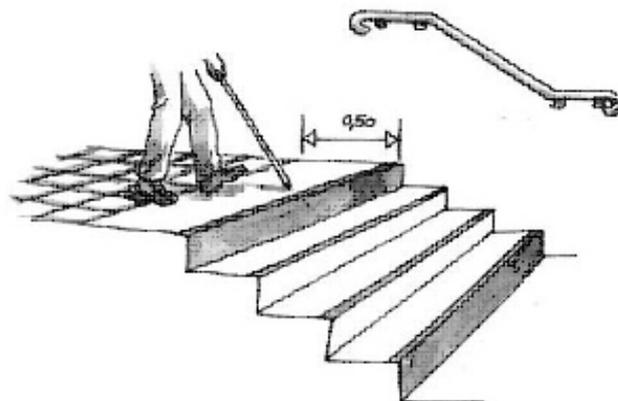


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	200 €

Illustration



FICHE D'ACTION A57 (NC 58)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

Handicap concerné

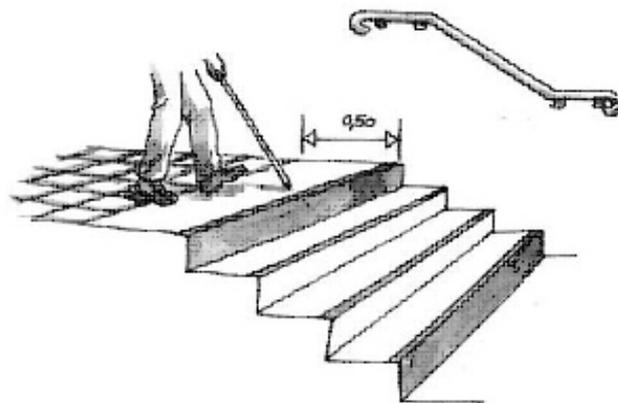


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	900 €

Illustration



FICHE D'ACTION A58 (NC 59)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

Handicap concerné

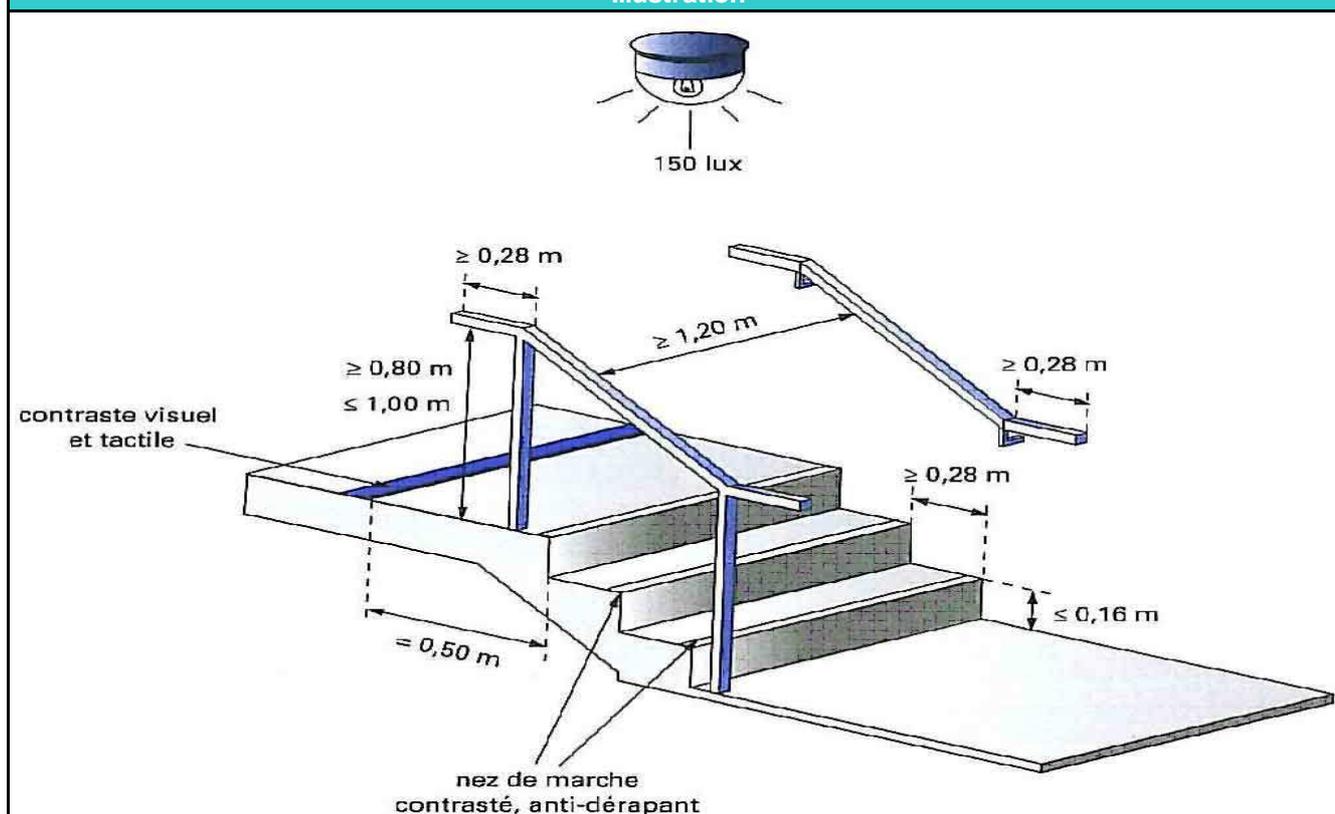


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	450 €

Illustration



FICHE D'ACTION A59 (NC 60)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

Handicap concerné

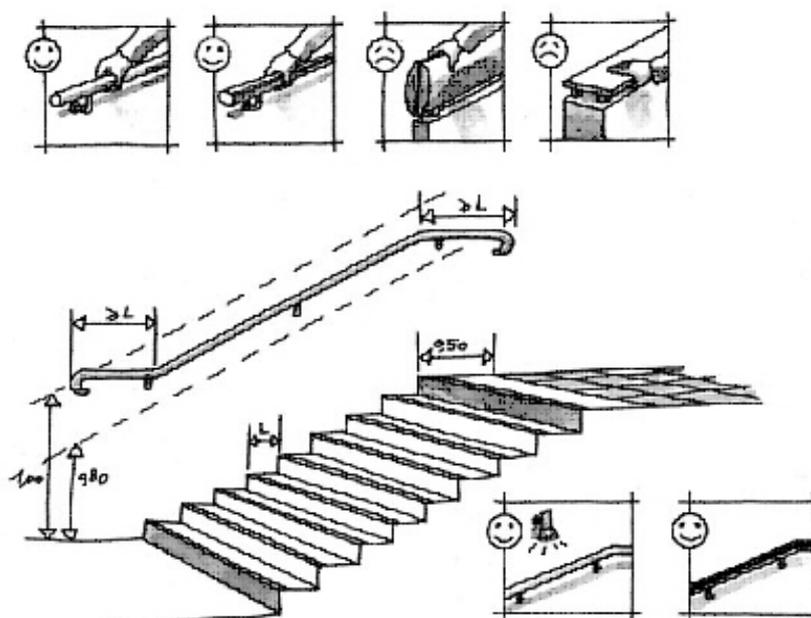


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de mains courantes	Pose de mains courantes

Photo	Coût total
	2 700 €

Illustration



FICHE D'ACTION A60 (NC 61)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

Handicap concerné

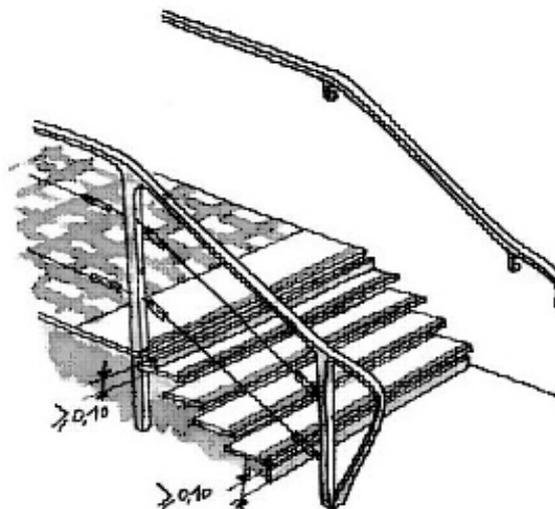


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	300 €

Illustration



FICHE D'ACTION A61 (NC 62)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée salle de cours R-01

Handicap concerné

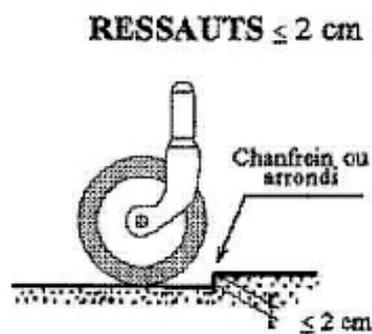


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Seuil trop élevé	Réfection de 2 seuils

Photo	Coût total
	1 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A62 (NC 63)

Urgence



Espace fonctionnel Accès terrain de sport

Handicap concerné



Fonctions Etre en sécurité

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Sol meuble	Création d'un cheminement d'accès

Photo	Coût total
	9 000 €

Illustration
<div style="height: 300px;"></div>

FICHE D'ACTION A63 (NC 64)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

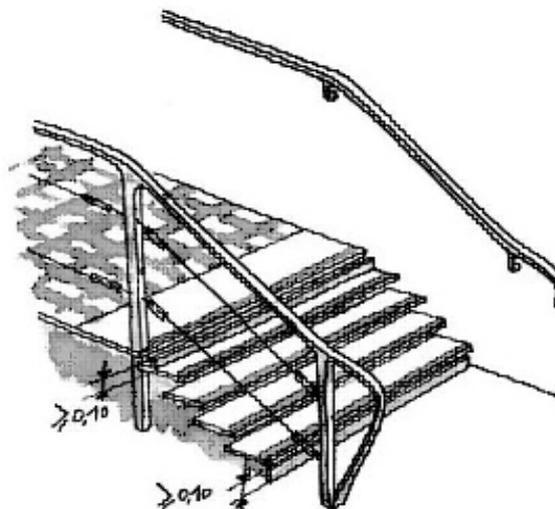


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	320 €

Illustration



6- SCENARIOS

Les scénarios proposés ci-après visent différents objectifs.

Chacun des deux scénarii regroupe un ensemble d'actions cohérentes visant à remédier aux dysfonctionnements constatés.

Scénario 1 : Rendre conforme à la réglementation le bâtiment.

Ce scénario vise seulement à atteindre la conformité règlementaire. L'usage des différentes fonctions du bâtiment et la qualité d'usage ne sont pas pris en considération.

Pour ce faire, nous avons regroupé l'ensemble des actions remédiant aux non-conformité réglementaires.

Scénario 2 : Permettre l'usage de l'ensemble des fonctions du bâtiment

Ce scénario vise à permettre l'accès à l'ensemble des fonctions du bâtiment sans pour autant rechercher la conformité totale à la réglementation.

Pour ce faire, nous avons regroupé l'ensemble des actions remédiant aux ruptures de la chaîne de déplacement ainsi que toutes les actions rétablissant l'accès à l'ensemble des fonctions du bâtiment.

Descriptif des actions a mettre en œuvre	Coût total d'investissement	
Ensemble des actions à engager pour atteindre l'objectif du scénario. Ces actions sont classées par bâtiment et par dispositions examinées et regroupées par action de nature identique. Légende : @@ : Correspond à un nombre variable précisé dans chaque fiche d'action.	Coût d'investissement pour chaque ensemble d'actions de même nature	
	Coût total	
Niveau d'accessibilité atteint après la réalisation des travaux		
Qualification du niveau d'accessibilité atteint par chaque scénario après la réalisation des travaux.		

SCENARIO 1 - RENDRE CONFORME A LA REGLEMENTATION LE BATIMENT POUR LE PUBLIC

Descriptif des actions a mettre en œuvre	Coût total d'investissement
>>> EXTERIEUR	>>> EXTERIEUR
>> STATIONNEMENT	>> STATIONNEMENT
Balisage au sol : A1	A1 200 €
Pose de @@ panneau signalétique : A1	A1 700 €
Pose d'un panneau signalétique depuis l'entrée du site indiquant la place réservée : A1	A1 400 €
>> PORTES, PORTIQUES ET SAS	>> PORTES, PORTIQUES ET SAS
Pose de bandes auto-adhésives : A38	A38 180 €
>> CE/PLAN INCLINÉ	>> CE/PLAN INCLINÉ
Réfection de pente : A50	A50 8010 €
>> CE/ESPACES DE MANŒUVRE ET USAGE	>> CE/ESPACES DE MANŒUVRE ET USAGE
Agrandissement de l'espace de manœuvre : A29	A29 2300 €
>> CE/ESCALIERS	>> CE/ESCALIERS
Mise en peinture des contremarches : A23+A27+A60	A23+A27+A60 2400 €
Pose de bandes podo-tactiles : A22+A26+A57	A22+A26+A57 3150 €
Pose de mains courantes : A59	A59 2700 €
Pose de nez de marches : A24+A58	A24+A58 2160 €
Pose de nez de marches : A28	A28 180 €
Prolongement des mains courantes : A25	A25 900 €
>> CE/SÉCURITÉ D'USAGE	>> CE/SÉCURITÉ D'USAGE
Création d'un cheminement d'accès : A62	A62 9000 €
>>> PARTIE RÉCENTE	>>> PARTIE RÉCENTE
>> CIH/RESSAUTS	>> CIH/RESSAUTS
Réfection de @@ seuils : A21	A21 500 €
>> CIH/ESCALIERS	>> CIH/ESCALIERS
Pose de bandes podo-tactiles : A36	A36 1350 €
Pose de nez de marches : A37	A37 2100 €
>> CIV/ESCALIERS	>> CIV/ESCALIERS
En <input type="checkbox"/> absence de travaux ayant pour objet de changer les caractéristiques dimensionnelles des escaliers, celles-ci peuvent être conservées. : A30	A30 0 €
Mise en peinture des contremarches : A17+A34	A17+A34 640 €
Mise en place de @@ appliques murales : A19	A19 500 €
Pose de @@ mains courantes : A31	A31 450 €
Pose de bandes podo-tactiles : A16+A33	A16+A33 600 €
Pose de nez de marches : A18+A35	A18+A35 1950 €
Prolongement de mains courantes : A14	A14 675 €
Prolongement des mains courantes : A15+A32	A15+A32 2025 €
>> PORTES, PORTIQUES ET SAS	>> PORTES, PORTIQUES ET SAS
Changement de @@ portes : A3+A4+A8	A3+A4+A8 4000 €
Changement de @@ portes à double vantail : A13	A13 3000 €
>> EQUIPEMENTS/DISPOSITIFS DE COMMANDE, DE SEVICES ET D'INFORMATION /MOBILIERS	>> EQUIPEMENTS/DISPOSITIFS DE COMMANDE, DE SEVICES ET D'INFORMATION /MOBILIERS
Pose de @@ mobiliers adaptés : A2	A2 250 €
>> SANITAIRES	>> SANITAIRES
Abaissement de @@ urinoirs : A12	A12 500 €
Pose de @@ lavabos adaptés : A5+A9	A5+A9 1600 €
Pose de @@ lave-mains : A7+A11	A7+A11 1600 €
Pose de @@ poignées : A6+A10+A20	A6+A10+A20 1500 €
>>> CHÂTEAU	>>> CHÂTEAU
>> CIH/RESSAUTS	>> CIH/RESSAUTS
Réfection de @@ seuils : A39+A48	A39+A48 1000 €

<p>>> CIH/ESCALIERS</p> <p>Mise en peinture des contremarches : A41</p> <p>Pose de bandes podo-tactiles : A40</p> <p>Pose de nez de marches : A42</p> <p>>> CIV/ESCALIERS</p> <p>Mise en peinture des contremarches : A63</p> <p>Mise en place de @@ appliques murales : A47</p> <p>Pose de bandes podo-tactiles : A45</p> <p>Pose de nez de marches : A46</p> <p>Prolongement de @@ mains courantes : A43</p> <p>Prolongement des mains courantes : A44</p> <p>>> EQUIPEMENTS/DISPOSITIFS DE COMMANDE, DE SEVICES ET D'INFORMATION /MOBILIERS</p> <p>Pose de @@ mobiliers adaptés : A49</p> <p>>>> BÂTIMENT COURS</p> <p>>> CIH/PLAN INCLINÉ</p> <p>Création de @@ rampes de 4 % : A51</p> <p>>> CIH/RESSAUTS</p> <p>Réfection de @@ seuils : A61</p> <p>>> CIV/ESCALIERS</p> <p>Mise en peinture des contremarches : A55</p> <p>Pose de bandes podo-tactiles : A56</p> <p>>> PORTES, PORTIQUES ET SAS</p> <p>Changement de @@ portes : A54</p> <p>Changement de @@ portes à double vantail : A52</p> <p>>> SANITAIRES</p> <p>Création de @@ sanitaires adaptés : A53</p>	<p>>> CIH/ESCALIERS</p> <p>A41 150 €</p> <p>A40 200 €</p> <p>A42 100 €</p> <p>>> CIV/ESCALIERS</p> <p>A63 320 €</p> <p>A47 2500 €</p> <p>A45 600 €</p> <p>A46 2000 €</p> <p>A43 1125 €</p> <p>A44 900 €</p> <p>>> EQUIPEMENTS/DISPOSITIFS DE COMMANDE, DE SEVICES ET D'INFORMATION /MOBILIERS</p> <p>A49 250 €</p> <p>>>> BÂTIMENT COURS</p> <p>>> CIH/PLAN INCLINÉ</p> <p>A51 2200 €</p> <p>>> CIH/RESSAUTS</p> <p>A61 1000 €</p> <p>>> CIV/ESCALIERS</p> <p>A55 120 €</p> <p>A56 200 €</p> <p>>> PORTES, PORTIQUES ET SAS</p> <p>A54 2000 €</p> <p>A52 1500 €</p> <p>>> SANITAIRES</p> <p>A53 8000 €</p>		
	<table border="1"> <tr> <td style="text-align: right;">Coût total</td> <td style="text-align: right;">79 685 €</td> </tr> </table>	Coût total	79 685 €
Coût total	79 685 €		
<p>Niveau d'accessibilité atteint après la réalisation des travaux</p>			
<p>Niveau 2 : Le site et/ou le(s) bâtiments sont conformes à la réglementation en vigueur mais présente un inconfort d'usage.</p>			

DIAGNOSTIC DE L'ETAT D'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI EXISTANT

(selon l'article R.111-19-9 du Code de la Construction et de l'Habitation)



MFR "La Bagotière"

"La Bagotière" 14220 Les Moutiers En Cinglais

Synthèse des résultats

				
Accéder	●	●	●	●
Etre accueilli	●	●	●	●
Circuler	✘	■	●	■
Se restaurer	●	●	●	●
Travailler	●	●	●	●
Utiliser les sanitaires	■	●	●	●
Utiliser les services	●	●	●	●
Stationner	■	●	●	●
Etre en sécurité	■	■	■	■
S'orienter, se repérer	●	●	●	●
Utiliser les équipements/mobiliers/Dispositifs de commande	✘	✘	✘	✘
Sortir	●	●	●	●

Légende :

● Conforme à la réglementation en vigueur

■ Non conforme à la réglementation en vigueur, mais permet l'accès à la fonction

✘ Non conforme à la réglementation en vigueur, interdit complètement l'accès à la fonction


personnes à mobilité réduite



personnes aveugles ou malvoyantes



personnes sourdes ou malentendantes



personnes déficientes mentales

Niveau 4 : Le site et/ou le(s) bâtiments sont non conformes à la réglementation en vigueur mais l'usage de certains services et fonctions est possible.

N° de rapport	Date de rédaction	Document établi par	Cachet
4051-2-43080	02/07/2010	E. RONDIER	
Documents annexés : <input type="checkbox"/> Fiches de visite <input type="checkbox"/> Plans			

SOMMAIRE

1	OBJET DE LA MISSION	p. 3
2	DOCUMENTS SOURCES	p. 3
3	COMPTE RENDU DE L'ETAT DES LIEUX	p. 4
4	SYNTHESE	p. 14
5	FICHES D'ACTION	p. 16
6	SCENARIOS	p. 80

Documents en annexes :

Plans

1- OBJET DE LA MISSION

La mission est réalisée dans le cadre des obligations de l'article R.111-19-9 du Code de la Construction et de l'Habitation que doivent respecter :

- avant le 1er janvier 2010, les établissements recevant du public existants classés en 1ère et 2ème catégories et les établissements classés en 3ème et 4ème catégories appartenant à l'Etat ou à ses établissements publics, ou dont l'Etat assure contractuellement la charge de propriété
- avant le 1er janvier 2011, les établissements classés en 3ème et 4ème catégories à l'exception de ceux mentionnés ci-dessus et les établissements mentionnés à l'article R. 111-19-12 classés dans les quatre premières catégories au sens de l'article R. 123-19

Les handicaps concernés :

La notion de handicap est définie par l'article L 114 du Code de l'Action Sociale et de la Famille comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

En outre, les articles 42 et 45 de la loi 2005-102 introduisent le terme de "personnes à mobilité réduite" (PMR). Cette expression a été définie par le parlement européen en 2001, les PMR sont "toutes les personnes ayant des difficultés pour se déplacer, telles que, par exemple, personnes handicapées (y compris les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels et les passagers en fauteuil roulant), personnes handicapées des membres, personnes de petite taille, personnes transportant des bagages lourds, personnes âgées, femmes enceintes, personnes ayant un caddie et parents avec enfants (y compris enfants en poussette).

Au sens de l'article L 111-7-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, " les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps."

La mission porte sur trois volets :

- Analyse de la situation au regard des obligations de mise en accessibilité des bâtiments et de leurs abords (Sous-section 5 de la section III du chapitre 1er du titre 1er du livre 1er du Code de la Construction et de l'Habitation).
- Préconisation des travaux nécessaires pour respecter les obligations qui doivent être satisfaites avant le 1er janvier 2015.
- Estimation du coût de ces travaux.

Limite de la mission :

Les estimations du coût des travaux ne sont données qu'à titre indicatif et sont exprimées hors honoraires et frais (Bureau d'Etudes Techniques / architecte).

2- DOCUMENTS SOURCES

- Plans de masse
- Plans des bâtiments
- Superficie des bâtiments

3- COMPTE RENDU DE L'ETAT DES LIEUX
Identification du site :

Adresse	MFR "La Bagotière" "La Bagotière" 14220 Les Moutiers En Cinglais
Nombre de bâtiment	2
Usage / Activité	
Année de construction	
n° de lot	
Type d'ERP	
Nombre de niveaux	3
Terrasse - Balcon	Non
Sous-sol	Oui
Parking	Oui
Gardien/accueil	Oui
Ascenseur	Non
Espaces verts	Oui

Identification des différents intervenants :

Donneur d'ordre		Propriétaire	
Dénomination :	MFR "La Bagotière"	Dénomination :	MFR "La Bagotière"
Adresse :	Château des Moutiers 14220 Les Moutiers en Cinglais	Adresse :	Château des Moutiers 14220 Les Moutiers en Cinglais
Tél :	02 31 27 94 94	Tél :	02 31 27 94 94
Fax :	02 31 27 94 99	Fax :	02 31 27 94 99

Détails de la visite :

- Date(s) de la visite : 1 juillet 2010
- Locaux et zones non visités :

Locaux et zones non visités	Motifs d'absence de visite
Néant	/

Afin de satisfaire à l'exhaustivité du repérage, des investigations complémentaires devront être réalisées dans les locaux et zones ci-dessus.

Extérieur

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Parking adapté (Dédié public)	Stationner	Stationnement	NC 1		Chaque place repérée par un marquage au sol et une signalisation verticale	Absence de marquage au sol Absence de signalisation verticale		
Escaliers d'accès salle de réunion (Dédié public)	Ciruler	CE/Escaliers	NC 22		Escalier de 3 marches ou plus : appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 23		Escalier de 3 marches ou plus : contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 24		Escalier de 3 marches ou plus : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Nez de marches non contrastés		
			NC 25		Escalier de 3 marches ou plus : mains courantes dépassant les premières et dernières marches	Mains courantes ne dépassant la première marche		
Entrée hall depuis le parking (Dédié public)	Ciruler	CE/Escaliers	NC 26		Escalier de moins de 3 marches : appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 27		Escalier de moins de 3 marches : contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 28		Escalier de moins de 3 marches : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
		CE/Espaces de manœuvre et usage	NC 29		Espaces de manœuvre de porte de part et d'autre de chaque porte ou portillon : longueur de 1,70 m en poussant ou 2,20 m en tirant	Espace de manœuvre de dimension non conforme		

Extérieur

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinés Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Entrée hall depuis le parking (Dédié public)	Circuler	Portes, portiques et sas	NC 39		Portes et parois vitrées repérables ouvertes comme fermées	Porte vitrée non repérable		
Accès bâtiment cours (Dédié public)	Circuler	CE/Escaliers	NC 58		Escalier de 3 marches ou plus : appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 59		Escalier de 3 marches ou plus : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
			NC 60		Escalier de 3 marches ou plus : mains courantes de chaque côté (toléré pour les ERP existants : 1 seule si largeur de passage < 1 m après installation de la 2ème main courante)	Absence de mains courantes		
			NC 61		Escalier de 3 marches ou plus : contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 51		Pente entre 5 et 8 % sur 2 m maxi (toléré pour les ERP existants : entre 6 et 10 % sur 2 m)	Rampe non conforme		
Accès terrain de sport (Dédié public)	Etre en sécurité	CE/Sécurité d'usage	NC 63		Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	Sol meuble		

(1) L'handicap ou les handicaps concernés par le constat apparaissent barrés en rouge.



personnes à mobilité réduite



personnes aveugles ou malvoyantes



personnes sourdes ou malentendantes



personnes déficientes mentales

(2) Des modalités particulières s'appliquent dans les établissements recevant du public existants lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment (tels que murs, plafonds, planchers, poutres ou poteaux). Ces modalités sont exprimées sous la forme "toléré pour les ERP existants" dans le présent rapport.

(3) Smiley rouge : la non-conformité empêche l'accès aux services rendus ou à la fonction.

Smiley jaune : la non-conformité dégrade l'accès aux services rendus ou à la fonction, mais ne l'empêche pas.

Abréviations : - CIH : Circulation Intérieure Horizontale. - CIV : Circulation Intérieure Verticale. - CE : Cheminement Extérieur.

Partie récente

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Salle de restauration (Dédié public)	Utiliser les équipements /mobilier/Di spositifs de commande	Equipements/D ispositifs de commande, de sevices et d'information /Mobilier	NC 2		Equipements et mobiliers divers accessibles au public : au moins 1 équipement, mobilier par type aménagé	Absence de mobilier accessible		
Accès des sanitaires homme et femme (Dédié public)	Circuler	Portes, portiques et sas	NC 3		Largeur des portes principales : 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes (toléré pour les ERP existants : 0,80 m)	Largeur de porte non conforme		
Sanitaires femme (Dédié public)	Utiliser les sanitaires	Portes, portiques et sas	NC 4		Largeur des portes principales : 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes (toléré pour les ERP existants : 0,80 m)	Largeur de porte non conforme		
		Sanitaires	NC 5		Au moins un lavabo accessible si lavabos : vide en dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)	Absence de lavabo adapté		
			NC 6		Aménagements intérieurs des cabinets : dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	Absence de poignée de tirage		
			NC 7		Aménagements intérieurs des cabinets : lave-mains accessible d'une hauteur <= 0,85 m	Absence de lave-mains		
Sanitaires homme (Dédié public)	Circuler	Portes, portiques et sas	NC 8		Largeur des portes principales : 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes (toléré pour les ERP existants : 0,80 m)	Largeur de porte non conforme		
	Utiliser les sanitaires	Sanitaires	NC 9		Au moins un lavabo accessible si lavabos : vide en dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)	Absence de lavabo adapté		
			NC 10		Aménagements intérieurs des cabinets : dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	Absence de poignée de tirage		

Partie récente

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinés Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Sanitaires homme (Dédié public)	Utiliser les sanitaires	Sanitaires	NC 11		Aménagements intérieurs des cabinets : lave-mains accessible d'une hauteur <= 0,85 m	Absence de lave-mains		
			NC 12		Urinoirs à différentes hauteurs si batteries d'urinoirs	Absence d'urinoirs de différentes hauteurs		
SAS d'entrée salle de réunion (Dédié public)	Circuler	Portes, portiques et sas	NC 13		Largeur des portes principales : 1 vantail > 0,90 m pour les portes à 2 vantaux	Largeur de porte non conforme		
Accès sous-sol (Dédié public)	Circuler	CIV/Escaliers	NC 14		Main courante continue, rigide et facilement préhensible	Main courante non continue		
			NC 15		Mains courantes dépassant les premières et dernières marches	Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche		
			NC 16		Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 17		Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 18		Nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Nez de marches non contrastés		
		Etre en sécurité	CIV/Escaliers	NC 19		Valeurs d'éclairage : 150 lux pour les escaliers	Dispositif d'éclairage insuffisant	

Partie récente

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Sanitaires chambre "adaptée" (Dédié public)	Utiliser les sanitaires	Sanitaires	NC 20		Aménagements intérieurs des cabinets : dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	Absence de poignée de tirage		
Entrée chambre "adaptée" (Dédié public)	Circuler	CIH/Ressauts	NC 21		Seuils et ressauts : <= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33 %) arrondis ou chanfreinés	Seuil non arrondi		
Accès à l'étage (Dédié public)	Circuler	CIV/Escaliers	NC 31		Hauteur des marches <= 16 cm (toléré pour les ERP existants : <= 17 cm)	Hauteur des marches non conforme		
			NC 32		Mains courantes de chaque côté (toléré pour les ERP existants : 1 seule si largeur de passage < 1 m après installation de la 2ème main courante)	Absence de mains courantes		
			NC 33		Mains courantes dépassant les premières et dernières marches	Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche		
			NC 34		Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 35		Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 36		Nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
			NC 37		Escalier de 3 marches ou plus : appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		

Partie récente

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinés Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Escaliers des chambres (Dédié public)	Circuler	CIH/Escaliers	NC 38		Escalier de 3 marches ou plus : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		

(1) L'handicap ou les handicaps concernés par le constat apparaissent barrés en rouge.



personnes à mobilité réduite



personnes aveugles ou malvoyantes



personnes sourdes ou malentendantes



personnes déficientes mentales

(2) Des modalités particulières s'appliquent dans les établissements recevant du public existants lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment (tels que murs, plafonds, planchers, poutres ou poteaux). Ces modalités sont exprimées sous la forme "toléré pour les ERP existants" dans le présent rapport.

(3) Smiley rouge : la non-conformité empêche l'accès aux services rendus ou à la fonction.

Smiley jaune : la non-conformité dégrade l'accès aux services rendus ou à la fonction, mais ne l'empêche pas.

Abréviations : - CIH : Circulation Intérieure Horizontale. - CIV : Circulation Intérieure Verticale. - CE : Cheminement Extérieur.

Château

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Entrées accueil (Dédié public)	Ciruler	CIH/Escaliers	NC 41		Escalier de moins de 3 marches : appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 42		Escalier de moins de 3 marches : contremarches de 10 cm mini pour la 1 ^{ère} et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 43		Escalier de moins de 3 marches : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
		CIH/Ressauts	NC 40		Seuils et ressauts : distance entre 2 ressauts > 2,50 m	Distance entre deux ressauts trop faible		
Accès aux étages (Dédié public)	Ciruler	CIV/Escaliers	NC 44		Main courante continue, rigide et facilement préhensible	Main courante non continue		
			NC 45		Mains courantes dépassant les premières et dernières marches	Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche		
			NC 46		Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 47		Nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
			NC 64		Contremarches de 10 cm mini pour la 1 ^{ère} et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		

Château

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Accès aux étages (Dédié public)	Etre en sécurité	CIV/Escaliers	NC 48		Valeurs d'éclairage : 150 lux pour les escaliers	Dispositif d'éclairage insuffisant		
Entrée cuisine pédagogique (Dédié public)	Circuler	CIH/Ressauts	NC 49		Seuils et ressauts : <= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33 %) arrondis ou chanfreinés	Seuil non arrondi		
Salle de réunion cuisine pédagogique (Dédié public)	Utiliser les équipements /mobilier/Di spositifs de commande	Equipements/D ispositifs de commande, de sevices et d'information /Mobilier	NC 50		Equipements et mobiliers divers accessibles au public : au moins 1 équipement, mobilier par type aménagé	Absence de mobilier accessible		

(1) L'handicap ou les handicaps concernés par le constat apparaissent barrés en rouge.

 personnes à mobilité réduite  personnes aveugles ou malvoyantes  personnes sourdes ou malentendantes  personnes déficientes mentales

(2) Des modalités particulières s'appliquent dans les établissements recevant du public existants lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment (tels que murs, plafonds, planchers, poutres ou poteaux). Ces modalités sont exprimées sous la forme "toléré pour les ERP existants" dans le présent rapport.

(3) Smiley rouge : la non-conformité empêche l'accès aux services rendus ou à la fonction.

Smiley jaune : la non-conformité dégrade l'accès aux services rendus ou à la fonction, mais ne l'empêche pas.

Abréviations : - CIH : Circulation Intérieure Horizontale. - CIV : Circulation Intérieure Verticale. - CE : Cheminement Extérieur.

Bâtiment cours

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Entrée (Dédié public)	Ciruler	CiH/Plan incliné	NC 52		Existence d'un plan à chaque dénivellation du cheminement	Absence de plan incliné		
		Portes, portiques et sas	NC 53		Largeur des portes principales : 1 vantail > 0,90 m pour les portes à 2 vantaux	Largeur de porte non conforme		
Sanitaires (Dédié public)	Utiliser les sanitaires	Sanitaires	NC 54		Cabinets aménagés : au moins 1 par niveau comportant des sanitaires	Absence de cabinet aménagé		
Entrée salle de cours RDC (Dédié public)	Ciruler	Portes, portiques et sas	NC 55		Largeur des portes principales : 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes (toléré pour les ERP existants : 0,80 m)	Largeur de porte non conforme		
Accès à l'étage (Dédié public)	Ciruler	CIV/Escaliers	NC 56		Contremarches de 10 cm mini pour la 1 ^{ère} et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 57		Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
Entrée salle de cours R-01 (Dédié public)	Ciruler	CiH/Ressauts	NC 62		Seuils et ressauts : <= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33 %) arrondis ou chanfreinés	Seuil trop élevé		

(1) L'handicap ou les handicaps concernés par le constat apparaissent barrés en rouge.



personnes à mobilité réduite



personnes aveugles ou malvoyantes



personnes sourdes ou malentendantes



personnes déficientes mentales

(2) Des modalités particulières s'appliquent dans les établissements recevant du public existants lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment (tels que murs, plafonds, planchers, poutres ou poteaux). Ces modalités sont exprimées sous la forme "toléré pour les ERP existants" dans le présent rapport.

(3) Smiley rouge : la non-conformité empêche l'accès aux services rendus ou à la fonction.

Smiley jaune : la non-conformité dégrade l'accès aux services rendus ou à la fonction, mais ne l'empêche pas.

Abréviations : - CiH : Circulation Intérieure Horizontale. - CIV : Circulation Intérieure Verticale. - CE : Cheminement Extérieur.

4- SYNTHESE

Problèmes les plus récurrents

Fonction	Dispositions examinées	Constats
Circuler	CE/Escaliers, CIV/Escaliers, CIH/Escaliers	Absence de bande d'éveil de vigilance (9 NC)
		Contremarches non contrastées (8 NC)
		Absence de nez de marches (6 NC)
Circuler, Utiliser les sanitaires	Portes, portiques et sas	Largeur de porte non conforme (6 NC)
Utiliser les sanitaires	Sanitaires	Absence de poignée de tirage (3 NC)
Circuler	CIV/Escaliers	Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche (3 NC)
	CE/Escaliers, CIV/Escaliers	Nez de marches non contrastés (2 NC)
		Absence de mains courantes (2 NC)
Utiliser les équipements/mobiliers/ Dispositifs de commande	Equipements/Dispositifs de commande, de services et d'information /Mobiliers	Absence de mobilier accessible (2 NC)
Utiliser les sanitaires	Sanitaires	Absence de lavabo adapté (2 NC)

Problèmes importants

Les dysfonctionnements constatés empêchant l'usage des différentes fonctions du bâtiment sont repris ci-dessous :

Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné	Rappel réglementaire	Constat	Usage	Illustration
Salle de restauration	Utiliser les équipements /mobilier/Di spositifs de commande	Equipements/D ispositifs de commande, de sevice et d'information /Mobilier	NC 2		Equipements et mobiliers divers accessibles au public : au moins 1 équipement, mobilier par type aménagé	Absence de mobilier accessible		
Salle de réunion cuisine pédagogique	Utiliser les équipements /mobilier/Di spositifs de commande	Equipements/D ispositifs de commande, de sevice et d'information /Mobilier	NC 50		Equipements et mobiliers divers accessibles au public : au moins 1 équipement, mobilier par type aménagé	Absence de mobilier accessible		
Entrée	Circuler	CIH/Plan incliné	NC 52		Existence d'un plan à chaque dénivellation du cheminement	Absence de plan incliné		

5- FICHES D'ACTION

Les fiches d'actions proposées ci après visent a relever les difficultés rencontrées lors de l'état des lieux dans le cheminement et lors de l'accès aux différents fonctions du bâtiment.

LECTURE DES FICHES D'ACTION

Urgence



Un degré d'urgence est donné afin de prioriser les actions à engager.

 : rupture de la chaine de déplacement

 : non respect de la réglementation sans rupture de la chaine de déplacement

 : amélioration en terme de confort

Espace fonctionnel Accès au bâtiment

Handicap concerné



Une indication supplémentaire renseigne sur le type de handicap concerné

Fonctions Accéder

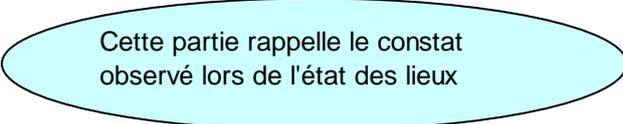
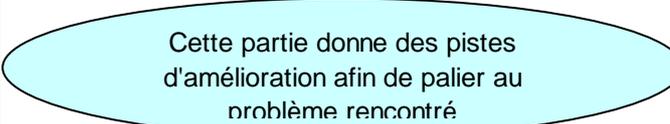
Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
	

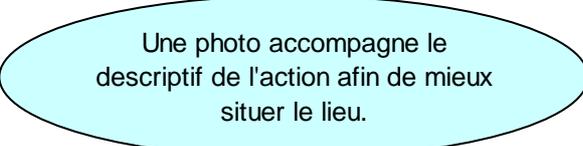
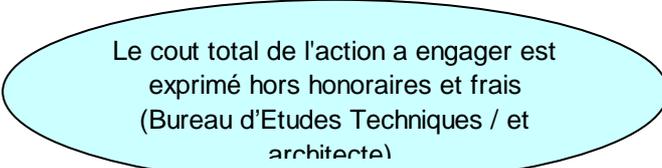
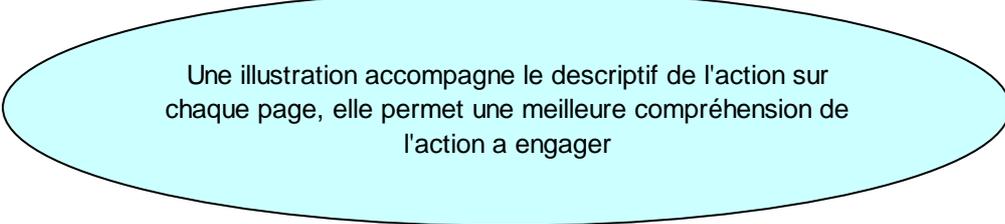
Photo	Coût total
	

Illustration


FICHE D'ACTION A1 (NC 1)

Urgence



Espace fonctionnel Parking adapté

Handicap concerné

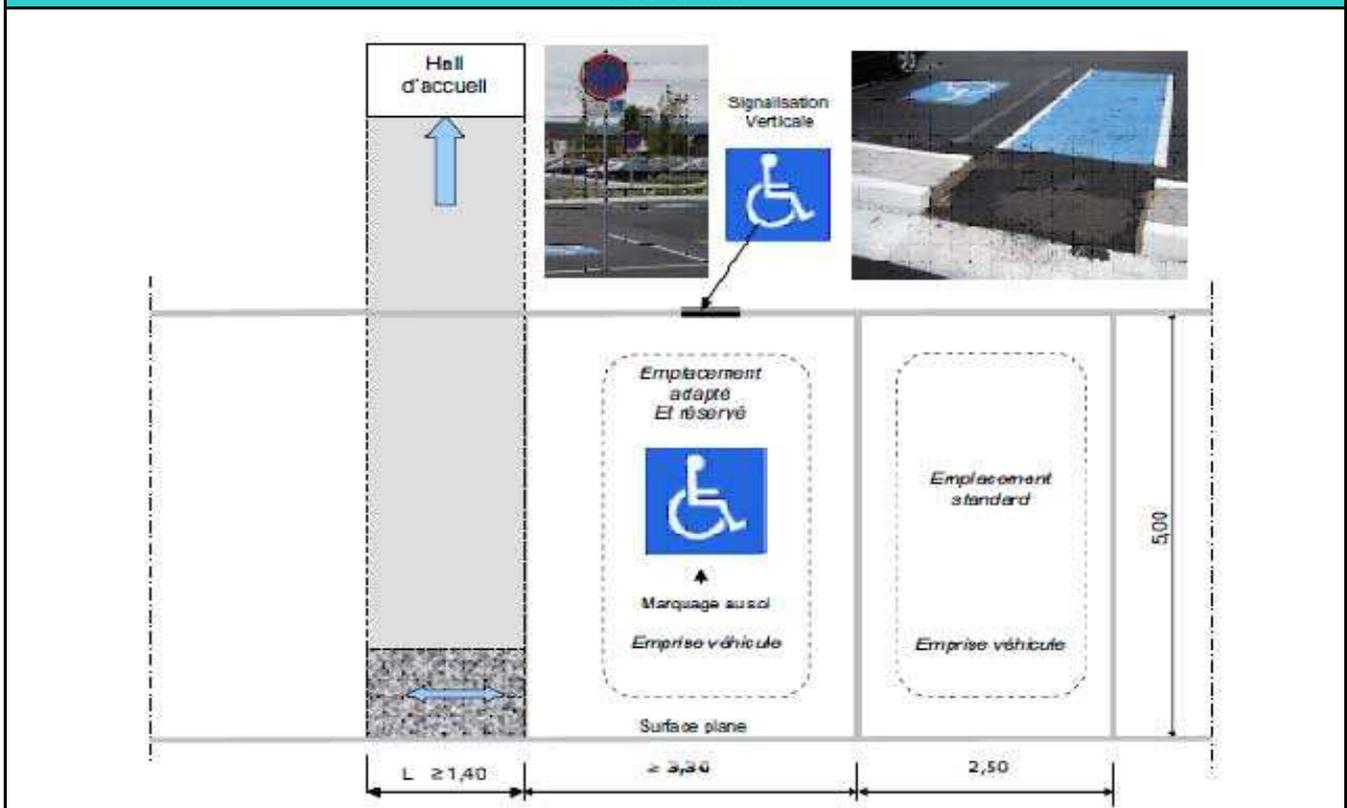


Fonctions Stationner

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de marquage au sol Absence de signalisation verticale	Balisage au sol Pose de 1 panneau signalétique Pose d'un panneau signalétique depuis l'entrée du site indiquant la place réservée

Photo	Coût total
	1 300 €

Illustration



FICHE D'ACTION A2 (NC 2)

Urgence



Espace fonctionnel Salle de restauration

Handicap concerné

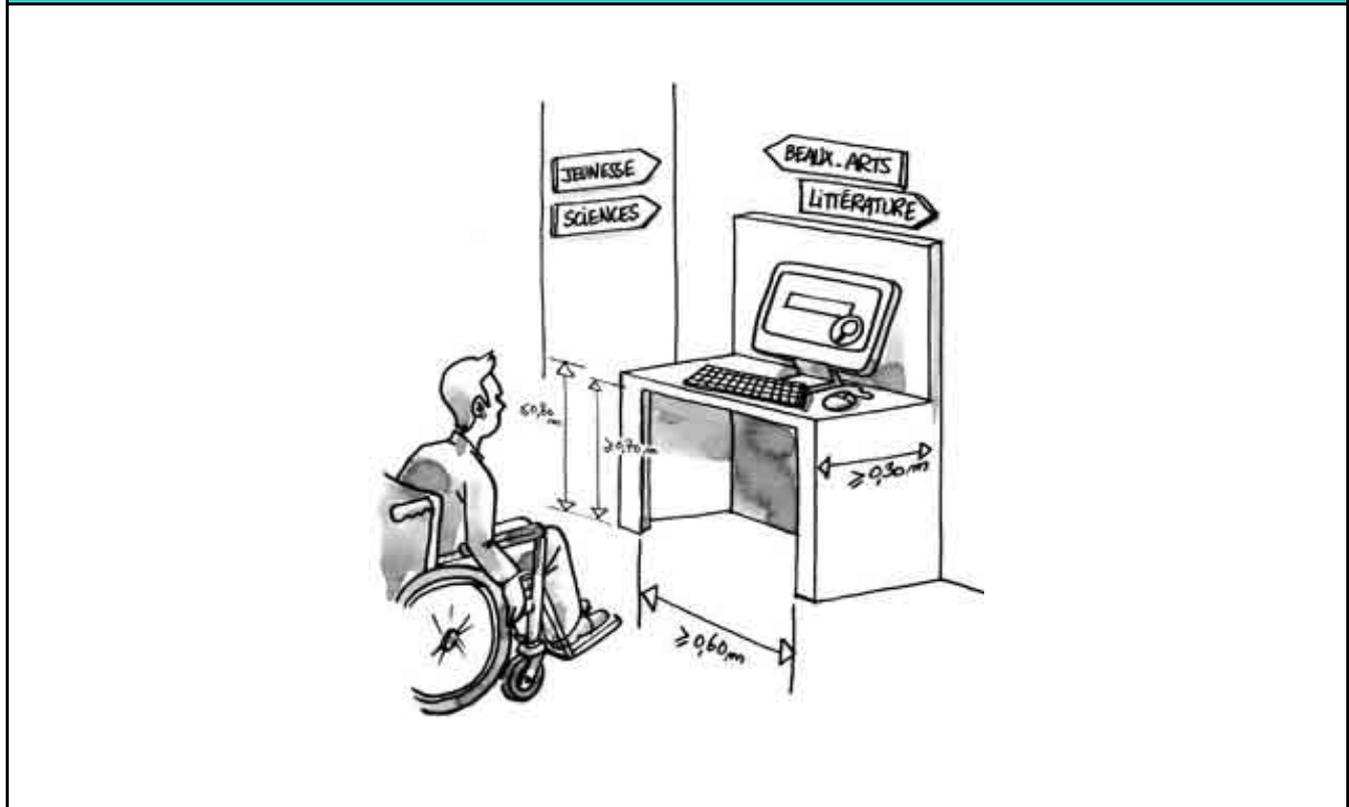


Fonctions Utiliser les équipements/mobiliers/Disposi

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de mobilier accessible	Pose de 1 mobiliers adaptés

Photo	Coût total
	250 €

Illustration



FICHE D'ACTION A3 (NC 3)

Urgence



Espace fonctionnel Accès des sanitaires homme et femme

Handicap concerné

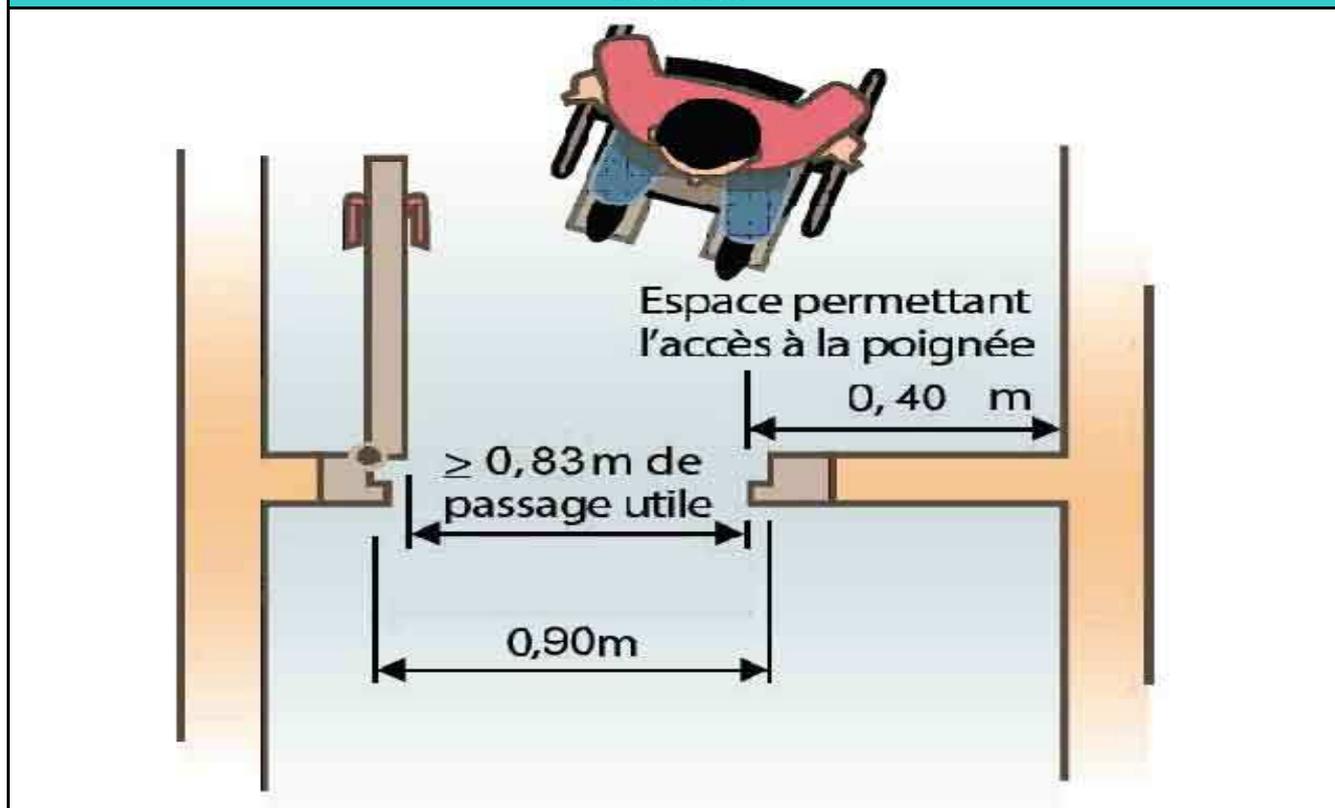
Fonctions

Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 2 portes

Photo	Coût total
	2 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A4 (NC 4)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires femme

Handicap concerné

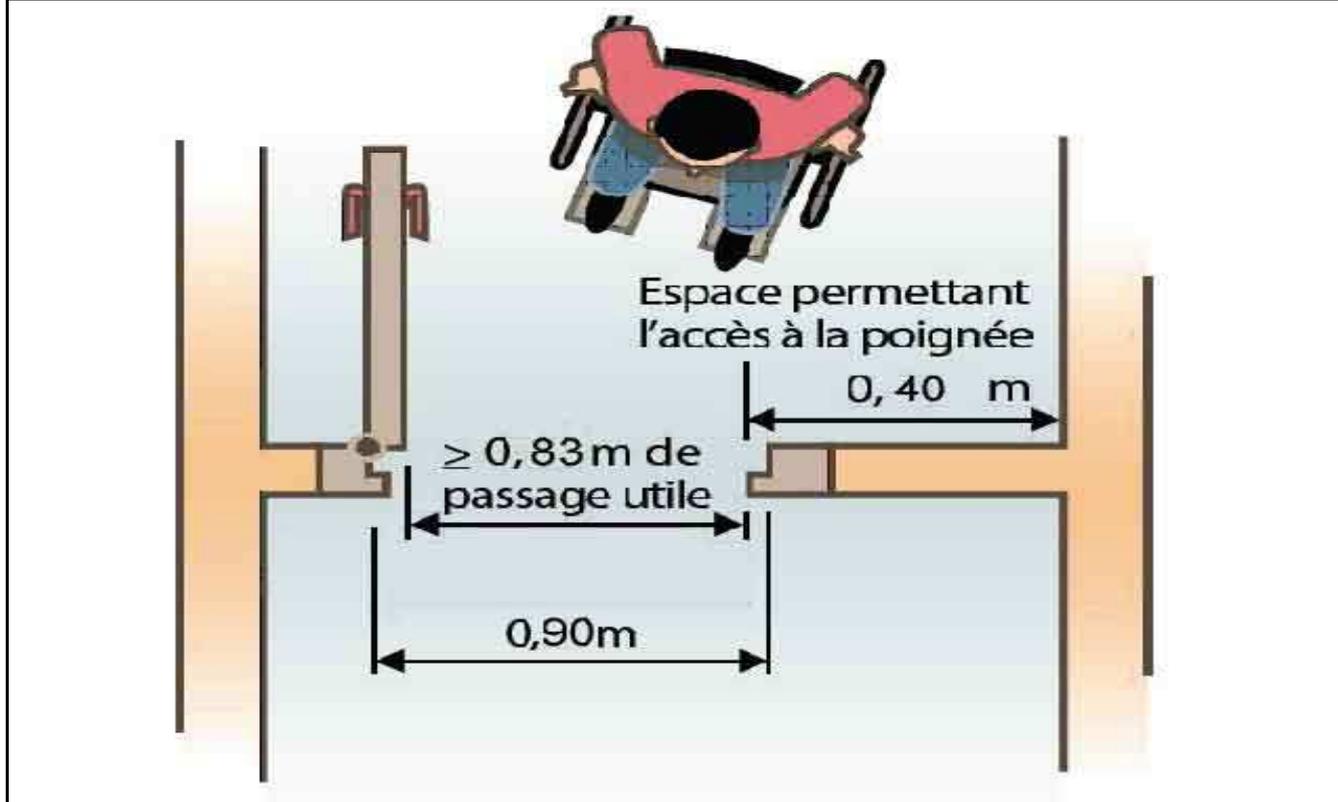


Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 1 portes

Photo	Coût total
	1 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A5 (NC 5)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires femme

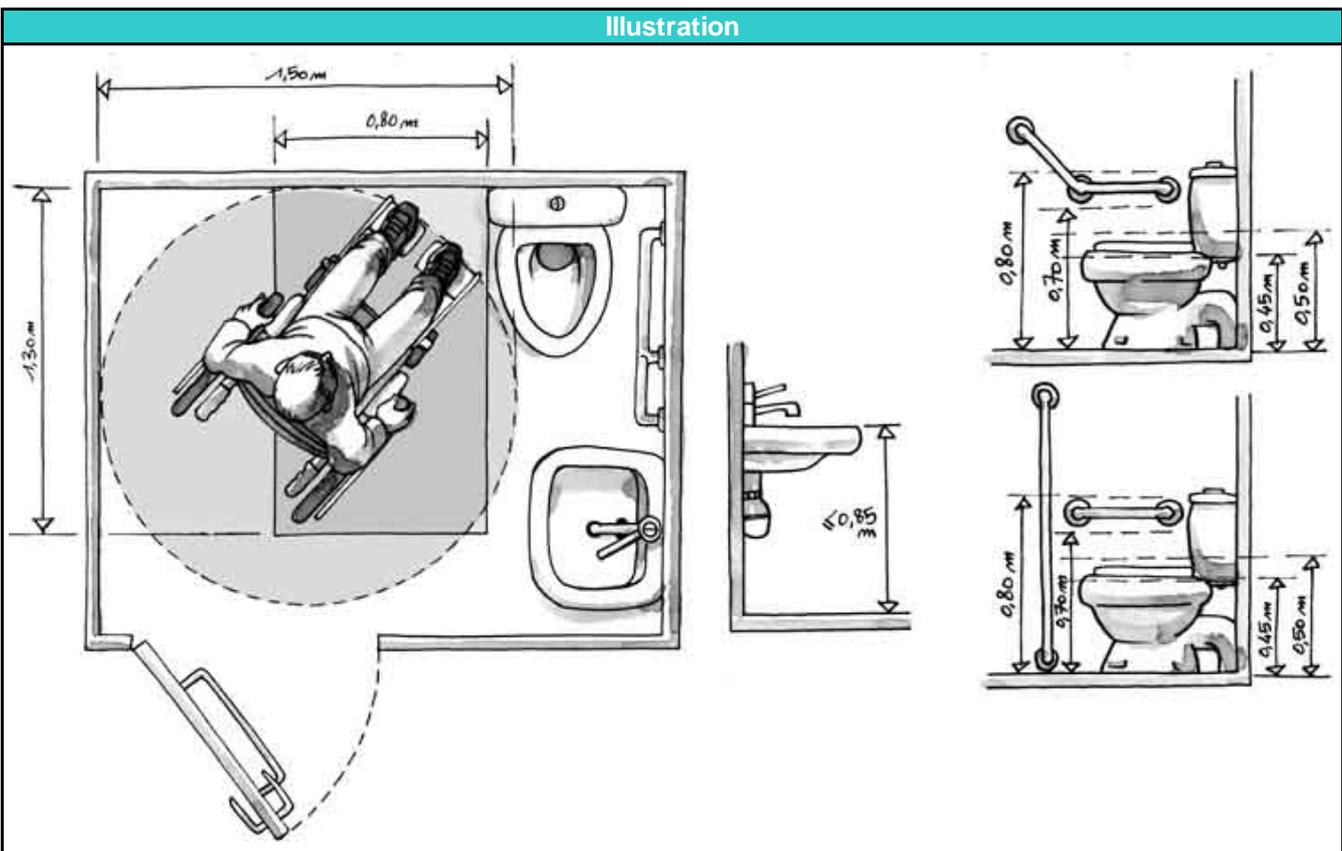
Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de lavabo adapté	Pose de 1 lavabos adaptés

Photo	Coût total
	800 €



FICHE D'ACTION A6 (NC 6)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires femme

Handicap concerné

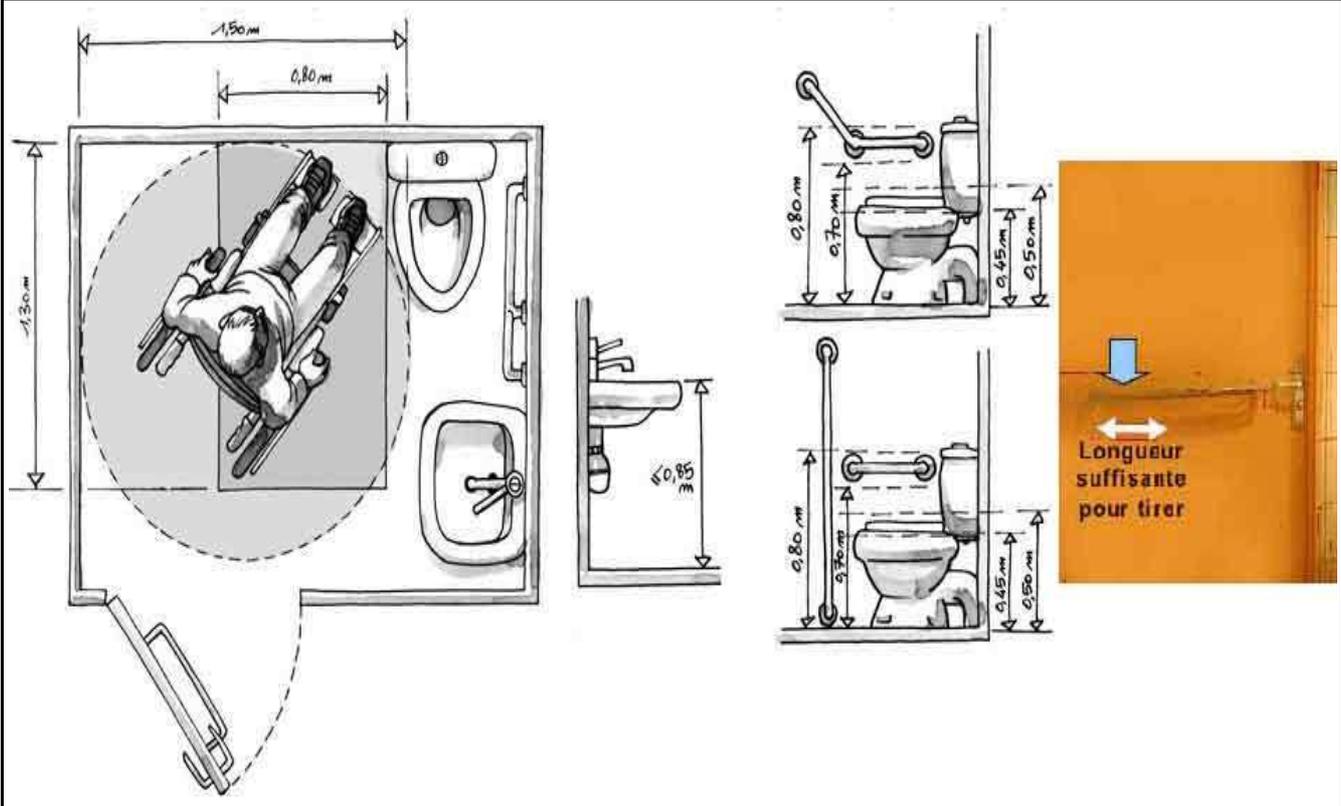


Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de poignée de tirage	Pose de 1 poignées

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A7 (NC 7)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires femme

Handicap concerné

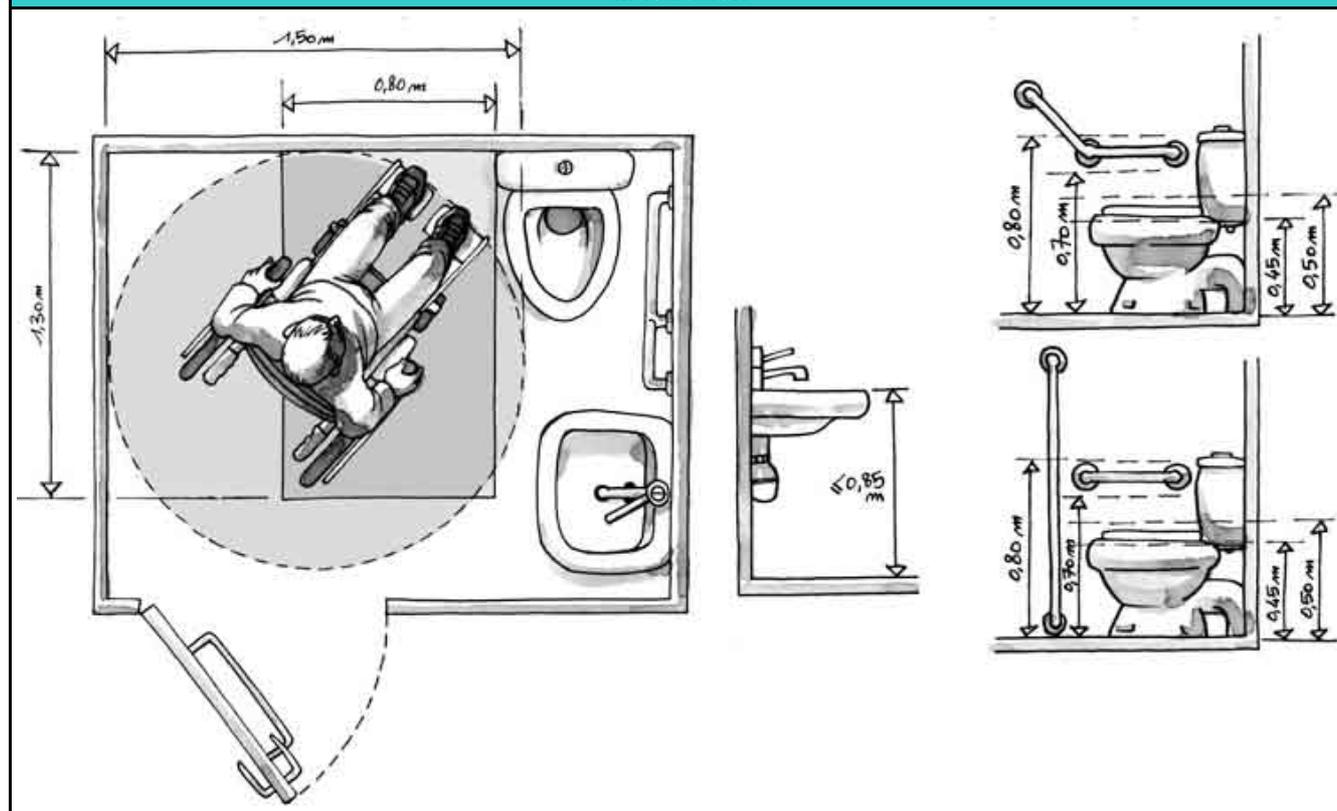


Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de lave-mains	Pose de 1 lave-mains

Photo	Coût total
	800 €

Illustration



FICHE D'ACTION A8 (NC 8)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

Handicap concerné

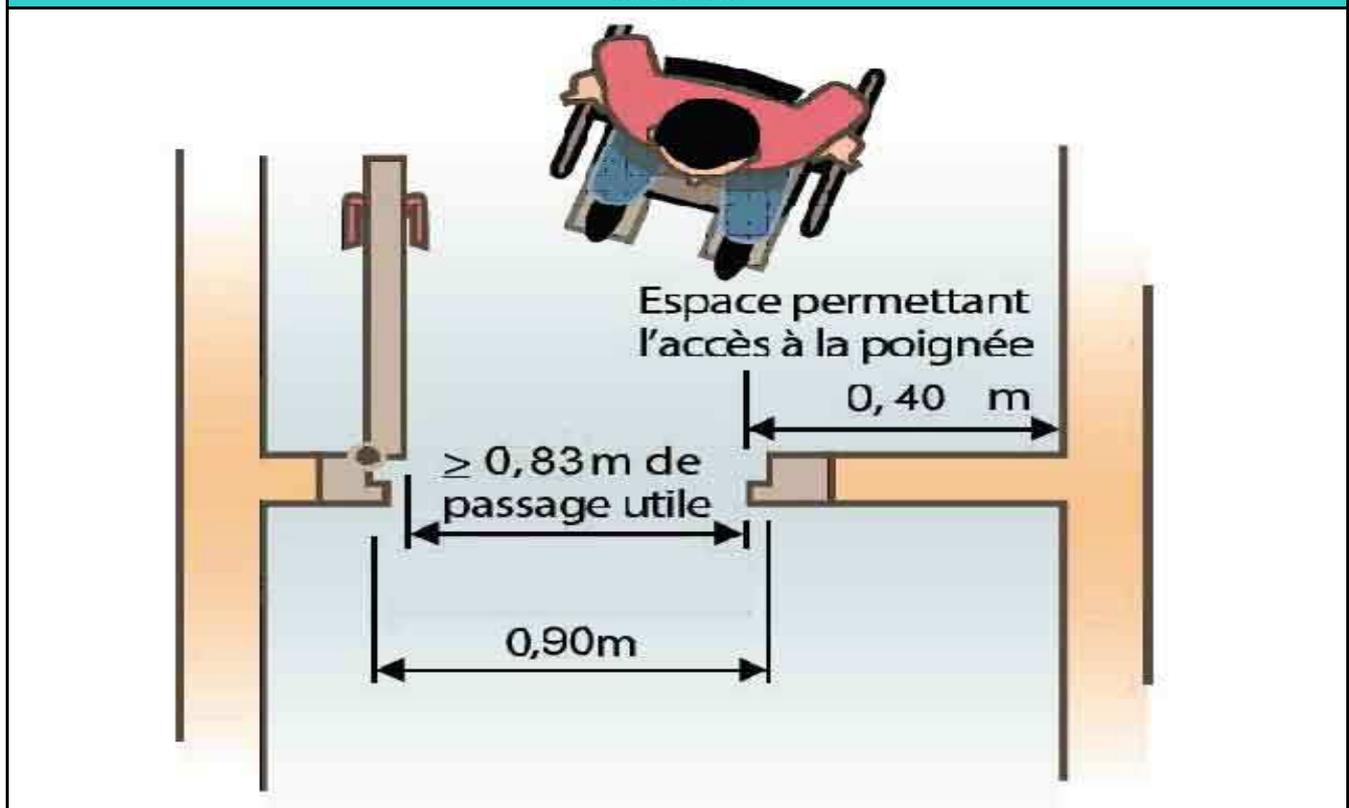


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 1 portes

Photo	Coût total
	1 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A9 (NC 9)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

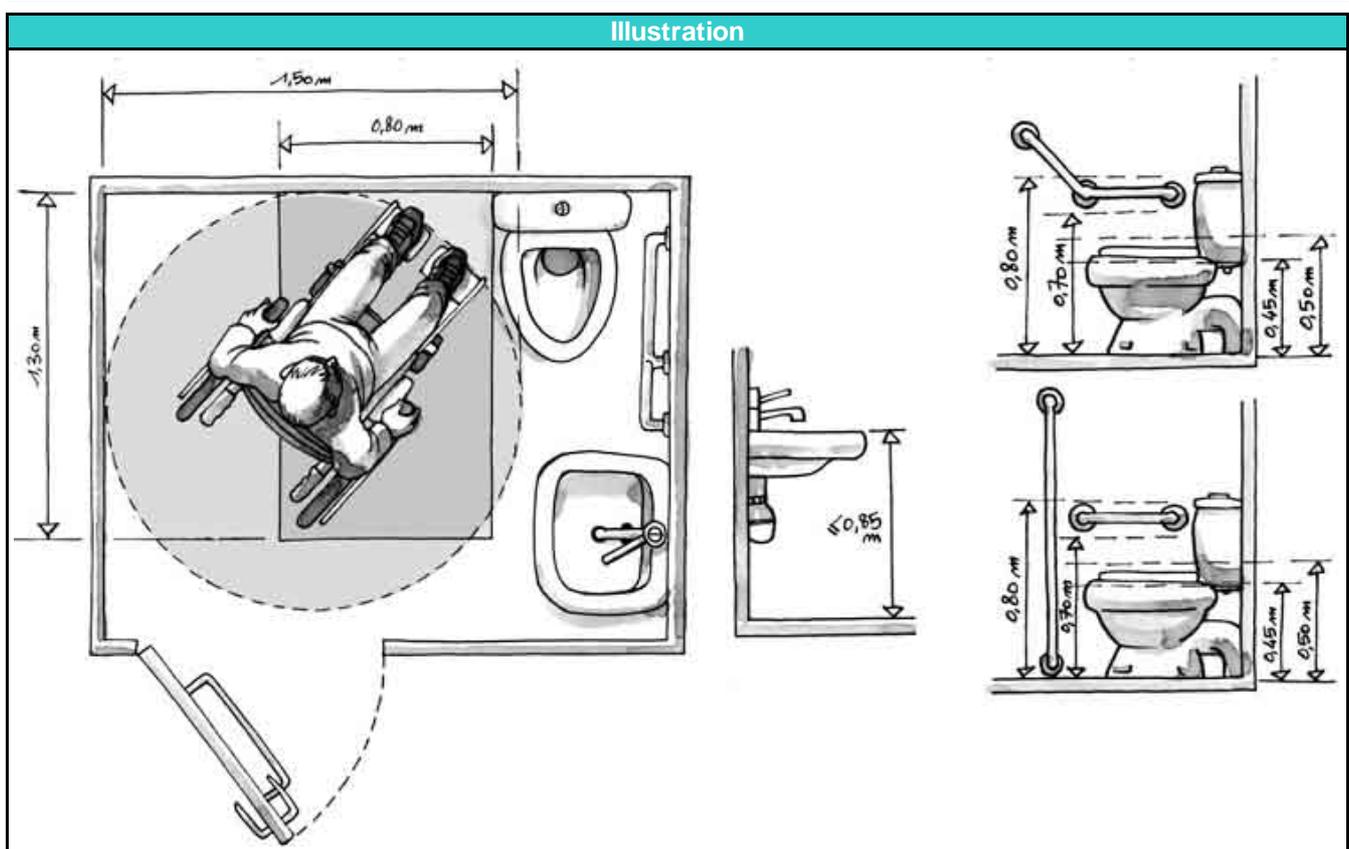
Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de lavabo adapté	Pose de 1 lavabos adaptés

Photo	Coût total
	800 €



FICHE D'ACTION A10 (NC 10)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de poignée de tirage	Pose de 1 poignées

Photo	Coût total
	500 €

Illustration

FICHE D'ACTION A11 (NC 11)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

Handicap concerné

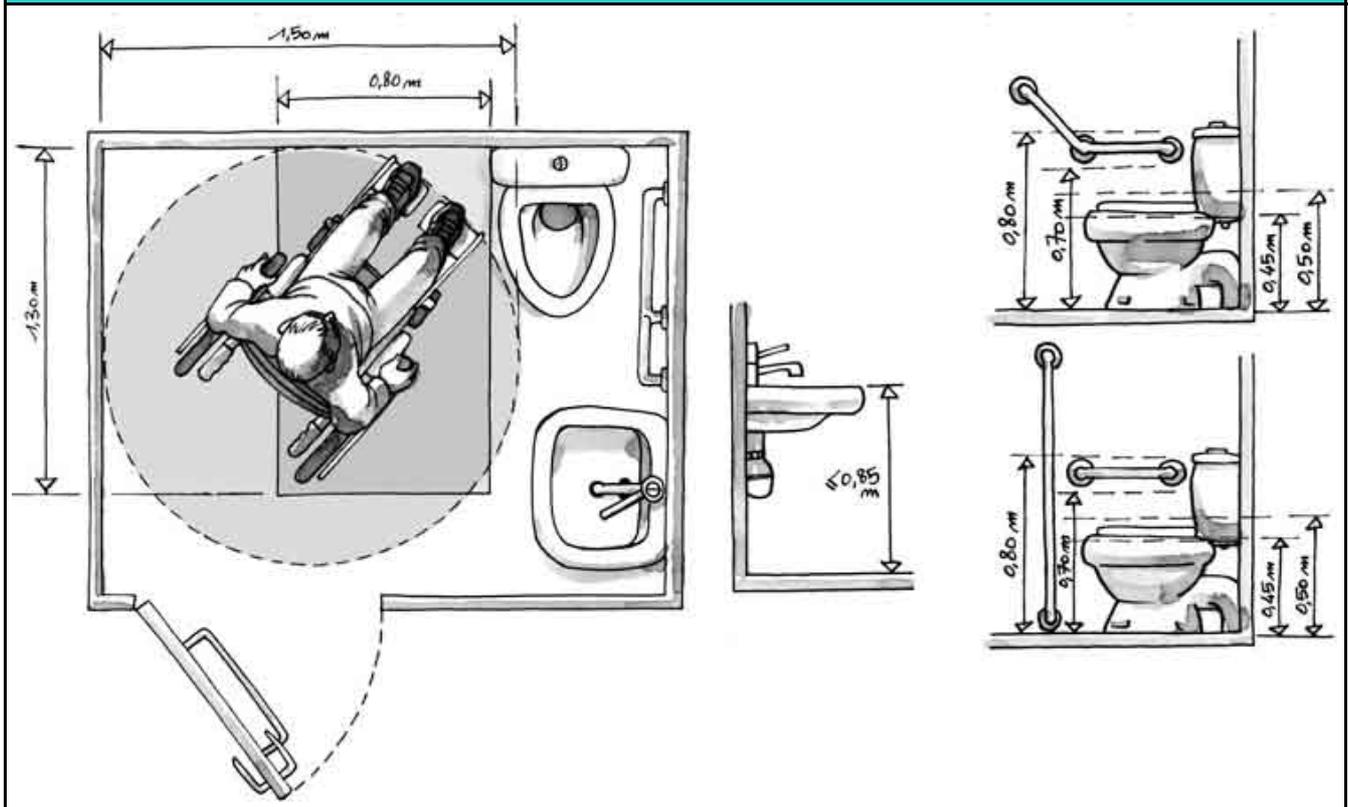


Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de lave-mains	Pose de 1 lave-mains

Photo	Coût total
-	800 €

Illustration



FICHE D'ACTION A12 (NC 12)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence d'urinoirs de différentes hauteurs	Abaissement de 1 urinoirs

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A13 (NC 13)

Urgence



Espace fonctionnel SAS d'entrée salle de réunion

Handicap concerné

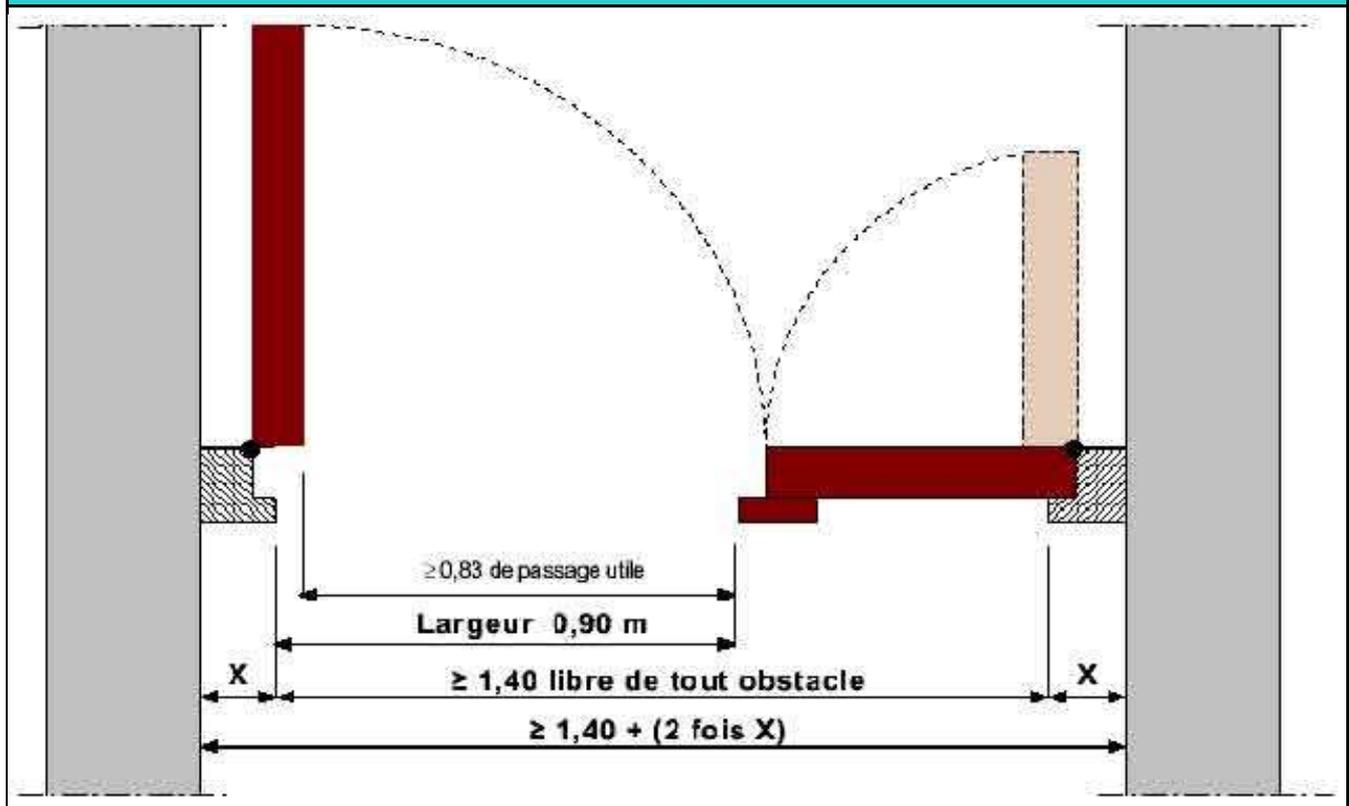


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 2 portes à double vantail

Photo	Coût total
	3 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A14 (NC 14)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

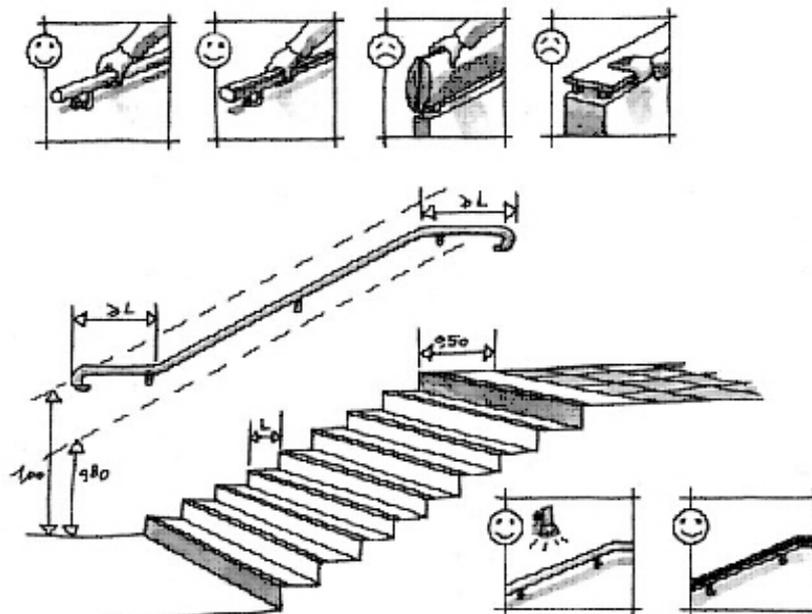


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Main courante non continue	Prolongement de mains courantes

Photo	Coût total
	675 €

Illustration



FICHE D'ACTION A15 (NC 15)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

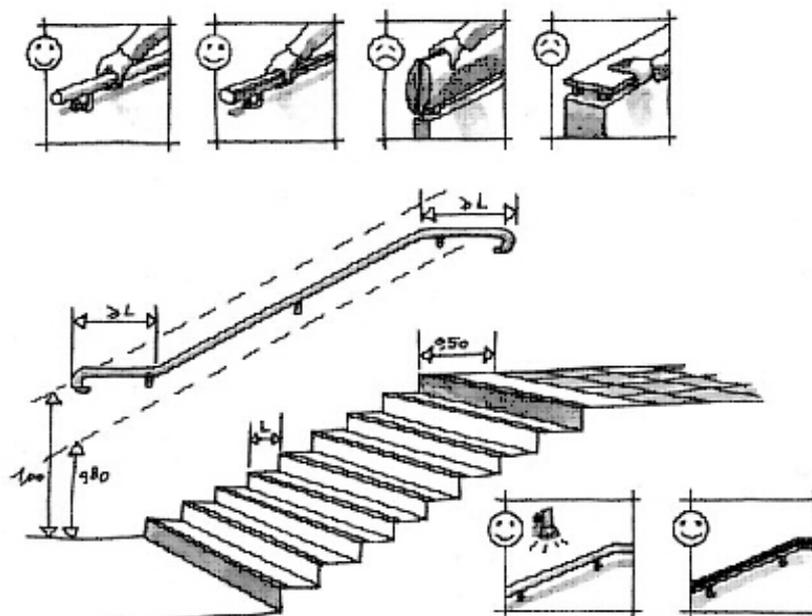


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche	Prolongement des mains courantes

Photo	Coût total
	675 €

Illustration



FICHE D'ACTION A16 (NC 16)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

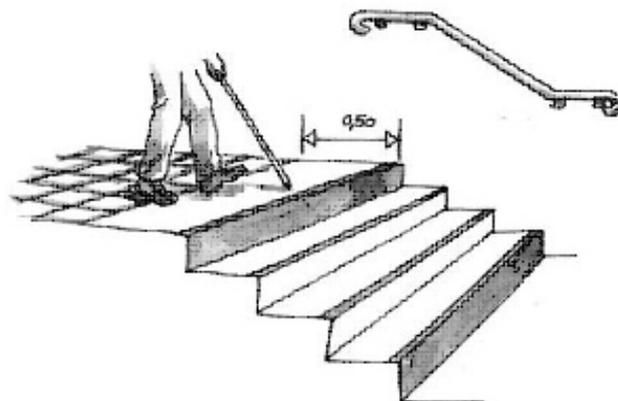


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	200 €

Illustration



FICHE D'ACTION A17 (NC 17)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

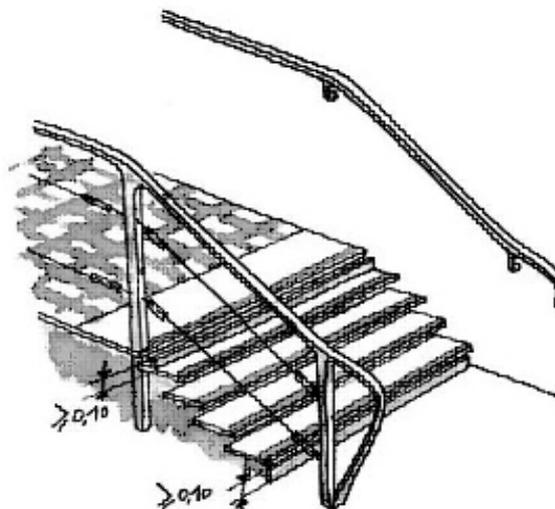


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	160 €

Illustration



FICHE D'ACTION A18 (NC 18)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

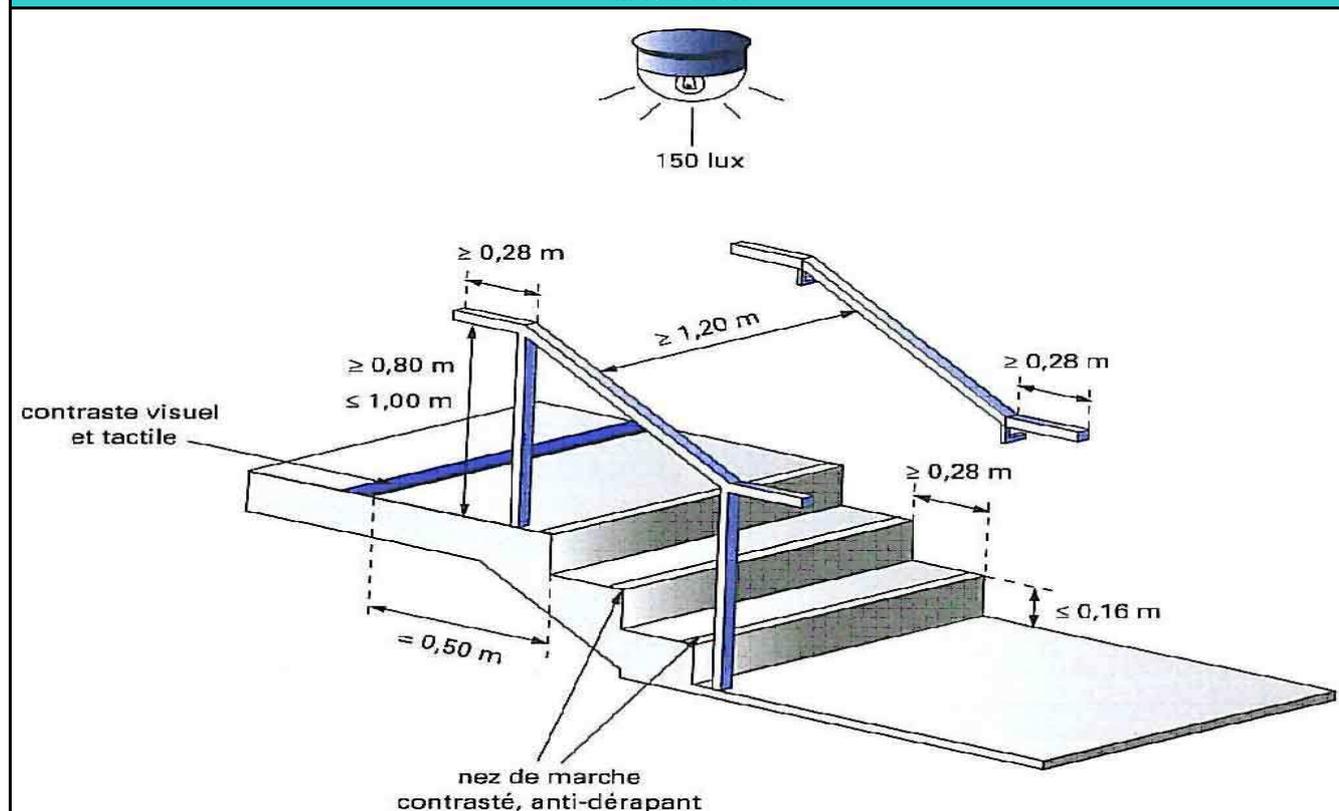
Handicap concerné



Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Nez de marches non contrastés	Pose de nez de marches
Photo	Coût total
	900 €

Illustration



FICHE D'ACTION A19 (NC 19)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

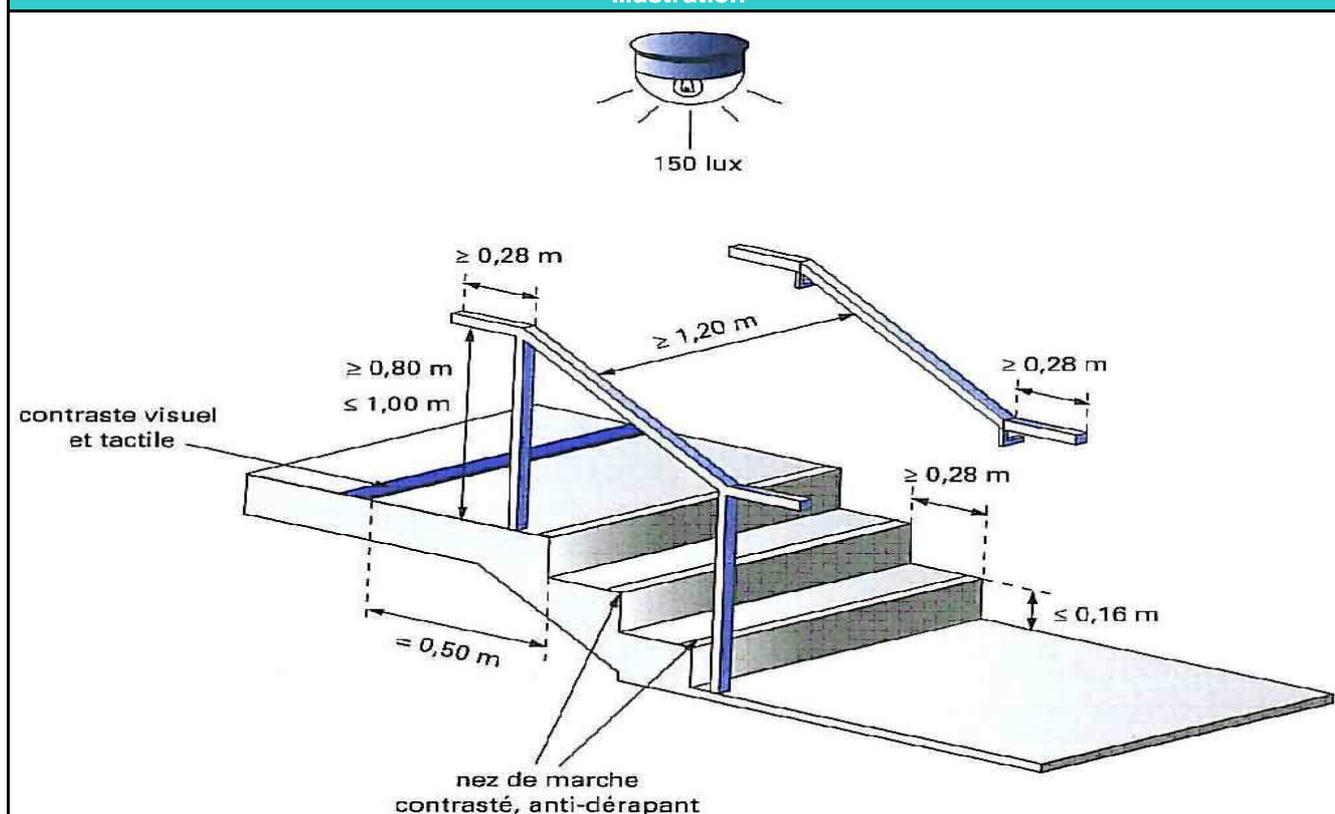


Fonctions Être en sécurité

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Dispositif d'éclairage insuffisant	Mise en place de 1 appliques murales

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A20 (NC 20)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires chambre "adaptée"

Handicap concerné

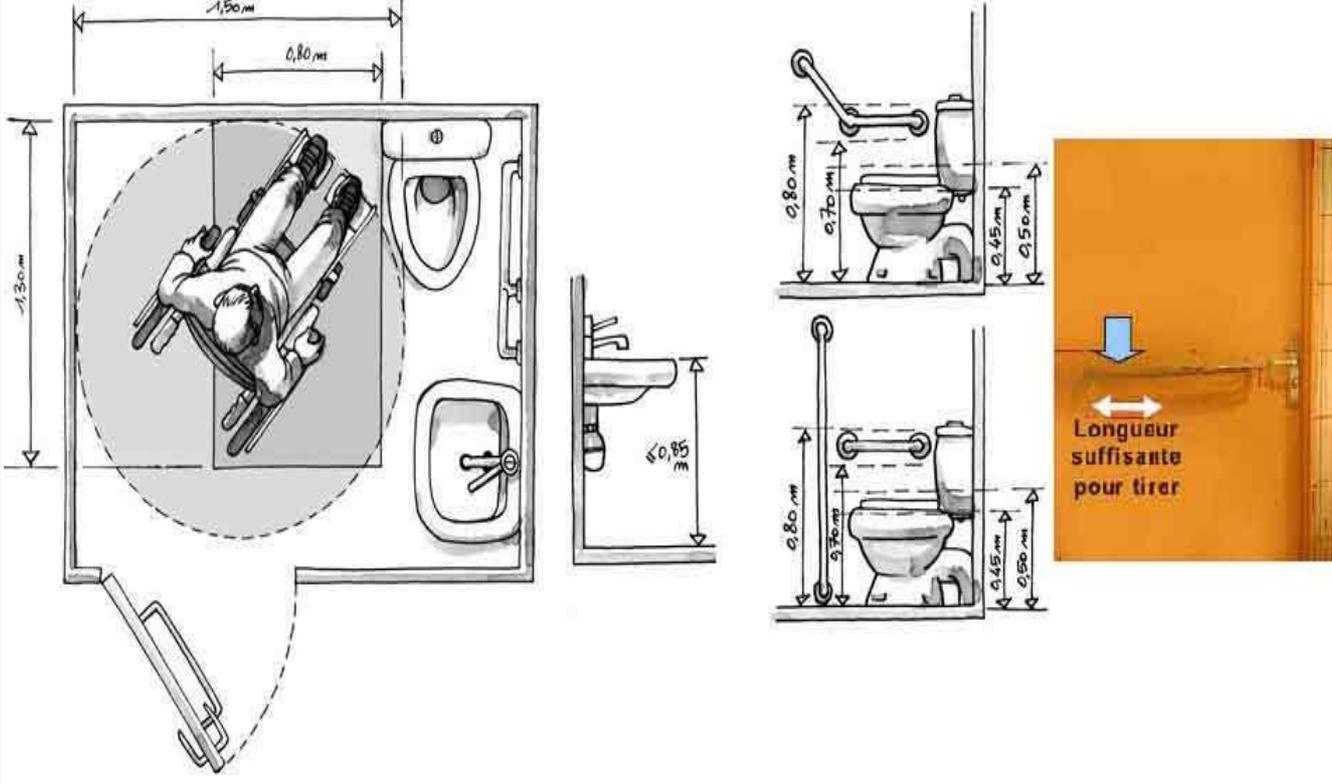


Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de poignée de tirage	Pose de 1 poignées

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A21 (NC 21)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée chambre "adaptée"

Handicap concerné

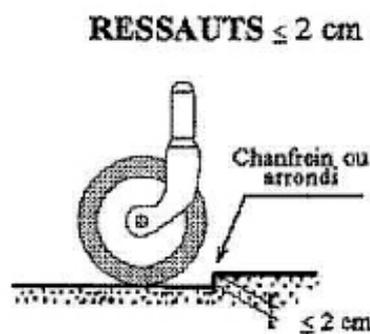


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Seuil non arrondi	Réfection de 1 seuils

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A22 (NC 22)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers d'accès salle de réunion

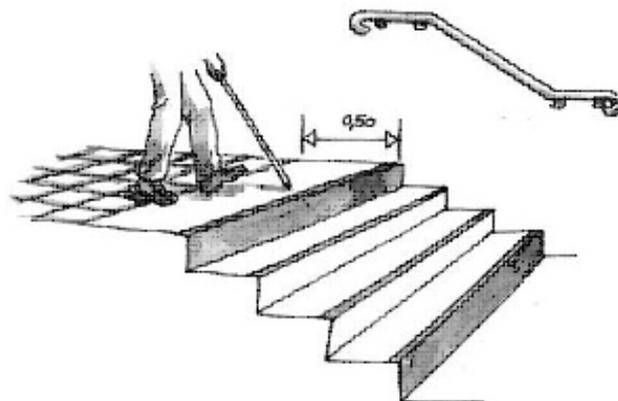
Handicap concerné

Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	1 800 €

Illustration



FICHE D'ACTION A23 (NC 23)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers d'accès salle de réunion

Handicap concerné

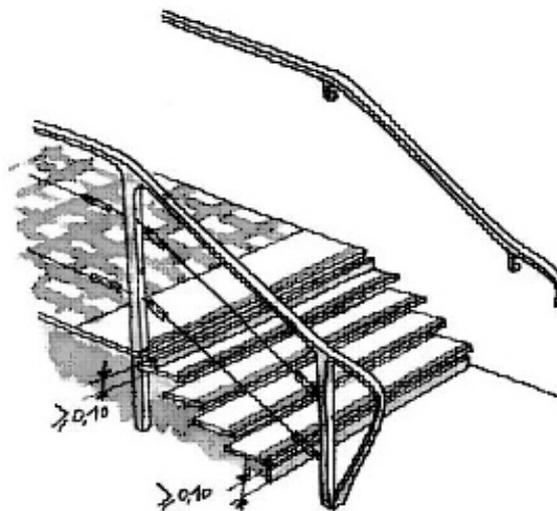


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	1 800 €

Illustration



FICHE D'ACTION A24 (NC 24)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers d'accès salle de réunion

Handicap concerné

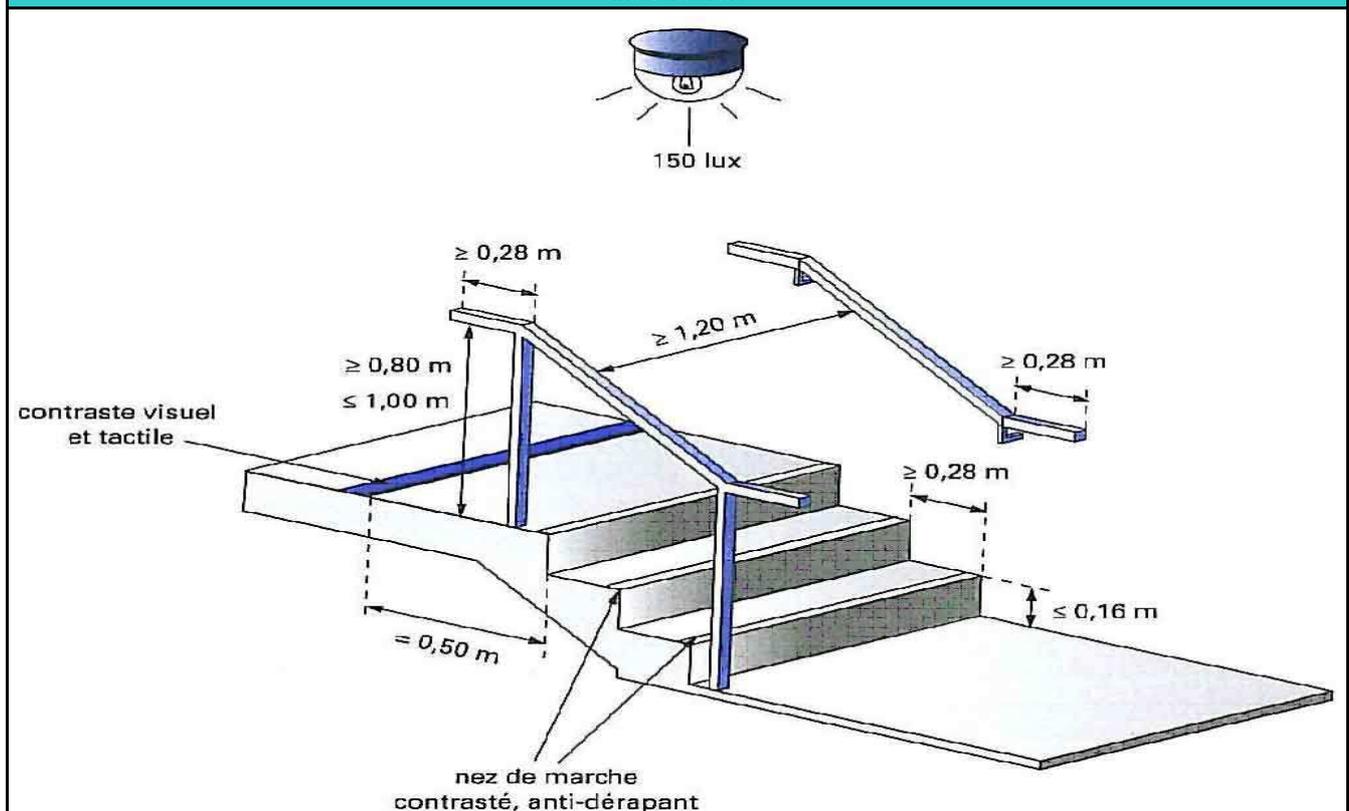


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Nez de marches non contrastés	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	1 710 €

Illustration



FICHE D'ACTION A25 (NC 25)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers d'accès salle de réunion

Handicap concerné

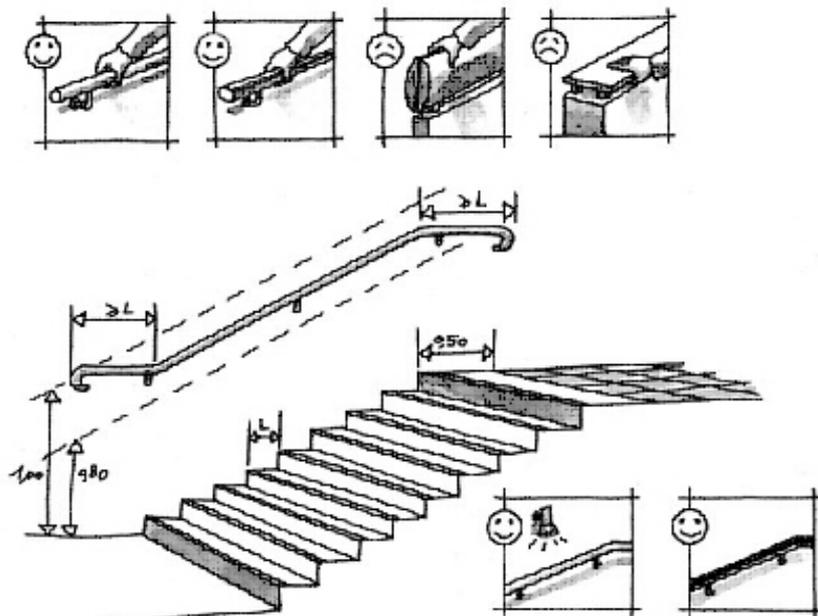


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Mains courantes ne dépassant la première marche	Prolongement des mains courantes

Photo	Coût total
	900 €

Illustration



FICHE D'ACTION A26 (NC 26)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

Handicap concerné

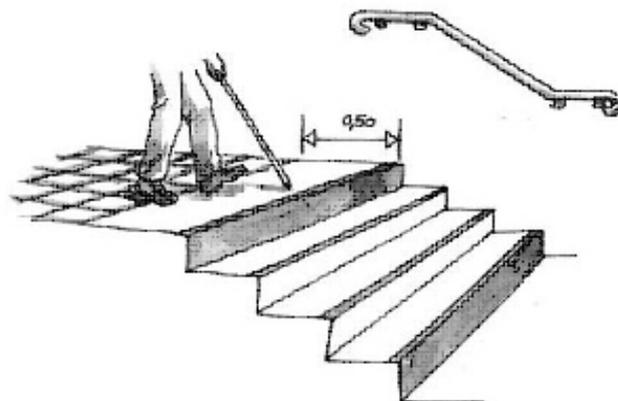


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	450 €

Illustration



FICHE D'ACTION A27 (NC 27)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

Handicap concerné

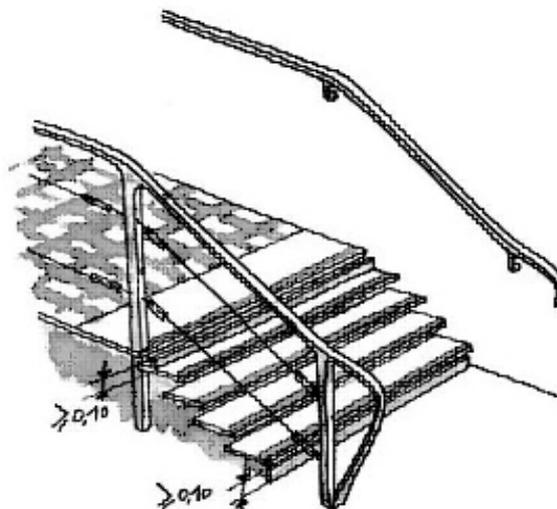


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	300 €

Illustration



FICHE D'ACTION A28 (NC 28)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

Handicap concerné

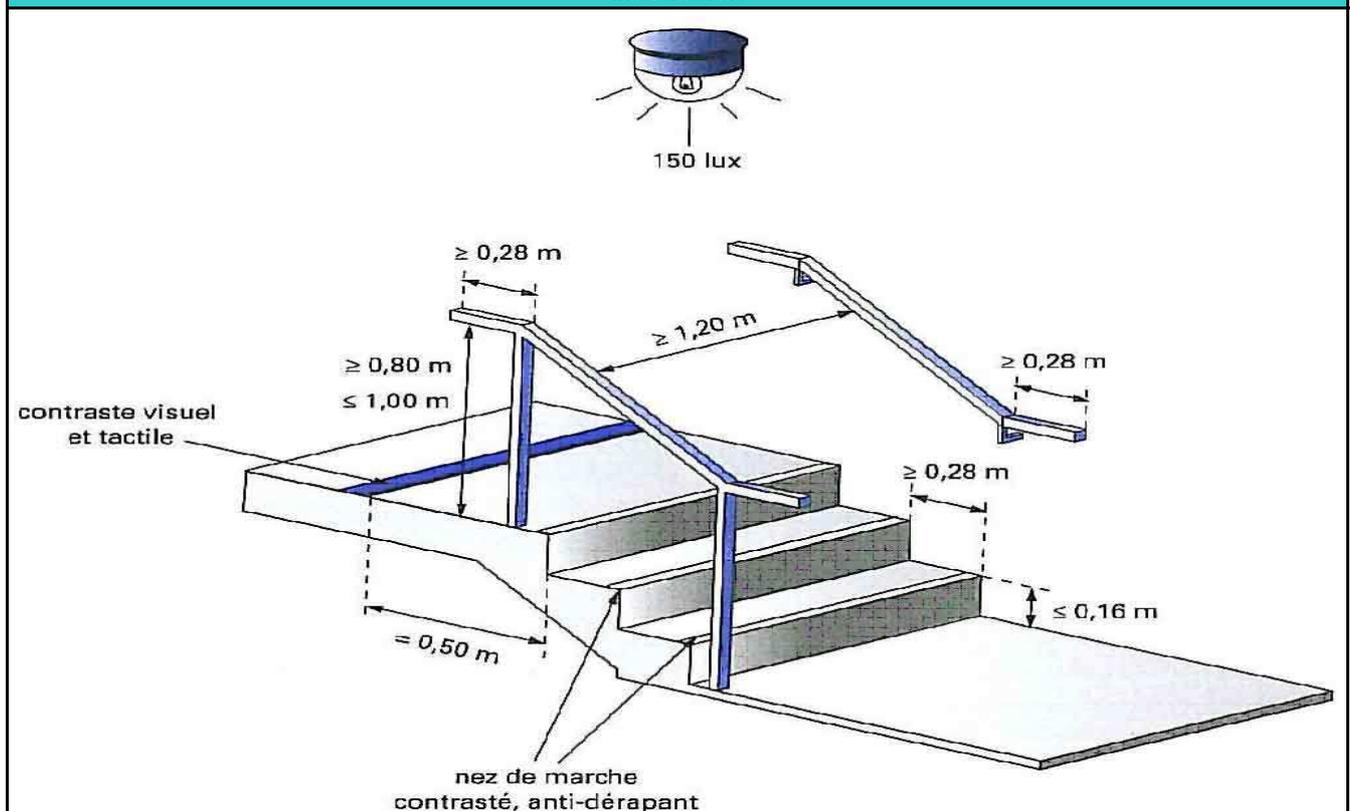


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	180 €

Illustration



FICHE D'ACTION A29 (NC 29)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

Handicap concerné

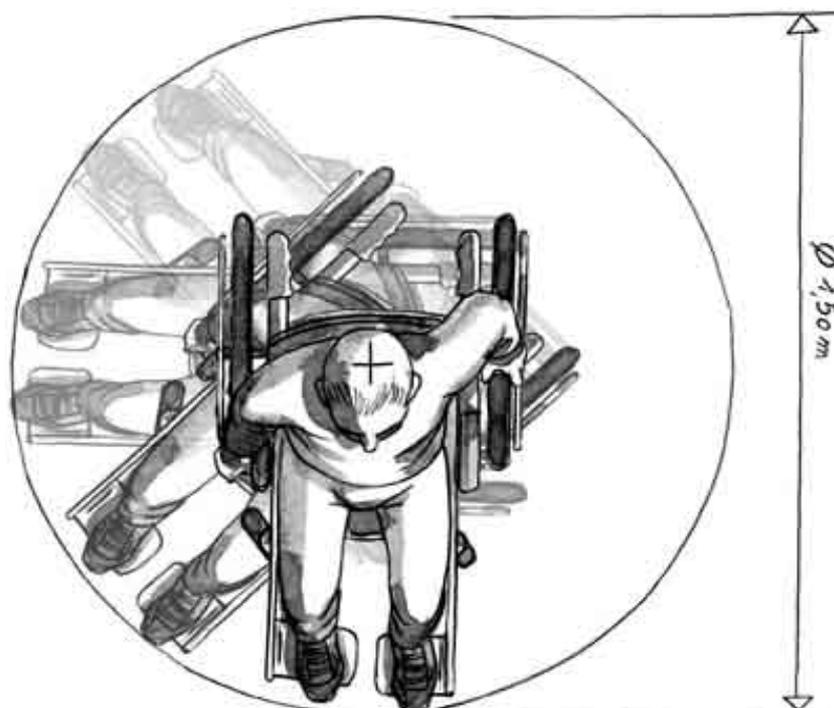


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Espace de manœuvre de dimension non conforme	Agrandissement de l'espace de manœuvre

Photo	Coût total
	2 300 €

Illustration



FICHE D'ACTION A30 (NC 31)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

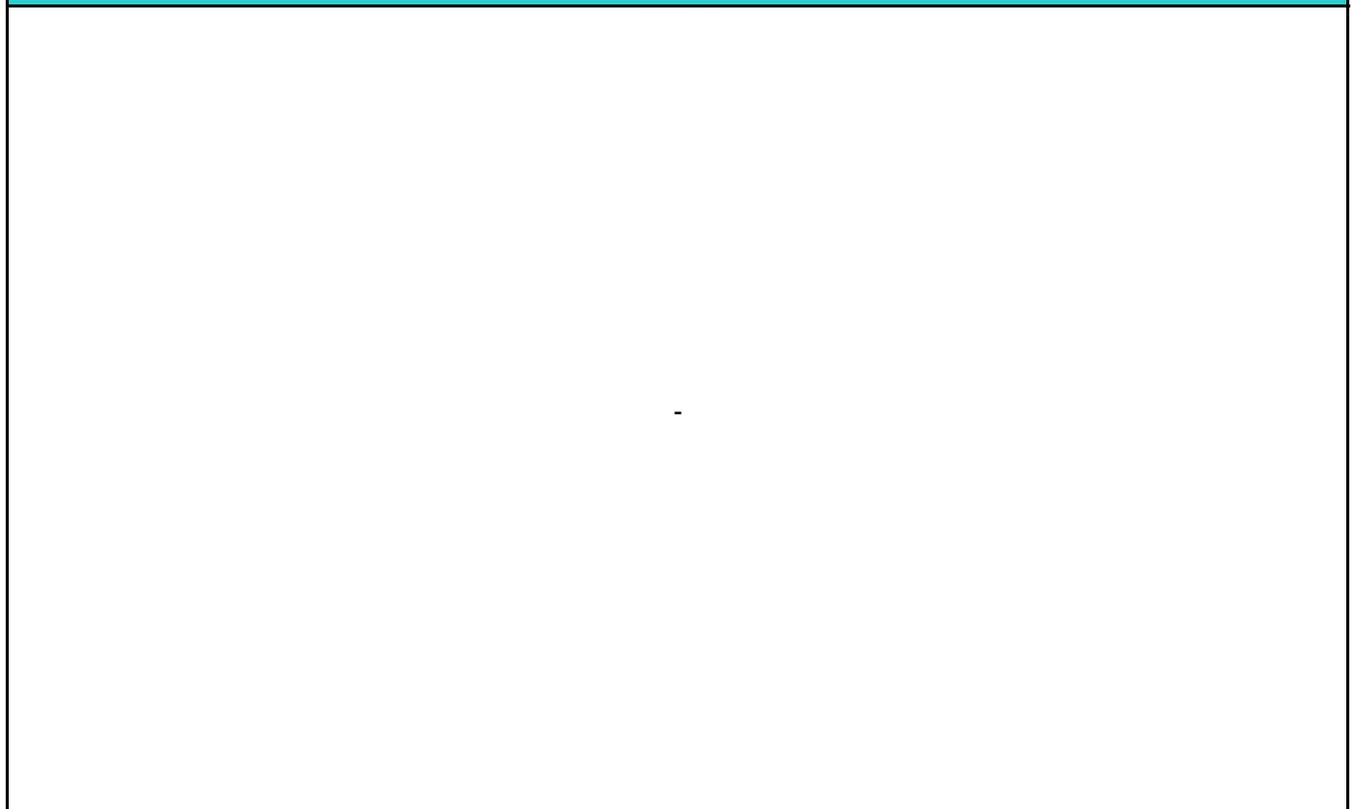


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Hauteur des marches non conforme	En l'absence de travaux ayant pour objet de changer les caractéristiques dimensionnelles des escaliers, celles-ci peuvent être conservées.

Photo	Coût total
	0 €

Illustration



FICHE D'ACTION A31 (NC 32)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

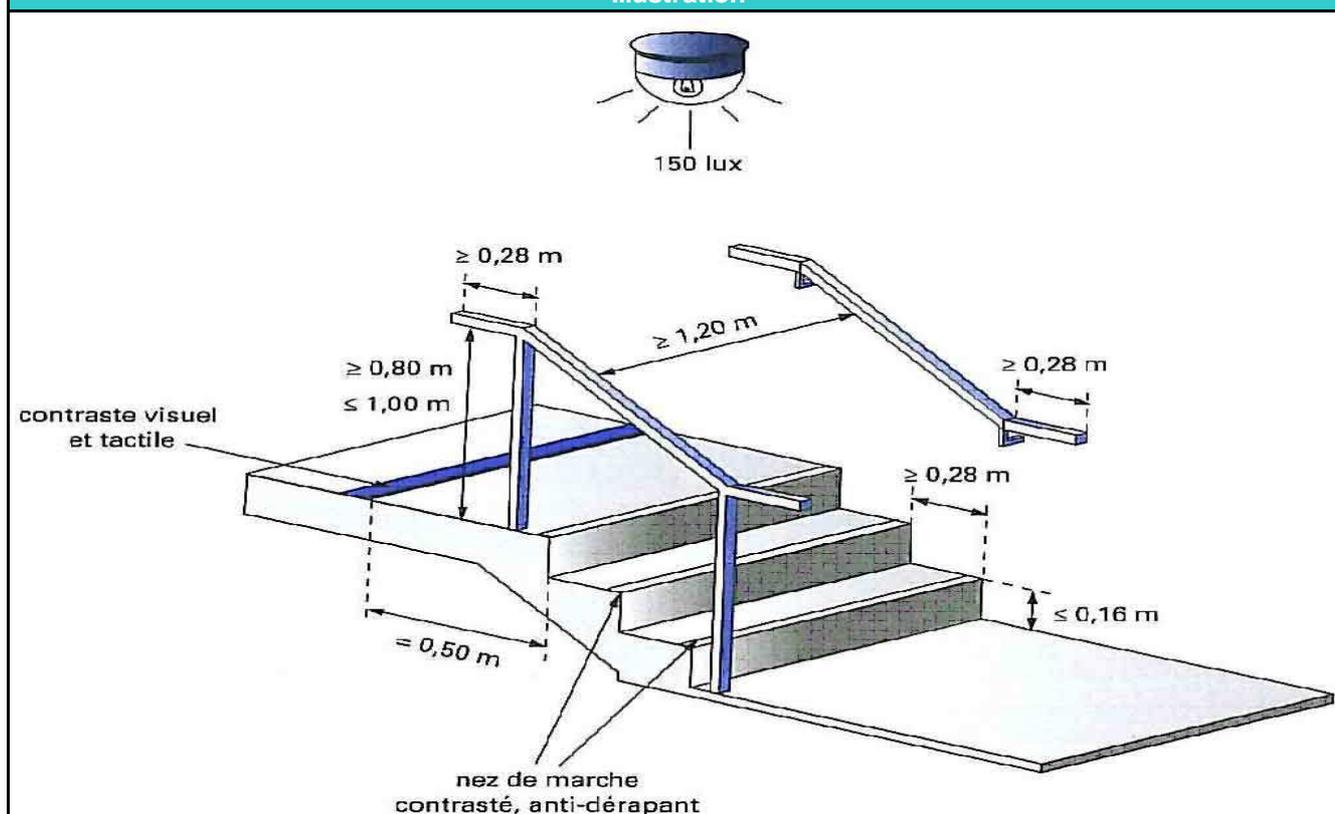


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de mains courantes	Pose de 2 mains courantes

Photo	Coût total
	450 €

Illustration



FICHE D'ACTION A32 (NC 33)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

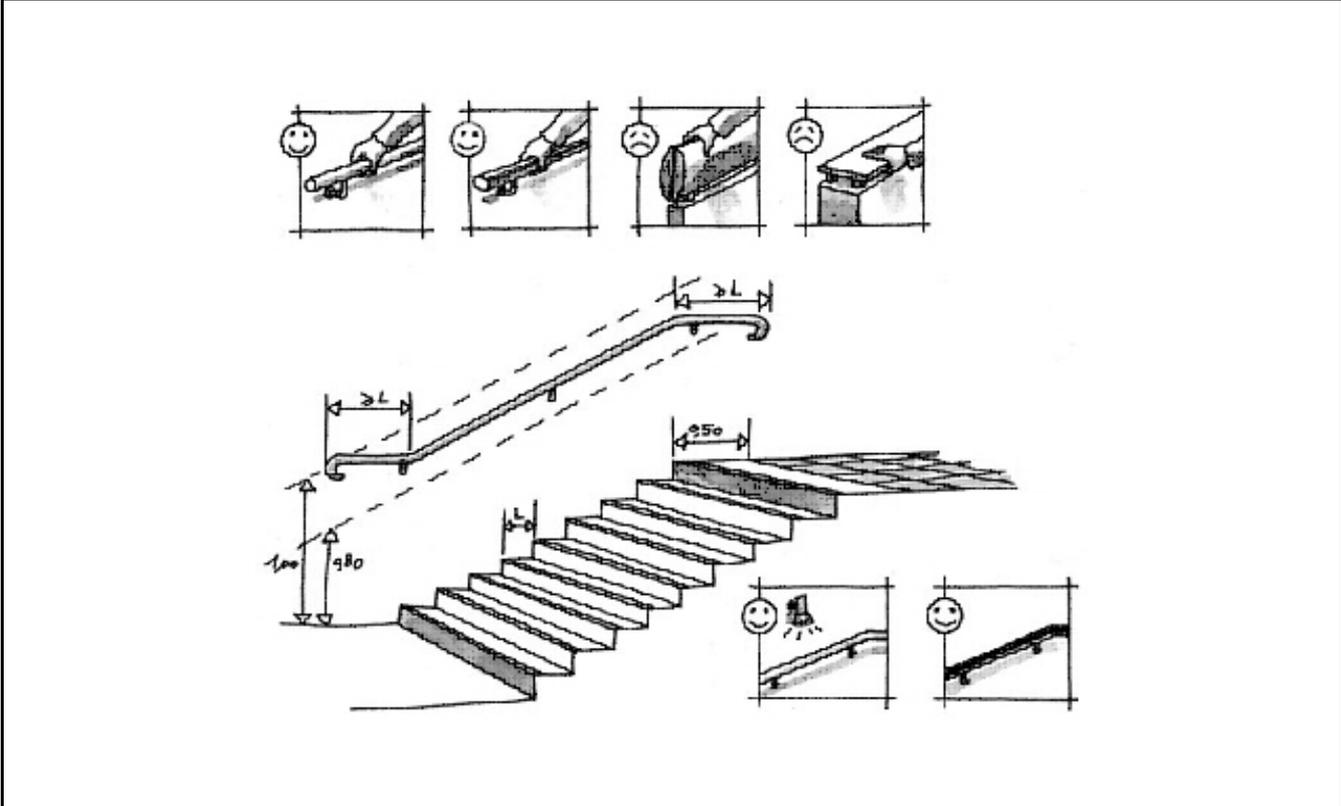


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche	Prolongement des mains courantes

Photo	Coût total
	1 350 €

Illustration



FICHE D'ACTION A33 (NC 34)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

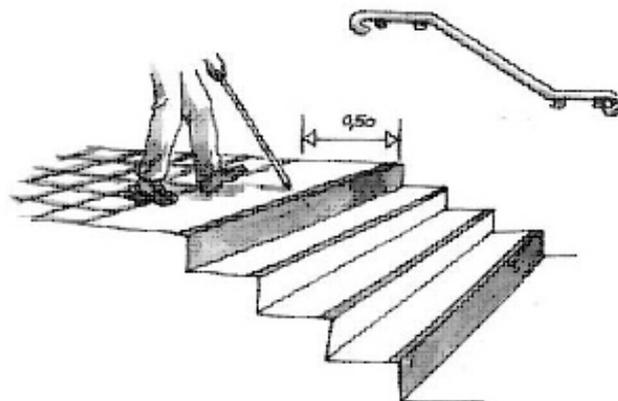


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	400 €

Illustration



FICHE D'ACTION A34 (NC 35)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

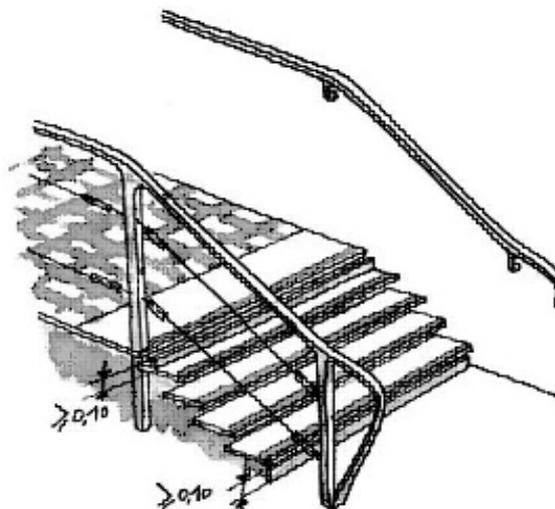


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	480 €

Illustration



FICHE D'ACTION A35 (NC 36)

 Urgence ●


Espace fonctionnel Accès à l'étage

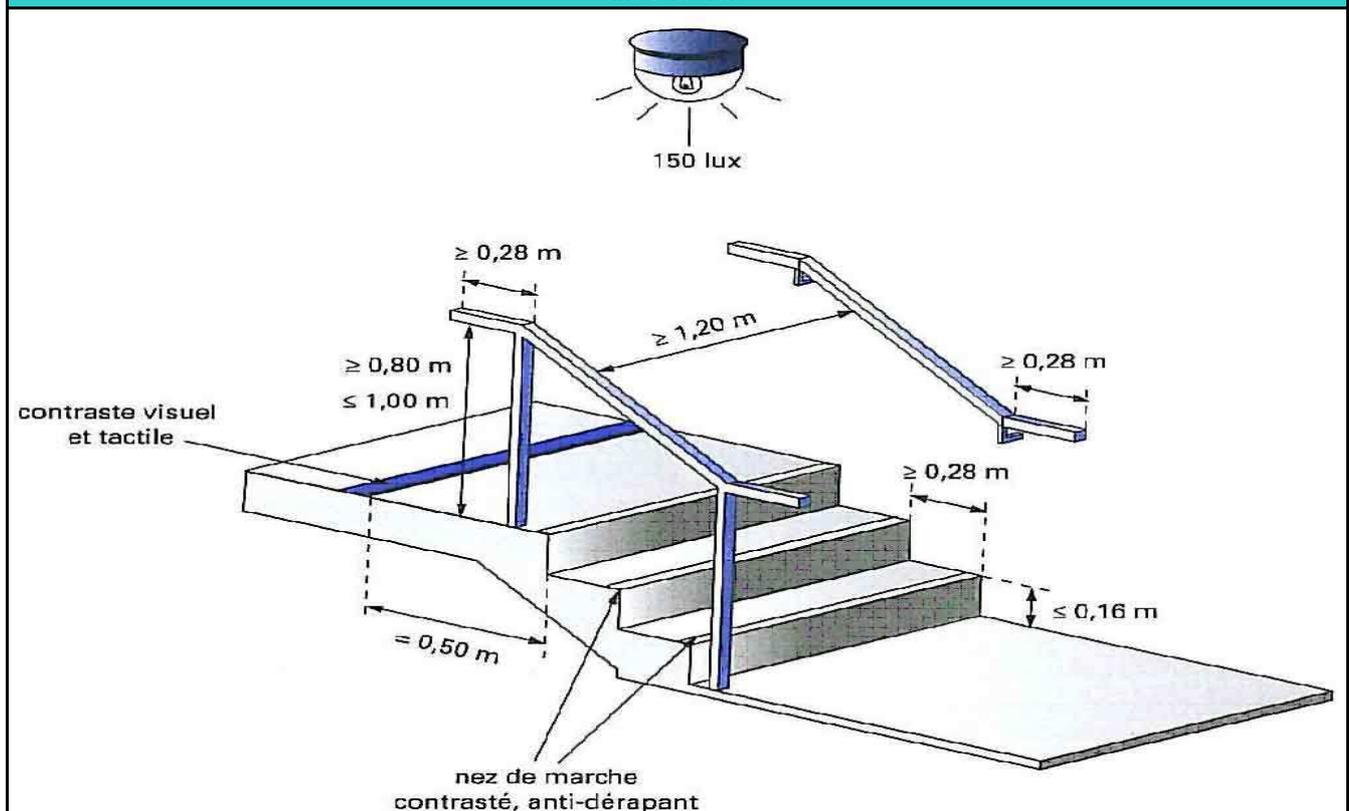
Handicap concerné

Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	1 050 €

Illustration



FICHE D'ACTION A36 (NC 37)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers des chambres

Handicap concerné

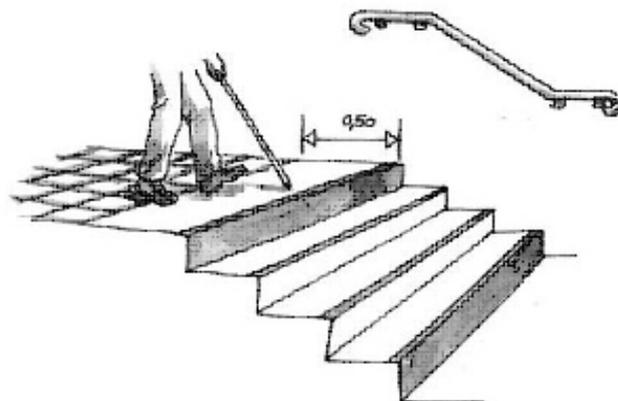


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	1 350 €

Illustration



FICHE D'ACTION A37 (NC 38)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers des chambres

Handicap concerné

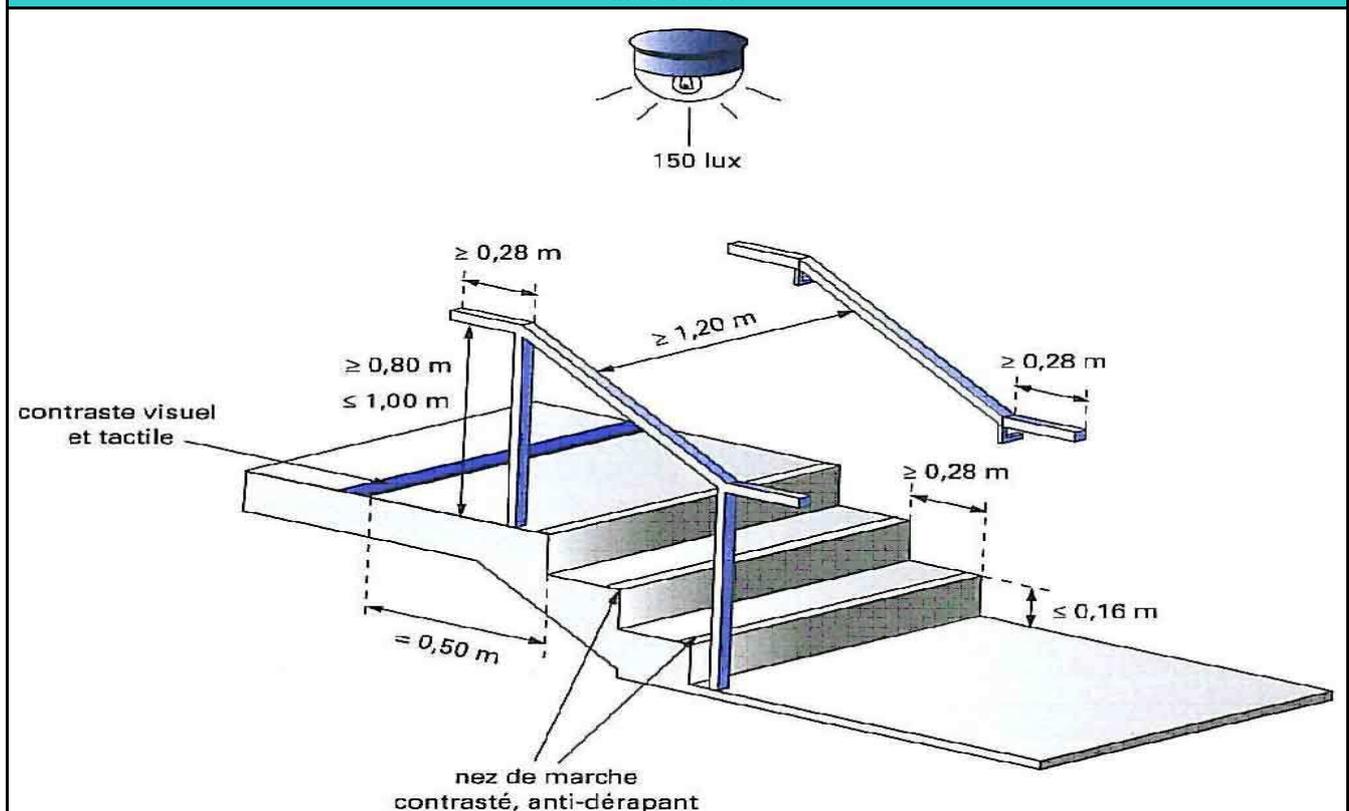


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	2 100 €

Illustration



FICHE D'ACTION A38 (NC 39)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

Handicap concerné

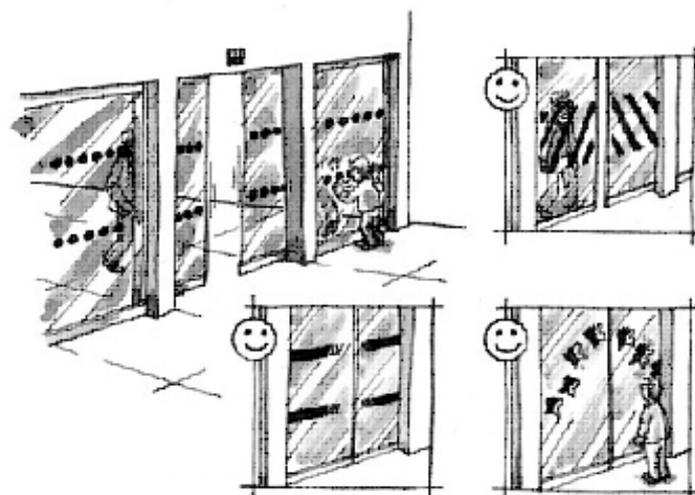


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Porte vitrée non repérable	Pose de bandes auto-adhésives

Photo	Coût total
	180 €

Illustration



FICHE D'ACTION A39 (NC 40)

Urgence



Espace fonctionnel Entrées accueil

Handicap concerné

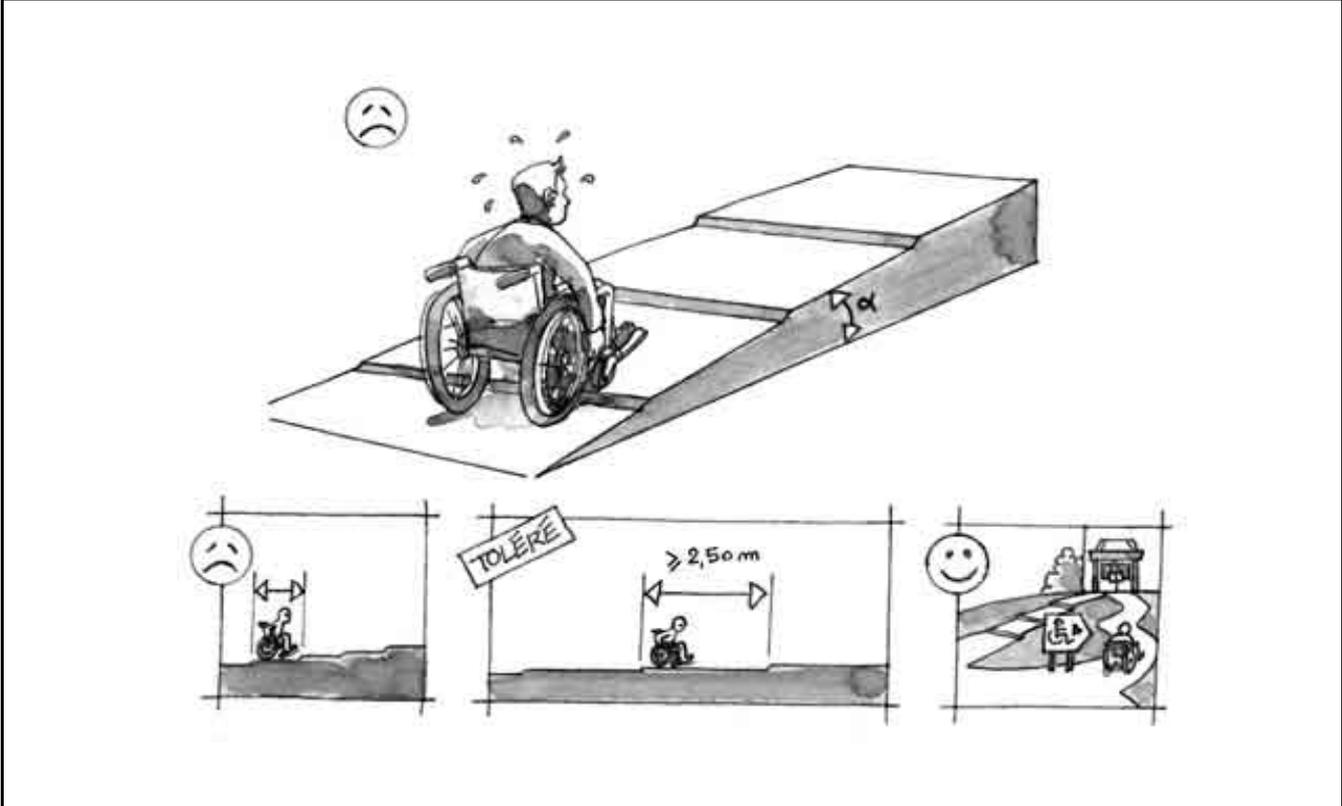


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Distance entre deux ressauts trop faible	Réfection de 1 seuils

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A40 (NC 41)

Urgence



Espace fonctionnel Entrées accueil

Handicap concerné

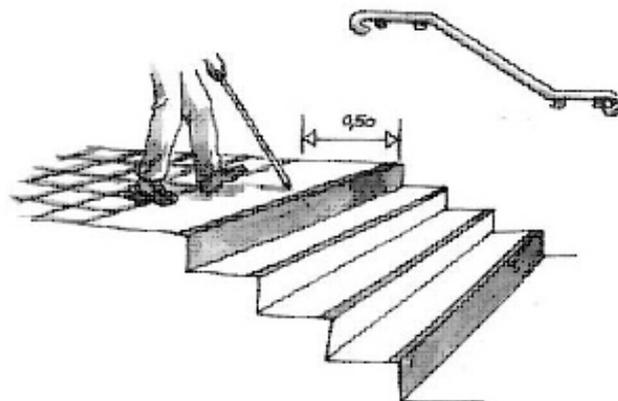


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podo-tactiles

Photo	Coût total
	200 €

Illustration



FICHE D'ACTION A41 (NC 42)

Urgence



Espace fonctionnel Entrées accueil

Handicap concerné

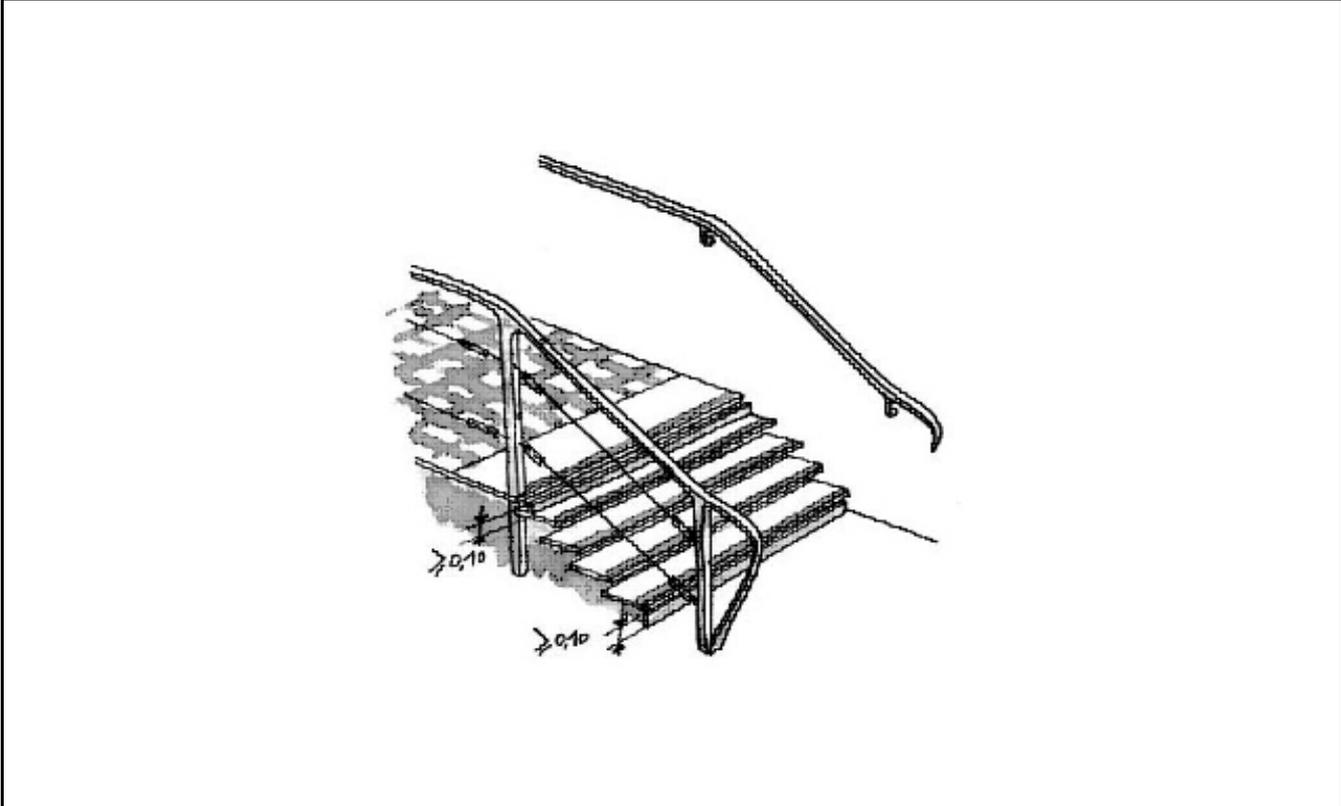


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	150 €

Illustration



FICHE D'ACTION A42 (NC 43)

Urgence



Espace fonctionnel Entrées accueil

Handicap concerné

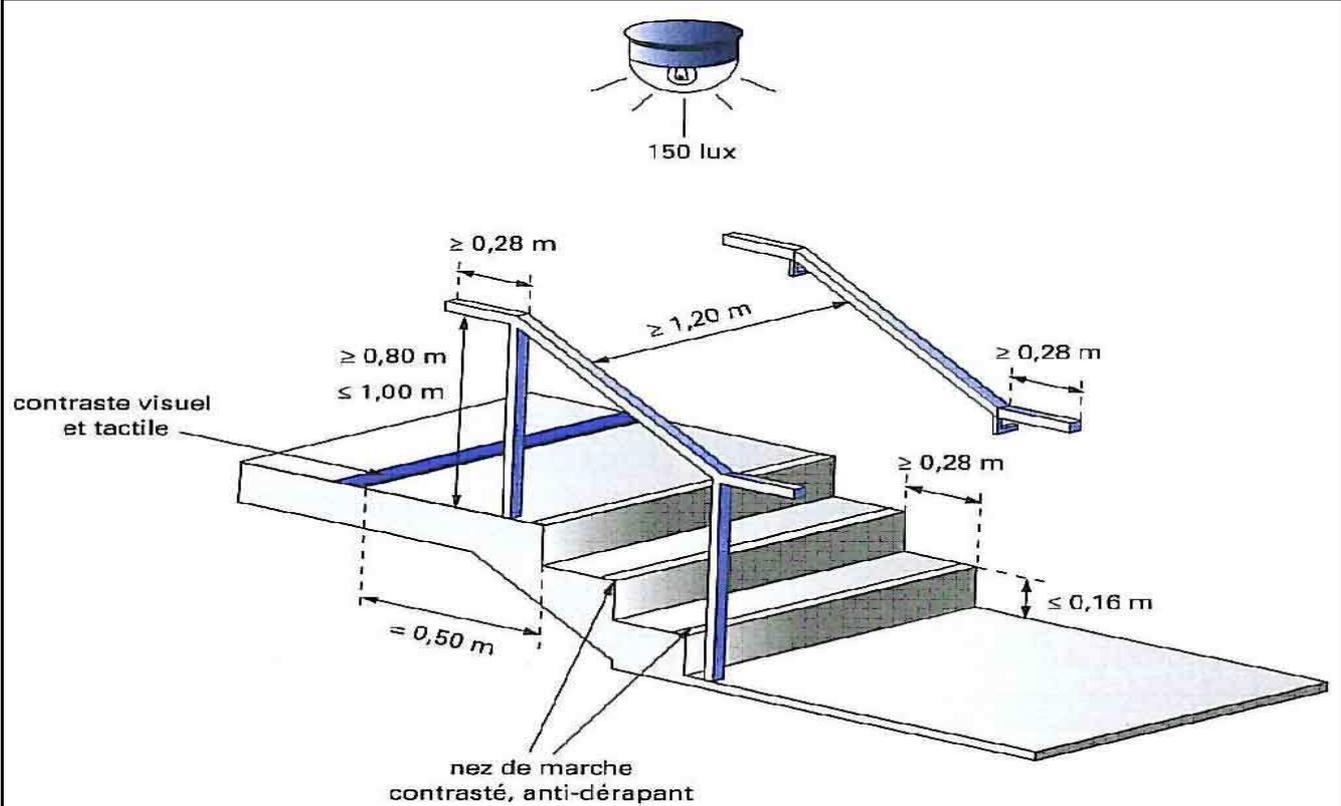


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	100 €

Illustration



FICHE D'ACTION A43 (NC 44)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

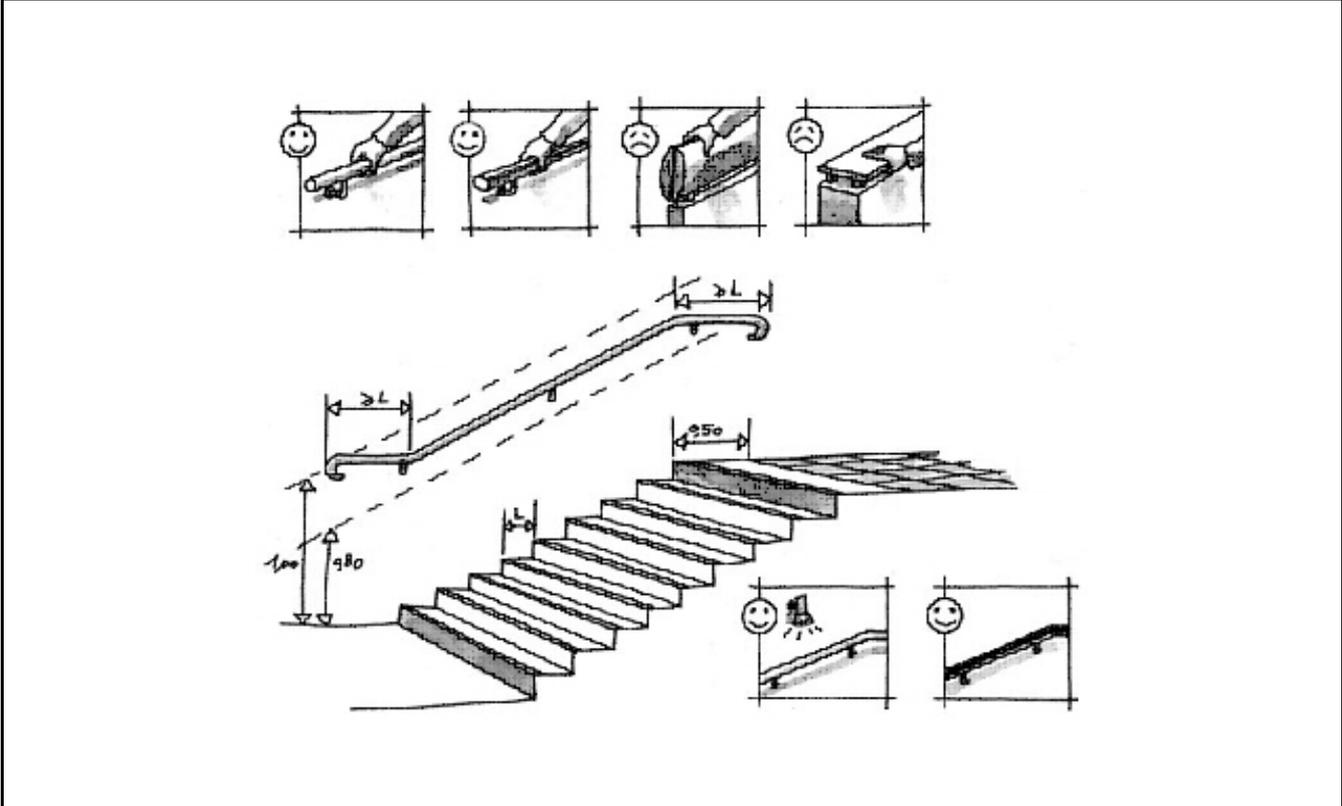


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Main courante non continue	Prolongement de 5 mains courantes

Photo	Coût total
	1 125 €

Illustration



FICHE D'ACTION A44 (NC 45)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

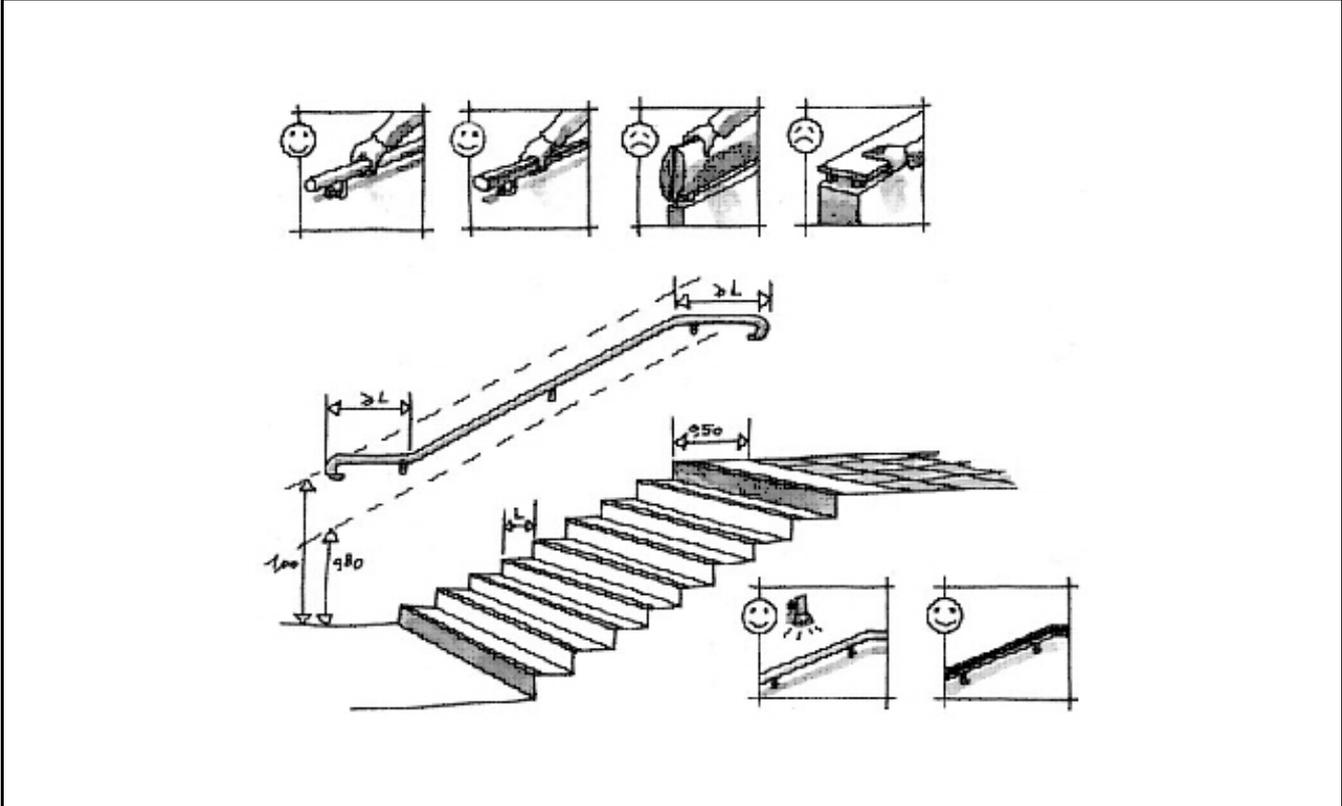


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche	Prolongement des mains courantes

Photo	Coût total
	900 €

Illustration



FICHE D'ACTION A45 (NC 46)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

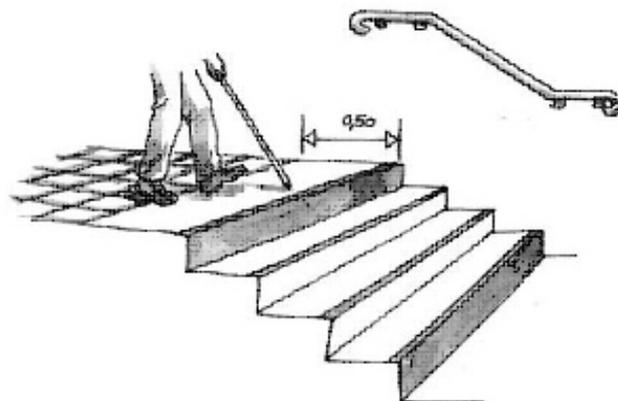


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	600 €

Illustration



FICHE D'ACTION A46 (NC 47)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

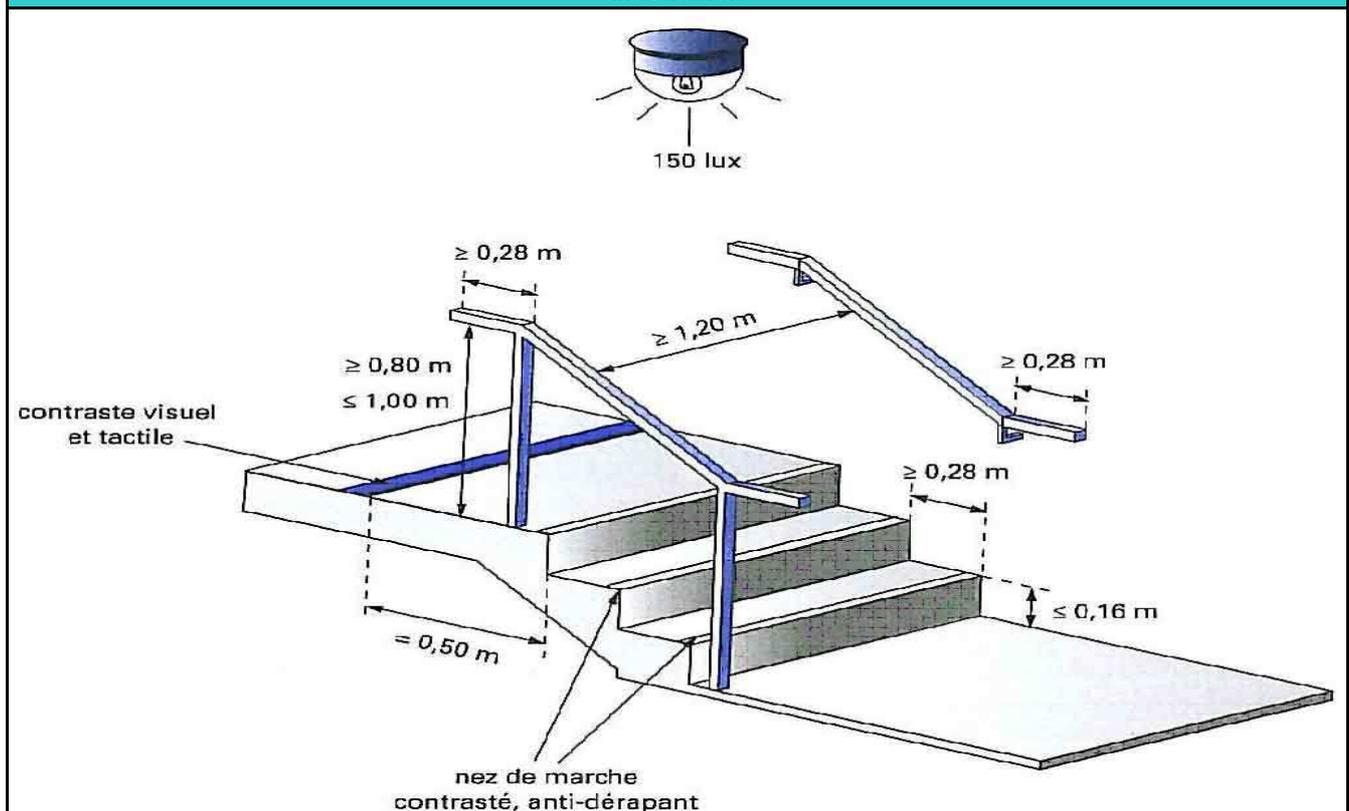


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	2 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A47 (NC 48)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

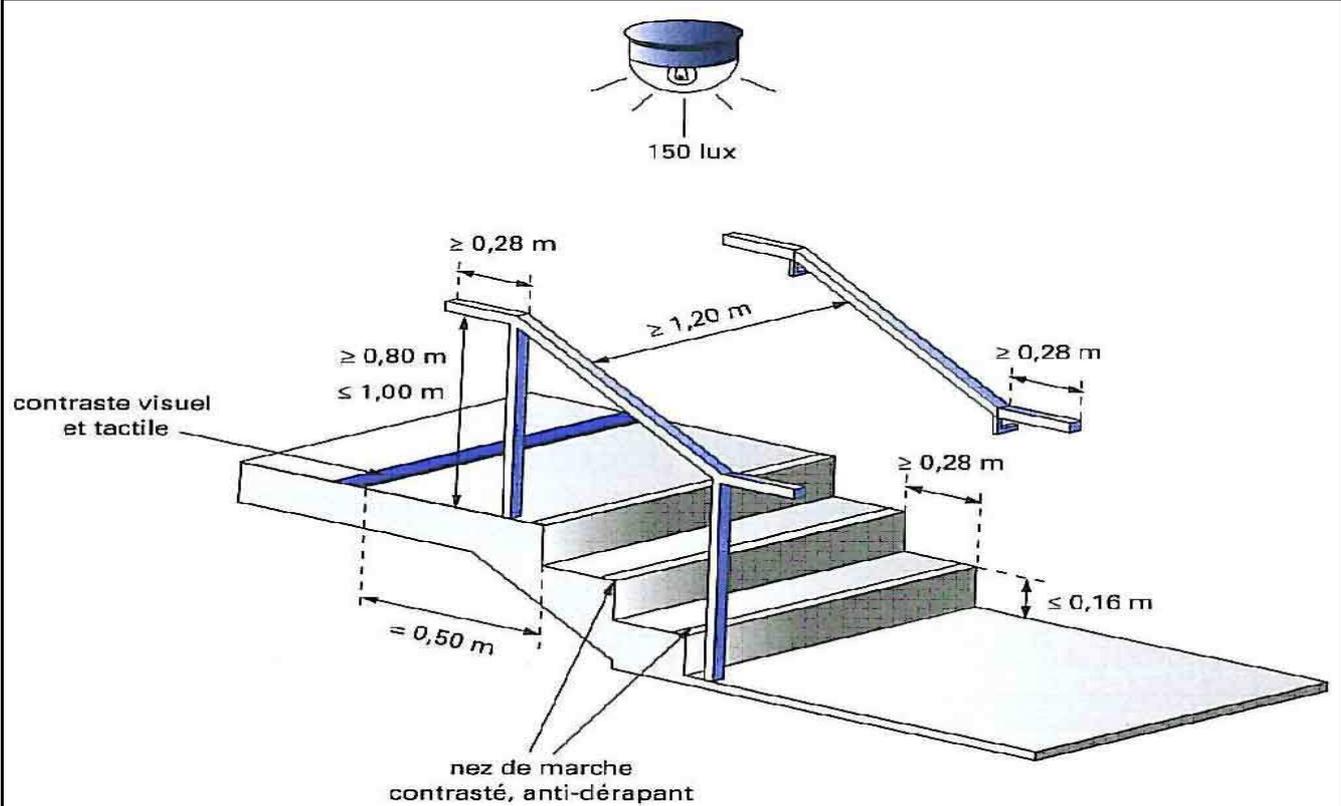


Fonctions Etre en sécurité

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Dispositif d'éclairage insuffisant	Mise en place de 5 appliques murales

Photo	Coût total
	2 500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A48 (NC 49)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée cuisine pédagogique

Handicap concerné

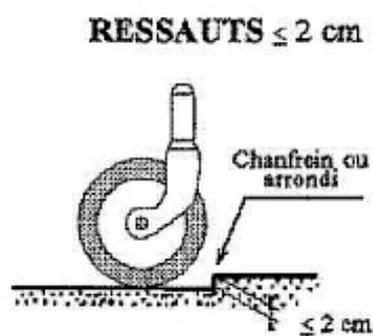


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Seuil non arrondi	Réfection de 1 seuils

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A49 (NC 50)

Urgence



Espace fonctionnel Salle de réunion cuisine pédagogique

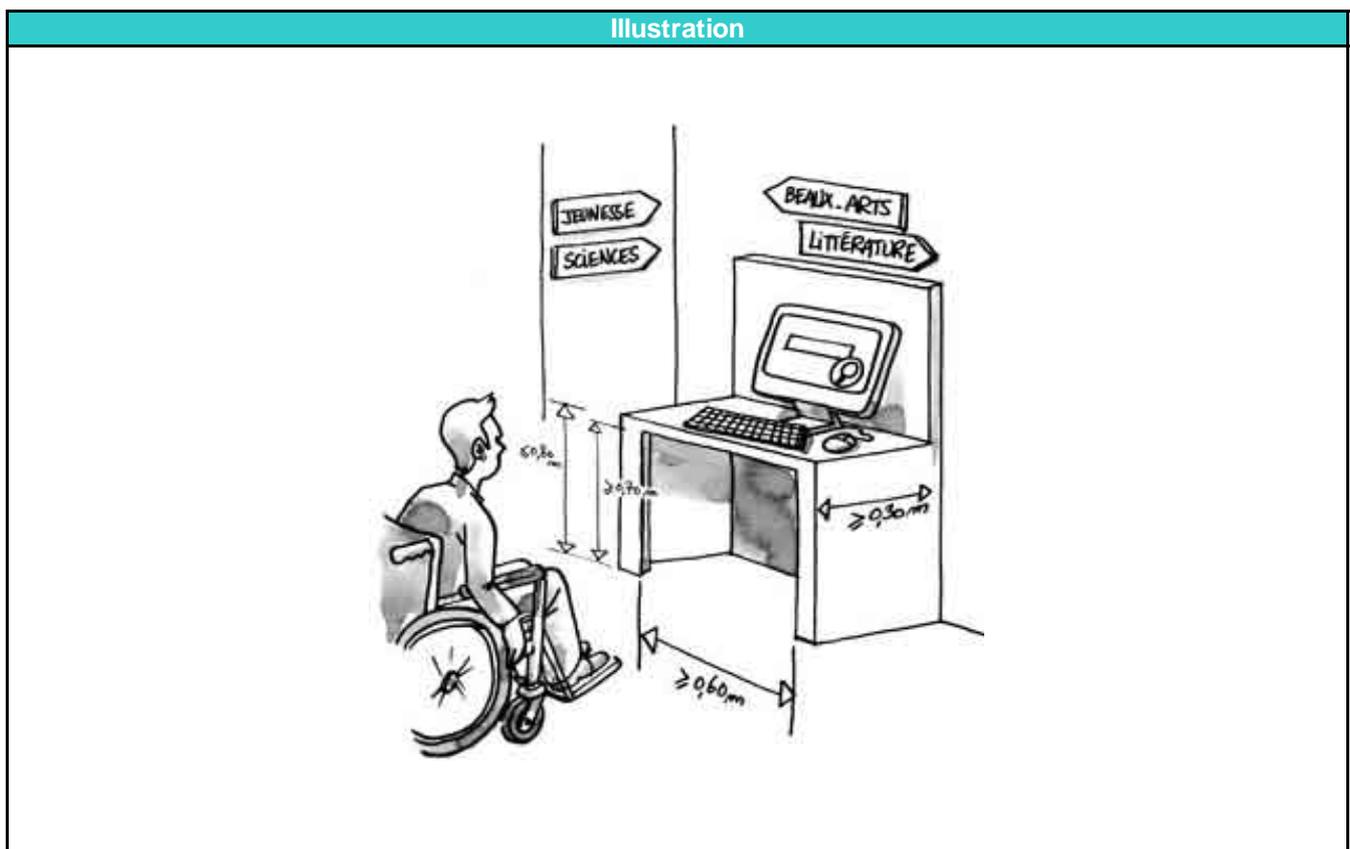
Handicap concerné



Fonctions Utiliser les équipements/mobiliers/Disposi

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de mobilier accessible	Pose de 1 mobiliers adaptés

Photo	Coût total
	250 €



FICHE D'ACTION A50 (NC 51)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

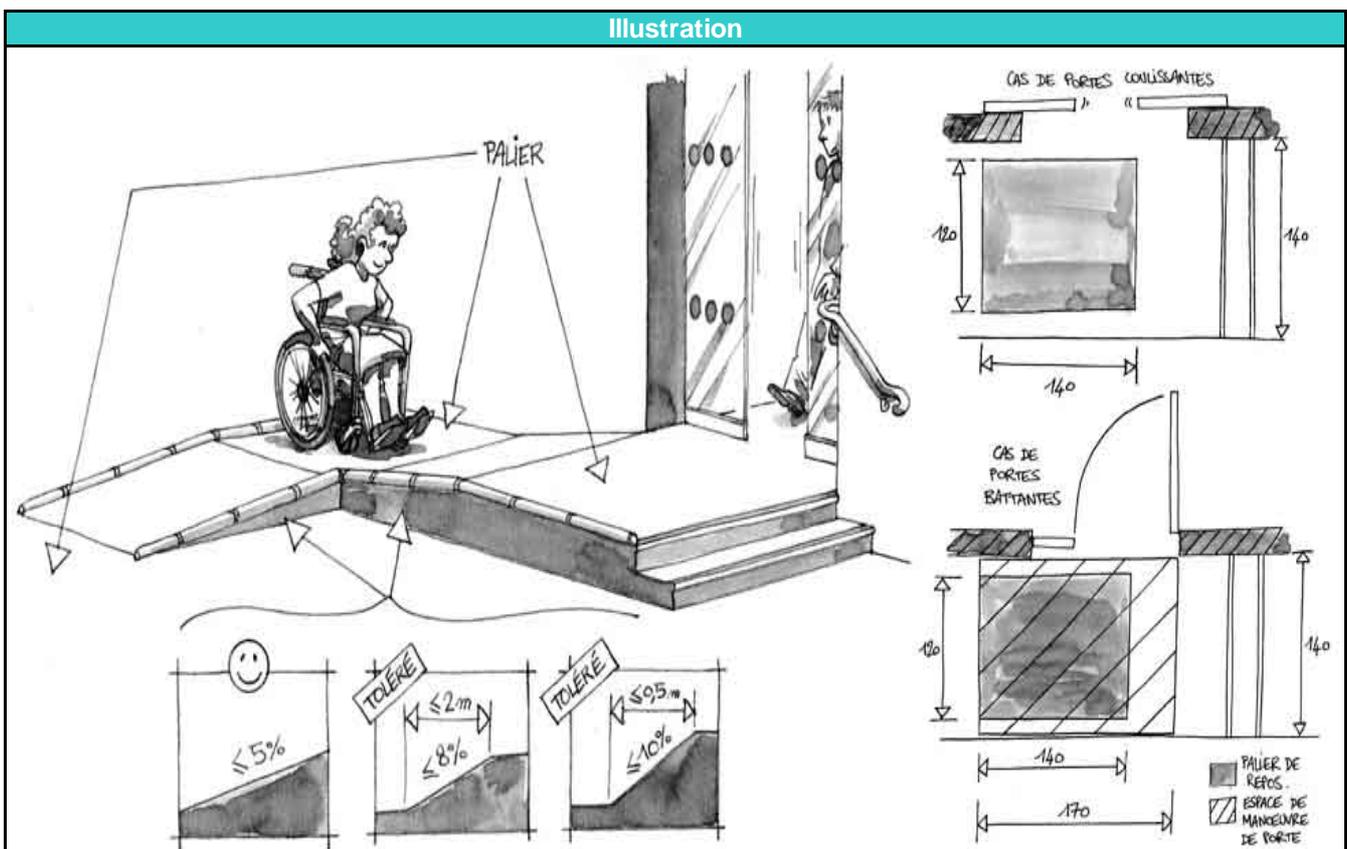
Handicap concerné



Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Rampe non conforme	Réfection de pente

Photo	Coût total
	8 010 €



FICHE D'ACTION A51 (NC 52)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée

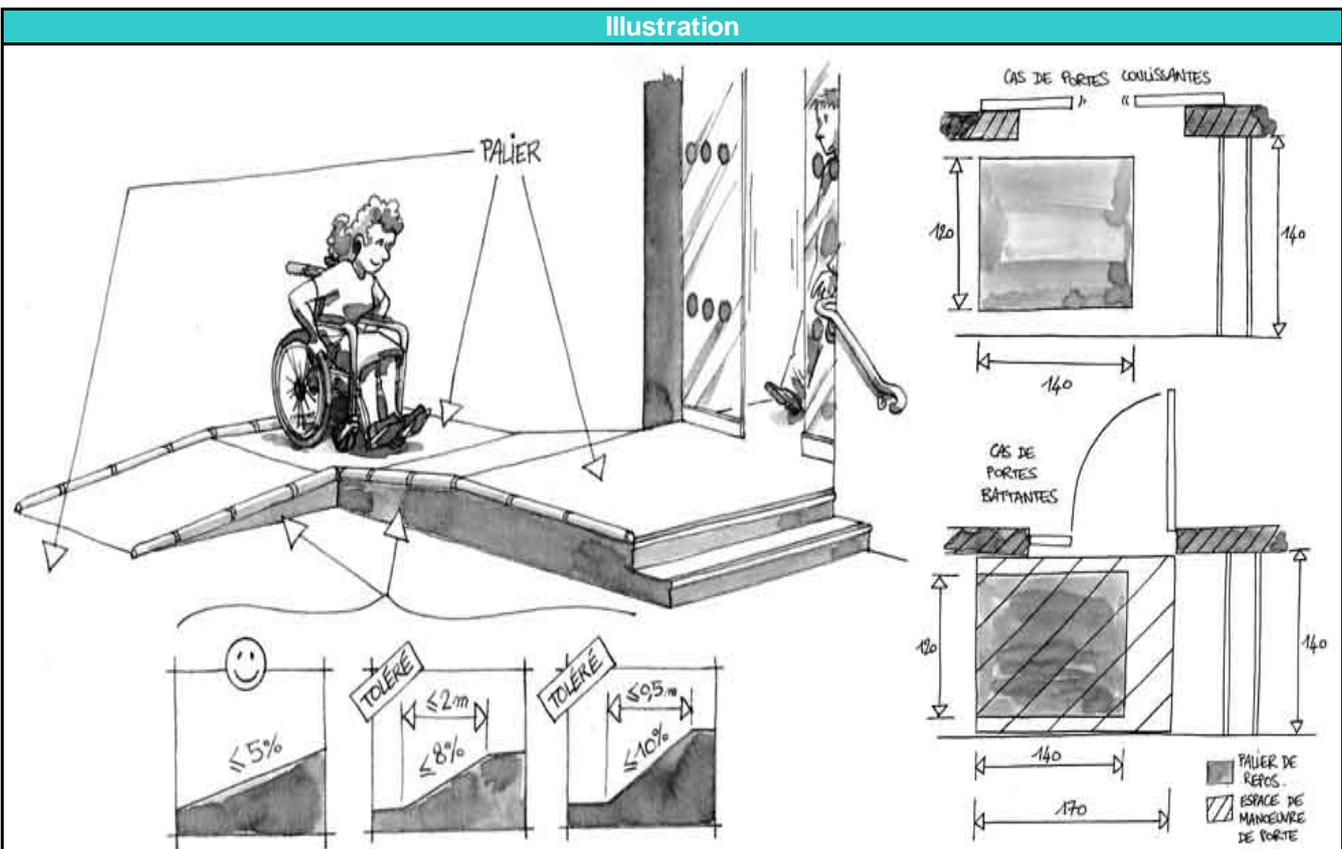
Handicap concerné



Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de plan incliné	Création de 1 rampes de 4 %

Photo	Coût total
	2 200 €



FICHE D'ACTION A52 (NC 53)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée

Handicap concerné

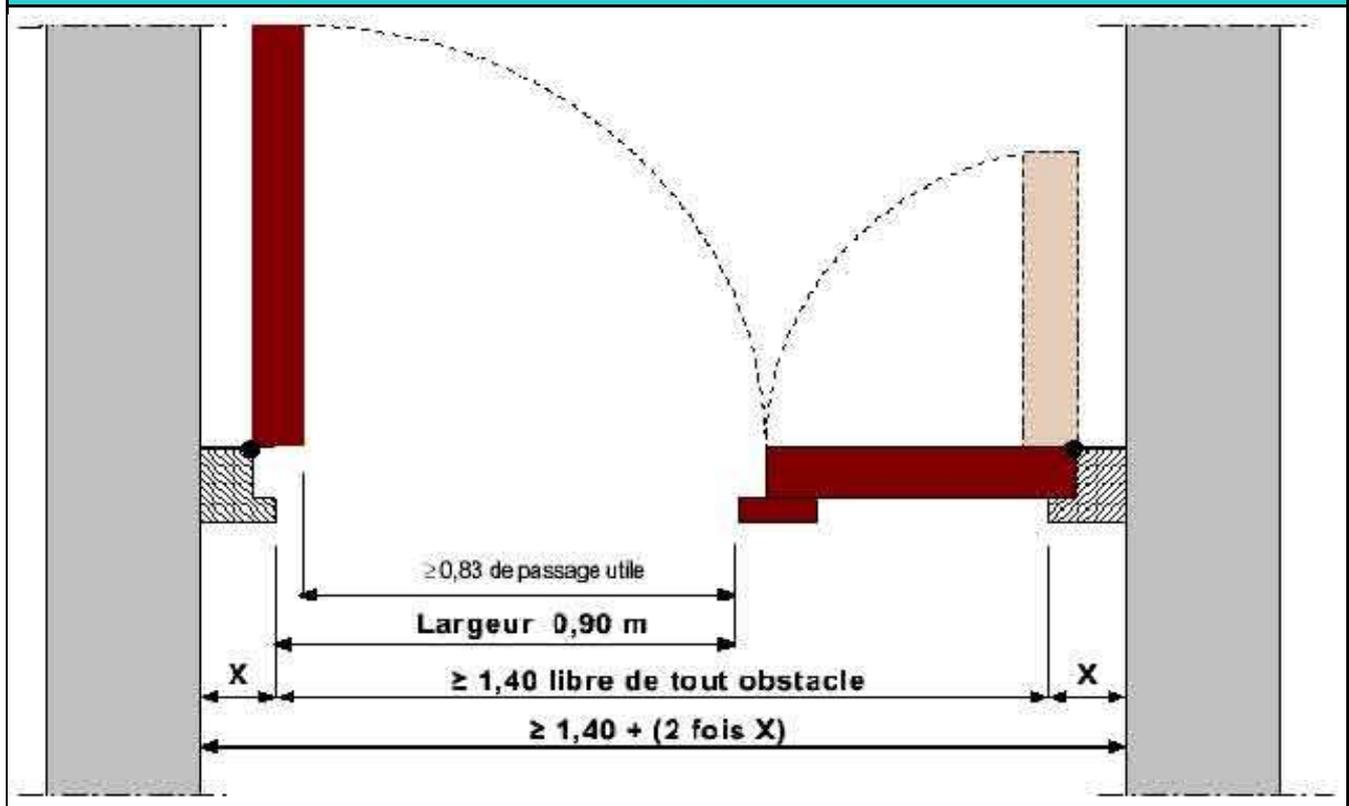


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 1 portes à double vantail

Photo	Coût total
	1 500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A53 (NC 54)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires

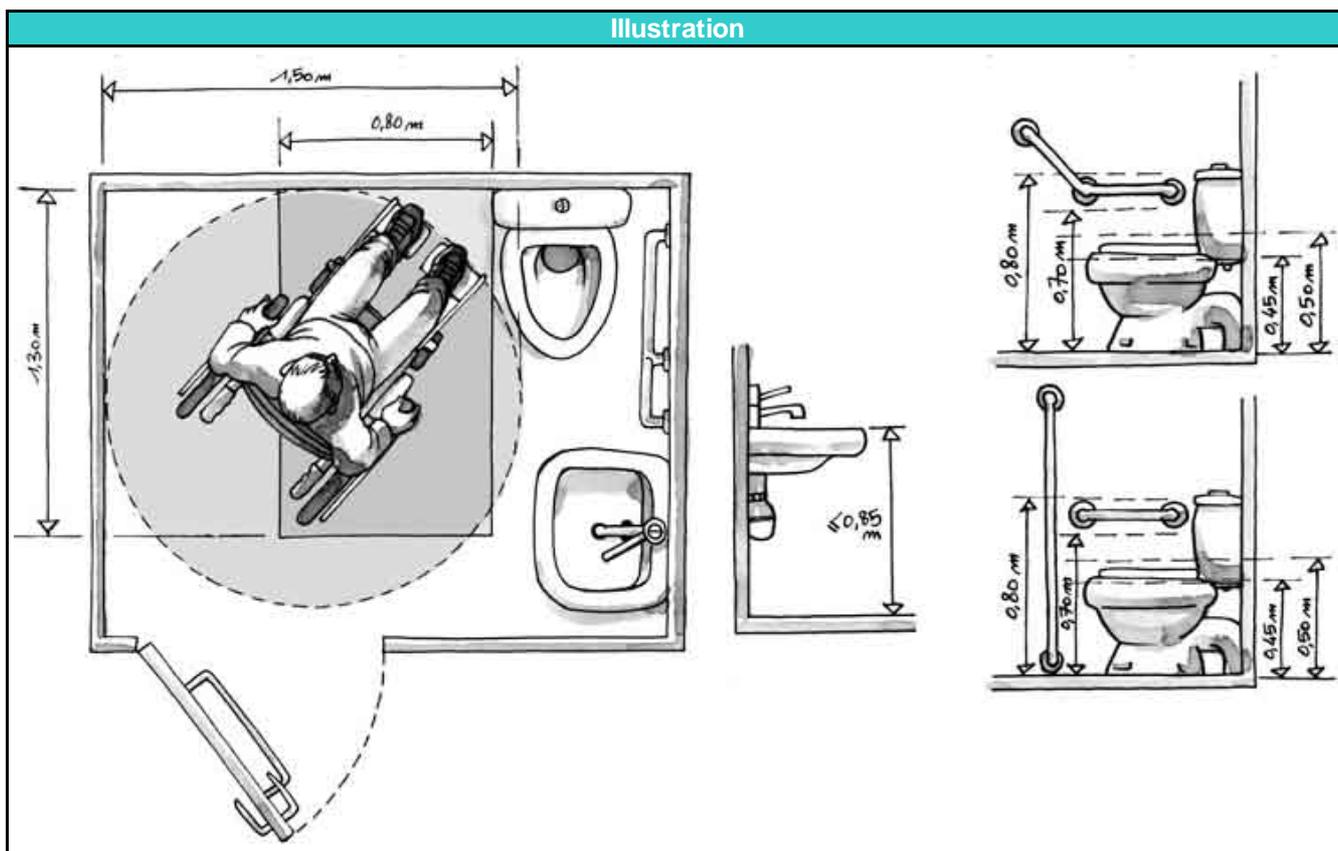
Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de cabinet aménagé	Création de 1 sanitaires adaptés

Photo	Coût total
	8 000 €



FICHE D'ACTION A54 (NC 55)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée salle de cours RDC

Handicap concerné

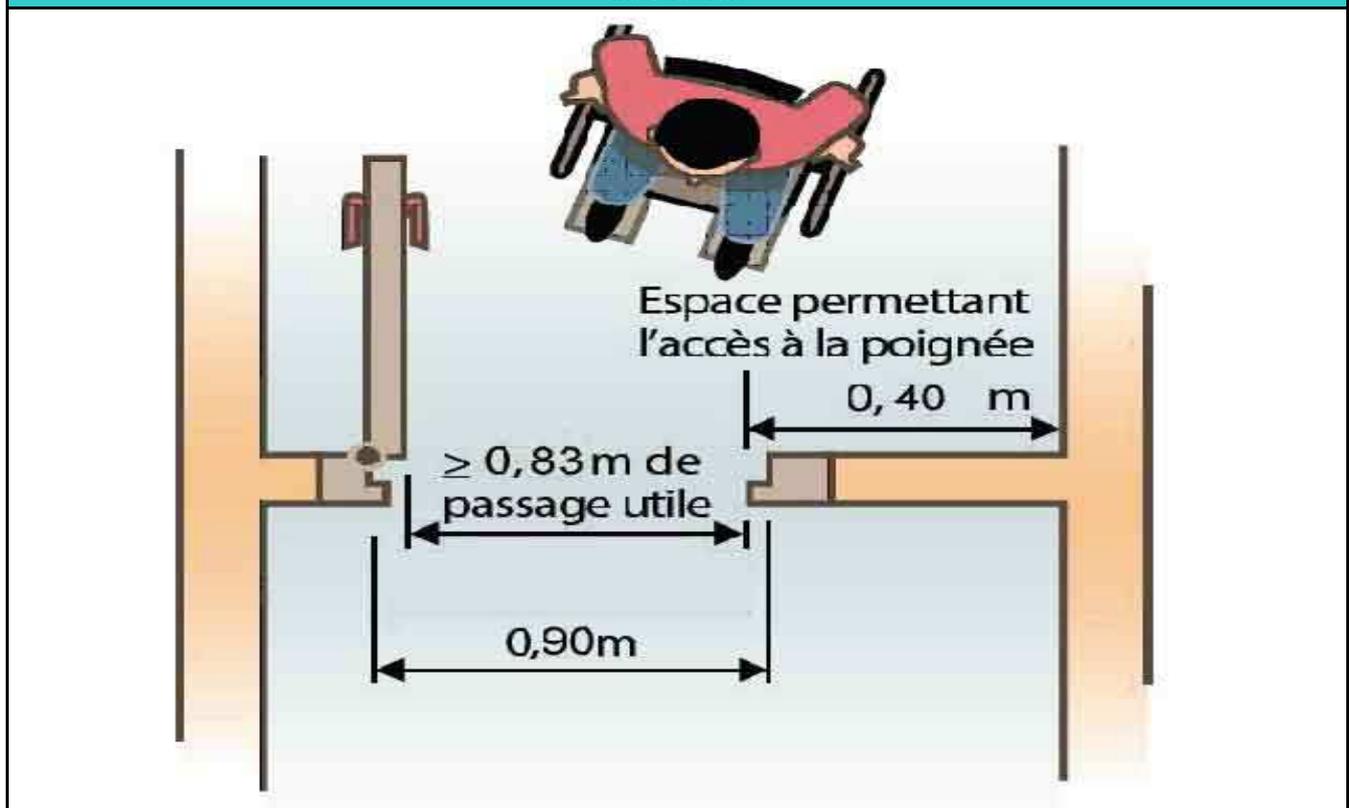


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 2 portes

Photo	Coût total
	2 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A55 (NC 56)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

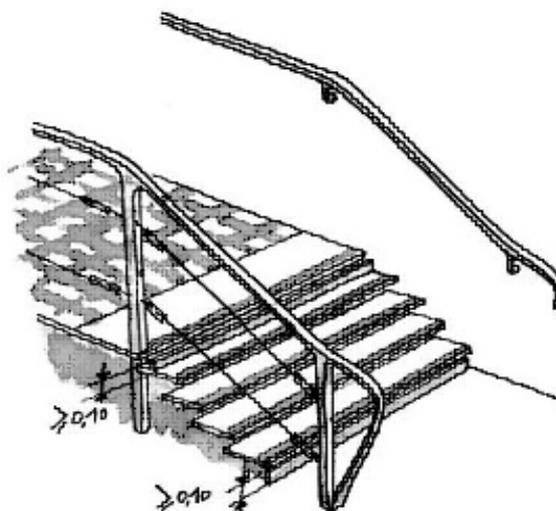


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	120 €

Illustration



FICHE D'ACTION A56 (NC 57)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

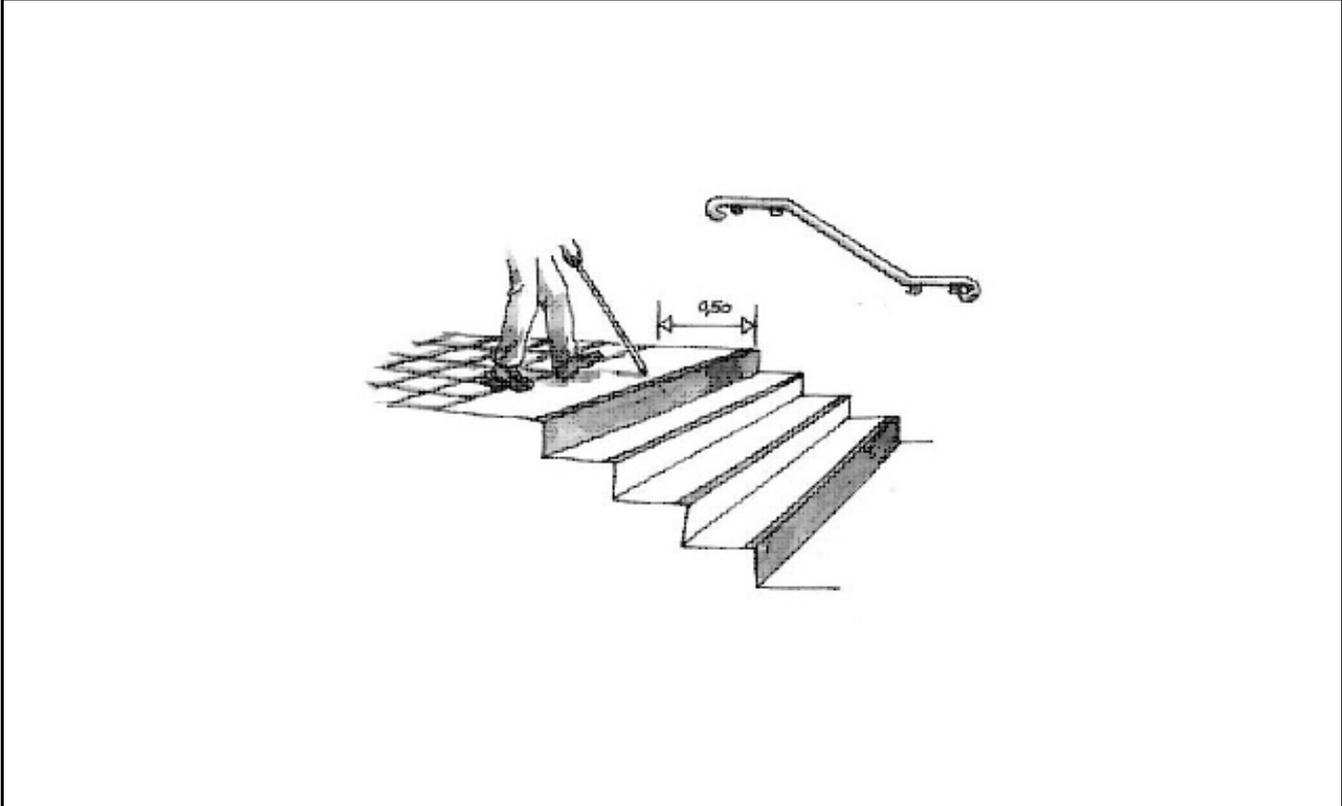


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	200 €

Illustration



FICHE D'ACTION A57 (NC 58)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

Handicap concerné

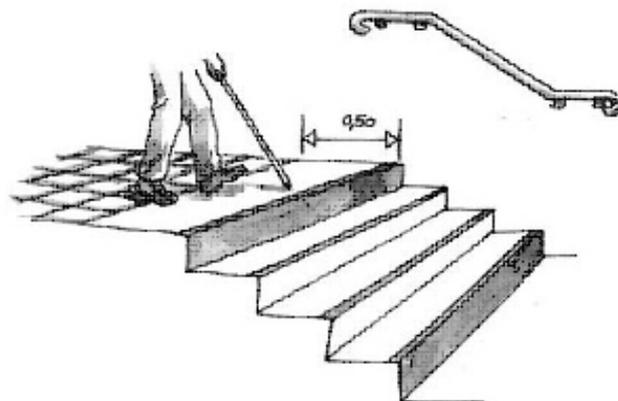


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	900 €

Illustration



FICHE D'ACTION A58 (NC 59)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

Handicap concerné

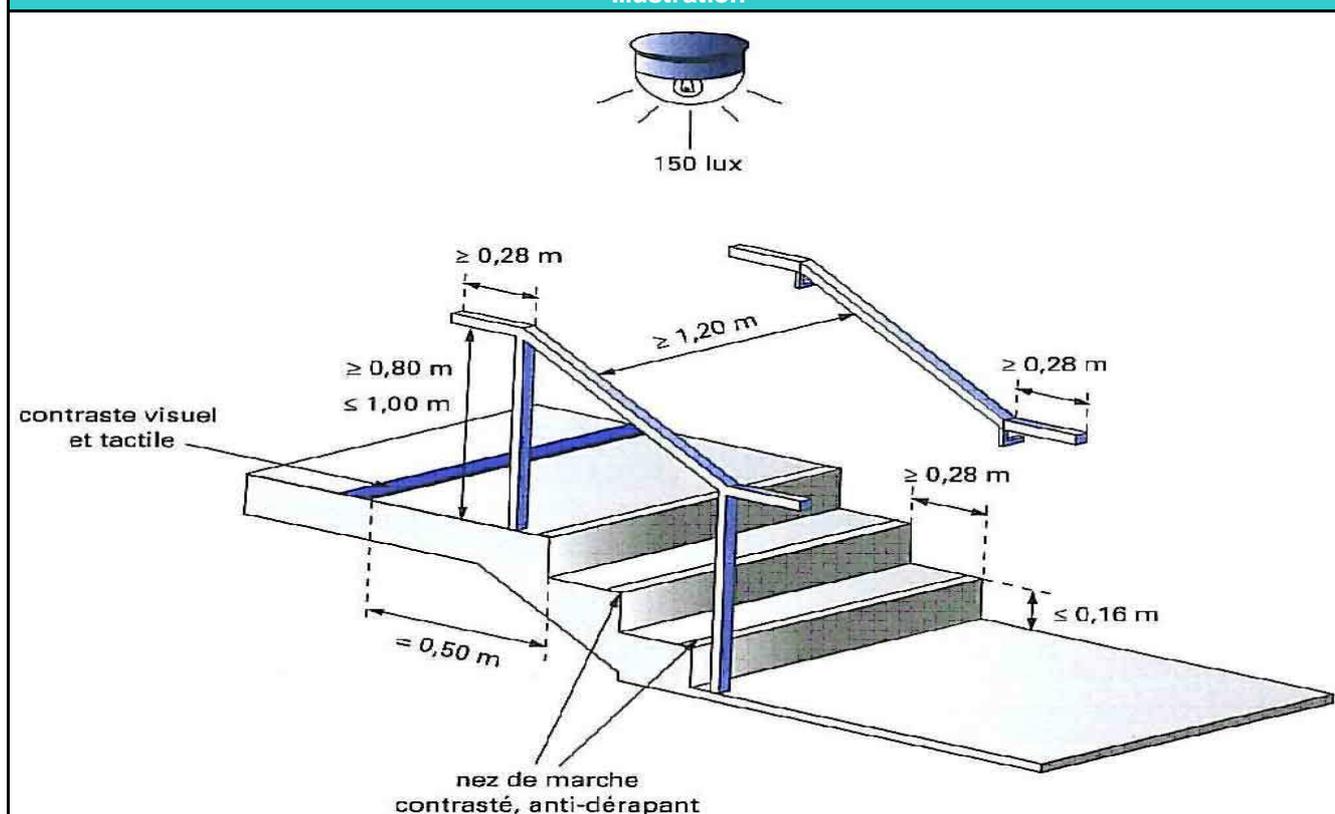


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	450 €

Illustration



FICHE D'ACTION A59 (NC 60)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

Handicap concerné

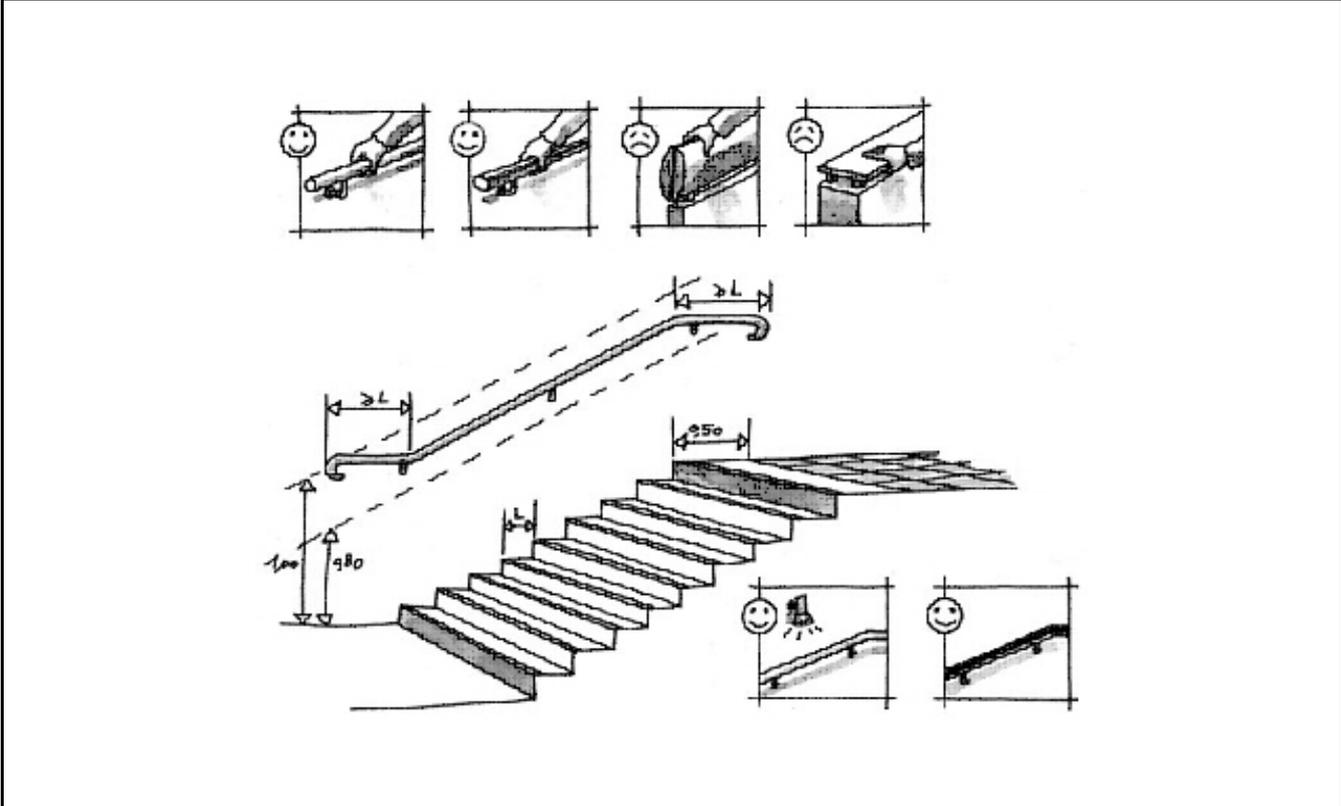


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de mains courantes	Pose de mains courantes

Photo	Coût total
	2 700 €

Illustration



FICHE D'ACTION A60 (NC 61)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

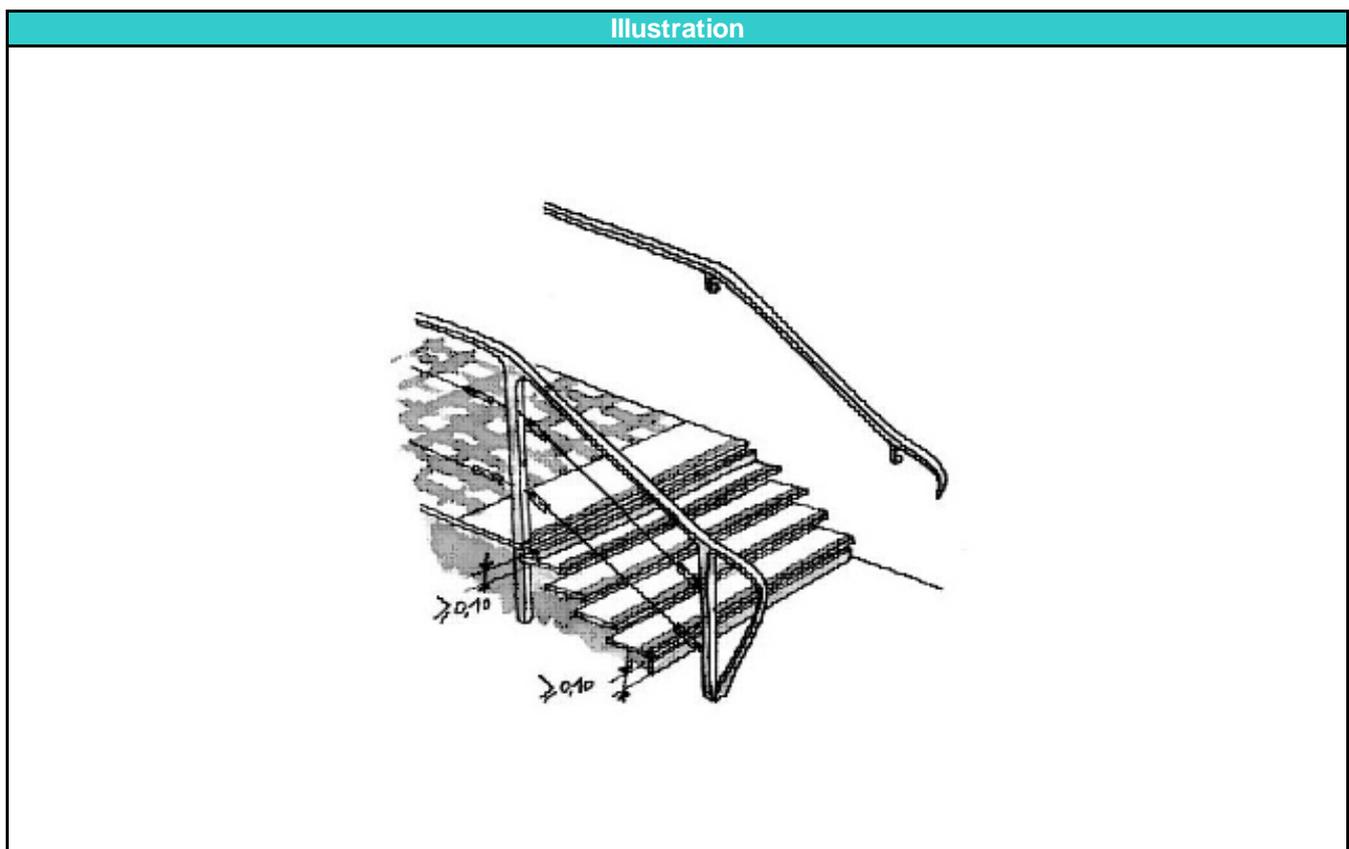
Handicap concerné



Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	300 €



FICHE D'ACTION A61 (NC 62)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée salle de cours R-01

Handicap concerné

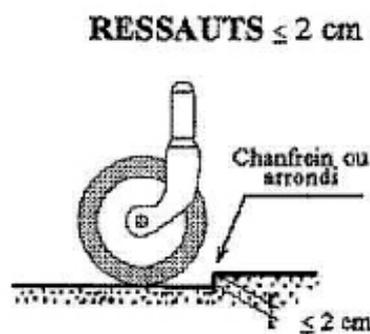


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Seuil trop élevé	Réfection de 2 seuils

Photo	Coût total
	1 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A62 (NC 63)

Urgence



Espace fonctionnel Accès terrain de sport

Handicap concerné



Fonctions Etre en sécurité

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Sol meuble	Création d'un cheminement d'accès

Photo	Coût total
	9 000 €

Illustration
<div style="text-align: center; vertical-align: middle;">-</div>

FICHE D'ACTION A63 (NC 64)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

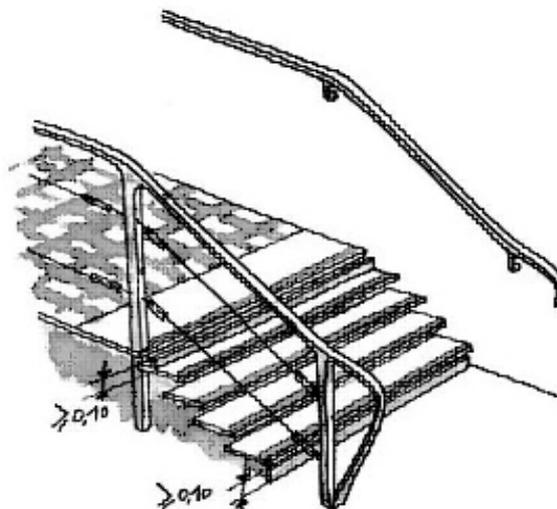


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	320 €

Illustration



6- SCENARIOS

Les scénarios proposés ci-après visent différents objectifs.

Chacun des deux scénarii regroupe un ensemble d'actions cohérentes visant à remédier aux dysfonctionnements constatés.

Scénario 1 : Rendre conforme à la réglementation le bâtiment.

Ce scénario vise seulement à atteindre la conformité règlementaire. L'usage des différentes fonctions du bâtiment et la qualité d'usage ne sont pas pris en considération.

Pour ce faire, nous avons regroupé l'ensemble des actions remédiant aux non-conformité réglementaires.

Scénario 2 : Permettre l'usage de l'ensemble des fonctions du bâtiment

Ce scénario vise à permettre l'accès à l'ensemble des fonctions du bâtiment sans pour autant rechercher la conformité totale à la réglementation.

Pour ce faire, nous avons regroupé l'ensemble des actions remédiant aux ruptures de la chaîne de déplacement ainsi que toutes les actions rétablissant l'accès à l'ensemble des fonctions du bâtiment.

Descriptif des actions a mettre en œuvre	Coût total d'investissement	
Ensemble des actions à engager pour atteindre l'objectif du scénario. Ces actions sont classées par bâtiment et par dispositions examinées et regroupées par action de nature identique. Légende : @@ : Correspond à un nombre variable précisé dans chaque fiche d'action.	Coût d'investissement pour chaque ensemble d'actions de même nature	
	Coût total	
Niveau d'accessibilité atteint après la réalisation des travaux		
Qualification du niveau d'accessibilité atteint par chaque scénario après la réalisation des travaux.		

SCENARIO 1 - RENDRE CONFORME A LA REGLEMENTATION LE BATIMENT POUR LE PUBLIC

Descriptif des actions a mettre en œuvre	Coût total d'investissement
>>> EXTERIEUR	>>> EXTERIEUR
>> STATIONNEMENT	>> STATIONNEMENT
Balisage au sol : A1	A1 200 €
Pose de @@ panneau signalétique : A1	A1 700 €
Pose d'un panneau signalétique depuis l'entrée du site indiquant la place réservée : A1	A1 400 €
>> PORTES, PORTIQUES ET SAS	>> PORTES, PORTIQUES ET SAS
Pose de bandes auto-adhésives : A38	A38 180 €
>> CE/PLAN INCLINÉ	>> CE/PLAN INCLINÉ
Réfection de pente : A50	A50 8010 €
>> CE/ESPACES DE MANŒUVRE ET USAGE	>> CE/ESPACES DE MANŒUVRE ET USAGE
Agrandissement de l'espace de manœuvre : A29	A29 2300 €
>> CE/ESCALIERS	>> CE/ESCALIERS
Mise en peinture des contremarches : A23+A27+A60	A23+A27+A60 2400 €
Pose de bandes podo-tactiles : A22+A26+A57	A22+A26+A57 3150 €
Pose de mains courantes : A59	A59 2700 €
Pose de nez de marches : A24+A58	A24+A58 2160 €
Pose de nez de marches : A28	A28 180 €
Prolongement des mains courantes : A25	A25 900 €
>> CE/SÉCURITÉ D'USAGE	>> CE/SÉCURITÉ D'USAGE
Création d'un cheminement d'accès : A62	A62 9000 €
>>> PARTIE RÉCENTE	>>> PARTIE RÉCENTE
>> CIH/RESSAUTS	>> CIH/RESSAUTS
Réfection de @@ seuils : A21	A21 500 €
>> CIH/ESCALIERS	>> CIH/ESCALIERS
Pose de bandes podo-tactiles : A36	A36 1350 €
Pose de nez de marches : A37	A37 2100 €
>> CIV/ESCALIERS	>> CIV/ESCALIERS
En <input type="checkbox"/> absence de travaux ayant pour objet de changer les caractéristiques dimensionnelles des escaliers, celles-ci peuvent être conservées. : A30	A30 0 €
Mise en peinture des contremarches : A17+A34	A17+A34 640 €
Mise en place de @@ appliques murales : A19	A19 500 €
Pose de @@ mains courantes : A31	A31 450 €
Pose de bandes podo-tactiles : A16+A33	A16+A33 600 €
Pose de nez de marches : A18+A35	A18+A35 1950 €
Prolongement de mains courantes : A14	A14 675 €
Prolongement des mains courantes : A15+A32	A15+A32 2025 €
>> PORTES, PORTIQUES ET SAS	>> PORTES, PORTIQUES ET SAS
Changement de @@ portes : A3+A4+A8	A3+A4+A8 4000 €
Changement de @@ portes à double vantail : A13	A13 3000 €
>> EQUIPEMENTS/DISPOSITIFS DE COMMANDE, DE SEVICES ET D'INFORMATION /MOBILIERS	>> EQUIPEMENTS/DISPOSITIFS DE COMMANDE, DE SEVICES ET D'INFORMATION /MOBILIERS
Pose de @@ mobiliers adaptés : A2	A2 250 €
>> SANITAIRES	>> SANITAIRES
Abaissement de @@ urinoirs : A12	A12 500 €
Pose de @@ lavabos adaptés : A5+A9	A5+A9 1600 €
Pose de @@ lave-mains : A7+A11	A7+A11 1600 €
Pose de @@ poignées : A6+A10+A20	A6+A10+A20 1500 €
>>> CHÂTEAU	>>> CHÂTEAU
>> CIH/RESSAUTS	>> CIH/RESSAUTS
Réfection de @@ seuils : A39+A48	A39+A48 1000 €

<p>>> CIH/ESCALIERS Mise en peinture des contremarches : A41 Pose de bandes podo-tactiles : A40 Pose de nez de marches : A42 >> CIV/ESCALIERS Mise en peinture des contremarches : A63 Mise en place de @@ appliques murales : A47 Pose de bandes podo-tactiles : A45 Pose de nez de marches : A46 Prolongement de @@ mains courantes : A43 Prolongement des mains courantes : A44 >> EQUIPEMENTS/DISPOSITIFS DE COMMANDE, DE SEVICES ET D'INFORMATION /MOBILIERS Pose de @@ mobiliers adaptés : A49 >>> BÂTIMENT COURS >> CIH/PLAN INCLINÉ Création de @@ rampes de 4 % : A51 >> CIH/RESSAUTS Réfection de @@ seuils : A61 >> CIV/ESCALIERS Mise en peinture des contremarches : A55 Pose de bandes podo-tactiles : A56 >> PORTES, PORTIQUES ET SAS Changement de @@ portes : A54 Changement de @@ portes à double vantail : A52 >> SANITAIRES Création de @@ sanitaires adaptés : A53</p>	<table border="1"> <tr> <td>>> CIH/ESCALIERS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>A41</td> <td>150 €</td> </tr> <tr> <td>A40</td> <td>200 €</td> </tr> <tr> <td>A42</td> <td>100 €</td> </tr> <tr> <td>>> CIV/ESCALIERS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>A63</td> <td>320 €</td> </tr> <tr> <td>A47</td> <td>2500 €</td> </tr> <tr> <td>A45</td> <td>600 €</td> </tr> <tr> <td>A46</td> <td>2000 €</td> </tr> <tr> <td>A43</td> <td>1125 €</td> </tr> <tr> <td>A44</td> <td>900 €</td> </tr> <tr> <td>>> EQUIPEMENTS/DISPOSITIFS DE COMMANDE, DE SEVICES ET D'INFORMATION /MOBILIERS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>A49</td> <td>250 €</td> </tr> <tr> <td>>>> BÂTIMENT COURS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>>> CIH/PLAN INCLINÉ</td> <td></td> </tr> <tr> <td>A51</td> <td>2200 €</td> </tr> <tr> <td>>> CIH/RESSAUTS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>A61</td> <td>1000 €</td> </tr> <tr> <td>>> CIV/ESCALIERS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>A55</td> <td>120 €</td> </tr> <tr> <td>A56</td> <td>200 €</td> </tr> <tr> <td>>> PORTES, PORTIQUES ET SAS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>A54</td> <td>2000 €</td> </tr> <tr> <td>A52</td> <td>1500 €</td> </tr> <tr> <td>>> SANITAIRES</td> <td></td> </tr> <tr> <td>A53</td> <td>8000 €</td> </tr> <tr> <td>Coût total</td> <td>79 685 €</td> </tr> </table>	>> CIH/ESCALIERS		A41	150 €	A40	200 €	A42	100 €	>> CIV/ESCALIERS		A63	320 €	A47	2500 €	A45	600 €	A46	2000 €	A43	1125 €	A44	900 €	>> EQUIPEMENTS/DISPOSITIFS DE COMMANDE, DE SEVICES ET D'INFORMATION /MOBILIERS		A49	250 €	>>> BÂTIMENT COURS		>> CIH/PLAN INCLINÉ		A51	2200 €	>> CIH/RESSAUTS		A61	1000 €	>> CIV/ESCALIERS		A55	120 €	A56	200 €	>> PORTES, PORTIQUES ET SAS		A54	2000 €	A52	1500 €	>> SANITAIRES		A53	8000 €	Coût total	79 685 €
>> CIH/ESCALIERS																																																							
A41	150 €																																																						
A40	200 €																																																						
A42	100 €																																																						
>> CIV/ESCALIERS																																																							
A63	320 €																																																						
A47	2500 €																																																						
A45	600 €																																																						
A46	2000 €																																																						
A43	1125 €																																																						
A44	900 €																																																						
>> EQUIPEMENTS/DISPOSITIFS DE COMMANDE, DE SEVICES ET D'INFORMATION /MOBILIERS																																																							
A49	250 €																																																						
>>> BÂTIMENT COURS																																																							
>> CIH/PLAN INCLINÉ																																																							
A51	2200 €																																																						
>> CIH/RESSAUTS																																																							
A61	1000 €																																																						
>> CIV/ESCALIERS																																																							
A55	120 €																																																						
A56	200 €																																																						
>> PORTES, PORTIQUES ET SAS																																																							
A54	2000 €																																																						
A52	1500 €																																																						
>> SANITAIRES																																																							
A53	8000 €																																																						
Coût total	79 685 €																																																						
Niveau d'accessibilité atteint après la réalisation des travaux																																																							
Niveau 2 : Le site et/ou le(s) bâtiments sont conformes à la réglementation en vigueur mais présente un inconfort d'usage.																																																							

DIAGNOSTIC DE L'ETAT D'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI EXISTANT

(selon l'article R.111-19-9 du Code de la Construction et de l'Habitation)



MFR "La Bagotière"

"La Bagotière" 14220 Les Moutiers En Cinglais

Synthèse des résultats

				
Accéder	●	●	●	●
Etre accueilli	●	●	●	●
Circuler	✘	■	●	■
Se restaurer	●	●	●	●
Travailler	●	●	●	●
Utiliser les sanitaires	■	●	●	●
Utiliser les services	●	●	●	●
Stationner	■	●	●	●
Etre en sécurité	■	■	■	■
S'orienter, se repérer	●	●	●	●
Utiliser les équipements/mobiliers/Dispositifs de commande	✘	✘	✘	✘
Sortir	●	●	●	●

Légende :

● Conforme à la réglementation en vigueur

■ Non conforme à la réglementation en vigueur, mais permet l'accès à la fonction

✘ Non conforme à la réglementation en vigueur, interdit complètement l'accès à la fonction


personnes à mobilité réduite



personnes aveugles ou malvoyantes



personnes sourdes ou malentendantes



personnes déficientes mentales

Niveau 4 : Le site et/ou le(s) bâtiments sont non conformes à la réglementation en vigueur mais l'usage de certains services et fonctions est possible.

N° de rapport	Date de rédaction	Document établi par	Cachet
4051-2-43080	02/07/2010	E. RONDIER	
Documents annexés : <input type="checkbox"/> Fiches de visite <input type="checkbox"/> Plans			

SOMMAIRE

1	OBJET DE LA MISSION	p. 3
2	DOCUMENTS SOURCES	p. 3
3	COMPTE RENDU DE L'ETAT DES LIEUX	p. 4
4	SYNTHESE	p. 14
5	FICHES D'ACTION	p. 16
6	SCENARIOS	p. 80

Documents en annexes :

Plans

1- OBJET DE LA MISSION

La mission est réalisée dans le cadre des obligations de l'article R.111-19-9 du Code de la Construction et de l'Habitation que doivent respecter :

- avant le 1er janvier 2010, les établissements recevant du public existants classés en 1ère et 2ème catégories et les établissements classés en 3ème et 4ème catégories appartenant à l'Etat ou à ses établissements publics, ou dont l'Etat assure contractuellement la charge de propriété
- avant le 1er janvier 2011, les établissements classés en 3ème et 4ème catégories à l'exception de ceux mentionnés ci-dessus et les établissements mentionnés à l'article R. 111-19-12 classés dans les quatre premières catégories au sens de l'article R. 123-19

Les handicaps concernés :

La notion de handicap est définie par l'article L 114 du Code de l'Action Sociale et de la Famille comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

En outre, les articles 42 et 45 de la loi 2005-102 introduisent le terme de "personnes à mobilité réduite" (PMR). Cette expression a été définie par le parlement européen en 2001, les PMR sont "toutes les personnes ayant des difficultés pour se déplacer, telles que, par exemple, personnes handicapées (y compris les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels et les passagers en fauteuil roulant), personnes handicapées des membres, personnes de petite taille, personnes transportant des bagages lourds, personnes âgées, femmes enceintes, personnes ayant un caddie et parents avec enfants (y compris enfants en poussette).

Au sens de l'article L 111-7-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, " les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps."

La mission porte sur trois volets :

- Analyse de la situation au regard des obligations de mise en accessibilité des bâtiments et de leurs abords (Sous-section 5 de la section III du chapitre 1er du titre 1er du livre 1er du Code de la Construction et de l'Habitation).
- Préconisation des travaux nécessaires pour respecter les obligations qui doivent être satisfaites avant le 1er janvier 2015.
- Estimation du coût de ces travaux.

Limite de la mission :

Les estimations du coût des travaux ne sont données qu'à titre indicatif et sont exprimées hors honoraires et frais (Bureau d'Etudes Techniques / architecte).

2- DOCUMENTS SOURCES

- Plans de masse
- Plans des bâtiments
- Superficie des bâtiments

3- COMPTE RENDU DE L'ETAT DES LIEUX
Identification du site :

Adresse	MFR "La Bagotière" "La Bagotière" 14220 Les Moutiers En Cinglais
Nombre de bâtiment	2
Usage / Activité	
Année de construction	
n° de lot	
Type d'ERP	
Nombre de niveaux	3
Terrasse - Balcon	Non
Sous-sol	Oui
Parking	Oui
Gardien/accueil	Oui
Ascenseur	Non
Espaces verts	Oui

Identification des différents intervenants :

Donneur d'ordre		Propriétaire	
Dénomination :	MFR "La Bagotière"	Dénomination :	MFR "La Bagotière"
Adresse :	Château des Moutiers 14220 Les Moutiers en Cinglais	Adresse :	Château des Moutiers 14220 Les Moutiers en Cinglais
Tél :	02 31 27 94 94	Tél :	02 31 27 94 94
Fax :	02 31 27 94 99	Fax :	02 31 27 94 99

Détails de la visite :

- Date(s) de la visite : 1 juillet 2010
- Locaux et zones non visités :

Locaux et zones non visités	Motifs d'absence de visite
Néant	/

Afin de satisfaire à l'exhaustivité du repérage, des investigations complémentaires devront être réalisées dans les locaux et zones ci-dessus.

Extérieur

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

 Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Parking adapté (Dédié public)	Stationner	Stationnement	NC 1		Chaque place repérée par un marquage au sol et une signalisation verticale	Absence de marquage au sol Absence de signalisation verticale		
Escaliers d'accès salle de réunion (Dédié public)	Ciruler	CE/Escaliers	NC 22		Escalier de 3 marches ou plus : appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 23		Escalier de 3 marches ou plus : contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 24		Escalier de 3 marches ou plus : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Nez de marches non contrastés		
			NC 25		Escalier de 3 marches ou plus : mains courantes dépassant les premières et dernières marches	Mains courantes ne dépassant la première marche		
Entrée hall depuis le parking (Dédié public)	Ciruler	CE/Escaliers	NC 26		Escalier de moins de 3 marches : appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 27		Escalier de moins de 3 marches : contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 28		Escalier de moins de 3 marches : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
		CE/Espaces de manœuvre et usage	NC 29		Espaces de manœuvre de porte de part et d'autre de chaque porte ou portillon : longueur de 1,70 m en poussant ou 2,20 m en tirant	Espace de manœuvre de dimension non conforme		

Extérieur

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Entrée hall depuis le parking (Dédié public)	Circuler	Portes, portiques et sas	NC 39		Portes et parois vitrées repérables ouvertes comme fermées	Porte vitrée non repérable		
Accès bâtiment cours (Dédié public)	Circuler	CE/Escaliers	NC 58		Escalier de 3 marches ou plus : appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 59		Escalier de 3 marches ou plus : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
			NC 60		Escalier de 3 marches ou plus : mains courantes de chaque côté (toléré pour les ERP existants : 1 seule si largeur de passage < 1 m après installation de la 2ème main courante)	Absence de mains courantes		
			NC 61		Escalier de 3 marches ou plus : contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 51		Pente entre 5 et 8 % sur 2 m maxi (toléré pour les ERP existants : entre 6 et 10 % sur 2 m)	Rampe non conforme		
Accès terrain de sport (Dédié public)	Etre en sécurité	CE/Sécurité d'usage	NC 63		Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	Sol meuble		

(1) L'handicap ou les handicaps concernés par le constat apparaissent barrés en rouge.



personnes à mobilité réduite



personnes aveugles ou malvoyantes



personnes sourdes ou malentendantes



personnes déficientes mentales

(2) Des modalités particulières s'appliquent dans les établissements recevant du public existants lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment (tels que murs, plafonds, planchers, poutres ou poteaux). Ces modalités sont exprimées sous la forme "toléré pour les ERP existants" dans le présent rapport.

(3) Smiley rouge : la non-conformité empêche l'accès aux services rendus ou à la fonction.

Smiley jaune : la non-conformité dégrade l'accès aux services rendus ou à la fonction, mais ne l'empêche pas.

Abréviations : - CIH : Circulation Intérieure Horizontale. - CIV : Circulation Intérieure Verticale. - CE : Cheminement Extérieur.

Partie récente

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Salle de restauration (Dédié public)	Utiliser les équipements /mobilier/Di spositifs de commande	Equipements/D ispositifs de commande, de sevices et d'information /Mobilier	NC 2		Equipements et mobiliers divers accessibles au public : au moins 1 équipement, mobilier par type aménagé	Absence de mobilier accessible		
Accès des sanitaires homme et femme (Dédié public)	Circuler	Portes, portiques et sas	NC 3		Largeur des portes principales : 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes (toléré pour les ERP existants : 0,80 m)	Largeur de porte non conforme		
Sanitaires femme (Dédié public)	Utiliser les sanitaires	Portes, portiques et sas	NC 4		Largeur des portes principales : 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes (toléré pour les ERP existants : 0,80 m)	Largeur de porte non conforme		
		Sanitaires	NC 5		Au moins un lavabo accessible si lavabos : vide en dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)	Absence de lavabo adapté		
			NC 6		Aménagements intérieurs des cabinets : dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	Absence de poignée de tirage		
			NC 7		Aménagements intérieurs des cabinets : lave-mains accessible d'une hauteur <= 0,85 m	Absence de lave-mains		
Sanitaires homme (Dédié public)	Circuler	Portes, portiques et sas	NC 8		Largeur des portes principales : 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes (toléré pour les ERP existants : 0,80 m)	Largeur de porte non conforme		
	Utiliser les sanitaires	Sanitaires	NC 9		Au moins un lavabo accessible si lavabos : vide en dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)	Absence de lavabo adapté		
			NC 10		Aménagements intérieurs des cabinets : dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	Absence de poignée de tirage		

Partie récente

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinés Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Sanitaires homme (Dédié public)	Utiliser les sanitaires	Sanitaires	NC 11		Aménagements intérieurs des cabinets : lave-mains accessible d'une hauteur <= 0,85 m	Absence de lave-mains		
			NC 12		Urinoirs à différentes hauteurs si batteries d'urinoirs	Absence d'urinoirs de différentes hauteurs		
SAS d'entrée salle de réunion (Dédié public)	Circuler	Portes, portiques et sas	NC 13		Largeur des portes principales : 1 vantail > 0,90 m pour les portes à 2 vantaux	Largeur de porte non conforme		
Accès sous-sol (Dédié public)	Circuler	CIV/Escaliers	NC 14		Main courante continue, rigide et facilement préhensible	Main courante non continue		
			NC 15		Mains courantes dépassant les premières et dernières marches	Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche		
			NC 16		Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 17		Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 18		Nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Nez de marches non contrastés		
		Etre en sécurité	CIV/Escaliers	NC 19		Valeurs d'éclairage : 150 lux pour les escaliers	Dispositif d'éclairage insuffisant	

Partie récente

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Sanitaires chambre "adaptée" (Dédié public)	Utiliser les sanitaires	Sanitaires	NC 20		Aménagements intérieurs des cabinets : dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	Absence de poignée de tirage		
Entrée chambre "adaptée" (Dédié public)	Circuler	CIH/Ressauts	NC 21		Seuils et ressauts : <= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33 %) arrondis ou chanfreinés	Seuil non arrondi		
Accès à l'étage (Dédié public)	Circuler	CIV/Escaliers	NC 31		Hauteur des marches <= 16 cm (toléré pour les ERP existants : <= 17 cm)	Hauteur des marches non conforme		
			NC 32		Mains courantes de chaque côté (toléré pour les ERP existants : 1 seule si largeur de passage < 1 m après installation de la 2ème main courante)	Absence de mains courantes		
			NC 33		Mains courantes dépassant les premières et dernières marches	Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche		
			NC 34		Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 35		Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 36		Nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
			NC 37		Escalier de 3 marches ou plus : appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		

Partie récente

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinés Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Escaliers des chambres (Dédié public)	Circuler	CIH/Escaliers	NC 38		Escalier de 3 marches ou plus : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		

(1) L'handicap ou les handicaps concernés par le constat apparaissent barrés en rouge.



personnes à mobilité réduite



personnes aveugles ou malvoyantes



personnes sourdes ou malentendantes



personnes déficientes mentales

(2) Des modalités particulières s'appliquent dans les établissements recevant du public existants lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment (tels que murs, plafonds, planchers, poutres ou poteaux). Ces modalités sont exprimées sous la forme "toléré pour les ERP existants" dans le présent rapport.

(3) Smiley rouge : la non-conformité empêche l'accès aux services rendus ou à la fonction.

Smiley jaune : la non-conformité dégrade l'accès aux services rendus ou à la fonction, mais ne l'empêche pas.

Abréviations : - CIH : Circulation Intérieure Horizontale. - CIV : Circulation Intérieure Verticale. - CE : Cheminement Extérieur.

Château

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

 Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Entrées accueil (Dédié public)	Ciruler	CIH/Escaliers	NC 41		Escalier de moins de 3 marches : appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 42		Escalier de moins de 3 marches : contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 43		Escalier de moins de 3 marches : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
		CIH/Ressauts	NC 40		Seuils et ressauts : distance entre 2 ressauts > 2,50 m	Distance entre deux ressauts trop faible		
Accès aux étages (Dédié public)	Ciruler	CIV/Escaliers	NC 44		Main courante continue, rigide et facilement préhensible	Main courante non continue		
			NC 45		Mains courantes dépassant les premières et dernières marches	Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche		
			NC 46		Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 47		Nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
			NC 64		Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		

Château

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Accès aux étages (Dédié public)	Etre en sécurité	CIV/Escaliers	NC 48		Valeurs d'éclairage : 150 lux pour les escaliers	Dispositif d'éclairage insuffisant		
Entrée cuisine pédagogique (Dédié public)	Circuler	CIH/Ressauts	NC 49		Seuils et ressauts : <= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33 %) arrondis ou chanfreinés	Seuil non arrondi		
Salle de réunion cuisine pédagogique (Dédié public)	Utiliser les équipements /mobilier/Di spositifs de commande	Equipements/D ispositifs de commande, de services et d'information /Mobilier	NC 50		Equipements et mobiliers divers accessibles au public : au moins 1 équipement, mobilier par type aménagé	Absence de mobilier accessible		

(1) L'handicap ou les handicaps concernés par le constat apparaissent barrés en rouge.



personnes à mobilité réduite



personnes aveugles ou malvoyantes



personnes sourdes ou malentendantes



personnes déficientes mentales

(2) Des modalités particulières s'appliquent dans les établissements recevant du public existants lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment (tels que murs, plafonds, planchers, poutres ou poteaux). Ces modalités sont exprimées sous la forme "toléré pour les ERP existants" dans le présent rapport.

(3) Smiley rouge : la non-conformité empêche l'accès aux services rendus ou à la fonction.

Smiley jaune : la non-conformité dégrade l'accès aux services rendus ou à la fonction, mais ne l'empêche pas.

Abréviations : - CIH : Circulation Intérieure Horizontale. - CIV : Circulation Intérieure Verticale. - CE : Cheminement Extérieur.

Bâtiment cours

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Entrée (Dédié public)	Ciruler	CiH/Plan incliné	NC 52		Existence d'un plan à chaque dénivellation du cheminement	Absence de plan incliné		
		Portes, portiques et sas	NC 53		Largeur des portes principales : 1 vantail > 0,90 m pour les portes à 2 vantaux	Largeur de porte non conforme		
Sanitaires (Dédié public)	Utiliser les sanitaires	Sanitaires	NC 54		Cabinets aménagés : au moins 1 par niveau comportant des sanitaires	Absence de cabinet aménagé		
Entrée salle de cours RDC (Dédié public)	Ciruler	Portes, portiques et sas	NC 55		Largeur des portes principales : 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes (toléré pour les ERP existants : 0,80 m)	Largeur de porte non conforme		
Accès à l'étage (Dédié public)	Ciruler	CIV/Escaliers	NC 56		Contremarches de 10 cm mini pour la 1 ^{ère} et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 57		Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
Entrée salle de cours R-01 (Dédié public)	Ciruler	CiH/Ressauts	NC 62		Seuils et ressauts : <= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33 %) arrondis ou chanfreinés	Seuil trop élevé		

(1) L'handicap ou les handicaps concernés par le constat apparaissent barrés en rouge.



personnes à mobilité réduite



personnes aveugles ou malvoyantes



personnes sourdes ou malentendantes



personnes déficientes mentales

(2) Des modalités particulières s'appliquent dans les établissements recevant du public existants lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment (tels que murs, plafonds, planchers, poutres ou poteaux). Ces modalités sont exprimées sous la forme "toléré pour les ERP existants" dans le présent rapport.

(3) Smiley rouge : la non-conformité empêche l'accès aux services rendus ou à la fonction.

Smiley jaune : la non-conformité dégrade l'accès aux services rendus ou à la fonction, mais ne l'empêche pas.

Abréviations : - CiH : Circulation Intérieure Horizontale. - CIV : Circulation Intérieure Verticale. - CE : Cheminement Extérieur.

4- SYNTHESE

Problèmes les plus récurrents

Fonction	Dispositions examinées	Constats
Circuler	CE/Escaliers, CIV/Escaliers, CIH/Escaliers	Absence de bande d'éveil de vigilance (9 NC)
		Contremarches non contrastées (8 NC)
		Absence de nez de marches (6 NC)
Circuler, Utiliser les sanitaires	Portes, portiques et sas	Largeur de porte non conforme (6 NC)
Utiliser les sanitaires	Sanitaires	Absence de poignée de tirage (3 NC)
Circuler	CIV/Escaliers	Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche (3 NC)
	CE/Escaliers, CIV/Escaliers	Nez de marches non contrastés (2 NC)
		Absence de mains courantes (2 NC)
Utiliser les équipements/mobiliers/ Dispositifs de commande	Equipements/Dispositifs de commande, de services et d'information /Mobiliers	Absence de mobilier accessible (2 NC)
Utiliser les sanitaires	Sanitaires	Absence de lavabo adapté (2 NC)

Problèmes importants

Les dysfonctionnements constatés empêchant l'usage des différentes fonctions du bâtiment sont repris ci-dessous :

Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné	Rappel réglementaire	Constat	Usage	Illustration
Salle de restauration	Utiliser les équipements /mobiliers/Dispositifs de commande	Equipements/Dispositifs de commande, de services et d'information /Mobiliers	NC 2		Equipements et mobiliers divers accessibles au public : au moins 1 équipement, mobilier par type aménagé	Absence de mobilier accessible		
Salle de réunion cuisine pédagogique	Utiliser les équipements /mobiliers/Dispositifs de commande	Equipements/Dispositifs de commande, de services et d'information /Mobiliers	NC 50		Equipements et mobiliers divers accessibles au public : au moins 1 équipement, mobilier par type aménagé	Absence de mobilier accessible		
Entrée	Circuler	CIH/Plan incliné	NC 52		Existence d'un plan à chaque dénivellation du cheminement	Absence de plan incliné		

5- FICHES D'ACTION

Les fiches d'actions proposées ci après visent a relever les difficultés rencontrées lors de l'état des lieux dans le cheminement et lors de l'accès aux différents fonctions du bâtiment.

LECTURE DES FICHES D'ACTION

Urgence

Un degré d'urgence est donné afin de prioriser les actions à engager.

 : rupture de la chaine de déplacement

 : non respect de la réglementation sans rupture de la chaine de déplacement

 : amélioration en terme de confort

Espace fonctionnel Accès au bâtiment

Handicap concerné

Une indication supplémentaire renseigne sur le type de handicap concerné

Fonctions Accéder

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 80%; margin: auto; padding: 10px; background-color: #e0f7fa;"> <p>Cette partie rappelle le constat observé lors de l'état des lieux</p> </div>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 80%; margin: auto; padding: 10px; background-color: #e0f7fa;"> <p>Cette partie donne des pistes d'amélioration afin de palier au problème rencontré</p> </div>

Photo	Coût total
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 80%; margin: auto; padding: 10px; background-color: #e0f7fa;"> <p>Une photo accompagne le descriptif de l'action afin de mieux situer le lieu.</p> </div>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 80%; margin: auto; padding: 10px; background-color: #e0f7fa;"> <p>Le cout total de l'action a engager est exprimé hors honoraires et frais (Bureau d'Etudes Techniques / et architecte)</p> </div>

Illustration
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 90%; margin: auto; padding: 20px; background-color: #e0f7fa;"> <p>Une illustration accompagne le descriptif de l'action sur chaque page, elle permet une meilleure compréhension de l'action a engager</p> </div>

FICHE D'ACTION A1 (NC 1)

Urgence



Espace fonctionnel Parking adapté

Handicap concerné

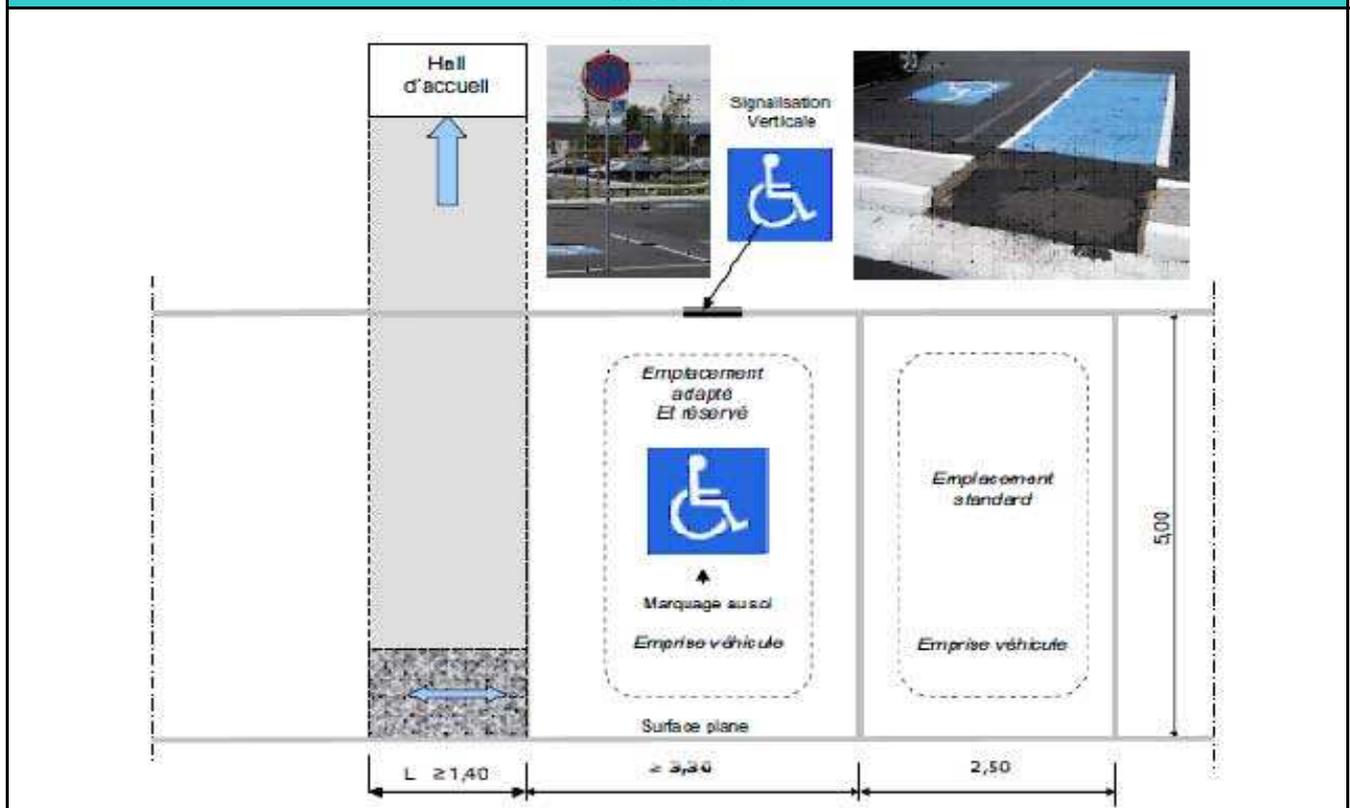


Fonctions

Stationner

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de marquage au sol Absence de signalisation verticale	Balisage au sol Pose de 1 panneau signalétique Pose d'un panneau signalétique depuis l'entrée du site indiquant la place réservée
Photo	Coût total
	1 300 €

Illustration



FICHE D'ACTION A2 (NC 2)
Urgence

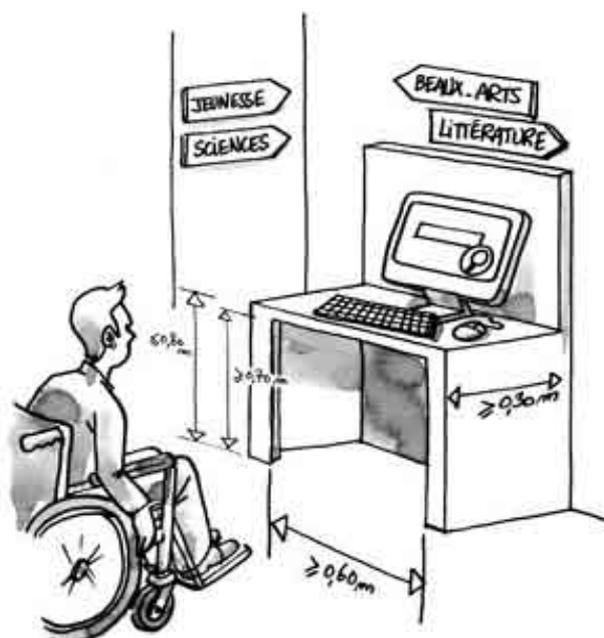
Espace fonctionnel Salle de restauration

Handicap concerné

Fonctions Utiliser les équipements/mobiliers/Disposi

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de mobilier accessible	Pose de 1 mobiliers adaptés

Photo	Coût total
	250 €

Illustration


FICHE D'ACTION A3 (NC 3)

Urgence



Espace fonctionnel Accès des sanitaires homme et femme

Handicap concerné

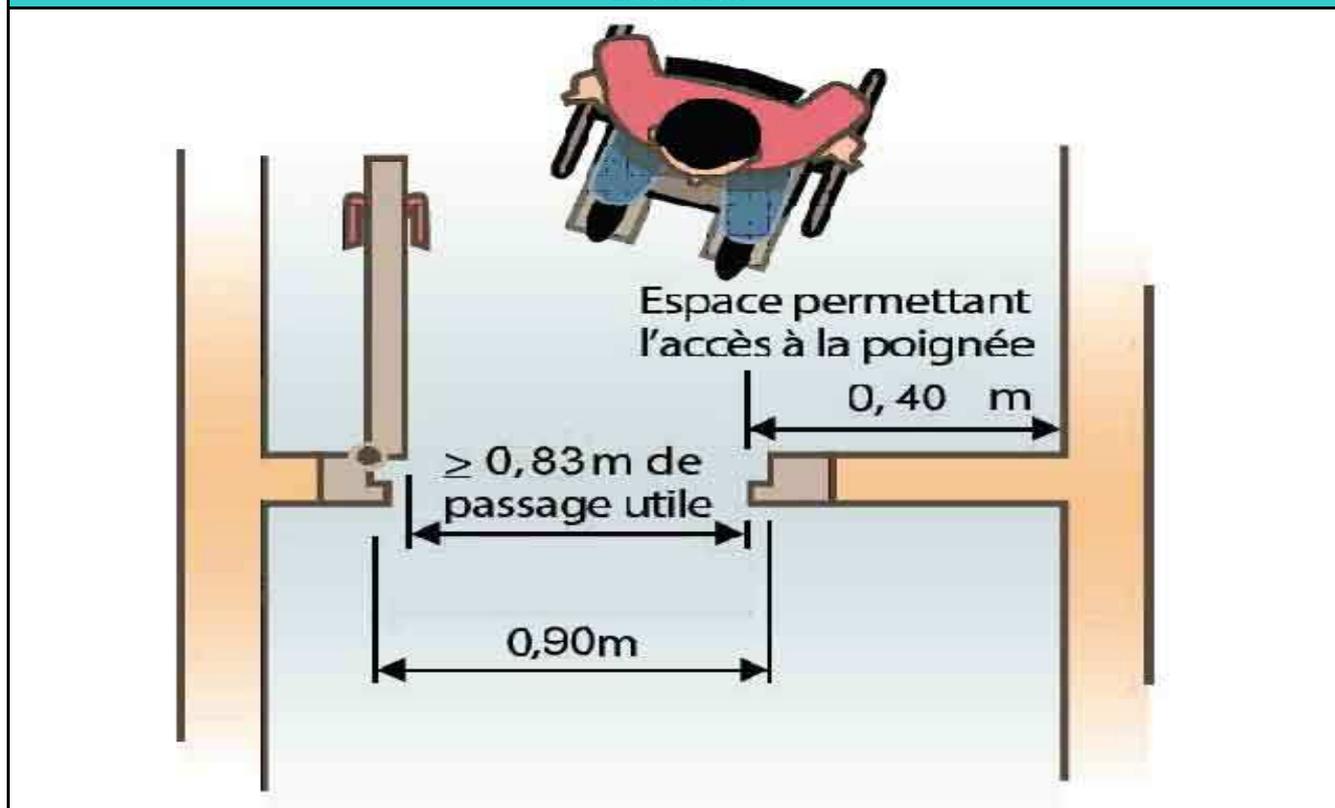
Fonctions

Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 2 portes

Photo	Coût total
	2 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A4 (NC 4)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires femme

Handicap concerné

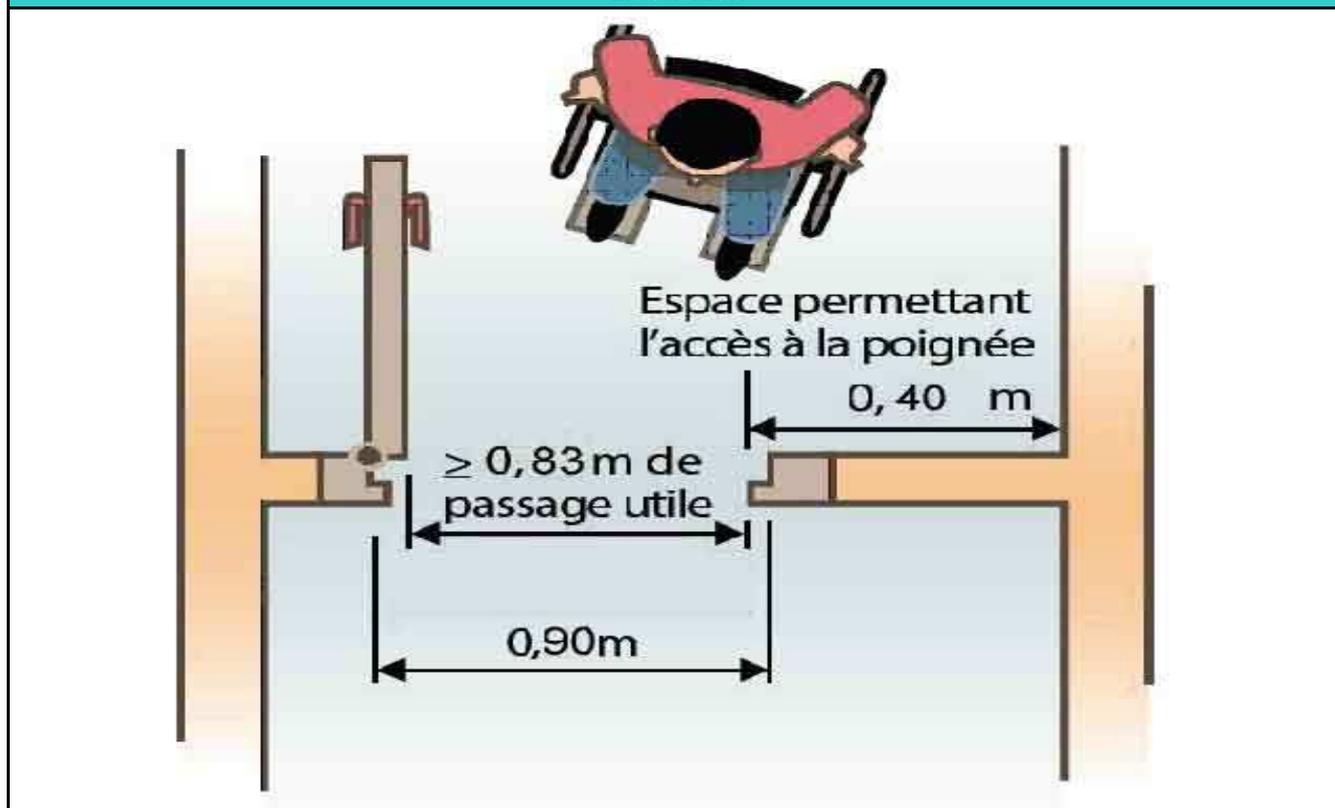


Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 1 portes

Photo	Coût total
	1 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A5 (NC 5)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires femme

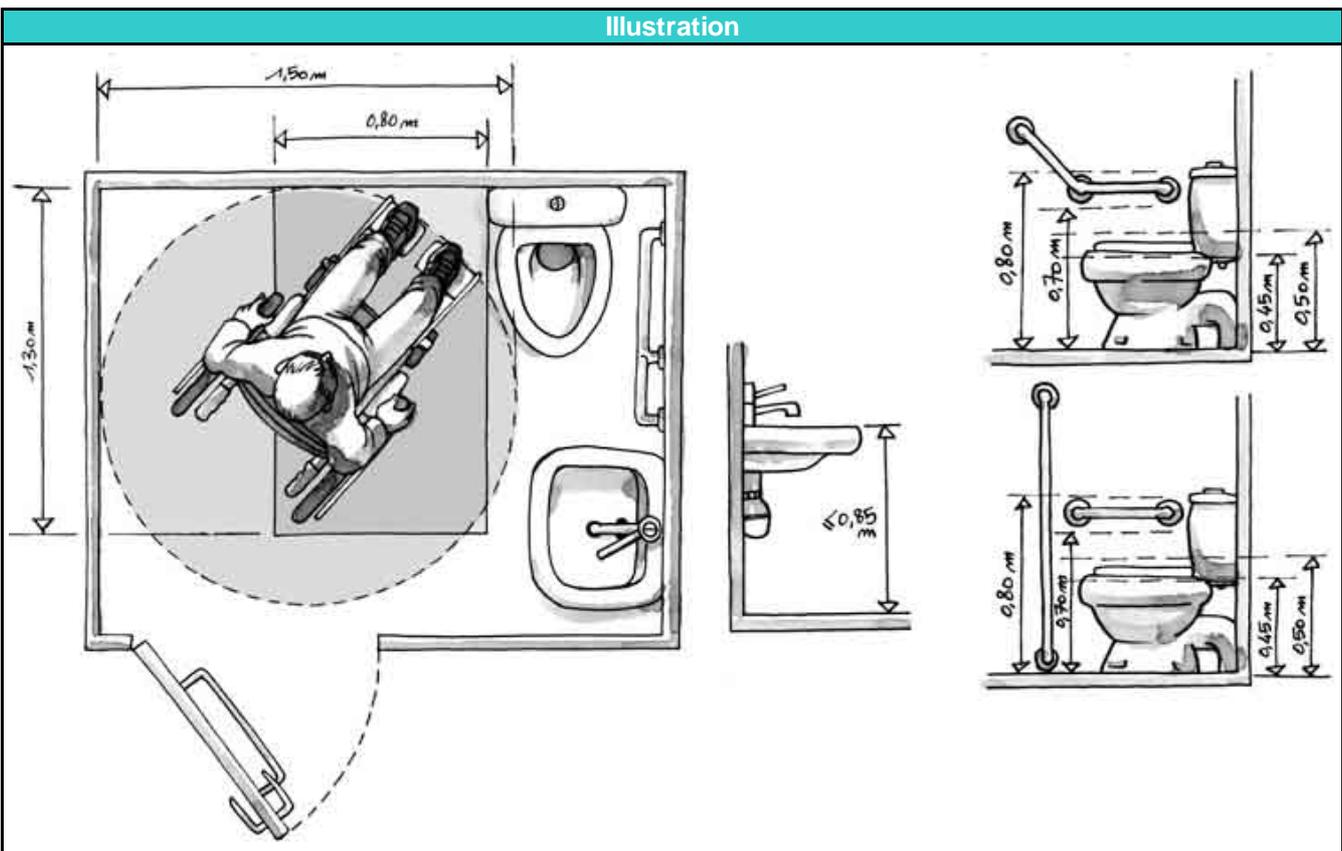
Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de lavabo adapté	Pose de 1 lavabos adaptés

Photo	Coût total
	800 €



FICHE D'ACTION A6 (NC 6)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires femme

Handicap concerné

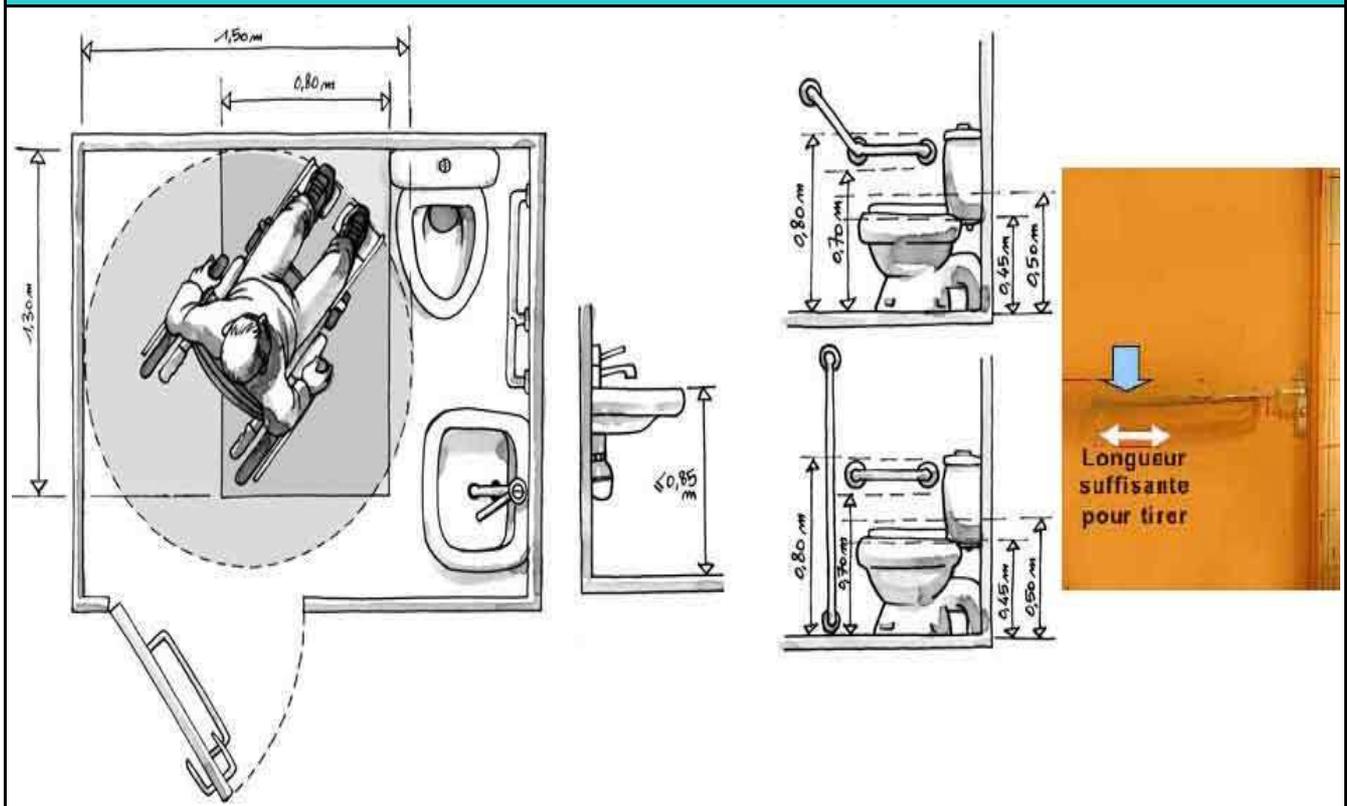


Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de poignée de tirage	Pose de 1 poignées

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A7 (NC 7)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires femme

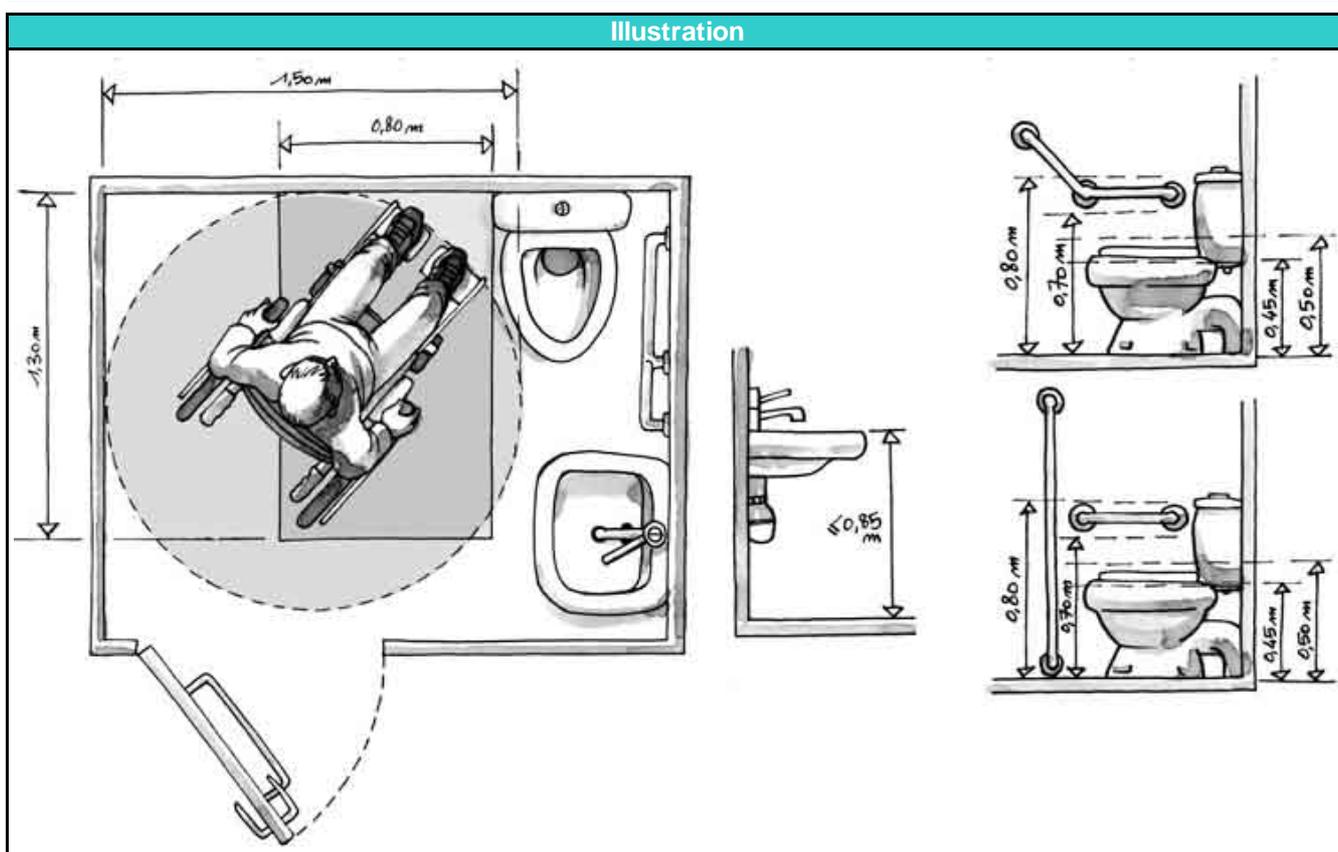
Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de lave-mains	Pose de 1 lave-mains

Photo	Coût total
	800 €



FICHE D'ACTION A8 (NC 8)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

Handicap concerné

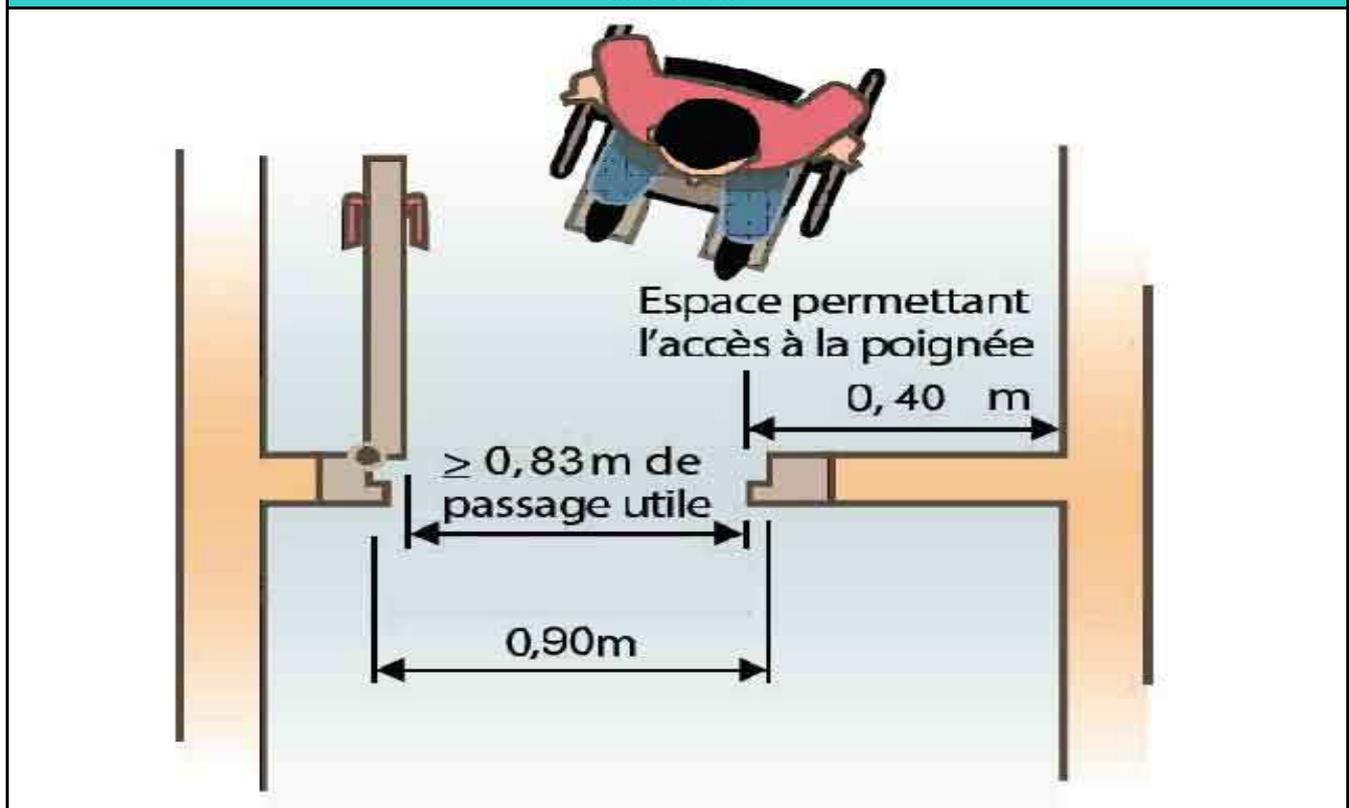


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 1 portes

Photo	Coût total
	1 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A9 (NC 9)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

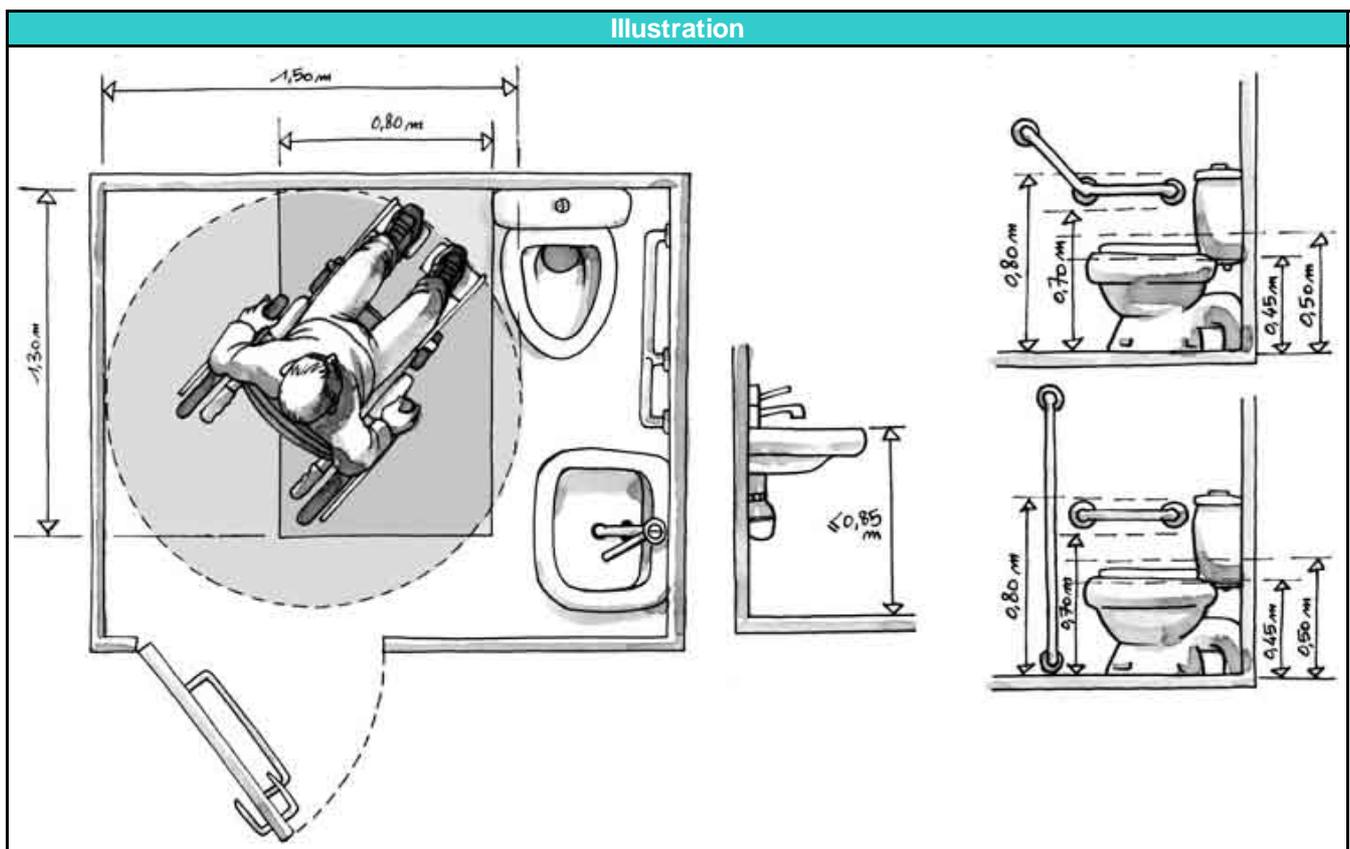
Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de lavabo adapté	Pose de 1 lavabos adaptés

Photo	Coût total
	800 €



FICHE D'ACTION A10 (NC 10)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de poignée de tirage	Pose de 1 poignées

Photo	Coût total
	500 €

Illustration

FICHE D'ACTION A11 (NC 11)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

Handicap concerné

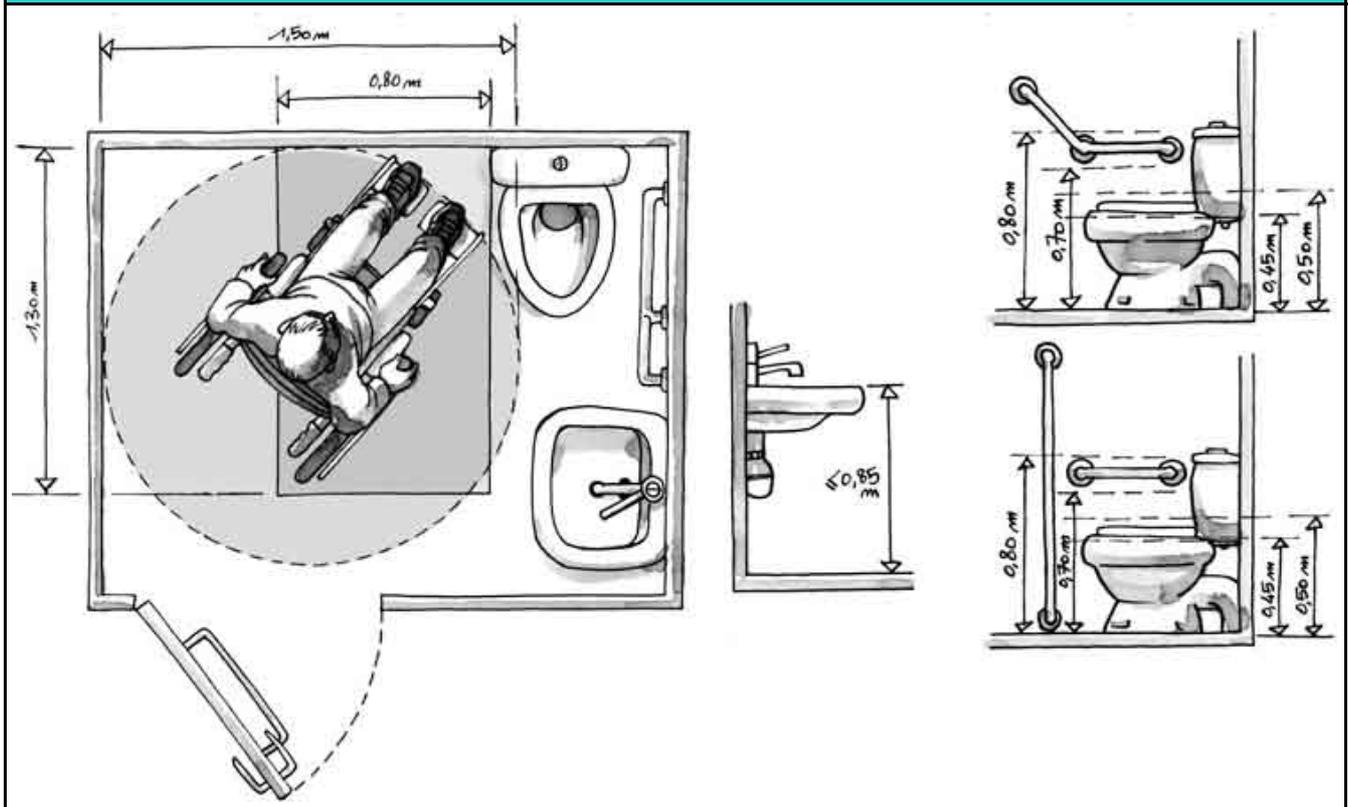


Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de lave-mains	Pose de 1 lave-mains

Photo	Coût total
-	800 €

Illustration



FICHE D'ACTION A12 (NC 12)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence d'urinoirs de différentes hauteurs	Abaissement de 1 urinoirs

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A13 (NC 13)

Urgence



Espace fonctionnel SAS d'entrée salle de réunion

Handicap concerné

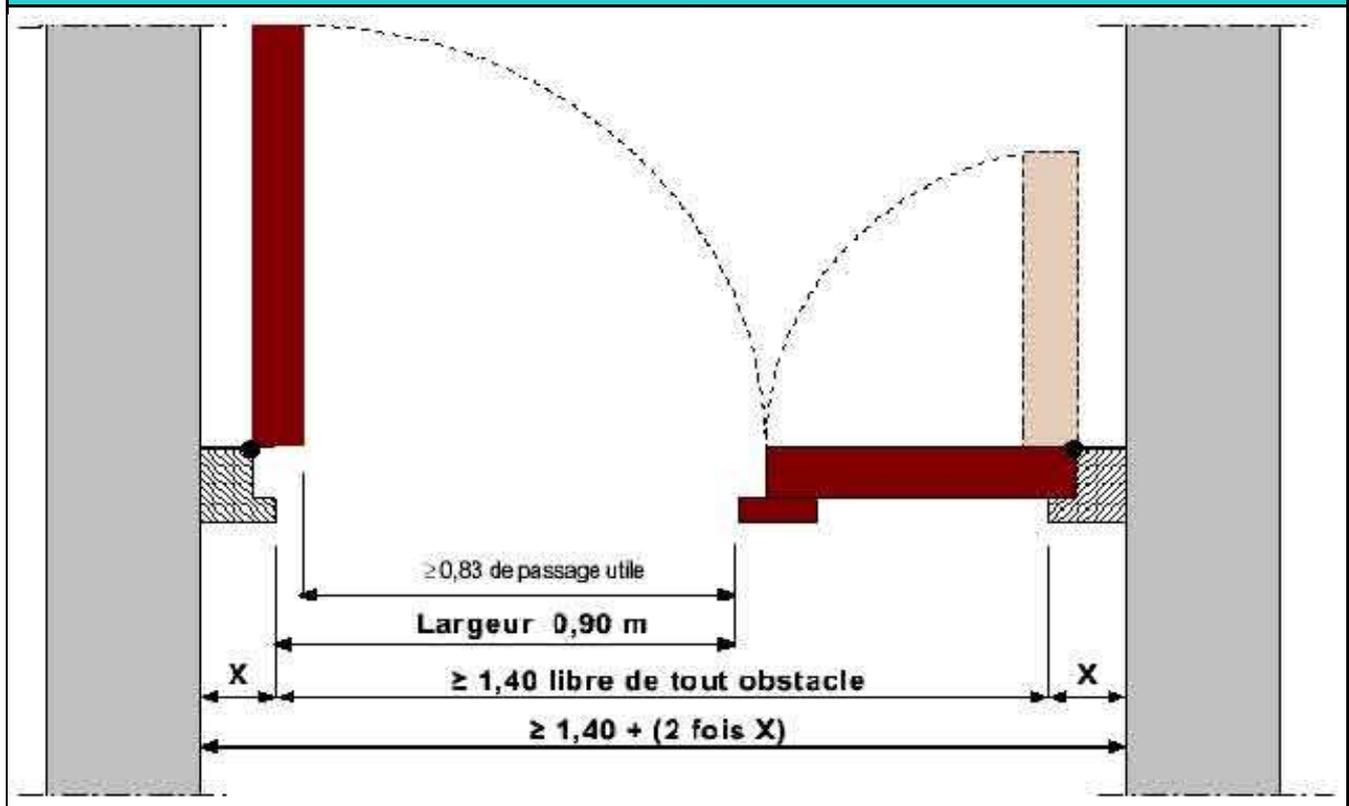


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 2 portes à double vantail

Photo	Coût total
	3 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A14 (NC 14)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

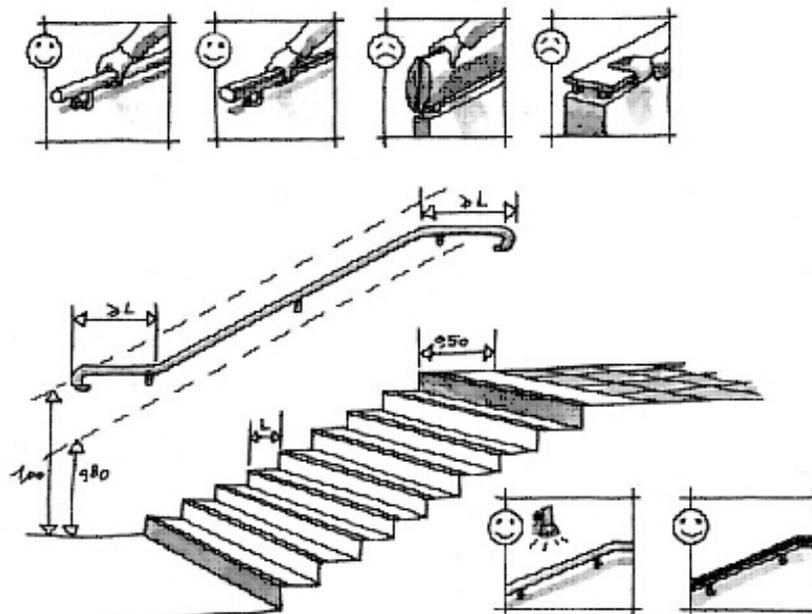


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Main courante non continue	Prolongement de mains courantes

Photo	Coût total
	675 €

Illustration



FICHE D'ACTION A15 (NC 15)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

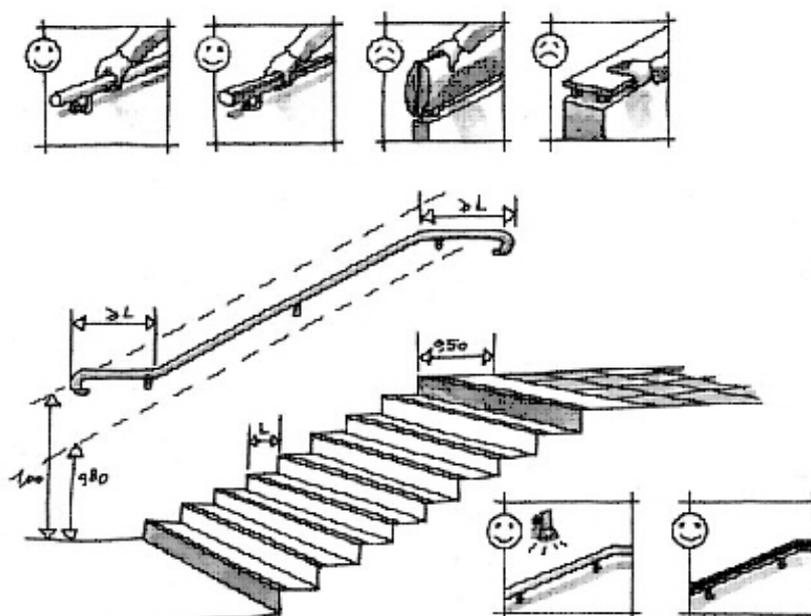


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche	Prolongement des mains courantes

Photo	Coût total
	675 €

Illustration



FICHE D'ACTION A16 (NC 16)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

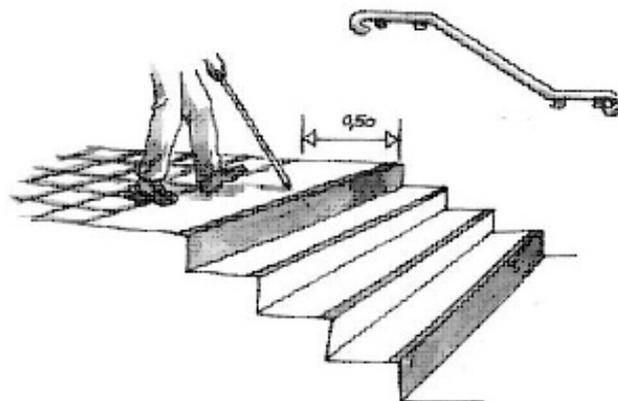


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podo-tactiles

Photo	Coût total
	200 €

Illustration



FICHE D'ACTION A17 (NC 17)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

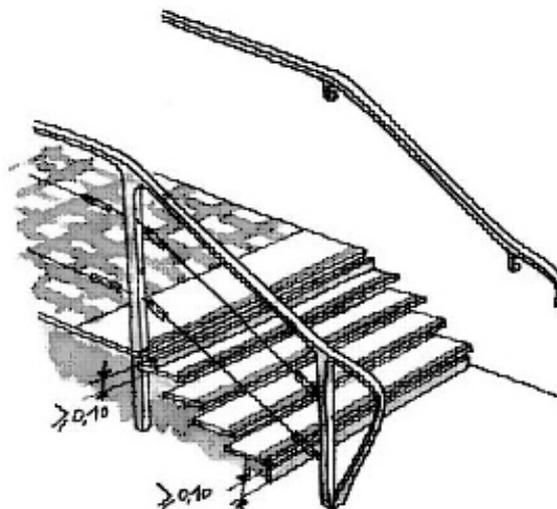


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	160 €

Illustration



FICHE D'ACTION A18 (NC 18)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

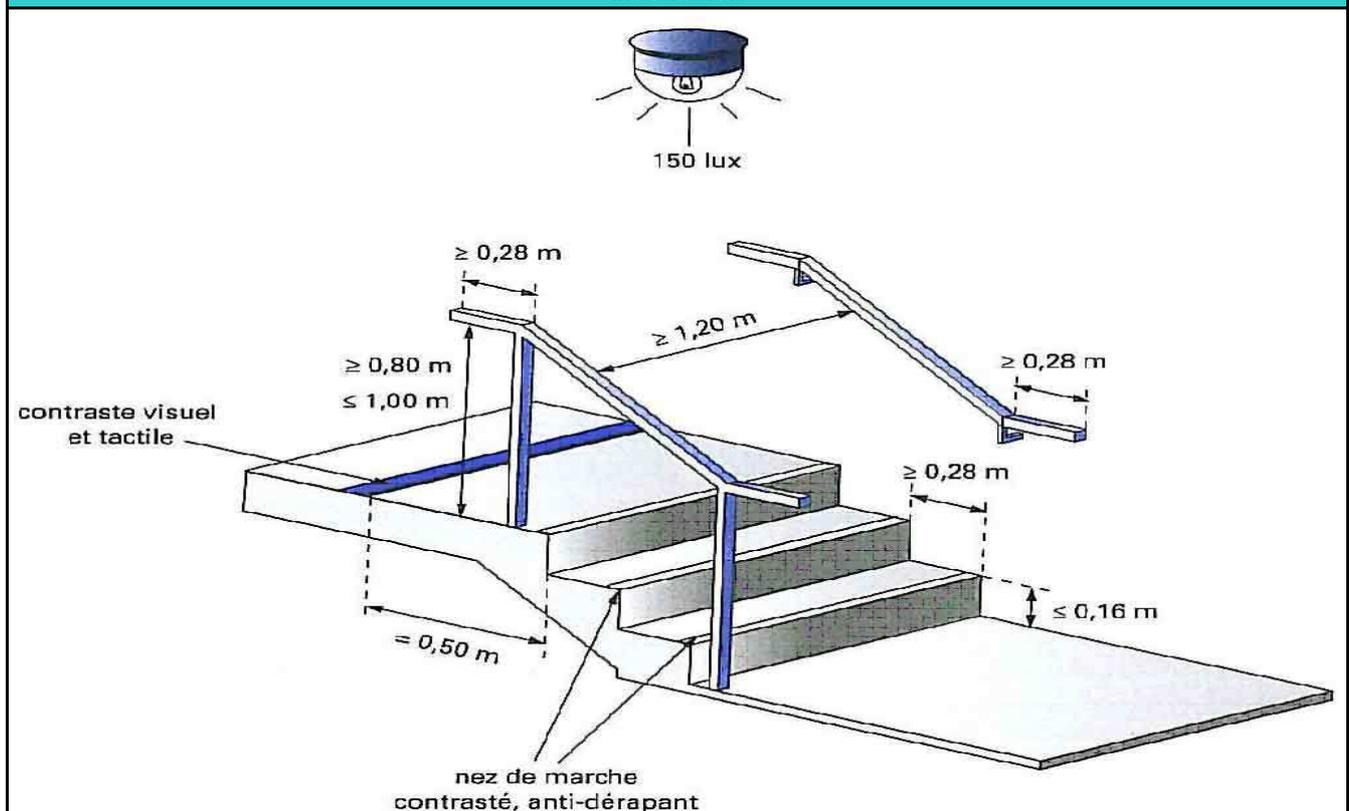


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Nez de marches non contrastés	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	900 €

Illustration



FICHE D'ACTION A20 (NC 20)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires chambre "adaptée"

Handicap concerné

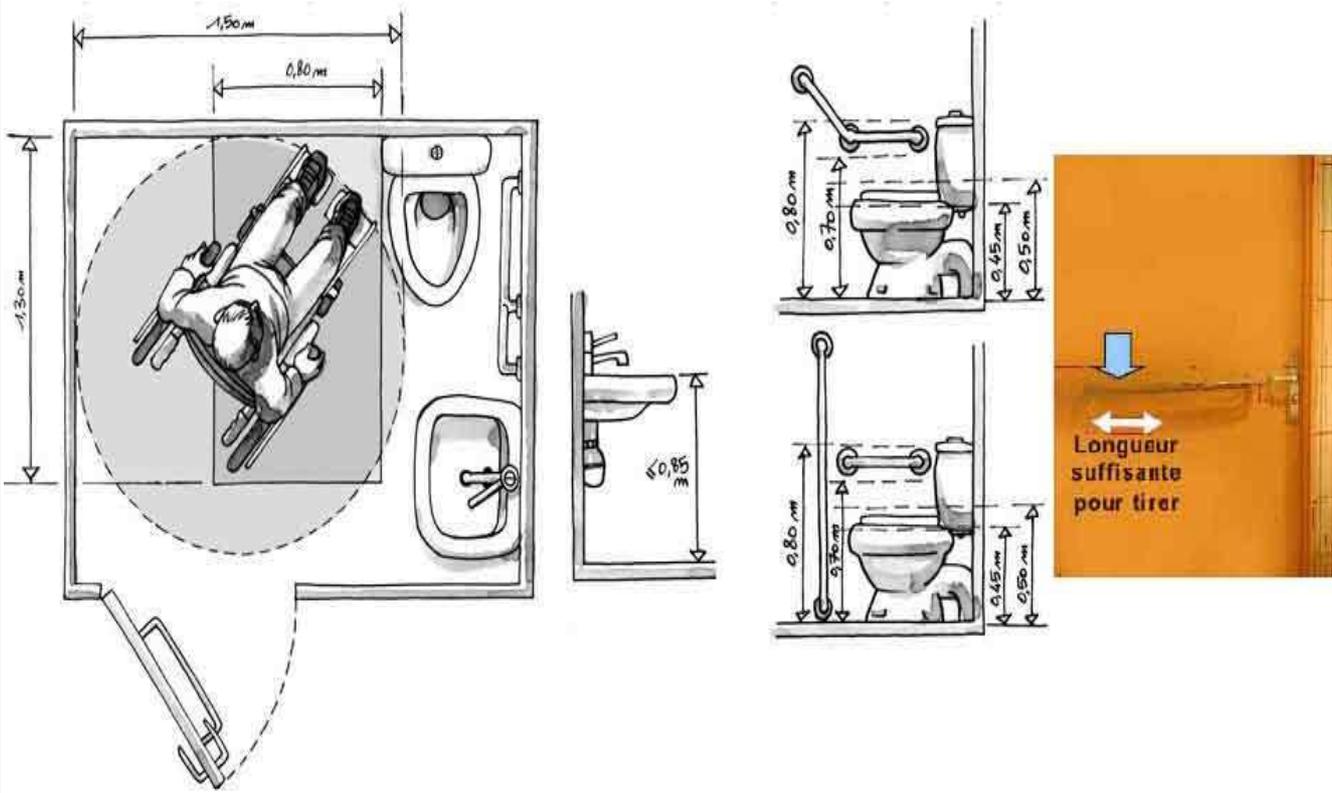


Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de poignée de tirage	Pose de 1 poignées

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



The illustration includes a floor plan of the bathroom with dimensions: 1,50 m for the door width and 0,80 m for the door opening. A person in a wheelchair is shown in the doorway. To the right, two side-view diagrams of a toilet show the height of the pull handle at 0,80 m. A photograph shows the installed pull handle with a blue arrow pointing to it and the text "Longueur suffisante pour tirer" (Sufficient length to pull).

FICHE D'ACTION A21 (NC 21)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée chambre "adaptée"

Handicap concerné

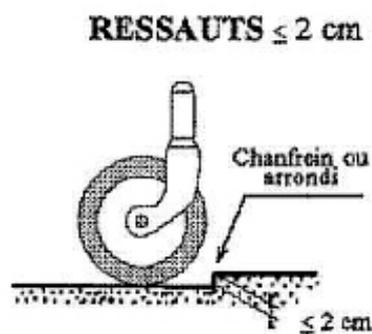


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Seuil non arrondi	Réfection de 1 seuils

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A22 (NC 22)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers d'accès salle de réunion

Handicap concerné

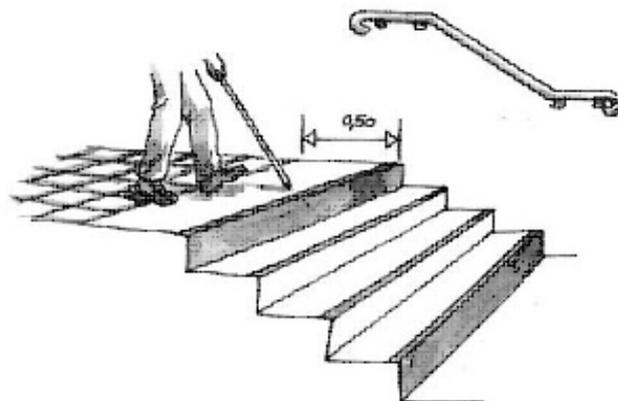


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	1 800 €

Illustration



FICHE D'ACTION A23 (NC 23)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers d'accès salle de réunion

Handicap concerné

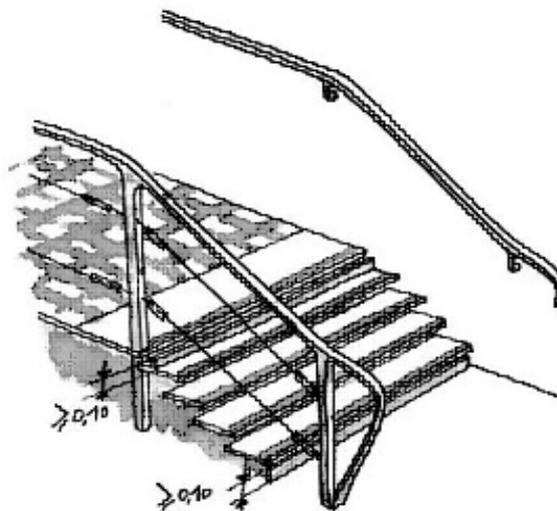


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	1 800 €

Illustration



FICHE D'ACTION A24 (NC 24)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers d'accès salle de réunion

Handicap concerné

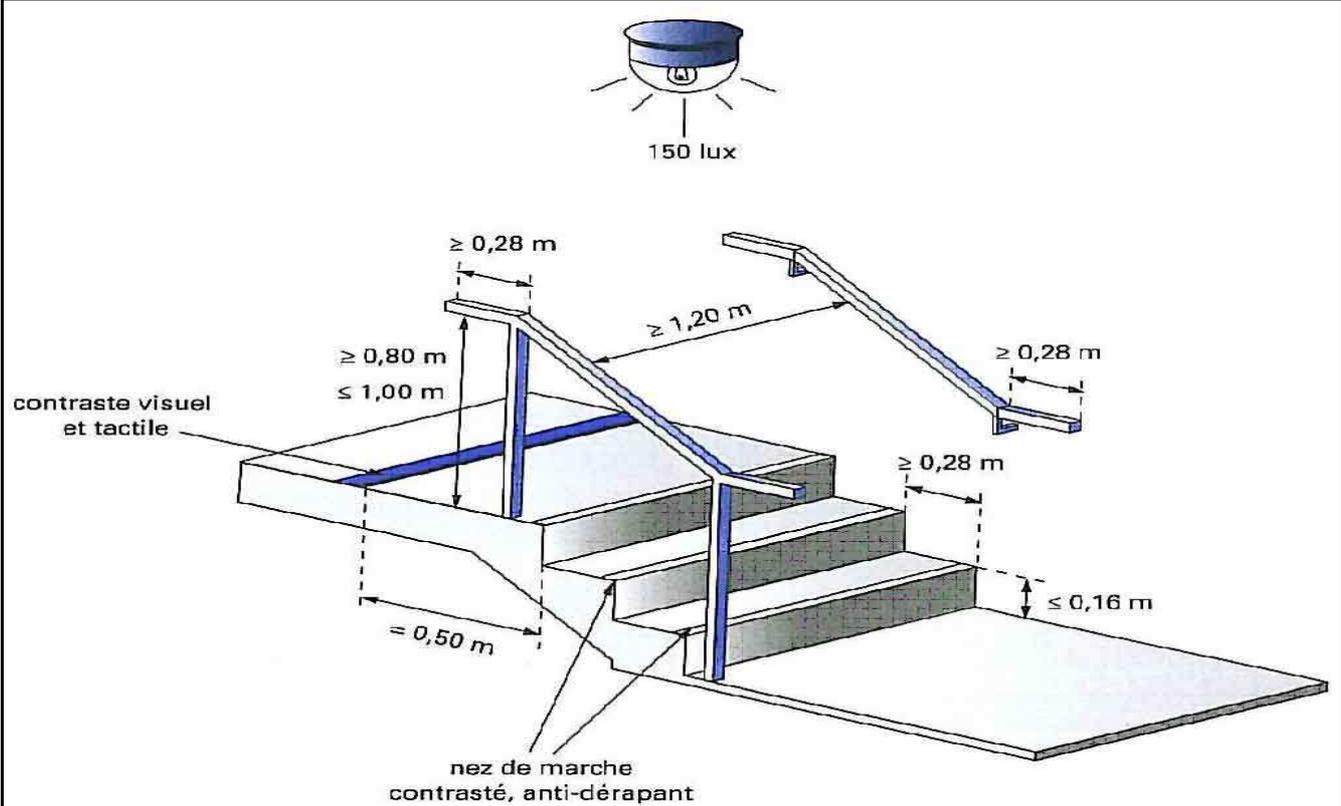


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Nez de marches non contrastés	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	1 710 €

Illustration



FICHE D'ACTION A25 (NC 25)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers d'accès salle de réunion

Handicap concerné

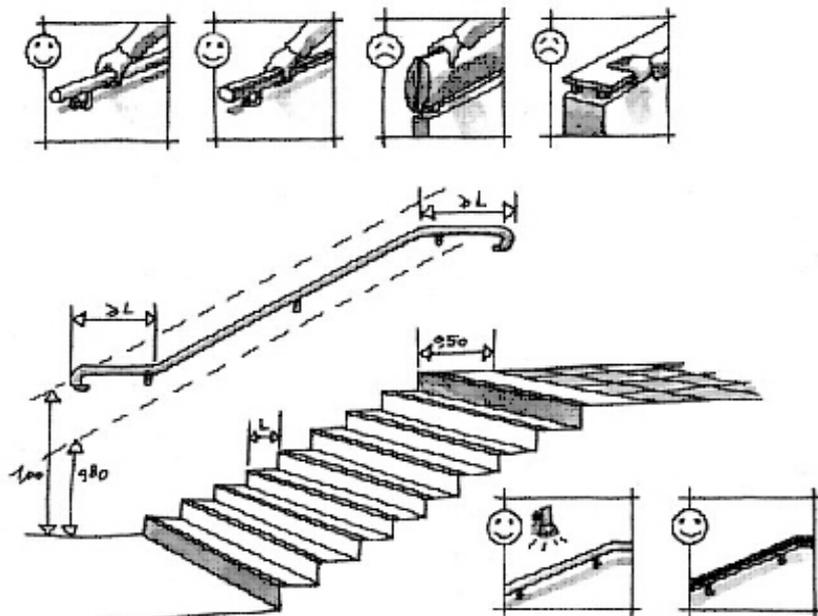


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Mains courantes ne dépassant la première marche	Prolongement des mains courantes

Photo	Coût total
	900 €

Illustration



FICHE D'ACTION A26 (NC 26)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

Handicap concerné

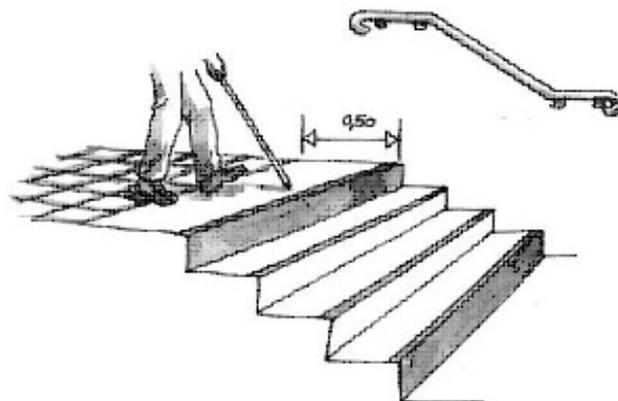


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	450 €

Illustration



FICHE D'ACTION A27 (NC 27)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

Handicap concerné

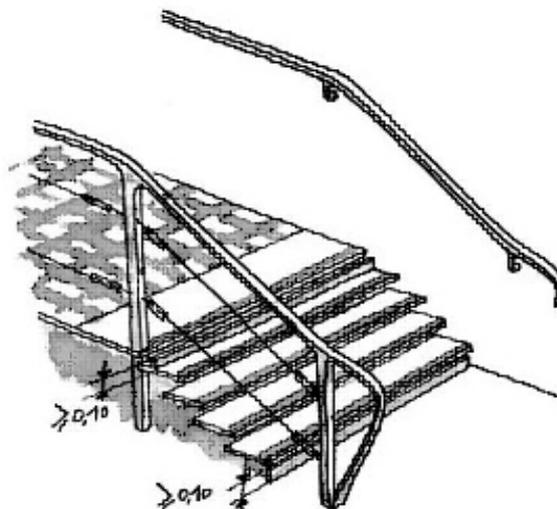


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	300 €

Illustration



FICHE D'ACTION A28 (NC 28)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

Handicap concerné

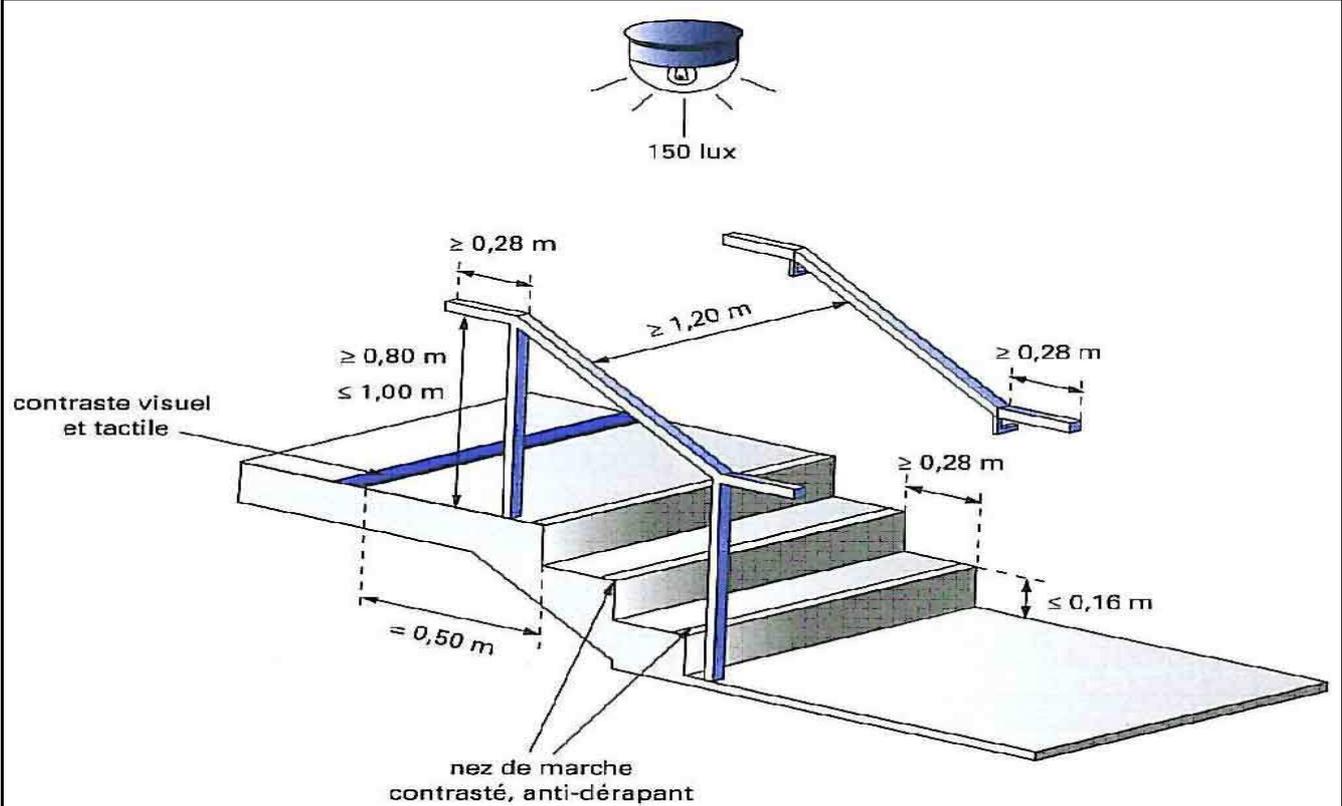


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	180 €

Illustration



FICHE D'ACTION A29 (NC 29)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

Handicap concerné

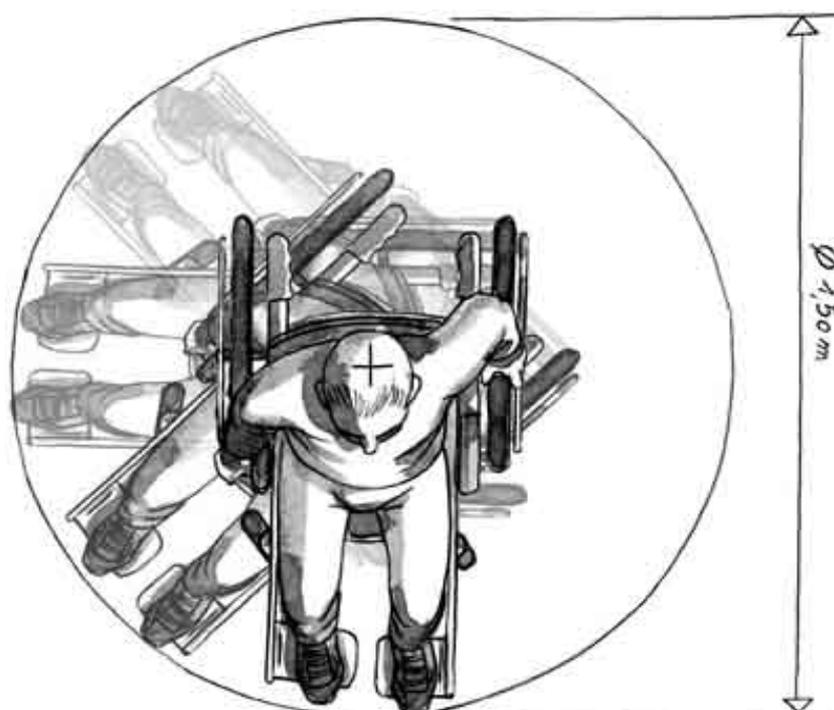


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Espace de manœuvre de dimension non conforme	Agrandissement de l'espace de manœuvre

Photo	Coût total
	2 300 €

Illustration



FICHE D'ACTION A30 (NC 31)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné



Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Hauteur des marches non conforme	En l'absence de travaux ayant pour objet de changer les caractéristiques dimensionnelles des escaliers, celles-ci peuvent être conservées.

Photo	Coût total
	0 €

Illustration
<p align="center">-</p>

FICHE D'ACTION A31 (NC 32)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

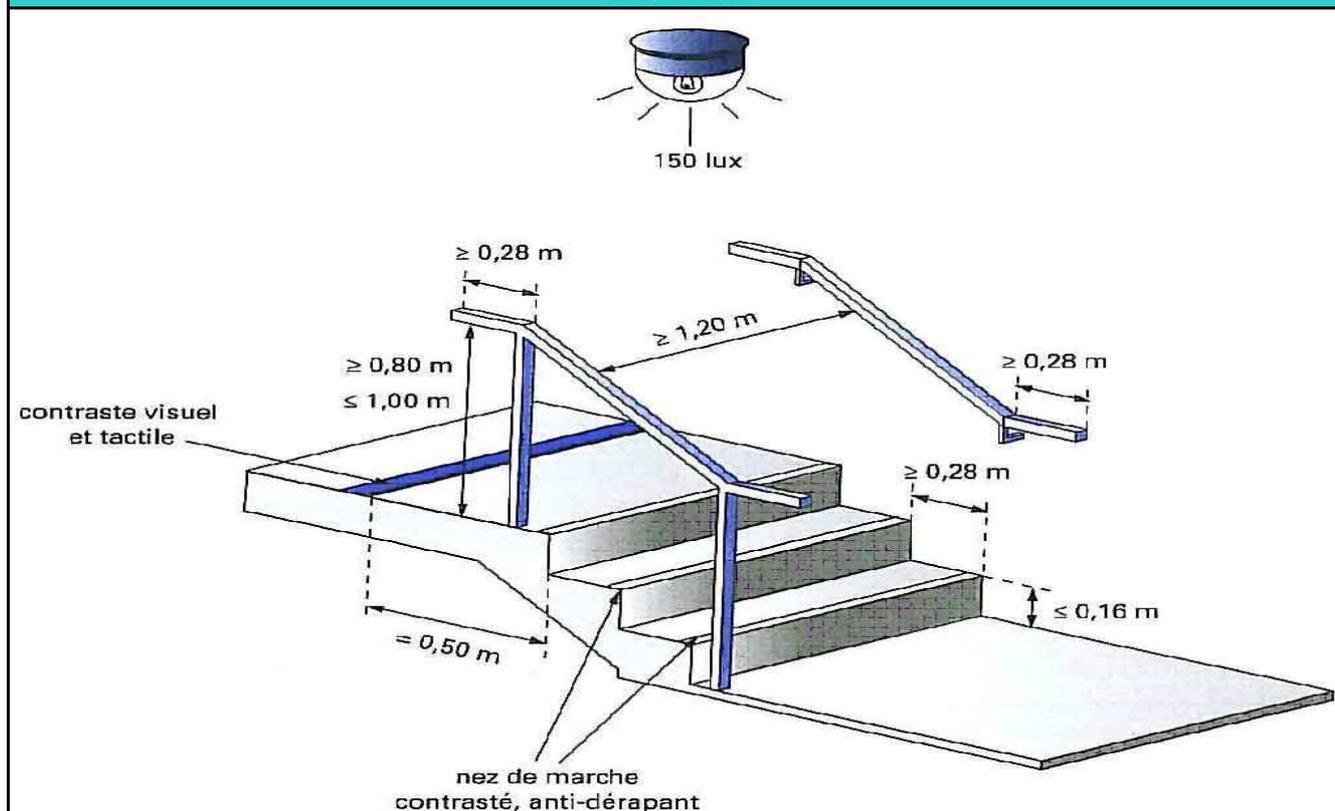


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de mains courantes	Pose de 2 mains courantes

Photo	Coût total
	450 €

Illustration



FICHE D'ACTION A32 (NC 33)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

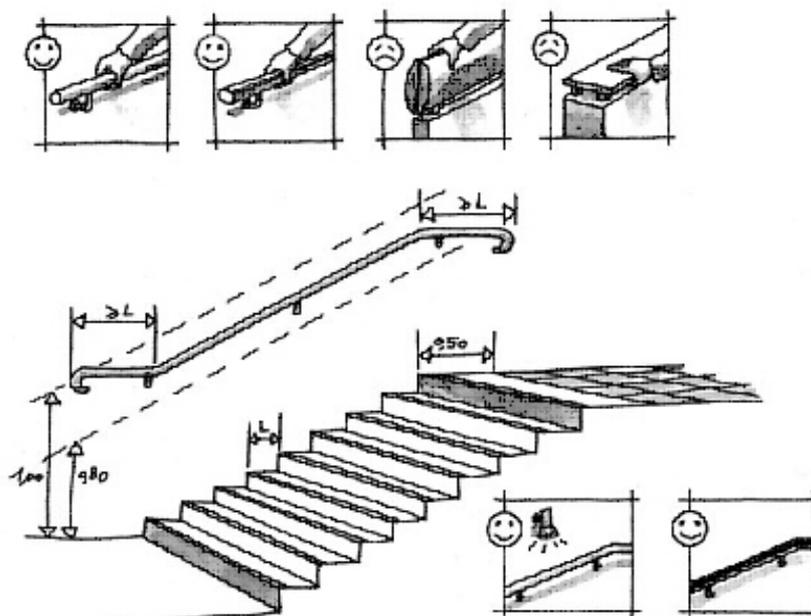


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche	Prolongement des mains courantes

Photo	Coût total
	1 350 €

Illustration



FICHE D'ACTION A33 (NC 34)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

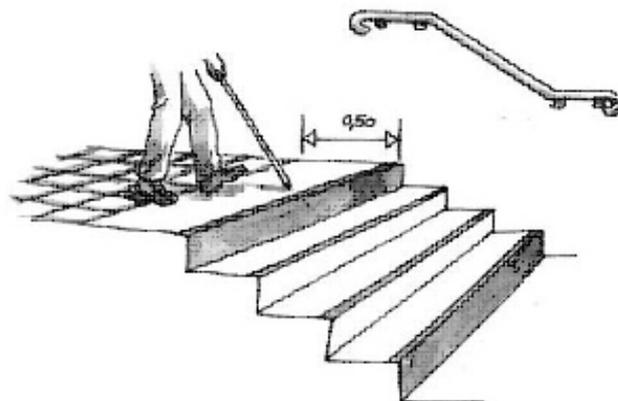


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	400 €

Illustration



FICHE D'ACTION A34 (NC 35)

Urgence



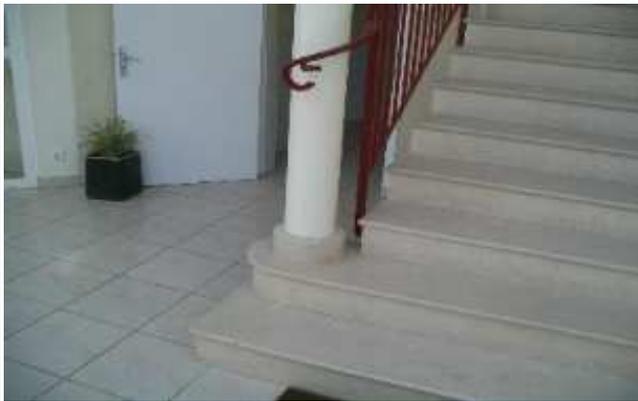
Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

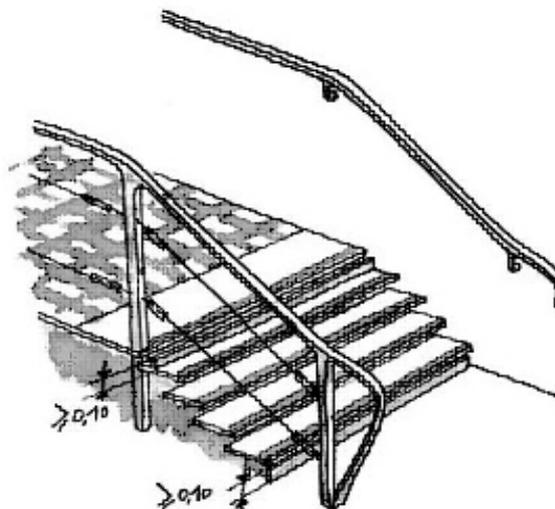


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	480 €

Illustration



FICHE D'ACTION A36 (NC 37)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers des chambres

Handicap concerné

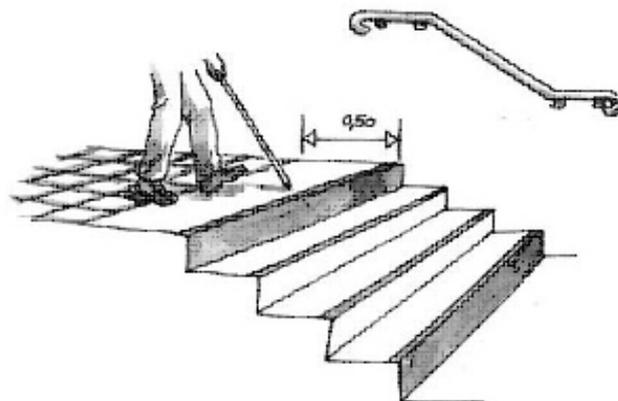


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	1 350 €

Illustration



FICHE D'ACTION A37 (NC 38)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers des chambres

Handicap concerné

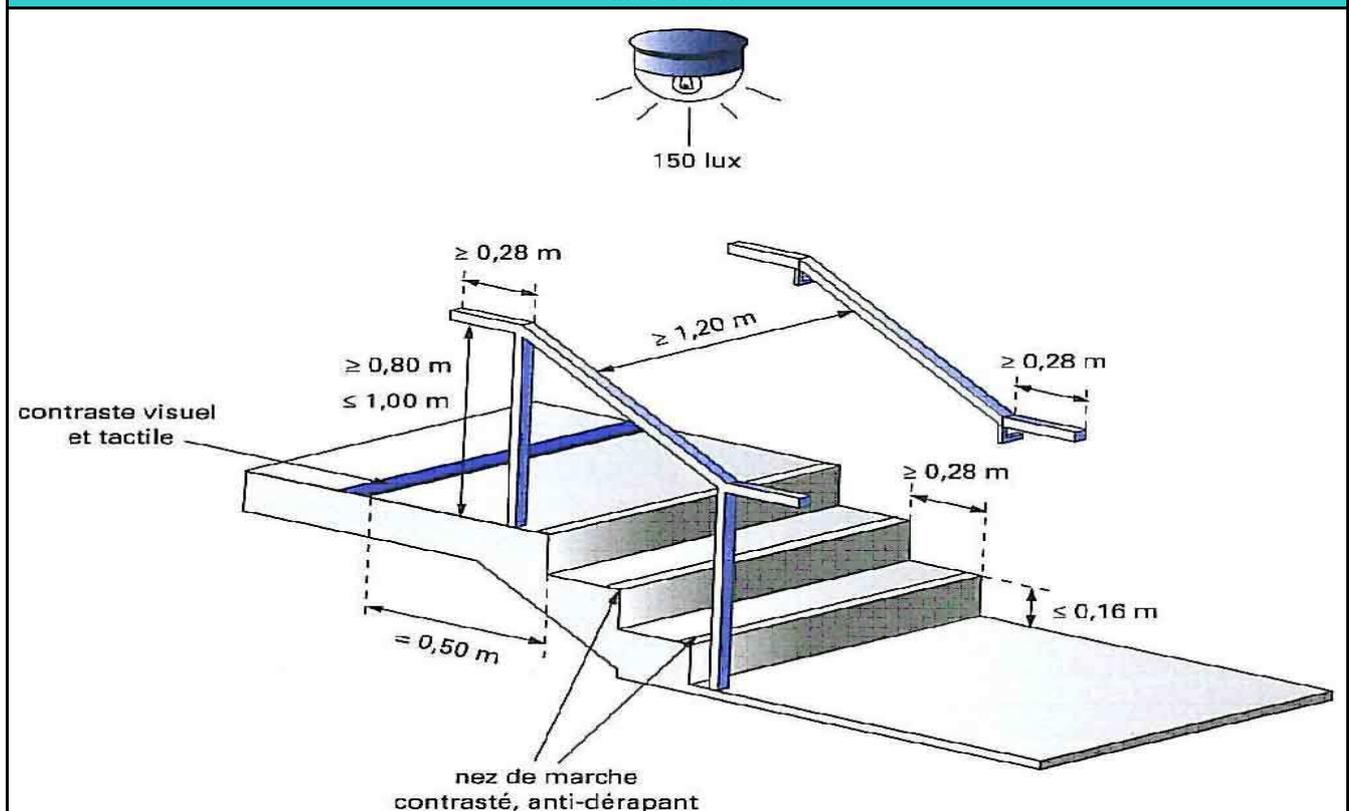


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	2 100 €

Illustration



FICHE D'ACTION A38 (NC 39)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

Handicap concerné

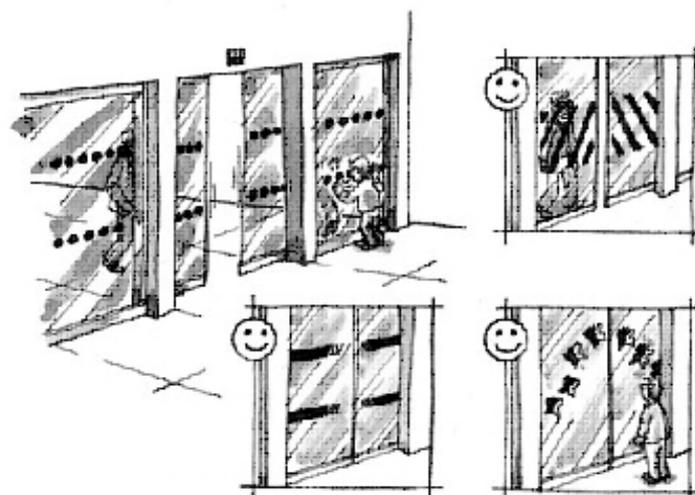


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Porte vitrée non repérable	Pose de bandes auto-adhésives

Photo	Coût total
	180 €

Illustration



FICHE D'ACTION A39 (NC 40)

Urgence



Espace fonctionnel Entrées accueil

Handicap concerné

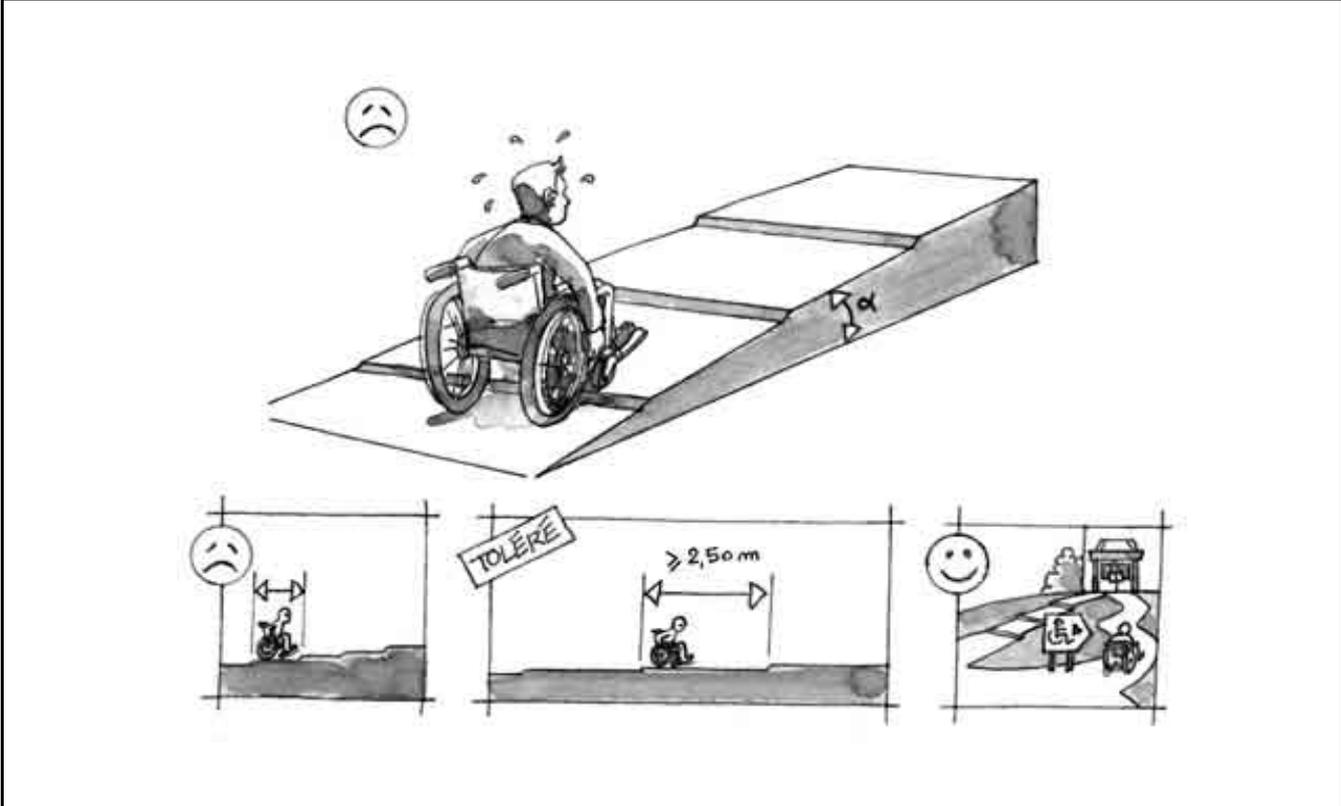


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Distance entre deux ressauts trop faible	Réfection de 1 seuils

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A40 (NC 41)

Urgence



Espace fonctionnel Entrées accueil

Handicap concerné

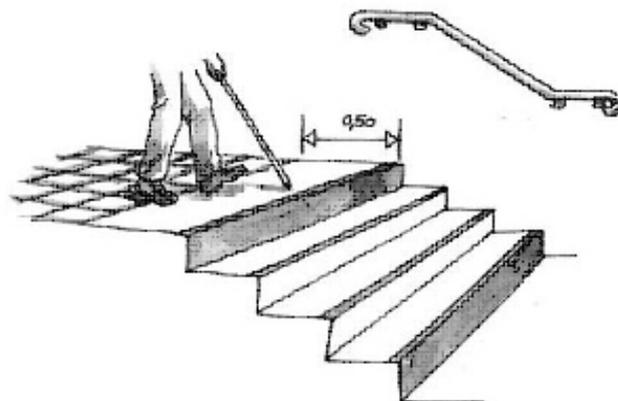


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podo-tactiles

Photo	Coût total
	200 €

Illustration



FICHE D'ACTION A41 (NC 42)

Urgence



Espace fonctionnel Entrées accueil

Handicap concerné

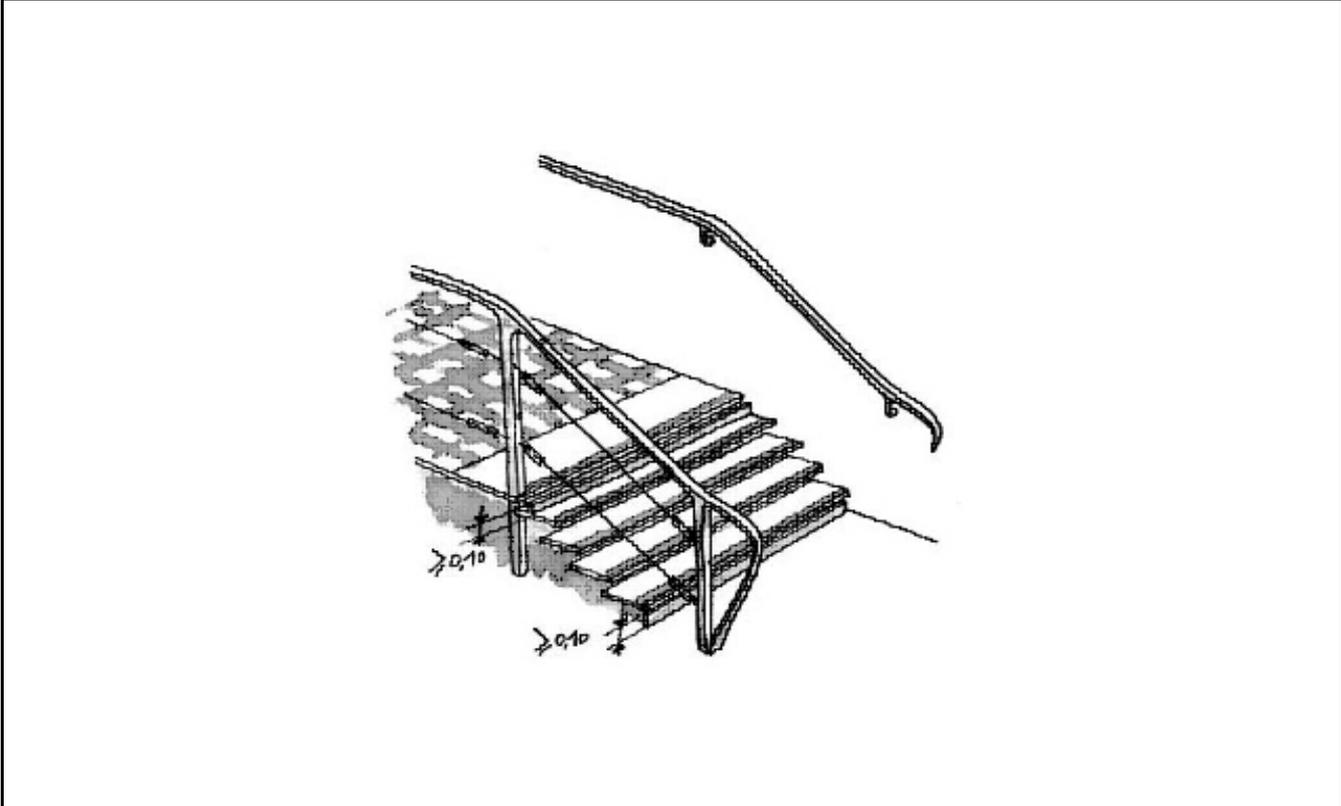


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	150 €

Illustration



FICHE D'ACTION A42 (NC 43)

Urgence



Espace fonctionnel Entrées accueil

Handicap concerné

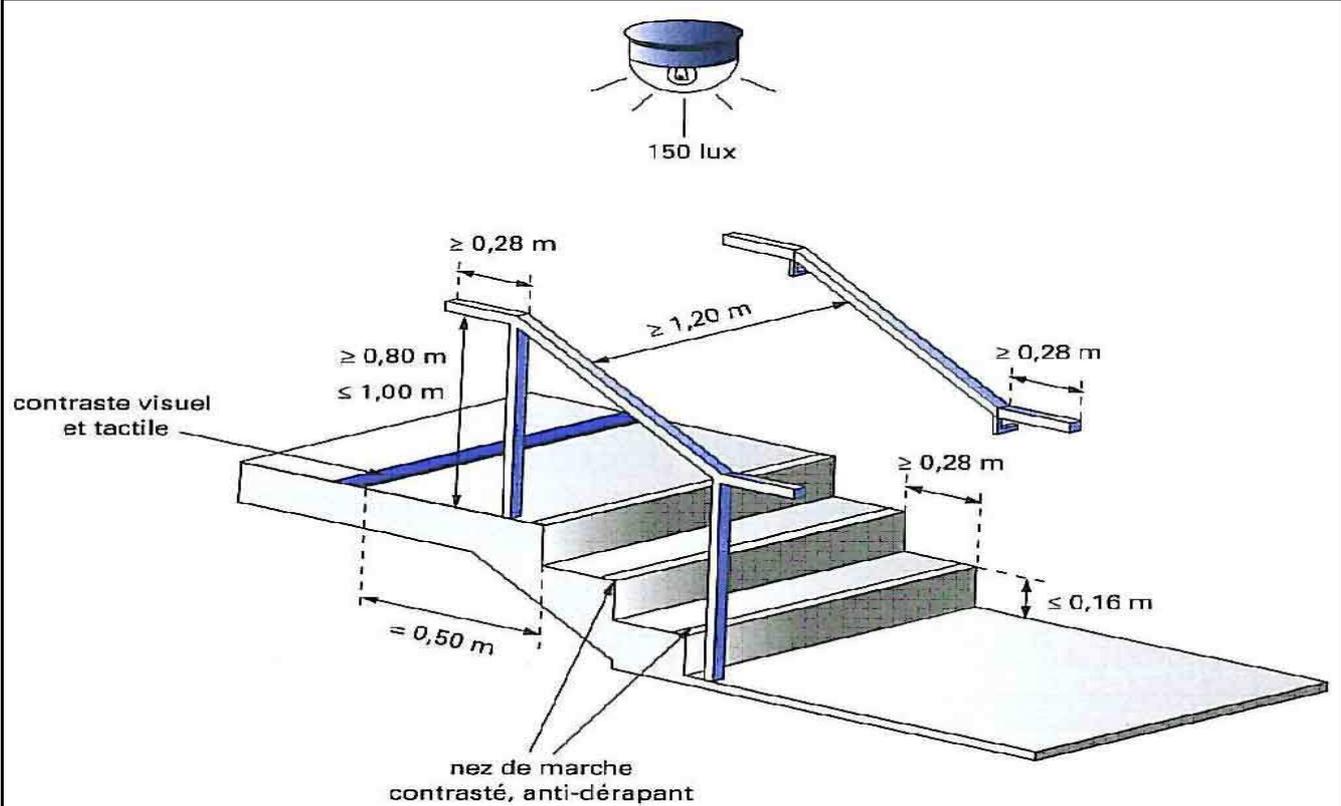


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	100 €

Illustration



FICHE D'ACTION A43 (NC 44)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

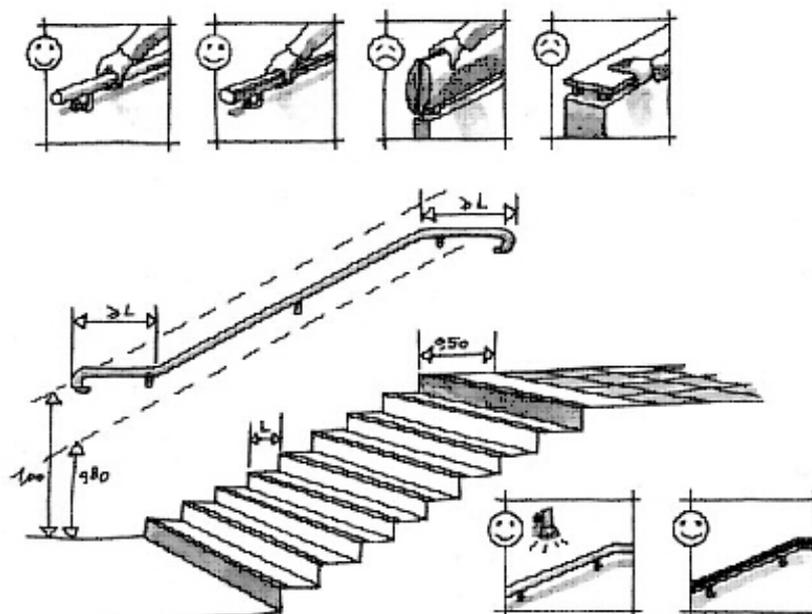


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Main courante non continue	Prolongement de 5 mains courantes

Photo	Coût total
	1 125 €

Illustration



FICHE D'ACTION A44 (NC 45)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

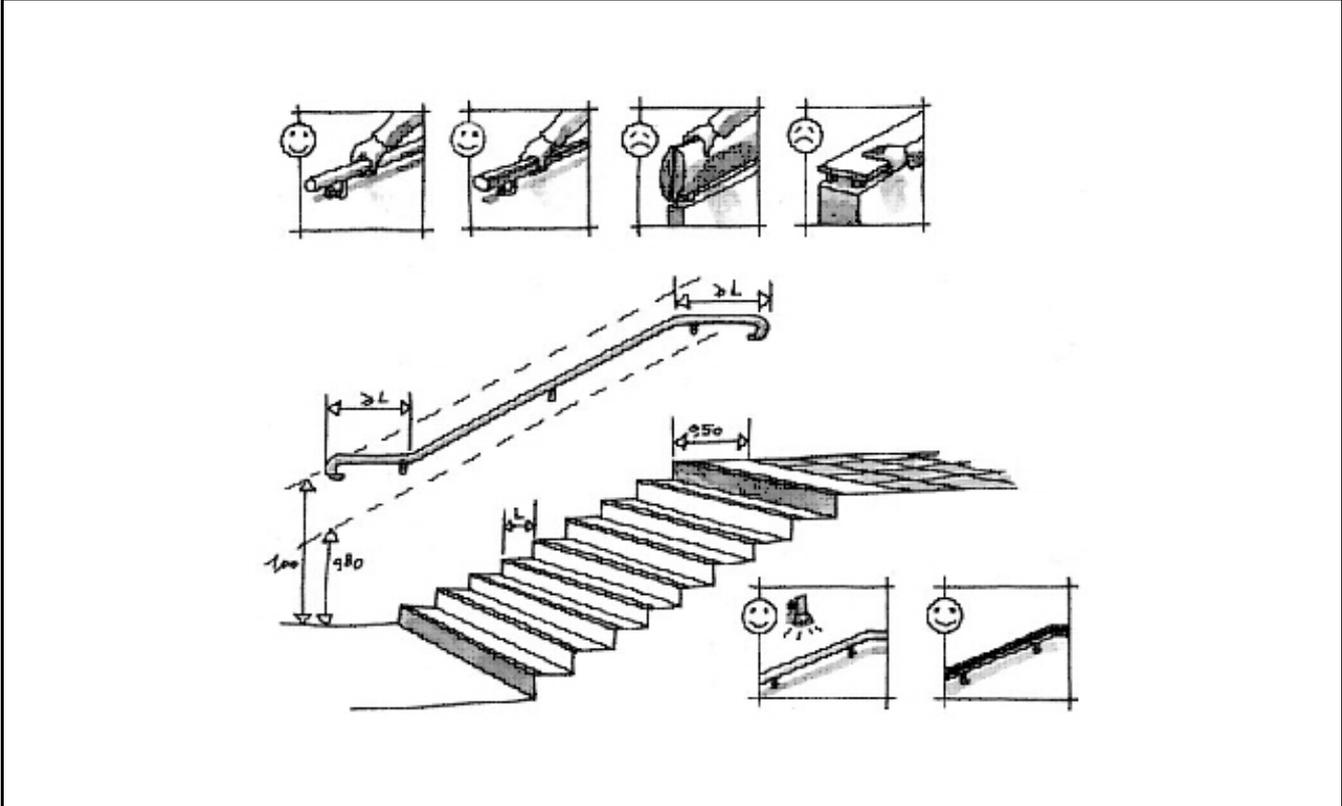


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche	Prolongement des mains courantes

Photo	Coût total
	900 €

Illustration



FICHE D'ACTION A45 (NC 46)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

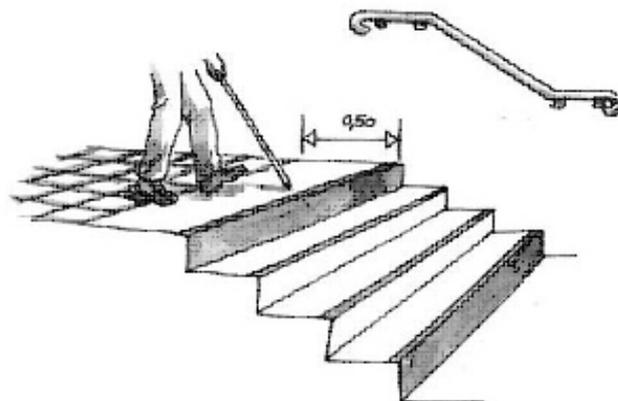


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	600 €

Illustration



FICHE D'ACTION A46 (NC 47)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

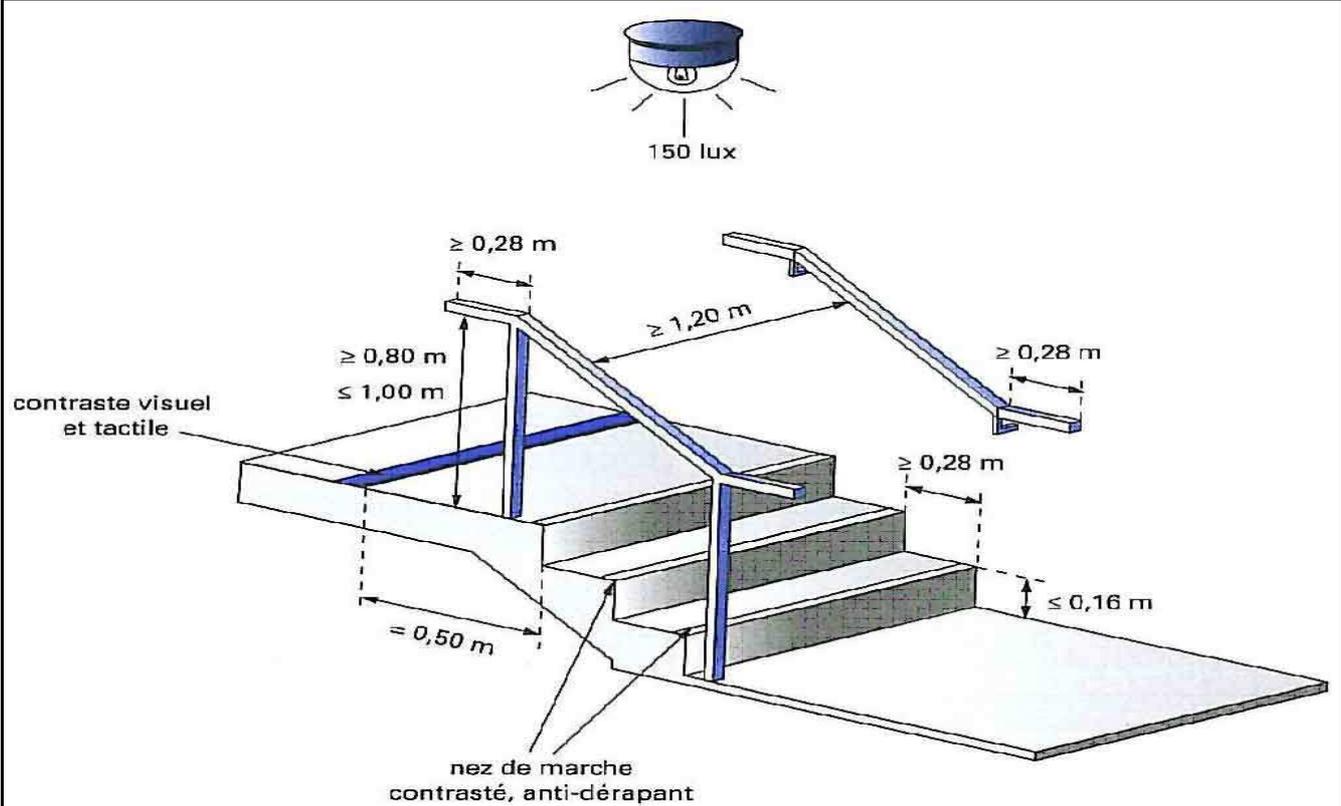


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	2 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A47 (NC 48)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

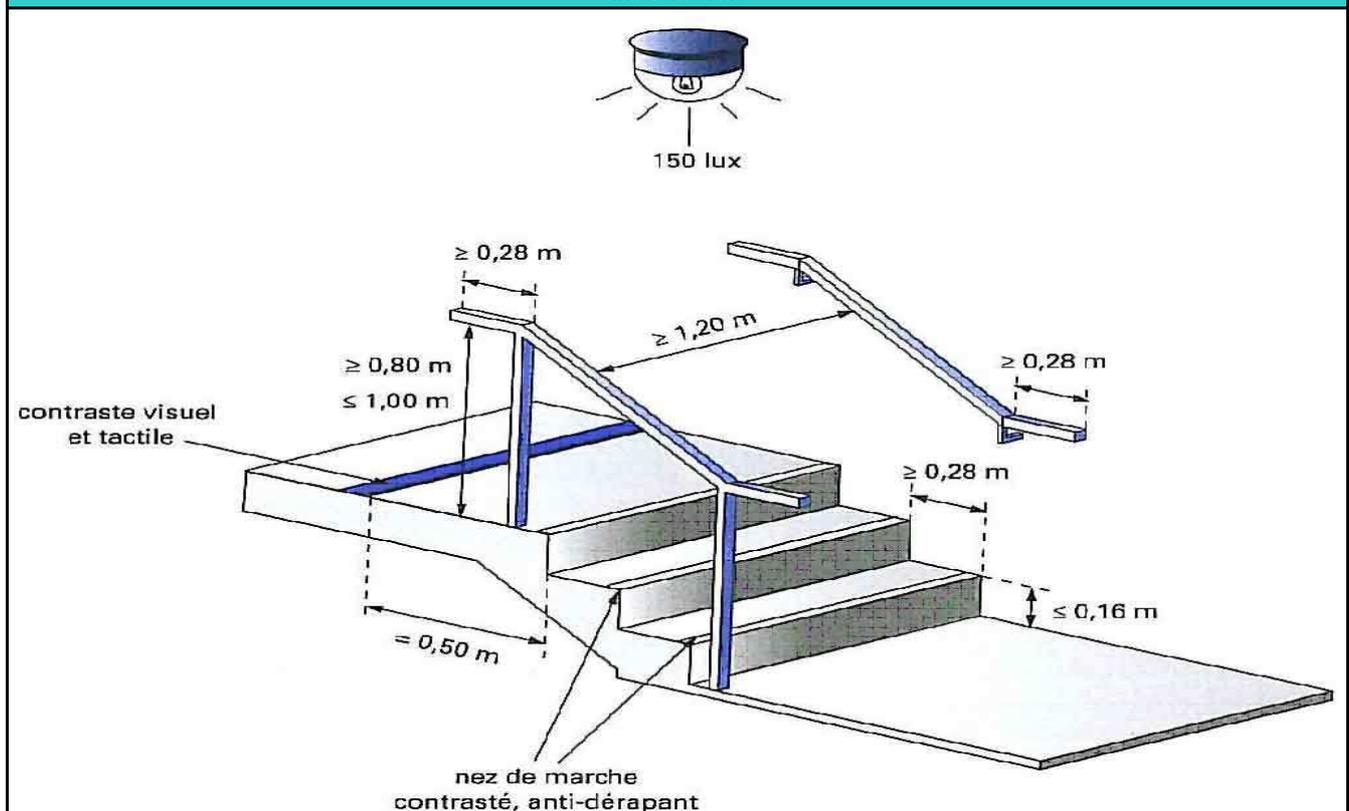


Fonctions Être en sécurité

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Dispositif d'éclairage insuffisant	Mise en place de 5 appliques murales

Photo	Coût total
	2 500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A48 (NC 49)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée cuisine pédagogique

Handicap concerné

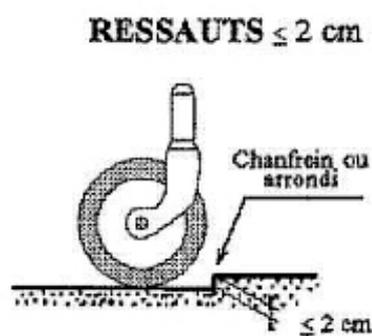


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Seuil non arrondi	Réfection de 1 seuils

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A49 (NC 50)

Urgence



Espace fonctionnel Salle de réunion cuisine pédagogique

Handicap concerné

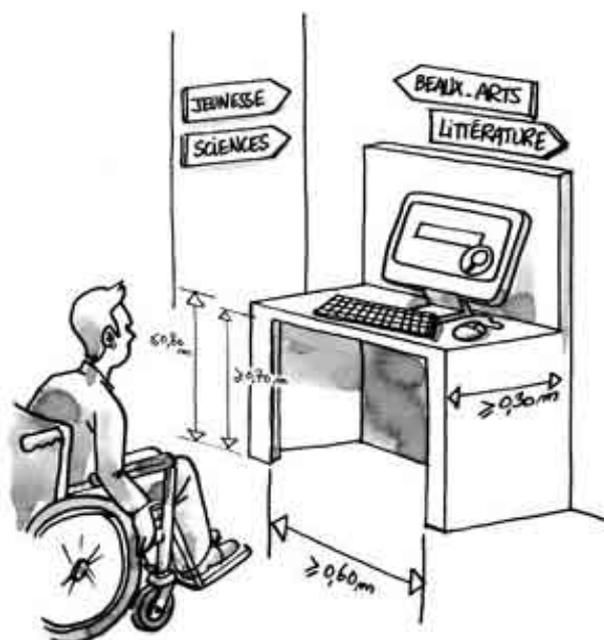


Fonctions Utiliser les équipements/mobiliers/Disposi

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de mobilier accessible	Pose de 1 mobiliers adaptés

Photo	Coût total
	250 €

Illustration



FICHE D'ACTION A50 (NC 51)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

Handicap concerné

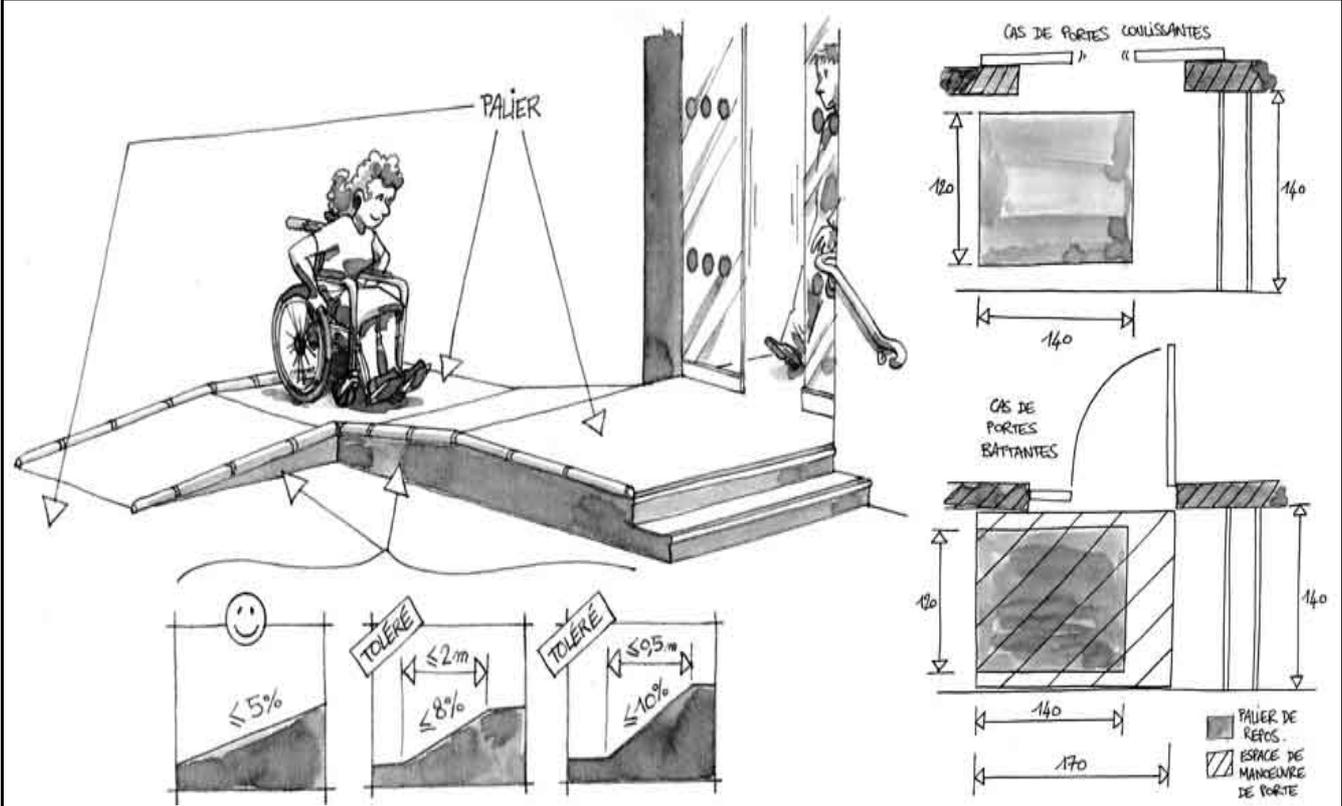


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Rampe non conforme	Réfection de pente

Photo	Coût total
	8 010 €

Illustration



FICHE D'ACTION A51 (NC 52)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée

Handicap concerné

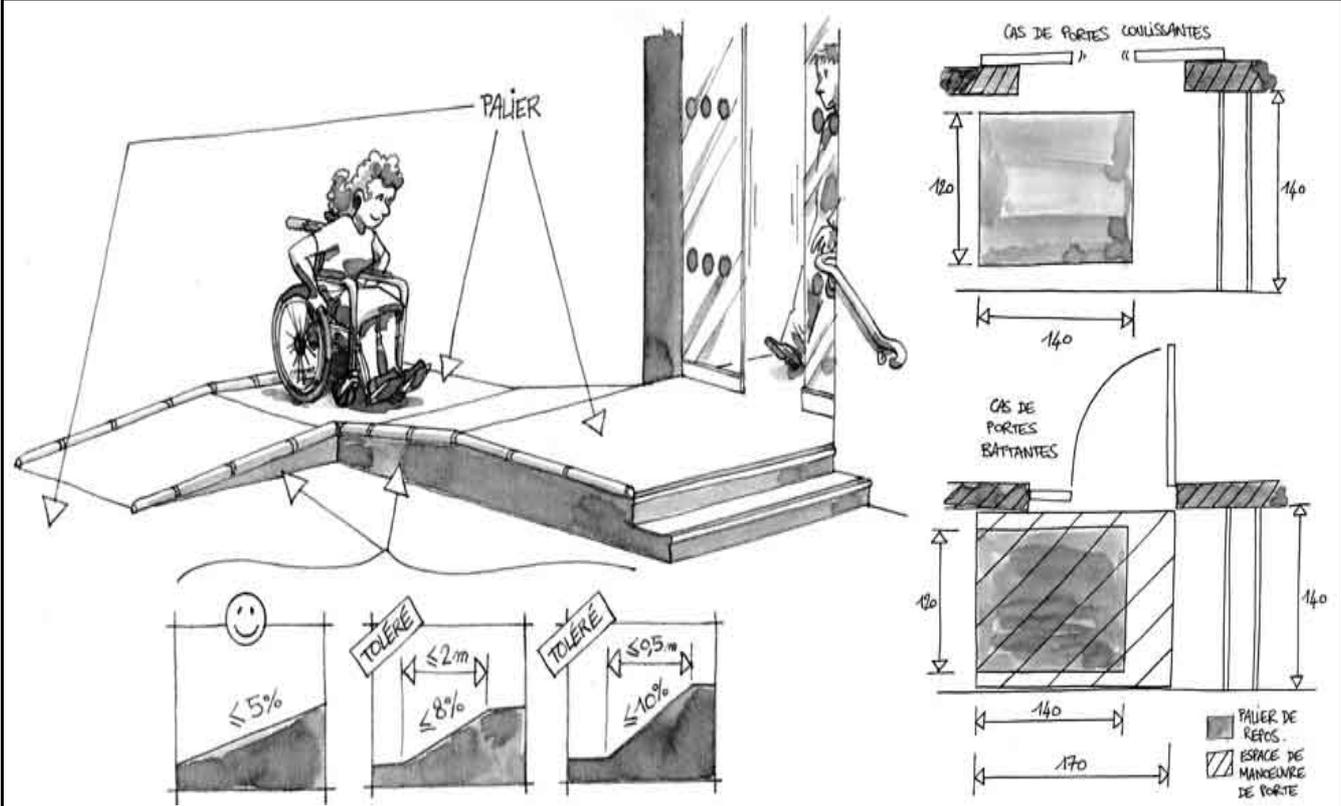


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de plan incliné	Création de 1 rampes de 4 %

Photo	Coût total
	2 200 €

Illustration



FICHE D'ACTION A52 (NC 53)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée

Handicap concerné

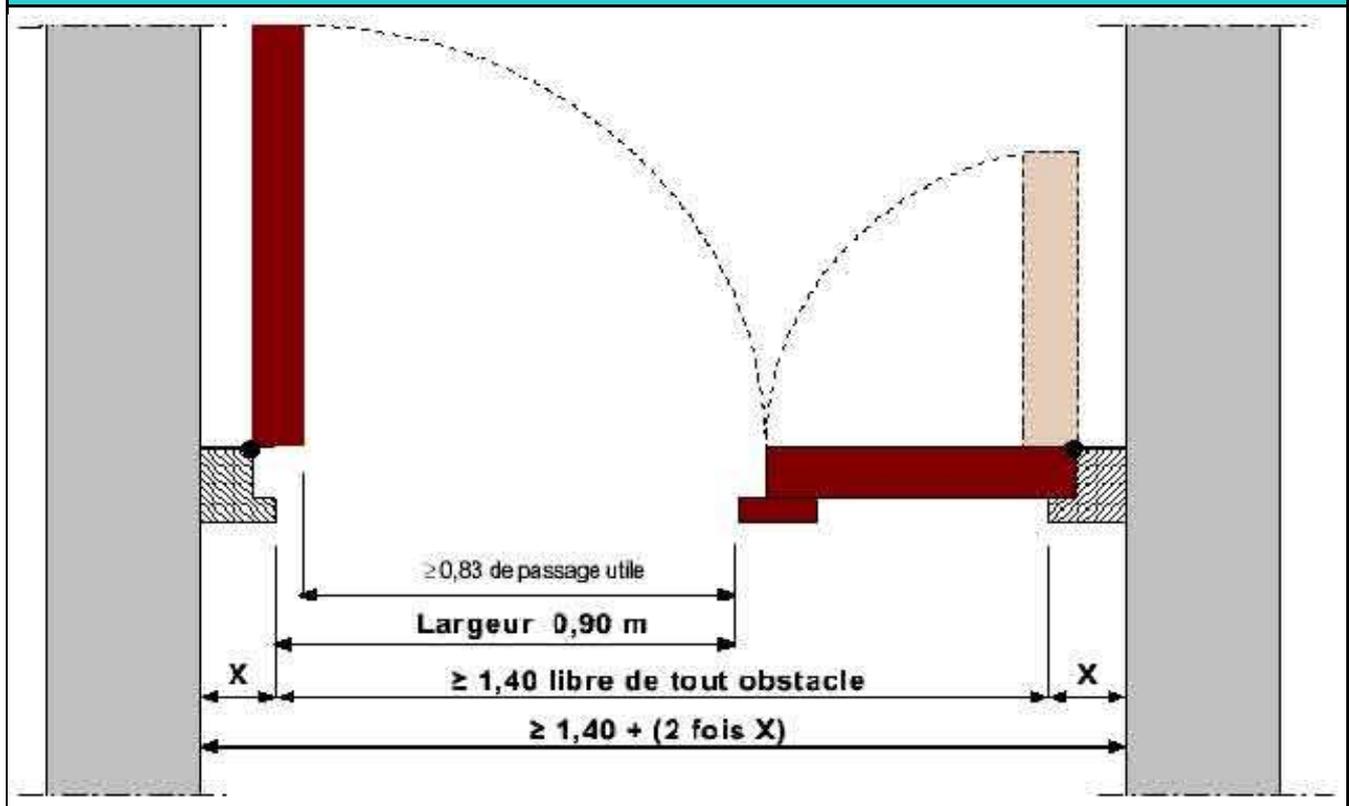


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 1 portes à double vantail

Photo	Coût total
	1 500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A53 (NC 54)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires

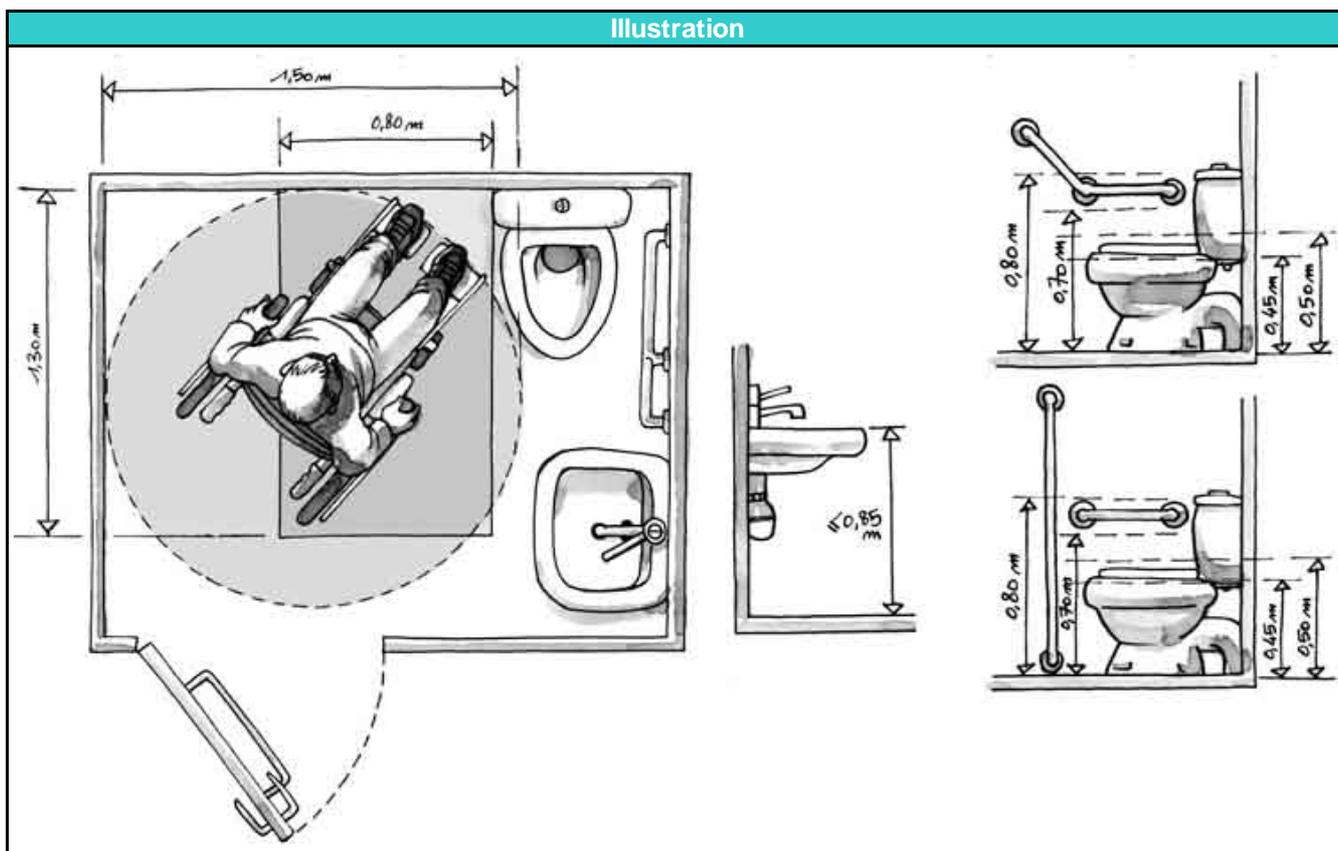
Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de cabinet aménagé	Création de 1 sanitaires adaptés

Photo	Coût total
	8 000 €



FICHE D'ACTION A54 (NC 55)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée salle de cours RDC

Handicap concerné

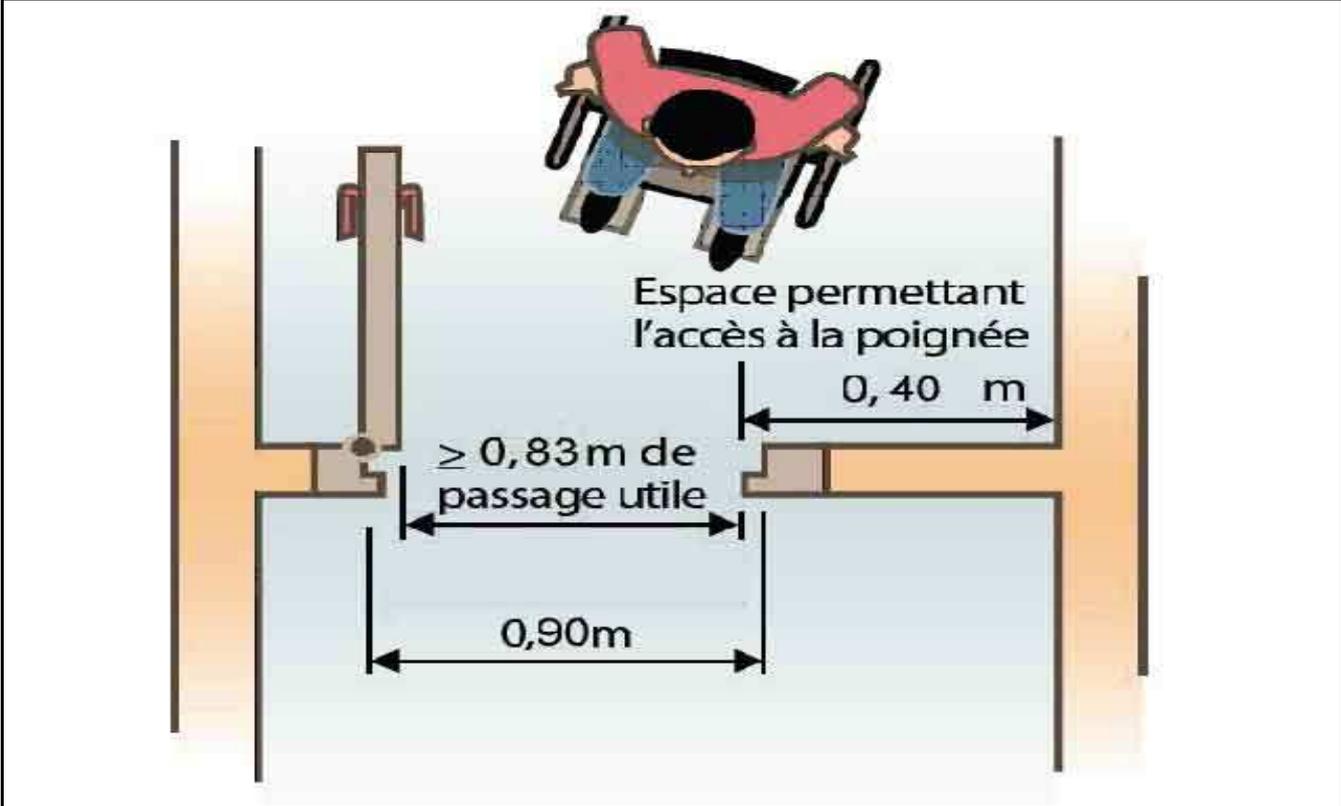


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 2 portes

Photo	Coût total
	2 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A55 (NC 56)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

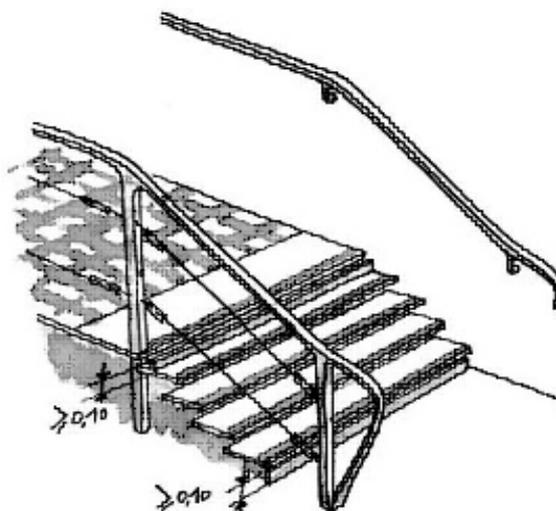


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	120 €

Illustration



FICHE D'ACTION A56 (NC 57)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

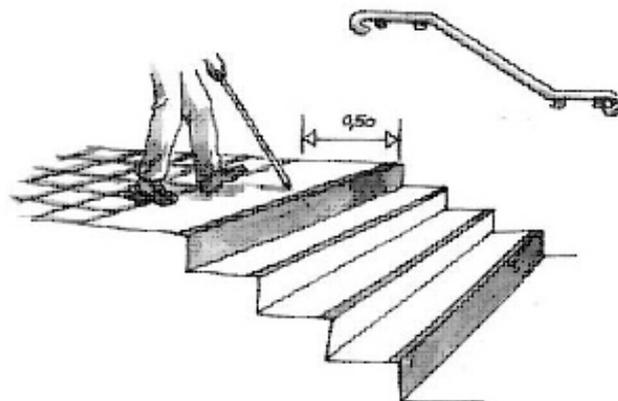


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	200 €

Illustration



FICHE D'ACTION A57 (NC 58)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

Handicap concerné

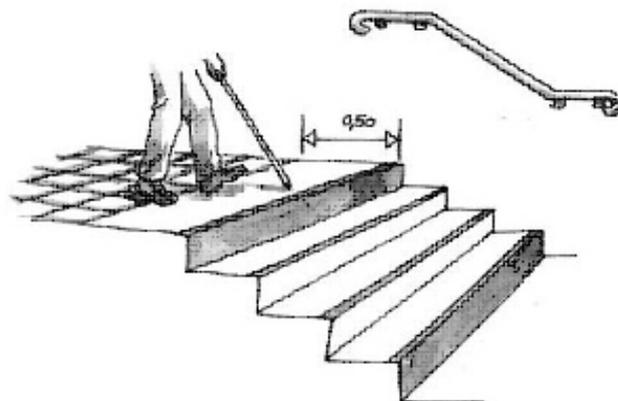


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	900 €

Illustration



FICHE D'ACTION A58 (NC 59)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

Handicap concerné

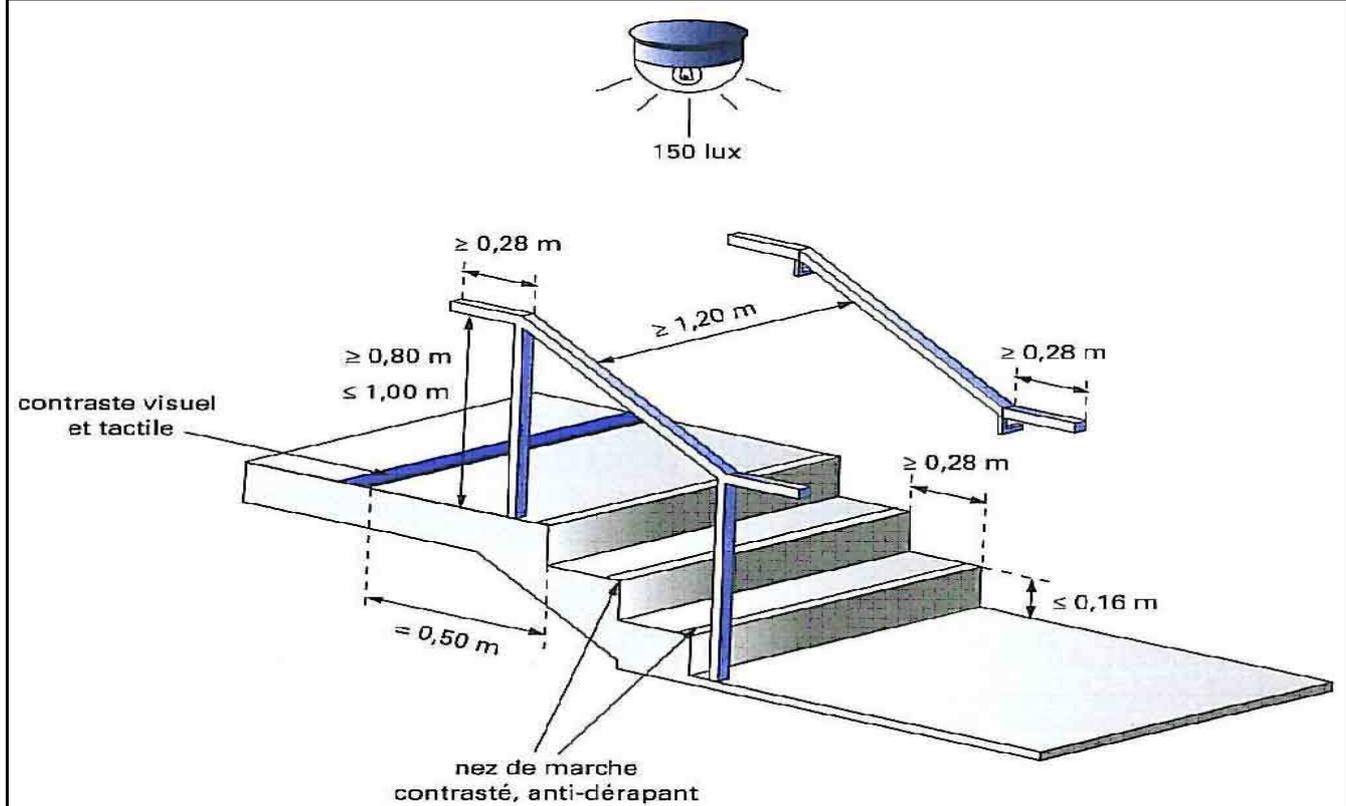


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	450 €

Illustration



FICHE D'ACTION A59 (NC 60)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

Handicap concerné

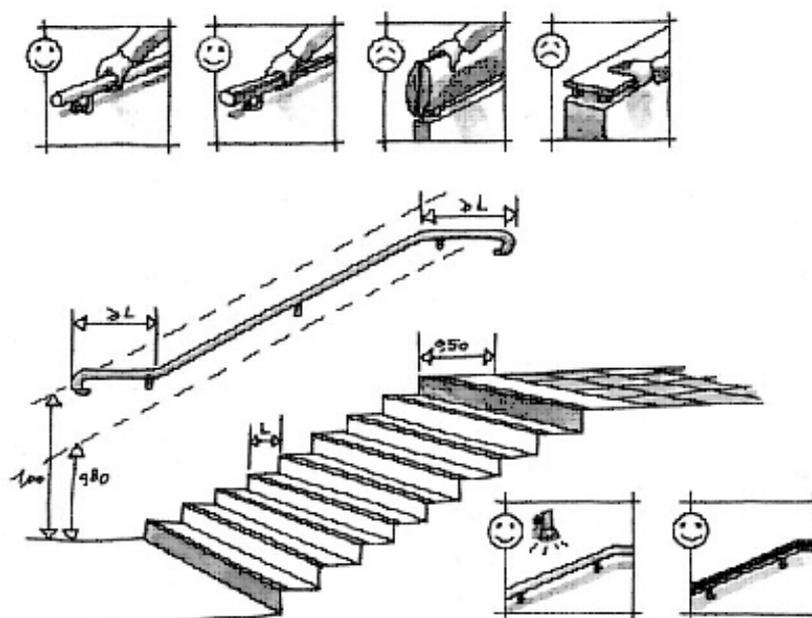


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de mains courantes	Pose de mains courantes

Photo	Coût total
	2 700 €

Illustration



FICHE D'ACTION A60 (NC 61)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

Handicap concerné

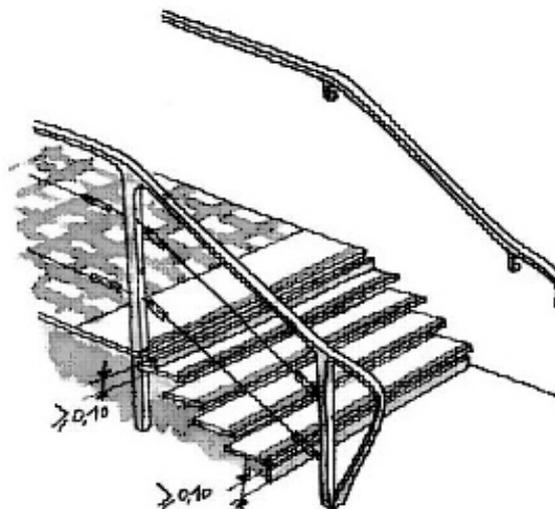


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	300 €

Illustration



FICHE D'ACTION A61 (NC 62)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée salle de cours R-01

Handicap concerné

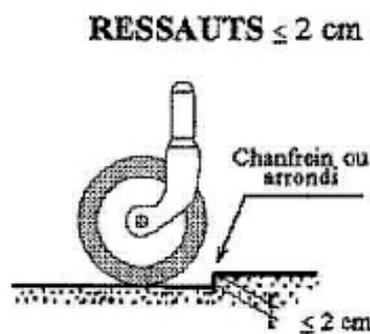


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Seuil trop élevé	Réfection de 2 seuils

Photo	Coût total
	1 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A62 (NC 63)

Urgence



Espace fonctionnel Accès terrain de sport

Handicap concerné



Fonctions Etre en sécurité

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Sol meuble	Création d'un cheminement d'accès

Photo	Coût total
	9 000 €

Illustration
<div style="text-align: center; vertical-align: middle;">-</div>

FICHE D'ACTION A63 (NC 64)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

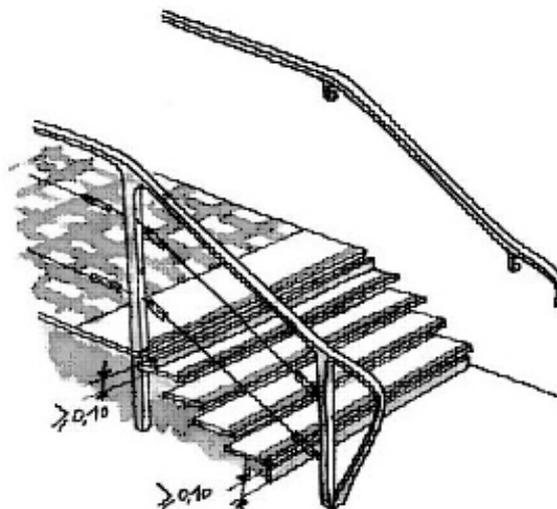


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	320 €

Illustration



6- SCENARIOS

Les scénarios proposés ci-après visent différents objectifs.

Chacun des deux scénarii regroupe un ensemble d'actions cohérentes visant à remédier aux dysfonctionnements constatés.

Scénario 1 : Rendre conforme à la réglementation le bâtiment.

Ce scénario vise seulement à atteindre la conformité règlementaire. L'usage des différentes fonctions du bâtiment et la qualité d'usage ne sont pas pris en considération.

Pour ce faire, nous avons regroupé l'ensemble des actions remédiant aux non-conformité réglementaires.

Scénario 2 : Permettre l'usage de l'ensemble des fonctions du bâtiment

Ce scénario vise à permettre l'accès à l'ensemble des fonctions du bâtiment sans pour autant rechercher la conformité totale à la réglementation.

Pour ce faire, nous avons regroupé l'ensemble des actions remédiant aux ruptures de la chaîne de déplacement ainsi que toutes les actions rétablissant l'accès à l'ensemble des fonctions du bâtiment.

Descriptif des actions a mettre en œuvre	Coût total d'investissement	
Ensemble des actions à engager pour atteindre l'objectif du scénario. Ces actions sont classées par bâtiment et par dispositions examinées et regroupées par action de nature identique. Légende : @@ : Correspond à un nombre variable précisé dans chaque fiche d'action.	Coût d'investissement pour chaque ensemble d'actions de même nature	
	Coût total	
Niveau d'accessibilité atteint après la réalisation des travaux		
Qualification du niveau d'accessibilité atteint par chaque scénario après la réalisation des travaux.		

SCENARIO 1 - RENDRE CONFORME A LA REGLEMENTATION LE BATIMENT POUR LE PUBLIC

Descriptif des actions a mettre en œuvre	Coût total d'investissement
>>> EXTERIEUR	>>> EXTERIEUR
>> STATIONNEMENT	>> STATIONNEMENT
Balisage au sol : A1	A1 200 €
Pose de @@ panneau signalétique : A1	A1 700 €
Pose d'un panneau signalétique depuis l'entrée du site indiquant la place réservée : A1	A1 400 €
>> PORTES, PORTIQUES ET SAS	>> PORTES, PORTIQUES ET SAS
Pose de bandes auto-adhésives : A38	A38 180 €
>> CE/PLAN INCLINÉ	>> CE/PLAN INCLINÉ
Réfection de pente : A50	A50 8010 €
>> CE/ESPACES DE MANŒUVRE ET USAGE	>> CE/ESPACES DE MANŒUVRE ET USAGE
Agrandissement de l'espace de manœuvre : A29	A29 2300 €
>> CE/ESCALIERS	>> CE/ESCALIERS
Mise en peinture des contremarches : A23+A27+A60	A23+A27+A60 2400 €
Pose de bandes podo-tactiles : A22+A26+A57	A22+A26+A57 3150 €
Pose de mains courantes : A59	A59 2700 €
Pose de nez de marches : A24+A58	A24+A58 2160 €
Pose de nez de marches : A28	A28 180 €
Prolongement des mains courantes : A25	A25 900 €
>> CE/SÉCURITÉ D'USAGE	>> CE/SÉCURITÉ D'USAGE
Création d'un cheminement d'accès : A62	A62 9000 €
>>> PARTIE RÉCENTE	>>> PARTIE RÉCENTE
>> CIH/RESSAUTS	>> CIH/RESSAUTS
Réfection de @@ seuils : A21	A21 500 €
>> CIH/ESCALIERS	>> CIH/ESCALIERS
Pose de bandes podo-tactiles : A36	A36 1350 €
Pose de nez de marches : A37	A37 2100 €
>> CIV/ESCALIERS	>> CIV/ESCALIERS
En <input type="checkbox"/> absence de travaux ayant pour objet de changer les caractéristiques dimensionnelles des escaliers, celles-ci peuvent être conservées. : A30	A30 0 €
Mise en peinture des contremarches : A17+A34	A17+A34 640 €
Mise en place de @@ appliques murales : A19	A19 500 €
Pose de @@ mains courantes : A31	A31 450 €
Pose de bandes podo-tactiles : A16+A33	A16+A33 600 €
Pose de nez de marches : A18+A35	A18+A35 1950 €
Prolongement de mains courantes : A14	A14 675 €
Prolongement des mains courantes : A15+A32	A15+A32 2025 €
>> PORTES, PORTIQUES ET SAS	>> PORTES, PORTIQUES ET SAS
Changement de @@ portes : A3+A4+A8	A3+A4+A8 4000 €
Changement de @@ portes à double vantail : A13	A13 3000 €
>> EQUIPEMENTS/DISPOSITIFS DE COMMANDE, DE SEVICES ET D'INFORMATION /MOBILIERS	>> EQUIPEMENTS/DISPOSITIFS DE COMMANDE, DE SEVICES ET D'INFORMATION /MOBILIERS
Pose de @@ mobiliers adaptés : A2	A2 250 €
>> SANITAIRES	>> SANITAIRES
Abaissement de @@ urinoirs : A12	A12 500 €
Pose de @@ lavabos adaptés : A5+A9	A5+A9 1600 €
Pose de @@ lave-mains : A7+A11	A7+A11 1600 €
Pose de @@ poignées : A6+A10+A20	A6+A10+A20 1500 €
>>> CHÂTEAU	>>> CHÂTEAU
>> CIH/RESSAUTS	>> CIH/RESSAUTS
Réfection de @@ seuils : A39+A48	A39+A48 1000 €

>> CIH/ESCALIERS Mise en peinture des contremarches : A41 Pose de bandes podo-tactiles : A40 Pose de nez de marches : A42 >> CIV/ESCALIERS Mise en peinture des contremarches : A63 Mise en place de @@ appliques murales : A47 Pose de bandes podo-tactiles : A45 Pose de nez de marches : A46 Prolongement de @@ mains courantes : A43 Prolongement des mains courantes : A44 >> EQUIPEMENTS/DISPOSITIFS DE COMMANDE, DE SEVICES ET D'INFORMATION /MOBILIERS Pose de @@ mobiliers adaptés : A49 >>> BÂTIMENT COURS >> CIH/PLAN INCLINÉ Création de @@ rampes de 4 % : A51 >> CIH/RESSAUTS Réfection de @@ seuils : A61 >> CIV/ESCALIERS Mise en peinture des contremarches : A55 Pose de bandes podo-tactiles : A56 >> PORTES, PORTIQUES ET SAS Changement de @@ portes : A54 Changement de @@ portes à double vantail : A52 >> SANITAIRES Création de @@ sanitaires adaptés : A53	>> CIH/ESCALIERS A41 150 € A40 200 € A42 100 € >> CIV/ESCALIERS A63 320 € A47 2500 € A45 600 € A46 2000 € A43 1125 € A44 900 € >> EQUIPEMENTS/DISPOSITIFS DE COMMANDE, DE SEVICES ET D'INFORMATION /MOBILIERS A49 250 € >>> BÂTIMENT COURS >> CIH/PLAN INCLINÉ A51 2200 € >> CIH/RESSAUTS A61 1000 € >> CIV/ESCALIERS A55 120 € A56 200 € >> PORTES, PORTIQUES ET SAS A54 2000 € A52 1500 € >> SANITAIRES A53 8000 €	
	Coût total	79 685 €
Niveau d'accessibilité atteint après la réalisation des travaux		
Niveau 2 : Le site et/ou le(s) bâtiments sont conformes à la réglementation en vigueur mais présente un inconfort d'usage.		

DIAGNOSTIC DE L'ETAT D'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI EXISTANT

(selon l'article R.111-19-9 du Code de la Construction et de l'Habitation)



MFR "La Bagotière"

"La Bagotière" 14220 Les Moutiers En Cinglais

Synthèse des résultats

				
Accéder	●	●	●	●
Etre accueilli	●	●	●	●
Circuler	✘	■	●	■
Se restaurer	●	●	●	●
Travailler	●	●	●	●
Utiliser les sanitaires	■	●	●	●
Utiliser les services	●	●	●	●
Stationner	■	●	●	●
Etre en sécurité	■	■	■	■
S'orienter, se repérer	●	●	●	●
Utiliser les équipements/mobiliers/Dispositifs de commande	✘	✘	✘	✘
Sortir	●	●	●	●

Légende :

● Conforme à la réglementation en vigueur

■ Non conforme à la réglementation en vigueur, mais permet l'accès à la fonction

✘ Non conforme à la réglementation en vigueur, interdit complètement l'accès à la fonction


personnes à mobilité réduite



personnes aveugles ou malvoyantes



personnes sourdes ou malentendantes



personnes déficientes mentales

Niveau 4 : Le site et/ou le(s) bâtiments sont non conformes à la réglementation en vigueur mais l'usage de certains services et fonctions est possible.

N° de rapport	Date de rédaction	Document établi par	Cachet
4051-2-43080	02/07/2010	E. RONDIER	
Documents annexés : <input type="checkbox"/> Fiches de visite <input type="checkbox"/> Plans			

SOMMAIRE

1	OBJET DE LA MISSION	p. 3
2	DOCUMENTS SOURCES	p. 3
3	COMPTE RENDU DE L'ETAT DES LIEUX	p. 4
4	SYNTHESE	p. 14
5	FICHES D'ACTION	p. 16
6	SCENARIOS	p. 80

Documents en annexes :

Plans

1- OBJET DE LA MISSION

La mission est réalisée dans le cadre des obligations de l'article R.111-19-9 du Code de la Construction et de l'Habitation que doivent respecter :

- avant le 1er janvier 2010, les établissements recevant du public existants classés en 1ère et 2ème catégories et les établissements classés en 3ème et 4ème catégories appartenant à l'Etat ou à ses établissements publics, ou dont l'Etat assure contractuellement la charge de propriété
- avant le 1er janvier 2011, les établissements classés en 3ème et 4ème catégories à l'exception de ceux mentionnés ci-dessus et les établissements mentionnés à l'article R. 111-19-12 classés dans les quatre premières catégories au sens de l'article R. 123-19

Les handicaps concernés :

La notion de handicap est définie par l'article L 114 du Code de l'Action Sociale et de la Famille comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

En outre, les articles 42 et 45 de la loi 2005-102 introduisent le terme de "personnes à mobilité réduite" (PMR). Cette expression a été définie par le parlement européen en 2001, les PMR sont "toutes les personnes ayant des difficultés pour se déplacer, telles que, par exemple, personnes handicapées (y compris les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels et les passagers en fauteuil roulant), personnes handicapées des membres, personnes de petite taille, personnes transportant des bagages lourds, personnes âgées, femmes enceintes, personnes ayant un caddie et parents avec enfants (y compris enfants en poussette).

Au sens de l'article L 111-7-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, " les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps."

La mission porte sur trois volets :

- Analyse de la situation au regard des obligations de mise en accessibilité des bâtiments et de leurs abords (Sous-section 5 de la section III du chapitre 1er du titre 1er du livre 1er du Code de la Construction et de l'Habitation).
- Préconisation des travaux nécessaires pour respecter les obligations qui doivent être satisfaites avant le 1er janvier 2015.
- Estimation du coût de ces travaux.

Limite de la mission :

Les estimations du coût des travaux ne sont données qu'à titre indicatif et sont exprimées hors honoraires et frais (Bureau d'Etudes Techniques / architecte).

2- DOCUMENTS SOURCES

- Plans de masse
- Plans des bâtiments
- Superficie des bâtiments

3- COMPTE RENDU DE L'ETAT DES LIEUX
Identification du site :

Adresse	MFR "La Bagotière" "La Bagotière" 14220 Les Moutiers En Cinglais
Nombre de bâtiment	2
Usage / Activité	
Année de construction	
n° de lot	
Type d'ERP	
Nombre de niveaux	3
Terrasse - Balcon	Non
Sous-sol	Oui
Parking	Oui
Gardien/accueil	Oui
Ascenseur	Non
Espaces verts	Oui

Identification des différents intervenants :

Donneur d'ordre		Propriétaire	
Dénomination :	MFR "La Bagotière"	Dénomination :	MFR "La Bagotière"
Adresse :	Château des Moutiers 14220 Les Moutiers en Cinglais	Adresse :	Château des Moutiers 14220 Les Moutiers en Cinglais
Tél :	02 31 27 94 94	Tél :	02 31 27 94 94
Fax :	02 31 27 94 99	Fax :	02 31 27 94 99

Détails de la visite :

- Date(s) de la visite : 1 juillet 2010
- Locaux et zones non visités :

Locaux et zones non visités	Motifs d'absence de visite
Néant	/

Afin de satisfaire à l'exhaustivité du repérage, des investigations complémentaires devront être réalisées dans les locaux et zones ci-dessus.

Extérieur

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Parking adapté (Dédié public)	Stationner	Stationnement	NC 1		Chaque place repérée par un marquage au sol et une signalisation verticale	Absence de marquage au sol Absence de signalisation verticale		
Escaliers d'accès salle de réunion (Dédié public)	Ciruler	CE/Escaliers	NC 22		Escalier de 3 marches ou plus : appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 23		Escalier de 3 marches ou plus : contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 24		Escalier de 3 marches ou plus : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Nez de marches non contrastés		
			NC 25		Escalier de 3 marches ou plus : mains courantes dépassant les premières et dernières marches	Mains courantes ne dépassant la première marche		
Entrée hall depuis le parking (Dédié public)	Ciruler	CE/Escaliers	NC 26		Escalier de moins de 3 marches : appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 27		Escalier de moins de 3 marches : contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 28		Escalier de moins de 3 marches : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
		CE/Espaces de manœuvre et usage	NC 29		Espaces de manœuvre de porte de part et d'autre de chaque porte ou portillon : longueur de 1,70 m en poussant ou 2,20 m en tirant	Espace de manœuvre de dimension non conforme		

Extérieur

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinés Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Entrée hall depuis le parking (Dédié public)	Circuler	Portes, portiques et sas	NC 39		Portes et parois vitrées repérables ouvertes comme fermées	Porte vitrée non repérable		
Accès bâtiment cours (Dédié public)	Circuler	CE/Escaliers	NC 58		Escalier de 3 marches ou plus : appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 59		Escalier de 3 marches ou plus : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
			NC 60		Escalier de 3 marches ou plus : mains courantes de chaque côté (toléré pour les ERP existants : 1 seule si largeur de passage < 1 m après installation de la 2ème main courante)	Absence de mains courantes		
			NC 61		Escalier de 3 marches ou plus : contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 51		Pente entre 5 et 8 % sur 2 m maxi (toléré pour les ERP existants : entre 6 et 10 % sur 2 m)	Rampe non conforme		
Accès terrain de sport (Dédié public)	Etre en sécurité	CE/Sécurité d'usage	NC 63		Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	Sol meuble		

(1) L'handicap ou les handicaps concernés par le constat apparaissent barrés en rouge.



personnes à mobilité réduite



personnes aveugles ou malvoyantes



personnes sourdes ou malentendantes



personnes déficientes mentales

(2) Des modalités particulières s'appliquent dans les établissements recevant du public existants lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment (tels que murs, plafonds, planchers, poutres ou poteaux). Ces modalités sont exprimées sous la forme "toléré pour les ERP existants" dans le présent rapport.

(3) Smiley rouge : la non-conformité empêche l'accès aux services rendus ou à la fonction.

Smiley jaune : la non-conformité dégrade l'accès aux services rendus ou à la fonction, mais ne l'empêche pas.

Abréviations : - CIH : Circulation Intérieure Horizontale. - CIV : Circulation Intérieure Verticale. - CE : Cheminement Extérieur.

Partie récente

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Salle de restauration (Dédié public)	Utiliser les équipements /mobilier/Di spositifs de commande	Equipements/D ispositifs de commande, de sevices et d'information /Mobilier	NC 2		Equipements et mobiliers divers accessibles au public : au moins 1 équipement, mobilier par type aménagé	Absence de mobilier accessible		
Accès des sanitaires homme et femme (Dédié public)	Circuler	Portes, portiques et sas	NC 3		Largeur des portes principales : 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes (toléré pour les ERP existants : 0,80 m)	Largeur de porte non conforme		
Sanitaires femme (Dédié public)	Utiliser les sanitaires	Portes, portiques et sas	NC 4		Largeur des portes principales : 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes (toléré pour les ERP existants : 0,80 m)	Largeur de porte non conforme		
		Sanitaires	NC 5		Au moins un lavabo accessible si lavabos : vide en dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)	Absence de lavabo adapté		
			NC 6		Aménagements intérieurs des cabinets : dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	Absence de poignée de tirage		
			NC 7		Aménagements intérieurs des cabinets : lave-mains accessible d'une hauteur <= 0,85 m	Absence de lave-mains		
Sanitaires homme (Dédié public)	Circuler	Portes, portiques et sas	NC 8		Largeur des portes principales : 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes (toléré pour les ERP existants : 0,80 m)	Largeur de porte non conforme		
	Utiliser les sanitaires	Sanitaires	NC 9		Au moins un lavabo accessible si lavabos : vide en dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)	Absence de lavabo adapté		
			NC 10		Aménagements intérieurs des cabinets : dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	Absence de poignée de tirage		

Partie récente

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinés Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Sanitaires homme (Dédié public)	Utiliser les sanitaires	Sanitaires	NC 11		Aménagements intérieurs des cabinets : lave-mains accessible d'une hauteur <= 0,85 m	Absence de lave-mains		
			NC 12		Urinoirs à différentes hauteurs si batteries d'urinoirs	Absence d'urinoirs de différentes hauteurs		
SAS d'entrée salle de réunion (Dédié public)	Circuler	Portes, portiques et sas	NC 13		Largeur des portes principales : 1 vantail > 0,90 m pour les portes à 2 vantaux	Largeur de porte non conforme		
Accès sous-sol (Dédié public)	Circuler	CIV/Escaliers	NC 14		Main courante continue, rigide et facilement préhensible	Main courante non continue		
			NC 15		Mains courantes dépassant les premières et dernières marches	Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche		
			NC 16		Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 17		Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 18		Nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Nez de marches non contrastés		
		Etre en sécurité	CIV/Escaliers	NC 19		Valeurs d'éclairage : 150 lux pour les escaliers	Dispositif d'éclairage insuffisant	

Partie récente

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Sanitaires chambre "adaptée" (Dédié public)	Utiliser les sanitaires	Sanitaires	NC 20		Aménagements intérieurs des cabinets : dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	Absence de poignée de tirage		
Entrée chambre "adaptée" (Dédié public)	Circuler	CIH/Ressauts	NC 21		Seuils et ressauts : <= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33 %) arrondis ou chanfreinés	Seuil non arrondi		
Accès à l'étage (Dédié public)	Circuler	CIV/Escaliers	NC 31		Hauteur des marches <= 16 cm (toléré pour les ERP existants : <= 17 cm)	Hauteur des marches non conforme		
			NC 32		Mains courantes de chaque côté (toléré pour les ERP existants : 1 seule si largeur de passage < 1 m après installation de la 2ème main courante)	Absence de mains courantes		
			NC 33		Mains courantes dépassant les premières et dernières marches	Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche		
			NC 34		Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 35		Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 36		Nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
			NC 37		Escalier de 3 marches ou plus : appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		

Partie récente

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinés Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Escaliers des chambres (Dédié public)	Circuler	CIH/Escaliers	NC 38		Escalier de 3 marches ou plus : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		

(1) L'handicap ou les handicaps concernés par le constat apparaissent barrés en rouge.



personnes à mobilité réduite



personnes aveugles ou malvoyantes



personnes sourdes ou malentendantes



personnes déficientes mentales

(2) Des modalités particulières s'appliquent dans les établissements recevant du public existants lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment (tels que murs, plafonds, planchers, poutres ou poteaux). Ces modalités sont exprimées sous la forme "toléré pour les ERP existants" dans le présent rapport.

(3) Smiley rouge : la non-conformité empêche l'accès aux services rendus ou à la fonction.

Smiley jaune : la non-conformité dégrade l'accès aux services rendus ou à la fonction, mais ne l'empêche pas.

Abréviations : - CIH : Circulation Intérieure Horizontale. - CIV : Circulation Intérieure Verticale. - CE : Cheminement Extérieur.

Château

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Entrées accueil (Dédié public)	Ciruler	CIH/Escaliers	NC 41		Escalier de moins de 3 marches : appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 42		Escalier de moins de 3 marches : contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 43		Escalier de moins de 3 marches : nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
		CIH/Ressauts	NC 40		Seuils et ressauts : distance entre 2 ressauts > 2,50 m	Distance entre deux ressauts trop faible		
Accès aux étages (Dédié public)	Ciruler	CIV/Escaliers	NC 44		Main courante continue, rigide et facilement préhensible	Main courante non continue		
			NC 45		Mains courantes dépassant les premières et dernières marches	Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche		
			NC 46		Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
			NC 47		Nez de marches de couleur contrastée, non glissants et sans débord excessif	Absence de nez de marches		
			NC 64		Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		

Château

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Accès aux étages (Dédié public)	Etre en sécurité	CIV/Escaliers	NC 48		Valeurs d'éclairage : 150 lux pour les escaliers	Dispositif d'éclairage insuffisant		
Entrée cuisine pédagogique (Dédié public)	Circuler	CIH/Ressauts	NC 49		Seuils et ressauts : <= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33 %) arrondis ou chanfreinés	Seuil non arrondi		
Salle de réunion cuisine pédagogique (Dédié public)	Utiliser les équipements /mobilier/Di spositifs de commande	Equipements/D ispositifs de commande, de services et d'information /Mobilier	NC 50		Equipements et mobiliers divers accessibles au public : au moins 1 équipement, mobilier par type aménagé	Absence de mobilier accessible		

(1) L'handicap ou les handicaps concernés par le constat apparaissent barrés en rouge.



personnes à mobilité réduite



personnes aveugles ou malvoyantes



personnes sourdes ou malentendantes



personnes déficientes mentales

(2) Des modalités particulières s'appliquent dans les établissements recevant du public existants lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment (tels que murs, plafonds, planchers, poutres ou poteaux). Ces modalités sont exprimées sous la forme "toléré pour les ERP existants" dans le présent rapport.

(3) Smiley rouge : la non-conformité empêche l'accès aux services rendus ou à la fonction.

Smiley jaune : la non-conformité dégrade l'accès aux services rendus ou à la fonction, mais ne l'empêche pas.

Abréviations : - CIH : Circulation Intérieure Horizontale. - CIV : Circulation Intérieure Verticale. - CE : Cheminement Extérieur.

Bâtiment cours

Compte-rendu des non-conformités réglementaires relevées :

Au cours de la visite, le diagnostiqueur a relevé, au regard des dispositions définies dans l'arrêté du 1^{er} août 2006, les non-conformités suivantes :

Conformité réglementaire								
Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné (1)	Rappel réglementaire (2)	Constat	Usage (3)	Illustration
Entrée (Dédié public)	Ciruler	CiH/Plan incliné	NC 52		Existence d'un plan à chaque dénivellation du cheminement	Absence de plan incliné		
		Portes, portiques et sas	NC 53		Largeur des portes principales : 1 vantail > 0,90 m pour les portes à 2 vantaux	Largeur de porte non conforme		
Sanitaires (Dédié public)	Utiliser les sanitaires	Sanitaires	NC 54		Cabinets aménagés : au moins 1 par niveau comportant des sanitaires	Absence de cabinet aménagé		
Entrée salle de cours RDC (Dédié public)	Ciruler	Portes, portiques et sas	NC 55		Largeur des portes principales : 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes (toléré pour les ERP existants : 0,80 m)	Largeur de porte non conforme		
Accès à l'étage (Dédié public)	Ciruler	CIV/Escaliers	NC 56		Contremarches de 10 cm mini pour la 1 ^{ère} et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	Contremarches non contrastées		
			NC 57		Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	Absence de bande d'éveil de vigilance		
Entrée salle de cours R-01 (Dédié public)	Ciruler	CiH/Ressauts	NC 62		Seuils et ressauts : <= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33 %) arrondis ou chanfreinés	Seuil trop élevé		

(1) L'handicap ou les handicaps concernés par le constat apparaissent barrés en rouge.



personnes à mobilité réduite



personnes aveugles ou malvoyantes



personnes sourdes ou malentendantes



personnes déficientes mentales

(2) Des modalités particulières s'appliquent dans les établissements recevant du public existants lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment (tels que murs, plafonds, planchers, poutres ou poteaux). Ces modalités sont exprimées sous la forme "toléré pour les ERP existants" dans le présent rapport.

(3) Smiley rouge : la non-conformité empêche l'accès aux services rendus ou à la fonction.

Smiley jaune : la non-conformité dégrade l'accès aux services rendus ou à la fonction, mais ne l'empêche pas.

Abréviations : - CiH : Circulation Intérieure Horizontale. - CIV : Circulation Intérieure Verticale. - CE : Cheminement Extérieur.

4- SYNTHESE
Problèmes les plus récurrents

Fonction	Dispositions examinées	Constats
Circuler	CE/Escaliers, CIV/Escaliers, CIH/Escaliers	Absence de bande d'éveil de vigilance (9 NC)
		Contremarches non contrastées (8 NC)
		Absence de nez de marches (6 NC)
Circuler, Utiliser les sanitaires	Portes, portiques et sas	Largeur de porte non conforme (6 NC)
Utiliser les sanitaires	Sanitaires	Absence de poignée de tirage (3 NC)
Circuler	CIV/Escaliers	Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche (3 NC)
	CE/Escaliers, CIV/Escaliers	Nez de marches non contrastés (2 NC)
		Absence de mains courantes (2 NC)
Utiliser les équipements/mobiliers/ Dispositifs de commande	Equipements/Dispositifs de commande, de services et d'information /Mobiliers	Absence de mobilier accessible (2 NC)
Utiliser les sanitaires	Sanitaires	Absence de lavabo adapté (2 NC)

Problèmes importants

Les dysfonctionnements constatés empêchant l'usage des différentes fonctions du bâtiment sont repris ci-dessous :

Espaces fonctionnels	Fonction	Dispositions examinées Itinéraire	N°	Handicap concerné	Rappel réglementaire	Constat	Usage	Illustration
Salle de restauration	Utiliser les équipements /mobiliers/Dispositifs de commande	Equipements/Dispositifs de commande, de services et d'information /Mobiliers	NC 2		Equipements et mobiliers divers accessibles au public : au moins 1 équipement, mobilier par type aménagé	Absence de mobilier accessible		
Salle de réunion cuisine pédagogique	Utiliser les équipements /mobiliers/Dispositifs de commande	Equipements/Dispositifs de commande, de services et d'information /Mobiliers	NC 50		Equipements et mobiliers divers accessibles au public : au moins 1 équipement, mobilier par type aménagé	Absence de mobilier accessible		
Entrée	Circuler	CIH/Plan incliné	NC 52		Existence d'un plan à chaque dénivellation du cheminement	Absence de plan incliné		

5- FICHES D'ACTION

Les fiches d'actions proposées ci après visent a relever les difficultés rencontrées lors de l'état des lieux dans le cheminement et lors de l'accès aux différents fonctions du bâtiment.

LECTURE DES FICHES D'ACTION

Urgence

Un degré d'urgence est donné afin de prioriser les actions à engager.

 : rupture de la chaine de déplacement

 : non respect de la réglementation sans rupture de la chaine de déplacement

 : amélioration en terme de confort

Espace fonctionnel Accès au bâtiment

Handicap concerné

Une indication supplémentaire renseigne sur le type de handicap concerné

Fonctions Accéder

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 80%; margin: auto; padding: 10px; background-color: #e0f7fa;"> <p>Cette partie rappelle le constat observé lors de l'état des lieux</p> </div>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 80%; margin: auto; padding: 10px; background-color: #e0f7fa;"> <p>Cette partie donne des pistes d'amélioration afin de palier au problème rencontré</p> </div>

Photo	Coût total
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 80%; margin: auto; padding: 10px; background-color: #e0f7fa;"> <p>Une photo accompagne le descriptif de l'action afin de mieux situer le lieu.</p> </div>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 80%; margin: auto; padding: 10px; background-color: #e0f7fa;"> <p>Le cout total de l'action a engager est exprimé hors honoraires et frais (Bureau d'Etudes Techniques / et architecte)</p> </div>

Illustration
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 80%; margin: auto; padding: 10px; background-color: #e0f7fa;"> <p>Une illustration accompagne le descriptif de l'action sur chaque page, elle permet une meilleure compréhension de l'action a engager</p> </div>

FICHE D'ACTION A1 (NC 1)

Urgence



Espace fonctionnel Parking adapté

Handicap concerné

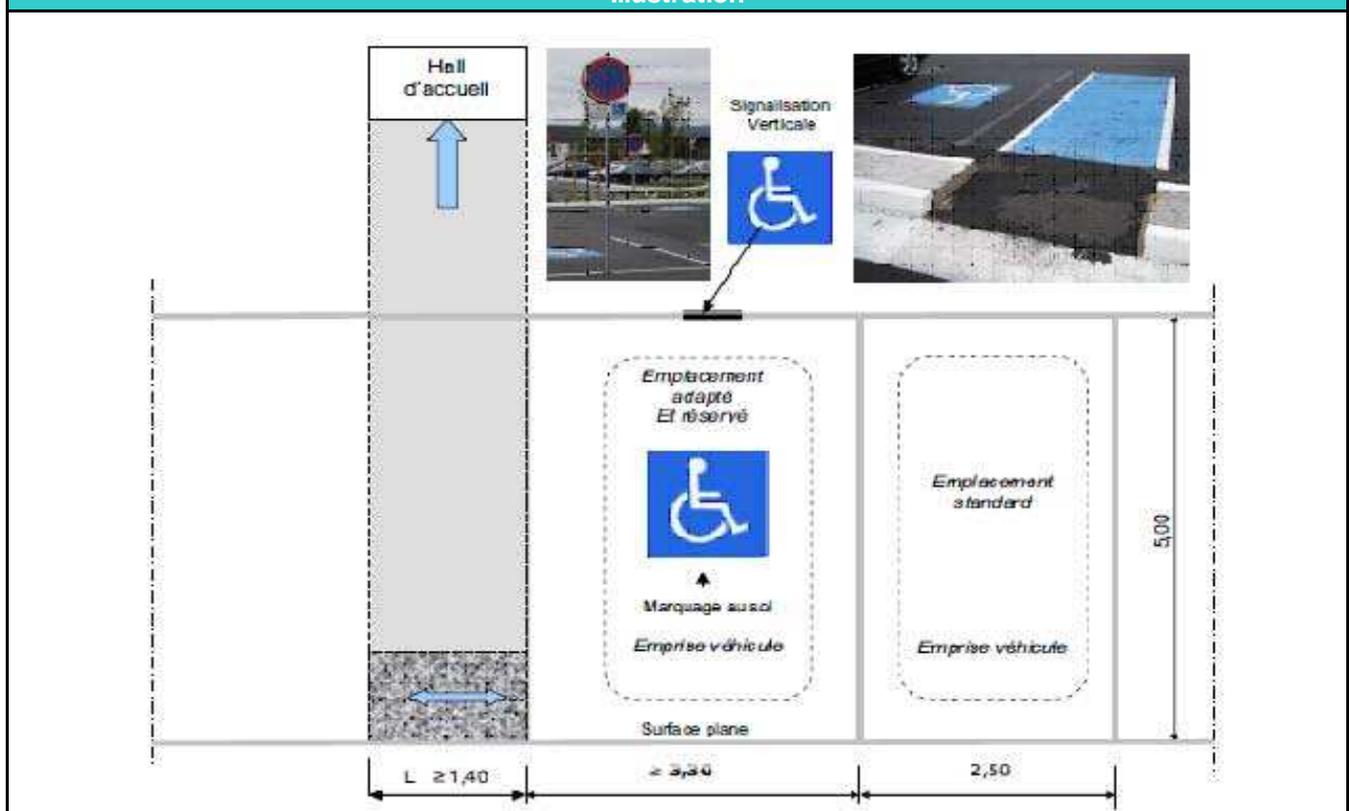


Fonctions Stationner

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de marquage au sol Absence de signalisation verticale	Balisage au sol Pose de 1 panneau signalétique Pose d'un panneau signalétique depuis l'entrée du site indiquant la place réservée

Photo	Coût total
	1 300 €

Illustration



FICHE D'ACTION A2 (NC 2)

Urgence



Espace fonctionnel Salle de restauration

Handicap concerné

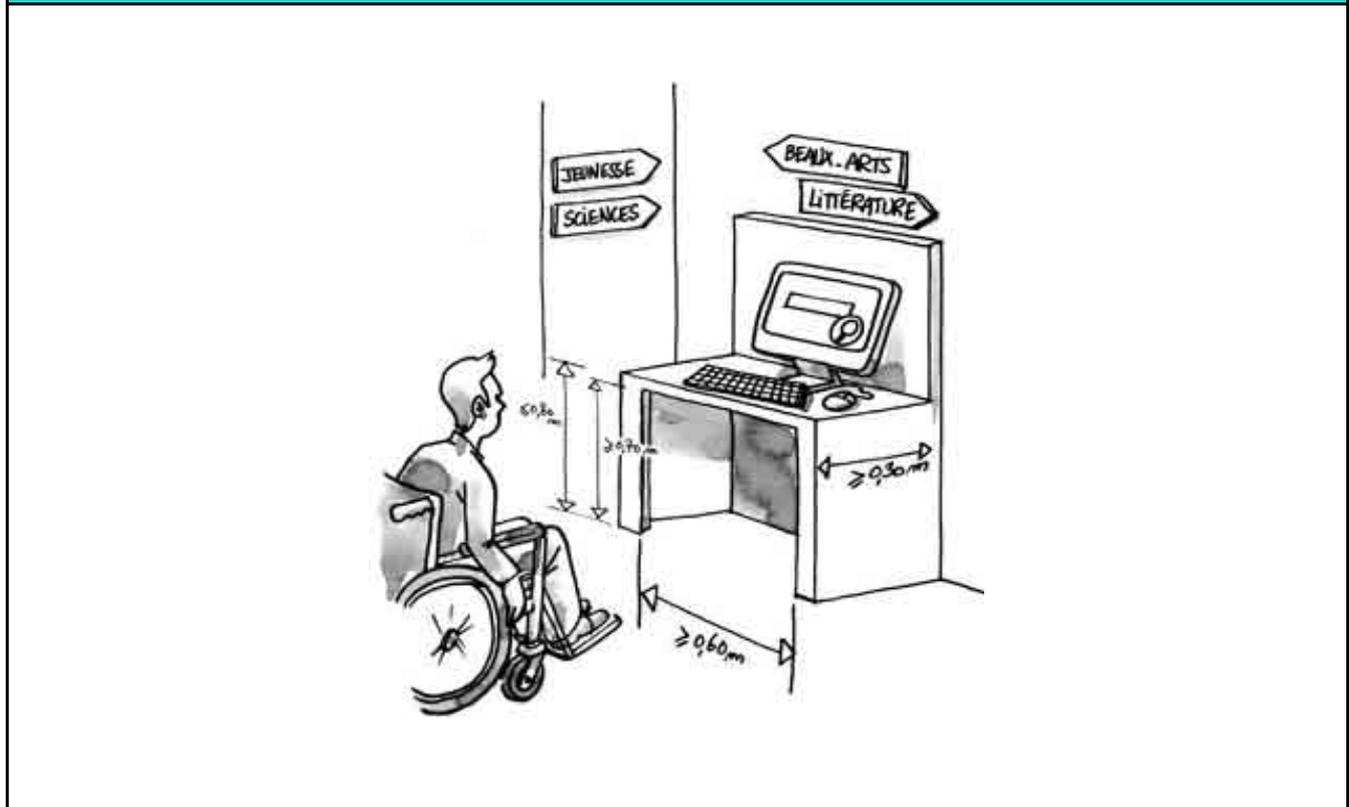


Fonctions Utiliser les équipements/mobiliers/Disposi

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de mobilier accessible	Pose de 1 mobiliers adaptés

Photo	Coût total
	250 €

Illustration



FICHE D'ACTION A3 (NC 3)

Urgence



Espace fonctionnel Accès des sanitaires homme et femme

Handicap concerné

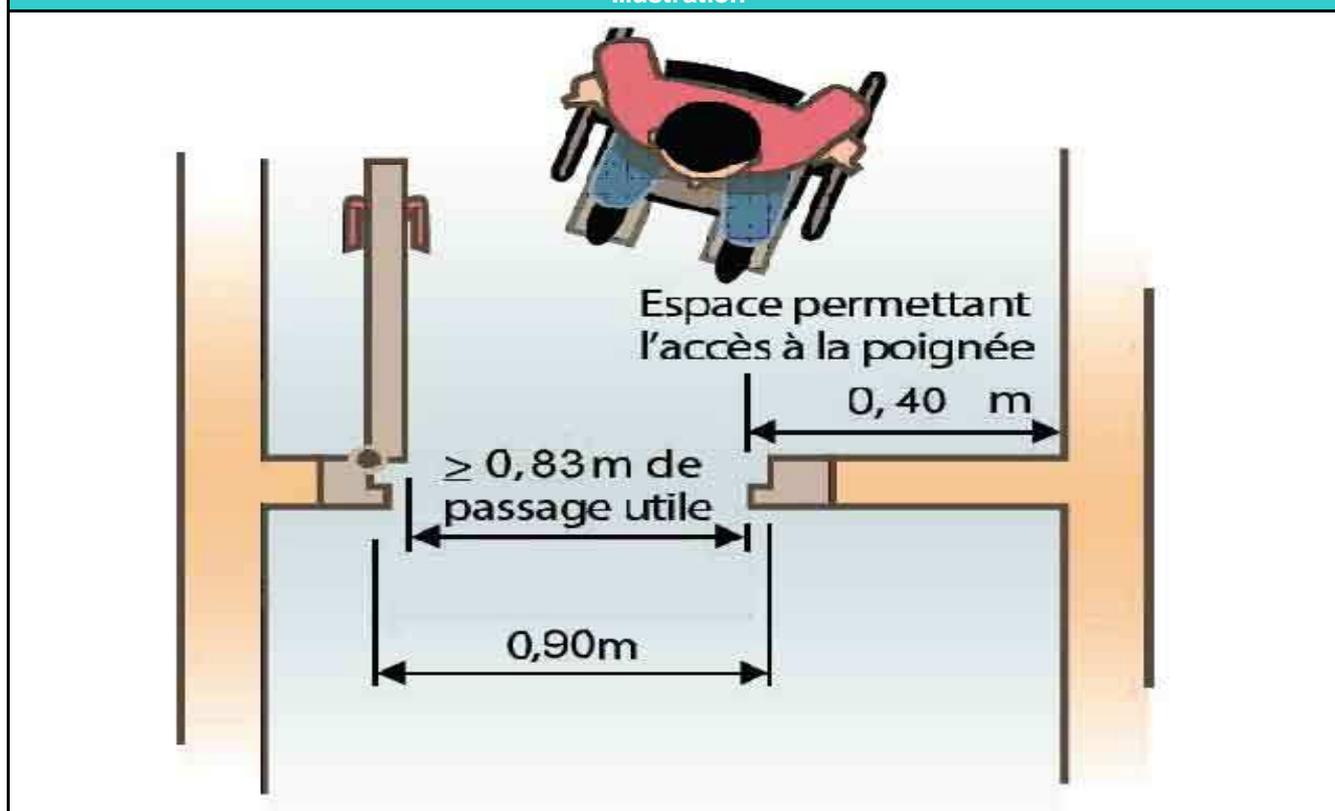
Fonctions

Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 2 portes

Photo	Coût total
	2 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A4 (NC 4)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires femme

Handicap concerné

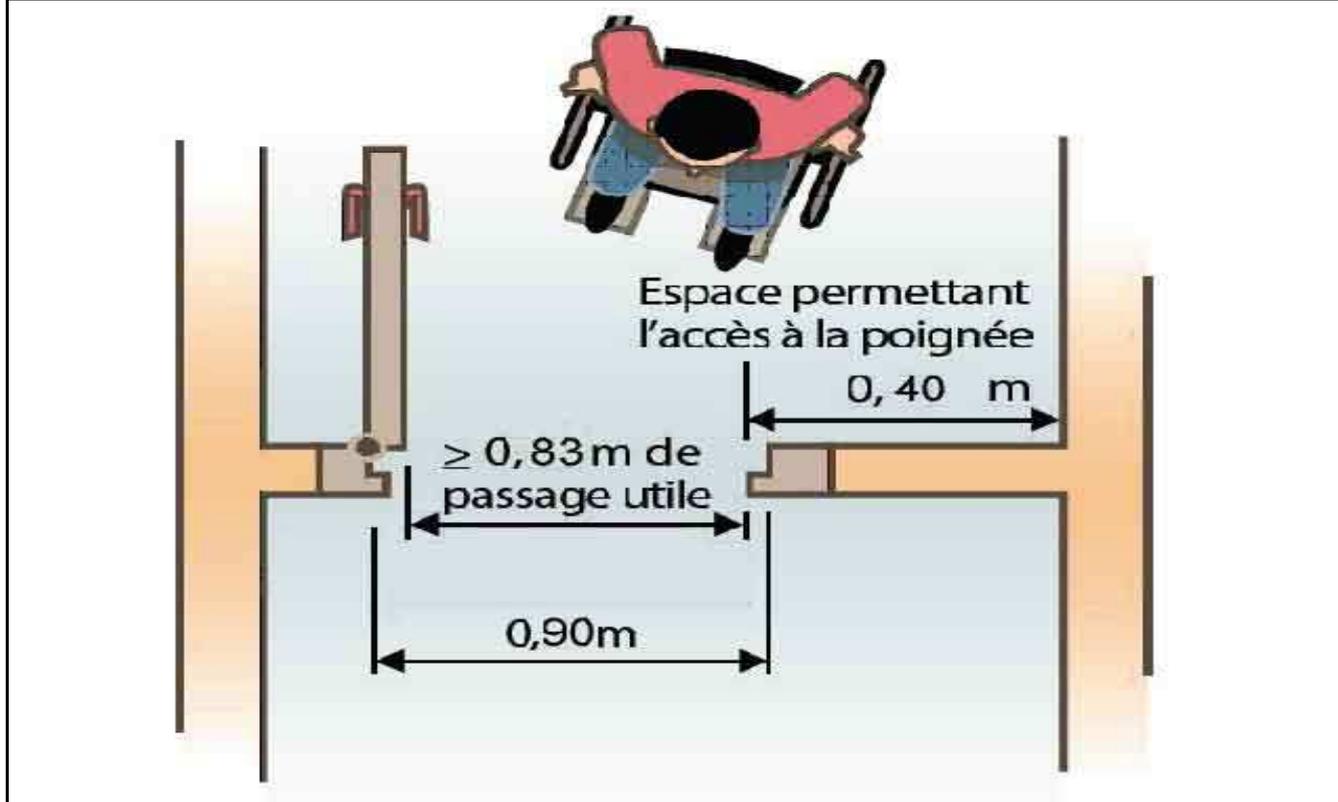


Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 1 portes

Photo	Coût total
	1 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A5 (NC 5)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires femme

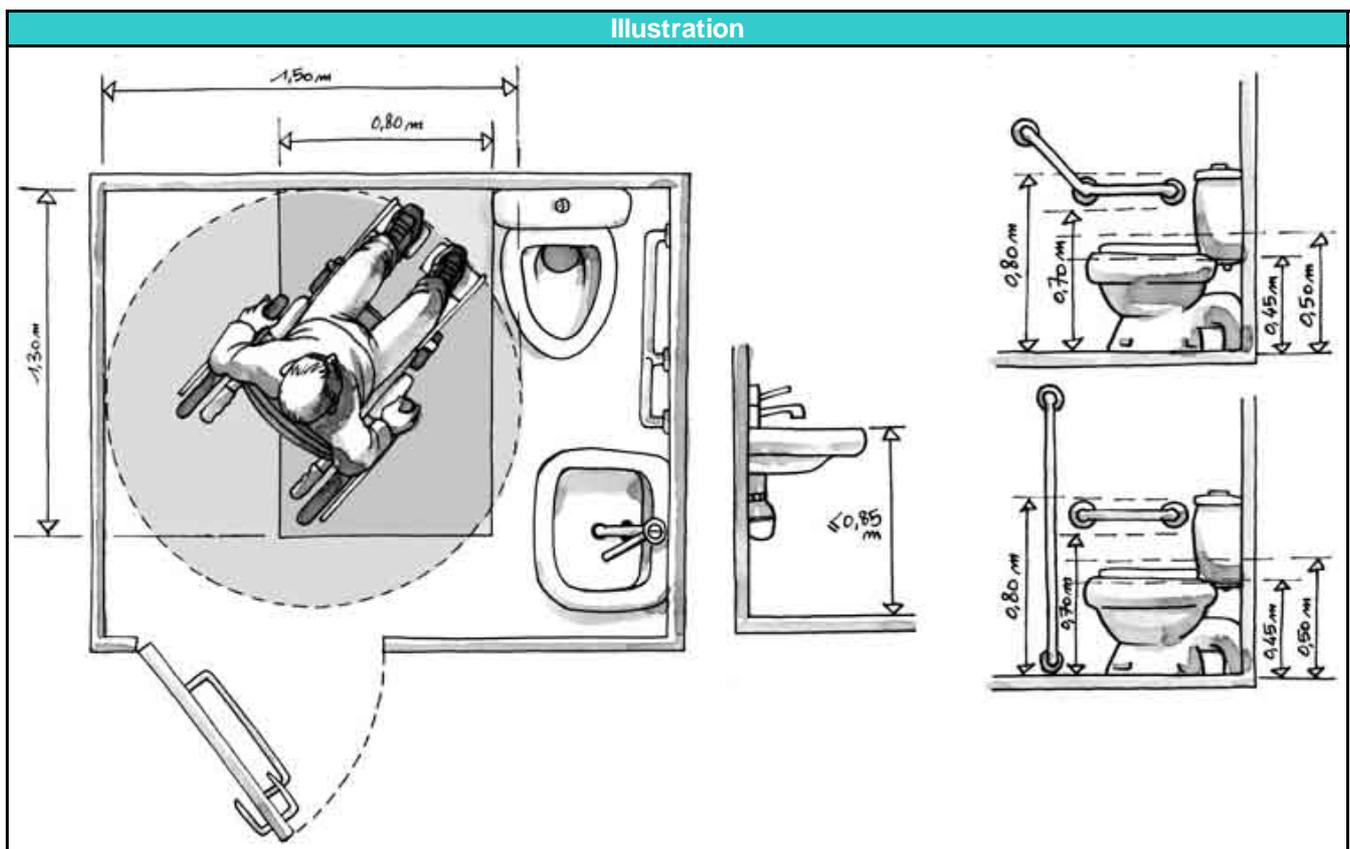
Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de lavabo adapté	Pose de 1 lavabos adaptés

Photo	Coût total
	800 €



FICHE D'ACTION A6 (NC 6)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires femme

Handicap concerné

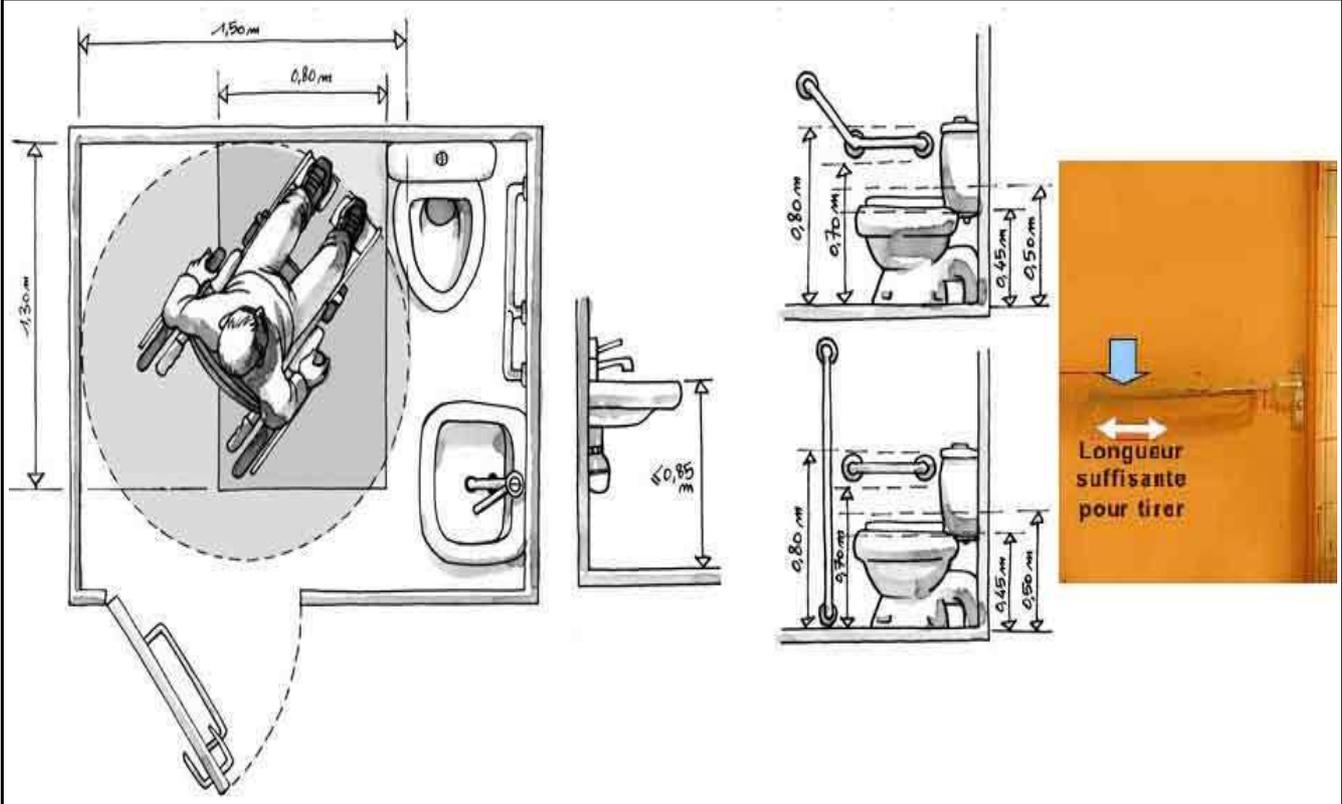


Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de poignée de tirage	Pose de 1 poignées

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A7 (NC 7)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires femme

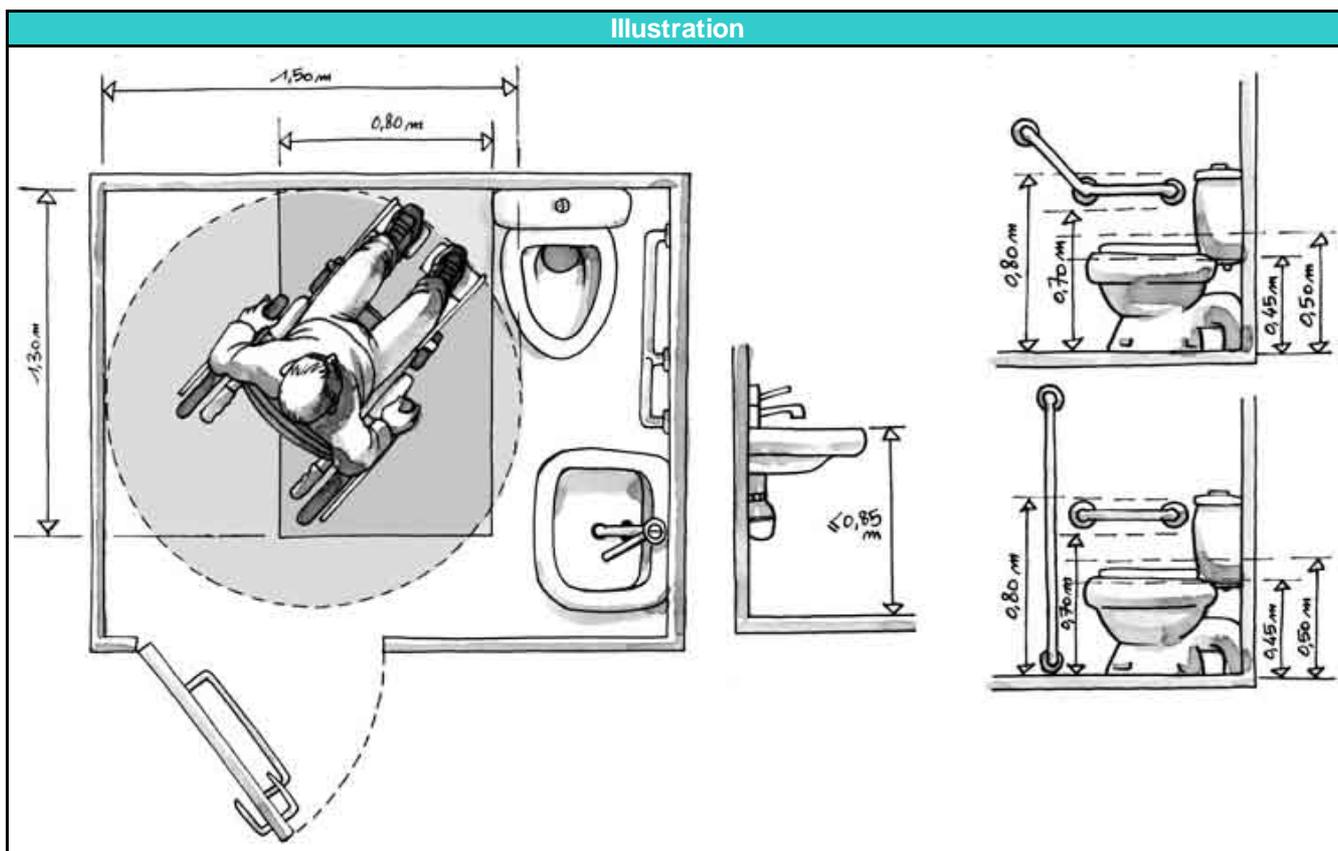
Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de lave-mains	Pose de 1 lave-mains

Photo	Coût total
	800 €



FICHE D'ACTION A8 (NC 8)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

Handicap concerné

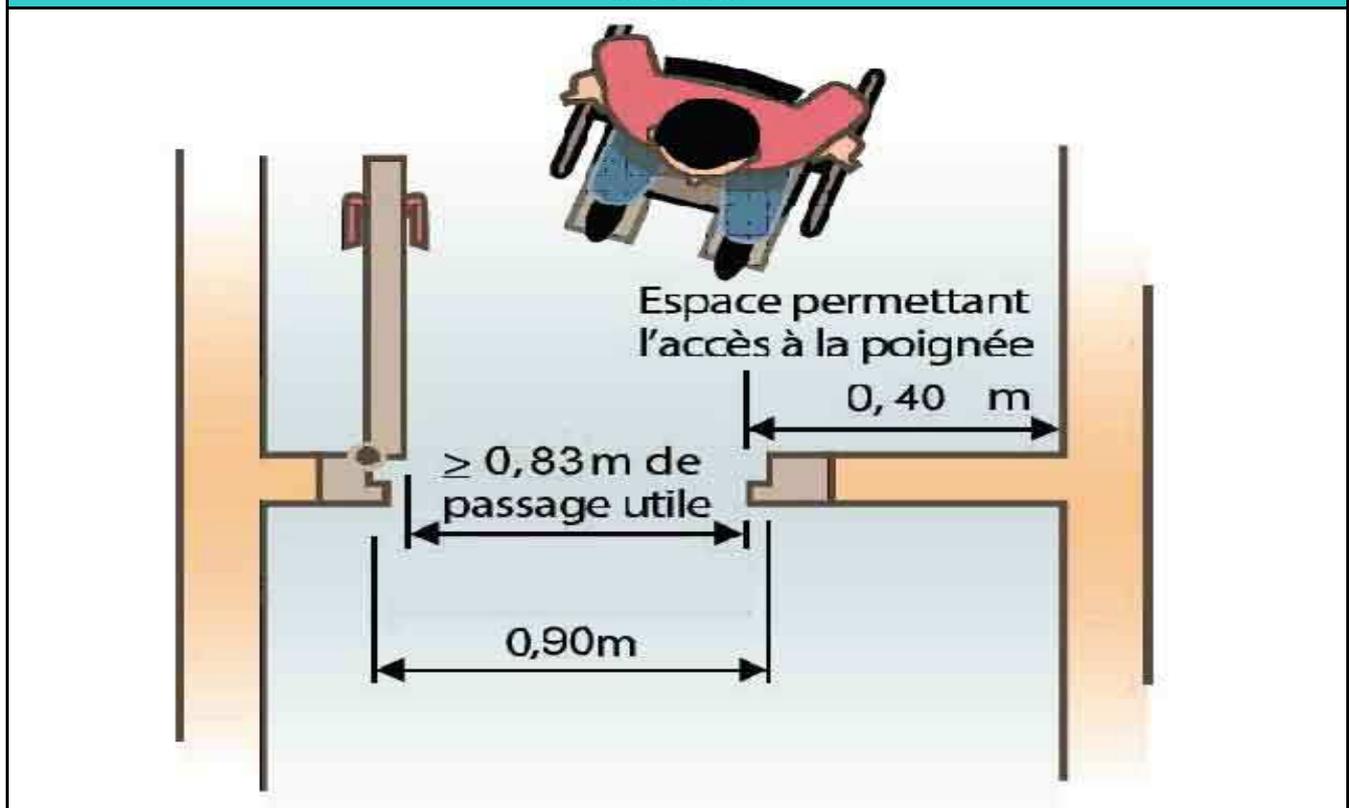


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 1 portes

Photo	Coût total
	1 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A9 (NC 9)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

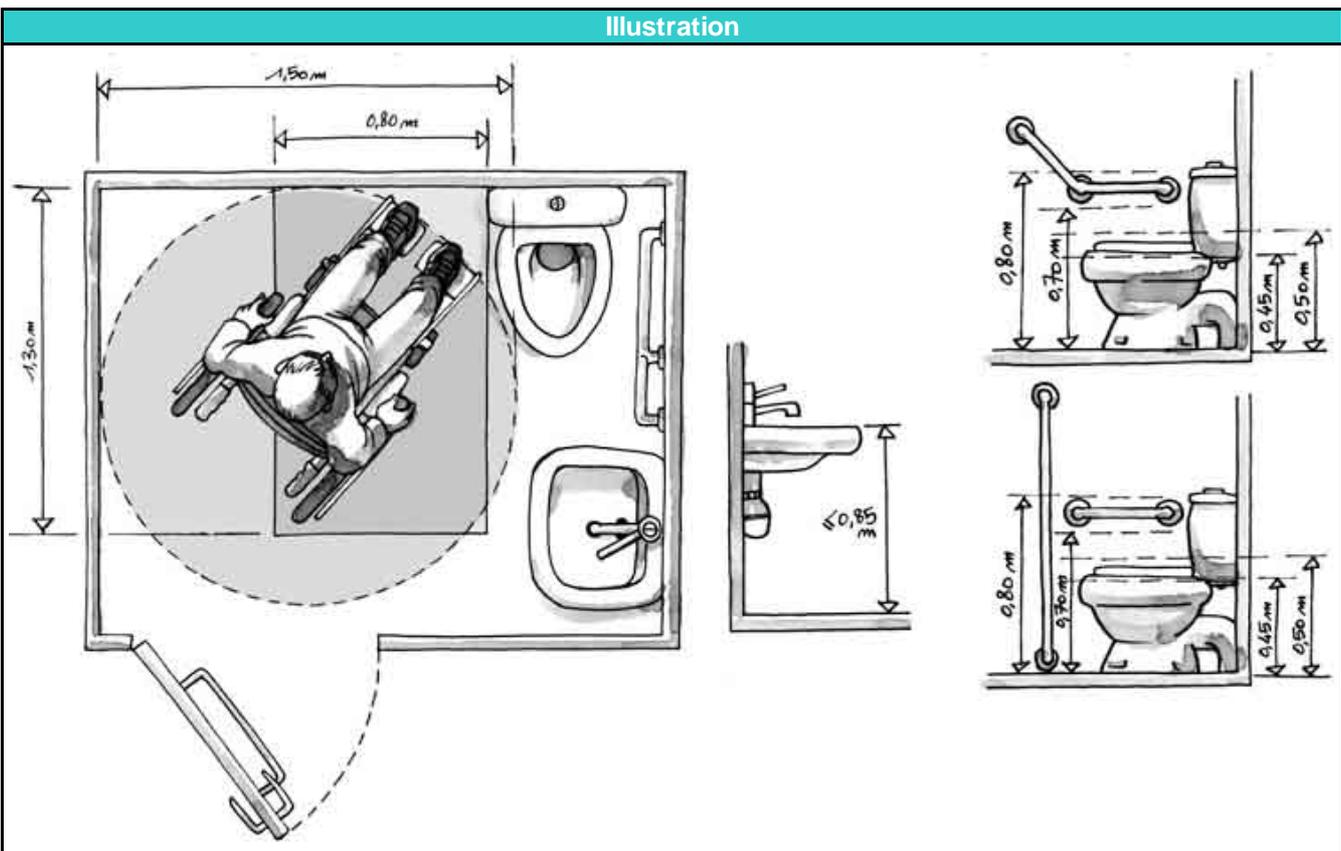
Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de lavabo adapté	Pose de 1 lavabos adaptés

Photo	Coût total
	800 €



FICHE D'ACTION A10 (NC 10)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de poignée de tirage	Pose de 1 poignées

Photo	Coût total
	500 €

Illustration

FICHE D'ACTION A11 (NC 11)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

Handicap concerné

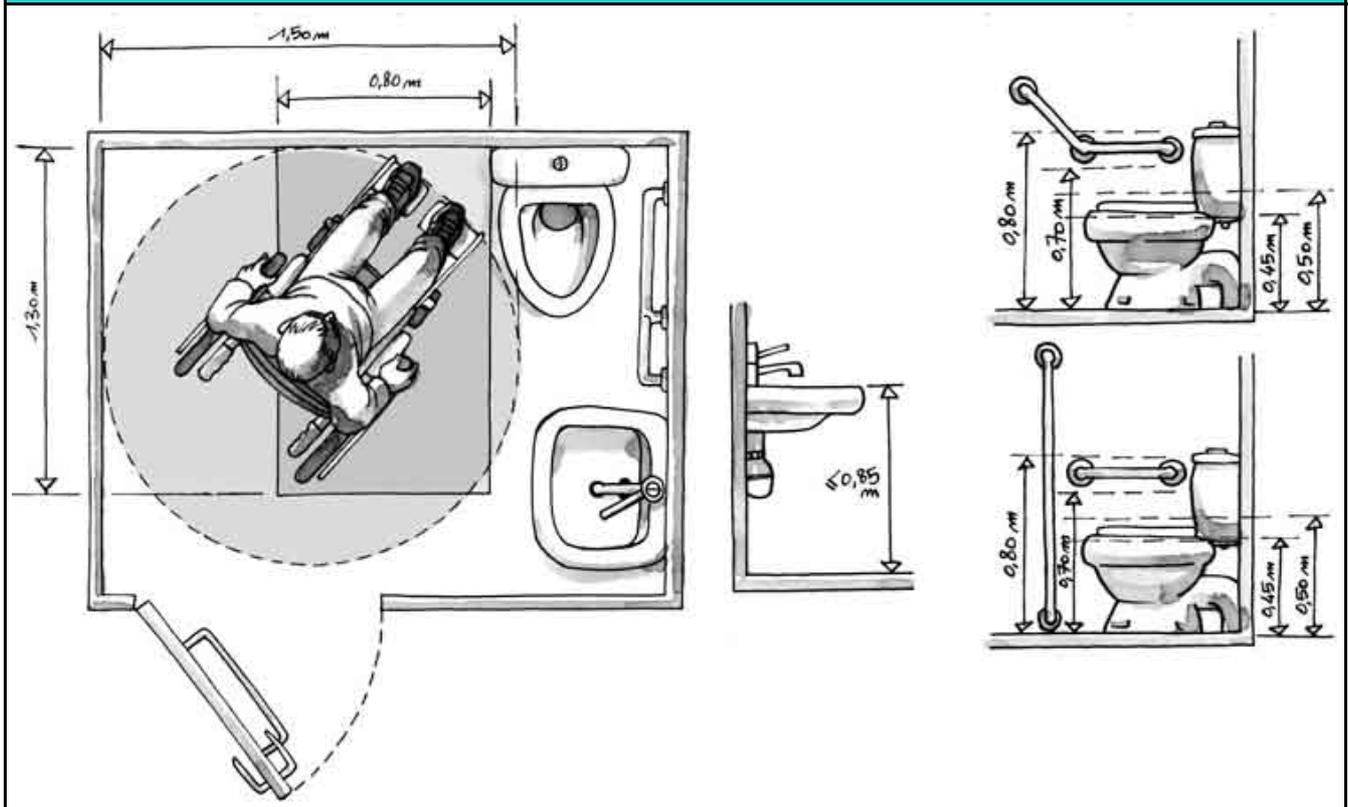


Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de lave-mains	Pose de 1 lave-mains

Photo	Coût total
-	800 €

Illustration



FICHE D'ACTION A12 (NC 12)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires homme

Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence d'urinoirs de différentes hauteurs	Abaissement de 1 urinoirs

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A13 (NC 13)

Urgence



Espace fonctionnel SAS d'entrée salle de réunion

Handicap concerné

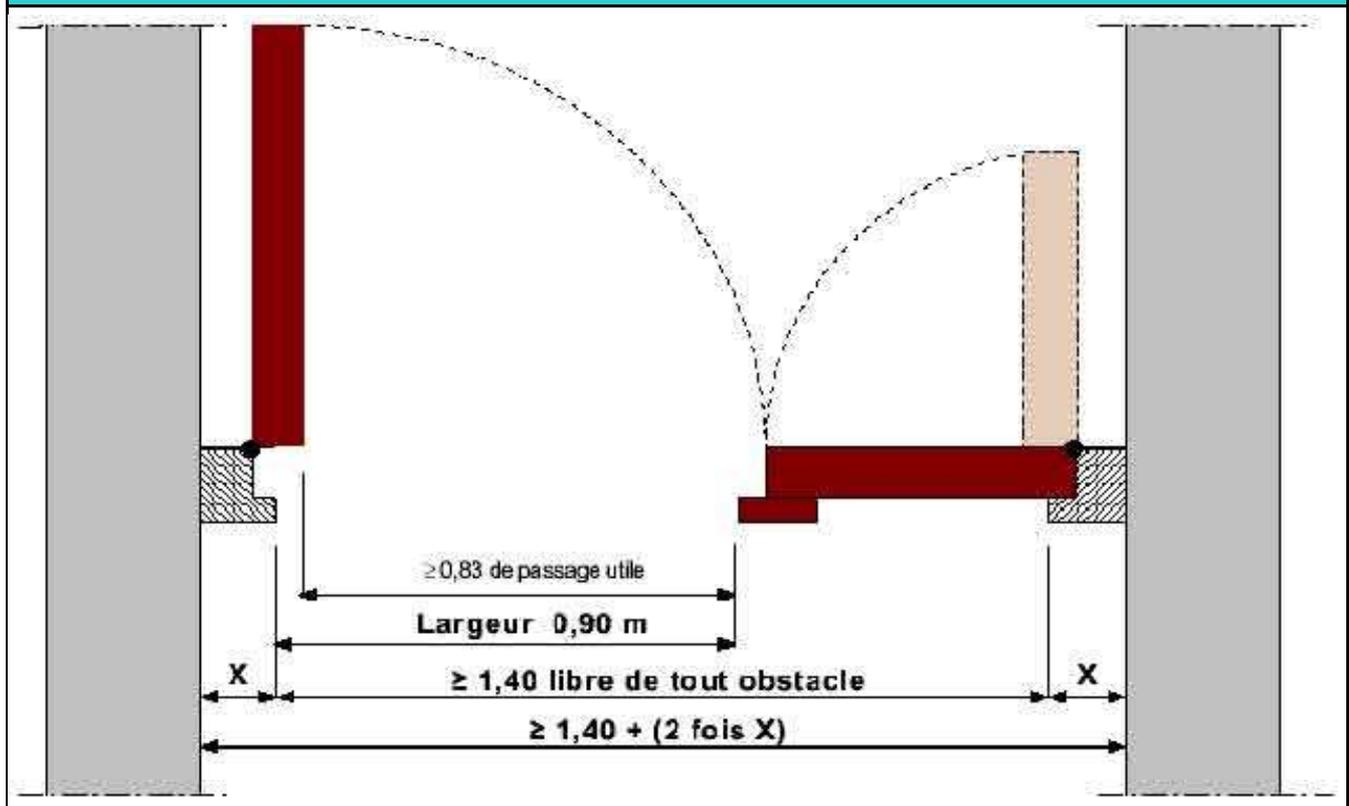


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 2 portes à double vantail

Photo	Coût total
	3 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A14 (NC 14)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

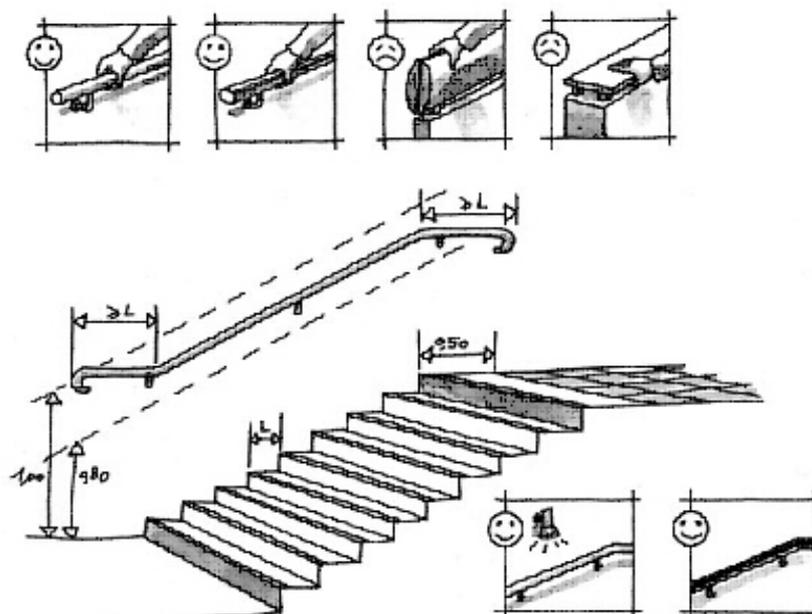


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Main courante non continue	Prolongement de mains courantes

Photo	Coût total
	675 €

Illustration



FICHE D'ACTION A15 (NC 15)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

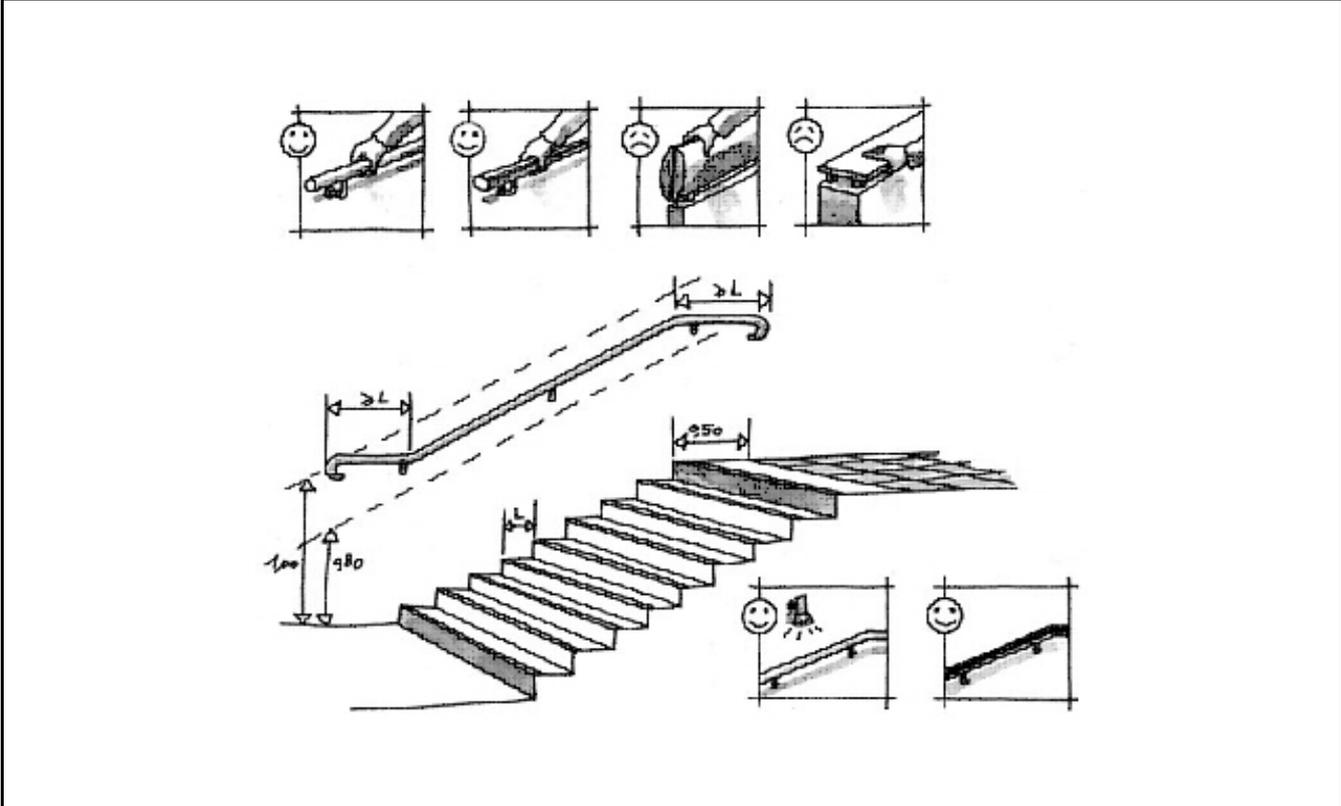


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche	Prolongement des mains courantes

Photo	Coût total
	675 €

Illustration



FICHE D'ACTION A16 (NC 16)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

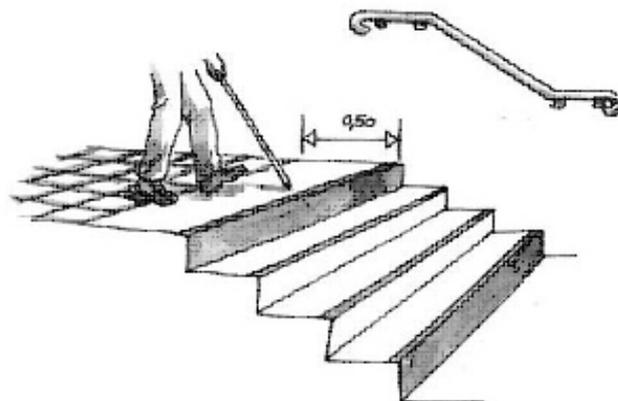


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podo-tactiles

Photo	Coût total
	200 €

Illustration



FICHE D'ACTION A17 (NC 17)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

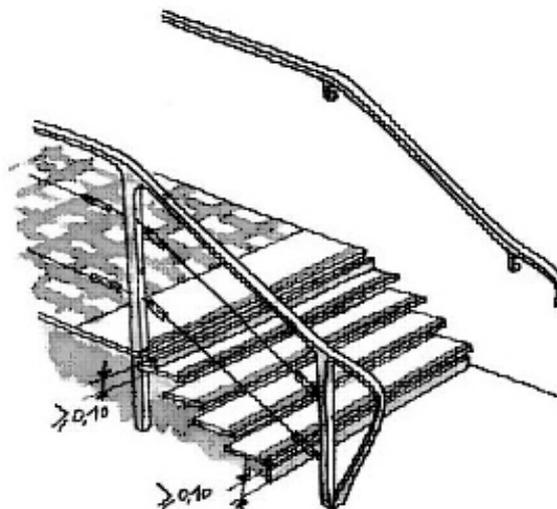


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	160 €

Illustration



FICHE D'ACTION A18 (NC 18)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

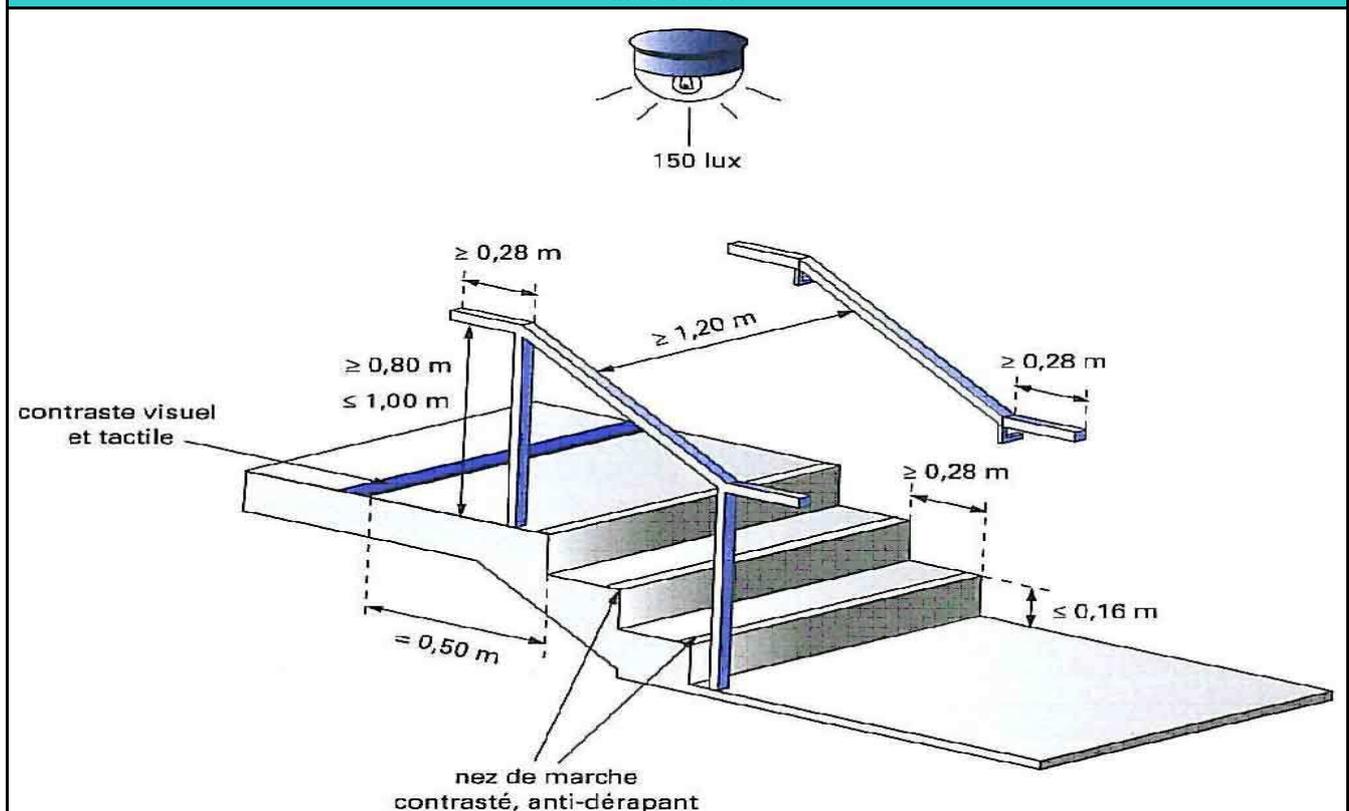


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Nez de marches non contrastés	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	900 €

Illustration



FICHE D'ACTION A19 (NC 19)

Urgence



Espace fonctionnel Accès sous-sol

Handicap concerné

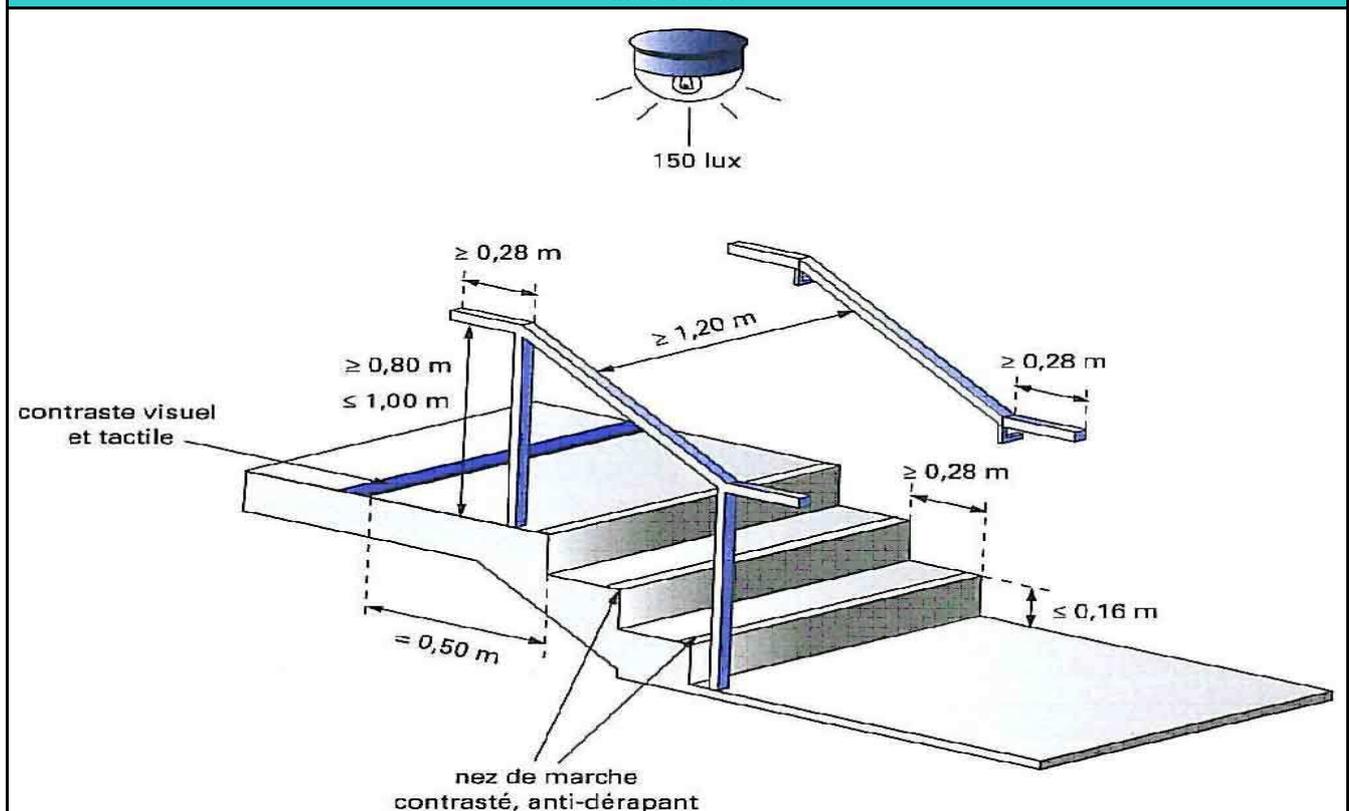


Fonctions Être en sécurité

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Dispositif d'éclairage insuffisant	Mise en place de 1 appliques murales

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A20 (NC 20)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires chambre "adaptée"

Handicap concerné

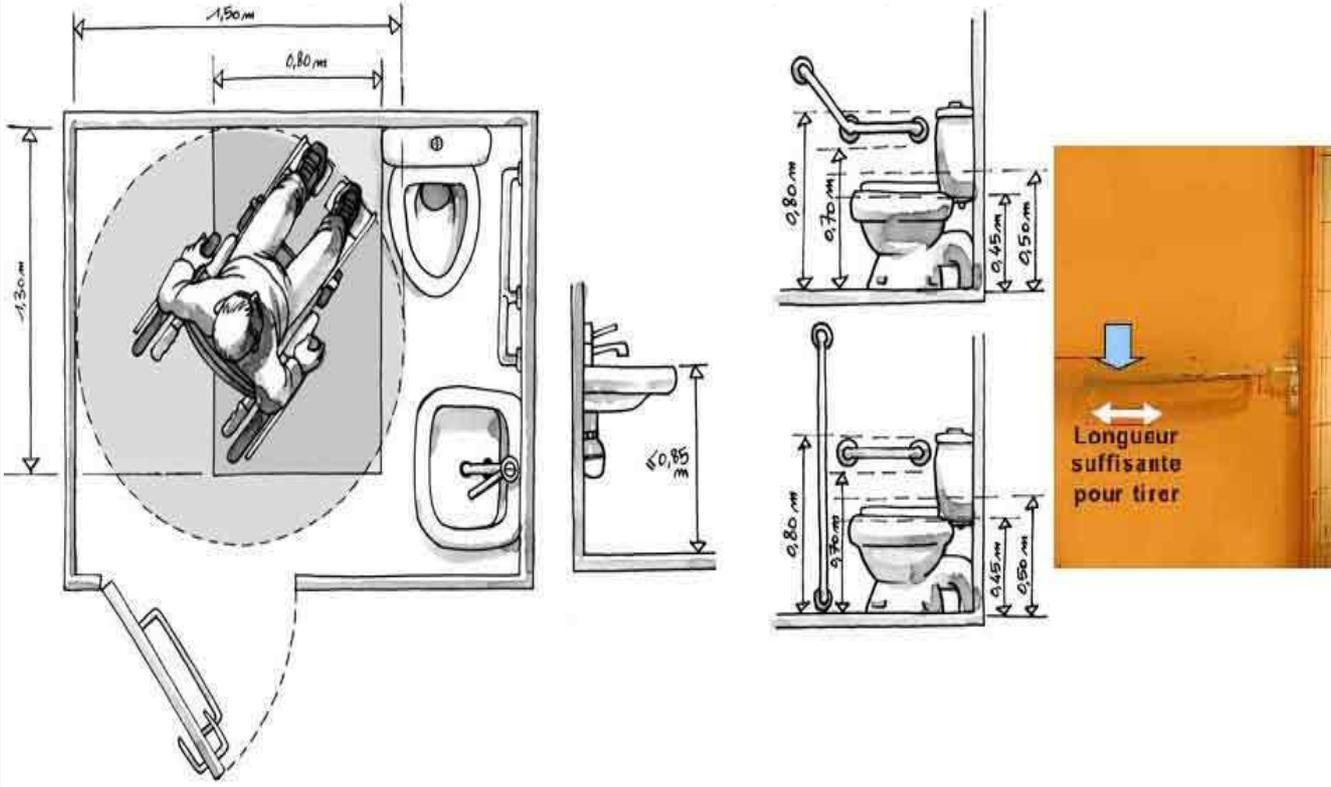


Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de poignée de tirage	Pose de 1 poignées

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



The illustration provides technical specifications for the pull handle installation. Key dimensions include:

- Door width: 1,50 m
- Door handle offset: 0,80 m
- Door height: 1,30 m
- Toilet handle height from floor: 0,80 m
- Toilet handle offset from toilet center: 0,70 m
- Toilet height from floor: 0,45 m
- Toilet width: 0,50 m

A photograph of the installed handle is included with the text: "Longueur suffisante pour tirer" (Sufficient length for pulling).

FICHE D'ACTION A21 (NC 21)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée chambre "adaptée"

Handicap concerné

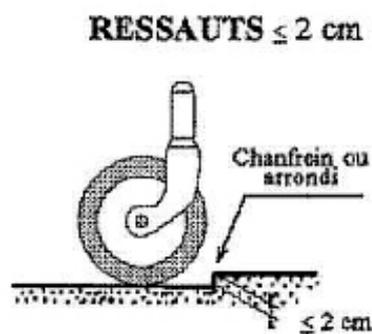


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Seuil non arrondi	Réfection de 1 seuils

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A22 (NC 22)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers d'accès salle de réunion

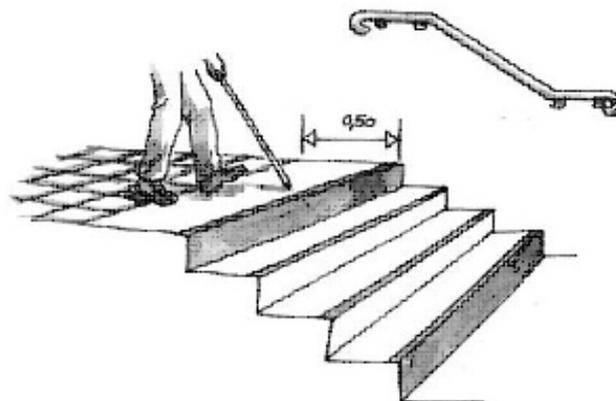
Handicap concerné

Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	1 800 €

Illustration



FICHE D'ACTION A23 (NC 23)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers d'accès salle de réunion

Handicap concerné

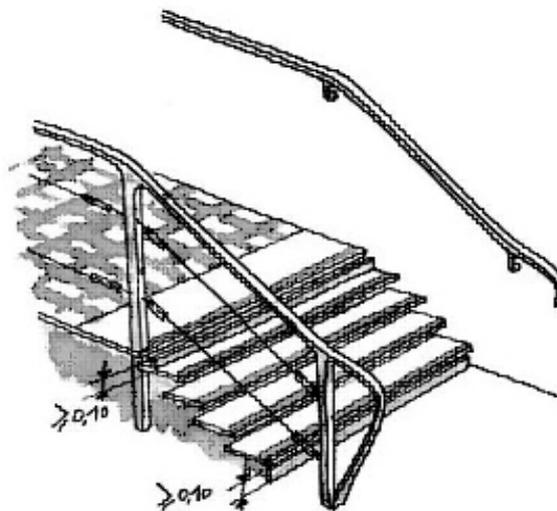


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	1 800 €

Illustration



FICHE D'ACTION A24 (NC 24)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers d'accès salle de réunion

Handicap concerné

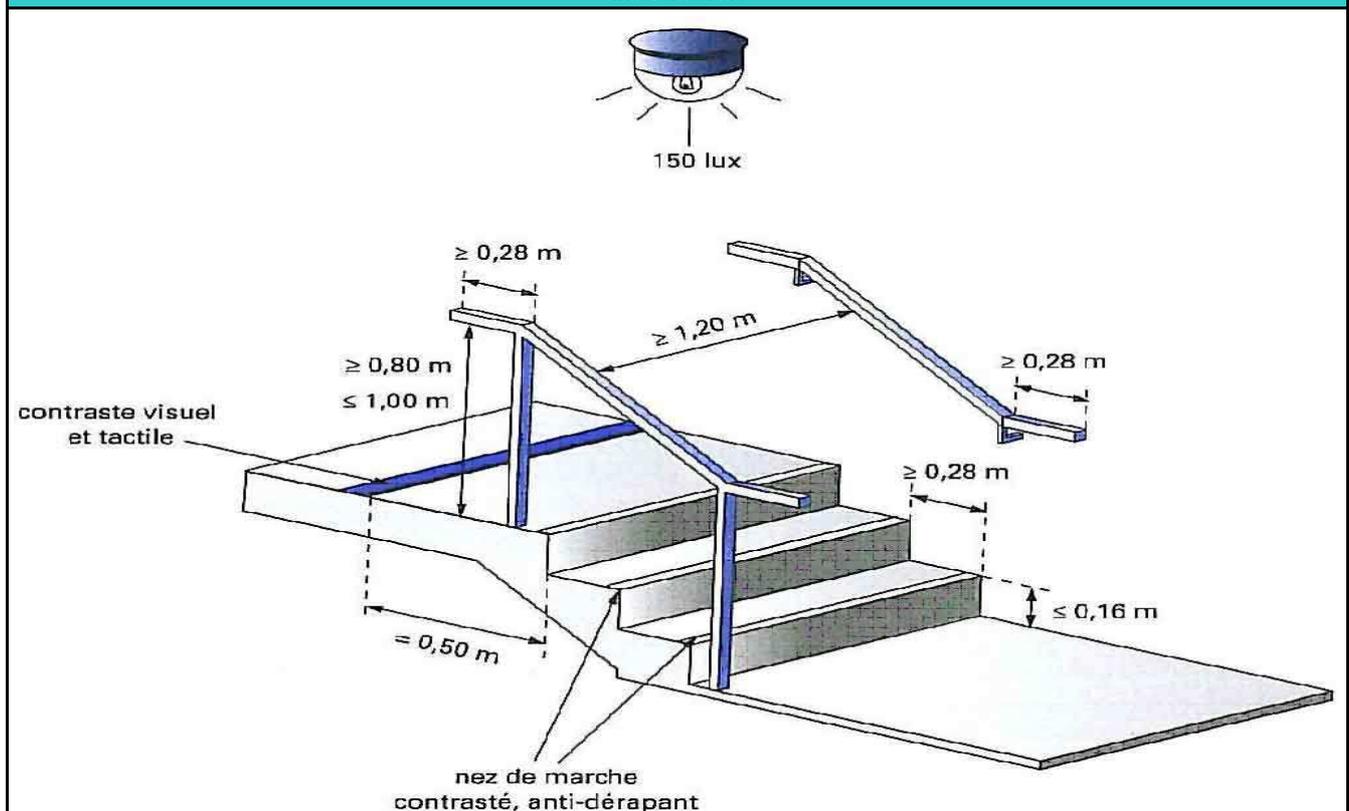


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Nez de marches non contrastés	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	1 710 €

Illustration



FICHE D'ACTION A25 (NC 25)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers d'accès salle de réunion

Handicap concerné

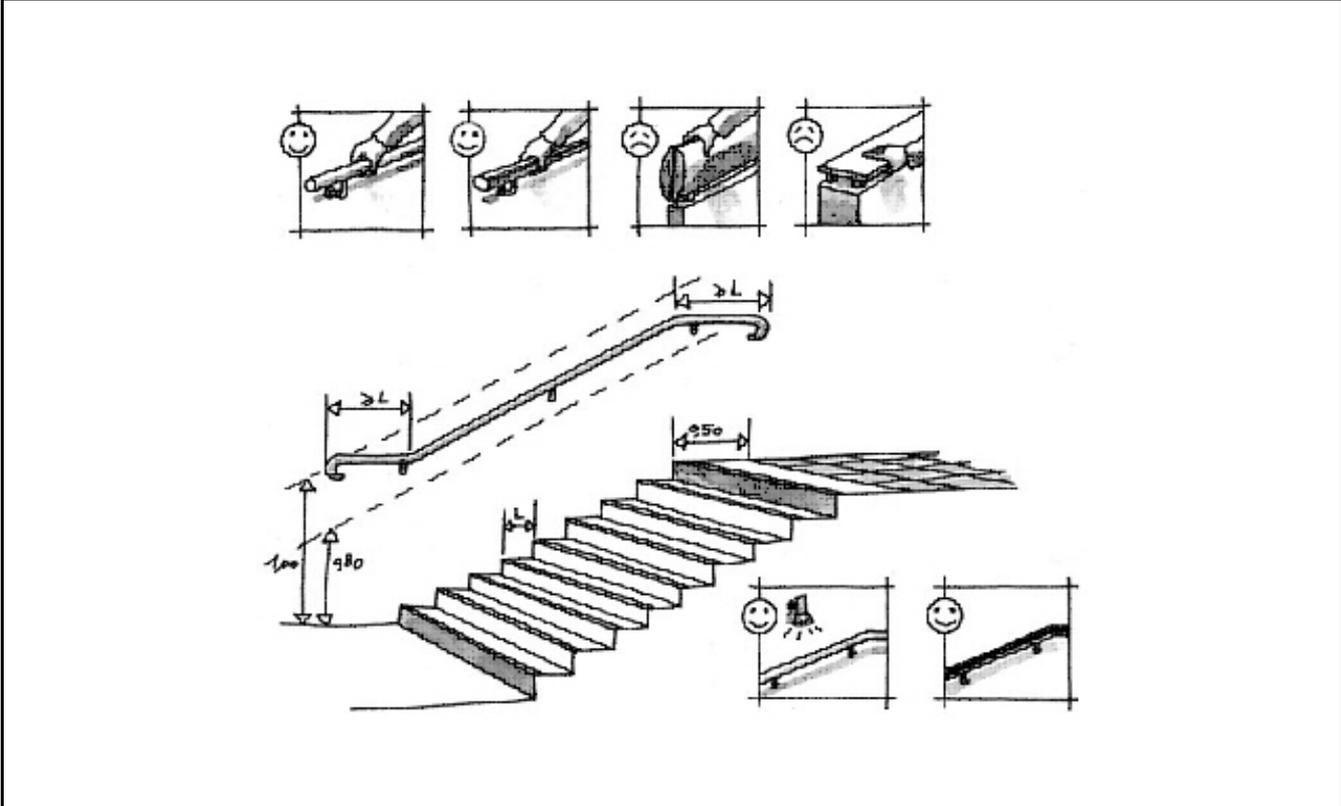


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Mains courantes ne dépassant la première marche	Prolongement des mains courantes

Photo	Coût total
	900 €

Illustration



FICHE D'ACTION A26 (NC 26)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

Handicap concerné

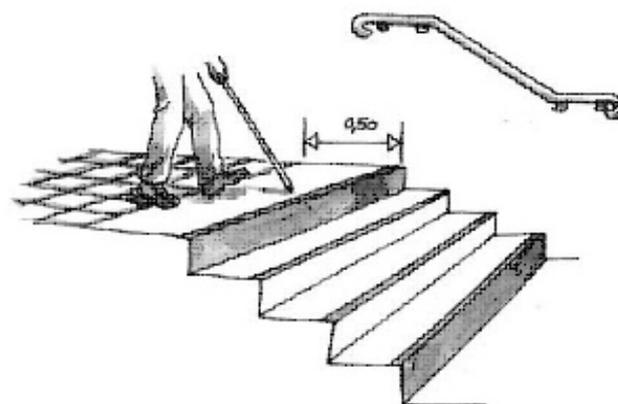


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	450 €

Illustration



FICHE D'ACTION A27 (NC 27)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

Handicap concerné

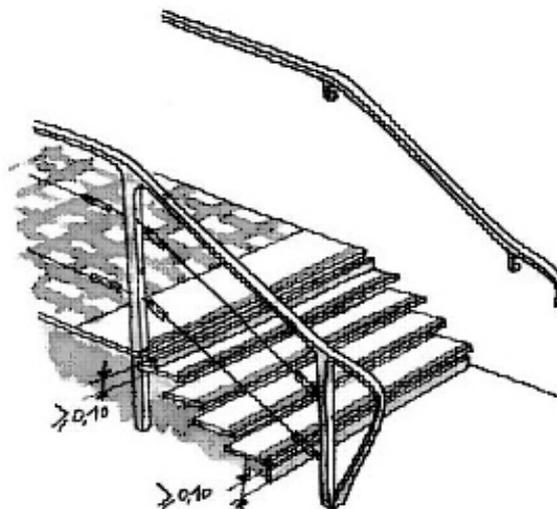


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	300 €

Illustration



FICHE D'ACTION A28 (NC 28)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

Handicap concerné

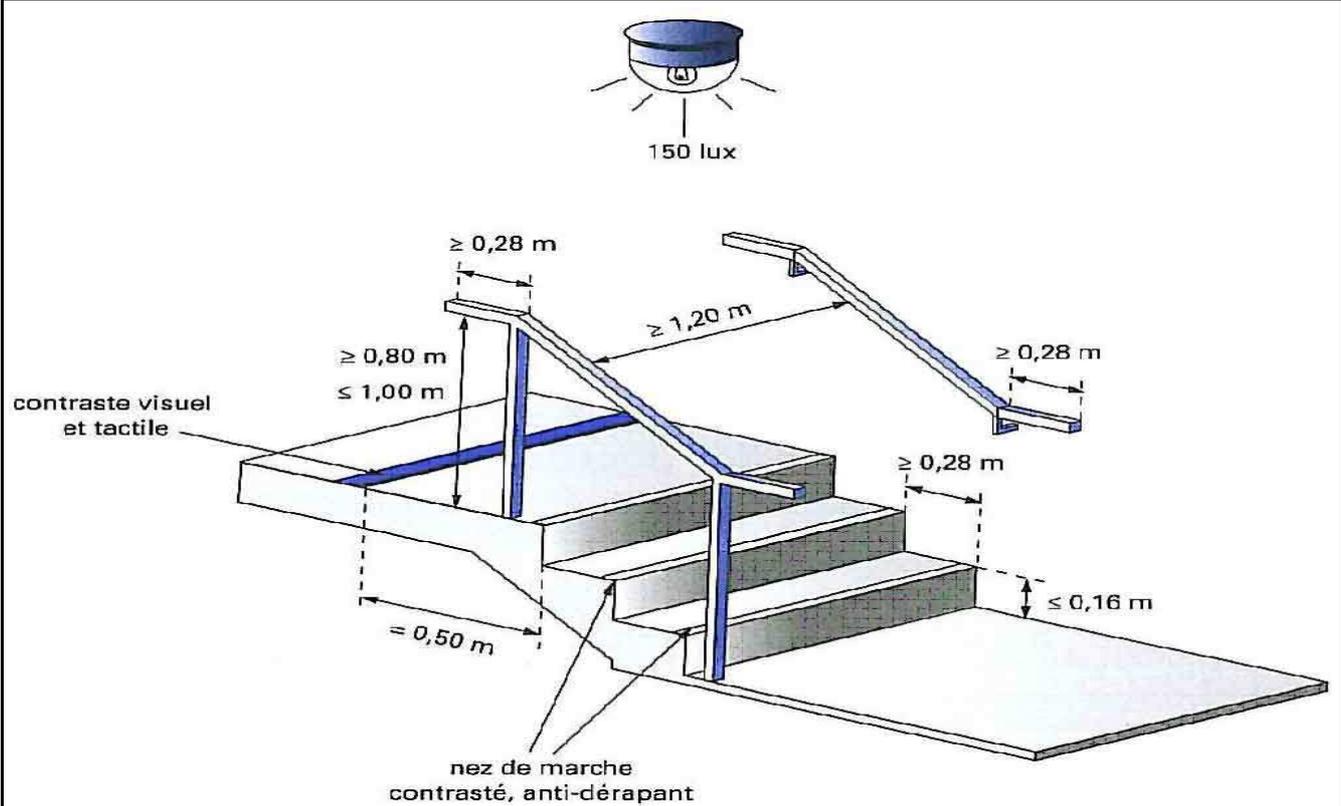


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	180 €

Illustration



FICHE D'ACTION A29 (NC 29)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

Handicap concerné

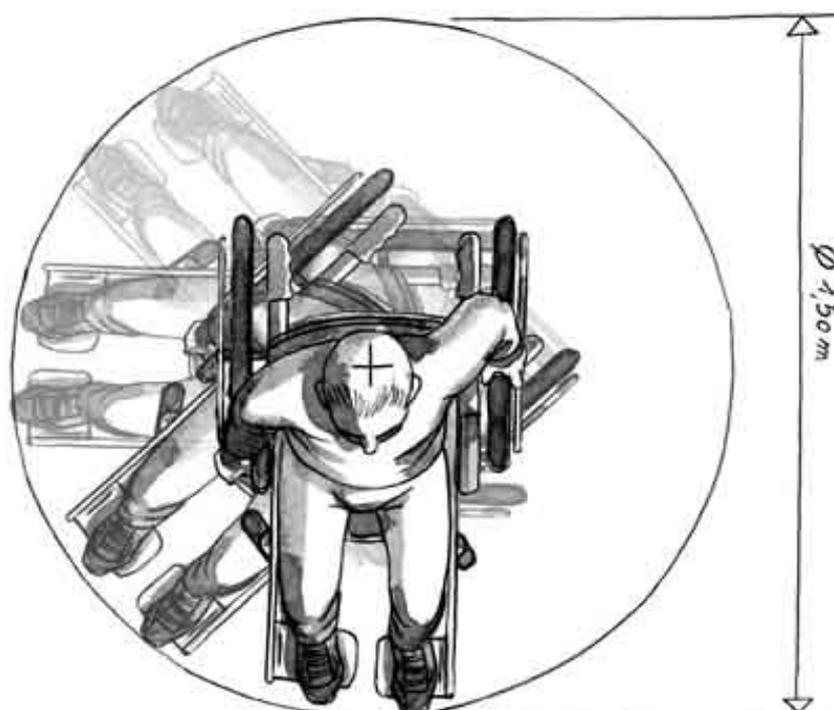


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Espace de manœuvre de dimension non conforme	Agrandissement de l'espace de manœuvre

Photo	Coût total
	2 300 €

Illustration



FICHE D'ACTION A30 (NC 31)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

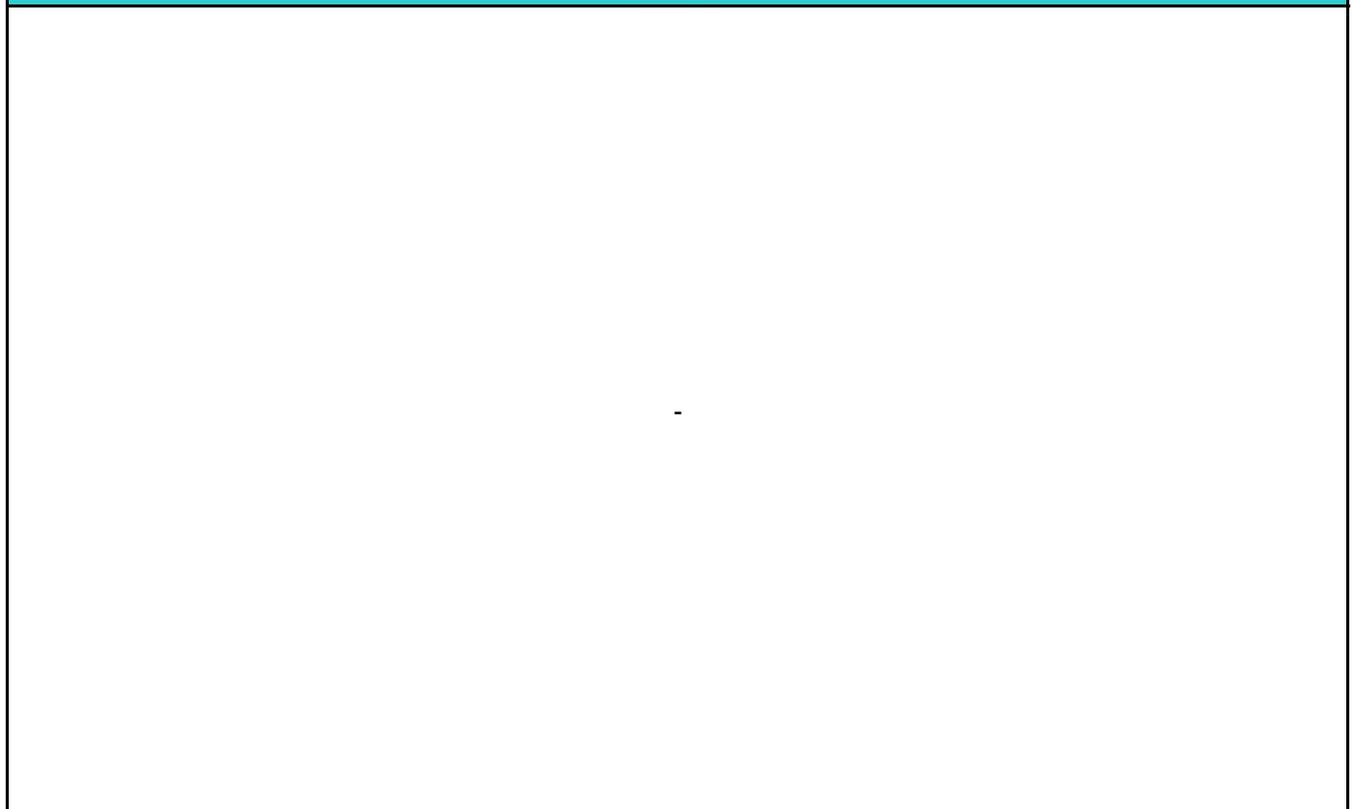


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Hauteur des marches non conforme	En l'absence de travaux ayant pour objet de changer les caractéristiques dimensionnelles des escaliers, celles-ci peuvent être conservées.

Photo	Coût total
	0 €

Illustration



FICHE D'ACTION A31 (NC 32)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

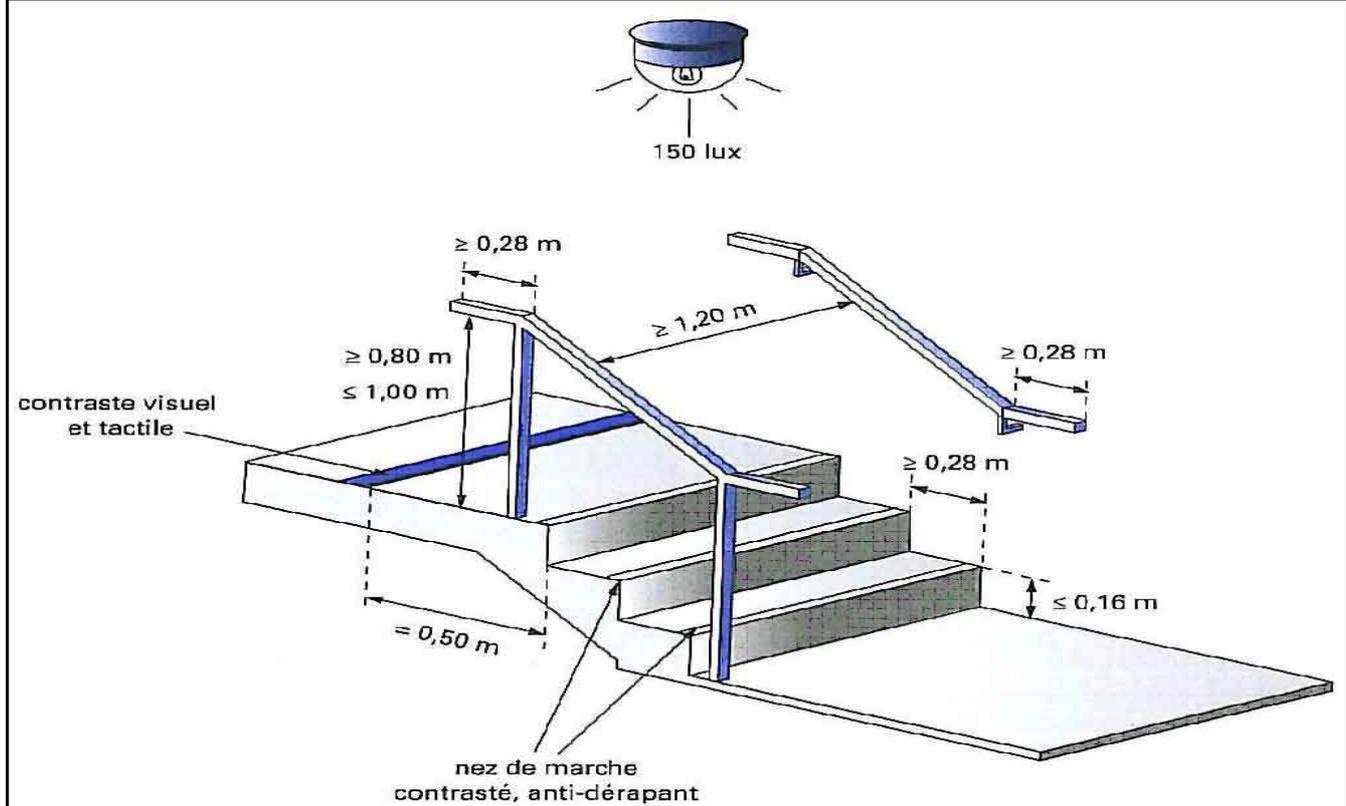


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de mains courantes	Pose de 2 mains courantes

Photo	Coût total
	450 €

Illustration



FICHE D'ACTION A32 (NC 33)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

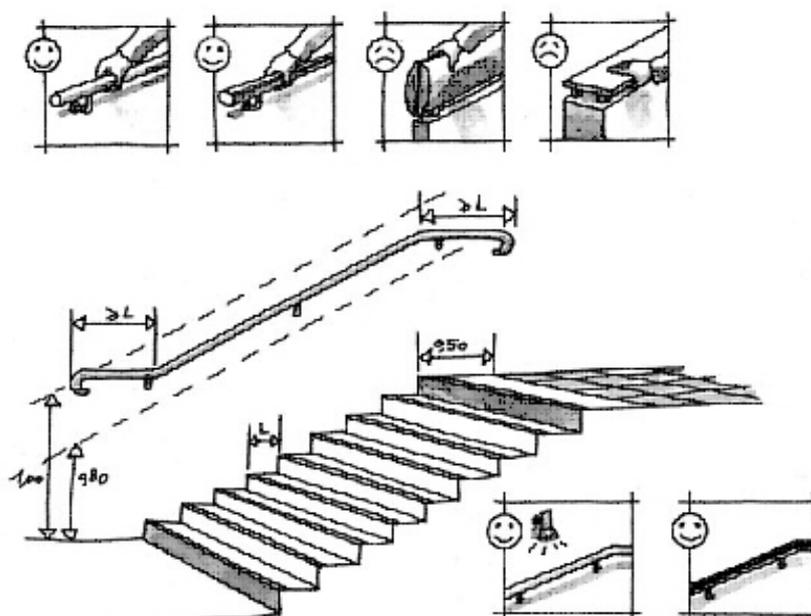


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche	Prolongement des mains courantes

Photo	Coût total
	1 350 €

Illustration



FICHE D'ACTION A33 (NC 34)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

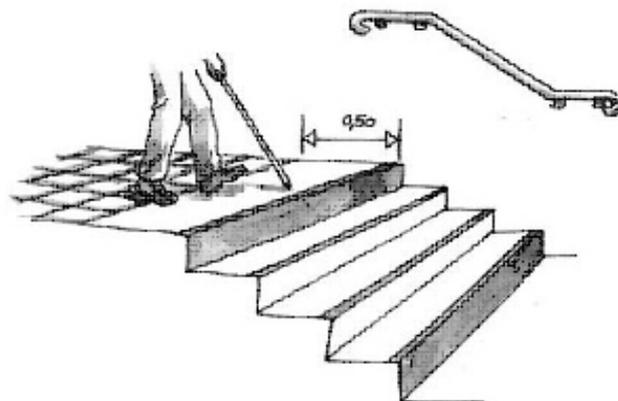


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	400 €

Illustration



FICHE D'ACTION A34 (NC 35)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

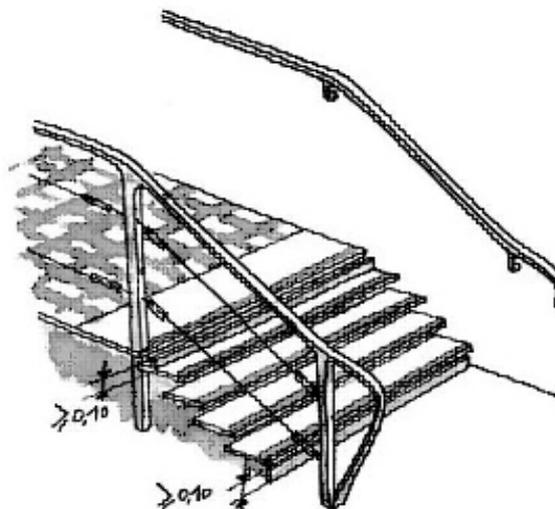


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	480 €

Illustration



FICHE D'ACTION A35 (NC 36)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

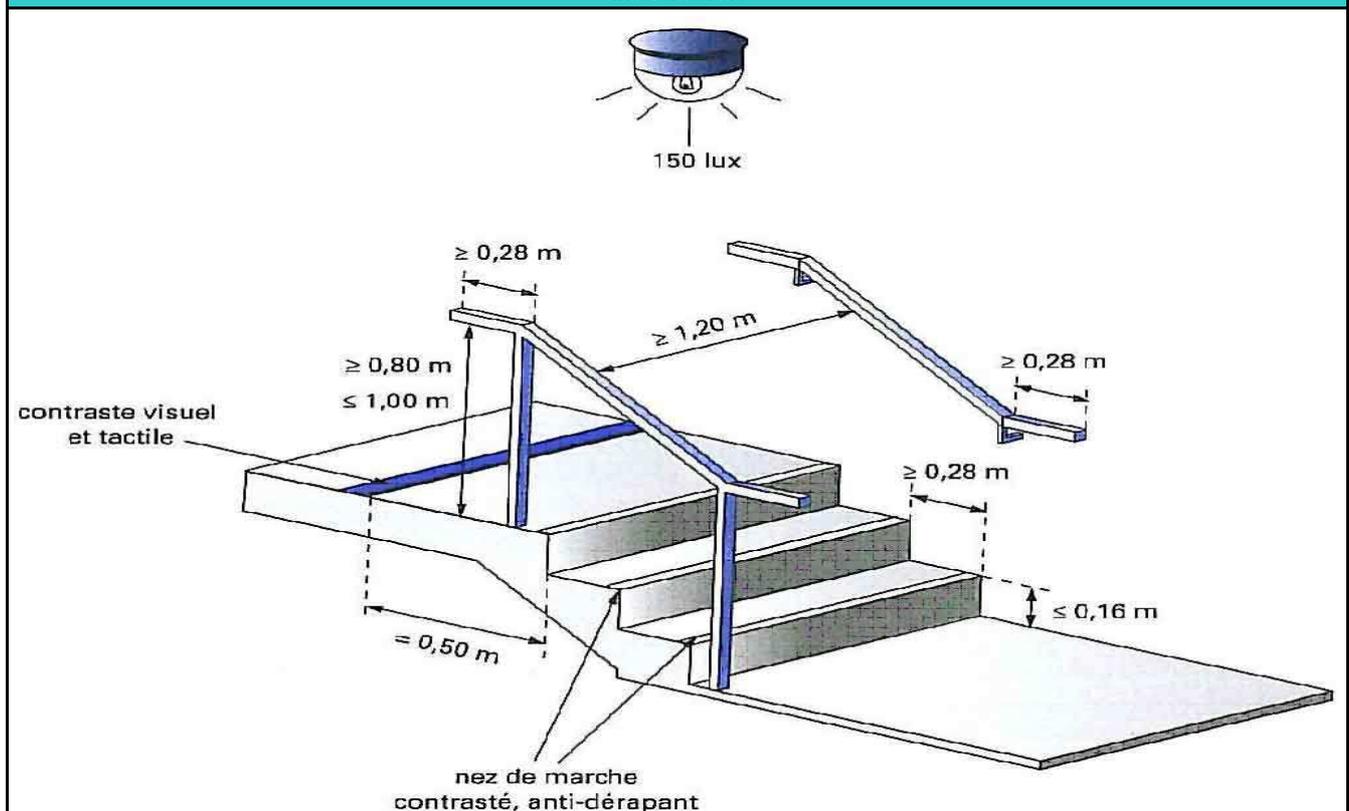


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	1 050 €

Illustration



FICHE D'ACTION A36 (NC 37)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers des chambres

Handicap concerné

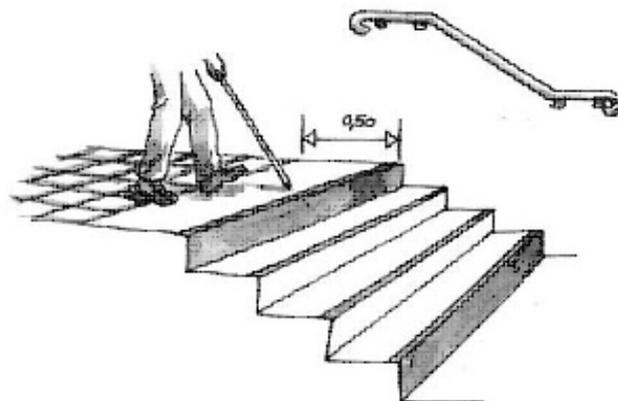


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	1 350 €

Illustration



FICHE D'ACTION A37 (NC 38)

Urgence



Espace fonctionnel Escaliers des chambres

Handicap concerné

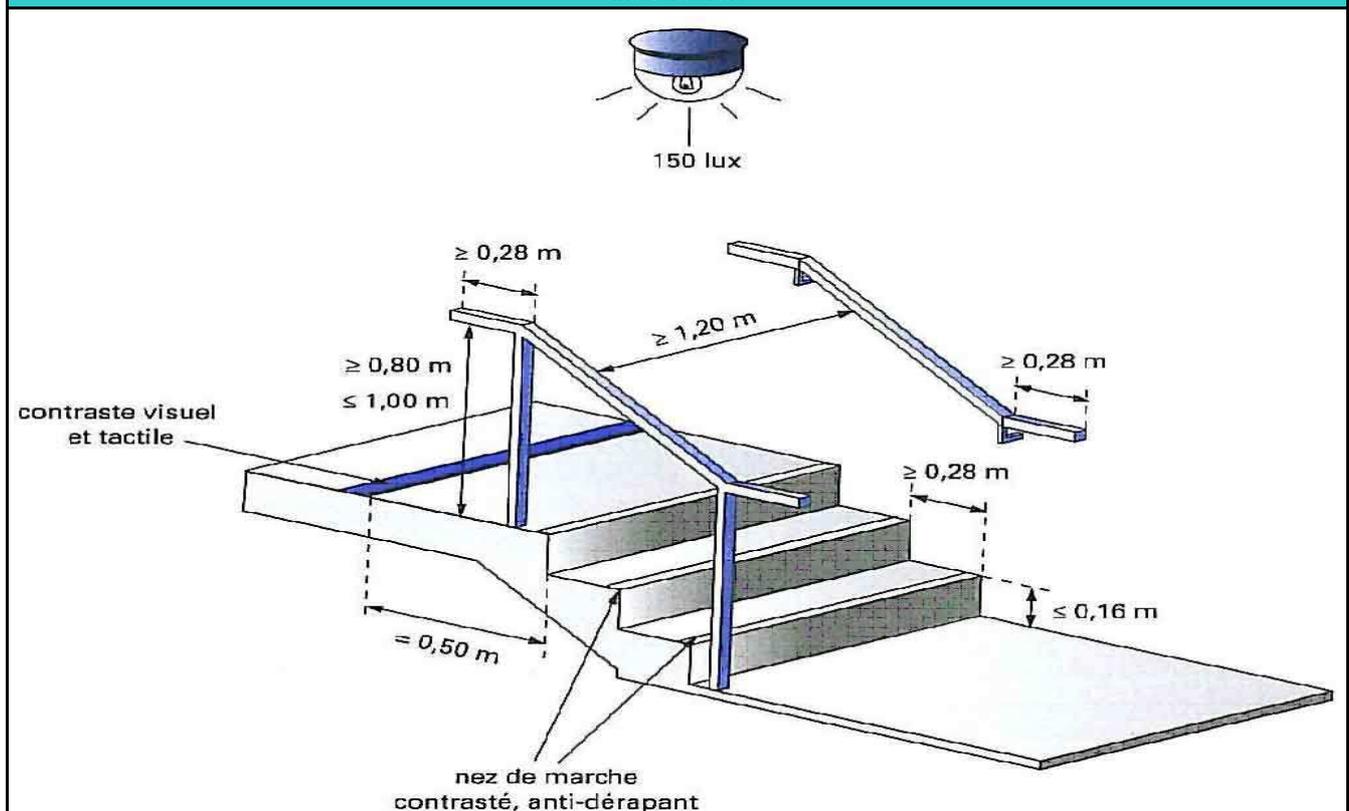


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	2 100 €

Illustration



FICHE D'ACTION A38 (NC 39)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée hall depuis le parking

Handicap concerné

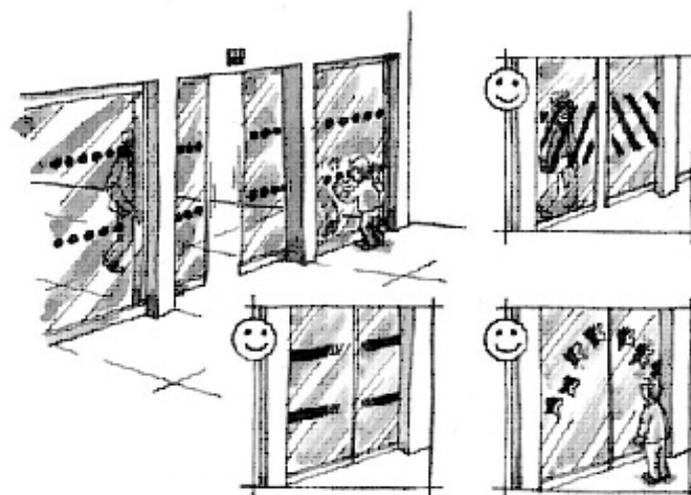


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Porte vitrée non repérable	Pose de bandes auto-adhésives

Photo	Coût total
	180 €

Illustration



FICHE D'ACTION A39 (NC 40)

Urgence



Espace fonctionnel Entrées accueil

Handicap concerné

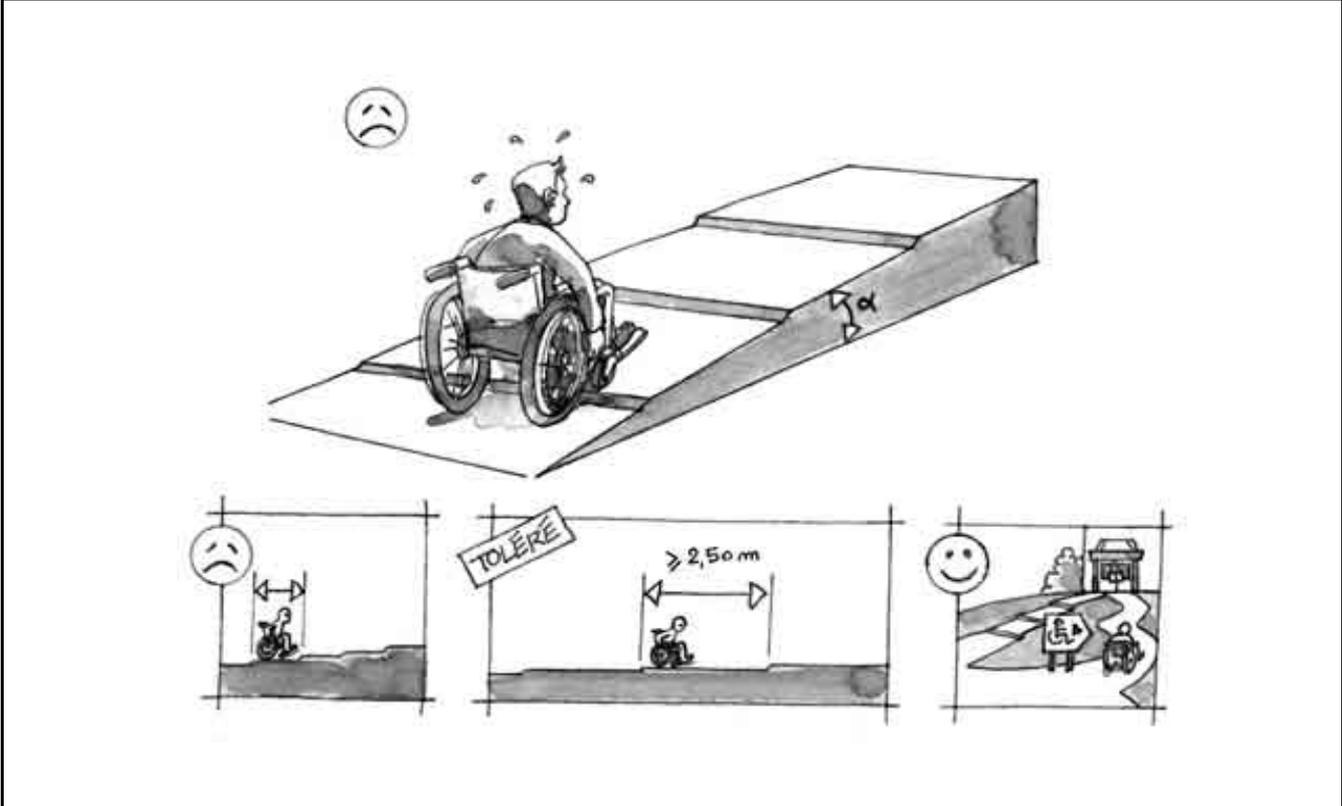


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Distance entre deux ressauts trop faible	Réfection de 1 seuils

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A40 (NC 41)

Urgence



Espace fonctionnel Entrées accueil

Handicap concerné

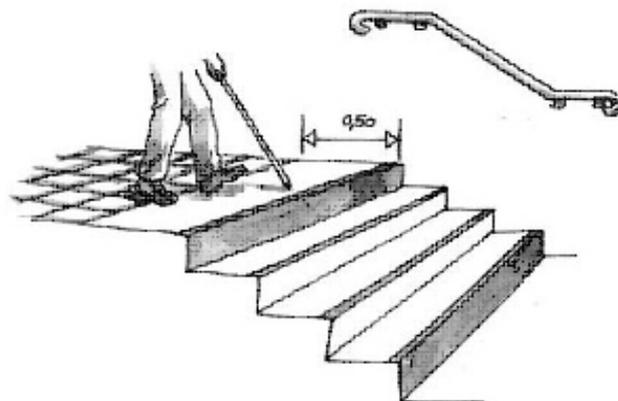


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podo-tactiles

Photo	Coût total
	200 €

Illustration



FICHE D'ACTION A41 (NC 42)

Urgence



Espace fonctionnel Entrées accueil

Handicap concerné

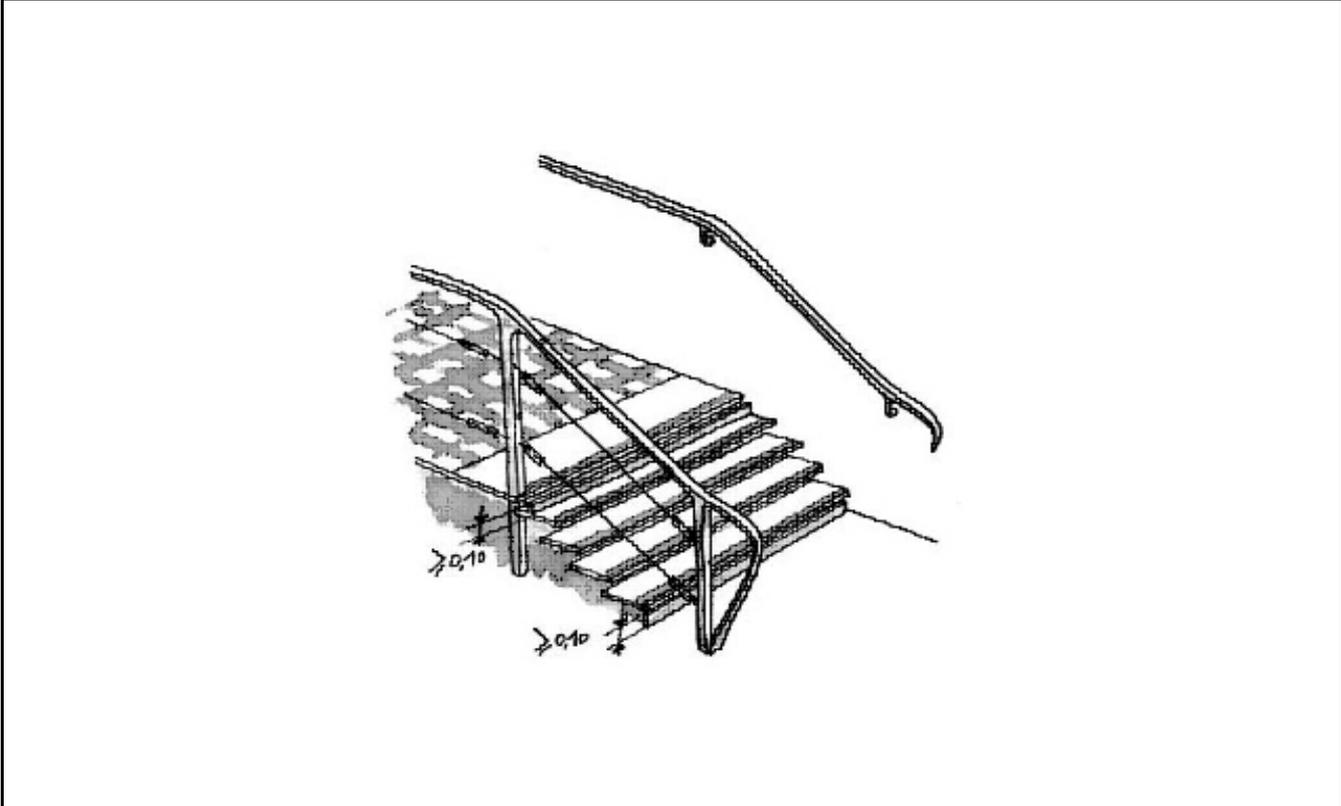


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	150 €

Illustration



FICHE D'ACTION A42 (NC 43)

Urgence



Espace fonctionnel Entrées accueil

Handicap concerné

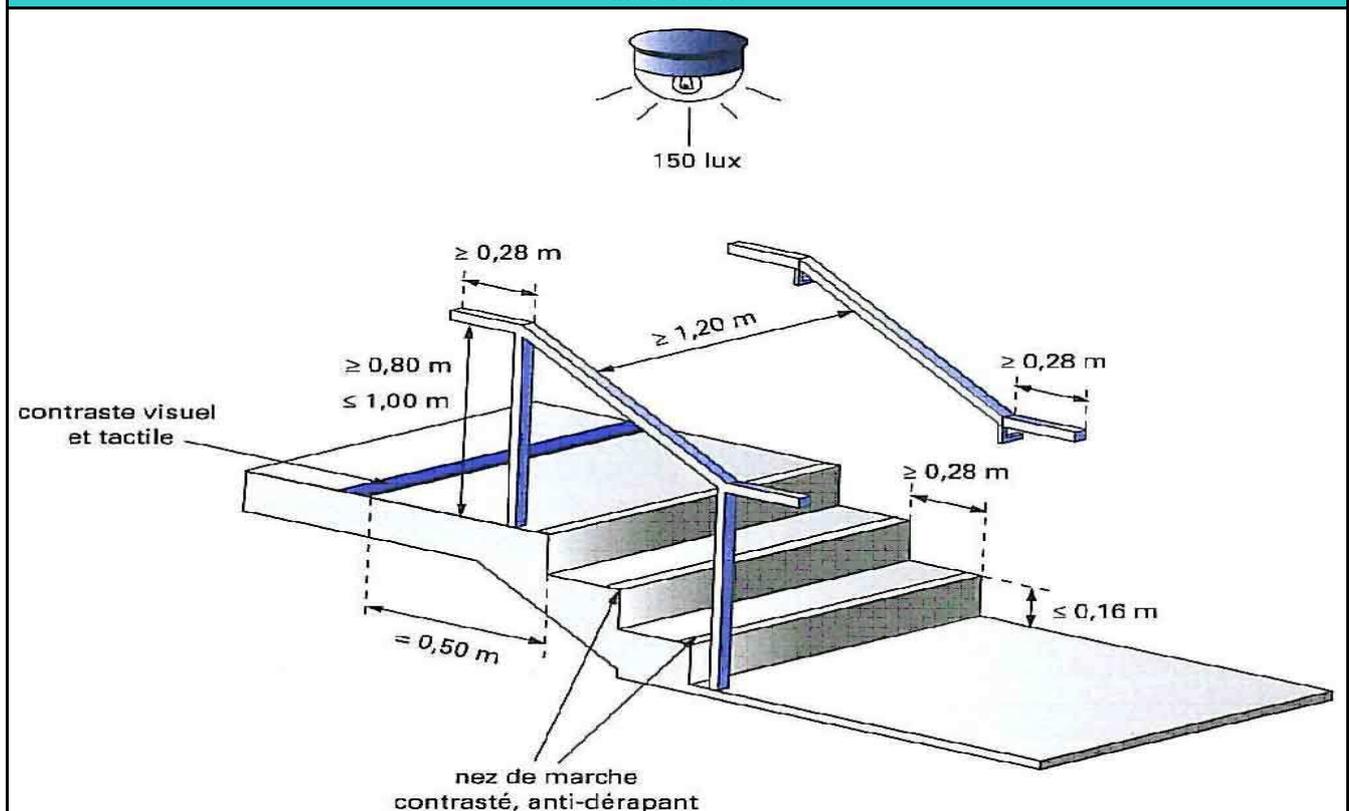


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	100 €

Illustration



FICHE D'ACTION A43 (NC 44)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

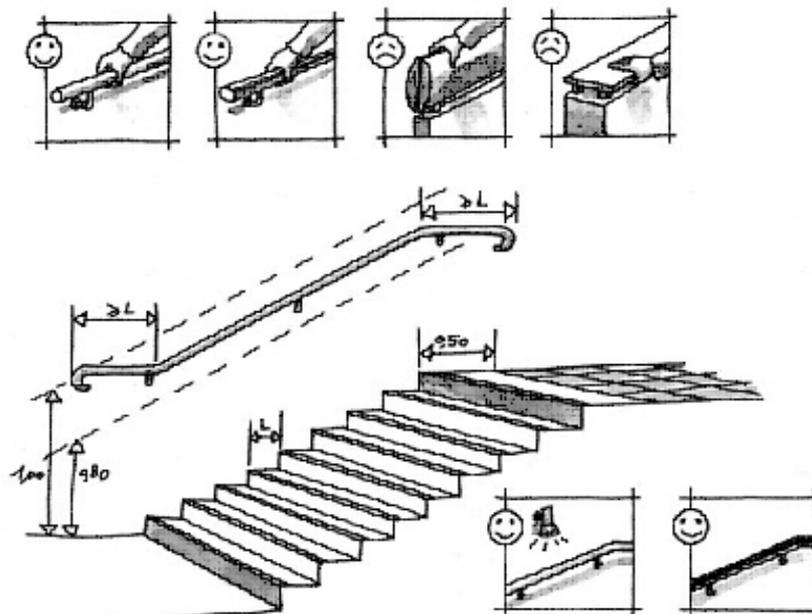


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Main courante non continue	Prolongement de 5 mains courantes

Photo	Coût total
	1 125 €

Illustration



FICHE D'ACTION A44 (NC 45)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

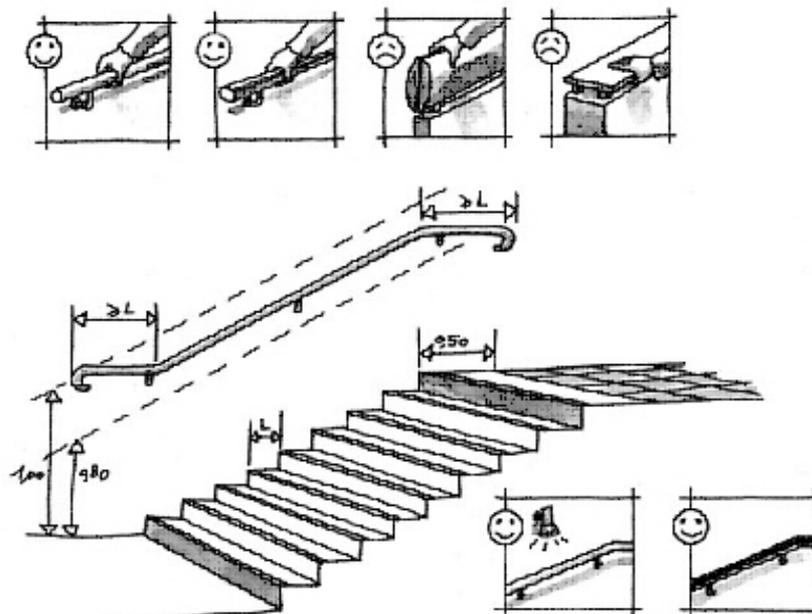


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Mains courantes ne dépassant ni la première ni la dernière marche	Prolongement des mains courantes

Photo	Coût total
	900 €

Illustration



FICHE D'ACTION A45 (NC 46)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

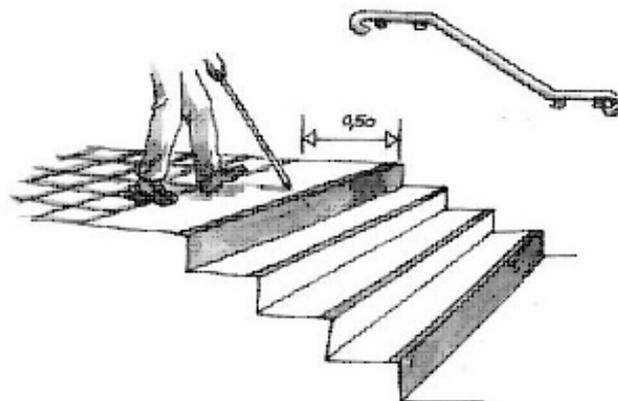


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	600 €

Illustration



FICHE D'ACTION A46 (NC 47)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

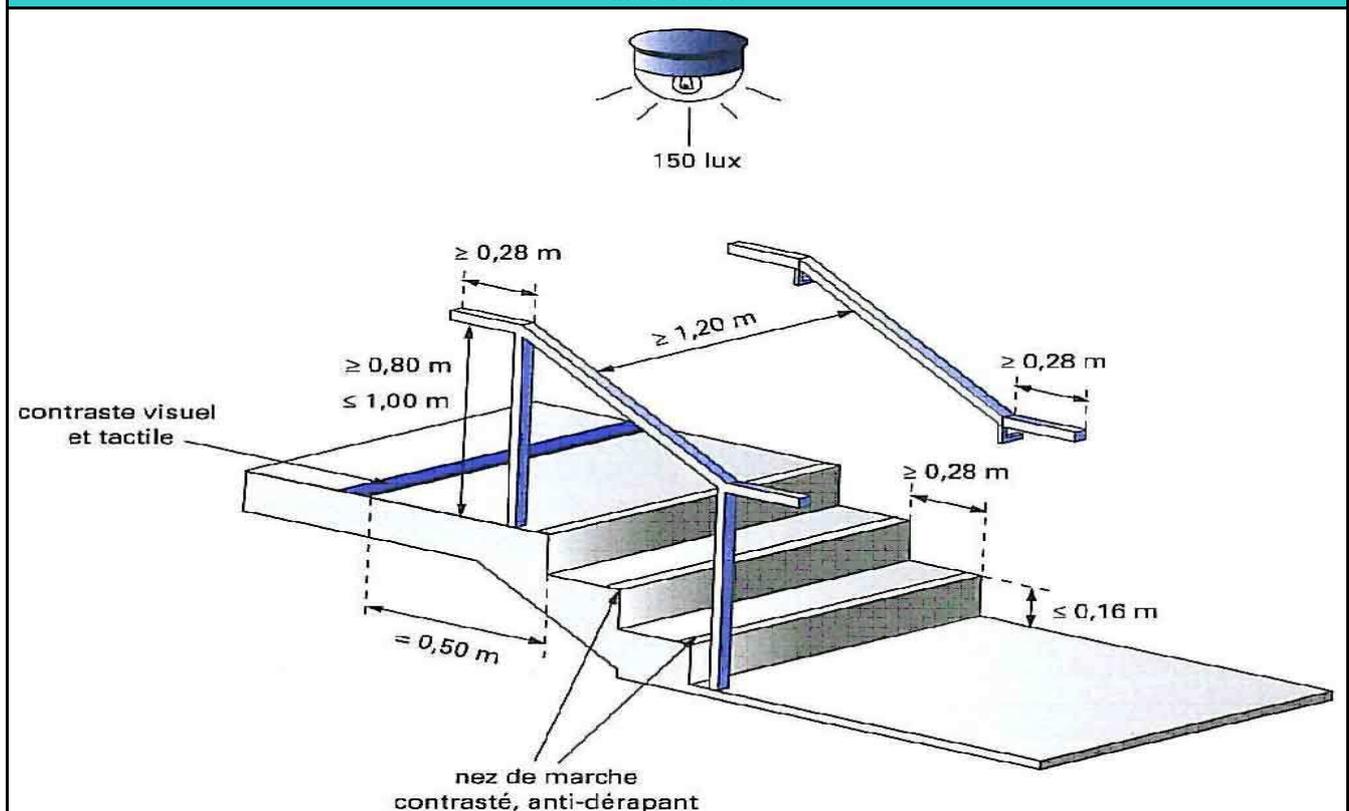


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	2 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A47 (NC 48)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

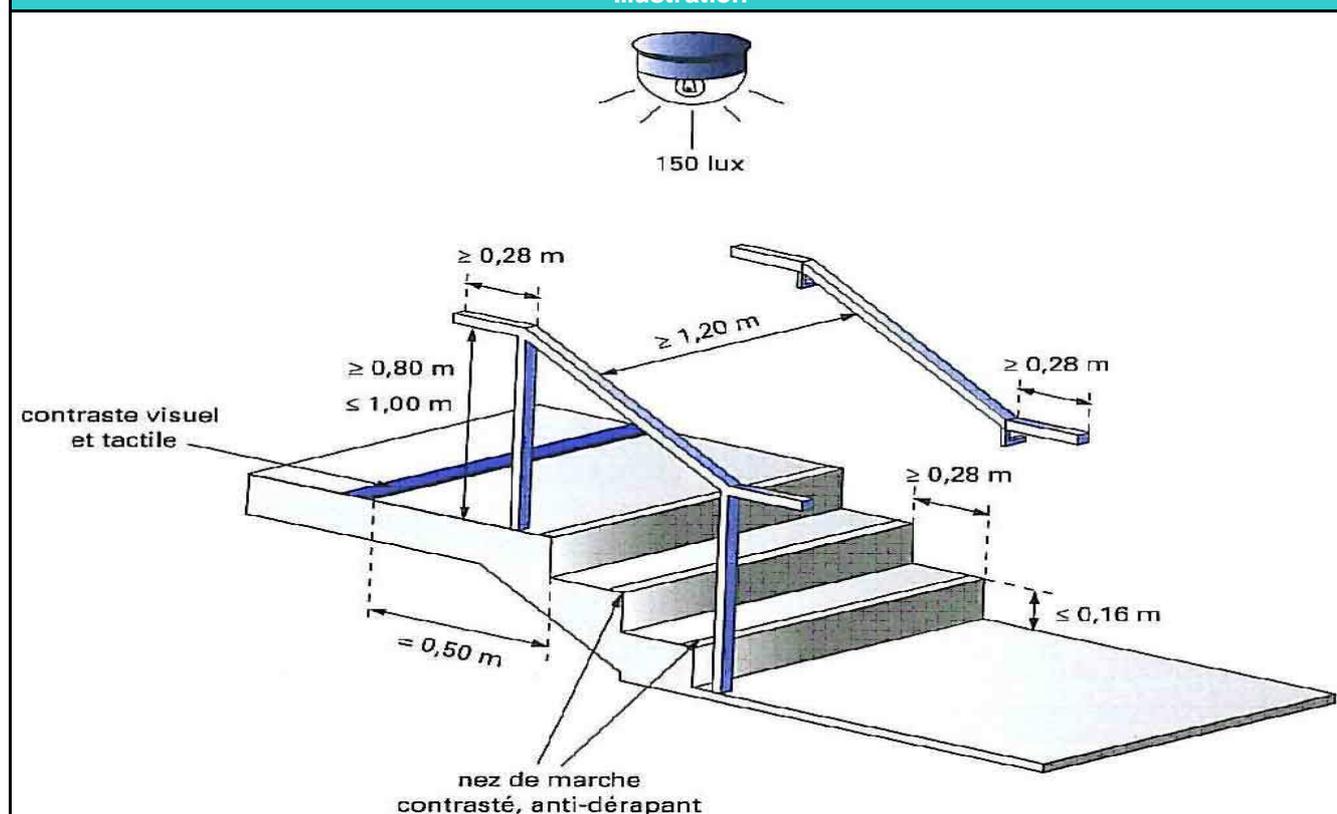


Fonctions Être en sécurité

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Dispositif d'éclairage insuffisant	Mise en place de 5 appliques murales

Photo	Coût total
	2 500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A48 (NC 49)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée cuisine pédagogique

Handicap concerné

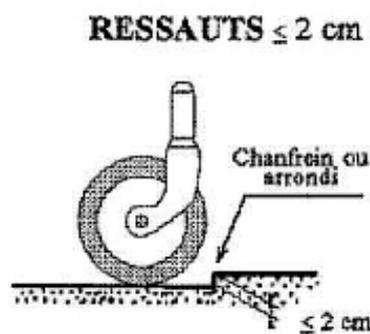


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Seuil non arrondi	Réfection de 1 seuils

Photo	Coût total
	500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A49 (NC 50)

Urgence



Espace fonctionnel Salle de réunion cuisine pédagogique

Handicap concerné



Fonctions Utiliser les équipements/mobiliers/Disposi

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de mobilier accessible	Pose de 1 mobiliers adaptés

Photo	Coût total
	250 €

Illustration



FICHE D'ACTION A50 (NC 51)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

Handicap concerné

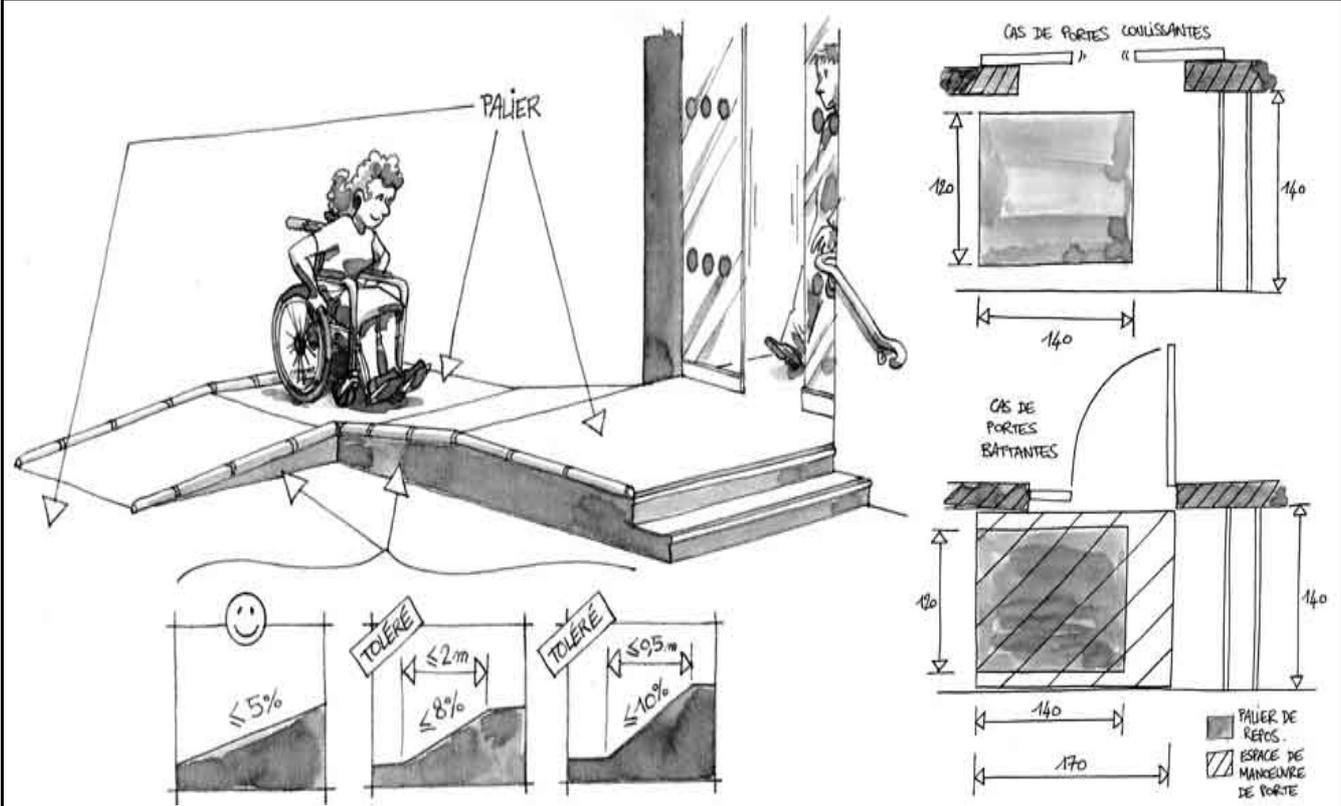


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Rampe non conforme	Réfection de pente

Photo	Coût total
	8 010 €

Illustration



FICHE D'ACTION A51 (NC 52)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée

Handicap concerné

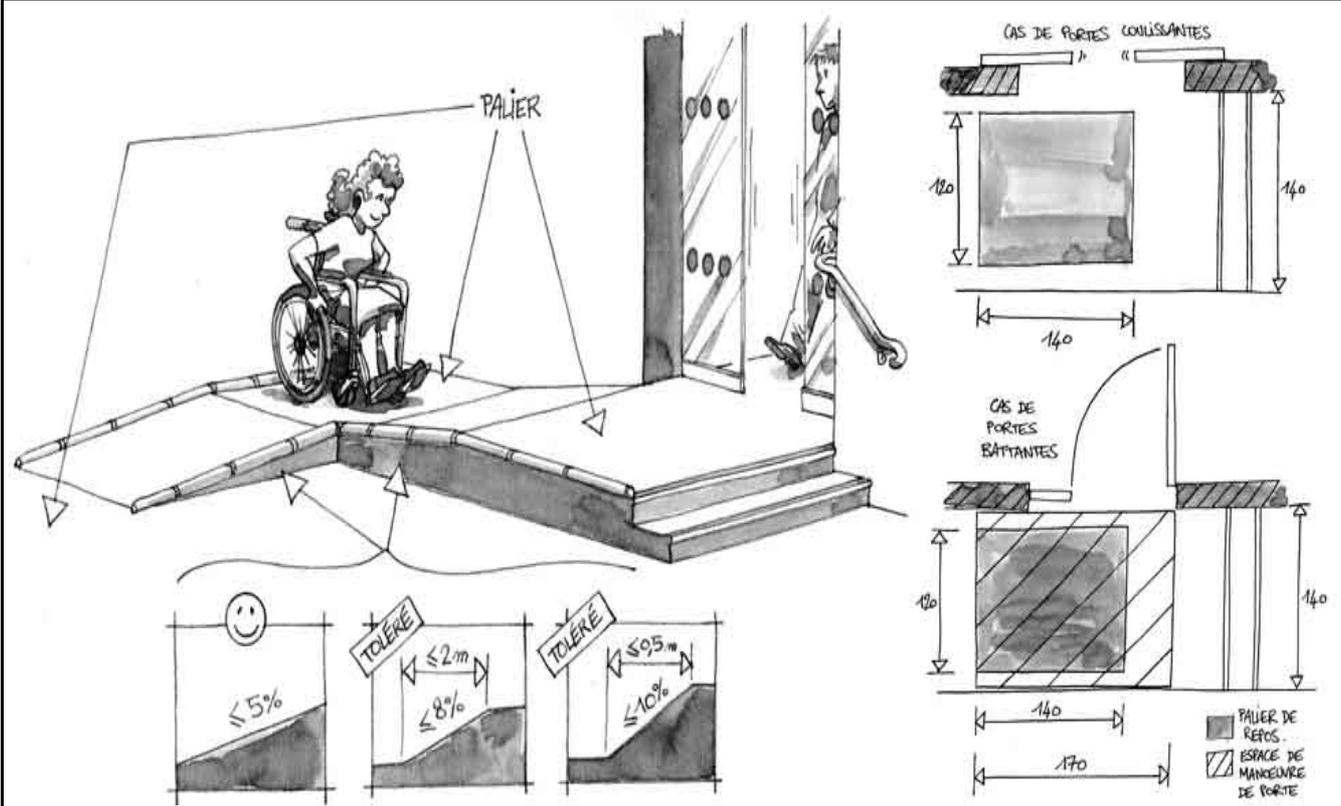


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de plan incliné	Création de 1 rampes de 4 %

Photo	Coût total
	2 200 €

Illustration



FICHE D'ACTION A52 (NC 53)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée

Handicap concerné

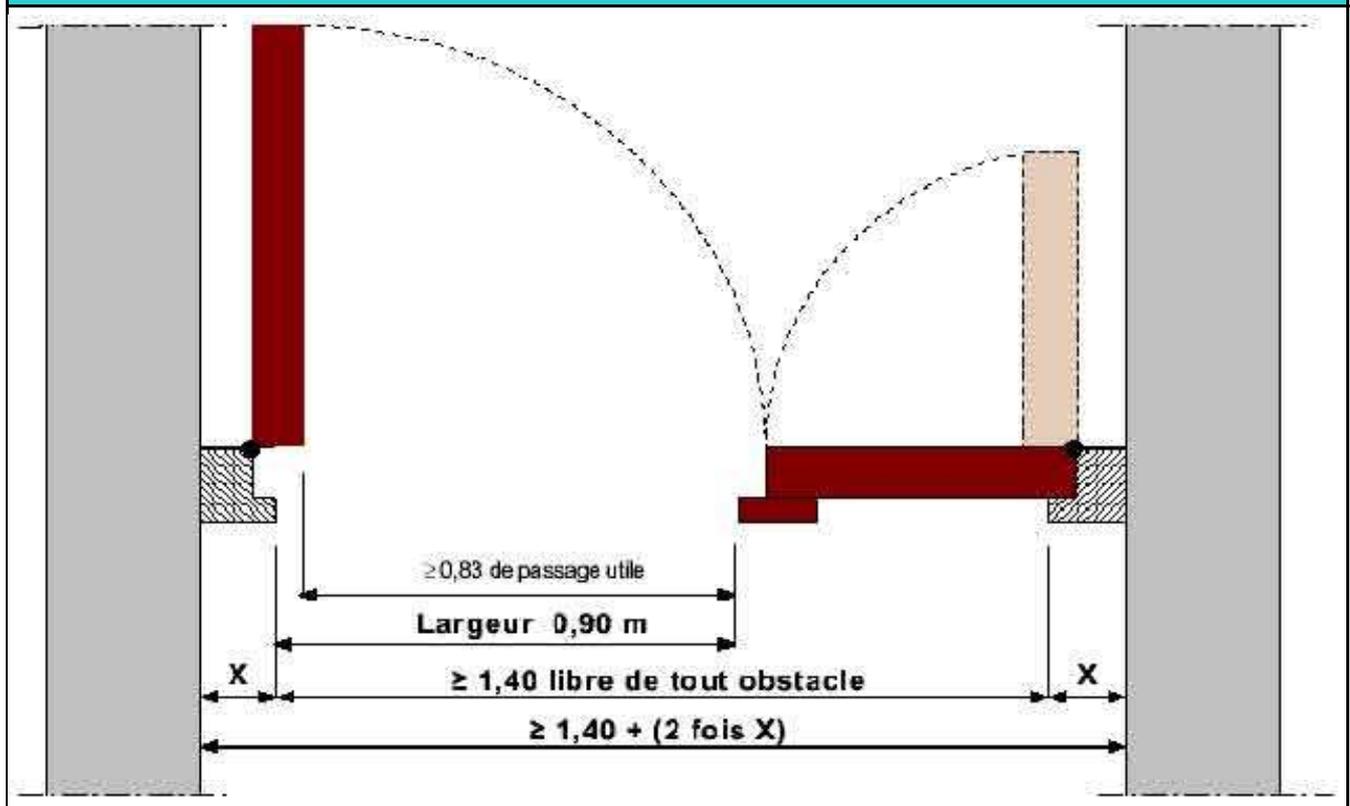


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 1 portes à double vantail

Photo	Coût total
	1 500 €

Illustration



FICHE D'ACTION A53 (NC 54)

Urgence



Espace fonctionnel Sanitaires

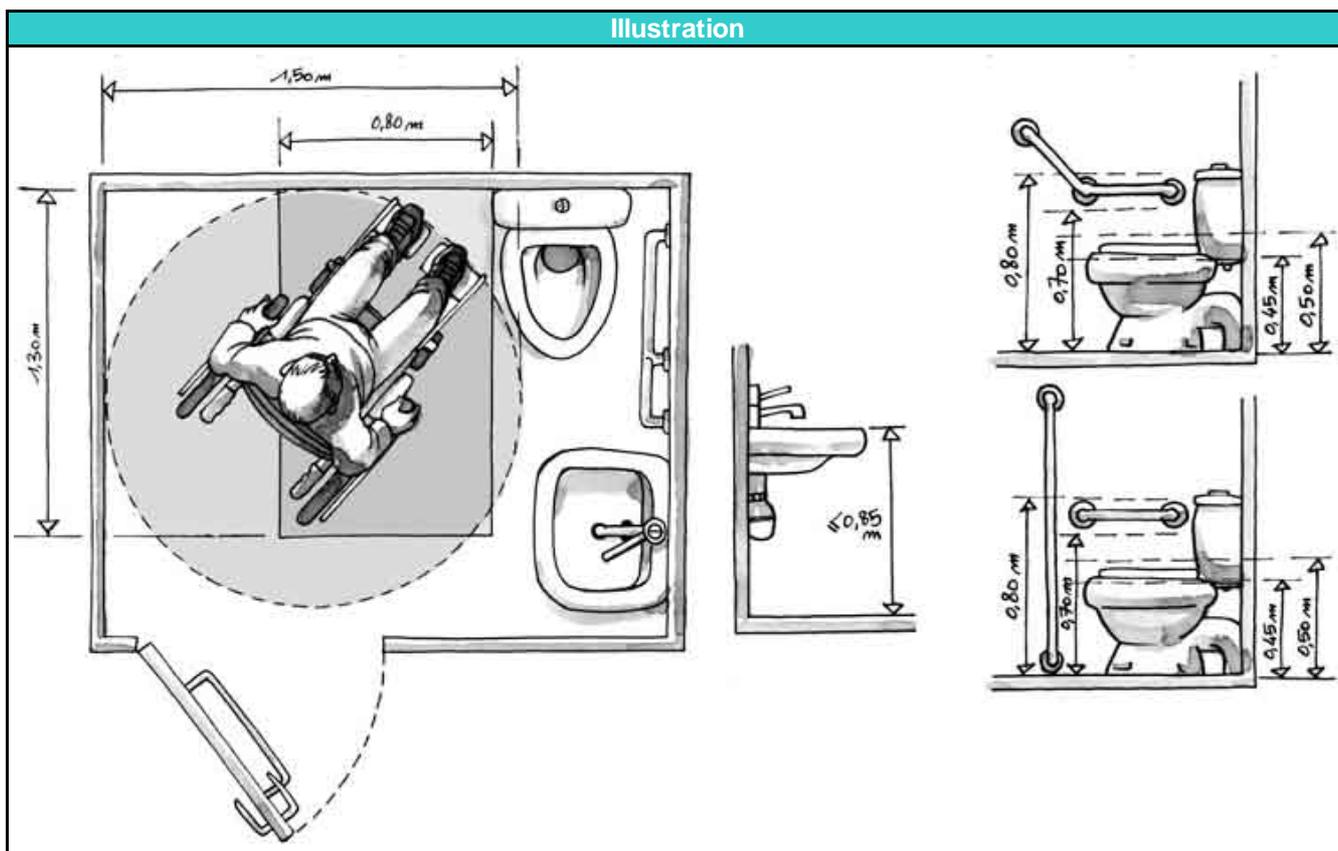
Handicap concerné



Fonctions Utiliser les sanitaires

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de cabinet aménagé	Création de 1 sanitaires adaptés

Photo	Coût total
	8 000 €



FICHE D'ACTION A54 (NC 55)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée salle de cours RDC

Handicap concerné

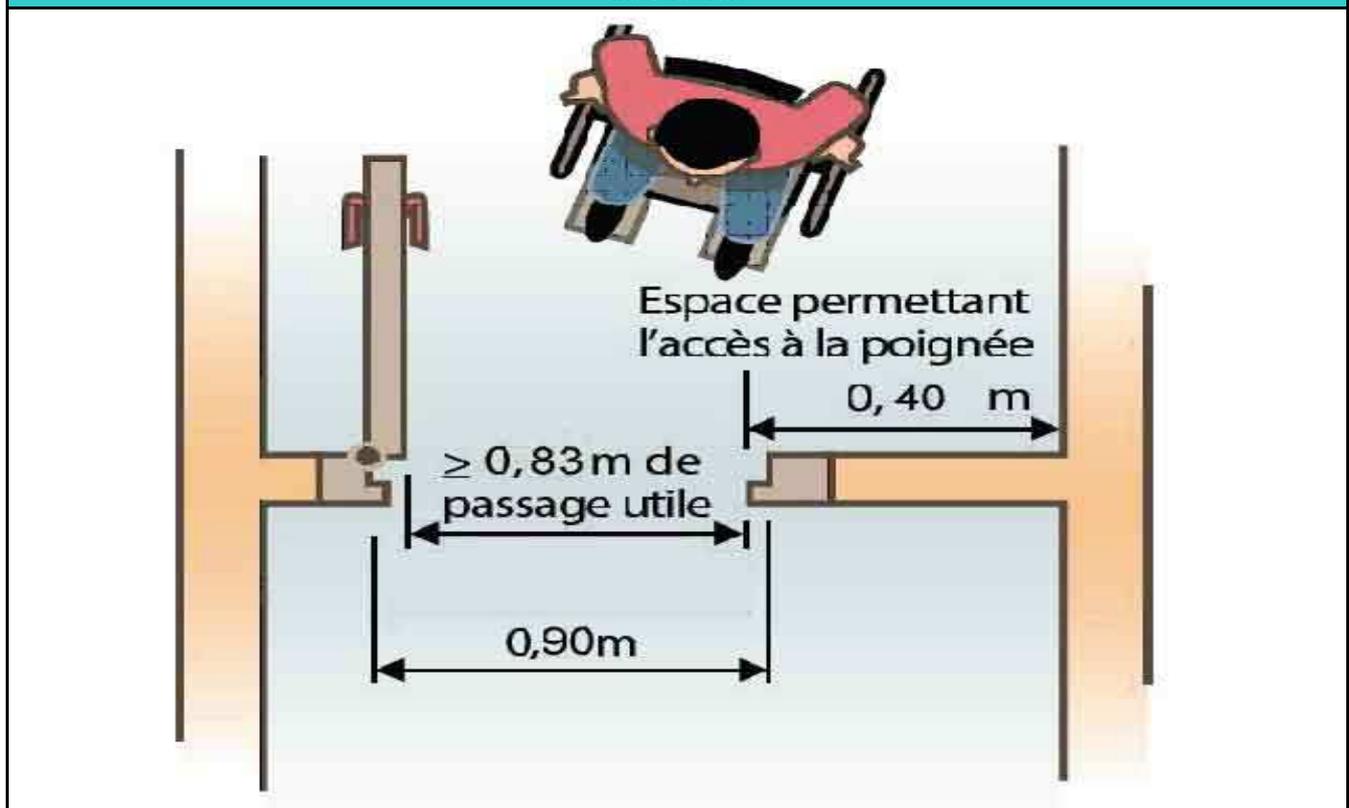


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Largeur de porte non conforme	Changement de 2 portes

Photo	Coût total
	2 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A55 (NC 56)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

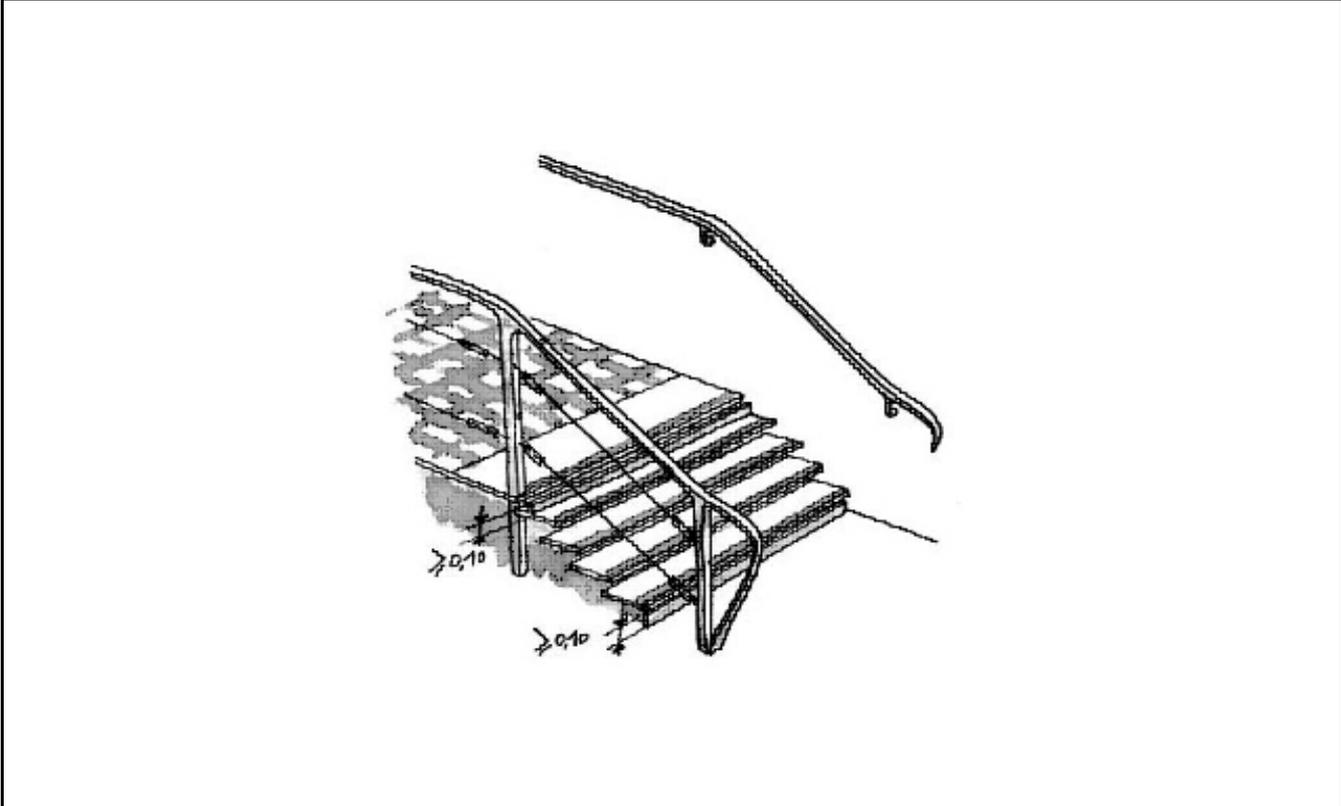


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	120 €

Illustration



FICHE D'ACTION A56 (NC 57)

Urgence



Espace fonctionnel Accès à l'étage

Handicap concerné

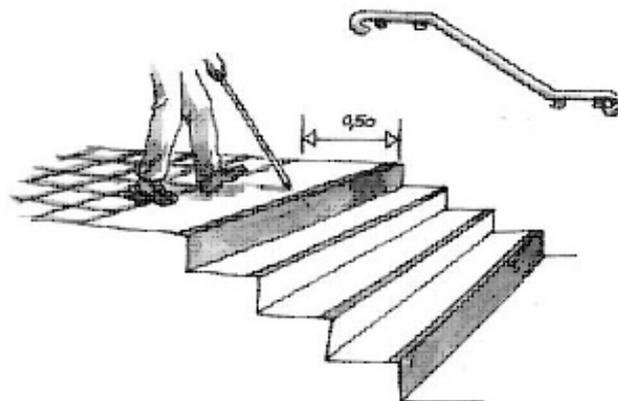


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	200 €

Illustration



FICHE D'ACTION A57 (NC 58)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

Handicap concerné

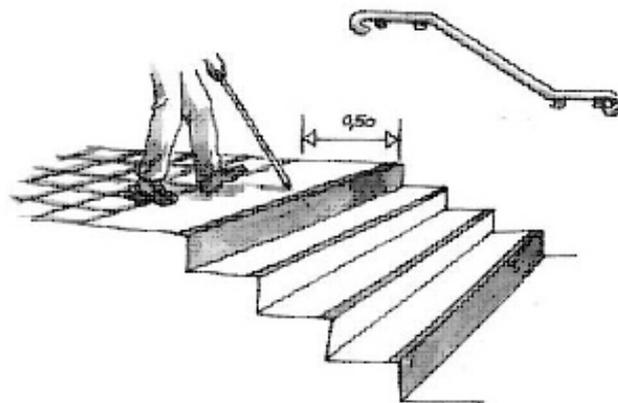


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de bande d'éveil de vigilance	Pose de bandes podotactiles

Photo	Coût total
	900 €

Illustration



FICHE D'ACTION A58 (NC 59)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

Handicap concerné

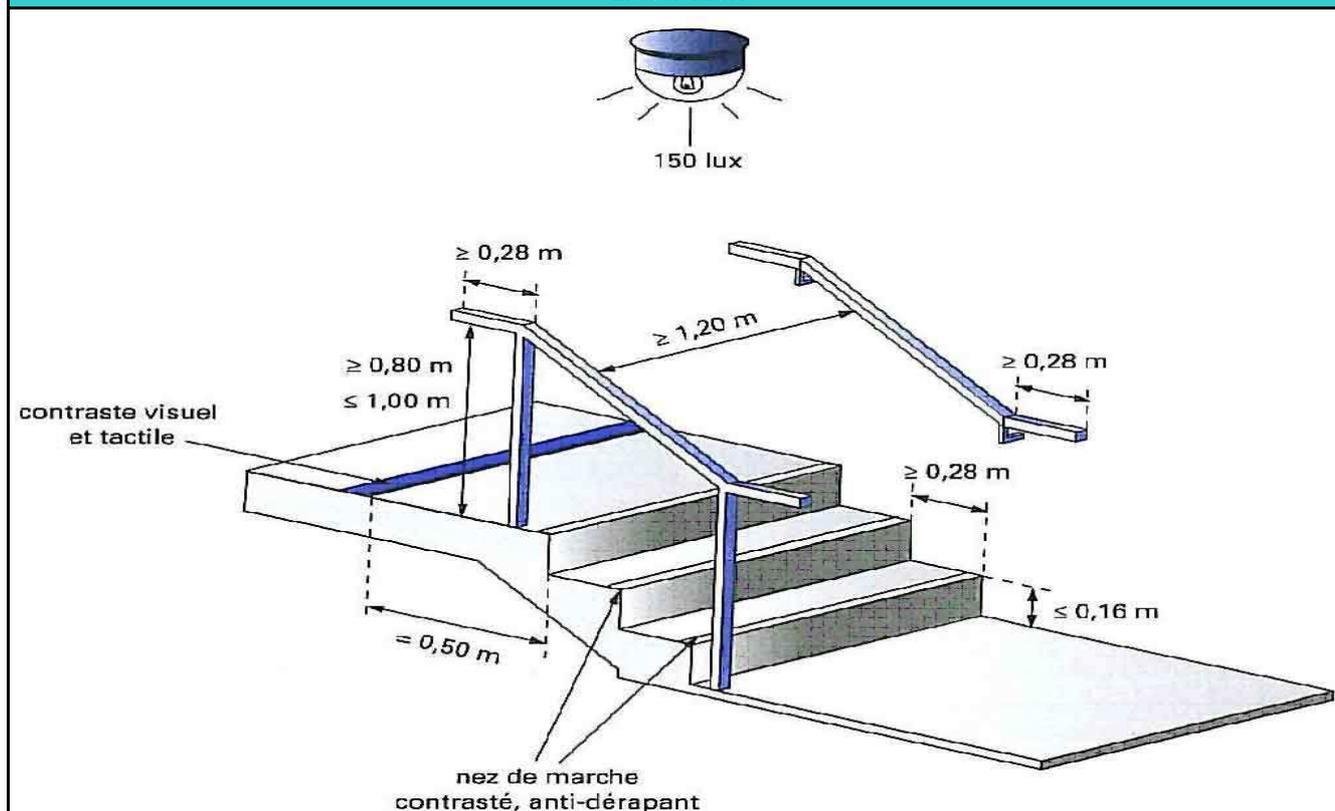


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de nez de marches	Pose de nez de marches

Photo	Coût total
	450 €

Illustration



FICHE D'ACTION A59 (NC 60)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

Handicap concerné

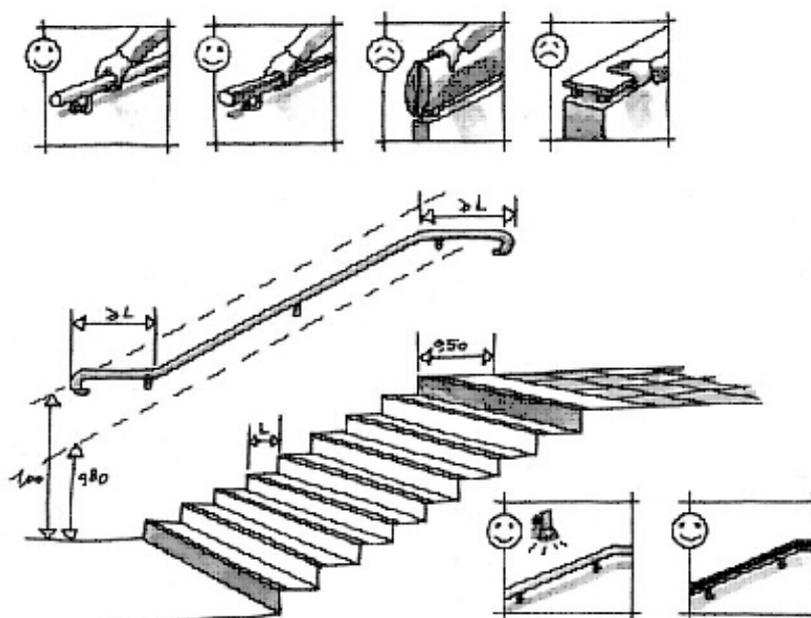


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Absence de mains courantes	Pose de mains courantes

Photo	Coût total
	2 700 €

Illustration



FICHE D'ACTION A60 (NC 61)

Urgence



Espace fonctionnel Accès bâtiment cours

Handicap concerné

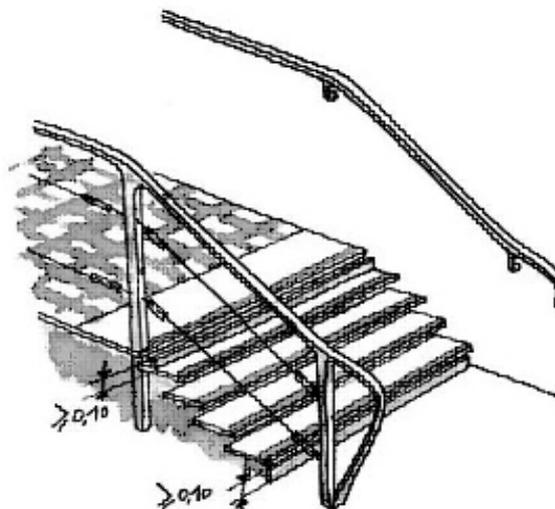


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	300 €

Illustration



FICHE D'ACTION A61 (NC 62)

Urgence



Espace fonctionnel Entrée salle de cours R-01

Handicap concerné

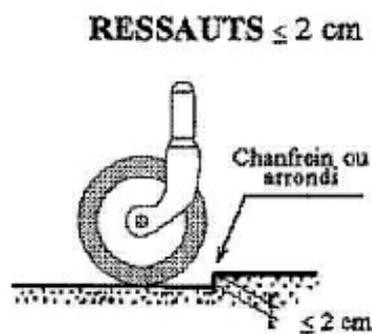


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Seuil trop élevé	Réfection de 2 seuils

Photo	Coût total
	1 000 €

Illustration



FICHE D'ACTION A62 (NC 63)

Urgence



Espace fonctionnel Accès terrain de sport

Handicap concerné



Fonctions Etre en sécurité

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Sol meuble	Création d'un cheminement d'accès

Photo	Coût total
	9 000 €

Illustration
<div style="text-align: center; height: 300px;">-</div>

FICHE D'ACTION A63 (NC 64)

Urgence



Espace fonctionnel Accès aux étages

Handicap concerné

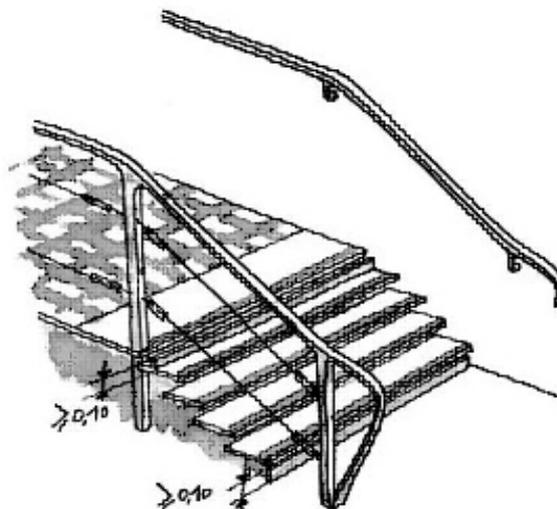


Fonctions Circuler

Rappel de la non-conformité	Descriptif de l'action
Contremarches non contrastées	Mise en peinture des contremarches

Photo	Coût total
	320 €

Illustration



6- SCENARIOS

Les scénarios proposés ci-après visent différents objectifs.

Chacun des deux scénarii regroupe un ensemble d'actions cohérentes visant à remédier aux dysfonctionnements constatés.

Scénario 1 : Rendre conforme à la réglementation le bâtiment.

Ce scénario vise seulement à atteindre la conformité règlementaire. L'usage des différentes fonctions du bâtiment et la qualité d'usage ne sont pas pris en considération.

Pour ce faire, nous avons regroupé l'ensemble des actions remédiant aux non-conformité réglementaires.

Scénario 2 : Permettre l'usage de l'ensemble des fonctions du bâtiment

Ce scénario vise à permettre l'accès à l'ensemble des fonctions du bâtiment sans pour autant rechercher la conformité totale à la réglementation.

Pour ce faire, nous avons regroupé l'ensemble des actions remédiant aux ruptures de la chaîne de déplacement ainsi que toutes les actions rétablissant l'accès à l'ensemble des fonctions du bâtiment.

Descriptif des actions a mettre en œuvre	Coût total d'investissement	
Ensemble des actions à engager pour atteindre l'objectif du scénario. Ces actions sont classées par bâtiment et par dispositions examinées et regroupées par action de nature identique. Légende : @@ : Correspond à un nombre variable précisé dans chaque fiche d'action.	Coût d'investissement pour chaque ensemble d'actions de même nature	
	Coût total	
Niveau d'accessibilité atteint après la réalisation des travaux		
Qualification du niveau d'accessibilité atteint par chaque scénario après la réalisation des travaux.		

SCENARIO 1 - RENDRE CONFORME A LA REGLEMENTATION LE BATIMENT POUR LE PUBLIC

Descriptif des actions a mettre en œuvre	Coût total d'investissement
>>> EXTERIEUR	>>> EXTERIEUR
>> STATIONNEMENT	>> STATIONNEMENT
Balisage au sol : A1	A1 200 €
Pose de @@ panneau signalétique : A1	A1 700 €
Pose d'un panneau signalétique depuis l'entrée du site indiquant la place réservée : A1	A1 400 €
>> PORTES, PORTIQUES ET SAS	>> PORTES, PORTIQUES ET SAS
Pose de bandes auto-adhésives : A38	A38 180 €
>> CE/PLAN INCLINÉ	>> CE/PLAN INCLINÉ
Réfection de pente : A50	A50 8010 €
>> CE/ESPACES DE MANŒUVRE ET USAGE	>> CE/ESPACES DE MANŒUVRE ET USAGE
Agrandissement de l'espace de manœuvre : A29	A29 2300 €
>> CE/ESCALIERS	>> CE/ESCALIERS
Mise en peinture des contremarches : A23+A27+A60	A23+A27+A60 2400 €
Pose de bandes podo-tactiles : A22+A26+A57	A22+A26+A57 3150 €
Pose de mains courantes : A59	A59 2700 €
Pose de nez de marches : A24+A58	A24+A58 2160 €
Pose de nez de marches : A28	A28 180 €
Prolongement des mains courantes : A25	A25 900 €
>> CE/SÉCURITÉ D'USAGE	>> CE/SÉCURITÉ D'USAGE
Création d'un cheminement d'accès : A62	A62 9000 €
>>> PARTIE RÉCENTE	>>> PARTIE RÉCENTE
>> CIH/RESSAUTS	>> CIH/RESSAUTS
Réfection de @@ seuils : A21	A21 500 €
>> CIH/ESCALIERS	>> CIH/ESCALIERS
Pose de bandes podo-tactiles : A36	A36 1350 €
Pose de nez de marches : A37	A37 2100 €
>> CIV/ESCALIERS	>> CIV/ESCALIERS
En <input type="checkbox"/> absence de travaux ayant pour objet de changer les caractéristiques dimensionnelles des escaliers, celles-ci peuvent être conservées. : A30	A30 0 €
Mise en peinture des contremarches : A17+A34	A17+A34 640 €
Mise en place de @@ appliques murales : A19	A19 500 €
Pose de @@ mains courantes : A31	A31 450 €
Pose de bandes podo-tactiles : A16+A33	A16+A33 600 €
Pose de nez de marches : A18+A35	A18+A35 1950 €
Prolongement de mains courantes : A14	A14 675 €
Prolongement des mains courantes : A15+A32	A15+A32 2025 €
>> PORTES, PORTIQUES ET SAS	>> PORTES, PORTIQUES ET SAS
Changement de @@ portes : A3+A4+A8	A3+A4+A8 4000 €
Changement de @@ portes à double vantail : A13	A13 3000 €
>> EQUIPEMENTS/DISPOSITIFS DE COMMANDE, DE SEVICES ET D'INFORMATION /MOBILIERS	>> EQUIPEMENTS/DISPOSITIFS DE COMMANDE, DE SEVICES ET D'INFORMATION /MOBILIERS
Pose de @@ mobiliers adaptés : A2	A2 250 €
>> SANITAIRES	>> SANITAIRES
Abaissement de @@ urinoirs : A12	A12 500 €
Pose de @@ lavabos adaptés : A5+A9	A5+A9 1600 €
Pose de @@ lave-mains : A7+A11	A7+A11 1600 €
Pose de @@ poignées : A6+A10+A20	A6+A10+A20 1500 €
>>> CHÂTEAU	>>> CHÂTEAU
>> CIH/RESSAUTS	>> CIH/RESSAUTS
Réfection de @@ seuils : A39+A48	A39+A48 1000 €

<p>>> CIH/ESCALIERS Mise en peinture des contremarches : A41 Pose de bandes podo-tactiles : A40 Pose de nez de marches : A42 >> CIV/ESCALIERS Mise en peinture des contremarches : A63 Mise en place de @@ appliques murales : A47 Pose de bandes podo-tactiles : A45 Pose de nez de marches : A46 Prolongement de @@ mains courantes : A43 Prolongement des mains courantes : A44 >> EQUIPEMENTS/DISPOSITIFS DE COMMANDE, DE SEVICES ET D'INFORMATION /MOBILIERS Pose de @@ mobiliers adaptés : A49 >>> BÂTIMENT COURS >> CIH/PLAN INCLINÉ Création de @@ rampes de 4 % : A51 >> CIH/RESSAUTS Réfection de @@ seuils : A61 >> CIV/ESCALIERS Mise en peinture des contremarches : A55 Pose de bandes podo-tactiles : A56 >> PORTES, PORTIQUES ET SAS Changement de @@ portes : A54 Changement de @@ portes à double vantail : A52 >> SANITAIRES Création de @@ sanitaires adaptés : A53</p>	<table border="1"> <tr> <td>>> CIH/ESCALIERS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>A41</td> <td>150 €</td> </tr> <tr> <td>A40</td> <td>200 €</td> </tr> <tr> <td>A42</td> <td>100 €</td> </tr> <tr> <td>>> CIV/ESCALIERS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>A63</td> <td>320 €</td> </tr> <tr> <td>A47</td> <td>2500 €</td> </tr> <tr> <td>A45</td> <td>600 €</td> </tr> <tr> <td>A46</td> <td>2000 €</td> </tr> <tr> <td>A43</td> <td>1125 €</td> </tr> <tr> <td>A44</td> <td>900 €</td> </tr> <tr> <td>>> EQUIPEMENTS/DISPOSITIFS DE COMMANDE, DE SEVICES ET D'INFORMATION /MOBILIERS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>A49</td> <td>250 €</td> </tr> <tr> <td>>>> BÂTIMENT COURS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>>> CIH/PLAN INCLINÉ</td> <td></td> </tr> <tr> <td>A51</td> <td>2200 €</td> </tr> <tr> <td>>> CIH/RESSAUTS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>A61</td> <td>1000 €</td> </tr> <tr> <td>>> CIV/ESCALIERS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>A55</td> <td>120 €</td> </tr> <tr> <td>A56</td> <td>200 €</td> </tr> <tr> <td>>> PORTES, PORTIQUES ET SAS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>A54</td> <td>2000 €</td> </tr> <tr> <td>A52</td> <td>1500 €</td> </tr> <tr> <td>>> SANITAIRES</td> <td></td> </tr> <tr> <td>A53</td> <td>8000 €</td> </tr> <tr> <td>Coût total</td> <td>79 685 €</td> </tr> </table>	>> CIH/ESCALIERS		A41	150 €	A40	200 €	A42	100 €	>> CIV/ESCALIERS		A63	320 €	A47	2500 €	A45	600 €	A46	2000 €	A43	1125 €	A44	900 €	>> EQUIPEMENTS/DISPOSITIFS DE COMMANDE, DE SEVICES ET D'INFORMATION /MOBILIERS		A49	250 €	>>> BÂTIMENT COURS		>> CIH/PLAN INCLINÉ		A51	2200 €	>> CIH/RESSAUTS		A61	1000 €	>> CIV/ESCALIERS		A55	120 €	A56	200 €	>> PORTES, PORTIQUES ET SAS		A54	2000 €	A52	1500 €	>> SANITAIRES		A53	8000 €	Coût total	79 685 €
>> CIH/ESCALIERS																																																							
A41	150 €																																																						
A40	200 €																																																						
A42	100 €																																																						
>> CIV/ESCALIERS																																																							
A63	320 €																																																						
A47	2500 €																																																						
A45	600 €																																																						
A46	2000 €																																																						
A43	1125 €																																																						
A44	900 €																																																						
>> EQUIPEMENTS/DISPOSITIFS DE COMMANDE, DE SEVICES ET D'INFORMATION /MOBILIERS																																																							
A49	250 €																																																						
>>> BÂTIMENT COURS																																																							
>> CIH/PLAN INCLINÉ																																																							
A51	2200 €																																																						
>> CIH/RESSAUTS																																																							
A61	1000 €																																																						
>> CIV/ESCALIERS																																																							
A55	120 €																																																						
A56	200 €																																																						
>> PORTES, PORTIQUES ET SAS																																																							
A54	2000 €																																																						
A52	1500 €																																																						
>> SANITAIRES																																																							
A53	8000 €																																																						
Coût total	79 685 €																																																						
Niveau d'accessibilité atteint après la réalisation des travaux																																																							
Niveau 2 : Le site et/ou le(s) bâtiments sont conformes à la réglementation en vigueur mais présente un inconfort d'usage.																																																							

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ➔ Les déplacements ;
- ➔ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ➔ La largeur des couloirs et des portes ;
- ➔ La station debout et les attentes prolongées ;
- ➔ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologie-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive



1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ➔ La communication orale ;
- ➔ L'accès aux informations sonores ;
- ➔ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle



1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ➔ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ➔ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ➔ L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

- #### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes
- ➔ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
 - ➔ Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
 - ➔ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
 - ➔ Le repérage dans le temps et l'espace ;
 - ➔ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ➔ Un stress important ;
- ➔ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ➔ La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCF, CFPsAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAI, UMIH, UNAPEI.



Tel : 03 66 72 41 50
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h

www.handinorme.com
contact@handinorme.com

Handinorme
408 Rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL

Fax : 09 72 33 92 93
24h/24, 7j/7